

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 04331 4905

REURS
ELLE
IE
REAL

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

TRANSFER



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto



102

SAINT
VINCENT DE PAUL

TOME II



PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET C^{ie}

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5





Mademoiselle de Griz, fondatrice et premiere Supérieure de la Compagnie des filles de la charité, Servantes des pauvres malades très renommée pour ses rares Vertus spécialement pour son détachement du monde, et sa fervente devotion. Son admirable charité, et sa profonde humilité. Vraye Mere des affligés, animée d'un grand zèle pour le soulagement spirituel et Corporel du prochain, ayant esté longtemps employée par Monsieur Vincent de Paul à établir les Confraternités de la charité et les Coeurs des petites filles, et diriger les Retraites spirituelles des Quinées, est decedee à Paris le 15 Mars 1660 âgée de 68 ans

7767
V7
1914
1891

IX

LA VIE

DE

S. VINCENT DE PAUL

FONDATEUR
DE LA CONGRÉGATION DES PRÊTRES DE LA MISSION
ET DE LA COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITÉ
PAR

LOUIS ABELLY

ÉVÊQUE DE RODEZ

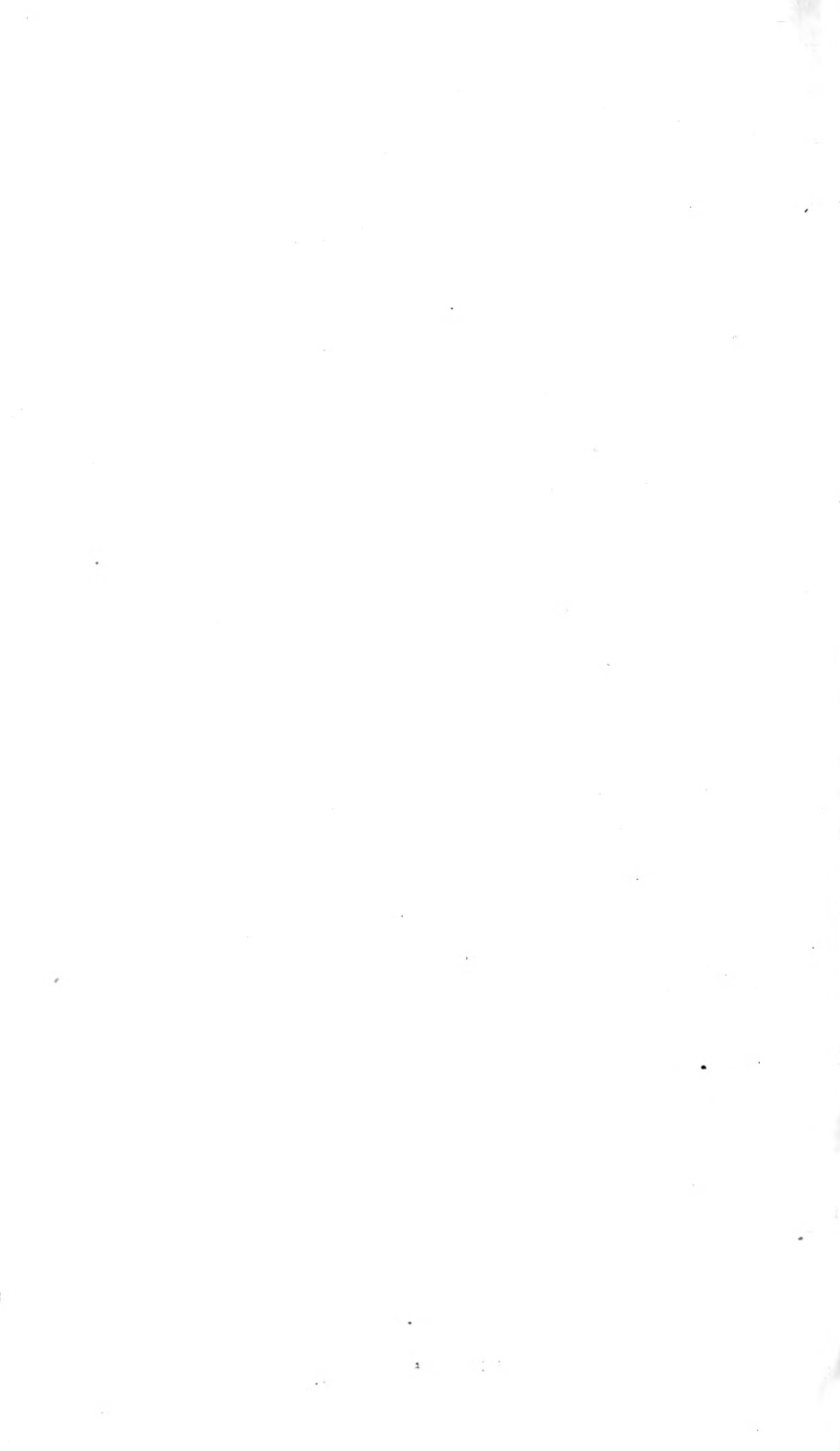
NOUVELLE ÉDITION COMPLÈTE
ANNOTÉE PAR UN PRÊTRE DE LA MISSION

TOME DEUXIÈME



PARIS
GAUME ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS
3, RUE DE L'ABBAYE, 3
1891

LIBRARY
HOLY REDEEMER CONSUS SEMINARY
ST. ANNE'S LIBRARY, WINDSOR
WOODSTOCK, ONTARIO



PRÉFACE

Quoique dans le premier livre nous ayons parlé des grandes œuvres dans lesquelles M. Vincent a signalé sa vertu et son zèle, nous ne l'avons pu faire toutefois que fort succinctement, pour ne pas interrompre par des digressions trop fréquentes et trop étendues la suite de la vie de ce saint homme. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire d'en faire un récit plus ample et une déclaration plus particulière en ce second livre, afin que le lecteur ne fût pas frustré de la consolation et de l'utilité spirituelle qu'il en pourra retirer. Par cette lecture, il sera excité à admirer la conduite de la sagesse de Dieu pour la sanctification et le salut d'un très grand nombre d'âmes; à remercier sa bonté de cette abondante effusion de grâces qu'il a voulu faire en ce dernier siècle par le ministère de son fidèle serviteur; et enfin à en tirer divers sujets d'édification et même d'imitation dans les occasions qui se pourront présenter de pratiquer de semblables œuvres. Car la voie des saints, selon le témoignage de l'Écriture, croît comme la lumière jusqu'à un jour parfait qui éclaire ceux qui la veulent suivre : elle est toute parfumée de cette odeur de Jésus-Christ, qu'ils répandent par leur vertu, laquelle console et fortifie ceux qui marchent sur leurs vestiges. Aussi, est-ce louer parfaitement Dieu, comme il le veut être en ses saints, que de repasser par sa mémoire les belles actions de leur vie, d'étudier leurs vertus, d'entrer dans les sentiments de leur piété, d'imiter les exemples qu'ils ont laissés, de continuer les œuvres qu'ils ont commencées, et de s'efforcer, dans l'union d'une parfaite

charité de rendre à Dieu sur la terre la même gloire qu'ils lui rendent et qu'ils lui rendront éternellement dans le ciel.

Il est vrai que ce second livre paraîtra un peu ample, et que ceux qui aiment la brièveté ne goûteront pas d'abord son étendue et la longueur de quelques-uns de ces chapitres ; mais s'ils veulent un peu considérer la qualité des sujets qu'on y traite et la fin qu'on s'est proposée en les écrivant, ils connaîtront qu'on n'a pu se dispenser d'agir de la sorte.

Il était question de faire connaître plus en particulier les grandes œuvres que Dieu a faites par M. Vincent, les motifs qu'il lui a inspirés pour les entreprendre, les moyens dont il s'est servi pour les achever et les grands fruits qui en ont réussi, tant pour inviter le lecteur à en remercier et glorifier Dieu, que pour lui donner diverses vues de faire quelque chose de semblable dans les occasions qui se pourraient présenter, où il s'agirait de rendre les mêmes services à Dieu et les mêmes assistances au prochain¹. Or, il est certain que cela ne se pouvait faire qu'en expliquant le détail et les particularités qu'on a jugés dignes de remarque, d'où l'on pourra sans doute tirer beaucoup plus de lumière que si les choses n'étaient rapportées qu'en général.

Si néanmoins quelqu'un n'avait pas le loisir ou ne voulait pas se donner la peine de lire ce qui est rapporté en ce

1. M^{sr} Freppel, évêque d'Angers, s'est plu à faire le parallèle de saint Thomas d'Aquin et de saint Vincent de Paul, admirant en tous les deux le génie, grâce auquel le premier nous a laissé la *Somme des Doctrines théologiques*, et le second nous a légué la *Somme des Œuvres de la charité* :

« Quatre siècles avant saint Vincent de Paul, un de ces hommes que Dieu se plaît à échelonner d'âge en âge comme les ouvriers de ses conseils, se vit appelé à résumer tout le travail des idées chrétiennes qui s'était opéré de saint Paul à saint Augustin, et de saint Augustin jusqu'à lui. Chargé d'une pareille tâche cet homme prodigieux prend ce qu'il trouve sous la main, ce que la tradition lui a légué de faits et d'idées ; il les réunit en faisceau, les combine, les coordonne,

second livre, et ne désirait voir que le simple récit de la vie et des vertus de M. Vincent, la lecture du premier et du troisième livre suffira pour lui donner une entière satisfaction.

jusqu'à ce qu'il sorte de ses mains un édifice semblable à ces monuments gigantesques du même âge qui entraînent l'œil sous terre et qui l'emportent dans la nue. Cet homme vous le connaissez tous, c'est saint Thomas d'Aquin, et jamais œuvre ne trahit à un plus haut degré le génie de l'organisation que la *Somme* théologique de saint Thomas d'Aquin.

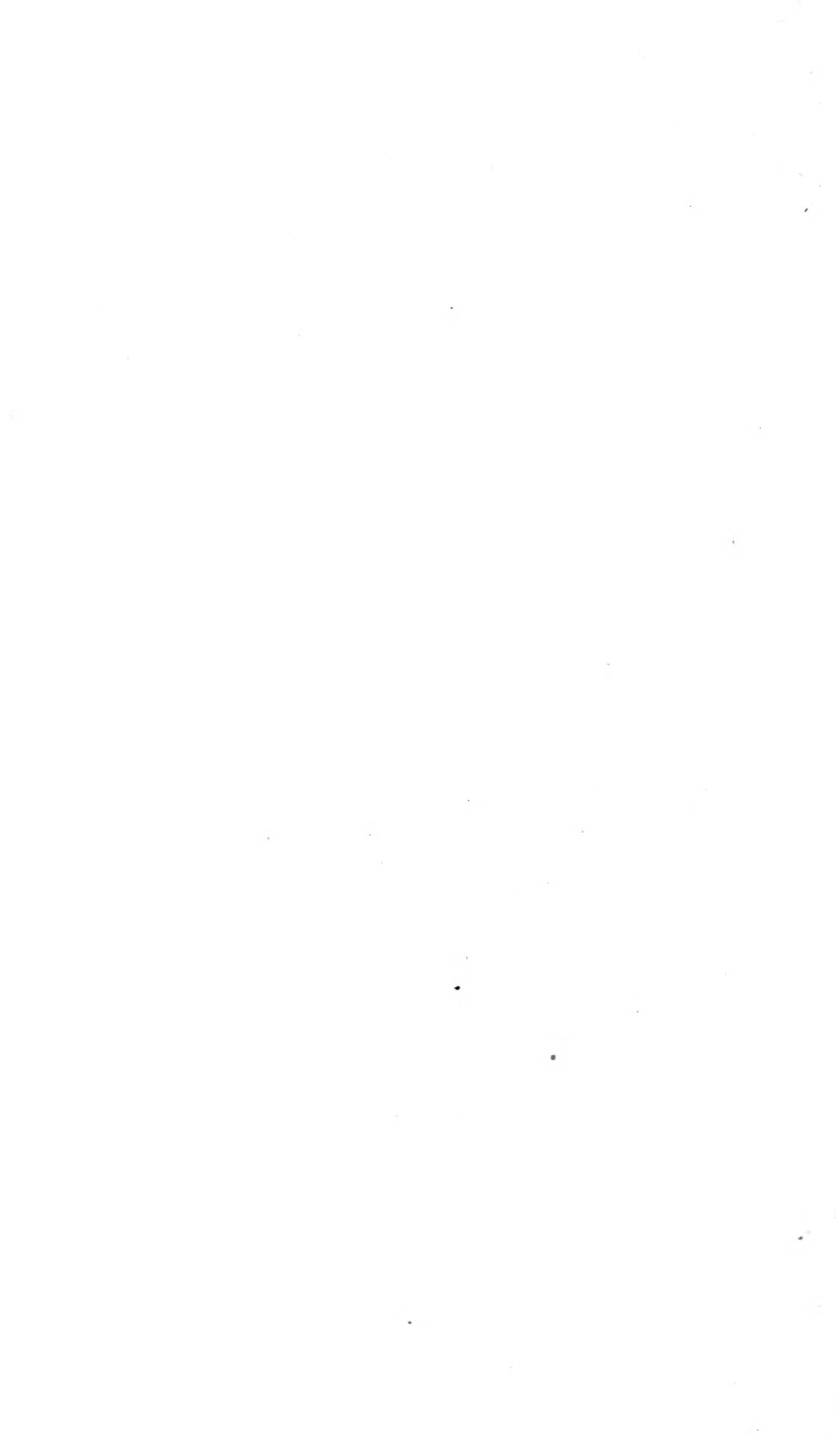
« Eh bien ! Vincent de Paul a fait pour la charité au dix-septième siècle ce que le Docteur angélique avait fait au treizième pour la science de la foi.

« Oui, lui aussi, cet homme si simple et si grand a été doué par Dieu du génie de l'organisation ; et, comme Thomas d'Aquin, il a légué au monde chrétien sa *Somme*, une *Somme* magnifique, la *Somme* de ses œuvres... Est-il dans les siècles passés une institution quelconque de bienfaisance qu'il n'ait ou rajeunie, ou restaurée, ou agrandie ? Y a-t-il une œuvre de charité qui ne soit venue se rattacher comme un anneau à cette chaîne d'établissements qui s'étend jusqu'à nous ? De l'Hôtel-Dieu qu'il transforme, à la Salpêtrière qu'il érige, des malades qu'il soulage aux pauvres qu'il nourrit, des vieillards qu'il recueille aux enfants trouvés qu'il sauve, des forçats qu'il délivre aux captifs qu'il rachète, à travers les établissements qu'il fonde, les asiles qu'il ouvre, les hôpitaux qu'il crée, pendant tout un demi-siècle, le monde suit avec étonnement les prodiges de son activité.

« N'est-ce point des deux côtés, la même étendue d'esprit et cette largeur de coup d'œil qui embrasse et qui relie entre elles toutes les parties d'un grand tout ? Et, s'il est vrai qu'on ne saurait aborder un problème de la foi sans trouver en face de soi le nom et le génie de Thomas d'Aquin ; chaque fois que le dévouement cherche à se produire sous une forme nouvelle, chaque fois que l'esprit chrétien, inspiré par la foi, se traduit parmi nous en quelque œuvre féconde, pour peu que l'on creuse à la source de ces grandes choses, on y trouve à côté du doigt de Dieu, qui met tout en mouvement, la main et le cœur de saint Vincent de Paul.

« Tant il est vrai qu'il a été donné à cet homme de recueillir toutes les traditions de la charité chrétienne pour les coordonner entre elles dans une majestueuse harmonie. » (*Discours et panégyriques*, par M^{sr} Freppel. In-8°, Paris, 1869 ; t. II, p. 262.)

Voyez aussi *Saint Vincent de Paul modèle des hommes d'action et d'œuvres*, par l'abbé J.-B. Boudignon. In-8°, Paris, 1886.



LIVRE DEUXIÈME

LES OEUVRES

DU VÉNÉRABLE SERVITEUR DE DIEU

VINCENT DE PAUL

CHAPITRE PREMIER

Des Missions de Monsieur Vincent.

SECTION PREMIÈRE

DE SES MISSIONS EN GÉNÉRAL

Il n'est pas nécessaire d'employer ici un long discours pour faire voir au lecteur la nécessité ou l'utilité des missions auxquelles M. Vincent et les siens ont travaillé. L'expérience, depuis plus de quarante ans qu'elles ont commencé, la fait assez connaître. Et s'il y avait quelqu'un qui n'en fût pas pleinement persuadé, il n'aurait qu'à jeter d'un côté les yeux sur l'état déplorable où se trouvaient avant ce temps la plupart des peuples, et particulièrement ceux de la campagne, qui semblaient être comme ensevelis dans les ténèbres d'une profonde ignorance des choses de leur salut, et par une suite inévitable plongés en toutes sortes de vices; et d'autre côté considérer les effets salutaires que les missions de M. Vincent ont produits et les conversions admirables qu'elles y ont opérées. Certes il serait obligé de reconnaître et de confesser que la main de

Dieu était avec son fidèle serviteur, et qu'entre plusieurs autres excellents moyens extérieurs pour le salut des âmes, sa miséricorde a voulu particulièrement employer en ce dernier siècle celui de ses missions, comme l'un des plus efficaces et des plus souverains, et sur lequel il voulait répandre une plus grande abondance de ses divines bénédictions.

Voici ce qu'un ecclésiastique de condition et de vertu, qui avait assisté et même travaillé à une mission dans une grosse bourgade de la province d'Anjou, écrivit sur ce sujet, il y a plus de vingt ans, à M. Vincent :

« Entre les personnes, lui dit-il, qui ont fait des confessions générales, je puis vous assurer qu'il s'en est trouvé plus de quinze cents qui n'en avaient jamais fait une bonne, et qui outre cela, pour la plupart, avaient croupi en des péchés très énormes l'espace de dix, de vingt et de trente ans, lesquels ont avoué ingénument que jamais ils ne s'en fussent confessés à leurs pasteurs et confesseurs ordinaires. L'ignorance y a été trouvée très grande, mais il y avait encore plus de malice; et la honte qu'ils avaient de déclarer leurs péchés allait jusqu'à un tel point que quelques-uns d'entre eux ne pouvaient se résoudre de les déclarer même dans les confessions générales qu'ils faisaient aux Missionnaires. Mais enfin, pressés vivement par ce qu'ils entendaient aux sermons et aux catéchismes, ils se sont rendus et ont avoué franchement leurs fautes avec gémissements et larmes. »

Un grand prélat, dont la mémoire est en bénédiction, — c'est messire Jacques Lescot, évêque de Chartres ¹ —, écrivant à M. Vincent sur le sujet des mêmes Missions, en l'année 1647, lui parle en ces termes :

1. Jacques Lescot, docteur de Sorbonne et confesseur de Richelieu, fut nommé évêque de Chartres en 1641. Il fut sacré en 1643 et mourut en 1656, âgé de 63 ans.

« Je ne puis recevoir une nouvelle plus agréable ni plus avantageuse que celle qu'on me mande, que vous désirez faire continuer les missions en mon diocèse, si je le trouve bon. Il n'y a point de diocèse en France dont vous puissiez disposer plus absolument; et je ne sais s'il y en a où les missions puissent être plus utiles et plus nécessaires, pour les ignorances étranges que je rencontre en mes visites, lesquelles me font horreur. Je ne détermine rien, ni lieu, ni pouvoir : tout est à vous; et pour parler aux termes d'Abraham : *Ecce universa coram te sunt*, et je suis moi-même en vérité et de cœur, votre, etc. »

Un autre prélat, que nous ne nommerons point, parce qu'il est encore vivant, écrivant en l'année 1651 à M. Vincent sur ce même sujet : « La Mission, lui dit-il, est un des plus grands biens et des plus nécessaires que je connaisse; car il y a la plus grande ignorance du monde parmi le pauvre peuple, et si vous pouviez voir quelle elle est dans mon diocèse, elle vous exciterait à compassion. Je puis dire en vérité, que la plupart de tous ceux qui sont catholiques ne le sont que de nom et seulement à cause que leurs pères l'étaient, et non pas pour savoir ce que c'est que d'être catholiques. Et c'est ce qui nous donne mille peines, d'autant que nous ne pouvons mettre aucun ordre dans le diocèse, que ceux à qui cet ordre ne plaît pas ne témoignent être aussi contents d'aller au prêche comme à la messe. »

M. Vincent n'était que trop convaincu par sa propre expérience de l'extrême besoin que les peuples avaient d'être instruits des choses nécessaires à leur salut et d'être disposés et portés à faire des confessions générales. Et comme c'était dans les missions qu'on leur rendait ces offices de charité avec plus de fruit et de succès, c'était aussi la cause pour laquelle il s'y appliquait de tout son pouvoir et y conviait et portait, autant qu'il était en lui, tous ceux qu'il voyait propres pour y travailler, tant de sa Congrégation que des autres. Nous allons rapporter au paragraphe suivant le

sommaire d'un petit discours familier qu'il fit un jour aux siens sur ce sujet, dans lequel on pourra voir quels étaient ses sentiments touchant la nécessité et l'utilité des missions.

§ 1^{er}. — Paroles remarquables de M. Vincent touchant les Missions.

« Nous avons obligation, dit-il, — parlant un jour à ceux de sa Compagnie ¹, — de travailler au salut des pauvres gens des champs, parce que Dieu nous a appelés pour cela; et saint Paul nous convie de marcher en notre vocation et de correspondre aux desseins éternels que Dieu a eus sur nous. Or, ce travail-là est le capital de notre Congrégation: tout le reste n'est qu'accessoire; car nous n'eussions jamais travaillé aux ordinands ni aux séminaires des ecclésiastiques, si nous n'eussions jugé qu'il était nécessaire pour maintenir les peuples en bon état et conserver les fruits des missions, de faire en sorte qu'il y eût de bons ecclésiastiques parmi eux; imitant en cela les guerriers conquérants qui laissent des garnisons dans les places qu'ils ont prises, de peur de perdre ce qu'ils ont acquis avec tant de peine. Ne sommes-nous pas bien heureux, mes frères, d'exprimer au naïf la vocation de Jésus-Christ; car qui est-ce qui exprime mieux la manière de vie que Jésus-Christ a tenue sur la terre, que les missionnaires? Je ne le dis pas seulement de nous; mais je l'entends aussi de ces grands ouvriers apostoliques de divers ordres qui font des missions et dedans et dehors le royaume. Ce sont là les grands missionnaires desquels nous ne sommes que les ombres. Voyez-vous comme ils se transportent aux Indes, au Japon, au Canada, pour achever l'œuvre que Jésus-Christ a commencée et qu'il n'a point quittée depuis le premier instant qu'il y a été appliqué par la volonté de son Père! Pensons qu'il nous dit intérieurement: Sortez, missionnaires, allez où je vous

1. Conférence du 25 octobre 1643.

envoie ; voilà de pauvres âmes qui vous attendent, leur salut dépend en partie de vos prédications et de vos catéchismes. C'est là, mes frères, ce que nous devons bien considérer ; car Dieu nous a destinés pour travailler en tel temps, en tels lieux, et pour telles personnes. C'est ainsi qu'il destinait ses prophètes pour certains lieux et pour certaines personnes, et ne voulait point qu'ils allassent ailleurs. Mais que répondrions-nous à Dieu, s'il arrivait que par notre faute quelque-une de ces pauvres âmes vînt à mourir et à se perdre ? N'aurait-elle pas sujet de nous reprocher que nous serions en quelque façon cause de sa damnation, pour ne l'avoir pas assistée comme nous le pouvions ? Et ne devrions-nous pas craindre qu'elle ne nous en demandât compte à l'heure de notre mort ? Comme au contraire, si nous correspondons fidèlement aux obligations de notre vocation, n'aurons-nous pas sujet d'espérer que Dieu nous augmentera de jour en jour ses grâces, qu'il multipliera de plus en plus la Compagnie, et lui donnera des hommes qui auront des dispositions telles qu'il convient pour agir dans son esprit, et qu'il bénira tous nos travaux ? Et enfin toutes ces âmes qui obtiendront le salut éternel par notre ministère rendront témoignage à Dieu de notre fidélité dans nos fonctions.

« Que ceux-là seront heureux qui, à l'heure de la mort, verront accomplies en eux ces belles paroles de Notre-Seigneur : *Evangelizare pauperibus misit me Dominus !* Voyez, mes frères, comme il semble que Notre-Seigneur nous veuille déclarer par ces paroles qu'un de ses principaux ouvrages était de travailler pour les pauvres. Mais malheur à nous, si nous nous rendons lâches à servir et à secourir les pauvres ; car après avoir été appelés de Dieu et nous être donnés à lui pour cela, il s'en repose en quelque façon sur nous. Souvenez-vous de ces paroles d'un saint Père : *Si non pavisti, occidisti*, qui s'entendent à la vérité de la réfection corporelle, mais qui se peuvent appliquer à la spirituelle, avec autant de vérité et même avec plus de raison.

Jugez si nous n'avons pas sujet de trembler, si nous venons à manquer en ce point; et si, à cause de l'âge, ou bien sous prétexte de quelque infirmité ou indisposition, nous venons à nous ralentir et à dégénérer de notre première ferveur. Pour moi, nonobstant mon âge, je ne me tiens point excusé de travailler au service des pauvres, car qui m'en pourrait empêcher? Si je ne puis prêcher tous les jours, je prêcherai deux fois la semaine; et si je n'ai assez de force pour me faire entendre dans les grandes chaires, je parlerai dans les petites; et si je n'avais pas encore assez de voix pour cela, qui est-ce qui m'empêcherait de parler simplement et familièrement à ces bonnes gens, comme je vous parle à présent, les faisant approcher et mettre autour de moi comme vous êtes? Je sais des vieillards qui, au jour du jugement, pourront s'élever contre nous, et entre autres un bon Père Jésuite, homme de sainte vie, lequel après avoir prêché plusieurs années à la cour, ayant été atteint à l'âge de soixante ans d'une maladie qui le mena à deux doigts de la mort, Dieu lui fit connaître combien il y avait de vanité et d'inutilité en la plupart de ses discours étudiés et polis, desquels il se servait en ses prédications, en sorte qu'il en ressentit plusieurs remords de conscience. Ce qui fut cause qu'ayant recouvré sa santé, il demanda et obtint de ses supérieurs la permission d'aller catéchiser et exhorter familièrement les pauvres de la campagne. Il employa vingt ans dans ces charitables travaux, et y persévéra jusqu'à la mort; et se voyant près d'expirer, il demanda une grâce, qui fut qu'on enterrât avec son corps une baguette dont il se servait en ses catéchismes, afin, disait-il, que cette baguette rendit témoignage comme il avait quitté les emplois de la cour pour servir Notre-Seigneur en la personne des pauvres de la campagne.

« Quelqu'un de ceux qui cherchent à vivre longtemps pourrait peut-être appréhender que le travail des missions ne vînt à raccourcir ses jours et avancer l'heure de sa mort, et pour cela tâcherait de s'en exempter, autant qu'il lui

serait possible, comme d'un malheur qu'il aurait sujet de craindre. Mais je demanderais à celui qui aurait un tel sentiment : Est-ce un malheur à celui qui voyage dans un pays étranger d'avancer son chemin et s'approcher de sa patrie ? Est-ce un malheur à ceux qui naviguent d'approcher du port ? Est-ce un malheur à une âme fidèle que d'aller voir et posséder son Dieu ? Enfin, est-ce un malheur aux Missionnaires d'aller bientôt jouir de la gloire que leur divin Maître leur a méritée par ses souffrances et par sa mort ? Quoi ! a-t-on peur qu'une chose arrive, que nous ne saurions assez désirer et qui n'arrive toujours que trop tard ?

« Or, ce que je dis ici aux prêtres, je le dis aussi à ceux qui ne le sont pas, je le dis à tous nos frères. Non, mes frères ! ne croyez pas que, parce que vous n'êtes pas employés à la prédication, vous soyez pour cela exempts des obligations que nous avons de travailler au salut des pauvres ; car vous le pouvez faire en votre façon, peut-être aussi bien que le prédicateur même, et avec moins de danger pour vous. Vous y êtes obligés étant membres d'un même corps avec nous, tout de même que tous les membres du sacré corps de Jésus-Christ ont coopéré, chacun en leur manière, à l'œuvre de notre rédemption ; car si, le chef de Jésus-Christ a été percé d'épines, les pieds ont été aussi percés des clous avec lesquels il était attaché à la croix : et si, après la résurrection, ce sacré chef a été récompensé, les pieds ont aussi participé à cette récompense, et ont partagé avec lui la gloire dont il a été couronné. »

§ 2. — Sentiments de M. Vincent touchant les vertus les plus nécessaires aux Missionnaires, et à la manière de prêcher qu'ils devaient tenir.

Ce grand serviteur de Dieu étant rempli d'un esprit vraiment apostolique, pouvait bien connaître quelles étaient les vertus les plus convenables et nécessaires aux missionnaires, puisqu'il les possédait toutes en un degré très émi-

ment et qu'il les avait très parfaitement pratiquées, comme il se verra en la troisième partie de cet ouvrage. Ce n'était donc pas tant par son raisonnement que par sa propre expérience qu'il disait qu'entre toutes les vertus, les Missionnaires avaient particulièrement besoin d'une profonde humilité et d'une grande défiance d'eux-mêmes ; et cela, pour ne pas attribuer à leur industrie ni à leur travail la conversion des âmes et les autres bons succès de leurs missions, mais en rendre fidèlement toute la gloire à Dieu, ne retenant rien pour eux sinon la confusion de leurs défauts et de leurs manquements. Il estimait aussi qu'ils devaient avoir une grande foi et une parfaite confiance en Dieu pour ne se laisser aller au découragement dans les peines et contradictions, et ne se rebuter dans les difficultés qui se rencontrent en leurs emplois ; une grande charité et un zèle très ardent du salut des âmes, pour les aller chercher et les secourir et servir ; une grande douceur et patience pour les attirer et supporter ; une grande simplicité et prudence pour les conduire droitement à Dieu ; un grand détachement des choses de la terre, afin d'être plus libres dans les travaux qu'ils entreprennent pour Dieu, et plus propres pour inspirer aux autres l'affection des biens du ciel ; une continuelle mortification de corps et d'esprit, afin que les mouvements de la nature n'empêchent point en eux les opérations de la grâce ; enfin, une grande indifférence à l'égard des emplois, des lieux, des temps et des personnes, pour n'avoir autre prétention en toutes choses que de faire la volonté de Dieu : en sorte que ceux-là mêmes qui parleraient en public fussent toujours disposés à consentir bien volontiers qu'un autre vint prendre leur place et occuper leur chaire au milieu d'une mission, si telle était la volonté du supérieur. Et pour ce sujet, il ordonnait particulièrement à ses Missionnaires de déférer aux religieux et aux autres prédicateurs qu'ils trouveraient dans les paroisses, surtout lorsqu'ils y avaient des stations, leur cédant voion-

tiers la chaire en leur témoignant toute sorte de respect. Enfin, il voulait que ses Missionnaires fussent personnes d'oraison et de bon exemple, estimant que, par ce moyen, ils feraient plus de fruits qu'avec toute la science et l'éloquence qu'ils pourraient employer ; l'oraison attirant en eux une abondance de grâces et d'onction intérieures, et le bon exemple disposant les esprits pour bien recevoir ce qu'ils leur communiqueraient après l'avoir reçu de Dieu.

Pour ce qui est de la manière de prêcher dans les missions, voici ce que M. Vincent en écrivit à l'un de ses prêtres dès l'année 1633 :

« J'ai appris de diverses personnes, lui dit-il, la bénédiction qu'il plaît à la bonté de Dieu de répandre sur votre mission de N. Nous en avons été tous fort consolés. Et parce que nous reconnaissons que cette abondante grâce vient de Dieu, laquelle il ne continue qu'aux humbles qui reconnaissent que tout le bien qui se fait par eux vient de lui, je le prie de tout mon cœur qu'il vous donne de plus en plus l'esprit d'humilité dans toutes vos fonctions ; parce que vous devez croire très assurément que Dieu vous ôtera cette grâce, dès que vous viendrez à donner lieu en votre esprit à quelque vaine complaisance, vous attribuant ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. Humiliez-vous donc grandement, Monsieur, dans la vue que Judas avait reçu de plus grandes grâces que vous, et que ces grâces avaient eu plus d'effet que les vôtres, et que, nonobstant cela, il s'est perdu. Et que profitera-t-il donc au plus grand prédicateur du monde et doué des plus excellents talents, d'avoir fait retentir ses prédications avec applaudissement dans toute une province, et même d'avoir converti à Dieu plusieurs milliers d'âmes, si nonobstant tout cela il vient à se perdre lui-même ?

« Je ne vous dis pas ceci, Monsieur, pour aucun sujet particulier que j'aie de craindre cette vaine complaisance ni en vous, ni en N. qui travaille avec vous, mais afin que si

le démon vous attaque de ce côté-là, comme sans doute il le fera, vous apportiez une grande attention et fidélité à rejeter ses suggestions, et à honorer l'humilité de Notre-Seigneur. J'avais ces jours passés pour le sujet de mon entretien la vie commune que Notre-Seigneur a voulu mener sur la terre ; et je voyais qu'il avait tant aimé cette vie commune et abjecte des autres hommes, que pour s'y ajuster, il s'était abaissé autant qu'il avait pu, jusque-là même — ô chose merveilleuse et qui surpasse toute la capacité de l'entendement humain ! — qu'encore qu'il fût la sagesse incréée du Père éternel, il avait néanmoins voulu prêcher sa doctrine avec un style beaucoup plus bas et plus ravalé que n'a été celui de ses apôtres. Voyez, je vous prie, quelles ont été ses prédications, et les comparez avec les épîtres et prédications de saint Pierre, de saint Paul et des autres apôtres. Il semblerait que le style dont il use est d'un homme qui a peu de science, et que celui de ses apôtres paraît comme de personnes qui en avaient beaucoup plus que lui. Et ce qui est encore plus étonnant est qu'il a voulu que ses prédications eussent beaucoup moins d'effet que celles de ces apôtres ; car l'on voit dans l'Évangile qu'il gagna ses apôtres et ses disciples presque un à un, et cela avec travail et fatigue : et voilà que saint Pierre en convertit cinq mille dès sa première prédication. Certainement cela m'a donné plus de lumière et de connaissance, comme il me semble, de la grande et merveilleuse humilité du Fils de Dieu qu'aucune autre considération que j'aie jamais eue sur ce sujet.

« Nous disons tous les jours à la sainte Messe ces paroles : *In spiritu humilitatis, etc.* Or un saint personnage me disait un jour comme l'ayant appris du bienheureux évêque de Genève, que cet esprit d'humilité, lequel nous demandons à Dieu en tous nos sacrifices, consiste principalement à nous tenir dans une continuelle attention et disposition de nous humilier incessamment, en toutes occasions, tant intérieurement qu'extérieurement. Mais, Monsieur, qui

est-ce qui nous donnera cet esprit d'humilité? Hélas! ce sera Notre-Seigneur, si nous le lui demandons, et si nous nous rendons fidèles à sa grâce et soigneux d'en produire les actes. Faisons-le donc, je vous en supplie, et tâchons pour cela de nous ressouvenir l'un de l'autre quand nous prononcerons ces mêmes paroles au saint autel; je l'espère de votre charité. »

Et parlant un jour aux prêtres de sa maison sur ce même sujet :

« Il faut, leur disait-il, que la Compagnie se donne à Dieu, pour expliquer par des comparaisons familières les vérités de l'Évangile, lorsqu'on travaille dans les missions. Étudions-nous donc pour façonner notre esprit à cette méthode, imitant en cela Notre-Seigneur, lequel, comme dit le saint évangéliste, *sine parabolis non loquebatur ad eos*. N'employons que sobrement dans les prédications les passages des auteurs profanes; encore faut-il que ce ne soit que pour servir de marche-pied à la sainte Écriture. »

Il recommandait aussi à ses Missionnaires de ne se laisser emporter à une ferveur excessive dans leurs prédications, et de ne pas tant élever le ton de leur voix, mais de parler au peuple simplement, et avec une voix médiocre, tant pour mieux profiter à leur auditoire, qui écoute plus volontiers et reçoit mieux ce qui lui est dit de la sorte, que pour ménager leur force et leur santé. Car ayant à prêcher souvent, et presque tous les jours pendant une bonne partie de l'année, et même en quelques occasions deux fois le jour, ils se réduiraient eux-mêmes dans l'impuissance de continuer, si à force de crier, ils venaient à gâter leur voix et leur poitrine. Voici ce qu'il en écrivit un jour à l'un de ses prêtres :

« On m'a averti, lui dit-il, que vous faites de trop grands efforts en parlant au peuple, et que cela vous affaiblit beaucoup. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez votre santé et modérez votre parole et vos sentiments. Je vous ai

dit autrefois que Notre Seigneur bénit les discours qu'on fait en parlant d'un ton commun et familier, parce qu'il a lui-même enseigné et prêché de la sorte, et que cette manière de parler étant naturelle, elle est aussi plus aisée que l'autre qui est forcée, et le peuple la goûte mieux et en profite davantage. Croiriez-vous, Monsieur, que les comédiens ayant reconnu cela ont changé leur manière de parler, et ne récitent plus leurs vers avec un ton élevé, comme ils faisaient autrefois ; mais ils le font avec une voix médiocre, et comme parlant familièrement à ceux qui les écoutent. C'était un personnage qui a été de cette condition-là qui me le disait ces jours passés. Or si le désir de plaire davantage au monde a pu gagner cela sur l'esprit de ces acteurs de théâtre, quel sujet de confusion serait-ce aux prédicateurs de Jésus-Christ si l'affection et le zèle de procurer le salut des âmes n'avait pas le même pouvoir sur eux ¹.

« Au reste j'ai été bien contristé de ce qu'au lieu de faire le grand catéchisme le soir, vous avez fait des prédications dans votre mission, ce qui ne se doit pas : 1° parce que le prédicateur du matin peut avoir peine de cette seconde prédication ; 2° parce que le peuple a plus de besoin de ce catéchisme, et qu'il en profite davantage ; 3° parce qu'en faisant ce catéchisme il semble qu'il y a en quelque façon plus de sujet d'honorer la manière que Notre Seigneur Jésus-Christ a tenue pour instruire et pour convertir le monde ; 4° parce

1. Voir sur la révolution introduite alors dans la chaire, *Saint Vincent de Paul et sa Mission sociale*, par Arthur Loth. Le saint a expliqué dans deux remarquables conférences (20 et 22 août 1655) la nature et l'importance de la méthode de prédication qu'il s'efforçait de substituer au genre précieux et maniéré de son époque ; surtout on l'entendait parler et s'oublier lui-même. Quand cette méthode fut divulguée par l'usage qu'en faisaient les Missionnaires et les ecclésiastiques de la Conférence de Saint-Lazare, tout le monde la voulut suivre. On courait s'en instruire auprès de Vincent de Paul, et on lui disait : « Il en faudra venir là, prêcher à la missionnaire, prêcher en apôtre. »

que c'est notre usage, et qu'il a plu à Notre-Seigneur donner de grandes bénédictions à cette pratique en laquelle il se trouve plus de moyen d'exercer l'humilité. »

§ 3. — L'ordre que M. Vincent observait et a voulu être observé par les siens dans les Missions.

Puisque toutes les choses qui viennent de Dieu sont dans l'ordre ¹, comme le saint Apôtre nous enseigne, et que c'est l'ordre, ainsi que dit saint Augustin, qui nous conduit à Dieu ², les missions étant des ouvrages de la grâce divine pour aider les âmes à retourner à Dieu lorsqu'elles s'en sont éloignées par le péché, il fallait par conséquent qu'elles se fissent avec ordre, et que chaque troupe de missionnaires fût comme une compagnie de soldats bien disciplinés, ou comme une petite armée bien rangée, laquelle par son bon ordre se rendit terrible et formidable aux ennemis de Jésus-Christ ³.

C'est la raison pour laquelle, dès le commencement, M. Vincent se prescrivit dans ses missions un ordre qu'il a voulu depuis être observé par tous les siens en la manière suivante : Premièrement les missionnaires ne vont point travailler aux missions, en quelque lieu que ce soit, qu'ils n'aient un mandement de M. l'évêque du diocèse, pour le présenter à MM. les curés desquels ils doivent, avant que de commencer aucune fonction en leurs paroisses, obtenir le consentement et recevoir la bénédiction, ou en leur absence de leurs vicaires. En cas de refus de leur part, les missionnaires s'en retournent, prenant humblement congé d'eux, pour imiter et honorer l'acquiescement de Notre-Seigneur au refus qu'on lui a fait quelquefois en pareilles occasions, ainsi qu'il est rapporté dans l'Évangile.

Ayant obtenu le mandement du prélat et le consente-

1. Quæ a Deo sunt, ordinata sunt. (Rom. XIII.)

2. Ordo dux ad Deum. (Aug., *lib. de Ord.*, cap. I.)

3. Terribilis ut castrorum acies ordinata. (*Cantic.* VI.)

ment du curé en la paroisse duquel la mission se doit faire, un prêtre va en faire l'ouverture un jour de fête ou de dimanche par un sermon qu'il fait ordinairement le matin, pour avertir les habitants de la venue prochaine des missionnaires et du service qu'ils désirent leur rendre, et pour les exhorter à la pénitence, et à se disposer pour faire de bonnes confessions. Le même jour après vêpres, il fait pour l'ordinaire encore un autre sermon pour les instruire de la manière de bien faire leurs confessions et particulièrement de se bien examiner, leur expliquant brièvement les péchés plus ordinaires qui se commettent contre les commandements de Dieu, ou bien quelque autre pièce forte pour les exciter davantage à la pénitence.

Quelques jours après, les autres missionnaires destinés pour travailler en cette paroisse étant arrivés, ils commencent de s'appliquer aux exercices et fonctions ordinaires des missions, qui consistent principalement à prêcher, faire les catéchismes grands et petits, entendre les confessions, moyenner les réconciliations et accommodements de ceux qui sont en quelques inimitiés ou discorde, visiter et consoler les malades, faire la correction fraternelle aux pécheurs impénitents, remédier autant qu'il se peut aux abus et désordres publics, et généralement s'employer à toutes les œuvres de miséricorde et charité spirituelle qui leur sont convenables, et dont la Providence divine leur fournit des occasions; sans oublier néanmoins leurs exercices propres et particuliers de l'oraison mentale, de l'office divin en commun, du saint sacrifice de la messe, des examens généraux et particuliers et autres semblables pratiques spirituelles.

Ils ont aussi toutes leurs heures réglées, soit pour le lever, le coucher, la réfection, la méditation, la messe, l'office divin et autres exercices que nous avons dit; soit pour les prédications, catéchismes, confessions et autres fonctions propres de la mission, auxquelles ils s'appliquent avec une grande assiduité.

Ils font ordinairement tous les jours trois sortes d'actions publiques ; c'est à savoir une prédication dès le grand matin, afin que les pauvres gens des champs y puissent assister, sans se détourner de leurs ouvrages accoutumés ; le petit catéchisme à une heure après midi ; et le grand catéchisme au soir, au retour de leur travail.

Les sujets plus ordinaires de ces prédications, outre les deux qui se font à l'ouverture de la mission et dont il a été déjà parlé, sont des parties de la pénitence en particulier, des fins dernières de l'homme, de l'énormité du péché, des rigueurs de la justice de Dieu à l'égard des pécheurs, de l'endurcissement du cœur, de l'impénitence finale, de la mauvaise honte, des rechutes dans le péché, de la médisance, de l'envie, des haines et inimitiés, des juréments et blasphèmes, de l'intempérance au boire et au manger, et autres semblables péchés qui se commettent plus ordinairement parmi les gens de la campagne ; comme aussi de la patience, du bon usage des afflictions et de la pauvreté, de la charité, du bon emploi de la journée, de la manière de bien prier Dieu, de fréquenter dignement les sacrements, d'assister dévotement au saint sacrifice de la messe, de l'imitation de Notre-Seigneur, de la dévotion envers sa très sainte Mère, de la persévérance, et autres semblables vertus et bonnes œuvres qui sont propres aux personnes de cette condition.

On change l'ordre et le sujet des prédications, selon les occasions et les besoins, et on en retranche ou l'on en ajoute d'autres, à proportion que la mission est plus longue ou plus courte. Cette durée se règle selon l'étendue des lieux, le nombre et la disposition des personnes : en sorte que l'on continue ordinairement jusqu'à ce que tous les habitants du lieu, grands et petits, soient suffisamment instruits et mis en état de salut, par le moyen des confessions générales auxquelles on les excite autant qu'il se peut.

Pour ce qui est du grand catéchisme qui se fait le soir,

les matières ordinaires sont : premièrement l'explication des mystères principaux de la religion, c'est à savoir de la très Sainte-Trinité, de l'Incarnation du Fils de Dieu et du très Saint Sacrement de l'autel ; ensuite des commandements de Dieu, de ceux de l'Église, et puis des sacrements, des articles du Symbole, de l'Oraison dominicale et de la Salutation angélique. Le tout à proportion de la durée de la mission, comme il a été dit ci-dessus au sujet des prédications du matin. Et si la mission ne dure pas assez de temps pour expliquer toutes ces choses, on se réduit aux plus importantes et nécessaires, que l'on enseigne brièvement et familièrement, selon la portée des auditeurs.

On fait ce catéchisme comme il a été dit, vers le soir, dans la chaire du prédicateur pour une plus grande commodité des auditeurs. L'on commence ordinairement par une courte récapitulation du précédent catéchisme, sur lequel on fait aussi quelques interrogations aux enfants pendant un petit quart d'heure ; en suite de quoi on explique le sujet duquel on doit traiter. Après cette explication à laquelle on donne un peu d'étendue, on en tire quelques fruits et quelques moralités, pour joindre ensemble l'instruction et l'édification des auditeurs.

Le petit catéchisme se fait à une heure après midi, pour l'instruction des petits enfants. On le commence le premier jour par une petite exhortation familière, par laquelle on les convie d'y assister, et on leur donne des avis nécessaires pour s'y bien comporter. Et puis, les jours, suivants on leur fait des instructions sur la foi, sur les principaux mystères de notre religion, sur les commandements de Dieu et sur les autres matières qui se traitent au grand catéchisme ; mais le tout fort familièrement et proportionnellement à la portée de leur petit esprit. Ce petit catéchisme se fait sans monter en chaire, le catéchiste se tenant parmi les enfants, auxquels il fait à la fin chanter les commandements de Dieu pour les mieux inculquer dans leurs esprits.

Sur la fin de la mission l'on prépare avec un soin particulier les enfants qui n'ont pas encore reçu le très Saint Sacrement et qui sont jugés capables de le recevoir, à faire leur première communion ; et outre les instructions particulières qui leur sont faites pendant la mission, on y ajoute encore une exhortation la veille de la communion pour les y mieux disposer, et une autre immédiatement devant leur communion, en présence du très Saint Sacrement, pour les exciter à une plus grande dévotion et révérence envers cet adorable mystère. Après les vêpres, on fait une procession solennelle en laquelle on porte le très Saint Sacrement, et les enfants qui ont fait leur première communion y assistent et marchent deux à deux devant le Saint Sacrement, ayant chacun un cierge en main, et le clergé avec le peuple ensuite. Au retour de cette procession, on fait encore une autre brève exhortation aux enfants et au peuple ; enfin, pour action de grâces et conclusion de cette cérémonie, on chante le *Te Deum laudamus*. Quelquefois on chante le lendemain de bon matin une messe d'action de grâces, à la fin de laquelle on fait une prédication de la persévérance, si on ne l'a faite quelque jour précédent. C'est encore un usage introduit par M. Vincent dans les missions, d'établir quand il se peut commodément dans les lieux la confrérie de la Charité, composée de femmes et de filles pour l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres malades ; et pour cet effet, vers la fin de la mission, l'on fait quelques exhortations particulières sur le sujet de la charité envers les pauvres et des règlements et pratiques ordinaires de cette confrérie.

Lorsque les confesseurs n'ont plus guère d'emploi à la fin de la mission, on prend soin de faire confesser tous les petits enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge propre de communier, et que l'on voit néanmoins avoir assez de discernement pour commettre des péchés et offenser Dieu. Pour les disposer à ce sacrement, et leur apprendre à se bien

confesser, on leur fait quelques petites instructions particulières proportionnées à la portée de leurs esprits : en quoi on tâche de remédier à deux abus qui se trouvaient autrefois en la plupart des paroisses des champs ; l'un est qu'en quelques lieux l'on faisait confesser les petits enfants publiquement et tous ensemble ; et en d'autres on ne les faisait point confesser du tout, sinon quand ils étaient en l'âge de communier.

Enfin pendant tout le temps de la mission, on visite souvent les malades et surtout les pauvres, leur procurant autant qu'on peut toutes sortes d'assistances corporelles et spirituelles, et les disposant et aidant à faire de bonnes confessions générales pour mettre leur salut en plus grande assurance.

On voit aussi les maîtres et maîtresses d'école, et on leur donne les instructions et les avis nécessaires pour s'acquitter dignement de leurs charges, et pour porter les enfants à la vertu, et leur inspirer la piété.

Il y a encore une chose que M. Vincent observait dans les missions et voulait être exactement observée des siens, c'est à savoir de faire les instructions et rendre tous les services dont il a été parlé, gratuitement, et sans être en aucune façon à charge aux personnes auxquelles on rend cet office de charité, si ce n'est simplement pour le logement et les ustensiles nécessaires qui ne se peuvent pas commodément porter ; ce que les prêtres de sa congrégation ont toujours depuis inviolablement observé.

Outre toutes ces fonctions qui se pratiquent à l'égard des personnes laïques, M. Vincent voulait encore que ses missionnaires s'employassent, comme ils font, pendant le temps de leurs missions, à rendre tous les services qu'ils peuvent aux ecclésiastiques des lieux où ils travaillent ; particulièrement par le moyen des conférences spirituelles, dans lesquelles ils traitent avec eux des obligations de leur état, des défauts qu'ils doivent principalement éviter, des

vertus qu'ils sont obligés de pratiquer et qui leur sont les plus propres et convenables, et autres semblables sujets.

Or quoique dans le commencement, comme il a été dit ailleurs, M. Vincent se rendît extrêmement assidu aux missions, voyant la nécessité de ce charitable emploi, et l'affection des peuples pour en profiter, en sorte que lorsqu'il était obligé de retourner à Paris, il lui semblait, comme il a dit quelquefois, « que les portes de la ville devaient tomber sur lui », tant il faisait scrupule de vaquer à autre chose qu'au salut de ces pauvres âmes, qui se perdaient faute d'assistance ; néanmoins il reconnut par sa propre expérience que cet emploi qui est grandement pénible, et qui d'ailleurs dissipe beaucoup l'esprit, ne se peut continuer sans quelque relâche. Cela lui fit prendre résolution de donner chaque année quelque temps de repos aux ouvriers qui travaillent dans les missions ; et il lui sembla que le plus propre pour cela était celui de la moisson et des vendanges, les gens de la campagne se trouvant alors si fort occupés à leur récolte qu'ils ne peuvent, sans s'incommoder notablement, assister aux exercices de la mission. Il destina donc cette saison, tant pour donner loisir aux missionnaires d'étudier, composer et préparer les matières qu'ils doivent prêcher et enseigner dans leurs missions suivantes, que pour leur donner aussi moyen, après avoir servi les autres, de travailler pour eux-mêmes et pour leur propre perfection en vaquant avec plus de loisir et de tranquillité à la recollection et à la prière, conformément à ce que Notre-Seigneur fit faire à ses apôtres, lorsqu'un jour étant retournés des lieux où il les avait envoyés prêcher et lui ayant rapporté ce qu'ils y avaient fait, il leur dit : « Venez un peu à l'écart dans un lieu solitaire, « pour y demeurer quelque temps en repos et en tranquillité ¹ ».

C'est ce que M. Vincent procurait à ses missionnaires,

1. Venite seorsum in desertum locum, et requiescite. (Marc. vi.)

pendant ces vacances spirituelles qu'il leur faisait prendre, dont ils employaient, comme ils font encore, une bonne partie à faire les exercices de la retraite, les confessions annuelles, et le renouvellement de leur intérieur. Car il arrive assez souvent aux personnes qui travaillent pour le salut des autres et qui vaquent aux fonctions apostoliques, ce que l'on voit aux horloges, lesquelles en servant le public se démontent et s'usent. Pour cela, ils ont un besoin particulier de réparer le déchet que cause la dissipation extérieure par l'exercice du recueillement intérieur. A ce propos M. Vincent disait quelquefois : « Que la vie d'un Missionnaire devait être la vie d'un chartreux à la maison, et d'un apôtre à la campagne; et qu'à proportion qu'il travaillera plus soigneusement à sa perfection intérieure, ses emplois et ses travaux seront aussi plus fructueux pour le bien spirituel des autres ». Et dans une lettre qu'il écrivit en 1631 à un de ses prêtres ¹, lui parlant sur ce même sujet : « Nous menons, dit-il, une vie presque aussi solitaire à Paris que celle des chartreux; parce que ne prêchant, ne catéchisant, et ne confessant point à la ville, personne n'a affaire à nous, et nous n'avons aussi affaire à personne; et cette solitude nous fait aspirer au travail de la campagne, et le travail à la solitude ».

§ 4. — Avis que M. Vincent donnait à ses Missionnaires, touchant la manière d'agir avec les hérétiques dans les Missions.

Comme il se trouve souvent des hérétiques dans les lieux où se font les missions, particulièrement en quelques provinces, telles que sont celles de Guienne, du Languedoc, du Poitou, etc., où cette zizanie s'est répandue plus que dans les autres; aussi, M. Vincent dont la charité n'avait point de bornes, et qui embrassait le salut de ces dévoyés

2. A du Coudray, à Rome, 12 septembre 1631.

avec autant d'affection que celui des autres, voulait que ceux de sa Compagnie s'employassent selon leur pouvoir dans leurs missions à procurer la conversion de ceux qu'ils y rencontraient. Mais, pour y bien réussir, il leur prescrivait diverses maximes que l'expérience lui avait fait connaître très propres pour cette fin.

Premièrement, il estimait que les contentions et disputes en matière de religion, et particulièrement celles qui se font avec esprit d'aigreur et avec des paroles piquantes, n'étaient en aucune façon propres pour convertir les hérétiques ; c'est pourquoi il recommandait aux siens de les éviter absolument, surtout les invectives et les reproches. Il disait à ce propos que les gens doctes ne pouvaient rien gagner avec le diable par la superbe, d'autant qu'il en était plus rempli qu'eux ; mais au contraire qu'il serait aisément vaincu par l'humilité, parce que c'était une arme dont il ne pouvait se servir. Il ajoutait sur ce même sujet qu'il n'avait jamais vu ni entendu qu'aucun hérétique eût été converti par la subtilité d'un argument, mais bien par la douceur et par l'humilité.

Or, quoique M. Vincent ne fût pas d'avis que ses missionnaires s'engageassent aux contentions et disputes contre les hérétiques, il leur recommandait pourtant d'apprendre soigneusement tout ce qui appartient à la théologie polémique et aux controverses, pour être toujours prêts, selon la maxime du Prince des apôtres, de rendre raison de leur foi, d'en soutenir la vérité, et de convaincre de fausseté les erreurs contraires ; conférant à l'amiable avec les hérétiques, et répondant doucement à leurs objections plutôt pour les convertir que pour les confondre. Et de tout temps il les a obligés de faire des conférences et une étude particulière sur ce sujet ¹. Voici ce qu'il en écrivit dès l'année 1628, de la ville de Beauvais, où il était alors, à celui auquel il avait

1. Lettres à Lambert, du 30 janvier 1638 et du 21 février 1653.

laissé en son absence la conduite du collège des Bons-Enfants, à Paris ¹.

« Comment se porte la Compagnie? lui dit-il, chacun est-il en bonne disposition et bien content? les petits règlements s'observent-ils? étudie-t-on, s'exerce-t-on sur les controverses? y observez-vous l'ordre prescrit? Je vous supplie, Monsieur, qu'on travaille soigneusement à cela; qu'on tâche de bien posséder le petit Bécán ² : il ne se peut dire combien ce petit livret est utile à cette fin. Il a plu à Dieu se servir de ce misérable — c'est de lui qu'il parle — pour la conversion de trois personnes depuis que je suis parti de Paris; mais il faut que j'avoue que la douceur, l'humilité et la patience, en traitant avec ces pauvres dévoyés, sont comme l'âme de ce bien. Il m'a fallu employer deux jours de temps pour en convertir un, les deux autres ne m'ont pas coûté de temps. J'ai bien voulu vous dire cela à ma confusion, afin que la Compagnie voie que, s'il a plu à Dieu de se servir du plus ignorant et du plus misérable de la troupe, il se servira encore plus efficacement de chacun des autres ».

C'était donc sa maxime de joindre à la doctrine et à l'étude des controverses une bonne provision d'humilité, de douceur, de patience, pour s'en servir lorsqu'il sera question de converser ou de conférer avec les hérétiques. Il voulait même qu'on leur témoignât quelque sorte de respect et d'affection, non pour les flatter dans leurs erreurs, mais pour gagner plus facilement et plus efficacement leurs esprits ³.

1. François du Coudray.

2. Il s'agit ici d'un *Abrégé* en latin du *Manuale controversiarum* de Martin Bécán, jésuite, né dans le Brabant, mort à Vienne en 1624.

3. « Nous croyons les hommes, écrivait-il un jour, non parce que nous les regardons comme savants, mais parce que nous les estimons bons et que nous les aimons. Le démon est très savant et nous ne croyons rien de ce qu'il nous dit, précisément parce que nous ne

Surtout il estimait que la vie vertueuse et exemplaire des catholiques, et particulièrement des ecclésiastiques et des missionnaires, aurait plus de force qu'aucune autre chose, pour les retirer de l'erreur et leur faire embrasser la véritable religion : c'est ce qu'il a souvent inculqué dans ses lettres. Entre les autres, écrivant au supérieur de la maison de Sedan, il lui parle en ces termes :

« Lorsque le roi vous envoya à Sedan, ce fut à condition de ne jamais disputer contre les hérétiques, ni en chaire, ni en particulier, sachant que cela sert de peu et que bien souvent on fait plus de bruit que de fruit. La bonne vie et la bonne odeur des vertus chrétiennes mises en pratique attirent les dévoyés au droit chemin, et y confirme les catholiques : c'est ainsi que la Compagnie doit profiter à la ville de Sedan, en ajoutant aux bons exemples les exercices de nos fonctions, comme d'instruire le peuple de notre façon ordinaire, de prêcher contre le vice et les mauvaises mœurs, d'établir et persuader les vertus, montrant leur nécessité, leur beauté, leur usage et les moyens de les acquérir : c'est à quoi principalement vous devez travailler. Que si vous désirez parler de quelque point de controverse, ne le faites point si l'Évangile du jour ne vous y porte ; et alors vous pourrez soutenir et prouver les vérités que les hérétiques combattent, et même répondre à leurs raisons, sans néanmoins les nommer, ni parler d'eux. »

Et l'un des frères de la Congrégation de la Mission, qui était fort habile en chirurgie, ayant eu mouvement d'aller contribuer par les bienfaits de son art et de sa charité à l'établissement de la foi dans l'île de Madagascar, M. Vincent l'envoya pour s'embarquer à la Rochelle au mois de

l'aimons pas. Il a fallu que Notre-Seigneur prévint par son amour ceux qu'il a voulu faire croire en lui ; faisons ce que nous voulons, on ne nous croira jamais si nous ne montrons de l'amour et de la compassion à ceux que nous voulons qui nous croient. » (Lettre du 1^{er} mai 1635.)

décembre de l'année 1659, avec quelques prêtres de sa même Compagnie. Mais ce bon frère ayant remarqué que plusieurs huguenots devaient faire le même voyage, et s'embarquer dans le même navire qui les devait mener en cette île, il en conçut un grand déplaisir qu'il fit connaître à M. Vincent par une de ses lettres. Ce sage supérieur des Missionnaires y fit la réponse qui suit :

« Je suis fort affligé, lui dit-il, de savoir que vous avez des hérétiques dans votre vaisseau, et par conséquent beaucoup à souffrir de leur part. Mais enfin Dieu est le maître, et il l'a ainsi permis pour des raisons que nous ne savons pas; peut-être pour vous obliger d'être plus retenu en leur présence, plus humble, plus dévot envers Dieu et plus charitable envers le prochain, afin qu'ils voient la beauté et la sainteté de notre religion, et qu'ils soient par ce moyen excités d'y revenir. Il faudra soigneusement éviter toutes sortes de disputes et d'invectives avec eux, vous montrer patient et débonnaire en leur endroit, lors même qu'ils s'échapperont contre vous ou contre notre créance et nos pratiques. La vertu est si belle et si aimable, qu'ils seront contraints de l'aimer en vous, si vous la pratiquez bien. Il est à souhaiter que dans les services que vous rendez à Dieu sur le vaisseau, vous ne fassiez point acception de personne, et ne mettiez pas différence qui paraisse entre les catholiques et les huguenots, afin que ceux-ci connaissent que vous les aimez en Dieu. J'espère que vos bons exemples profiteront aux uns et aux autres. Ayez soin de votre santé, je vous en prie, et de celle de nos Missionnaires, etc. ¹ »

1. Lettre au frère Philippe Patte, coadjuteur; décembre 1659. — Philippe Patte, né à Vigny, diocèse de Rouen, en 1620, fut reçu dans la Congrégation de la Mission en 1656. Il mourut en 1664, à Madagascar, victime de sa charité. (*Mémoires de la Congrégation de la Mission*; Madagascar, p. 493.)

§ 5. — Des fruits en général qui ont été produits par les Missions de M. Vincent et des siens.

Puisque, selon la maxime de l'Évangile, l'on connaît l'arbre par les fruits, et qu'il n'y a point de marque plus assurée de sa bonté et fertilité que de voir l'abondance et l'utilité des fruits qu'il produit, nous ne saurions mieux connaître l'excellence et l'utilité des missions et des emplois des missionnaires institués par M. Vincent, qu'en rapportant les effets salutaires qu'ils ont causés et les grands biens qu'ils ont produits dans toute l'Église. Nous dirons premièrement quelque chose de ces fruits en général, et puis nous viendrons au détail et au particulier, le tout néanmoins simplement et sans aucune exagération; car nous ne prétendons pas ici faire un panégyrique, mais un simple récit, dans lequel toutefois le lecteur trouvera d'autant plus de satisfaction et même d'édification, qu'il y verra la pure vérité des choses rapportée sans aucun artifice et avec plus de sincérité.

Nous avons dit en la première partie comme avant même que M. Vincent eût institué sa Congrégation, il commença ses premières missions dès l'année 1617, et les continua jusqu'en l'année 1625, non seulement dans les bourgs et villages de plusieurs diocèses, mais aussi dans l'hôpital des Petites-Maisons de Paris et dans celui des galériens, et à Bordeaux dans les galères; à quoi il fut aidé par plusieurs ecclésiastiques d'érudition et de piété, et même de condition et de naissance. On ne sait pas le nombre de ces missions qu'il a faites lui-même en personne, durant ces sept ou huit premières années; mais il est constant qu'il en fit presque en toutes les terres de la maison de Gondi, y comprenant aussi celle de madame la générale des galères qui allaient à près de quarante, tant villes que bourgs et villages, et qu'outre celles-là il en a fait encore en beaucoup d'autres lieux. Depuis la naissance de la Congrégation de

la Mission, qui fut en l'année 1625, jusqu'en l'année 1632 qu'elle fut établie à Saint-Lazare, il a fait par lui¹ ou par les siens tout au moins cent quarante missions. Et depuis l'année 1632 jusqu'à la mort de ce grand serviteur de Dieu, la seule maison de Saint-Lazare en a fait par son ordre près de sept cents, en plusieurs desquelles il a lui-même travaillé avec grande bénédiction. A quoi, si on ajoute toutes celles que les autres maisons de sa Compagnie établie en plus de vingt-cinq diocèses, dedans et dehors le royaume de France, ont faites sous sa conduite, qui est-ce qui pourra concevoir la grandeur, l'étendue et la multiplicité des biens qui en ont réussi pour la gloire de Dieu et pour l'utilité de son Église? Qui pourra dire combien de personnes qui étaient dans une ignorance criminelle des choses de leur salut ont été instruites des vérités qu'elles étaient obligées de savoir? combien d'autres qui avaient toute leur vie croupi dans l'état du péché en ont été retirées par de bonnes confessions générales? combien de sacrilèges qui se commettaient en la réception indigne des sacrements ont été réparés? combien d'inimitiés et de haines déracinées et d'usures bannies? combien de concubinages et autres scandales ôtés? Mais combien d'exercices de religion et de pratiques de charité établies? combien de bonnes œuvres et de vertus mises en usage en des lieux où elles n'étaient seulement pas connues? et ensuite combien d'âmes sanctifiées et sauvées qui glorifient maintenant Dieu dans le

1. Il s'y employa jusque dans les dernières années de sa vie, et il portait une sainte envie aux travaux de ses enfants : « Que j'ai de confusion, écrivait-il à l'un d'eux, de me voir si inutile au monde en comparaison de vous. Certes, Monsieur, je ne puis me retenir; il faut que je vous dise tout simplement que cela me donne de nouveaux et de si grands désirs de pouvoir, parmi mes petites infirmités, aller finir ma vie auprès d'un buisson, en travaillant dans quelque village, qu'il semble que je serais bien heureux si Dieu me faisait cette grâce. » Et il avait alors soixante-dix-huit ans! (*Supplément*, lettre du 17 octobre 1654.)

ciel, lesquelles auraient peut-être, sans le secours qu'elles ont reçu des missions, persévéré jusqu'à la mort dans leurs péchés et à présent blasphémeraient et maudiraient Dieu avec les démons dans l'enfer ? C'est Dieu seul qui connaît l'étendue et le nombre de tous les biens que sa grâce a opérés par le ministère de ses serviteurs dans ces emplois apostoliques, et qui les manifestera un jour à sa plus grande gloire. Et pour comprendre tout en peu de paroles, il semble que sa Providence miséricordieuse ait voulu employer les missions pour coopérer efficacement aux effets principaux qu'il avait dessein de produire par l'incarnation de son Fils, et qu'il avait fait prédire par son prophète : c'est à savoir, *d'effacer l'iniquité, d'abolir et exterminer le péché, et de rétablir la sainteté et la justice*¹.

Or, en attendant que Dieu en découvre dans l'éternité les pièces tout entières, nous en rapporterons seulement quelques petits échantillons dans les chapitres suivants. Mais auparavant nous ferons ici quelques remarques nécessaires sur ce sujet.

La première est que les missionnaires n'ont point fait de recueil exprès des fruits de leurs missions, s'occupant plus à faire de bonnes œuvres qu'à les écrire ; et que ce que nous en rapporterons a été trouvé par hasard depuis peu par-ci par-là, dans quelques lettres, entre un très grand nombre, écrites tant par les prélats dans les diocèses desquels M. Vincent par leur ordre a fait travailler, que par les missionnaires de sa Congrégation lui rendant compte de leurs missions. Si l'on eût pu les parcourir toutes, on aurait encore trouvé des choses beaucoup meilleures, mais cela serait trop immense d'en parler au long ; le peu que nous en dirons servira pour faire juger du reste.

La seconde remarque est que M. Vincent ne voulait

1. Finem accipiat peccatum et deleatur iniquitas et adducatur justitia sempiterna. (Dan., ix.)

point que ses missionnaires fissent leurs ouvrages à la hâte et en courant, mais qu'ils y employassent tout le temps et tout le loisir nécessaires pour y bien réussir, et pour en rapporter le fruit qu'ils se proposaient, qui était l'instruction des ignorants, la conversion des pécheurs, la sanctification des âmes et le rétablissement du service de Dieu. Et pour cet effet, quand ils travaillaient en quelque lieu, ils n'en sortaient point que tout le peuple n'eût été bien instruit, et mis en état de se sauver, employant pour cette fin tout le temps nécessaire¹. En sorte que les missions duraient quelquefois jusqu'à cinq et six semaines dans les gros lieux, quoiqu'à la vérité le temps le plus ordinaire pour les villages médiocres soit de trois semaines ou environ, et pour les plus petits lieux quinze jours ou à peu près.

De plus, afin que ceux qui travaillaient dans les missions fussent mieux en état de le faire avec bénédiction, M. Vincent établit pour règle, que tous ceux qui se donneraient à Dieu pour le servir dans sa Congrégation renonceraient à toutes charges et négociations d'affaires, afin qu'étant ainsi dégagés et entièrement libres ils pussent s'employer sans aucun empêchement aux fonctions charitables des missions, et, à l'imitation du Fils de Dieu, aller de village en village évangéliser les pauvres.

Quoique le principal dessein de M. Vincent ait été de pourvoir aux besoins presque extrêmes des pauvres de la campagne et qu'il ait particulièrement attaché à leur service et assistance ceux de sa Compagnie, il n'a point pour cela

1. « Or, je vous dirai, écrivait saint Vincent à un Missionnaire, qu'il me semble qu'il est à propos, sauf votre meilleur avis, de différer le départ du lieu où vous êtes, jusqu'à ce que ces bonnes gens aient profité de la grâce que Notre-Seigneur leur présente par vous, ce qu'il y a lieu d'espérer qu'ils feront, s'il vous plaît de leur donner du temps. Notre-Seigneur voyait périr les Gentils qu'il voulait secourir, et néanmoins il n'abandonne pas le peuple d'Israël auquel il était envoyé. Achéons ce que nous avons commencé, Monsieur, et Dieu nous aidera. » (Lettre à Tholart, 18 janvier 1658.)

eu moins de charité envers les habitants des villes ; car il a souvent excité et porté plusieurs vertueux ecclésiastiques, particulièrement ceux qui s'assemblent à Saint-Lazare pour les conférences spirituelles, à entreprendre plusieurs missions en diverses villes de ce royaume et même en celle de Paris, où étant assistés de ses charitables avis et de sa prudente conduite, ils ont réussi avec une grande bénédiction.

Et non seulement ceux qui ont été comme appliqués par lui se sont adonnés à ces saints emplois ; mais on a vu un très grand nombre d'autres ecclésiastiques, depuis que M. Vincent a institué sa Congrégation de Missionnaires, s'unir et s'associer ensemble, et même former des compagnies en diverses provinces pour faire des missions et travailler à l'instruction et au salut des peuples, les uns à son imitation et excités par son zèle, les autres conviés par les succès de ses missions, et peut-être quelques-uns par émulation. Mais ce grand serviteur de Dieu, animé d'une charité vraiment apostolique, approuvait, estimait et louait toujours hautement tout ce qui se faisait pour le service de Dieu ; soit que cela se fit à son imitation ou par émulation, ou par quelque autre motif que ce pût être, il ne lui importait pas, pourvu que Jésus-Christ fût annoncé, son saint nom connu et glorifié, et les âmes rachetées par son sang, sanctifiées et sauvées.

SECTION II

RELATION DES FRUITS PLUS CONSIDÉRABLES DE QUELQUES MISSIONS PARTICULIÈRES FAITES EN DIVERS LIEUX DE LA FRANCE

§ 1^{er}. — Au diocèse de Paris.

C'est de M. Vincent que nous avons appris un fruit fort considérable d'une mission faite dans un village du diocèse de Paris, dont il fit lui-même le récit à la communauté pour l'exciter à en rendre grâces à Dieu.

« Je prie la Compagnie, lui dit-il, de remercier Dieu des bénédictions qu'il a données aux missions qu'on vient de faire, et particulièrement à celle de N., qui sont notables. Il y avait une étrange division en cette paroisse, les habitants avaient une grande aversion contre leur curé; et le curé, d'un autre côté, avait sujet de se ressentir du mauvais traitement qu'il avait reçu de ses paroissiens : à raison de quoi il était en procès contre eux, et même en avait fait mettre en prison trois ou quatre des principaux, parce qu'ils en étaient venus si avant que d'user de mains-mises dans l'église sur lui ou sur quelqu'un des siens. La plupart d'entre eux ne voulaient pas seulement ouïr la messe et sortaient de l'église quand ils le voyaient aller à l'autel; enfin le mal était grand, et je n'en ai pas encore vu un pareil. Ils protestaient qu'ils n'iraient jamais à confesse à lui, et qu'ils passeraient plutôt la fête de Pâques sans communier.

« Se voyant réduits en cet état, quelques-uns d'entre eux vinrent céans, il y a quelque temps, pour nous prier de leur aller faire la mission. Nous l'avons faite, et par la miséricorde de Dieu, tous se sont mis en leur devoir. Mais ce qui nous doit davantage exciter à bénir et remercier Dieu, c'est qu'ils se sont parfaitement réconciliés avec leur pasteur, et qu'ils se trouvent maintenant dans une grande paix et union dont ils ont un grand contentement de part et d'autre, et une égale reconnaissance; car dix ou douze sont céans pour nous en remercier de la part de toute la paroisse, lesquels m'ont dit tant de bien de cette mission, que j'avais peine de les entendre.

« Qui est-ce qui a fait cela, Messieurs, sinon Dieu seul? Était-il au pouvoir des hommes de faire cette réunion? Certes, quand bien même tout un Parlement se serait mêlé d'un accommodement si difficile entre des esprits si fort aliénés, à peine en serait-il venu à bout pour ce qui regarde seulement la police extérieure. C'est donc Dieu qui est

l'auteur de cette bonne œuvre et à qui nous en devons rendre grâces. Je vous prie, Messieurs, de le faire avec toute l'affection que vous pourrez ; et outre cela de demander à sa divine bonté qu'elle donne à la Compagnie l'esprit d'union et l'esprit unissant qui n'est autre que le Saint-Esprit même, afin qu'étant toujours bien unie en elle-même, elle puisse unir ceux du dehors : car nous sommes établis pour réconcilier les âmes avec Dieu, et les hommes avec les hommes ¹. » Voici le résultat d'une autre petite mission faite en la paroisse de N., proche de Paris, qui n'est que de trois cents communians. Il s'y est fait neuf choses différentes, qui sont dignes de remarque, et qui serviront pour faire voir l'utilité des missions, lesquelles ordinairement font les mêmes choses dans tous les lieux où les mêmes besoins se rencontrent.

« 1° Les marguilliers qui s'élisent deux par an, et qui depuis dix ou douze ans n'avaient rendu aucuns comptes et retenaient entre leurs mains plusieurs sommes appartenant à l'église et à la fabrique, ayant été avertis de l'injustice qu'ils commettaient, ont rendu leurs susdits comptes et entièrement payé tout ce dont ils étaient redevables.

« 2° Divers particuliers qui retenaient depuis longtemps plusieurs titres et papiers de l'église les ont rapportés et rendus, et on les a mis dans un coffre fermant à trois clefs.

« 3° Divers concubinages ont cessé, et les concubinaires se sont séparés ou bien sont sortis hors de la paroisse.

« 4° Tous les habitants, hommes, femmes et enfants, ont si bien reçu la semence de la parole de Dieu et se sont rendus avec une telle assiduité aux exercices de la mission, qu'ils n'ont perdu aucune prédication du soir, ni du matin, non pas même le catéchisme qui se fait après midi, où ils assistaient avec une attention merveilleuse.

1. Jacques Tholard était le directeur de cette mission qui eut lieu en 1655. (Voir la lettre à Ozenne, en Pologne, du 9 avril 1655.)

« 5° Quoiqu'ils fussent pauvres, ils ont fait faire un tabernacle et donné un ciboire et un calice d'argent, celui duquel on se servait auparavant n'étant que d'étain.

« 6° Ils ont en partie rétabli leur église qui était menacée d'une ruine totale et prochaine, et même ont pris la résolution de la réédifier tout à fait, quoique tout cela leur dût coûter au moins douze mille livres.

« 7° Tous les procès et différends ont été accordés, en sorte qu'il n'en est pas resté un seul dont on ait eu connaissance ; et ces accords se sont faits si chrétiennement, que les personnes s'allaient demander pardon à genoux les uns chez les autres.

« 8° Tous les pauvres malades ont été visités, secourus et assistés corporellement et spirituellement.

« 9° Enfin, chaque habitant, ayant fait bonnement et louablement sa confession générale et s'étant acquitté de ses autres devoirs pendant le temps de la mission, est demeuré non seulement bien instruit et bien consolé en son intérieur, mais aussi dans une vraie disposition et résolution de vivre chrétiennement à l'avenir. »

Nous ne rapporterons pas ci-après ainsi en détail les succès des autres missions, car cela serait trop long et sujet à beaucoup de redites. Nous nous contenterons seulement de remarquer quelques circonstances principales, dont on a eu connaissance par le témoignage des missionnaires et autres personnes dignes de foi.

§ 2. — Missions au diocèse de Saintes.

M. Vincent ayant envoyé des prêtres de sa Congrégation pour travailler aux missions dans le diocèse de Saintes, environ l'année 1634, voici ce qu'une personne de grande piété en écrivit :

« Notre-Seigneur bénit plus qu'il n'est croyable la mis-

sion de Saintonge ; il s'y est fait quantité de conversions de mœurs et de religion. Mais ce qui fait admirer le travail des missionnaires, c'est qu'ils font voir au peuple la beauté de la religion catholique selon leur méthode ordinaire, sans disputer ; ce qui fait que plusieurs hérétiques se convertissent. M^{me} de N. m'a dit qu'elle ne pense point à ces bons missionnaires que comme aux ouvriers de la primitive Église, sur la relation que lui en font ceux qui viennent de ces côtés-là, tant catholiques qu'hérétiques. »

Il y eut encore d'autres prêtres missionnaires envoyés dans le même diocèse de Saintes, par M. Vincent, en l'année 1640, à l'instance de feu M. de Raoul, alors évêque, et qui avec son clergé les a établis dans ladite ville. Et il plut à Dieu donner bénédiction aux missions qu'ils firent en ce diocèse, dont il réussit beaucoup de bien selon le témoignage des ouvriers confirmé par plusieurs lettres de ce bon prélat.

« Nous sommes, dit un missionnaire dans une de ses lettres, à la fin de notre mission de N., qui a duré sept semaines. Je n'oserais vous mander les bénédictions que nous y avons reçues, de peur de me trop satisfaire. C'est tout dire, que cette paroisse qui était réputée la plus perdue de toute la Saintonge pour les inimitiés, les discordes, les meurtres et les autres abominations qui s'y commettaient, est maintenant, par la miséricorde de Dieu, toute changée et fait une publique réparation de tous les scandales qu'elle a donnés. Il se trouve un grand concours de personnes à toutes les actions de la mission, même au petit catéchisme; les querelles s'apaisent, les rancunes se dissipent, et les réconciliations se font même sans que nous nous en mêlions. Nous attribuons toutes ces grandes grâces à la seule bonté de Dieu et aux mérites de la très sainte famille de Notre-Seigneur, à laquelle nous avons dédié cette mission. Les habitants d'une paroisse éloignée d'une lieue s'étant assemblés se sont adressés à leur curé ; ils lui ont dit que puisqu'ils ne pouvaient avoir la mission chez eux,

ils désiraient et lui demandaient que tous les matins il leur apprît à prier Dieu et à le bien servir : ce que ce bon curé a commencé de faire avec beaucoup de fruit.

Un autre, écrivant d'une mission faite en quelque autre paroisse du même diocèse : « Cette Mission, dit-il, a reçu beaucoup de bénédictions, et par la grâce de Dieu fort extraordinaires. Il s'est fait des accords fort importants et très difficiles, desquels plusieurs personnes de grande considération, et même M^{gr} l'évêque, n'avaient pu venir à bout par le passé, les cœurs se trouvant fort aigris depuis longtemps et ayant des prétentions de grands intérêts et de grands dommages, qui avaient produit de très fâcheux procès ; mais par la miséricorde de Dieu ils sont enfin terminés, et les personnes parfaitement réconciliées. De sorte qu'ayant trouvé à notre abord cette paroisse toute divisée, nous l'avons laissée bien unie et en grande paix par la miséricorde de Dieu, qui lui a fait encore d'autres grâces singulières pour des grands pécheurs et pécheresses publics qui se sont convertis, pour de grandes et notables restitutions qui s'y sont faites secrètement et publiquement, et aussi pour quelques hérétiques auxquels Dieu a touché le cœur, et qui se sont convertis. »

Un autre Missionnaire rendant compte à M. Vincent de ce qui s'était fait à la Mission de Gémousat¹, du même diocèse, en l'année 1647, lui manda qu'outre les fruits ordinaires et communs à toutes les missions, il y avait sept ou huit hérétiques qui avaient abjuré leurs erreurs. Il ajouta que plusieurs autres avaient grandes dispositions à se convertir, mais qu'ils en étaient empêchés par l'appréhension d'être surchargés de tailles, à cause que les principaux qui les imposent sont hérétiques ; et même que la plupart seraient très aisés que le roi les obligeât d'aller à la messe, pour lever le respect humain qui les retient. « L'un de ces convertis est

1. Gémozac.

un vieillard, lequel nous avons exhorté plusieurs fois, mais inutilement ; et après avoir fait notre dernier effort, un peu avant notre départ, voyant que nous ne pouvions rien gagner sur lui, nous eûmes la pensée de recourir à la sainte Vierge et la supplier d'employer ses intercessions pour obtenir la conversion de ce pauvre dévoyé. Nous allâmes à cette intention nous prosterner à genoux et réciter les litanies, et voilà que les ayant achevées, nous voyons notre vieillard revenir à nous et nous avouer qu'il reconnaissait la vérité et qu'il était en volonté d'abjurer son hérésie ; ce que nous lui fîmes faire, et ensuite sa confession générale, et puis nous le reçûmes à la sainte communion. Et en nous disant adieu, il nous pria instamment de le recommander aux prières de tous les catholiques. »

Le supérieur de la maison de la mission de Saintes manda dans l'une de ses lettres, qu'ayant demeuré un mois entier à travailler dans le bourg de Déniat, il se trouva tellement accablé, aussi bien que les autres Missionnaires qui étaient avec lui, de la grande foule du peuple qui venait de tous les lieux circonvoisins, qu'ils furent contraints, se voyant tout à fait épuisés jusqu'à tomber de faiblesse dans le confessionnal, de cesser les exercices de la mission : ils durent laisser avec beaucoup de regret un très grand nombre de personnes qui accouraient de toutes parts, sans leur pouvoir rendre le service qu'ils désiraient. Il ajoute que pendant cette mission il y avait eu plus de quatre cents réconciliations faites et plus de cent procès terminés ; « et ces bonnes gens, dit-il, avaient un tel désir de faire leurs confessions, que sachant que nous ne recevions personne au bénéfice de l'absolution qui ne se fût auparavant réconcilié et qui n'eût fait raisonnablement ce qui était en lui pour terminer ses procès, ils allaient de maison en maison se chercher les uns les autres à cet effet. La veille de notre départ, un grand nombre de peuple se trouvait en l'église aux prières du soir. Comme M. le curé eut dit tout haut que les missionnaires

lui demandaient sa bénédiction pour se retirer le lendemain, et qu'il voulut de là prendre occasion de les exhorter de faire un bon usage des instructions qui leur avaient été faites pendant la mission, toutes ces bonnes gens en furent extrêmement touchés, et se mirent à crier et pleurer en telle sorte, qu'il ne put jamais leur dire un seul mot qu'ils voulassent entendre; et les missionnaires eurent bien de la peine de se séparer d'eux, ne les voulant pas laisser partir. »

Il arriva presque le même fait dans un autre bourg appelé Usseau, proche de la ville de Niort, où après avoir travaillé un mois entier, les Missionnaires étant tombés dans un semblable épuisement, ne pouvant plus se soutenir de faiblesse, ils furent contraints à leur grand regret de finir leur mission, laissant un nombre presque innombrable de personnes à confesser; ce qu'ils demandaient avec tant d'instance, fondant en larmes et jetant de hauts cris, qu'il n'y avait point de cœur qui n'en fût touché. Il s'y fit un grand nombre de réconciliations; mais les Missionnaires trouvèrent au commencement beaucoup de résistance, ayant voulu abolir des danses publiques qui se faisaient en ce lieu-là aux fêtes de la Pentecôte, où il se commettait beaucoup de désordres, et même des enlèvements de filles et des assassinats. Comme on eut prêché contre cet abus le jour de la Pentecôte, il y en eut quelques-uns, lesquels en dépit du prédicateur allèrent faire leurs danses le soir de ce même jour: de quoi le directeur de la Mission ayant été averti, et s'étant transporté sur le lieu avec d'autres ecclésiastiques, tous les danseurs s'enfuirent. Le lendemain ayant fortement parlé en chaire sur ce sujet, et rompu en présence de tout le peuple, qui était en très grand nombre, le violon dont on s'était servi, cela fit, par la grâce de Dieu, un tel effet sur les esprits, qu'après le sermon tous ceux et celles qui avaient dansé vinrent d'eux-mêmes se jeter à ses pieds et demander pardon de leur faute. Tous les habitants de ce lieu conçurent une telle horreur des danses et des maux qui

en arrivaient, qu'ils les ont entièrement bannies de leur paroisse.

Il se fit encore un autre bien en cette mission, qui fut une assemblée de plusieurs ecclésiastiques des environs, où il se trouva jusqu'à dix-sept curés, auxquels on fit quelques conférences dont ils furent grandement touchés; ils prirent tous une résolution de mener une vie vraiment ecclésiastique, et d'en porter les marques extérieures avec l'esprit intérieur ¹.

Enfin, les missions qui ont été faites dans ce diocèse ont été accompagnées d'une telle bénédiction et ont produit de si bons effets, que feu M. l'évêque de Saintes ², par une lettre qu'il écrivit à M. Vincent en l'année 1642, lui mande que les peuples étaient allés pour l'en remercier. Dans une autre lettre de la même année : J'ai fait venir, lui dit-il, vos Missionnaires en cette ville pour s'y reposer quelques jours; car certes il y a six mois qu'ils travaillent avec une telle assiduité, que je m'étonne qu'ils y aient pu fournir, et j'ai été moi-même sur les lieux pour les quérir. » Et en une autre lettre de 1643 : « J'ai passé, dit-il, la fête de la Pentecôte avec MM. vos Missionnaires qui travaillent avec un merveilleux zèle, mais avec une grande consolation, vu la bénédiction que Dieu donne à leurs travaux; je ne puis vous en rendre grâces proportionnées à l'obligation, etc. »

§ 3. — Missions dans les diocèses de Mende et de Saint-Flour.

Le diocèse de Mende, dans les Cévennes, se trouvant fort rempli d'hérétiques, M. Vincent y a envoyé en diverses occasions plusieurs de ses Missionnaires, soit pour tâcher

1. Les Missionnaires donnèrent aussi une mission couronnée des plus magnifiques succès à Mortagne, en Saintonge. C'est à l'un d'eux qu'est adressée la lettre de saint Vincent du 15 janvier 1633. (*Lettres*, t. 1^{er}, p. 72. Voy. Collet, t. 1^{er}, p. 124.)

2. Jacques Raoul.

de ramener les hérétiques à la vérité, ou bien pour fortifier les catholiques et les empêcher de tomber dans l'erreur. Et ce digne supérieur des Missionnaires prit résolution d'y aller lui-même en l'année 1635. Il y avait pour lors un de ses prêtres à Rome, fort versé en la connaissance de la langue hébraïque et syriaque, auquel on voulait persuader de travailler à la version de la bible syriaque en latin ; mais M. Vincent jugea qu'il ferait beaucoup mieux de le venir aider à la mission qu'il voulait faire dans les Cévennes. Voici en quels termes il lui écrivit¹ : « Je vous prie, lui dit-il, de ne vous pas arrêter à la proposition qu'on vous a faite, de travailler à cette version. Je sais bien qu'elle servirait pour satisfaire à la curiosité de quelques-uns, mais non pas certes comme je crois au salut des âmes du pauvre peuple, auquel la providence de Dieu a eu dessein de toute éternité de vous employer. Il vous doit suffire, Monsieur, que par la grâce de Dieu vous avez employé trois ou quatre ans pour apprendre l'hébreu, et que vous en sçavez assez pour soutenir la cause du Fils de Dieu en sa langue originaire et pour confondre ses ennemis en ce royaume. Représentez-vous qu'il y a des milliers d'âmes qui vous tendent les mains et qui vous disent : Hélas ! Monsieur, vous avez été choisi de Dieu pour contribuer à nous sauver ; ayez donc pitié de nous, et nous venez donner la main pour nous tirer du mauvais état où nous sommes : voyez que nous croupissons dans l'ignorance des choses nécessaires à notre salut, et dans les péchés que nous n'avons jamais confessés par honte, et que faute de votre secours nous sommes en grand danger d'être damnés.

« Mais outre les cris de ces pauvres âmes que la charité vous fait entendre intérieurement, écoutez encore s'il vous plaît, Monsieur, ce que mon cœur dit au vôtre, qu'il se sent extrêmement pressé du désir d'aller travailler et de mou-

1. François du Coudray. (Lettre du 16 février 1634.)

rir dans les Cévennes, et qu'il s'en ira si vous ne venez bientôt, dans ces montagnes, d'où M^{sr} l'évêque crie au secours, et dit que ce pays qui a été autrefois des plus florissants en piété de tout le royaume est maintenant tout en péché, et que le peuple y périt de faim de la parole de Dieu. »

M. Vincent envoya quelques années après d'autres Missionnaires pour travailler en ce même diocèse, au sujet de quoi feu M. de Marcillac, ¹ qui en était évêque, lui écrivit en ces termes :

« Je vous assure, lui dit-il, que j'estime plus le travail que les vôtres font à présent dans mon diocèse, que si on me donnait cent royaumes ; je suis dans une satisfaction parfaite de voir que tous mes diocésains se portent au bien, et que mes curés font de grands profits des conférences que vos prêtres établissent avec succès et bénédiction. »

Et par une autre lettre écrite l'année suivante, qui était en 1643, le même prélat lui parle en ces termes : « Voilà, lui dit-il, MM. vos Missionnaires qui s'en vont vous rendre compte de ce que nous avons fait dans les Cévennes de mon diocèse, où j'ai fait ma visite générale. J'ai reçu trente ou quarante huguenots à l'abjuration de leurs erreurs, et laissé autant d'autres en l'état de faire le même dans peu de jours. Nous y avons fait solennellement la mission avec un profit incroyable. Et comme ces biens viennent de Dieu et de vos bonnes assistances, je ne puis employer personne pour vous en faire un plus fidèle rapport ni qui s'en acquitte mieux que ces bons prêtres. »

En l'année 1636, feu M. l'abbé Olier, qui depuis a été fondateur et premier supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, grand serviteur de Dieu, de très haute vertu, et dont la mémoire est en bénédiction, ayant demandé à M. Vincent quelques prêtres de sa Congrégation, pour aller

1. Sylvestre de Crusy de Marcillac fut fait évêque de Mende en 1628. Il mourut le 20 octobre 1659.

faire des missions dans les terres de son abbaye de Pébrac, au diocèse de Saint-Flour, il s'y achemina avec eux¹, et quelques autres vertueux et zélés ecclésiastiques. Ils firent leur première mission à Saint-Ilpise, laquelle étant achevée, cet abbé admirant les effets de la grâce qui avaient paru en cet emploi écrivit la lettre suivante au mois de juin de la même année à M. Vincent et à MM. les ecclésiastiques de la Conférence de Saint-Lazare, de laquelle il était :

« Je ne puis, leur dit-il, être plus longtemps absent de votre Compagnie, sans vous rendre compte de ce qui s'est passé en ces lieux. On commença la mission le dimanche d'après l'Ascension, laquelle dura jusqu'au quinzième de ce mois. Le peuple venait au commencement selon que nous le pouvions justement souhaiter, c'est à savoir autant que nous en pouvions confesser; et cela se faisait avec de tels mouvements de la grâce qu'il était aisé de savoir en quels lieux les prêtres confessaient, les pénitents se faisant entendre de toutes parts par leurs soupirs et par leurs sanglots. Mais sur la fin le peuple y venait en si grande foule, et nous pressait avec tant d'ardeur, qu'il nous était presque impossible d'y satisfaire. On les voyait depuis la pointe du jour jusqu'au soir demeurer dans l'église, sans boire ni manger, attendant la commodité de se confesser. Et quelquefois en faveur des étrangers, nous étions obligés de continuer les catéchismes plus de deux heures, d'où néanmoins ils sortaient aussi affamés de la parole de Dieu qu'en y entrant; et il fallait nous servir de la chaire du prédicateur pour faire ce catéchisme, n'y ayant point de place dans l'église à cause de la grande foule du peuple qui la remplissait toute jusqu'aux portes et aux fenêtres, qui étaient toutes remplies et chargées d'auditeurs. Le même se voyait au sermon du matin et à l'instruction du soir. Sur quoi je n'ai rien à dire, sinon que Dieu soit béni, lequel se commu-

1. Ces Missionnaires étaient Portail et Antoine Lucas.

nique avec tant de miséricorde et de libéralité à ses créatures, et surtout à ses pauvres. Car nous avons remarqué que c'est particulièrement en eux qu'il réside, et pour l'assistance desquels il demande la coopération de ses serviteurs. Ne refusez pas, Messieurs, ce secours à Jésus-Christ ; l'honneur est trop grand de travailler sous lui, et de contribuer au salut de ces âmes, et à la gloire qu'il en doit tirer pendant toute l'éternité. Vous avez heureusement commencé, et vos premiers exemples m'ont fait quitter Paris pour venir travailler en ces lieux. Continuez donc en ces divins emplois, étant vrai que sur la terre il n'y a rien de semblable. O Paris ! tu amuses des hommes, lesquels avec la grâce de Dieu pourraient convertir un nombre innombrable d'âmes. Hélas ! combien dans cette grande ville se fait-il de bonnes œuvres sans fruit ; combien de conversions en apparence ; combien de saints discours perdus, faute de dispositions en ceux qui les écoutent ! Ici un mot est une prédication, tous les pauvres, avec fort peu d'instruction, se trouvent remplis de bénédictions et de grâces, etc. »

Et par une autre lettre du 10 février de l'année suivante, il parle en ces termes :

« La quatrième de nos missions se fit il y a quinze jours, dans laquelle il s'est fait plus de deux mille confessions générales, quoique nous ne fussions que six ouvriers, et sur la fin huit ; nous étions accablés du peuple qui y abordait de sept ou huit lieues du pays, nonobstant la rigueur du froid et l'incommodité du lieu, qui est un vrai désert. Ces bonnes gens apportaient leurs provisions pour trois ou quatre jours, et se retiraient dans les granges ; et là on les entendait conférer ensemble de ce qu'ils avaient ouï à la prédication et au catéchisme. Et à présent l'on voit ici les paysans et leurs femmes faire la mission eux-mêmes dans leurs familles ; les bergers et les laboureurs chanter les commandements de Dieu dans les champs, et s'interroger les uns les autres de ce qu'ils ont appris pendant la mission.

Enfin, la noblesse pour laquelle il semblait que nous ne parlions pas, nous servant d'un langage si grossier comme nous faisons, après s'être acquittée chrétiennement et exemplairement de son devoir, ne nous a pu laisser partir qu'en fondant tout en larmes. Cinq huguenots ont abjuré leur hérésie en cette dernière mission, quatre desquels qui nous fuyaient auparavant sont venus eux-mêmes nous y chercher; et cela, Messieurs, pour nous apprendre, comme vous me l'avez souvent enseigné, que la conversion des âmes est l'ouvrage de la grâce, auquel nous mettons souvent empêchement par notre propre esprit; et que Dieu veut toujours opérer, ou dans le néant, ou par le néant; c'est-à-dire en ceux et par ceux qui reconnaissent et confessent leur impuissance et leur inutilité. »

§ 4. — Missions dans les diocèses de Genève et de Marseille.

Nous ne pouvons apprendre les fruits que les Missionnaires établis à Annecy ont produits avec la grâce de Dieu par un témoignage plus authentique et plus assuré que celui de M. Juste Guérin, évêque de Genève, qui en écrivit à M. Vincent au mois de juin 1640 en ces termes :

« Plût au bon Dieu, lui dit-il, que vous puissiez voir le centre de mon cœur; car véritablement je vous aime et honore de toute l'étendue de mon affection, et je me confesse le plus obligé de tous les hommes du monde à votre charité, par les grands bienfaits et par les fruits que MM. les Missionnaires, vos chers enfants en Dieu, font en notre diocèse, qui sont tels que je ne puis les exprimer, et ils ne sont pas croyables sinon à celui qui les voit. J'en ai été témoin oculaire, à l'occasion de la visite que j'ai commencée après Pâques. Tout le peuple les aime, les chérit, et les loue unanimement. Certes, Monsieur, leur doctrine est sainte, et leur conversation aussi; ils donnent à tous une très grande édification par leur vie irréprochable. Quand

ils ont achevé leur mission en un village, ils en partent pour aller en un autre, et le peuple les accompagne avec larmes et pleurs, en disant : O bon Dieu ! que ferons-nous, nos bons Pères s'en vont ; et par plusieurs jours les vont encore trouver aux autres villages. L'on voit des personnes des autres diocèses venir pour se confesser à eux, et des conversions admirables qui se font par leur moyen. Leur supérieur¹ a de grands dons de Dieu, et un merveilleux zèle pour sa gloire et pour le salut des âmes. Il prêche avec grande ferveur et avec grand fruit. Certes, nous sommes extrêmement obligés à M. le commandeur de Sillery d'avoir pourvu à leur entretien. Oh ! combien admirable est la divine Providence, d'avoir inspiré suavement dans le cœur de ce bon seigneur de nous procurer ces ouvriers évangéliques ! C'est le bon Dieu qui a fait tout cela, sans qu'il y soit intervenu aucune persuasion humaine, ayant égard à notre besoin et au mauvais voisinage où nous sommes de la misérable ville de Genève. »

Et dans une autre lettre du mois d'octobre 1641 : « Je me confesse, lui dit-il, à jamais votre obligé, et à vos très chers enfants nos bons Messieurs de la mission, lesquels vont toujours faisant de mieux en mieux, et gagnant de plus en plus des âmes pour le ciel. Certes, Monsieur, je ne cesserai d'admirer la conduite de la divine Providence, sur ce pauvre diocèse, nous ayant envoyé ces bons ouvriers par votre entremise. Aussi ne cesserai-je de l'en remercier, et vous semblablement ; car je serais trop ingrat si je ne le faisais. Hélas ! nous avons perdu à notre grand regret M. le commandeur de Sillery, notre grand bienfaiteur, etc. »

Le même prélat écrivit encore une autre lettre à M. Vincent au mois d'août 1644, en ces termes :

« Vos Missionnaires, lui dit-il, continuent de plus en

1. Bernard Codoing fut supérieur de la Mission d'Annecy de 1639 à 1642.

plus d'enrichir le paradis des âmes qu'ils mettent en état de salut ; leur en enseignant le chemin, et leur fournissant les moyens d'y arriver par leurs instructions, catéchismes, exhortations, prédications, et administrations des sacrements ; avec la bonne vie qu'ils mènent, et les bons exemples qu'ils donnent en tous les lieux où ils font leurs missions. Il n'y a qu'une seule chose que je regrette, c'est qu'ils se trouvent en si petit nombre, eu égard à la grande étendue de notre diocèse qui contient cinq cents et quatre-vingt-cinq paroisses. Hélas ! si Notre-Seigneur me faisait la grâce devant que de mourir, de voir qu'ils eussent parcouru tous les lieux de ce diocèse, je dirais véritablement de tout mon cœur, et avec une consolation toute particulière de mon âme : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace, etc.* »

Pour ce qui est des missions faites à Marseille et dans la Provence, il y en a eu de deux sortes, les unes sur mer et les autres sur terre ; les premières aux forçats des galères, et les secondes aux paysans de la campagne, et toutes ont reçu de grandes bénédictions de Dieu.

Les missions des galères commencèrent en l'an 1643, au grand contentement de M. Jean-Baptiste Gault, très digne évêque de Marseille, qui mourut bientôt après en odeur de sainteté. Voici ce qu'il en écrivit le sixième de mars à M^{me} la duchesse d'Aiguillon qui s'y était intéressée, à cause que M. le duc de Richelieu, son neveu, était pour lors général des galères¹ ; et pour ce sujet elle avait prié M. Vincent d'y envoyer de ses prêtres.

« Encore qu'il n'y ait pas longtemps, lui dit ce bon pré-

1. Armand de Wignerod. A la mort du cardinal il hérita de son titre de duc de Richelieu ; on lui conféra aussi le généralat des galères à la place de François de Wignerod de Pontcourlai, son père, qui avait été pourvu de cette charge quand M. de Gondî s'en démit pour se retirer à l'Oratoire.

lat, que je vous aie écrit à l'arrivée de MM. de la Mission ¹, qu'il vous a plu de nous faire envoyer ici, pour travailler dans les galères, je ne puis néanmoins tarder davantage à vous rendre compte de ce qui s'y passe, de la consolation que reçoivent tous ceux qui sont employés en ce pénible travail, et moi avec eux ; je ne doute point qu'il n'en soit ainsi de votre part. Nous avons commencé en même temps à faire la mission dans sept galères, ayant fait venir huit Missionnaires de ceux qui sont en Provence ², pour travailler dans quatre, et nous avons distribué dans les trois autres ceux qui nous ont été envoyés de Paris ; et je donne des aides aux uns et aux autres quand ils en ont besoin, notamment pour les Italiens qui sont en grand nombre dans les galères. Le fruit a surpassé absolument l'attente que l'on avait conçue. Il est vrai qu'on a trouvé d'abord des esprits non seulement ignorants, mais aussi endurcis dans leurs péchés, et qui ne voulaient point ouïr parler des choses de Dieu, étant aigris au dernier point contre leur misérable condition. Mais peu à peu la grâce de Dieu, par l'entremise de ces ecclésiastiques, a tellement amolli leurs cœurs, qu'ils témoignent à présent autant de contrition, qu'ils avaient auparavant fait paraître d'opiniâtreté.

Vous seriez étonnée, Madame, si vous saviez le nombre de ceux qui ont passé des trois, quatre, cinq et dix années sans se confesser ; et il s'en est trouvé qui étaient demeurés en cet état l'espace de vingt-cinq années, et qui protestaient de n'en vouloir rien faire, tandis qu'ils demeureraient dans leur captivité. Mais enfin Notre-Seigneur s'est rendu le maître, et a chassé Satan de ces âmes sur lesquelles il avait usurpé un si puissant empire. Je loue Dieu de ce qu'il vous a donné cette volonté : la venue de ces

1. Vincent avait envoyé cinq de ses prêtres, ayant à leur tête François du Coudray.

2. C'étaient les Missionnaires fondés par Christophe d'Authier.

Missionnaires m'a fait entièrement résoudre à cette mission, laquelle peut-être j'eusse différée en un autre temps ; et il est à craindre que cependant plusieurs d'entre eux ne fussent morts dans le mauvais état dans lequel ils étaient. J'espère que l'on recueillera les mêmes fruits dans les autres galères. Je ne vous puis dire, Madame, combien de bénédictions ces pauvres forçats donnent à ceux qui ont procuré un secours si salutaire pour leurs âmes. Je cherche les moyens pour faire en sorte que les bonnes dispositions où ils sont entrés puissent continuer. Je m'en vais de ce pas donner l'absolution à quatre hérétiques qui sont convertis dans les galères ; il y en a encore d'autres qui ont le même dessein, car ces choses extraordinaires les touchent grandement »

Deux ou trois mois après, M. Vincent reçut une lettre du supérieur de ses Missionnaires de Marseille, par laquelle, après lui avoir mandé la triste nouvelle de la mort de ce saint évêque, il lui parle de la continuation de cette mission en ces termes :

« Il nous reste encore une mission à faire sur une galère, et non plus pour cette année. Ce travail est grand ; mais ce qui nous aide beaucoup à le supporter est le changement notable qu'on remarque en ces pauvres forçats, qui nous donne toute la satisfaction possible. Hier je catéchisai sept Turcs de diverses galères que j'avais fait venir céans ; Dieu par sa miséricorde veuille bénir cette entreprise, laquelle je recommande à vos saints sacrifices ! Un autre Turc a été baptisé sur la galère, étant malade. Et outre ces Turcs, il s'y est converti environ trente hérétiques, qui ont tous fait abjuration. »

Et par une autre lettre du premier juin de la même année 1643, écrite par le même à M. Vincent :

« Hier, lui dit-il, qui était le jour de la très Sainte-Trinité, on baptisa dans l'église cathédrale, neuf Turcs, à la vue de toute la ville de Marseille, les rues se trouvant toutes

couvertes de monde qui en bénissait Dieu ; aussi n'avions-nous pas intention de cacher cette action, afin d'émouvoir quelques autres Turcs qui semblent hésiter. Aujourd'hui deux nouveaux sont venus me trouver pour me dire qu'ils veulent être chrétiens ; ils étaient accompagnés d'un autre qui fut baptisé il y a environ dix jours. Nous continuons à leur faire le catéchisme en italien, deux fois le jour, pour les consolider et affermir tant que faire se pourra ; autrement ils seraient au hasard de retourner au mahométisme. »

Depuis ce temps-là, M. Vincent a toujours entretenu à Marseille des Missionnaires, qui ont continué et continuent encore à faire des missions de temps en temps dans les galères, même depuis qu'elles ont été transférées à Toulon ; et elles produisent toujours de très grands biens pour le salut des âmes de ces pauvres forçats.

Outre les missions des galères, les mêmes prêtres en font aussi en divers lieux de la campagne avec non moins de fruit. Voici ce qu'un d'entre eux a mandé de ce qui s'est fait en une de ces missions, en l'année 1647 :

« Nous sortons, dit-il, d'une mission qui nous a tenus l'espace de cinq semaines attachés aux confessionaux, à la chaire, et aux accommodements des procès, avec tant de succès et de fruit que je puis dire sans exagération qu'on n'en peut pas souhaiter davantage. On y a réhabilité neuf à dix mariages clandestins ; fait environ vingt-cinq ou trente accommodements de procès, où il y allait en quelques-uns de sommes fort notables, en d'autres de l'honneur, et en d'autres de la vie : ils se sont quasi tous faits de gré à gré, sans l'entremise de personne ; quelques-uns même dans l'église, publiquement, et pendant la prédication, avec tant de sentiments et de larmes que celui qui prêchait en était interrompu. Il arriva aussi qu'un homme de condition médiocre, avec moins de discrétion, ajouta à sa réponse un blasphème publiquement devant la porte de l'église ; il en conçut un tel regret, quinze jours après, que de son propre

mouvement, pour satisfaction de ce péché, il s'imposa lui-même de payer cent écus pour la réparation de l'église devant laquelle il avait proféré ce blasphème. »

§ 5. — Missions dans les diocèses de Reims, de Toul et de Rouen.

Entre les missions du diocèse de Reims une des plus importantes est celle qui fut faite par l'ordre du roi en la ville de Sedan, en l'année 1643. Voici ce que le supérieur de la mission en écrivit à M. Vincent :

« Je vous dirai, Monsieur, que depuis qu'il a plu à Dieu de former la petite Compagnie de la Mission, elle n'a point travaillé ni si utilement ni si nécessairement qu'elle fait ici. Les hérétiques continuent de s'édifier et d'assister aux prédications, desquelles ils se louent fort. Et pour les catholiques, il faut travailler avec eux comme l'on ferait avec des gens tout nouveaux : car, depuis quatre ou cinq ans que la prédication est libre en cette ville, on n'y a presque parlé que de controverses et très peu des pratiques et des exercices de religion et de piété ; il s'en est trouvé plusieurs qui avouaient franchement qu'ils n'avaient pas cru qu'il fût nécessaire de confesser tous ses péchés. Les mêmes abus se commettaient dans l'usage de la sainte communion, etc. En sorte qu'il nous fallut commencer de les instruire des premiers principes de la religion : il est vrai que ce n'a pas été sans beaucoup de consolation, d'autant qu'ils écoutaient avec plaisir ce qu'on leur disait, et le pratiquaient avec fidélité. Ils ne sauraient assez admirer la grâce que Dieu leur a faite, ni comment faire pour s'en rendre reconnaissants au point qu'ils le désirent. »

De ces grands besoins on peut juger quels ont été les fruits de cette mission, qui furent en effet très considérables ; de quoi feu M. d'Étampes ¹, pour lors archevêque de Reims,

1. Léonor d'Étampes de Valençay, archevêque de Reims, de 1641 à 1651.

témoigna ses reconnaissances et rendit des remerciements fort particuliers par les lettres qu'il écrivit sur ce sujet à M. Vincent.

L'on a fait depuis plusieurs missions en divers lieux du même diocèse. Entre les autres le directeur de la mission qui se fit au bourg de Sillery à l'issue des guerres, manda à M. Vincent qu'il n'y avait trouvé que quatre-vingts habitants, tous les autres étant morts de nécessité et de misère ; mais que ce petit nombre avait fait paraître tant de bonnes dispositions qu'il ne se pouvait rien désirer davantage. En particulier parlant de celles qu'ils avaient apportées en s'approchant de la sainte table : « Ils ont communié, dit-il, avec de si grands ressentiments, que leurs larmes témoignaient, d'une manière qui ne se peut expliquer, la présence très adorable de leur divin Sauveur prenant possession de leurs cœurs sensiblement touchés ; mais si bien convertis qu'ils protestent hautement qu'ils veulent non seulement renoncer à tout péché, mais souffrir avec patience et soumission tout ce qu'il plaira à Dieu, et le servir de la bonne sorte pour l'amour de lui seul : c'est ainsi qu'ils parlent eux-mêmes, répétant souvent : *Tout pour l'amour de Dieu.* »

Le même, écrivant à M. Vincent du bourg de Ludes où il faisait la mission quelque temps après : « Tout se passe ici, lui dit-il, selon votre désir : c'est tout dire. Un de nos fruits est qu'on a mis la dernière main pour achever ce qui manquait à l'édifice de l'église, ce qu'on n'aurait jamais fait sans la mission. Les cabarets sont interdits aussi bien que les assemblées de nuit ; on ne jure plus, et l'on ne profère qu'avec un très grand respect le très saint nom de Dieu ; on va se mettre à genoux dans les maisons pour demander pardon à ceux que l'on a offensés. »

Et d'un autre lieu du même diocèse nommé Fontaine, écrivant à M. Vincent, il lui dit ces paroles :

« Dieu qui a béni les missions précédentes semble aug-

menter ses grâces en celle-ci : car les concubinages qui avaient duré des vingt-cinq ans sont abolis ; tous les procès terminés ; un très grand nombre de personnes, tant de ce lieu que des autres circonvoisins, qui abusaient des sacrements depuis vingt, trente et trente-cinq ans, ont reconnu et détesté leurs crimes ; les habitants de ce lieu appellent et convient leurs parents des lieux les plus éloignés, pour venir participer aux fruits de la mission ; et les gentils-hommes y viennent de sept, dix et quatorze lieues du côté de Rethel. »

Enfin ce bon Missionnaire travaillant dans le bourg d'Aï, du même diocèse, dit dans une de ses lettres au même M. Vincent :

« En arrivant ici, quelques-uns des principaux nous voulaient fermer les portes, ayant indisposé les peuples à l'égard de nos fonctions ; mais après quelques jours de patience, Dieu qui nous avait envoyés en ce lieu par l'ordre de nos supérieurs a tellement changé les cœurs que jamais mission n'a mieux commencé. Ils se confessent très exactement avec toutes les marques d'une vraie contrition ; ils restituent actuellement ; ils vont se demander pardon à genoux les uns aux autres ; ils prient Dieu soir et matin, et témoignent être résolus de changer tout à fait de vie et d'en mener une vraiment chrétienne ; ils ne se peuvent rassasier d'entendre la parole de Dieu. Le ministre qui demeurerait ici s'en est fui ; et le peu d'hérétiques de ce lieu, qui sont de pauvres vigneron extrêmement ignorants, ne perdent aucune de nos prédications. »

Pour ce qui est du diocèse de Rouen, M. Vincent y a envoyé en diverses occasions des prêtres de sa Congrégation, lesquels ont fait dans leurs missions, par le secours de la grâce de Dieu, les mêmes fruits que dans les autres diocèses. Pour n'user de redites, nous nous contenterons de rapporter ici une lettre de M^{sr} l'archevêque

de Rouen¹, écrite à M. Vincent en l'année 1656, qui fait voir la satisfaction qu'il avait des Missionnaires et de leurs travaux.

« Je ne me lasse point, lui dit-il, de vous donner de mes lettres, parce que vous ne vous ennuyez point de nous faire du bien. Celui que mon diocèse a reçu par l'entremise de vos saints ouvriers en est un témoignage très certain. Et comme je remercie Notre-Seigneur, de voir que son esprit est si abondamment répandu dans les prêtres, que vous formez par sa grâce, je n'aurais aussi à souhaiter pour son Église et pour la gloire de son sacré nom, sinon que tous les ecclésiastiques eussent la même capacité et la même ferveur. Je vous envoie donc le brave M. N. et sa généreuse troupe ; ils ont combattu vaillamment contre le péché. J'espère qu'en d'autres rencontres ils ne se lasseront pas de continuer sous l'étendard du primat de Normandie, qui estime leurs vertus, qui loue leur zèle, et qui est sans réserve, de leur illustre chef, le très humble, etc. »

Pour le diocèse de Toul, quoiqu'il eût été grandement désolé par le malheur des guerres, néanmoins les Missionnaires établis en la ville de Toul n'ont pas laissé de ressentir les bénédictions de Dieu sur les missions auxquelles ils ont travaillé. Voici en quels termes le supérieur écrivit à M. Vincent en l'année 1656, d'une mission qu'il venait de faire, lui troisième : « Je ne puis, lui dit-il, vous exprimer les bontés de Notre-Seigneur en notre endroit. Nous avons entendu environ cinq cents confessions générales, sans trouver un seul jour de relâche pendant un mois. Le temps fâcheux de l'hiver qui avait couvert les chemins de neige de deux pieds de hauteur n'a pu empêcher que les pauvres gens, riches en foi et avides de la parole de Dieu, no-

1. Harlay de Chanvalon (François), archevêque de Rouen de 1651 à 1670, puis archevêque de Paris.

notobstant les vexations extraordinaires qu'ils reçoivent des gens de guerre, n'aient fait voir que le royaume des cieus est pour eux. Tout ce qui se peut désirer de bien s'y est fait, et nous avons sujet de dire que Jésus-Christ a pris plaisir de répandre extraordinairement en ces lieux la bonne odeur de son Évangile. »

Et dans une autre lettre écrite quelque temps après par le même : « Nous venons, dit-il, de faire mission dans une grosse bourgade nommée Charmes, où après avoir travaillé pendant cinq semaines, nous en sommes revenus un peu fatigués mais les cœurs remplis de joie et de consolation, pour les bénédictions que Notre-Seigneur nous y a données, et à toutes les personnes de ce lieu-là, comme aussi à plusieurs paroisses circonvoisines. M. le curé est fort zélé. Depuis lui jusques au moindre de la paroisse, tous ont fait leurs confessions générales, sans qu'il en soit resté un seul qui y ait manqué : mais ces confessions ont été si bien faites, et dans les sentiments d'une si véritable conversion, que je ne me souviens pas si, de vingt-cinq missions où j'ai assisté, j'en ai vu une où le peuple m'ait paru si fort touché, comme en celle-ci. Après y avoir rendu à Dieu et au prochain offensé toute la satisfaction que nous avons pu souhaiter, chacun s'efforce maintenant de suivre nos avis, pour se maintenir en la grâce de Dieu. Il y a en ce même lieu un couvent de bons religieux¹, et ces Révérends Pères étaient tout étonnés voyant tant de merveilles, et entre les autres leur supérieur, qui est un vrai saint.

« Tous ces glorieux trophées que Notre-Seigneur a remportés par sa grâce sur les cœurs de ceux qui avaient été rebelles à ses lois, et qui lui ont donné gloire par une véritable pénitence, nous obligent de lui en rendre de très humbles remerciements, et moi particulièrement de travailler plus que je n'ai fait; reconnaissant par expérience

1. Des capucins.

que c'est le grand moyen de profiter aux âmes. Je suis retourné de cette mission avec cette pensée et ce désir. »

§ 6. — Missions en divers lieux de la Bretagne.

Les missions de la Bretagne n'ont pas eu de moindres succès que celles des autres provinces, Le supérieur des Missionnaires établis à Saint-Méen, au diocèse de Saint-Malo¹, écrivit à M. Vincent en l'année 1657, qu'ayant fait une mission à Pleurtuit, on y avait entendu en confession trois mille personnes; et que si on y retournait, on aurait besoin de plus de vingt confesseurs pour pouvoir satisfaire au grand nombre de peuple qui se présente. Il dit, entre autres choses, qu'en cette mission une personne de condition, à la sortie de l'église, se mit à genoux dans le cimetière devant tout le monde, pour demander pardon à ceux qu'il avait offensés, qui furent fort surpris de cette action et qu'une autre, avant que de se présenter au tribunal de la confession, alla de son propre mouvement jusqu'à huit lieues loin, pour demander pardon à une personne qu'elle n'avait que très légèrement offensée.

Et par une autre lettre de l'an 1658, il rapporte plusieurs choses fort remarquables qui se firent en la mission de Mauron. « Il y avait, dit-il, tous les jours, et même les ouvrables, plus de douze cents personnes qui assistaient au catéchisme : les principaux du lieu n'y manquaient non plus qu'à la prédication. Il s'est trouvé plusieurs serviteurs et servantes qui ont quitté leurs maîtres et leurs maîtresses parce qu'ils ne leur voulaient pas donner le temps d'y venir, aimant mieux perdre leurs gages, qu'une si belle occasion de se faire instruire. On y a vu des mères, qui après avoir fait leur devoir en cette mission se sont mises en service à la place de leurs filles pour leur donner moyen d'en faire autant; et d'autres serviteurs et servantes qui ont

1. Louis Serre fut supérieur à Saint-Méen de 1655 à 1665.

prié leurs maîtres et leurs maîtresses de leur permettre de venir aux instructions, et de rabattre sur leurs gages le temps qu'ils y emploieraient et qu'ils ne pourraient travailler.

« Le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants, il y eut une si grande et si extraordinaire foule de peuple qui se présenta pour recevoir la sainte Eucharistie, que l'on fut obligé de continuer à donner la communion jusqu'à sept heures du soir. Et depuis que la mission est finie, j'ai appris que, d'un grand nombre de cabarets qu'il y avait en ce lieu-là, il n'en est pas resté un seul, parce qu'ils nous avaient ouï dire en quelques-unes de nos prédications qu'il était fort difficile que les taverniers se sauvassent en donnant à boire par excès, comme c'est la coutume en ce pays ; et de plus, qu'à présent, dans les marchés qu'ils font les uns avec les autres, au lieu de mettre quelque argent pour boire, suivant l'usage du pays, ils le donnent à la Confrérie de la Charité que nous y avons établie pour les pauvres malades du lieu. »

En l'année suivante le même écrivain ce qui s'était passé en une autre mission : « Voilà, dit-il, notre mission de Plaissala achevée par la grâce de Dieu, sur laquelle il lui a plu de verser si abondamment sa bénédiction, que tous ceux qui y ont travaillé tombent d'accord qu'ils n'en ont point encore vue où il ait paru tant de bien.

« On a remarqué un abord de peuple de dix-sept paroisses circonvoisines. Plusieurs hommes m'ont dit en se présentant à la confession, que c'était le dixième jour qu'ils attendaient dans l'église ; et je crois que la même chose est arrivée à plus de cinq cents. Il s'est fait de très grands biens touchant les accords et particulièrement de la noblesse ; en quoi M. le baron du Rechau nous a grandement aidés. Il a en cette paroisse une maison où il était venu de Saint-Briant, qui est le lieu ordinaire de sa résidence ; et ayant entendu notre première prédication, il nous vint voir avec M^{me} sa femme au lieu où nous étions logés, et nous dit qu'il

ne s'en retournerait point que la mission ne fût achevée. Je le priaï en même temps de nous aider à terminer les différends qui sont ici forts fréquents et à faire les accords principalement entre les gentilshommes ; en quoi il a réussi avec une bénédiction tout extraordinaire.

« Les jours du carnaval se passèrent en exercices de piété ; il se fit procession solennelle le lundi, en laquelle M. l'évêque de Saint-Brieuc ¹ porta le Saint-Sacrement ; et tout le peuple y assista avec tant de dévotion et de modestie, avec un si bel ordre, marchant quatre à quatre, que quoique pendant cette procession qui dura près de deux heures il plût presque toujours, il n'y eut pourtant personne qui abandonnât son rang. Le même prélat donna la confirmation le mardi suivant dans le cimetière, au vent et à la pluie, n'y ayant point de place dans l'église qui était toute remplie de communians. »

M^{sr} l'évêque de Tréguier ² fit faire une mission à Guîngamp après celle de Morlaix, en l'année 1648, au sujet de laquelle écrivant à M. Vincent : « Votre lettre, lui dit-il, nous a trouvés tous occupés dans notre mission, de laquelle j'espère beaucoup. L'un de vos prêtres y prêche le soir admirablement et dévotement ; un autre fait le principal catéchisme à une heure après-midi, où il se fait admirer et aimer des petits et des grands ; un autre fait le petit catéchisme, et mon théologal prêche le matin en bas breton ; enfin tout le monde travaille, et on n'a pas même voulu me laisser oisif, car je prêche deux jours la semaine. Nous commencerons tous à confesser demain, Dieu aidant. Les gens de ce pays sont fort étonnés n'étant pas accoutumés aux missions ; chacun en dit son avis diversement, mais avec respect. J'espère qu'avec la grâce de Dieu tout ira bien. »

1. Denis de La Barde.

2. Balthasar Grangier.

Et par une autre lettre de l'année 1650, écrivant à M. Vincent d'une autre mission, il lui parle en ces termes : « Je vous remercie lui dit-il, du ministère fidèle de Messieurs vos quatre prêtres en ma mission de ce lieu. Leur capacité, leur zèle et leur assiduité à prêcher et confesser ont été si grands qu'ils ont été suivis d'un fort bon succès ; je puis dire que tous les habitants de ce lieu, de tout âge, sexe et condition, se sont convertis, et j'ai grand sujet de louer Dieu de m'avoir donné par votre moyen de si bons ouvriers. M. N. a une vigueur en chaire à laquelle rien ne résiste, je le retiens déjà pour la mission de N. pour l'année qui vient, etc. »

§ 7. — Missions en divers lieux de la Bourgogne et de la Champagne.

M. Vincent ayant envoyé quelques prêtres de sa Congrégation en l'année 1642, pour faire la mission en la paroisse de Saint-Cyr au diocèse de Sens, voici ce que le seigneur du lieu lui en écrivit lorsqu'elle fut achevée :

« Les soins, dit-il, de Messieurs vos prêtres, joints à l'exemple de leur piété, ont fait un tel changement de vie dans mes paysans qu'à peine sont-ils reconnaissables de leurs voisins. Pour moi, j'avoue que je ne les connais plus, et je ne puis que me persuader que Dieu m'a envoyé une nouvelle colonie pour peupler mon village. Ces Messieurs n'ont trouvé que des esprits rudes, desquels le changement ne se pouvait faire que par la grâce qui accompagne vos ouvriers, et particulièrement ceux-ci à qui vous avez donné la peine de venir pour la conversion de ce peuple et la mienne. C'est un effet de la miséricorde de Dieu et une conduite de votre prudence de nous avoir envoyé des hommes conformes à nos besoins. Et après les remerciements que je vous en fais, il ne nous reste qu'à offrir d'ardentes prières à Dieu, à ce qu'il comble de ses bénédictions votre Compagnie, que j'estime être une des plus utiles à sa gloire

qui soit aujourd'hui dans son Église. Je demeure pourtant dans la crainte que ces pauvres gens manquant d'un bon pasteur, pour les entretenir dans les bonnes résolutions qu'ils ont prises en cette mission qui leur a été si utile, ne tombent facilement dans le péché d'omission, en oubliant ou négligeant de mettre en pratique ce qui leur a été si judicieusement enseigné. Puisque vous ne leur avez point voulu donner un curé, je crois que les ayant de nouveau engendrés à Notre-Seigneur, vous êtes du moins obligé de leur en procurer un par vos prières, comme je vous en supplie de tout mon cœur. »

M^{me} de Saint-Cyr ne fut pas moins reconnaissante que M. son mari. Voici comme elle parle dans une lettre qu'elle écrivit à M. Vincent sur ce même sujet :

« Bien que je me reconnaisse incapable de vous pouvoir dignement remercier de tant d'honneur et de biens que nous avons reçus par votre moyen en notre paroisse, si-est-ce que je ne puis retenir cette vérité prisonnière, qu'après Dieu vous êtes en quelque façon notre sauveur, par le moyen de ces bons Messieurs que vous nous avez envoyés, qui ont fait des merveilles en ce lieu. Ils ont tellement gagné les affections de M. de Saint-Cyr que je crains qu'il ne soit malade de s'en voir éloigné. Pour moi je ne vous dis pas le ressentiment que j'en ai, étant trop triste pour vous pouvoir dire autre chose, etc. »

M. Le Boucher, grand-vicaire de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, écrivait à M. Vincent au sujet des missions qui se faisaient en Bourgogne en l'année 1644 : « Vous faites du bien partout, lui dit-il, et vous rendez de grands services à Dieu, à l'Église et à la sainte religion. Je viens de Tonnere où j'ai vu vos chers enfants, les prêtres de la Mission, conduits par un homme de Dieu ; il faut que j'avoue, Monsieur, que tous ces bons ecclésiastiques font des merveilles, par leur doctrine et par leurs bons exemples ; ils réconcilient beaucoup d'âmes avec Dieu et avec leur prochain, etc. »

L'un des Missionnaires qui travaillaient en ladite province en l'année 1650, écrivant à M. Vincent : « Je dois vous rendre compte, lui dit-il, du fruit que vos prières et saints sacrifices ont opéré, tant à Joigny qu'à Longron, où nous faisons maintenant la mission. Je n'ai rien à dire de Joigny, si ce n'est que j'admire l'assiduité des habitants à entendre les prédications et catéchismes, et leur diligence à se lever matin ; car on a commencé quelquefois à sonner la prédication à deux heures après minuit, et néanmoins l'église se trouvait toute pleine, etc.

« Il faut pourtant que j'avoue franchement que je trouve encore plus de bénédictions dans les champs que dans les villes, et que j'y reconnais plus de marques d'une véritable et sincère pénitence et de la première droiture et simplicité du christianisme naissant. Ces bonnes gens ne se présentent ordinairement à la confession que fondant en larmes ; ils s'estiment les plus grands pécheurs du monde, et demandent de plus grandes pénitences que celles qu'on impose. Hier, une personne qui s'était confessée à un autre missionnaire me vint prier de lui imposer une plus grande pénitence que celle qui lui avait été donnée et de lui ordonner de jeûner trois jours la semaine pendant toute cette année ; une et autre, que je lui donnasse pour pénitence de marcher nu-pieds sur la terre pendant le temps de la gelée ; et en la même journée d'hier un homme me vint trouver qui me dit ces paroles : Monsieur, j'ai entendu à la prédication qu'il n'y avait point de meilleur moyen pour ne plus jurer que de se jeter à genoux en présence de ceux devant qui on avait juré ; c'est ce que je viens de faire, car aussitôt que je me suis avisé que j'avais juré *ma foi*, je me suis mis à genoux et j'ai demandé miséricorde à Dieu. »

Environ deux mois après, le même prêtre continuant de rendre compte à M. Vincent de ce qui se passait dans les missions de Bourgogne : « S'il est juste, lui dit-il, que celui qui a planté l'arbre ait le plaisir de lui voir porter le fruit, il est

juste aussi que vous soyez participant des bénédictions que Dieu a données en abondance à nos petits travaux. Je puis vous assurer qu'aux missions que nous avons faites depuis celle de Joigny, je ne crois pas qu'aucun ait manqué de faire sa confession générale; et c'est merveille de voir combien ce peuple est touché. Ce qui va jusqu'à un tel point que je me suis vu en disposition de ne les entretenir que durant les premiers jours seulement, des sujets qui excitent à la pénitence, à cause de la grande tendresse de leurs cœurs; car j'avais peur que cela ne fît tort à leur imagination. » Sur quoi il faut remarquer que ce prêtre missionnaire qui avait cette grâce de porter ainsi le peuple à la pénitence était lui-même fort pénitent et faisait ce qu'il prêchait.

Entre plusieurs missions qui se sont faites en Champagne, une des plus considérables a été celle de Nogent au diocèse de Troyes, qui se fit en l'année 1657; M^{sr} l'évêque y envoya ses deux grands-vicaires, et lui-même y vint aussi et y travailla pendant quelques jours. Elle dura six semaines. Et, avec la grâce de Dieu, elle fut accompagnée de grandes bénédictions, dont le peuple témoigna de grandes reconnaissances à son prélat; car toutes les sortes de biens qui se peuvent faire dans les missions se firent en celle-ci. MM. les grands-vicaires en étant émerveillés disaient que c'était un temps perdu aux ecclésiastiques qui ne s'employaient pas de la bonne sorte à travailler au salut des âmes; et que le plus assuré moyen de faire du fruit était de prêcher et catéchiser selon la méthode de la mission. Le peuple était si assidu aux prédications et aux catéchismes, que le curé du lieu disait n'avoir jamais tant vu de monde dans son église le jour de Pâques comme il en voyait les jours ouvrables, pendant le temps de la mission.

M^{sr} l'évêque de Châlons-sur-Marne ¹ ayant demandé à M. Vincent quelques-uns de ses prêtres en l'année

1. Félix de Vialart.

1658, pour faire la mission en divers lieux de son diocèse, obligea plusieurs de ses curés d'y assister pour apprendre la manière de bien instruire leurs paroissiens. Voici ce qu'un de ces prêtres missionnaires en écrivit à M. Vincent :

« Notre mission de Vassy, lui dit-il, a reçu toutes les bénédictions que l'on pouvait attendre. Nous étions aidés par quatre curés et par un autre bon ecclésiastique, tous capables et vertueux : deux d'entre eux ont si bien pris la méthode de la Compagnie dans leurs prédications que, quoiqu'ils eussent peu de dispositions de parler en public, il le font à présent aussi utilement et avec autant de facilité que je connaisse parmi les personnes de leur profession. Les catholiques que l'hérésie avait noircis et infectés de plusieurs mauvaises maximes les ont quittées, et ont été confirmés dans les bons sentiments et mis dans un train de vie vraiment chrétienne; et non seulement les habitants dudit lieu, mais ceux de quatre et cinq lieues à la ronde en ont tiré un merveilleux profit, etc.

« Nous sommes maintenant occupés à la mission de Holmoru. Il y a ici encore plus de bien à espérer, attendu le concours du peuple et l'affection de MM. les curés qui est si grande, qu'aujourd'hui douze curés sont venus exprès de trois ou quatre lieues pour assister aux actions et apprendre la méthode d'instruire les peuples. »

§ 3. — Missions en divers autres lieux de la France.

Dès le commencement que M. Vincent envoya de ses prêtres pour travailler hors le diocèse de Paris et dans les lieux les plus éloignés du royaume, un abbé fort célèbre lui en écrivit une lettre de congratulation au mois de décembre 1627, où lui parlant sur ce sujet : « Je suis de retour, dit-il, d'un grand voyage que j'ai fait en quatre provinces; je vous ai déjà mandé la bonne odeur que répand, dans les provinces où j'ai été, l'institution de

votre sainte Compagnie, qui travaille pour l'instruction et pour l'édification des pauvres de la campagne. En vérité, je ne crois pas qu'il y ait rien en l'Église de Dieu de plus édifiant, ni de plus digne de ceux qui portent le caractère et l'ordre de Jésus-Christ; il faut prier Dieu qu'il donne l'infusion de son esprit de persévérance à un dessein si avantageux pour le bien des âmes, à quoi bien peu de ceux qui sont dédiés au service de Dieu s'appliquent comme il faut ».

M. Vincent envoya deux de ses prêtres au diocèse de Montauban, environ l'année 1630, pour fortifier les catholiques en la pureté de la foi, à cause que vivant parmi les hérétiques ils étaient dans un continuel péril de se souiller de leurs erreurs. Au bout de deux ans d'un travail continuel, il les rappela; mais quoiqu'ils eussent été principalement envoyés là pour le secours des catholiques, Dieu leur fit néanmoins la grâce, pendant le séjour qu'ils y firent, de convertir vingt-cinq hérétiques.

Et, quelques années après, feu M. de Murviel ¹, évêque de Montauban, écrivant à M. Vincent sur le sujet de plusieurs sorciers qui se rencontraient dans son diocèse, et de la peine qu'il avait de le purger de cette vermine, il conclut sa lettre par ces paroles :

« Les prêtres de la Mission sont grandement nécessaires dans ce diocèse; car dans les lieux où ils ont ci-devant travaillé, il ne s'est trouvé aucun sorcier ni sorcière. Voilà le profit que les catéchismes et les confessions générales font partout, qui est de mettre les peuples en si bon état, que les diables ne puissent les abuser par des sortilèges, comme ils font à l'égard de ceux qui croupissent dans l'ignorance et dans le péché. »

1. Anne de Murviel, évêque de Montauban. Richelieu, après avoir repris cette ville aux hérétiques, y avait fait son entrée solennelle le 21 août 1629. Il y rétablit l'ancienne religion, réinstalla l'évêque que les huguenots avaient chassé; et dès l'année suivante celui-ci appela des Missionnaires pour évangéliser son diocèse.

En l'année 1634, M. Vincent envoya d'autres Missionnaires travailler dans le diocèse de Bordeaux. Ils lui mandèrent que le peuple accourait à leur mission des lieux les plus éloignés, avec tant d'ardeur que la plupart des gens demeuraient des semaines entières dans le lieu où se faisait la mission, attendant qu'ils pussent trouver place pour faire leurs confessions; quelques-uns se mettaient à genoux et déclaraient tout haut leurs péchés pour en avoir l'absolution; les autres disaient qu'ils aimeraient mieux mourir que de s'en retourner sans faire leurs confessions générales.

En l'année 1638, quelques prêtres de la Mission ayant été envoyés pour travailler au diocèse de Luçon par M. Vincent, voici ce que l'un d'eux lui écrivit trois ans après qu'ils s'y furent employés à faire des missions. « Il n'est pas imaginable, lui dit-il, combien maintenant nos travaux passés sont détrempés de consolations, que notre bon Dieu nous envoie pour nous donner courage. Ces âmes de Poitou qui semblaient dures comme des pierres ont pris le feu sacré de la dévotion si fortement et avec tant d'ardeur, qu'il ne semble pas se pouvoir éteindre de longtemps. »

Un autre lui écrivant en l'année 1642, de la mission des Essarts, lui mande qu'on y avait converti sept hérétiques, et qu'il s'y était fait des changements admirables parmi la noblesse et les officiers de la justice.

Un autre, lui écrivant de la mission faite à Saint-Gille sur le bord de la mer, dit qu'en ce lieu-là les dissensions et querelles avaient été éteintes, les cœurs divisés réunis, les procès les plus difficiles terminés, les biens d'autrui restitués, les pauvres soulagés, et les malades consolés et assistés par la Confrérie de la Charité; et enfin les catholiques fortifiés dans la vraie religion.

Feu M. de Nivel, évêque de Luçon, écrivant à M. Vincent en l'année 1642, touchant les missions que les prêtres de sa Compagnie faisaient dans son diocèse, lui dit. « S'il plaît à Dieu que l'Institut de Messieurs de votre Congrégation

tion continue longtemps en son Église, elle en doit espérer de très grands fruits. Le diocèse de Luçon, dans l'étendue duquel ils travaillent depuis trois ou quatre ans sous vos ordres en a déjà reçu de si notables, et particulièrement le lieu même de Luçon, où leur mission a été très fructueuse, que je me sens infiniment obligé à M. le cardinal de Richelieu de nous les avoir procurés, et à vous, Monsieur, de nous les avoir envoyés. Leur supérieur surtout y travaille continuellement avec des soins admirables; il a des talents très propres pour l'effet de son emploi, et son zèle le fait estimer d'un chacun. Il est en tout louable, sinon qu'il est excessif en ses travaux, si pourtant il peut y avoir de l'excès aux travaux qu'on entreprend pour gagner des âmes à Dieu. »

D'autres prêtres missionnaires étant allés du côté d'Angoulême en l'année 1640, et une dame de grande condition ayant désiré qu'ils fissent la mission au bourg de Saint-Amand qui lui appartenait, un de ses principaux officiers lui en écrivit en ces termes :

« Je crois, lui dit-il, que je ne puis commencer ma lettre par un sujet qui vous soit plus agréable que par l'heureux succès de la mission qui a été faite en votre terre de Saint-Amand; elle a réussi avec tant de bénédictions, que non seulement les peuples qui en sont dépendants, mais encore les trente et quarante paroisses voisines y ont paru et éclaté avec des dévotions inimitables. Les minimes et les capucins n'y étaient pas moins zélés, l'exemple desquels y a attiré une grande partie des principaux de la ville d'Angoulême. Je vous puis assurer, Madame, que selon le bruit commun, les Missionnaires n'ont jamais travaillé plus utilement pour la gloire de Dieu; ils ont converti cinq ou six des plus considérables huguenots de Montignac. M. le duc de la Rochefoucauld en est si satisfait qu'il est résolu de les demander à M. Vincent pour faire la mission au printemps prochain à Verteuil et à Marsillac; les sieurs N. et N. ayant assisté

à cette mission ont été si fortement touchés, que l'un d'eux s'est séparé et a résolu de ne voir jamais sa concubine, et l'autre a épousé légitimement celle qui était avec lui. »

M. Vincent envoya encore d'autres missionnaires dans le même diocèse en l'année 1643 ; on ne sait pas le détail de leurs travaux, mais ils parurent tellement utiles à M. du Perron ¹, évêque d'Angoulême, qu'il en écrivit à M. Vincent au mois de janvier de l'année suivante en ces termes :

« Quoique je vous aie déjà remercié de l'envoi de Messieurs vos Missionnaires en ce diocèse, j'ai cru que je ne devais pas laisser aller la lettre de notre petite conférence ² sans l'accompagner de ces marques, quoique très faibles, du vif ressentiment que j'ai du grand fruit que reçoit ce diocèse, de la charité que vous nous avez faite de nous donner de vos ouvriers. Ma consolation pourtant sera toujours imparfaite, Monsieur, jusqu'à ce que vous ayez comblé ce bonheur qui n'est que passager, d'une mission stable et permanente en ce diocèse, qui en a beaucoup plus de besoin que les autres. Quand je saurai que vous serez en état de nous accorder cette faveur, je travaillerai par deçà à trouver les moyens de faire cet établissement, dont j'espère que Dieu recevra beaucoup de gloire, et l'Église de grands avantages pour le salut des âmes, qui est la seule chose que je sais que vous vous êtes proposée pour le but de toutes vos actions. »

Cette lettre fut suivie quinze jours après d'une autre qu'un vertueux ecclésiastique d'Angoulême écrivit à M. Vincent en ces termes : « Je m'en vais présentement monter à cheval pour porter à vos Missionnaires qui travaillent à Blansac les deniers que vous m'avez adressés

1. Jacques du Perron, neveu du célèbre cardinal de ce nom.

2. Conférence des ecclésiastiques, à l'imitation de la Conférence du mardi, à Saint-Lazare.

pour leurs besoins. Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous être derechef importun, et de vous réitérer mes très humbles prières en faveur de ce pauvre et désolé diocèse ; il vous demande des ouvriers stables pour le secourir dans ses nécessités spirituelles qui sont quasi extrêmes, et qui ne seraient pas néanmoins sans remèdes, s'il s'y trouvait des personnes qui eussent un zèle et une charité désintéressés, tels que ceux de la maison de Saint-Lazare, pour en prendre le soin. Je sais bien, Monsieur, que la Providence pourra se servir de mille autres moyens pour cela, quand il lui plaira ; mais il paraît clairement qu'elle a jeté les yeux sur vous, et qu'elle vous a choisi entre plusieurs milliers, pour secourir non seulement tous les pauvres diocèses de ce royaume, mais principalement ceux qui semblent être comme abandonnés de tout le monde, etc. »

Feu M. de Montchal, archevêque de Toulouse, écrivant à M. Vincent en l'an 1640 : « Je ne puis, lui dit-il, laisser partir ces deux Missionnaires que vous avez envoyés en ce pays, pour vous aller revoir, sans vous remercier, comme je fais de tout mon cœur, des grands services qu'ils ont rendus à Dieu dans mon diocèse. Je ne vous saurais représenter les peines qu'ils y ont prises, ni les fruits qu'ils y ont faits, dont je vous ai une particulière obligation, puisque c'est à ma décharge qu'ils se sont ainsi employés. L'un d'eux s'est rendu maître de la langue de ce pays jusqu'à se faire admirer de ceux qui la parlent, et s'est montré infatigable dans le travail. Quand ils se seront un peu rafraîchis je vous supplierai de nous les renvoyer, car je me dispose à faire faire les exercices des ordinands, et j'ai besoin de leurs secours encore pour ce sujet. Tout réussira à la gloire de Dieu si vous nous aidez, etc. »

En l'année 1648, le supérieur de la mission de Richelieu écrivit à M. Vincent que trois Missionnaires venaient de faire deux missions dans le bas Poitou ; et qu'entre les

grâces que Dieu avait faites par leur ministère, la conversion de douze hérétiques n'était pas des moindres.

Sur quoi il est bon de remarquer une circonstance assez considérable, qui est que ces conversions d'hérétiques dont nous venons de parler, et grand nombre d'autres qui se sont faites depuis les premières missions de M. Vincent jusqu'à présent, ont été opérées, non pas en disputant contre eux, ni en leur promettant secours, emplois ou autres avantages temporels, mais par une grâce particulière de Dieu, laquelle accompagnait les instructions et les bons exemples des missionnaires : ceux-ci leur faisant seulement voir les vérités chrétiennes dans leur pureté, les ont attirés à la religion catholique, d'une manière d'autant plus assurée, qu'elle est plus éloignée de tout intérêt humain.

Environ ce temps-là, les mêmes Missionnaires ayant fait mission en la paroisse de Saché, au diocèse de Tours, mandèrent à M. Vincent que bien qu'il n'y eût que six cents communians en cette paroisse, il s'en était néanmoins trouvé douze cents à la communion générale ; que cette mission avait été accompagnée de très grandes bénédictions de Dieu, qui avaient produit grand nombre de réconciliations, de restitutions, de véritables conversions et autres fruits semblables ; que M. le curé, son vicaire et cinq autres ecclésiastiques y avaient fait leurs confessions générales ; et qu'un des plus riches de ce bourg, fort attaché à ses biens et qui ne faisait que fort rarement et fort petitement l'aumône, avait été tellement touché, qu'il avait fait dire au prône qu'il donnerait du pain trois fois la semaine à tous les pauvres qui se présenteraient à sa porte pour en demander.

En suite de cette mission, il s'en fit une autre au bourg de Villaine, du même diocèse, et la même bénédiction y parut dans le concours et l'assiduité des peuples, dans les conversions des pécheurs et dans les réconciliations des ennemis, entre lesquelles il s'en fit treize ou quatorze pour

des différends de conséquence. La communion générale s'y fit avec grande effusion de larmes, et à la procession où il y avait près de deux mille personnes, M. le curé, âgé de quatre-vingt-huit ans, dit en pleurant de joie qu'il était bien obligé de remercier Dieu de tant de grâces qu'il faisait aux âmes qui étaient sous sa conduite, n'ayant jamais vu un tel concours, ni une si grande dévotion dans son église qu'il en voyait alors.

Il se fit encore une mission en l'année 1650 au même diocèse de Tours, en la paroisse de Cheilly, en laquelle, outre les bénédictions ordinaires que Dieu verse par sa bonté en telles occasions, il se fit quatre ou cinq accommodements et réconciliations très considérables : l'un entre M. le curé et un habitant qui l'avait outragé ; l'autre entre les marguilliers qui avaient eu le maniement des biens de l'église les cinq années précédentes et celui qui était pour lors en charge : et cet accord fut au grand profit de l'église qui était très mal fournie d'ornements ; le troisième entre quelques officiers de justice, lesquels depuis six ou sept ans vivaient dans une grande inimitié ; le quatrième entre deux gentilshommes qui étaient en querelle ; et le cinquième entre un des principaux bourgeois et un sien fermier, pour des comptes dont ils étaient en contestation, qui allaient à la ruine de ce laboureur.

Nous omettons ici une infinité de semblables fruits des missions qui ont été faites en un très grand nombre d'autres lieux de ce royaume, lesquels s'il fallait rapporter en détail, outre les redites continuelles et ennuyeuses, il faudrait y employer plusieurs volumes. Le peu qui a été ici rapporté suffira pour en servir comme d'échantillon et faire voir les grandes grâces et bénédictions qu'il a plu à Dieu de répandre sur tout ce royaume par le ministère de M. Vincent et des siens ; je dis grandes grâces, si on les veut peser au poids du sanctuaire et juger de leur valeur par le prix qu'elles ont coûté à Jésus-Christ, lequel, pour

nous faire connaître combien nous devons estimer la conversion des pécheurs et par conséquent tous les moyens qui peuvent y contribuer, a déclaré dans l'Évangile « qu'il y avait une réjouissance toute particulière parmi les anges dans le ciel lors même qu'un seul pécheur se convertissait et faisait pénitence sur la terre » ; et l'on doit croire que ces esprits célestes, si sages et si éclairés, ne conçoivent pas de la joie que pour un sujet qui le mérite.

SECTION III

AUTRES RELATIONS DES FRUITS DES MISSIONS FAITES EN ITALIE

§ 1^{er}. — En divers lieux aux environs de Rome.

Nous passerons de France en Italie, et nous accompagnerons les Missionnaires que M. Vincent, comme il a été dit en sa vie, envoya pour s'établir dans cette première ville de la chrétienté. Y ayant été favorablement reçus par le souverain pontife Urbain VIII, de très heureuse mémoire, ils ont trouvé occasion d'exercer leur zèle ordinaire, suivant les ordres qui leur en ont été donnés de la part de Sa Sainteté, non seulement dans l'enceinte de Rome par les ordinations, conférences spirituelles, retraites et autres charitables services qu'ils y rendent aux ecclésiastiques, mais aussi dans les missions qu'ils ont été conviés de faire en divers lieux, tant des environs de cette ville que du reste de l'Italie.

Nous parlerons premièrement d'une espèce de mission fort extraordinaire et autant difficile que charitable, à laquelle ils ont commencé de travailler depuis plus de vingt ans, et continuent encore maintenant : c'est à l'égard des pâtres ou bergers de la campagne.

Et afin que ceux qui n'ont pas été à Rome conçoivent mieux ce que nous avons à dire sur ce sujet, il faut savoir que cette grande ville est comme au milieu d'un petit désert,

c'est-à-dire que, quatre ou cinq lieues à l'entour, il n'y a ni bourgs ni villages : ce qui procède non du défaut du terroir qui est assez bon, mais de la qualité de l'air qui y est malsain, à raison de quoi on ne peut trouver que difficilement des gens de travail pour le cultiver, d'autant qu'ils n'y peuvent pas vivre. Ces terres demeurant incultes, il y a grande abondance de pâturages pour le bétail qu'on y amène de toutes parts pour y passer l'hiver ; et au printemps on le ramène dans le royaume de Naples et dans les autres lieux d'où on l'a amené. De sorte que les hommes qui les gardent demeurent cinq ou six mois dans ces campagnes désertes, sans entendre presque jamais la sainte messe ni recevoir les sacrements ; de quoi même ils ne se mettent pas beaucoup en peine, étant pour la plupart gens grossiers et très peu instruits des devoirs du chrétien. Ils s'en vont tous les jours d'un côté et d'autre séparément, pour mener paître leurs troupeaux ; et la nuit ils les renferment dans des parcs, auprès desquels ils dressent des cabanes portatives où ils se retirent dix ou douze ensemble pour l'ordinaire, et quelquefois plus en chacune.

Or, M. Vincent qui a toujours fait une profession particulière de pourvoir aux besoins des âmes les plus délaissées, sachant l'état dans lequel ces pauvres pâtres passaient la plus grande partie de leur vie, recommanda particulièrement aux prêtres qu'il envoya en Italie de secourir et assister ces pauvres gens, et de leur donner la pâture spirituelle pendant qu'ils s'occupaient à donner la corporelle à leurs troupeaux. Il avait d'autant plus de compassion pour eux et de désir qu'ils fussent assistés, qu'il honorait avec plus de dévotion en leurs emplois, quoique bas et abjects selon les hommes, une des plus excellentes qualités du Sauveur du monde. En effet, il se nomme par excellence dans l'Évangile *le bon Pasteur*, et il a transmis cette qualité en tous ceux auxquels il a confié la conduite de son bercail qui est l'Église, et particulièrement en celui qui est

le premier et le chef de tous les fidèles, c'est à savoir le Souverain Pontife.

Ces bons Missionnaires ayant reçu une telle recommandation de la part de leur Père, et y étant d'ailleurs assez portés par leur propre zèle, pensèrent par quel moyen ils pourraient travailler à l'instruction de ces pauvres pâtres. Ils reconnurent bien d'abord qu'il n'y avait pas moyen de les assembler dans aucune église pour les prêcher et catéchiser, comme l'on fait dans les autres missions; attendu qu'ils ne pourraient jamais se résoudre de quitter leurs troupeaux, et qu'il ne serait pas même raisonnable de l'exiger d'eux, à cause des inconvénients qui en auraient pu arriver. Mais la charité leur suggéra en cette rencontre le meilleur expédient, qui fut d'aller attendre tous les jours sur le soir ces pauvres pâtres lorsqu'ils retourneraient en leurs cabanes, et de passer la nuit avec eux pour prendre occasion de leur parler et de les instruire; à quoi le temps du carême leur sembla aussi le plus propre pour obtenir d'eux une plus facile audience.

Donc, suivant cette résolution, s'étant partagés pour faire plus de fruit, ils s'en allèrent un en chaque cabane où ils les attendaient le soir à leur retour. Là ils tâchaient de s'insinuer doucement dans leurs esprits, leur disant d'abord qu'ils ne venaient pas pour leur rien demander mais plutôt pour leur faire du bien, et les priaient à cet effet d'agréer qu'ils passassent la nuit avec eux. Pendant qu'ils apprêtaient leur souper, ils les entretenaient des choses nécessaires et utiles à leur salut, les instruisant des principales vérités de la foi et des dispositions requises pour recevoir dignement les sacrements, particulièrement ceux de la pénitence et de l'eucharistie, comme aussi de la manière de bien vivre et de s'acquitter de toutes les obligations d'un chrétien. Et quand l'heure de prendre le repos était venue, ils les faisaient prier Dieu; et ensuite ils se couchaient auprès d'eux sur quelques peaux de brebis, et souvent à

plate terre. Après avoir continué à diverses reprises ces instructions, les voyant suffisamment préparés, ils les recevaient au sacrement de pénitence et leur faisaient faire de bonnes confessions générales de nuit ou de jour, selon leur commodité. Enfin, lorsqu'ils avaient rendu le même office de charité dans toutes les cabanes des environs, ils les rassemblaient tous un jour de fête ou de dimanche, en la plus prochaine chapelle, y en ayant quelques-unes dans ces vastes campagnes; et là, ils célébraient la sainte messe, leur faisaient une exhortation et leur donnaient à tous la sainte communion. Après quoi ces pauvres pâtres, à l'imitation de ceux qui vinrent adorer Jésus-Christ dans la crèche, s'en retournaient louant et glorifiant Dieu, et le remerciant des grâces que sa miséricorde leur avait faites par l'entremise de ces bons Missionnaires qui continuent encore de temps en temps à leur rendre cette charitable assistance ¹.

Quoique ces exercices de charité envers ces pauvres pâtres, joints à tous les autres emplois que la ville de Rome four-

1. Les premiers de ces charitables ouvriers furent Louis Le Breton, Missionnaire, envoyé de France par saint Vincent en 1638, et Jean-Baptiste Taoni, prêtre du diocèse de Nice, qui, après avoir partagé les travaux des enfants de Vincent de Paul, entra lui aussi dans la Congrégation de la Mission. Ce que ces hommes de Dieu faisaient pour les pâtres de la campagne romaine, ils l'accomplirent avec le même zèle pour les pauvres mariniers et pêcheurs des diocèses du littoral de l'Italie. Pour les évangéliser, les Missionnaires s'établissaient sur le rivage où ils prêchaient et confessaient.

Ce zèle tout apostolique plut grandement au souverain pontife Urbain VIII, et l'autorisation accordée aux Missionnaires de fonder un établissement à Rome (1641) rend à Le Breton un public hommage.

Louis Le Breton fut frappé par la maladie au cours de ses travaux dans le diocèse d'Ostie, et il y succomba le 17 octobre 1641 : il était né en 1591, dans le diocèse du Mans, en France. Les Franciscains du Tiers-Ordre donnèrent à son corps une honorable sépulture dans leur chapelle, en attendant qu'on le transportât dans l'église de Notre-Dame des Miracles. Le vice-gérant de Rome, les cardinaux Barberini et Lenti honorèrent de leurs larmes cet homme de Dieu.

nit aux Missionnaires, emportent une grande partie de leur temps, cela pourtant ne les a pas empêchés d'étendre leur zèle en tous les lieux de la campagne de Rome et des diocèses voisins, et même en plusieurs diocèses plus éloignés, où ils ont fait des missions qui n'ont pas produit de moindres fruits que celles de France. Nous ne prétendons pas ici parler de toutes, ni même de la vingtième partie de celles qui s'y sont faites ; mais seulement de quelques-unes des plus remarquables, pour donner au lecteur quelques légères idées des avantages spirituels que les peuples de ces provinces ont reçus et reçoivent encore tous les jours, avec le secours de la grâce divine, du zèle de M. Vincent et des travaux de ses enfants spirituels.

En l'année 1642, le supérieur des Missionnaires de Rome écrivant à M. Vincent sur ce sujet : « Nous avons fait, lui dit-il, une mission en un lieu, dont nous supprimerons le nom, qui est un bourg fermé, composé de trois mille âmes, ou environ, sur le passage de Rome à Naples. Pendant un mois que la mission a duré, nous avons trouvé des misères et des désordres épouvantables. La plupart des hommes et des femmes ne savaient point ni le *Pater* ni le *Credo*, et encore moins les autres choses nécessaires à leur salut ; il y avait quantité d'inimitiés invétérées ; les blasphèmes y étaient très communs, mais c'étaient des blasphèmes qui faisaient horreur ; plusieurs personnes de toute sorte d'états vivaient en concubinage ; il y avait plusieurs femmes publiques et débauchées qui corrompaient la jeunesse. Avec tout cela nous avons trouvé de grandes oppositions et résistances, et le malin esprit nous a donné de violentes attaques du côté même de ceux qui devaient davantage nous appuyer. Enfin, cette mission a été une souffrance presque continue pour nous : il n'y avait point d'humilité qui pût gagner le cœur de ces gens-là, car ils estimaient qu'il y allait de leur honneur de se laisser instruire et de se convertir ; et il n'y avait point moyen de faire paix avec eux

qu'en cessant de prêcher et de confesser. Néanmoins, après quinze jours de patience et de persévérance dans nos exercices et fonctions ordinaires de missions, ces peuples ont commencé d'ouvrir les yeux et de connaître leurs désordres; et sur la fin la grâce de Dieu y a produit de grands biens. Il s'y est fait quantité de réconciliations, les inimitiés ont été éteintes et les blasphèmes ont cessé. Quatre filles débauchées se sont converties; et entre les concubinaires un des plus obstinés, qui vivait depuis douze ans dans son adultère public, et causait beaucoup de désordre en sa famille et de scandale dans le bourg, s'est converti, a quitté le péché, et en a retranché l'occasion.

« Un autre grand fruit, entre tous les autres qui se recueillent ordinairement aux missions, est de leur avoir fait quitter un péché abominable qui ne se nomme point, auquel ils étaient extraordinairement sujets. La communion générale s'est faite avec de grandes dispositions, et tous ont été fort touchés d'entendre les pleurs et les gémissements, et de voir les larmes des âmes converties. Enfin, malgré tous les efforts du malin esprit, cette mission s'est achevée avec grande bénédiction. »

Un autre prêtre de la même mission de Rome écrivit à M. Vincent, en l'année 1654, une lettre en laquelle, après avoir parlé de plusieurs missions faites au diocèse de Sarsina en la Romagne et de tout ce qui s'y était passé de plus notable, il ajoute ce qui suit :

« Dans la dernière mission, dit-il, laquelle fut sur les plus hautes montagnes de l'Apennin, nous trouvâmes un désordre général, lequel, bien qu'il soit commun à la Romagne, est néanmoins beaucoup plus grand en ces lieux écartés. C'est que toute la jeunesse, garçons et filles, s'entretiennent en de vaines et folles amourettes, et cela souvent sans aucun dessein de se marier : de quoi pour l'ordinaire ils ne se confessent point, et beaucoup moins des mauvais effets qui s'ensuivent, qui sont des entretiens dan-

gereux, à quoi ils passent souvent une partie des nuits ; ce qui arrive particulièrement les veilles des fêtes. Ayant ces mauvaises attaches les uns envers les autres, ils ne portent aucun respect aux églises où ils ne vont que pour se voir et s'entretenir d'œillades et de gestes immodestes. Outre les mauvaises pensées et autres désordres intérieurs, cela est quelquefois suivi de grandes chutes fort scandaleuses, qui pourtant ne rendent pas les autres plus retenus, ni les parents plus avisés pour en éviter de pareilles.

« Ayant donc par occasion appris cet abus et toutes ces fâcheuses et dangereuses suites, nous parlâmes dans nos prédications le plus fortement qu'il nous fut possible pour l'abolir. Mais le mal semblait incurable, et on ne manquait point de raisons pour s'y flatter : ce qui nous donna beaucoup de peine. Enfin, avec la grâce de Dieu, nous y apportâmes remède en déniaut l'absolution à tous ceux que nous ne voyions pas bien résolus de renoncer absolument à toutes ces folles amourettes : ce qui les toucha grandement et fut cause que presque tous se rendirent. Je leur fis lecture publiquement en italien d'un chapitre du livre de Philothée¹ qui traite de ce défaut, et qui leur découvrit évidemment les fautes qu'ils commettaient comme si l'auteur l'avait fait exprès pour eux. Plusieurs témoignèrent avec larmes le regret du passé et leurs bonnes dispositions pour l'avenir. Dieu veuille leur donner la persévérance !

« Enfin, Monsieur, quoique du commencement les curés de ces lieux-là nous tinssent pour des espions et qu'ils nous eussent fait passer dans l'esprit des peuples pour des gens suspects, voyant néanmoins la simplicité de notre procédé, l'honneur que nous leur déférions, la façon que nous tenions en nos missions, et principalement que nous étions sans aucun intérêt, ils nous sont restés tous affectionnés,

1. Ou *Introduction à la vie dévote*, de saint François de Sales.

et je puis dire que nous avons emporté leurs cœurs : ce que plusieurs même ont témoigné avec larmes.

« Je ne puis ici omettre une chose arrivée dans un lieu de ces environs, où il y avait un prêtre fort débordé en sa vie, lequel s'était vanté publiquement de n'être point venu à aucune de nos prédications ; et peu après il arriva par un juste jugement de Dieu, qu'il fut misérablement tué au même lieu où il avait fait cette vanterie, par un autre méchant prêtre qui m'avait donné de belles paroles pour me faire croire qu'il voulait changer de vie, mais sans aucun effet. »

§ 2. — Missions dans les évêchés de Viterbe, de Palestrine et autres lieux.

Un prêtre de la mission de Rome, écrivant à M. Vincent, au mois de décembre de l'année 1655, touchant ce qui s'était passé en une mission faite dans l'évêché de Viterbe ; « M. le cardinal Brancaccio, dit-il, nous ayant fait l'honneur de nous appeler à Viterbe dont il est évêque, il nous envoya à Vetralle qui est un gros bourg de son diocèse à deux journées de Rome. Y étant arrivés, quoique plusieurs difficultés aient traversé nos petites fonctions, nous y avons pourtant entendu dix-sept cents personnes de confession générale, qui nous ont témoigné être bien touchées et bien pénitentes.

« Ce qui me semble avoir plus contribué à émouvoir ce peuple est ce qui en apparence devait avoir moins d'effet ; c'est à savoir, 1° l'explication de l'Exercice du chrétien que nous faisons tous les matins à l'issue de la première messe ; 2° l'instruction familière qui se faisait ensuite sur les principaux mystères de la foi et sur la manière de se confesser ; 3° l'examen général que nous faisons tout haut avec les prières ordinaires, le soir immédiatement après notre prédication. Mais ce que je crois qui fit la plus forte impression sur leurs esprits fut une puissante semonce que leur

fit notre prédicateur à la fin de son exhortation à la préparation à la communion, leur disant de la part de Dieu que personne ne fût si hardi que de s'approcher de la sainte table sans auparavant s'être réconcilié avec ses ennemis. Et je crois que cette dénonciation, animée comme elle l'était de l'esprit de Notre Seigneur, a plus opéré que tout le reste, particulièrement à l'égard des réconciliations entre ceux qui se haïssaient à mort et des restitutions notables qui se sont faites; car, depuis cette prédication on n'a vu et on n'a entendu presque autre chose que des accords qui se faisaient et des pardons qu'on se demandait les uns aux autres les larmes aux yeux, non seulement dans les maisons mais encore dans les rues, et particulièrement dans l'église devant tout le monde. On en faisait de même pour ce qui est de restituer le bien mal acquis et de payer les vieilles dettes abandonnées, et cela publiquement et courageusement, sans se soucier de sa propre réputation.

« Si je rapportais ici tous les cas particuliers que nous avons vus et entendus sur ce sujet, j'aurais trop de choses à dire; j'en toucherai seulement trois ou quatre des principaux. Le premier arriva pendant la procession, en laquelle un de nos prêtres rangeant les hommes deux à deux pour les faire marcher avec ordre, la Providence divine disposa les choses en telle sorte, que deux habitants du lieu qui avaient une haine fort enracinée l'un contre l'autre depuis plusieurs années se trouvèrent fortuitement rangés ensemble; ils cheminèrent même quelque temps à côté l'un de l'autre sans qu'aucun d'eux deux s'en aperçût. Mais s'étant enfin reconnus, Dieu leur toucha le cœur si fortement qu'en un instant leur grande haine se trouva changée en une sincère amitié, et leurs cœurs se trouvèrent en telle disposition que, fondant en larmes, ils s'embrassèrent et s'entre-demandèrent pardon l'un à l'autre devant toute l'assistance. Mais avec des paroles si cordiales, que chacun en fut ravi d'admiration et de consolation.

« Le second cas fut d'un certain habitant du même lieu, qui depuis longtemps devait quatre cents écus à un autre et n'avait jamais voulu le payer, quoiqu'il en eût été souvent pressé par la voie de la justice et même par sentences d'excommunication ; en sorte que son créancier ne s'y attendait plus. Il fut néanmoins tellement changé tout à coup, qu'à l'heure même il lui paya les quatre cents écus, et depuis ce temps-là ils ont été bons amis.

« Le troisième fut d'un riche avaricieux. Depuis fort longtemps il était redevable de cent écus à un pauvre homme qui avait enfin perdu toute espérance d'en pouvoir jamais être payé ; néanmoins étant touché de Dieu, et sans être requis d'aucune personne, il fit presque comme Zachée, car il rendit à ce pauvre homme trois ou quatre fois plus qu'il ne lui devait, lui donnant une maison et une pièce de vigne qui accommoda grandement sa petite famille.

« Enfin le quatrième fut d'un père, lequel avait conçu et retenu en son cœur depuis environ trois ans une haine mortelle contre un certain qui avait voulu tuer son fils, et l'avait en effet blessé à un bras, dont il était demeuré estropié ; il avait outre tout cela déboursé une somme d'argent assez considérable pour le faire panser. Il fit, nonobstant le ressentiment qu'il en avait, deux actions dignes d'un vrai chrétien : l'une est qu'il pardonna de bon cœur à cet ennemi qui avait assassiné son fils ; et l'autre qu'il lui quitta et remit volontairement tous les frais et dépens qu'il pouvait prétendre, quoique, avant cette mission, plusieurs se fussent souvent employés pour les réconcilier et accommoder sans y avoir pu réussir.

« Voilà une partie des fruits de cette mission, que l'on peut bien dire avec vérité être des effets de la main toute-puissante de Dieu : les ouvriers qui y travaillaient n'étant pas capables d'opérer ces merveilles par des moyens si faibles que ceux qui ont été ci-dessus rapportés. Et c'est ce qui me donne sujet de dire, comme autrefois ceux qui voyaient les

merveilles que Moïse faisait en présence de Pharaon : *Digitus Dei est hic*, c'est le doigt de Dieu qui opère des choses si admirables, et non pas l'éloquence, ni la science, ni la sagesse, ni la puissance des hommes. Et c'est peut-être pour cela que la Providence divine n'a pas voulu que notre grand prélat et éminentissime cardinal ait assisté à notre mission ainsi qu'il nous l'avait fait espérer, une roue de son carrosse s'étant rompue lorsqu'il se fut mis en chemin pour y venir; car s'il nous eût fait cet honneur, on eût peut-être attribué à sa présence et à son autorité la gloire de ces merveilles, que Dieu s'est voulu réserver à lui seul. »

Le même prêtre missionnaire raconte le succès d'une autre mission faite au mois de janvier de l'année suivante, dans une de ses lettres où il parle en ces termes :

« En la mission que nous venons de faire à Breda, nous avons remarqué une grande assiduité du peuple à nos sermons et catéchismes. Ils assistaient avec un si grand désir d'en profiter que ce qu'ils y entendaient faisait une vive impression dans leurs cœurs; en sorte qu'on les voyait après s'instruire et s'exhorter les uns les autres. Toute la matinée du jour de la communion se passa en réconciliations et embrassements qu'ils se faisaient les uns aux autres; en quoi l'on voyait manifestement la force de la grâce de Dieu. Car les plus apparents du lieu, tant hommes que femmes, mettant bas tous les respects humains, ne faisaient point difficulté de s'humilier devant les plus pauvres et leur demander pardon des fautes qu'ils avaient commises à leur égard. Mais quand ce vint à la prédication qui se fit immédiatement devant la communion, les cœurs s'attendrirent de telle sorte que peu s'en fallut que plusieurs ne tombassent évanouis. Celui qui prêcha fut contraint d'interrompre par deux fois son discours, et de cesser de parler, pour arrêter le cours des larmes et des soupirs de ce bon peuple. La prédication étant achevée, un prêtre du pays s'avança vers le grand autel; là s'étant prosterné en terre il demanda hautement

pardon de la vie scandaleuse qu'il avait menée, premièrement à Dieu, et ensuite au peuple, lequel étant extraordinairement touché d'un tel exemple, se mit à crier tout haut : Miséricorde !

« Le diable envieux de tant de bons succès s'efforça de les traverser, en troublant le bon ordre et la bonne disposition de ce peuple dans la procession qui se fit après les vêpres, au sujet de la préséance qui était réciproquement prétendue par quelques confréries de pénitents établies en la paroisse. Mais Dieu par sa bonté empêcha ce désordre, en ce que pendant la contestation quelqu'un ayant avancé que le prédicateur avait dit que la préséance appartenait aux pénitents vêtus de blanc, le grand respect qu'un chacun avait pour tout ce qui venait de cette part fit que tous acquiescèrent à cette parole, sans en faire une plus grande discussion ; et par ce moyen la procession se fit avec grande piété, et avec une singulière édification d'un chacun.

« Je crois ne devoir pas ici omettre une chose, qui est qu'ayant exhorté le peuple d'acheter une croix d'argent pour servir à leur église, il n'y en eut aucun qui ne voulût avoir part à cette bonne œuvre ; en sorte que chacun ayant fait ses petits efforts pour y contribuer, la somme qui fut recueillie se trouva monter à cent écus, qui était plus qu'il ne fallait. »

Pour ce qui est de l'évêché de Palestrine, la relation des missions qui s'y sont faites en l'année 1657 porte que la première fut dans un gros bourg de douze cents communicants, tous remplis d'inimitiés, et s'il faut dire ainsi, tous ensanglantés des fréquents homicides qui s'y commettaient ; on les comptait jusqu'au nombre de soixante-dix depuis trois ans. Ce peuple, bien que cruel et adonné à ces crimes, goûta néanmoins la parole de Dieu, se rendit exact aux actions de la mission qui dura un mois, et en fit un si bon usage que presque tous firent leurs confessions générales et se réconcilièrent parfaitement avec Dieu

et avec leurs ennemis. On en a vu plusieurs qui avaient demeuré dix et quinze ans sans se vouloir parler, qui l'ont fait de bon cœur en cette occasion. Une veuve dont le mari avait été tué, et qui avait refusé la paix à ses ennemis, quelque instance qui lui eût été faite de la leur accorder, même par M. le cardinal Colonne, seigneur dudit lieu, fut tellement touchée par une prédication, que sans autre semonce elle fit appeler M. le curé et le notaire, et fit cet accord en donnant le pardon avec grande joie.

Une autre veuve, qui s'était montrée aussi fort difficile à pardonner à un homme qui avait tué son mari, lui pardonna de même fort volontiers en cette occasion, disant qu'elle n'avait jamais ressenti une telle consolation en tout le temps de sa vie. Après quoi quelques-uns de ses parents lui ayant voulu remontrer qu'elle ne devait pas si facilement ni si promptement pardonner, pour témoigner davantage son amour vers son défunt mari ; elle leur répondit qu'elle voulait sauver son âme, et que si la chose n'était point faite, elle la ferait encore très volontiers.

Un jeune homme qui avait eu un bras coupé par un sien ennemi qu'il ne voulait point voir, l'ayant rencontré à l'issue d'une prédication dans la place publique, se mit à genoux devant lui, et puis, s'étant levé, l'embrassa avec tant d'affection et de cordialité que son exemple et sa parole servirent grandement pour en exciter plusieurs autres à pardonner les injures qu'ils avaient reçues.

Mais la plus importante de toutes les réconciliations faites en cette mission et où l'on reconnut plus manifestement l'effet particulier de la grâce de Dieu, fut celle que l'on procura entre deux des principales familles du bourg. Les personnes de l'une d'elles en avaient tué un de l'autre famille, et blessé grièvement son frère ; ce qui avait tellement animé les autres frères qui restaient et qui étaient gens fort cruels, qu'ils avaient résolu d'exterminer cette famille, dont quelques-uns avaient commis ce meurtre ; et l'un de

ces frères, pour venger la mort d'un autre, avait tué depuis trois ans dix personnes innocentes. Cette réconciliation était fort difficile à faire, tant à cause que les offenses étaient récentes, que parce que ceux qui voulaient commettre ce meurtre, battant tout le long du jour la campagne de peur d'être pris par la justice, ne retournaient chez eux qu'à la nuit; de sorte que très difficilement pouvait-on leur parler; étant d'ailleurs tellement animés qu'il n'y avait pas apparence de pouvoir fléchir leurs cœurs. L'un d'entre eux même disait, qu'il ne serait point content jusqu'à ce qu'il eût tué tous ceux de l'autre famille. Néanmoins, nonobstant toutes ces difficultés et après diverses tentatives, il plut à Dieu faire réussir cette bonne œuvre par un effet tout singulier de sa grâce. Le prédicateur de la mission étant allé trouvé en un lieu écarté ceux qui voulaient faire ces meurtres, et leur ayant parlé pendant un demi-quart d'heure, les supplia au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en les embrassant cordialement, de pardonner et de faire la paix; et aussitôt le principal d'entre eux étant vivement touché par ses paroles ôta son chapeau, et, levant au ciel les yeux tout baignés de larmes, lui dit: « Je promets à Dieu et à votre révérence la paix, et je la veux faire. » Et ayant dit cela, il se retira pour pleurer avec plus de liberté. Ensuite de quoi on demeura d'accord de la conclure le lendemain. Il y survint néanmoins de nouveaux obstacles et si grands que l'on croyait l'affaire rompue; mais l'on s'avisa d'avoir recours à la très sainte Vierge, par les puissantes intercessions de laquelle tous ces empêchements furent surmontés. Cette paix fut conclue avec tant de bénédiction, que la plupart des habitants étant venus à l'église pour admirer une si belle action, pleuraient de joie, bénissant Dieu de ce qu'ils voyaient les offensés et les offenseurs s'embrasser avec tant de d'affection. Un vieillard d'entre eux dit à un jeune homme du parti contraire, qu'il haïssait auparavant à mort: Je veux dorénavant vous tenir pour mon fils; à quoi

l'autre répondit : Ét moi je vous tiendrai pour mon père.

Il serait trop long de raconter par le menu tous les accommodements et toutes les réconciliations qui se firent en cette mission : la division des cœurs étant presque générale en ce lieu-là, à cause que l'offense faite à un particulier s'étend à tous ses parents, et leur inimitié réciproquement vers toute la parenté de celui qui a offensé, en sorte qu'ils ne se parlent, ni ne se saluent plus les uns les autres. Néanmoins par la miséricorde de Dieu on n'a point su, lorsqu'on a fini la mission, qu'il fût resté aucune personne en inimitié ; tous s'étant vraiment et sincèrement réconciliés les uns avec les autres.

Une autre bande de Missionnaires étant allée travailler dans les paroisses dépendantes de l'abbaye de Subiaco, on y fit quatre missions auxquelles Dieu donna de très grandes bénédictions, tant à raison des réconciliations par lesquelles plusieurs inimitiés furent éteintes, que par les remèdes qu'on apporta aux mauvaises amitiés et à plusieurs scandales publics. Pour n'user de redites, nous rapporterons seulement ici ce qui arriva en l'une de ces paroisses, en laquelle trois femmes débauchées demandèrent publiquement pardon dans l'église à tout le peuple du scandale qu'elles avaient donné par le passé. Pour le blasphème qui régnait beaucoup dans ce même lieu, tous se résolurent fortement d'éviter ce malheureux péché, et plusieurs s'accordèrent entre eux que quiconque proférerait quelques blasphèmes dans le jeu perdrait la partie ou bien payerait une certaine somme qui serait distribuée aux pauvres. Mais d'autres se résolurent de quitter entièrement le jeu, ce qui est le meilleur et le plus sûr. Et parce que les jours de fêtes le peuple demeurait la plupart du temps oisif sans savoir à quoi s'appliquer, ils acceptèrent avec beaucoup de docilité et d'affection le conseil qui leur fut donné, de faire acheter un grand psautier et un antiphonaire pour chanter les vêpres dans leurs

églises les jours de fêtes et dimanches ; et de plus quelques livres spirituels, à savoir la Vie des Saints, les Œuvres de Grenade, et autres semblables, pour faire en ces jours-là, étant assemblés dans l'église, une heure de lecture spirituelle.

Enfin dans une autre relation envoyée par le supérieur des prêtres de la Congrégation de la Mission de Rome, il est dit en parlant des dernières missions qu'ils avaient faites en des lieux qu'il ne nomme point, que Dieu y a répandu ses bénédictions ordinaires : que les scandales ont cessé, les concubinages ont été ôtés, les femmes publiques se sont converties, les occasions des péchés déshonnêtes qui étaient très fréquents en ces lieux-là ont été retranchées ; et qu'il s'y est fait une telle quantité d'accommodements de différends et de procès tant civils que criminels, qu'en une seule de ces missions, un notaire fort intelligent fut occupé six jours durant à écrire les accords qui s'y étaient faits. On y a fait aussi cesser certains contrats usuraires, et révoquer quelques aliénations du bien de l'Église qui avaient été faites injustement. Et non seulement les vices et les désordres ont été retranchés, mais aussi l'affection de la vertu y a été plantée dans les cœurs, et toutes sortes de bonnes œuvres, particulièrement celles de la charité, y ont été mises en usage. En voici deux ou trois exemples :

A la fin de l'une de ces missions, le médecin d'un des lieux où elles s'étaient faites, porté d'un mouvement de charité, s'offrit de ne rien prendre durant trois ans de toutes ses vacations ; cela à condition que le boisseau de blé que chaque maison du bourg était obligée de lui donner tous les ans serait mis ensemble durant lesdites trois années, pour en faire un Mont-de-Piété d'environ cent setiers de blé qui serviraient pour prêter aux pauvres. Ce qui fut arrêté du consentement des habitants.

Dans le même lieu, un officier voyant que les enfants

étaient mal instruits, faute d'une personne capable de leur faire l'instruction, s'obligea de donner tous les ans une bonne partie de ses gages, qui servirait de salaire pour un bon maître.

La communauté des habitants du même lieu fit élection de deux protecteurs des pauvres, dont l'office devait être d'empêcher que lesdits pauvres ne fussent taxés injustement pour certains dommages que les fermiers du seigneur prétendent quelquefois leur être faits. Et outre cela, on députa encore un dépositaire des meubles des pauvres que les sergents emportent dans leurs exécutions, lesquels meubles par le défaut de ce dépositaire étaient presque tous perdus pour les pauvres.

Voilà un petit échantillon des excellents fruits que M. Vincent a fait éclore dans l'Italie par le ministère des prêtres de sa Congrégation établis à Rome. Nous n'avons parlé que de ce qui est arrivé en huit ou neuf missions, quoiqu'il y en ait eu plus de deux cents qui s'y sont faites depuis vingt-deux ans qu'ils sont établis en cette ville capitale de toute la chrétienté. Mais nous avons jugé que cela suffisait pour faire connaître l'abondante grâce que Dieu se plaisait de répandre sur tous les desseins de son fidèle serviteur, et sur les travaux et emplois de ceux que Dieu avait mis sous sa conduite.

Nous concluons ce chapitre par l'extrait d'une lettre que M. le cardinal Spada écrivit de Rome à M. Vincent en l'année 1651, où il lui parle en ces termes :

« L'institut de la Congrégation de la Mission dont vous êtes le fondateur et le chef, acquiert tous les jours de plus en plus du crédit et de la réputation en ces quartiers; j'en ai reçu grand service dans ma ville et dans tout le diocèse d'Albano, où j'ai vu des fruits extraordinaires sur ces peuples, envers lesquels ces bons prêtres ont travaillé avec tant d'application, de charité, de désintéressement et de prudence, que chacun en est demeuré extrêmement édifié.

C'est à moi de vous en remercier, comme je fais, en vous assurant que j'en ai un ressentiment très particulier, et que je ne manquerai de le publier pour le bien et propagation de ce saint Institut toutes les fois que l'occasion s'en présentera, etc. ¹. »

SECTION IV

DES MISSIONS FAITES EN L'ÉTAT DE GÈNES

Nous ne saurions mieux commencer à parler de ces missions, qu'en rapportant le témoignage qu'en a rendu M. le cardinal Durazzo, très digne archevêque de Gênes², dans une lettre qu'il écrivit à M. Vincent au mois d'août 1645, en ces termes :

« Ces mois passés M. N. ³ passant par ces quartiers, j'ai pris qu'il était de la Congrégation de la Mission ; et je m'en

1. Le cardinal Bagni exprimait les mêmes sentiments ; et Vincent écrivait à ce sujet à Edme Jolly, supérieur de la maison de Rome, le 25 janvier 1658 :

« Je rends grâces à Dieu de la bénédiction qu'il donne aux travaux de M. Le Gendre et de son compagnon. Le tendre sentiment que M. le cardinal Bagni a témoigné des fruits qu'ils font me donne sujet de craindre pour moi, qui suis si insensible que rien ne me touche. Je prie Dieu de me rendre participant de la piété de ce bon seigneur, et de vouloir continuer à vos ouvriers les forces du corps et les grâces de l'esprit dont ils ont besoin pour leur emploi ; et surtout la vue de leur propre infirmité, pour s'humilier beaucoup dans les biens qu'il plaît à Dieu de faire par eux. Je n'en doute pas, Monsieur, que vous ne soyez le premier à lui en rapporter la gloire, et à vous imputer les fautes qu'ils y font. »

2. Le cardinal Durazzo appartenait à une famille illustre qui a donné plusieurs doges à la République et plusieurs prélats à l'Église. Il s'associait de temps à autre aux travaux des Missionnaires, vivait comme l'un d'eux, entraînait dans toutes leurs pratiques et suivait à la lettre leur règlement. C'était en même temps un homme de beaucoup de piété et de grandes entreprises ; saint Vincent de Paul avait pour lui une profonde vénération.

3. Bernard Codoing.

suis prévalu de son ministère en divers lieux de mon diocèse où il a travaillé avec grand fruit et bénédiction pour le service de Dieu, pour le salut des âmes, et pour ma satisfaction particulière. Et néanmoins m'ayant dit que pour obéir à ses supérieurs il devait se rendre à Paris, j'y ai consenti, puisque vous avez envoyé d'autres prêtres¹ pour continuer ce qu'il a si heureusement commencé. Il y a espérance d'y établir un si pieux Institut à la plus grande gloire de sa divine Majesté. J'ai voulu vous faire part de notre consolation spirituelle sur ce sujet. »

Mais pour faire voir plus en particulier les effets de la grâce de Dieu dans ces missions, nous rapporterons ici tout simplement les extraits de quelques lettres des missionnaires, lesquels y ont été employés par M. Vincent.

Un prêtre missionnaire écrivant au supérieur de la maison de Gênes pour lui rendre compte de ce qui s'était passé dans les missions où il avait travaillé : « Dieu donne grande bénédiction, lui dit-il, à nos missions, et principalement à cette dernière du lieu appelé Chiavari ; parce que, outre les fruits ordinaires, et outre les réconciliations des particuliers qui ont été en grand nombre, trois paroisses entières se sont réconciliées qui étaient auparavant en grande désunion, etc. »

Ledit supérieur de la mission de Gênes rapportant les succès d'une autre mission, dont il ne nomme pas le lieu, dans une lettre qu'il écrivit à M. Vincent au mois de juillet 1646 : « Nous avons été, dit-il, jusqu'à dix-huit confesseurs : il s'est fait plus de trois mille confessions générales, et un grand nombre de réconciliations de très grande importance par lesquelles on a terminé des différends qui avaient causé vingt-trois ou vingt-quatre meurtres. La plupart de ceux qui y avaient trempé, ayant obtenu

1. Cinq Missionnaires : quatre prêtres et un frère coadjuteur. C'était M. Étienne Blatiron qui était à la tête comme supérieur.

le pardon et la paix par écrit des parties offensées, pourront obtenir la grâce du prince et être mis en leur premier état. »

Le même ajoute dans une autre lettre qu'il écrivit à M. Vincent environ ce même temps-là une particularité qui mérite d'être observée : « Lorsque je vous écrivis, dit-il, l'ordre de nos missions, j'oubliai de vous dire ce que nous faisons pour l'instruction du peuple et pour le soulagement des confesseurs. Nous avons deux jeunes ecclésiastiques, lesquels, hors le temps du catéchisme, enseignent les mystères à tous ceux qui veulent se confesser; et lorsqu'ils sont suffisamment instruits, ils leur donnent un petit billet imprimé pour cet effet. Les pénitents le présentent à leur confesseur, lequel par ce moyen est assuré, lorsqu'un pénitent vient faire sa confession, qu'il est suffisamment instruit des vérités chrétiennes, et ainsi il n'est point en peine de les en interroger : ce qui fait que les confesseurs avancent davantage et ne font pas tant attendre ceux qui sont autoür de leurs confessionnaux. »

Par une autre lettre du 6 mai 1647, le même supérieur écrivit : « Nous voici de retour de la mission de N. Elle comprenait cinq paroisses, outre le concours du voisinage. Il s'y est fait un très grand nombre de conversions et de confessions générales, nonobstant la dureté du peuple, lequel était très difficile à émouvoir, si bien que nous perdions presque courage au commencement. Mais Notre-Seigneur nous a voulu consoler sur la fin de la mission, touchant ces cœurs endurcis, et répandant sur eux des grâces si abondantes que ceux qui au commencement ne voulaient point nous écouter, à la fin de la mission ne pouvaient consentir à se séparer de nous. En sorte que le jour de notre départ, étant allés à l'église pour recevoir la bénédiction de M. le curé, tout le peuple y vint aussi, et se mit à pleurer et à crier miséricorde, comme si en nous en allant nous lui eussions ôté la vie; tellement que nous eûmes bien de la peine à nous échapper. Il y a eu quantité de noblesse de la ville de Gènes

qui est venue en ce lieu, et qui a assisté aux actions de la mission, dont elle a été fort édifiée. M. le cardinal archevêque de Gênes y est venu donner la confirmation ; ensuite de quoi, comme il prenait sa réfection avec les missionnaires et quelques gentilshommes qui l'avaient accompagné, un seigneur du voisinage lui ayant envoyé un présent, il s'excusa de le prendre, disant que les missionnaires avaient pour règle de ne rien recevoir en mission, et le renvoya. »

Par une lettre du 16 décembre 1647, le même écrivant à M. Vincent d'une autre mission, dit qu'entre autres choses sept bandits¹ y avaient été convertis ; et qu'un Turc qui servait un gentilhomme du lieu avait demandé le baptême, qu'on ne lui avait voulu néanmoins conférer qu'après l'avoir bien instruit, et avoir bien éprouvé sa foi.

Et dans une mission suivante, plusieurs autres bandits ayant semblablement été convertis, obtinrent le pardon et la paix de ceux dont ils avaient tué ou le père, ou les frères, ou les enfants ; et quelques-uns de ces bandits s'étant jetés à genoux aux pieds des offensés en avaient été reçus et recueillis avec grande charité, et avec abondance de larmes répandues de part et d'autre. C'était au bourg de Sestri que se faisait cette mission. Là, le peuple après avoir apporté une assiduité et une docilité très grandes à toutes les instructions, exhortations et prédications qui s'y étaient faites, témoigna sur la fin une telle affection envers les missionnaires qui leur avaient rendu ces offices de charité, que sachant qu'ils étaient près de s'en aller, ils tinrent leur maison comme assiégée pendant deux ou trois jours, ne pouvant du tout consentir à leur départ ; en sorte qu'ils furent contraints, pour s'échapper d'eux, de sortir pendant la nuit.

Et par une lettre du 10 décembre de l'année 1648, il

1. On appelait *bandits* des malfaiteurs qui se réunissaient en bandes pour échapper à la justice et continuer leur vie criminelle.

mande que dans la mission de l'Avagne il y avait eu encore plusieurs bandits convertis et reçus à grâce et à pardon.

Dans une autre mission faite en janvier de l'année 1650, quoique les habitants du lieu fussent extrêmement pauvres, néanmoins la proposition leur ayant été faite d'établir en leur paroisse la Confrérie de la Charité pour les pauvres malades, ces bonnes gens firent un tel effort pour contribuer à une œuvre qu'ils estimaient si bonne et si sainte, qu'à la première quête l'on trouva cinq cents livres d'argent, et outre cela, sept cents livres en fonds et en obligations.

Il s'y est encore établi une autre confrérie ou compagnie pour les hommes, qui est nommée de la Doctrine chrétienne. Son emploi est d'enseigner le *Pater* et l'*Ave* et les principes de la foi à ceux qui ne les savent point, et d'aller par la paroisse chercher les enfants pour les faire assister au catéchisme.

L'un des anciens prêtres de la Congrégation faisant voyage de Paris en Italie, et s'étant trouvé à une mission que ceux de Gènes faisaient à Castiglione au mois de décembre 1650, il en écrivit à M. Vincent en ces termes :

« J'ai vu tous les exercices de la mission qui se fait en cette paroisse, et tout ensemble à huit ou neuf autres voisines. Les peuples se rendent fort assidus aux sermons et aux catéchismes, et occupent continuellement les confesseurs. Il faut avouer qu'ils ne cèdent en rien à ceux des autres pays, mais plutôt qu'ils les surpassent en quelque chose. Deux concubinaires publics portés d'un mouvement de pénitence ont fait une amende honorable publiquement dans l'église au milieu du sermon, en présence d'une très grande assemblée de peuple. Plusieurs usuriers se sont obligés par écrit passé par-devant notaire de restituer tout ce qu'ils ont injustement exigé des pauvres gens auxquels ils avaient prêté leur argent. La Confrérie de la Charité a été établie en cette paroisse et en toutes les autres susdites. Le supérieur de cette mission fait tous les lundis une con-

férence à dix ou douze curés des environs; j'ai assisté à l'une de ses conférences, le tout s'y passa fort bien : on en peut espérer beaucoup de profit pour eux et pour leurs peuples. »

Le supérieur de la maison de Gênes, dans une lettre qu'il écrivit à M. Vincent le 6 février 1659 : « Nous venons, lui dit-il, de faire deux petites missions auxquelles Dieu a donné beaucoup de bénédiction et particulièrement à la dernière.

« La paroisse n'était que de deux cent quarante communicants en un lieu fort écarté; et néanmoins à la communion générale, il se trouva plus de sept cents personnes qui étaient venues des lieux circonvoisins bien éloignés. Entre les réconciliations, il s'en est fait une fort considérable : c'est celle d'un père, dont le fils aîné avait été tué en dormant et sans aucun sujet, depuis peu de temps. Plusieurs personnes de condition s'étaient employées sans effet pour le porter à pardonner à celui qui avait commis ce meurtre; le jour précédent même, il me l'avait refusé lorsque je lui voulus faire la même prière et il m'avait prié de ne lui en parler jamais plus. Mais Dieu fit par sa grâce ce que les hommes n'avaient pu faire par leurs remontrances et exhortations; car m'étant encore hasardé le jour suivant de le conjurer derechef avec prières et avec larmes, de donner ce pardon et cette paix pour l'amour de Notre-Seigneur, il fut tout d'un coup changé et m'accorda ce que je lui demandais, avec des sentiments vraiment chrétiens qui tirèrent les larmes de tous ceux qui furent présents. »

Et dans une autre mission de la même année, il se fit une autre réconciliation d'un fils de qui on avait tué le père, âgé de soixante-dix ans : n'ayant pu pendant tout le temps de la mission surmonter les violents ressentiments qu'il en avait, et donner la paix et le pardon qu'on lui demandait pour celui qui avait fait ce meurtre, il le fit néanmoins après la fin de la mission et le départ des missionnaires. La

semence de la parole de Dieu qui avait été répandue dans son cœur par les exhortations et les prédications qu'il avait entendues, ayant enfin rapporté son fruit, quoiqu'un peu tard; assez tôt néanmoins pour faire voir un effet signalé de la divine miséricorde en son endroit.

SECTION V

DES MISSIONS FAITES EN L'ÎLE DE CORSE

Cette île est située en la mer Méditerranée et fait un petit royaume qui appartient à la république de Gênes ¹. Les principaux magistrats de cette république, sachant les besoins spirituels de la Corse, demandèrent en l'année 1652 à M. Vincent quelques prêtres de sa Congrégation pour y aller faire des missions. Celui-ci leur en ayant accordé sept ², ces missionnaires furent travailler en divers lieux de cette île, assistés de quatre autres ecclésiastiques et de quatre religieux que M. le cardinal Durazzo, archevêque de Gênes, leur donna pour les aider.

La première mission se fit à Campo-Lauro, où réside ordinairement l'évêque d'Aleria. Mais pour lors, le siège épiscopal vaquant, le diocèse était gouverné par deux vicaires généraux, l'un nommé de la part de la Congrégation *de propaganda fide*, et l'autre par le chapitre de l'église cathédrale. Or, comme ces deux grands vicaires ne convenaient pas ensemble en leur conduite et se trouvaient souvent fort opposés en leurs sentiments, en sorte que l'un défaisait ce que l'autre avait fait, et si l'un excommuniait, l'autre relevait de cette excommunication : pour cela, le clergé et le

1. A la France depuis l'année 1768.

2. C'est M. Blatiron qui était à la tête. (*La Congregazione della Missione in Italia*, p. 27.)

peuple étaient dans une grande division qui causait beaucoup de désordre dans tout le pays.

La seconde mission se fit en un lieu nommé Il Cotone.

La troisième à Corte qui est au milieu de l'île.

Et la quatrième et dernière à Niolo.

Pour comprendre quel a été le fruit de ces missions, il faut savoir qu'outre l'ignorance qui est fort grande parmi le peuple, les vices plus ordinaires qui règnent dans le pays sont l'impiété, le concubinage, l'inceste, le larcin, le faux témoignage, et sur tous les autres la vengeance, qui est le désordre le plus général et le plus fréquent : d'où il arrive souvent qu'ils s'entre-tuent les uns les autres comme des barbares, et ne veulent point pardonner ni entendre parler d'aucun accommodement, jusqu'à ce qu'ils se soient vengés. Et non seulement ils s'en prennent à celui qui leur a fait injure, mais aussi pour l'ordinaire à tous ses parents jusqu'au troisième degré inclusivement : de sorte que si quelqu'un en a offensé un autre, il faut que tous ses parents se tiennent sur leurs gardes, car le premier qui sera rencontré, quoique innocent, et peut-être ne sachant rien du mal qui aura été fait, sera néanmoins traité comme s'il en avait été complice. De là vient que les habitants de cette île portent tous des armes, et se piquent tellement d'honneur que pour la moindre parole qui les fâche ils s'entre-tuent les uns les autres : ce qui est cause que ce royaume de Corse, qui est un beau pays et bien fertile, n'est pas néanmoins beaucoup habité.

Or, il se fit en ces missions, avec le secours de la grâce de Dieu, des biens très considérables.

Premièrement par les conférences en manière d'exercices spirituels que les missionnaires firent faire aux chanoines, aux curés et aux autres ecclésiastiques ; et cela tous les jours, les assemblant dans l'église après que le peuple s'était retiré. Le supérieur de la mission leur faisait des exhorta-

tions sur les obligations et devoirs des ecclésiastiques, et leur marquait les sujets de leur méditation ; il les disposa ainsi à faire des confessions générales. Eux-mêmes remédièrent par ce moyen à plusieurs scandales passés, et prirent une bonne résolution de s'acquitter soigneusement à l'avenir de leurs obligations envers Dieu ainsi qu'envers leurs peuples auxquels même quelques-uns d'entre eux, tortement touchés du regret de leurs fautes, demandèrent pardon publiquement pour les mauvais exemples qu'ils pouvaient leur avoir donnés. Il y eut plusieurs curés qui firent cette satisfaction publique, et un chapitre entier la fit aussi par la voix d'un de leurs chanoines qui parla au nom de tous les autres.

Secondement, par le grand nombre d'accommodements et de réconciliations qui se firent en tous les lieux : l'un pardonnant la mort de son frère, l'autre de son père, de son enfant, de son mari, de son parent, etc. Les autres pardonnaient les fausses accusations et les faux témoignages qu'on avait portés contre eux en justice, remettant même toutes les réparations d'honneur et d'intérêts quoique fort considérables, et embrassant cordialement ceux qui avaient voulu leur faire perdre ou la vie ou l'honneur. Et ce qui est bien remarquable en ce sujet, est que ces réconciliations importantes ne se comptaient pas par trois ou par quatre, mais par cinquantaines et quelquefois par centaines en chaque lieu.

Troisièmement, par la cessation et abolition entière des concubinages qui étaient fort fréquents, et par la pénitence publique de quantité de filles et femmes débauchées qui demandèrent pardon publiquement de leurs désordres. Elles furent suivies de plusieurs autres personnes, qui, étant touchées de leurs exemples et ressentant en leur conscience le reproche d'avoir causé quelques scandales par leurs péchés, se levaient du milieu de la presse et demandaient hautement miséricorde à Dieu et pardon à

tout le monde. Et comme elles accompagnaient leurs paroles de plusieurs marques extérieures d'une véritable pénitence, cela tirait des larmes de toute l'assemblée.

Enfin, par l'établissement des Confréries de la Charité, lesquelles non seulement ont procuré l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres malades, mais de plus ont donné lieu à l'exercice de plusieurs autres bonnes œuvres que les personnes qui étaient de ces confréries ont pratiquées : ce qui a également contribué et au soulagement des pauvres, à la sanctification de ces personnes-là, comme aussi à l'édification de leurs familles et des autres qui voyaient leurs bons exemples.

Mais pour faire encore mieux concevoir la grandeur et l'importance des fruits de ces missions, sur lesquels il semble que la grâce que Dieu avait mise avec plénitude en M. Vincent se soit répandue avec une particulière abondance, nous rapporterons ici un peu plus au long ce qui s'est passé en la dernière, selon le récit qu'en a envoyé celui qui était le supérieur de cette mission, en la manière suivante :

« Niolo, dit-il, est une vallée d'environ trois lieues de long et une demi-lieue de large, entourée de montagnes dont les accès et les chemins pour y aborder sont les plus difficiles que j'aie jamais vus, soit dans les monts Pyrénées soit dans la Savoie; ce qui fait que ce lieu-là est comme un refuge de tous les bandits et mauvais garnements de l'île, qui, ayant cette retraite, exercent impunément leurs brigandages et leurs meurtres, sans crainte des officiers de la justice.

« Il y a dans cette vallée plusieurs petits villages, et dans toute son enceinte environ deux mille habitants. Je n'ai jamais trouvé de gens, et je ne sais s'il y en a en toute la chrétienté qui fussent plus abandonnés qu'étaient ceux-là. Nous n'y trouvâmes presque point d'autres vestiges de la

foi sinon qu'ils disaient avoir été baptisés, et qu'il y avait quelques églises, mais très mal entretenues. Ils étaient dans une telle ignorance des choses de leur salut qu'à grand'peine eût-on pu y trouver cent personnes qui sussent les commandements de Dieu et le Symbole des Apôtres. Leur demander s'il y a un Dieu ou s'il y en a plusieurs, et quelle des trois personnes divines s'est faite homme pour nous, c'était leur parler arabe. Le vice y passait pour vertu, et la vengeance y avait un tel cours, que les enfants n'apprenaient pas plus tôt à marcher et à parler qu'on leur montrait à se venger quand on leur faisait la moindre offense; et il ne servait de rien de leur prêcher le contraire, parce que l'exemple de leurs ancêtres et les mauvais conseils de leurs propres parents touchant ce vice avaient jeté de si profondes racines dans leurs esprits qu'ils n'étaient pas capables de recevoir aucune persuasion contraire. Il y en avait plusieurs qui passaient les sept et huit mois sans entendre la Messe, et les trois, quatre, huit et dix ans sans se confesser; on trouvait même des jeunes gens de quinze et seize ans qui ne s'étaient encore jamais confessés. Et avec tout cela il y avait quantité de vices qui régnaient parmi ces pauvres gens. Ils étaient fort enclins à dérober; ils ne faisaient aucun scrupule de manger la chair le carême et les autres jours défendus; ils se persécutaient et molestaient les uns les autres comme des barbares; et lorsqu'ils avaient quelque ennemi ils ne faisaient aucune difficulté de lui imposer faussement quelque grand crime dont ils l'accusaient en justice et produisaient autant de faux témoins qu'ils en voulaient. D'autre part, ceux qui étaient accusés, soit qu'ils fussent coupables ou non, trouvaient des personnes qui disaient et soutenaient en justice tout ce qu'ils voulaient pour leur justification; d'où provenait que la justice ne se rendait point et qu'ils se la faisaient eux-mêmes, s'entre-tuant facilement les uns les autres en toutes sortes d'occasions. Outre tous ces désordres il y avait en-

core un très grand abus parmi les habitants de cette île touchant le mariage : rarement ils le célébraient qu'ils n'eussent auparavant habité ensemble; et pour l'ordinaire lorsqu'ils étaient fiancés ou qu'ils s'étaient seulement donné parole, la fille allait demeurer dans la maison de son futur mari, et ils persévéraient dans cet état de concubinage deux et trois mois, et quelquefois deux et trois ans, sans se mettre en peine de s'épouser. Ce qui est encore pis, une grande partie de ces mariages se faisaient entre des personnes parentes, sans se faire dispenser de l'empêchement de consanguinité, et ils demeuraient dans cet état les huit et dix ans, et même quinze et plus : cependant ils avaient plusieurs enfants, lesquels, s'il arrivait que l'homme vînt à mourir, étaient abandonnés comme bâtards, et la femme se remariait à un autre qui était encore quelquefois son parent. On en a vu qui ont eu jusqu'à trois maris avec lesquels elles ont vécu en concubinage et en inceste. Il arrivait même que si les personnes ainsi mariées venaient à se dégoûter l'un de l'autre, encore qu'ils eussent des enfants, ils ne laissaient pas de se séparer et de chercher parti ailleurs.

« Il y avait encore un autre grand abus, qui est que les parents pour la plupart mariaient leurs enfants avant l'âge nubile; il s'en est trouvé qui les ont mariés dès l'âge de quatre ou cinq ans; et il y en a eu un entre les autres qui avait marié sa fille dès l'âge de un an, à un enfant de cinq ans. De ce désordre il en provenait un autre, qui est que bien souvent ces enfants, n'ayant jamais eu d'affection l'un pour l'autre, ne se pouvaient voir ni souffrir, et même que plusieurs faisaient divorce, et en venaient jusqu'à des ini-mitiés, des attentats et des meurtres les uns contre les autres.

« Dans cette seule vallée nous avons bien trouvé six-vingts concubinaires, desquels quatre-vingts ou environ étaient aussi incestueux; et entre ceux-ci il y en avait environ quarante qui avaient été déclarés et dénoncés excom-

muniés pour ce sujet, lesquels nonobstant cela ne laissaient pas de traiter et converser avec les autres habitants, aussi librement que s'ils ne l'eussent point été. De sorte que presque tout ce quartier-là se trouvait embarrassé de ces censures, et la plus grande partie des habitants excommuniés pour avoir communiqué et traité avec ces gens-là. — Voilà le déplorable état où se trouvait tout ce pauvre peuple, lorsqu'on y envoya des prêtres pour y faire la mission.

« Voici de quelle façon nous avons agi pour apporter quelques remèdes à tant de désordres :

« Premièrement nous avons usé de la plus grande diligence qu'il nous a été possible, pour instruire le peuple des choses nécessaires à salut ; à quoi nous employâmes environ trois semaines.

« 2^e Nous fîmes séparer les concubinaires ; au moins tous ceux dont nous eûmes connaissance, et qui demeuraient sur le lieu. Au jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, patrons de l'église où nous étions, tous ces concubinaires étant bien convaincus du mauvais état dans lequel ils avaient vécu et touchés d'un vrai sentiment de pénitence, s'étant mis à genoux à la fin de la prédication, demandèrent publiquement pardon du scandale qu'ils avaient donné et promirent avec serment de se séparer ; et s'étant en effet séparés, se présentèrent au tribunal de la confession.

3^e L'on fit aussi séparer ceux qui étaient excommuniés. S'étant présentés avec toutes les marques d'un cœur vraiment contrit et humilié à la porte de l'église pour être absous, après avoir entendu une remontrance sur la censure qu'ils avaient encourue, ils s'obligèrent tous l'un après l'autre par un serment public de demeurer séparés et de n'entrer jamais dans la maison l'un de l'autre, pour quelque occasion ou raison que ce pût être ; et ensuite ils furent absous publiquement. Puis on les reçut à la confession, et quelque temps après à la communion. Comme il y avait quelques

ecclésiastiques qui fomentaient ces désordres par leurs mauvais exemples, et qui commettaient des incestes et des sacrilèges avec leurs nièces et parentes, il plut à la miséricorde de Dieu de leur toucher le cœur, tant par les remontrances charitables qui leur furent faites que par le moyen des conférences spirituelles auxquelles ils assistèrent ; en sorte que tous firent leurs confessions générales avec toutes les démonstrations d'une vraie pénitence, y ajoutant les réparations publiques du scandale qu'ils avaient donné.

« Mais le plus fort de notre travail fut notre emploi pour les réconciliations ; et je puis dire que *hoc opus, hic labor*, parce que la plus grande partie de ce peuple vivait dans l'inimitié. Nous fûmes quinze jours sans y pouvoir rien gagner, sinon qu'un jeune homme pardonna à un autre qui lui avait donné un coup de pistolet dans la tête. Tous les autres demeuraient inflexibles dans leurs mauvaises dispositions sans se laisser émouvoir par aucune chose que nous leur pussions dire : ce qui n'empêcha pas pourtant que le concours du peuple ne fût toujours fort grand aux prédications que nous continuions tous les jours, matin et soir. Tous les hommes venaient armés à la prédication, l'épée au côté et le fusil sur l'épaule, qui est leur équipage ordinaire. Mais les bandits et autres criminels, outre ces armes, avaient encore deux pistolets et deux ou trois dagues à la ceinture. Et tous ces gens-là étaient tellement préoccupés de haine et de désirs de vengeance, que tout ce qu'on pouvait dire pour les guérir de cette étrange passion ne faisait aucune impression sur leurs esprits. Plusieurs même d'entre eux, lorsque l'on parlait du pardon des ennemis, quittaient la prédication ; de sorte que nous étions tous fort en peine, et moi encore plus que tous les autres, comme étant plus particulièrement obligé de traiter ces accommodements.

« Enfin la veille de la communion générale, comme j'achevais la prédication, après avoir exhorté derechef le

peuple à pardonner, Dieu m'inspira de prendre en main le crucifix que je portais sur moi, et de leur dire que ceux qui voudraient pardonner vissent le baiser ; et sur cela, je les y conviai de la part de Notre-Seigneur qui leur tendait les bras, disant que ceux qui baiseraient ce crucifix donneraient une marque qu'ils voulaient pardonner et qu'ils étaient prêts à se réconcilier avec leurs ennemis. A ces paroles ils commencèrent à s'entre-regarder les uns les autres ; mais comme je vis que personne ne venait, je fis semblant de me retirer, et je cachai le crucifix, me plaignant de la dureté de leurs cœurs et leur disant qu'ils ne méritaient pas la grâce ni la bénédiction que Notre-Seigneur leur offrait. Sur cela un religieux de la réforme de Saint-François s'étant levé commença de crier : O Niolo ! ô Niolo ! tu veux donc être maudit de Dieu ? tu ne veux pas recevoir la grâce qu'il t'envoie par le moyen de ces missionnaires qui sont venus de si loin pour ton salut. Pendant que ce bon religieux proférait ces paroles et autres semblables, voilà qu'un curé, de qui le neveu avait été tué, et le meurtrier était présent à cette prédication, vient se prosterner en terre et demande à baiser le crucifix. En même temps il dit à haute voix : Qu'un tel s'approche — c'était le meurtrier de son neveu — et que je l'embrasse. Ce qu'ayant fait, un autre prêtre en fit de même à l'égard de quelques-uns de ses ennemis qui étaient présents, et ces deux furent suivis d'une grande multitude d'autres. De façon que pendant l'espace d'une heure et demie, on ne vit autre chose que réconciliations et embrassements ; et pour une plus grande sûreté, les choses les plus importantes se mettaient par écrit, et le notaire en faisait un acte public.

« Le lendemain qui fut le jour de la communion, il se fit une réconciliation générale. Le peuple après avoir demandé pardon à Dieu le demanda aussi à leurs curés, et les curés réciproquement au peuple, et le tout se passa avec beaucoup d'édification. Après quoi je demandai s'il restait

encore quelqu'un qui ne se fût point réconcilié avec ses ennemis; et incontinent se leva un des curés qui dit qu'oui, et commença d'en appeler plusieurs par leurs noms, lesquels s'approchant adorèrent le très saint Sacrement qui était exposé, et sans aucune résistance ni difficulté s'em brassèrent cordialement les uns les autres. Oh ! Seigneur, quelle édification à la terre, et quelle joie au ciel de voir des pères et des mères qui pour l'amour de Dieu pardonnaient la mort de leurs enfants, les femmes la mort de leurs maris, les enfants de leurs pères, les frères et les parents de leurs plus proches, et enfin de voir tant de personnes s'embrasser et pleurer sur leurs ennemis. Dans les autres pays c'est chose assez ordinaire de voir pleurer les pénitents aux pieds des confesseurs, mais en Corse c'est un petit miracle.

« Le lendemain de la communion, nous reçûmes lettre qu'il fallait nous rendre à la Bastide où une galère envoyée exprès par le Sénat de Gênes nous attendait. Nous tardâmes néanmoins encore deux jours, qui furent employés fort utilement à faire quelques accommodements qui restaient; et le mardi se fit une prédication de la persévérance, où il y eut un si grand concours de peuple qu'il fallut prêcher hors de l'église. Là se renouvelèrent les promesses et protestations de vouloir mener une vie vraiment chrétienne et y persévérer jusqu'à la mort; et les curés promirent hautement d'enseigner le catéchisme, et de se rendre plus soigneux de leur devoir.

« La pluie qui survint à la fin de la prédication nous empêcha de partir ce jour-là; et le soir je m'en allai en un endroit distant d'une petite lieue, pour parler à deux personnes qui n'avaient point voulu assister à aucune prédication, de peur d'être obligées de pardonner à leurs ennemis qui avaient tué leur frère. Toutefois ayant été priés par leur curé de suspendre au moins l'effet de leur vengeance jusqu'à ce qu'ils m'eussent parlé, ils le firent; et il plut à

Notre-Seigneur de leur toucher le cœur par sa grâce, en sorte qu'ils pardonnèrent la mort de ce frère. Et le mercredi matin, après les avoir confessés et communiés, nous partîmes tous ensemble et fûmes accompagnés de plusieurs ecclésiastiques et autres principaux du lieu, lesquels en signe de réjouissance et pour une marque de leur reconnaissance pour les petits services que nous leur avons rendus, tirèrent quantité de coups de leurs fusils et autres armes à feu, à notre embarquement. »

SECTION VI

DES MISSIONS FAITES DANS LE PIÉMONT

Il se fit une mission au mois d'avril de l'année 1656, dans un gros bourg nommé Scalenghe, près de Pignerol, de laquelle le supérieur de la maison de la Mission de Turin¹, écrivant à M. Vincent : « Le concours, lui dit-il,

1. Jean Martin fut supérieur de la maison de Turin de 1655 à 1665. Jean Martin, né à Paris en 1620, reçu dans la Congrégation de la Mission en 1638, fut envoyé, encore clerc, à Saint-Germain en Laye pour prendre part à la célèbre mission qui fut donnée à la cour sur l'ordre de Louis XIII. Il y faisait le catéchisme avec tant de grâce que la reine le demanda pour enseigner les mystères de la foi au dauphin, Louis XIV, encore enfant. En 1642, il vint à Rome, où il travailla aux missions, parlant l'italien comme les Italiens mêmes. De là, saint Vincent l'envoya, en 1645, à Gênes, où il évangélisa pendant plusieurs années, et accompagna le cardinal Durazzo dans ses visites pastorales; en 1652, il fut un des sept missionnaires envoyés en Corse, et il prit part à cette mission qui produisit des fruits si étonnants. C'est en 1655 qu'il vint prendre la conduite de la maison qu'on fondait à Turin; il y donna l'essor à tout son zèle, comme on le voit par ses lettres citées en ce chapitre. Il mourut, le 17 février 1694, à Rome, où il était alors supérieur de la Mission. Quand le pape Innocent XI, qui l'estimait particulièrement, apprit sa maladie, il lui envoya son propre médecin; des cardinaux, les plus saints personnages de la ville, vinrent aussi le visiter. Il termina sa vie dans les sentiments les plus édifiants de résignation à ses maux et de confiance en Dieu. (*Voy. Notices de la Mission*, t. 1^{er}, p. 269.)

a été de quatre à cinq mille personnes; et ce qui m'a grandement édifié, est l'affection universelle que tous ont témoignée pour la parole de Dieu. L'on a vu ordinairement une cinquantaine de curés et autres ecclésiastiques fréquenter tous les jours les exercices de la mission. Tous les gentilshommes des environs y ont pris part avec une dévotion extraordinaire; et le menu peuple y accourait avec une telle ardeur pendant que la mission a duré, c'est-à-dire environ six semaines, que cela faisait bien connaître qu'il y avait un vrai désir d'en profiter. Il s'en est trouvé plusieurs qui, ayant apporté un peu de retard, ont demeuré huit jours et huit nuits entières dans l'église ou auprès de l'église, pour avoir accès au confessionnal. Tout cela fait voir la bonne disposition de ce peuple et le grand fruit qu'on y pourrait faire, s'il y avait nombre d'ouvriers; vu qu'étant si peu, et si pauvres et si chétifs comme nous sommes, la volonté de Dieu ne laisse pas de se servir de nous pour en tirer beaucoup de biens : je dis si pauvres et si chétifs, parce que je ne saurais assez m'étonner comme ces bonnes gens ont la patience de me souffrir, étant plutôt capable de les rebuter, que de les attirer. C'est Dieu qui opère par sa pure grâce, et qui opérerait sans doute avec plus de plénitude si je n'y mettais point d'empêchement par mon ignorance, par mon peu d'esprit, et par mes autres misères. »

Et par une autre lettre du vingt-quatrième juin suivant : « Nous venons, dit-il, d'achever une mission près de Luzerne, où il se trouva bien huit ou neuf mille personnes à la communion générale; ce qui nous obligea de prêcher hors de l'église, au milieu de la grande place, sur un petit théâtre. Il y arriva un accident qui fit paraître l'effet de la parole de Dieu et la force de sa grâce : ce fut qu'un des assistants, homme de faction et d'armes, selon l'usage de ce pays-là, où presque tous les habitants portent toujours sur eux trois ou quatre pistolets et plusieurs dagues avec leurs

épées : celui-ci donc étant fort attentif à la prédication, appuyé contre une muraille, reçut un coup de brique porté inconsidérément par un autre. Il en résulta une blessure à la tête avec grande effusion de sang; et néanmoins ayant reçu un tel coup, il ne lui sortit autre chose de la bouche, sinon : O juste Dieu ! si ceci m'avait été fait en un autre temps ! Et comme quelqu'un s'étonnait de sa patience, il répondit : Que voulez-vous ? mes péchés méritent cela et bien davantage ! Et puis s'étant retiré pour faire panser sa plaie, il revint la tête bandée entendre le reste de la prédication, avec autant de tranquillité comme s'il ne lui fût arrivé aucun accident; ce qui est bien extraordinaire aux gens de ce pays, qui sont extrêmement prompts, colères, et fort enclins à la vengeance.

« A la fin de cette mission l'on nous fit de très grandes instances pour aller pacifier les habitants d'un gros bourg éloigné d'une lieue et demie de celui-ci, et qui, depuis dix ou douze ans, était dans une étrange division, d'où s'était ensuivie la mort de plus de trente personnes. L'on nous dit que depuis quelques jours ce bourg était tout en armes, divisé en deux factions qui mettaient tout le peuple en danger de s'entre-tuer les uns les autres. J'avais sujet de craindre que notre entreprise ne réussît pas, d'autant que nous ne pouvions pas faire en ce lieu-là une mission entière : on nous pressa néanmoins si fortement, que nous crûmes être obligés de faire ce qu'on désirait de nous, en laissant le succès à la disposition de la divine Providence. Nous y demeurâmes deux jours, pendant lesquels il plut à Dieu disposer tellement les esprits, qu'ensuite de quelques prédications, et particulièrement d'une du jour de la Fête-Dieu en présence du très saint Sacrement, il se fit une réconciliation générale avec solennité. Les parties les plus intéressées s'étant approchées de l'autel, jurèrent sur les saints Évangiles qu'ils se pardonnaient d'un bon cœur les uns aux autres; et pour une marque de cette réconciliation

ils s'embrassèrent avec cordialité, en présence de tout le peuple, et passèrent par-devant notaires une transaction publique d'accord et de paix. En suite de quoi nous chantâmes le *Te Deum laudamus*, en action de grâces : ce qui a donné beaucoup de consolation à tout ce peuple qui n'avait vu depuis plusieurs années que des meurtres et du sang de leurs plus proches répandu au sujet de ces querelles. »

Voici un extrait d'une autre lettre du même, du 3 février 1657, qui fait mention du succès d'une autre grande mission :

« Nous sommes, par la miséricorde de Dieu, retournés de la mission de Raconi, où il a plu à sa bonté de nous conserver en assez bonne disposition pendant six semaines de travail continuel, au sortir d'une autre mission qui nous avait déjà fort fatigués. Nous n'eussions pas osé entreprendre cette seconde en un lieu qui est le plus peuplé de tout le Piémont, si M^{gr} l'archevêque de Turin ne nous l'eût ordonné, sur les grandes instances que lui en avaient faites le clergé et le peuple. Et quoique nous ayons été secourus pour les confessions par quatre bons ecclésiastiques de la ville et par plusieurs vertueux religieux qui ont travaillé avec nous, nous n'avons pu néanmoins satisfaire pleinement à la dévotion de tout ce peuple qui nous pressait tellement qu'il ne nous laissait pas un moment de repos. Le concours aux prédications et aux catéchismes a été continuel, et le désir de se confesser si grand qu'ils venaient nous éveiller dès minuit pour recevoir de nous ce service. Il s'en est trouvé qui ont demeuré plusieurs jours et plusieurs nuits pendant la rigueur de ce temps d'hiver sans retourner en leurs maisons, pour avoir la commodité de se confesser. Les bons effets et les fruits ont correspondu, par la grâce de Dieu, à toutes ces bonnes dispositions, par le moyen de quantité de restitutions et réconciliations qui se sont faites. Le clergé même, composé d'environ qua-

rante prêtres et clercs, a donné l'exemple au peuple; nous leur faisons une conférence toutes les semaines, et ils ont pris résolution de les continuer toujours. Nous y avons établi la Confrérie de la Charité pour les pauvres malades, et les personnes qui la composent ont commencé avec grande ferveur à s'appliquer à leur rendre service. »

Et en la même année, travaillant au mois de juin à la mission de Savigliano, il en écrivit en ces termes : « Nous sommes maintenant au plus fort de cette mission, qui est une des plus grandes que nous ayons encore faites en ce pays; et Dieu y donne une particulière bénédiction, nonobstant la pauvreté des ouvriers et leur petit nombre. Nous avons sur les bras un grand lieu, dont les habitants ne traitent présentement d'autre chose que de faire pénitence et de se convertir. Ce qui m'étonne davantage est que presque tous les religieux de cinq ou six couvents assistent aux prédications, tous les prêtres font leurs confessions générales, et toute la noblesse, qui est fort nombreuse, ne pense à autre chose qu'à se mettre dans une sincère disposition d'une véritable pénitence. De sorte que nous avons été obligés de prier tous ces bons religieux de nous aider à confesser, et même d'appeler pour la même fin du secours de la ville de Turin. La providence de Dieu nous a envoyés en ce lieu en un temps auquel les soldats qui y avaient fait leurs quartiers d'hiver devaient en partir pour aller à l'armée; ce qui leur a donné moyen avant leur départ, et particulièrement à plusieurs capitaines et soldats français, d'assister aux prédications et catéchismes pendant une semaine. Il y en a eu un assez grand nombre qui ont fait leur confession générale, avec des sentiments tout extraordinaires, devant que de s'aller exposer aux dangers de la guerre. Il faut que je confesse que je ne me souviens point avoir eu en ma vie une telle consolation que celle que j'ai ressentie voyant des gens de cette profession, qui, depuis plusieurs années, n'avaient point approché des sa-

crements, fondre en larmes aux pieds de leurs confesseurs, et prendre des résolutions vraiment chrétiennes et fort extraordinaires à des personnes qui portent les armes. Ce sont des effets tout singuliers de la miséricorde de Dieu, dont j'espère que vous aurez la charité de nous aider à lui rendre grâces. »

A la fin de cette mission le même écrivit en ces termes :

« Je vous ai mandé comme dès le commencement de notre mission il a plu à Dieu de toucher le cœur des soldats. Nous avons, depuis, toujours continué nos prédications, catéchismes et autres fonctions ordinaires, où il y avait un tel concours de peuple que l'église, qui est fort grande, se trouvait toujours remplie; et cela en un temps auquel la saison donnait d'ailleurs bien de l'occupation à un chacun pour ses affaires domestiques. Par ordre de ceux qui avaient le gouvernement public toutes les boutiques se fermaient pendant l'heure de la prédication et du grand catéchisme; et les jours de marché l'on désistait de négocier pendant ces mêmes heures, afin que tous eussent la commodité d'entendre la parole de Dieu. Les religieux et les ecclésiastiques s'y trouvaient en grand nombre, la plupart desquels ont fait leur confession générale, même les religieux qui la faisaient l'un à l'autre. Les restitutions et les réconciliations y ont été faites avec la même bénédiction que dans les autres lieux. La conclusion de la mission se fit en une grande place de la ville, où se trouva plus de douze mille assistants. Nous avons fait pendant tout le temps de la mission des conférences aux ecclésiastiques qui s'y trouvaient jusqu'au nombre de cent et plus à chaque assemblée.

« Or, il arriva qu'un des ouvriers que nous avons appelés de Turin pour nous aider, qui était un très bon ecclésiastique, après avoir travaillé quelques jours au confessionnal, tomba malade et enfin mourut avec des sentiments extraordinaires de piété. Il n'avait autre chose en la bouche

en mourant, sinon : Humilité, humilité, sans humilité je suis perdu. A peine fut-il décédé que les habitants du lieu vinrent en corps nous en faire leurs condoléances; et, pour marque de leur affection et reconnaissance, ils voulurent lui faire des funérailles très solennelles où ils assistèrent en très grand nombre, ayant des flambeaux et cierges à la main.* Tous les ordres religieux s'y trouvèrent, et la sépulture fut des plus honorables qui se pût faire en ce lieu.

« Ce bon peuple ayant fort goûté les services que nous avons tâché de lui rendre conçut un grand désir d'avoir des prêtres de notre Congrégation qui demeurassent avec eux, et ils nous ont fait des offres les plus avantageuses qu'ils ont pu pour nous y retenir. Voyant que nous nous en excusions sur le petit nombre des ouvriers, ils ont résolu de faire une fondation pour l'entretien de quatre ou cinq prêtres; ils ont eu recours à M. le marquis de Pianezze pour les obtenir, lui ayant allégué des raisons si persuasives qu'à notre retour il nous exhorta grandement d'accepter cette fondation, ce que pourtant nous lui avons déclaré, avec tout respect, que nous ne pouvions pas faire. »

Vers la fin de cette même année, il se fit une mission dans le lieu de Bra qui fut accompagnée de grandes bénédictions, lesquelles nous ne saurions mieux faire connaître qu'en rapportant ici l'extrait de trois lettres du même supérieur à M. Vincent. Par ces lettres, on verra en quel état se trouvaient les habitants avant la mission, et les effets qu'elle a produits avec la grâce de Dieu.

Dans la première, qui est du 27 octobre 1657 : « Je crois, dit-il, qu'il faudra remettre à un autre temps la mission que Madame Royale¹ nous a commandé de faire à Bra qui est à elle, à raison que le feu de la division s'y est telle-

1. Christine de France, duchesse de Savoie. Elle gouvernait l'État pendant la minorité de son fils Charles-Emmanuel.

ment accru qu'à présent les rues sont barricadées, les maisons pleines de fusiliers et de gens armés; ils s'entre-tuent jusque dans les églises, et sont tellement acharnés les uns contre les autres qu'ils escaladent même les maisons pour y entrer de force, et chacun tâche de se fortifier dans la sienne en telle sorte qu'il soit en état de repousser son ennemi, et même de lui ôter la vie s'il passe par devant. On avait espéré que par le moyen de quelque traité l'on aurait pu faire une suspension d'armes, et obtenir sûreté les uns pour les autres pendant le temps de la mission, et que par les prédications, exhortations et remontrances publiques et particulières, on aurait pu adoucir les esprits et les disposer à quelques réconciliations; mais ils en sont si fort éloignés que Madame Royale y ayant envoyé pour cet effet des principaux ministres de cet état, ils n'y ont pu rien faire. De sorte que ce serait une entreprise non seulement inutile d'aller faire mission en un lieu où personne ne pourrait se trouver aux prédications ni aux autres exercices, mais même téméraire et préjudiciable à ceux qui se hasarderait d'y assister. Il ne nous manque pas d'autres lieux où nous puissions maintenant travailler, etc. »

Mais dans une lettre écrite de ce lieu-là, du 6 février 1658 : « Il y a un mois, dit-il, que nous travaillons au lieu de Bra, où il a plu à Dieu de disposer les habitants à se réconcilier les uns avec les autres. Ils y ont été portés premièrement par le ressentiment que Son Altesse a témoigné de leur désunion, et puis par le moyen de la mission qui a achevé de les y disposer entièrement. Les personnes de l'un et de l'autre parti se sont, en effet, trouvées ensemble à nos prédications et exercices de la mission dans une même église, ce que l'on jugeait au commencement fort difficile et même hasardeux; mais aussi, auparavant que de les assembler à l'église, on leur a persuadé aux uns et aux autres de quitter les armes qu'ils avaient toujours portées jusqu'alors en tous lieux. Leur assiduité aux pré dica-

tions et catéchismes, avec les sentiments qu'il a plu à Dieu leur donner, les a parfaitement réunis; en sorte qu'ils se sont tous embrassés les uns les autres en présence du très saint Sacrement, s'étant réciproquement demandé pardon, et même quelques-uns des principaux l'ayant fait publiquement aux rencontres dans la grande place du lieu : ce qui s'est fait avec tant de satisfaction de part et d'autre qu'il y a grand sujet d'espérer que cette réconciliation sera stable et de durée. Tout le peuple est extrêmement consolé de voir ces gens qui, auparavant, se cherchaient pour s'entretenir, se fréquenter maintenant, se promener et s'entretenir ensemble avec autant de cordialité que si jamais ils n'avaient été en discorde. Ils marchaient auparavant dans les rues tous chargés d'armes; à présent, par la grâce de Dieu, on n'en voit plus, et chacun ne pense plus à autre chose, sinon à se bien réconcilier à sa divine Majesté par le moyen d'une bonne pénitence. Madame Royale, ayant appris ces bonnes nouvelles, a bien daigné nous témoigner par une de ses lettres la satisfaction qu'elle en a reçue; comme aussi M. le marquis de Pianezze qui en a reçu des sentiments de consolation tout extraordinaires. Nous sommes maintenant occupés aux confessions; et il se présente une si grande foule de pénitents que, quoique nous ayons prié tous les prêtres et religieux du lieu qui sont en bon nombre de nous aider, je ne sais quand nous pourrons avoir achevé. »

Enfin dans une troisième lettre du 9 mars suivant : « Nous voici, dit-il, sortis de notre mission de Bra, où il a plu à Dieu de verser des grâces en abondance sur ces pauvres âmes qui étaient depuis si longtemps dans l'état déplorable que je vous ai fait savoir par mes précédentes. Nous y avons donné sept semaines entières; et tout le temps dont le monde emploie ordinairement une partie aux folies du carnaval a été pour les habitants de ce lieu un temps de pénitence, et comme une fête continuelle de très grande dévotion. Il s'y est fait environ neuf ou dix mille

confessions générales, avec une telle ferveur que plusieurs, pour pouvoir aborder le confessionnal, passaient les journées entières et une bonne partie de la nuit à l'église, nonobstant la très grande rigueur du froid qu'on a ressenti pendant tout ce temps-là. Il a plu à Dieu par ce moyen de répandre la paix et la charité dans les cœurs, avec une telle plénitude, que les habitants sont étonnés de voir une réconciliation si parfaite : en sorte qu'ils ne se souviennent pas d'avoir jamais vû une telle union et cordialité. Ils en ont donné eux-mêmes avis à Madame Royale, à qui j'allai hier rendre compte de tout ce qui s'était passé, et de l'espérance qu'il y avait d'une totale persévérance. Elle en ressentit tant de joie et de consolation que son cœur en fut tout attendri, et les larmes lui en vinrent aux yeux ; et pour mettre le comble à tout ce bien et effacer entièrement la mémoire du passé, elle leur a fait grâce et leur a donné une abolition entière de tous les crimes et de tous les excès commis pendant leurs divisions.

Mais comme une miséricorde et une grâce en attire ordinairement une autre de la bonté de Dieu, il a plu à cette divine bonté d'étendre la même bénédiction qu'il avait communiquée au lieu de Bra sur un autre qui en est assez proche, où depuis quarante ans la discorde et la division avaient fait un tel ravage parmi les habitants, que tout le lieu en restait presque détruit ; un grand nombre ayant été tués de part et d'autre, plusieurs maisons abattues et détruites, et une bonne partie des habitants obligés d'aller demeurer ailleurs. Le sénat du Piémont s'était plusieurs fois employé pour les réconcilier, mais sans aucun fruit, et tous les autres moyens dont on s'était voulu servir pour cette fin ont été inutiles. Enfin le seigneur de ce lieu, qui est l'un des principaux du Piémont, et d'ailleurs très vertueux et très sage, jugea à propos après la mission de Bra, aux fonctions de laquelle quelques-uns de ce lieu-là avaient assisté, de les convoquer tous, tant d'un parti que de l'autre,

et de voir s'il n'y avait point moyen de les porter à la réconciliation, par l'exemple de leurs voisins. Nous y fîmes seulement pendant trois ou quatre jours quelques prédications et exercices de la mission. Il plut à Dieu de leur toucher le cœur en telle sorte qu'en la présence du très saint Sacrement et d'un grand nombre de peuple du voisinage ils s'embrassèrent les uns les autres. S'étant réciproquement pardonné, ils jurèrent sur les saints Évangiles une paix perpétuelle; et, en témoignage de cela, ils se sont conviés les uns les autres et ont mangé ensemble avec union et cordialité comme s'ils étaient frères. Son Altesse a eu la bonté de leur accorder la même grâce et abolition qu'à ceux de Bra, afin qu'ils puissent retourner habiter dans leurs maisons abandonnées et cultiver leurs terres. »

Le 26 de mars suivant, il se fit une autre mission au bourg de Caval Maggïore, composé de quatre ou cinq mille communiants, dans lequel, — comme parle le même supérieur en une lettre qu'il écrivit à M. Vincent, — « quoiqu'il n'y ait pas de si grands désordres que dans les autres lieux de nos missions passées, il y a, toutefois, une si grande quantité de différends et de procès, qu'ils ne nous laissent pas un seul moment de repos. La confiance que Dieu a donnée à tous ces bons habitants envers nous fait qu'ils nous remettent entre les mains tous les intérêts de procès et tous leurs différends tant civils que criminels. Nous espérons, avec la grâce de Dieu, les terminer pendant le carême. »

Et, par une autre lettre du 6 juillet : « Nous sortons, dit-il, de Fossano, petite ville extrêmement peuplée, où nous avons fait la mission : il a plu à Dieu d'y donner beaucoup de bénédictions à proportion des grands besoins qui s'y sont trouvés. Le concours a été tel, que l'église, quoique de grande étendue, n'était point suffisante pour contenir le peuple qui venait pour profiter des prédications

et des autres actions de la mission; et non seulement les séculiers, mais le clergé et les religieux y ont encore pris leur part.

« Outre les mauvaises pratiques secrètes et publiques qui ont été abolies, les haines éteintes et autres fruits ordinaires des missions, on y a établi quelques bonnes œuvres pour l'avenir. 1° Les prières publiques du soir que nous avons commencées se continuent en l'église des Pères de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, où quantité de peuple se trouve tous les soirs. 2° MM. les chanoines ont pris résolution, pour maintenir le peuple dans les sentiments de piété où il est, de faire de trois en trois mois une communion générale en leur église. 3° Ces MM. les chanoines et tout le clergé se sont déterminés de continuer toutes les semaines la conférence spirituelle que nous leur avons faite pendant le temps de la mission; elle pourra, s'il plaît à Dieu, être grandement utile pour rétablir et conserver parmi eux le véritable esprit ecclésiastique, à quoi plusieurs de ces messieurs, qui sont personnes d'esprit et de vertu, semblent être grandement portés. Enfin, ce lieu paraît à présent tout renouvelé dans une vie vraiment chrétienne. Plaise à la bonté de Dieu les conserver en ce bon état, par la continuation et augmentation de ses grâces! »

Par une autre lettre du 12 mars 1659, il parle encore de quelques missions faites près de la ville de Mondovi, dont le principal fruit a été la cessation des meurtres et des homicides qui s'y commettaient très fréquemment. Dans un seul de ces lieux de fort petite étendue, les missionnaires trouvèrent quarante bandits, lesquels aussi bien que le reste des habitants furent disposés à se mettre en état de pénitence; ils témoignèrent la conversion de leurs cœurs par l'abondance de leurs larmes et par d'autres signes assez extraordinaires du regret qu'ils avaient de leur vie passée, en la présence du saint Sacrement, et immédiatement devant que de recevoir la sainte communion.

Enfin, dans une lettre du 12 juillet de la même année 1659 : « Nous voici tous, dit-il, de retour de la campagne ; la mission de Cherasco a été un peu plus longue que les autres pour le concours extraordinaire que nous y avons eu de tous les lieux circonvoisins ; de sorte que pour donner satisfaction au peuple, nous eussions eu besoin d'une vingtaine de bons ouvriers qui auraient pu y trouver abondamment de l'emploi pour deux mois et davantage. Il a plu à Dieu de nous donner toute la bénédiction qu'on peut désirer en telle occasion. Grand nombre de différends et de querelles ont été apaisés ; entre autres, il y avait un gros bourg prochain dont les habitants étaient dans une telle division et si fort animés les uns contre les autres qu'il y en avait eu quatre de tués la veille du jour que nous y arrivâmes ; et néanmoins, par la miséricorde de Dieu, la paix y a été rétablie : ce qui ne s'est fait pourtant qu'avec grande difficulté, puisque ce n'a été qu'après quarante jours de prédications et de négociations. Mais aussi à la fin tout s'est terminé avec beaucoup de consolation et même d'édification de tout le peuple, en la présence du très saint Sacrement qui avait été exposé exprès pour cet effet. Et ce qui est le principal, est que ces personnes, en suite de leur réconciliation, se sont présentées au sacrement de pénitence avec de très bonnes dispositions. »

Jusqu'ici sont les extraits de ces lettres écrites à M. Vincent. Que s'il fallait rapporter par le détail tous les autres semblables fruits que les missions seules du Piémont ont produits, avec le secours de la grâce divine, il y aurait de quoi remplir un volume et l'on serait obligé d'user de beaucoup de redites. Ce peu que nous en avons ici rapporté suffira pour donner moyen au lecteur de juger de tout le reste et pour lui suggérer un motif de remercier Dieu de toutes les grâces qu'il lui a plu de communiquer à ces peuples. Sur quoi il est à remarquer, pour la plus grande gloire de sa divine Majesté, que pour faire toutes

ces conversions, réconciliations et autres œuvres si grandes et si admirables, il n'a voulu se servir que de quatre prêtres Missionnaires, M. Vincent n'ayant pu en envoyer davantage pour les missions de cette province. Et en cela Dieu a fait d'autant plus paraître sa puissance que les instruments qu'il a voulu employer semblaient être plus disproportionnés à la grandeur de l'effet; ayant opposé une troupe si petite et si faible en apparence aux yeux de l'enfer, et s'en étant servi pour chasser le prince des ténèbres de tous ces cœurs où le péché avait régné un si long temps, et pour y rétablir l'empire de son Fils Jésus-Christ. A lui seul en soit à jamais rendu louange et bénédiction.

SECTION VII

DE CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE DANS LES MISSIONS DE BARBARIE

Quoique les missions faites par la conduite et par les ordres de M. Vincent dans la France, dans l'Italie et dans les autres provinces circonvoisines aient été accompagnées de très grandes bénédictions, comme nous avons vu dans les sections précédentes; il faut néanmoins avouer que celles des provinces plus éloignées lui ayant coûté plus cher ont aussi rapporté des fruits, sinon plus abondants, au moins plus précieux et plus exquis; et que ces terres étrangères et sauvages ont reçu une particulière fertilité depuis qu'elles ont été arrosées, non seulement des sueurs, mais en quelque façon du sang de ces missionnaires : plusieurs d'entre eux y ayant consumé leur vie dans l'excès des travaux auxquels ils se sont exposés pour le service de Jésus-Christ. C'était aussi un des plus ardents souhaits de ce digne père et instructeur des Missionnaires que d'aller prêcher Jésus-Christ aux infidèles et de s'exposer au martyre pour la confession de son saint nom, s'il eût pu le

faire sans manquer aux autres obligations que la Providence divine lui avait imposées. *Ah! misérable que je suis!* disait-il quelquefois dans l'ardeur de son zèle, *je me suis rendu indigne, par mes péchés, d'aller rendre service à Dieu parmi les peuples qui ne le connaissent point.* Et parlant sur ce sujet à ceux de sa Compagnie : *Qu'heureuse, ô qu'heureuse,* leur disait-il, *est la condition d'un Missionnaire qui n'a point d'autres bornes de ses missions et de ses travaux pour Jésus-Christ que toute la terre habitable! Pourquoi donc nous restreindre à un point et nous prescrire des limites, puisque Dieu nous a donné une telle étendue pour exercer notre zèle?*

Il témoignait une vénération toute singulière envers saint François-Xavier qui avait porté ses travaux jusqu'aux dernières extrémités des Indes, avec tant de courage et de bénédictions. Il honorait très particulièrement les ouvriers évangéliques de la Compagnie de ce grand saint et de tous les autres ordres religieux qui étaient employés dans les missions des provinces étrangères; et quand quelques-uns en étaient de retour, et qu'ils le venaient visiter à Saint-Lazare, il faisait assembler la communauté en leur présence pour leur entendre rapporter le succès de leurs saints travaux afin d'animer ses missionnaires à imiter leur zèle. Et, pour cela aussi, il faisait lire au réfectoire leurs relations imprimées et contribuait même en tout ce qu'il pouvait pour le bien et le progrès de leurs missions parmi les infidèles, comme nous verrons ci-après. Mais reconnaissant que, suivant la parole de Jésus-Christ dans l'Évangile, la moisson des âmes était très grande dans ces régions étrangères et barbares et que le nombre des ouvriers était encore bien petit, cela le porta à s'offrir à Jésus-Christ avec tous les siens pour aller travailler à l'instruction des pauvres et des âmes les plus délaissées, non seulement dans les provinces chrétiennes, mais encore parmi les nations infidèles et barbares. Il inspirait dans tous les sujets de sa Compagnie ce

même zèle et cette même disposition; et quand quelques-uns s'offraient d'y aller, il se conjoissait avec eux de la grâce que Dieu leur faisait de leur donner ce courage. Néanmoins, il n'a jamais voulu s'avancer d'envoyer aucun des siens en ces missions étrangères sans ordre, pour se tenir toujours à sa grande maxime, qui était de ne s'ingérer jamais par soi-même, et de ne point prévenir mais de suivre simplement la conduite de la divine Providence.

Ayant donc maintenant à parler des missions faites par l'ordre de M. Vincent dans les provinces plus éloignées, et parmi les infidèles, hérétiques et autres ennemis de notre religion, nous commencerons en cette section par celles qui ont été faites en Barbarie, où nous verrons combien les Missionnaires ont travaillé et souffert pour servir Jésus-Christ en la personne des pauvres esclaves chrétiens. Et dans les sections suivantes nous rapporterons quelque chose de ce qui s'est passé de plus mémorable dans les autres missions étrangères.

§ 1. — Commencement des missions de Tunis et d'Alger
en Barbarie.

L'état d'esclavage dans lequel Dieu permit que M. Vincent tombât en l'année 1605, comme il a été dit dans le premier livre, lui ayant fait connaître par sa propre expérience les grands maux que les esclaves souffrent en leur corps et les dangers encore plus grands où ils sont de perdre leurs âmes, lui en avait toujours laissé dans le cœur un très grand sentiment de compassion. Voyant en eux une image bien expresse de la misère humaine qui a convié le Fils de Dieu à descendre du ciel pour consoler et affranchir les hommes esclaves du péché et de Satan, il y reconnaissait aussi une belle occasion d'imiter cet adorable Sauveur en visitant, consolant, assistant ces pauvres captifs abandonnés : il en concevait alors de grands

désirs, et son cœur était continuellement pressé par la charité dont il était rempli. Mais suivant sa maxime ordinaire, il attendait les ordres de la providence de Dieu pour s'appliquer à cette sainte œuvre, priant Dieu qu'il lui fit connaître sa volonté et qu'il lui donnât la grâce et les moyens d'exécuter ce qui lui serait en cela le plus agréable. Ce ne fut pas en vain : car, environ l'an 1642, Dieu donna mouvement au feu roi Louis XIII, de très glorieuse mémoire, de faire assister ces pauvres esclaves. Sa Majesté jeta les yeux sur M. Vincent, comme le jugeant très capable pour s'acquitter dignement de cette charité, et lui ordonna d'envoyer quelques-uns de ses prêtres en Barbarie pour l'assistance corporelle et spirituelle de ces pauvres captifs.

Pour cet effet, on lui mit entre les mains neuf ou dix mille livres. Dieu sait de quel cœur ce charitable prêtre reçut cette commission, lui qui demandait incessamment à Dieu qu'il lui plût de remédier et pourvoir aux besoins de ces pauvres affligés.

Il se mit donc dès lors à penser aux moyens d'exécuter cette sainte entreprise, qui n'était pas sans grande difficulté, parce que les Turcs ne souffrent pas volontiers des prêtres chrétiens parmi eux, s'ils ne sont esclaves. Il se souvint que par les traités faits entre la France et le Grand-Seigneur pour la liberté du commerce, il est permis au roi très chrétien d'envoyer et de tenir des hommes sous titre de consuls dans les villes maritimes sujettes au Grand-Seigneur, afin d'y protéger les marchands et les esclaves chrétiens contre les vexations de cette nation barbare, et que ces consuls peuvent avoir chacun un prêtre pour chapelain en leurs maisons dans ces villes. Sous ce prétexte, qui était bien juste et raisonnable, ayant disposé M. Martin, pour lors consul à Tunis, de recevoir en sa maison un prêtre de la Mission qui ne lui serait point à charge, il envoya en cette ville-là, en l'année 1645, M. Julien Guérin, prêtre de

sa Congrégation¹, avec un frère nommé François Francillon². Ce bon prêtre, après y avoir travaillé deux ans avec un très grand zèle, et voyant qu'il ne pouvait suffire à la moisson très grande qu'il y avait à faire, se résolut d'aller voir le dey, qui est comme le roi de ce pays-là, et de lui demander permission de faire venir encore un prêtre avec lui pour l'assister. Dieu toucha le cœur de ce dey ; en sorte que, l'ayant écouté favorablement, il lui répondit que si un ne lui suffisait, il lui permettait d'en faire venir deux et trois ; il lui dit qu'il le protégerait en toutes occurrences, que s'il avait besoin de quelque chose il la lui allât demander, et qu'il la lui octroierait ; qu'il savait bien qu'il ne faisait mal à personne, mais plutôt qu'il faisait du bien à tout le monde.

Ayant donc écrit et demandé ce prêtre à M. Vincent, celui-

1. Julien Guérin, né à Selles, diocèse de Bayeux, en 1605 ; reçu dans la Congrégation de la Mission le 30 janvier 1640. Il s'était dévoué déjà dans les missions de Lorraine. Dans sa jeunesse, il avait suivi la carrière des armes ; il s'y était habitué à l'intrépidité, qu'accompagnait parfois une très heureuse présence d'esprit. Pendant qu'il était missionnaire à Saintes, des voyageurs l'assaillirent pendant un voyage, lui criant, le pistolet au poing : « Qui vive ? » M. Guérin, sans s'émouvoir, présenta son crucifix : « Vive celui-ci ! », leur répond-il. Les voleurs, surpris de l'à-propos et déconcertés, le laissèrent passer. En apprenant qu'il allait partir pour Tunis, son cœur fut rempli d'une telle joie qu'il paraissait aller plutôt à un triomphe qu'à un imminent péril de mort. (*Voy. Mémoires de la Congrégation de la Mission : Tunis et l'Algérie*, t. 1^{er}, p. 7 et suiv. ; et Collet, *Vie de saint Vincent*, t. 1^{er}, p. 409.)

2. François Francillon, frère coadjuteur ; né à Ceaux, dans le diocèse de Poitiers, reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, en avril 1645. Après avoir servi les esclaves en compagnie des missionnaires à Tunis et Alger, il couronna près d'un demi-siècle de travaux par une mort héroïque. Il refusa d'abjurer la foi pour sauver sa vie, lors du bombardement d'Alger par la flotte de Louis XIV, en 1688 ; il fut attaché à la bouche du canon et quelques instants après son corps vola en lambeaux. C'était le 6 juillet. — La veille, M. Michel Montmasson, prêtre de la Mission et vicaire apostolique à Alger, avait enduré le même supplice. (*Mémoires*, *ibid.*, p. 466.)

ci envoya M. Jean Le Vacher ¹ qui arriva fort à propos en cette ville de Tunis au commencement de l'année 1648, à cause de la peste qui faisait mourir pour lors un grand nombre de Turcs et d'esclaves. Ils travaillèrent tous deux avec grande charité en cette occasion pressante. Au mois de mai de la même année M. Le Vacher en fut lui-même frappé et réduit aux extrémités ; mais il plut à Dieu de le délivrer de ce péril de mort, pour donner la vie par son moyen à quantité d'âmes qu'il a depuis assistées et qu'il assiste encore en ce pays-là.

M. Guérin, écrivant sur ce sujet à M. Vincent et lui mandant la nouvelle de cette maladie : « Il m'est impossible, lui dit-il, de vous exprimer combien grands ont été les gémissements et les pleurs des pauvres esclaves, de tous les marchands et de M. le consul, et combien de consolation nous recevons de leur part. Les Turcs même nous viennent visiter dans notre affliction, et les plus grands de la ville de Tunis m'ont envoyé offrir de leur part secours et service. Enfin, Monsieur, je vois évidemment qu'il fait bon servir fidèlement Dieu, puisque dans la tribulation il suscite ses ennemis même pour secourir et assister ses pauvres serviteurs. Nous sommes affligés de la guerre, de la peste et de la famine, même excessivement, et avec cela nous sommes sans argent ; mais pour ce qui regarde notre courage, il est très bon. Dieu merci, nous ne craignons non plus la peste que s'il n'y en avait point. La joie que nous avons, notre frère et moi, de la santé de notre bon M. Le Vacher, nous a rendus forts comme les lions de nos montagnes. »

Or bientôt après que M. Le Vacher fut relevé de maladie et qu'il se fut mis au travail, M. Guérin, cet homme de Dieu, dont le zèle méprisait ainsi les dangers de la mort

1. Jean Le Vacher, né, le 19 mars 1619, à Écouen, diocèse de Paris, reçu dans la Congrégation de la Mission le 5 octobre 1643.

qui l'environnaient, et qui le faisaient s'oublier soi-même pour s'employer au soulagement et au salut des pestiférés, fut enfin attaqué de cet air corrompu. Il ne fut point surpris de cet accident qu'il avait bien prévu, et s'étant disposé à la mort, non seulement avec patience, mais avec une entière conformité au bon plaisir de Dieu, il la regarda et la reçut¹ comme la fin de ses travaux, et le commencement de la vie et de la gloire qu'il espérait de la miséricorde de Dieu. Il ne se peut dire combien grands furent les regrets des chrétiens, pour lesquels il avait donné sa vie, et quelle fut la douleur de M. Vincent qui perdait en ce charitable missionnaire un de ses plus chers et plus dignes enfants. M. le consul mourut aussi quelque temps après, et le dey ordonna à M. Le Vacher d'exercer le consulat, jusqu'à ce que le roi de France en eût envoyé un autre à la place du défunt.

En même temps que M. Vincent pourvoyait ainsi aux nécessités spirituelles et même aux corporelles, comme nous dirons ci-après, de cinq ou six mille esclaves qui étaient à Tunis, il travaillait aussi à subvenir aux besoins de ceux d'Alger, qui étaient encore beaucoup plus grands et plus pressants; tant parce que le nombre des esclaves est plus grand, s'y trouvant d'ordinaire plus de vingt mille chrétiens à la chaîne, qu'à cause qu'ils y sont très mal traités par leurs patrons plus inhumains que ceux de Tunis. Mais les prêtres ne sauraient agir efficacement ni même résider longtemps en cette terre infidèle, si les consuls n'ont une grande union et intelligence avec eux, ce qui ne se peut faire si ces consuls ont plus à cœur leurs intérêts et leurs commodités particulières que le salut et le soulagement des pauvres captifs, qui est l'unique fin que se proposait M. Vincent. Cela l'obligea de faire en sorte, — étant aidé par M^{me} la duchesse d'Aiguillon qui dédommagea le pro-

1. Le 13 mai 1648.

priétaire du consulat d'Alger, — que l'exercice de cet office fût donné par le roi, en l'année 1646, au sieur Jean Barreau, natif de Paris, qui était très zélé pour le service de Dieu et des pauvres esclaves, sans aucune autre prétention que de coopérer aux charitables desseins de M. Vincent, comme il a bien fait voir pendant plusieurs années¹. Voici l'avis que M. Vincent lui donna à son départ² :

« L'âme de votre entreprise est l'intention de la pure gloire de Dieu, l'état continuel d'humiliation intérieure — n'en pouvant pas beaucoup faire d'extérieures, — et la soumission du jugement et de la volonté au prêtre de la Mission qui vous sera donné pour conseil, ne faisant rien sans lui communiquer, si vous n'êtes obligé d'agir et de répondre sur-le-champ. Jésus-Christ était le souverain Seigneur, et de la sainte Vierge, et de saint Joseph ; et néanmoins pendant qu'il a demeuré avec eux, il ne faisait rien que de leur avis. C'est ce mystère que je vous exhorte d'honorer d'une manière particulière, afin qu'il plaise à Dieu de vous conduire et assister dans cet emploi, auquel sa Providence vous a destiné. »

M. Vincent envoya en même temps en cette même ville d'Alger M. Nouéli³, ensuite M. Le Sage, et puis M. Dieppe, trois bons prêtres, et trois véritables Missionnaires, qui tous trois y ont heureusement achevé leur course. Ils consumèrent leur vie pour la charité, s'étant courageusement

1. Jean Barreau fut reçu dans la Congrégation de la Mission le 14 mai 1645. Saint Vincent ayant pensé que Barreau pourrait être plus utile à la religion et au salut des âmes en devenant le protecteur de ses confrères prêtres à Alger, où il l'envoyait, lui proposa de renoncer, au moins pour quelque temps, à embrasser l'état ecclésiastique, et d'aller remplir les fonctions de consul dans les États barbaresques. Barreau s'en rapporta entièrement à la sagesse de son vénéré Père et partit pour son poste en 1646.

2. Lettre du 6 septembre 1646.

3. Noueli, nommé ailleurs, mais moins exactement, à ce qu'il semble, Nouel ou Noël.

exposés de nuit et de jour durant la contagion qui fut fort grande à Alger dans les années 1647 et 1648, pour assister les pauvres esclaves chrétiens qui en étaient atteints et qui sans eux seraient morts dans un entier abandon comme des bêtes. Ces bons prêtres firent paraître à ces approches de la mort, de quel esprit ils avaient été animés pendant leur vie et quels avaient été leurs sentiments pour la charité du prochain. M. Dieppe mourut tenant à la main le crucifix, sur lequel il avait les yeux attachés, et répétant avec ferveur ces paroles, pendant une demi-heure qu'il fut à l'agonie : *Majorem charitatem nemo habet, quam ut animam suam ponat quis pro amicis suis* ¹. A ces trois succéda M. Philippe Le Vacher, frère de M. Le Vacher qui est à Tunis, à l'imitation duquel il a rendu de longs services à Dieu et aux pauvres esclaves, en cette ville infidèle et barbare dont les habitants comme des démons, ne font autre profession que de tourmenter les chrétiens.

Et d'autant que M. Le Vacher de Tunis avait été obligé, comme il a été dit, de se charger de l'office de consul, et que l'exercice de cet office l'empêchait quelquefois de vaquer aux emplois de la mission, ce qui était néanmoins le principal sujet de sa demeure en ces lieux-là, M. Vincent, qui en ressentait beaucoup de peine, fit en sorte qu'en l'année 1648 le sieur Huguier fut pourvu de cette charge, et partit en diligence pour l'aller exercer. Il s'était retiré des affaires de pratique dans le maniement desquelles il avait jusqu'alors été employé, et ayant quitté sa charge de procureur au Châtelet de Paris, il s'était donné entièrement à M. Vincent et mis sous sa conduite, pour être par lui appliqué à tout ce qu'il jugerait convenable pour le service et pour la gloire de Dieu. Mais étant arrivé à Tunis il n'agréa pas aux Turcs qui ne le voulurent point recevoir pour consul. Il y de-

1. « Personne n'a une charité plus grande que de donner sa vie pour ses amis. »

meura néanmoins quelque temps avec M. Le Vacher, pour le soulager dans l'exercice de cette charge. Depuis, étant revenu en France, et ayant reçu, par l'avis de M. Vincent, les ordres sacrés, il fut envoyé à Alger, non seulement comme prêtre de la Congrégation de la Mission, mais encore en qualité de missionnaire apostolique. Il y travailla avec grande bénédiction au salut des pauvres esclaves jusqu'au mois d'avril de l'année 1663, en laquelle il acheva heureusement sa course, étant mort de la peste en de très saintes dispositions au service des pauvres esclaves chrétiens atteints du même mal.

M. Vincent ne pouvait souffrir que M. Le Vacher de Tunis fût empêché par cette charge de consul qu'il portait malgré lui, de vaquer aux fonctions propres de son caractère, ni même qu'il portât plus longtemps le titre d'une charge séculière, quoique fort importante pour le dessein qu'il avait d'assister les esclaves; il fit donc en sorte qu'en l'année 1653 le sieur Martin Husson, natif de Paris, avocat en Parlement, reçut commission du roi pour aller exercer la charge de consul à Tunis. C'était un personnage grandement recommandable pour sa vertu, et duquel M. Vincent parlant dans une lettre qu'il écrivit en ce temps-là :

« Il est, dit-il, sage, désintéressé, pieux, prudent et capable autant qu'aucun autre que je connaisse de son âge. Il y va purement pour le service de Dieu et des esclaves, nonobstant les larmes et les persuasions contraires d'un père et d'une mère qui le chérissent tendrement, et qui enfin lui ont pourtant donné leur bénédiction. Il vivra en commun avec M. Le Vacher, de même que s'il était de notre Congrégation, bien qu'il n'en soit pas. »

Il partit au mois de juillet de ladite année 1653; et ayant été reçu en l'exercice de cette charge, il s'y est très digne-

1. Lettre du 15 juillet 1653, à Le Vacher.

ment employé pendant plusieurs années, avec grande bénédiction.

§ 2. — Principaux emplois des Missionnaires en Barbarie.

M. Vincent employa donc ainsi ses premiers soins pour procurer qu'il y eut en ces deux villes de Tunis et d'Alger des consuls tels qu'il les pouvait souhaiter pour coopérer, dans un esprit d'union avec les prêtres de sa Congrégation, à toutes les œuvres de charité et de miséricorde spirituelles et corporelles envers les chrétiens qui se rencontraient en ces lieux-là, tant esclaves qu'autres. Il était question ensuite d'en venir à l'exécution, et de travailler chacun de son côté pour cette fin.

Or, pour mieux comprendre les grands biens que M. Vincent prétendait faire par ces missions de Barbarie, il faut savoir que non seulement les Français qui se trouvent en ces villes-là, libres ou esclaves, sont sous la bannière et protection du roi de France, mais encore les Italiens, Espagnols, Portugais, Maltais, Grecs, Flamands, Allemands, Suédois, et généralement toutes les nations de la chrétienté; toutes, les seuls Anglais exceptés, ont recours au consul de France, pour en être protégées et secourues dans le besoin contre les insultes de ces barbares. Les vaisseaux qui y vont trafiquer et les personnes qui en sortent prennent passeport de lui; et quand leurs corsaires ont pris sur mer et veulent retenir les vaisseaux ou les marchandises de ces nations-là, le consul de France les réclame et remontre au dey ou au bacha et à la douane l'injustice de ces captures; il se plaint du mauvais traitement qu'on fait à ces nations, il négocie le rachat de leurs esclaves, et les tire, quand il peut, des fers pour les renvoyer chez eux. Il termine les différends qui arrivent entre les marchands de ces nations, et aussi entre les esclaves. Il veille à ce qu'aucun marchand chrétien n'apporte aux Turcs des marchandises de contrebande qui leur puissent servir pour faire la guerre aux chrétiens, comme

des voiles, des cordages, du fer, du plomb, des armes et autres semblables choses, défendues par les canons de l'Église et par les ordonnances du roi.

Les prêtres de la Mission n'ont pas moins d'occupation pour les affaires spirituelles que les consuls pour les temporelles. Ils sont missionnaires apostoliques établis par l'autorité du Souverain Pontife qui leur a donné tous les pouvoirs et toutes les facultés convenables à cet emploi. De plus, ils sont grands vicaires de l'archevêché de Carthage, dont ces villes dépendent, et en cette qualité ils ont juridiction sur tous les prêtres et religieux esclaves qui s'y trouvent quelquefois en assez grand nombre. Enfin, par cette même qualité, ils sont les pasteurs de tous les chrétiens tant marchands qu'esclaves, qui, pour l'ordinaire, sont au nombre de vingt-cinq ou trente mille en ces deux royaumes-là, où il en entre toujours autant et plus qu'il n'en sort.

Ces prêtres missionnaires donc s'emploient premièrement à soutenir la religion catholique, et à en maintenir les exercices publics et particuliers dans les mêmes lieux où elle est opprimée et persécutée; et comme Jésus-Christ conversant avec les perfides juifs leur disait qu'il honorait son Père pendant qu'ils le déshonoraient, de même les enfants de M. Vincent s'efforcent d'honorer ce même Sauveur et de procurer qu'il soit honoré et servi au milieu d'une terre infidèle, et dans les lieux mêmes où il est déshonoré par les plus cruels ennemis de son sacré nom. Outre cela, ils s'emploient à confirmer et fortifier les fidèles en la foi; ils soutiennent les faibles et empêchent qu'ils ne viennent à la perdre; ils en ramènent plusieurs qui s'en sont dévoyés; ils administrent les sacrements aux sains et aux malades, tant dans la ville que par les champs; ils consolent les pauvres esclaves dans leurs peines et afflictions; ils prêchent, ils instruisent, ils travaillent, ils endurent, et enfin ils se consomment pour cette pauvre Église souffrante, ainsi

que Notre-Seigneur a fait pour toute l'Église universelle.

Voilà les principaux emplois des prêtres et des consuls envoyés en Barbarie, auxquels ils s'appliquent continuellement, et en quoi ils s'entraident mutuellement avec grande union et correspondance, pour en faire réussir le salut des âmes et la plus grande gloire de Dieu, qui est la fin unique et commune des uns et des autres. M. Vincent leur recommandait surtout de conserver entre eux une parfaite union et correspondance, et de s'aider les uns les autres par leurs bons avis et par tous les autres moyens dont ils pourraient s'aviser. Voici ce qu'il leur en disait dans une lettre qu'il leur écrivit sur ce sujet ¹ :

« J'ai appris la liaison et l'intime charité qui est entre vous ²; j'en ai plusieurs fois béni Dieu, et je l'en bénirai autant de fois que la pensée m'en viendra, tant mon âme est touchée de reconnaissance d'un si grand bien, qui réjouit le cœur de Dieu même; d'autant que de cette union il fera réussir une infinité de bons effets pour l'avancement de sa gloire et pour le salut d'un grand nombre d'âmes. Au nom de Dieu, Messieurs, faites de votre côté tout ce qui se pourra pour la rendre et plus ferme et plus cordiale jusque dans l'éternité; vous souvenant de la maxime des Romains, que par l'union et le conseil on vient à bout de tout. Oui, l'union entre vous fera réussir l'œuvre de Dieu, et rien ne la pourra détruire que la désunion. Cette œuvre est l'exercice de charité le plus relevé qui soit sur la terre, quoique le moins recherché. O Dieu ! Messieurs, que n'avons-nous un peu plus de vues sur l'excellence des emplois apostoliques pour estimer infiniment notre bonheur et pour correspondre aux devoirs de cette condition ; il ne faudrait que dix ou douze missionnaires ainsi éclairés pour faire des fruits incroyables dans l'Église. J'ai vu l'assaut

1. Lettre à Philippe Le Vacher, à Alger. (*Lettres*, t. III, p. 116.)

2. Entre M. Philippe Le Vacher et le frère Jean Barreau, consul.

que la chair et le sang vous ont livré ; il fallait bien que cela arrivât ; l'esprit malin n'avait garde de vous laisser sans combat : béni soit Dieu de ce que vous êtes demeurés fermes à vous raidir contre ces attaques. Le ciel et la terre regardent avec plaisir le partage heureux qui vous est échu d'honorer par votre emploi cette charité incompréhensible par laquelle Notre-Seigneur est descendu sur la terre pour nous secourir et assister dans notre esclavage. Je pense qu'il n'y a aucun ange ni aucun saint dans le ciel qui ne vous envie ce bonheur, autant que l'éclat de leur gloire le peut permettre. Et quoique je sois le plus abominable de tous les pécheurs, je vous avoue néanmoins que, s'il m'était permis, je vous l'envierais moi-même. Humiliez-vous beaucoup et vous préparez à souffrir des Turcs, des Juifs et des faux frères : ils vous pourront faire de la peine, mais je vous prie de ne vous en pas étonner ; car ils ne vous feront point d'autre mal que celui que Notre-Seigneur voudra qu'il vous soit fait, et celui qui vous viendra de sa part ne sera que pour vous faire mériter quelques spéciales faveurs dont il a dessein de vous honorer. Vous savez que la grâce de notre rédemption se doit attribuer aux mérites de sa passion, et que plus les affaires de Dieu sont traversées, plus heureusement aussi réussissent-elles, pourvu que notre résignation et notre confiance ne viennent point à défaillir. Rarement fait-on aucun bien sans peine ; le diable est trop subtil et le monde trop corrompu pour ne pas s'efforcer d'étouffer une telle bonne œuvre en son berceau. Mais, courage, Monsieur, c'est Dieu même qui vous a établi au lieu et en l'emploi où vous êtes ; ayant sa gloire pour votre but, que pouvez-vous craindre ou plutôt que ne devez-vous pas espérer ? »

§ 3. — Persécution soufferte par le consul d'Alger.

C'était avec grande raison que M. Vincent préparait ainsi les siens aux souffrances et les exhortait à la constance, pré-

voyant bien que, demeurant parmi ces barbares et travaillant pour le service de Jésus-Christ, ils ne manqueraient pas de persécuteurs ni d'occasions d'éprouver les effets de leur rage et de leur cruauté. En effet, ils ont été plusieurs fois menacés du feu, de la corde et d'autres supplices, et en ont même ressenti les atteintes. Nous en rapporterons seulement ici un exemple, qui fera voir que la vie de ceux qui font profession de servir Jésus-Christ parmi ces infidèles est continuellement exposée à toutes sortes de vexations et de mauvais traitements, et qu'il faut avoir une très ardente charité pour une telle entreprise.

M. Barreau, consul d'Alger, a diverses fois éprouvé en sa personne les cruautés de ces barbares, ayant été tyrannisé et persécuté par ces infidèles pour le contraindre de leur donner de l'argent. Car c'est une maxime parmi eux, quand ils ont souffert quelque perte, de s'en prendre à quelque autre, et toujours au plus innocent, particulièrement entre les chrétiens. Ils leur imposent des faussetés et produisent des faux témoins, et leur font diverses violences et injustices sans aucune apparence de raison; c'est ce qu'ils appellent les « avanies. » Et lorsqu'on pense recourir à la justice ou à la protection des plus puissants, il la faut acheter par des présents excessifs et leur donner presque autant que les auteurs de ces avanies leur demandent. Or, comme ce sont gens de milice qui ne travaillent point et qui ne font aucun trafic, ils ne subsistent que du bien qu'ils ravissent de la sorte, et ils en prennent partout où ils en peuvent trouver, non tant par nécessité, la plupart s'étant enrichis des prises faites sur les chrétiens, que par une avarice infatigable, qui fait qu'ils ne sont jamais contents de ce qu'ils ont et qu'ils désirent toujours ce qu'ils n'ont pas.

Ledit consul ayant été emprisonné en l'année. 1647 sans aucune cause, sinon pour être obligé de donner l'argent qu'on lui demandait; et, peu de temps après, M. Noueli, prêtre de la Congrégation de la Mission, étant tombé ma-

lade de peste, il fut obligé d'avancer le rachat de sa liberté pour aller assister ce bon prêtre en sa maladie¹. Celui-ci étant enfin mort, et lui, en danger de retourner en prison, il en donna avis à M. Vincent qui lui écrivit sur ces deux fâcheux accidents en ces termes²:

« Je reçus hier au soir la triste quoique heureuse nouvelle de la mort de feu M. Noueli, laquelle m'a fait épancher bien des larmes à diverses reprises, mais des larmes de reconnaissance envers la bonté de Dieu sur la Compagnie, de lui avoir donné un prêtre qui aimait si parfaitement Notre-Seigneur et qui a fait une si heureuse fin. Oh ! que vous êtes heureux de ce que le bon Dieu vous a choisi pour une si sainte œuvre, à l'exclusion de tant d'autres gens inutiles au monde ! Vous voilà donc quasi prisonnier pour la charité, ou, pour mieux dire, pour Jésus-Christ. Quel

1. C'est le 22 juillet 1647 que M. Louis Noueli rendit son âme à Dieu. Ainsi « le consul vit mourir, à l'âge de moins de trente ans, un homme à qui son zèle et ses travaux avaient déjà fait remplir une longue carrière. Il fut témoin des regrets, non seulement de sept ou huit cents chrétiens, qui assistèrent à ses funérailles, mais d'un grand nombre de Turcs et de Maures qui pleurèrent sa mort ; enfin, il assista à deux oraisons funèbres que la justice et la vérité consacrèrent à sa gloire. La première fut prononcée dans la chapelle du bague des esclaves du roi, par un religieux de l'ordre des Carmes ; la seconde le fut ailleurs par un franciscain, qui dit de M. Nouéli qu'Alger avait perdu dans la mort de ce seul homme un exemple de toutes les vertus : *In morte unius omnes defecisse virtutes*. C'est ce que le plus savant des Pères avait dit de sainte Paule, sa fille spirituelle. » Ces paroles sont de Collet, racontant dans sa *Vie de saint Vincent de Paul* (t. II, p. 428) les travaux des premiers Missionnaires : « Mais il faut avouer, ajoute-t-il, que c'est affaiblir la mémoire de ces héros chrétiens que de les faire si faiblement connaître. Les Vies de plus de vingt d'entre eux qui restent dans les archives de Saint-Lazare ne pourraient, si elles devenaient publiques, qu'édifier beaucoup ceux qui ont de la piété et de la religion. » (*Ibid.*, t. I^{er}, p. 410). Rohrbacher, qui avait eu connaissance de quelques-unes de ces biographies, rendait, dans son *Histoire de l'Église*, le même témoignage et exprimait le même vœu (liv. LXXXVII) ; 2^e édit., p. 432 et 437).

2. *Lettres*, t. II, p. 51.

bonheur de souffrir pour ce grand monarque, et que de couronnes vous attendent en persévérant jusqu'à la fin ! »

En l'année 1650, le même M. Barreau fut derechef emprisonné. Sur quoi M. Vincent lui écrivit la lettre suivante, par laquelle ainsi que par plusieurs autres semblables qu'il lui adressa on peut reconnaître combien il regardait purement Notre-Seigneur en toutes choses, et combien grand il estimait le bonheur de lui ressembler en travaillant et souffrant comme lui pour la gloire de Dieu et pour le service des pauvres¹ :

« C'est avec grande douleur, lui dit-il, que j'ai appris l'état auquel vous êtes à présent réduit, qui est un sujet d'affliction à toute la Compagnie, et à vous d'un grand mérite devant Dieu, puisque vous souffrez innocent. Aussi ai-je senti une consolation qui surpasse toute consolation, de la douceur d'esprit avec laquelle vous avez reçu ce coup et du saint usage que vous faites de votre prison. J'en rends grâces à Dieu, mais d'un sentiment de reconnaissance incomparable. Notre-Seigneur étant descendu du ciel en terre pour la rédemption des hommes fut pris en emprisonné pour eux. Quel bonheur pour vous, Monsieur, d'être traité quasi de même ! Vous êtes parti d'ici comme d'un lieu de joie et de repos pour aller assister et consoler les pauvres esclaves d'Alger, et voilà que vous y êtes fait semblable à eux, bien que d'une autre sorte. Or, plus nos actions ont de rapport à celles que Jésus-Christ a faites en cette vie, et nos souffrances aux siennes, plus sont-elles agréables à Dieu. Et comme votre emprisonnement honore le ciel, aussi vous honore-t-il de sa patience en laquelle je le prie qu'il vous confirme.

« Je vous assure que votre lettre m'a si fort touché que je me suis résolu d'en édifier cette communauté. Je lui ai déjà fait part de l'oppression que vous souffrez et du doux acquies-

1. Septembre 1650. (*Lettres*, t. II, p. 272.)

cement de votre cœur, afin de l'exciter à demander à Dieu la délivrance de votre corps, et à remercier sa divine bonté de la liberté de votre esprit. Continuez, Monsieur, à vous conserver dans la sainte soumission au bon plaisir de Dieu; car ainsi s'accomplira en vous la promesse de Notre-Seigneur, qu'un seul de vos cheveux ne sera perdu, et qu'en votre patience vous posséderez votre âme. Confiez-vous grandement en lui, et souvenez-vous de ce qu'il a enduré pour vous en sa vie et en sa mort. Le serviteur, disait-il, n'est pas plus grand que son maître : s'il m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. Bienheureux sont ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieus est à eux. Réjouissez-vous donc, Monsieur, en celui qui veut être glorifié en vous et qui sera votre force en proportion que vous lui serez fidèle; c'est de quoi je le prie très instamment. Et pour vous, je vous conjure par l'affection que vous avez pour notre Compagnie, de demander à Dieu pour nous tous la grâce de bien porter nos croix, petites et grandes, afin que nous soyons dignes enfants de la croix de son Fils qui nous a sur elle engendrés en son amour, et pour laquelle nous espérons de le posséder parfaitement dans l'éternité des siècles.

Amen. »

Voici une autre lettre de ce charitable père des Missionnaires, du 15 janvier 1651, par laquelle il prédit à ce bon consul sa prochaine délivrance :

« Votre dernière lettre, lui dit-il, qui est du mois d'octobre, nous a donné de grands sentiments de tendresse et de consolation, voyant que votre patience ne se lasse et ne s'étonne point, mais que vous acquiescez humblement à la peine présente et à tout ce qu'il plaira à Dieu en ordonner pour l'avenir. Nous l'avons déjà remercié d'une si grande grâce, et nous continuerons de lui demander instamment votre délivrance. Le roi a été absent de Paris pendant six ou sept mois, et à son retour nous avons fait nos efforts pour vous procurer ce bien. Enfin, il a été résolu qu'il en

sera écrit à Constantinople, et que le roi fera plainte à la Porte de votre emprisonnement et demandera que les articles de paix et d'alliance accordés par Henri IV avec le Grand-Seigneur en l'année 1604 soient exécutés; et ce faisant, que les Turcs aient à cesser leurs courses sur les Français et à rendre les esclaves qu'ils ont; autrement que sa Majesté se fera justice. Nous tiendrons la main à cette expédition, Dieu aidant; ce sera à sa providence à faire le reste, et j'espère que tout ira bien, si nous nous abandonnons à elle avec confiance et soumission, comme vous faites par sa grâce. Et peut-être qu'elle nous sera si propice, que de vous tirer de prison et d'embaras par quelque plus courte voie que celle de Constantinople; car, ou le bacha qui est votre partie s'adoucir, ou il arrivera quelque changement ou rencontre d'affaires qui produira ce bon effet. »

Il semblait que Dieu donnait à M. Vincent quelque presentiment de ce qui devait arriver, et qu'il le prédisait par ces dernières paroles; car en effet elles s'accomplirent peu de temps après. Le bacha nommé Mourath, ayant appris qu'un autre bacha nommé Mahamet devait venir à Alger pour tenir sa place, il aima mieux prendre du consul ce qu'il en pourrait tirer et le mettre en liberté, que d'attendre le venue de son successeur qui s'en serait prévalu; de sorte qu'il le fit sortir au bout de sept mois, moyennant trois cent cinquante piastres, qui étaient beaucoup moins qu'il n'en prétendait.

La lettre que M. Vincent lui écrivait après sa délivrance fait encore voir quels étaient ses sentiments sur le sujet des souffrances et des persécutions.

« Dieu seul, lui dit-il, qui voit le fond de nos cœurs, vous peut faire sentir la joie du mien par la tant désirée nouvelle de votre liberté, dont nous lui avons rendu des remerciements aussi tendres que pour aucun bien que nous ayons depuis longtemps reçu de sa bonté. J'en ai fait part à M. votre père qui en a été grandement consolé, aussi bien

que du bon usage que vous avez fait de votre captivité; à quoi je ne pense jamais, que la douceur d'esprit que vous avez fait paraître ne se représente à moi pour me faire trouver la soumission à Dieu et la patience dans les souffrances toujours plus belles et plus aimables. Je ne puis assez vous dire, Monsieur, que bienheureux êtes-vous d'avoir ainsi souffert pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous a appelé en Alger. Vous en connaîtrez mieux l'importance et le fruit d'ici à quinze ou vingt ans, que vous ne faites à cette heure, et plus encore lorsque Dieu vous appellera pour vous couronner dans le ciel. Vous avez sujet d'estimer le temps de votre prison pour saintement employé. Pour moi, je le regarde comme une marque infallible que Dieu vous veut conduire à lui, puisqu'il vous a fait suivre les traces de son unique Fils. Qu'il en soit à jamais béni, et vous plus avancé en l'école de la solide vertu qui se pratique excellemment dans les souffrances, et qui tient dans la crainte les bons serviteurs de Dieu pendant qu'ils ne souffrent rien. Je supplie sa divine bonté que la bonace dont vous jouissez à présent vous comble de paix, puisque l'orage n'a pu vous troubler, et qu'elle dure autant qu'il est convenable pour accomplir parfaitement les desseins que Dieu a sur vous. Tant s'en faut que vous ayez fait contre mon intention de donner les mille livres que vous avez empruntées, que j'estime que ce n'est rien au prix de votre liberté, laquelle nous est plus chère que toute autre chose. »

Mais la plus fâcheuse et la plus cruelle de toutes les persécutions souffertes par M. Barreau fut celle qui lui arriva en l'an 1657, à l'occasion d'un marchand de Marseille qui fit banqueroute à Alger. Les créanciers ayant été faire leurs plaintes au bacha, il voulut, contre toute raison et justice, obliger le consul au payement des sommes dues par ce marchand. Le consul refusant de le faire, et lui représentant même, outre qu'il ne le devait point et qu'il

n'était point sa caution, qu'il n'avait pas le moyen d'y satisfaire, cet inhumain et barbare, violant le droit des gens, voulut l'y contraindre par les tourments et par les gehennes. Pour cet effet l'ayant fait coucher par terre, il lui fit donner en sa présence, selon la cruelle pratique du pays, un si grand nombre de coups de bâton sur la plante des pieds que la violence de la douleur qu'il en ressentit le fit tomber en syncope. Ce que voyant ce bacha et craignant qu'il ne mourût dans cette torture, il fit cesser les bourreaux. Néanmoins son avarice furieuse et barbare n'étant point satisfaite, il employa plusieurs autres tourments, et lui fit même enfoncer le long des doigts, entre la chair et les ongles, des alènes pointues; en sorte que le bon consul, accablé de douleurs et presque à demi mort, crut qu'il devait s'engager pour toutes les exactions qu'on lui demandait, plutôt que de priver les pauvres esclaves chrétiens du secours qu'il pouvait leur rendre en conservant sa vie.

Voici en quels termes M. Vincent lui écrivit sur cette dernière affliction : « Le saint nom de Dieu soit à jamais béni, de ce qu'il vous a trouvé digne de souffrir, et de souffrir pour la justice, puisque grâce à Dieu vous n'avez pas donné sujet à ce mauvais traitement. C'est signe que Notre-Seigneur vous veut donner grande part aux mérites infinis de sa Passion, puisqu'il vous en applique les douleurs et la confusion pour les fautes d'autrui. Je ne doute pas, Monsieur, que dans cet accident, comme envoyé de sa main paternelle, vous n'avez regardé son honneur et son bon plaisir, plutôt que la mauvaise volonté des hommes qui ne savent ce qu'ils font; et ainsi j'espère que cette affliction vous tournera à sanctification. Il n'en est encore arrivé à la Compagnie aucune de laquelle j'aie été touché si vivement : j'espère que celle-ci vous attirera de nouvelles grâces pour le salut du prochain. »

Ce bon consul, ayant été ainsi violenté chez le bacha de s'engager à lui pour la somme de douze mille livres, qui

était celle qu'il lui demandait, fut reporté en sa maison, car il ne pouvait se soutenir, étant tout meurtri de coups et affaibli de douleurs. Mais à grand'peine commençait-il un peu à respirer des tourments qu'on lui avait fait endurer, étant couché sur son lit, que ce tyran à qui il tardait qu'il ne reçût cet argent envoya quatre de ses satellites pour lui faire commandement de le payer à l'heure même; à faute de quoi ils avaient ordre de l'enlever de son lit et de le traîner derechef chez le bacha pour le faire mourir. Ce pauvre persécuté n'avait en son pouvoir pour tout argent que la somme de cent écus, qui était bien éloignée de celle qu'on voulait exiger de lui; de sorte que ne sachant où en prendre, ni comment faire, il se résolut de s'abandonner à tout ce qu'il plairait à Dieu qu'il lui arrivât de la part de ces barbares, et de souffrir la mort si telle était sa volonté.

Mais les pauvres esclaves chrétiens, ayant su la violence qu'on lui faisait et l'extrême danger où il était d'être mis à mort, en furent tellement touchés qu'ils accoururent tous pour le secourir selon leur petit pouvoir; ils lui portèrent, qui vingt, qui trente, qui cent, et qui deux cents écus, pour lui aider à payer cette injuste rançon et lui sauver la vie. Ils avaient ramassé ces petites sommes pour s'aider à racheter leur propre liberté quand l'occasion s'en présenterait; et néanmoins, par reconnaissance et par charité, ils les donnèrent de bon cœur pour délivrer et secourir celui qui ne s'était exposé au danger où il était que pour les assister et procurer leur délivrance. Il semblait, à voir l'affection de ces pauvres esclaves en cette rencontre, que Dieu faisait revivre en eux l'esprit des premiers chrétiens qui apportaient avec une telle dévotion leurs biens aux pieds des Apôtres pour nourrir et assister les pauvres. Tant y a qu'ils firent la somme entière, de laquelle le consul leur demeura redevable : ce que M. Vincent ayant su, et reconnaissant combien il importait que cet argent fût rendu à ces pauvres esclaves qui l'avaient si franchement offert dans

une occasion si pressante, il procura par les aumônes et libéralités des personnes charitables, que cette somme ayant été recueillie, fût envoyée à Alger et remise entre les mains de ces bons esclaves. Ainsi ils se sont eux-mêmes depuis rachetés : Dieu ayant béni la charité qui les avait portés à préférer le soulagement et l'assistance du consul à leur propre liberté. Et ils ont heureusement repassé en France au mois de juin de l'année 1661, avec le même M. Barreau qui est retourné à Paris, parce que le roi avait envoyé un autre consul à Alger, à la sollicitation du Supérieur général de la Congrégation de la Mission, successeur de M. Vincent ; de sorte que M. Barreau ramena avec soi soixante et dix esclaves que M. Le Vacher et lui avaient rachetés par le secours des aumônes et charités qui avaient été faites pour ce sujet.

§ 4. — Autres vexations souffertes par les Missionnaires en la ville de Tunis.

Quoique les Missionnaires qui étaient à Tunis n'aient pas été traités avec tant d'inhumanité que ceux qui étaient à Alger, ils n'ont pas laissé néanmoins d'avoir part au calice de Jésus-Christ et de porter quelque petite portion de sa croix en diverses rencontres. Ce fut en l'année 1655, que sur un faux rapport fait au dey, il envoya quérir M. Le Vacher, et lui dit qu'il avait été averti que par ses artifices il détournait les chrétiens d'embrasser la loi de Mahomet et de se faire turcs, lorsqu'il en avait connaissance ; et pour cela qu'il lui ordonnait de sortir de la ville, avec défense d'y plus retourner. Ce bon prêtre, obéissant à ce commandement, s'en alla à Biserte. Il semblait que la providence de Dieu l'y conduisait : car en y arrivant, il trouva deux barques chargées d'esclaves chrétiens, lesquels il disposa au sacrement de la pénitence ; et pour cet effet il obtint du commandant qu'ils fussent déchainés pour quelque peu de temps. Sur quoi M. Vincent racontant dès lors cette

nouvelle à sa communauté, fit cette réflexion : « Qui est-ce qui sait, Messieurs, si ce n'a pas été le dessein de Dieu, que cette petite disgrâce soit arrivée à M. Le Vacher, pour lui donner moyen d'aider ces pauvres esclaves chrétiens à se mettre en bon état ? » Il dit ensuite que M. Husson, qui était le consul, ayant remontré au dey que ce bon prêtre ne s'employait qu'à assister les pauvres esclaves chrétiens et qu'il ne se mêlait point de la religion turquesque, le supplia d'avoir agréable de le rappeler ; ce qu'il lui accorda. Il donna ordre au gouverneur de Biserte de le renvoyer à Tunis dans un mois, voyant bien qu'on le pourrait taxer de légèreté, d'avoir exilé un homme pour chose semblable, s'il l'eût fait venir plutôt.

Mais ni ce bon prêtre missionnaire, ni le consul n'en furent quittes pour cela, car peu de temps après il s'éleva une autre bourrasque contre l'un et l'autre. Voici comme M. Vincent lui-même en fit dès lors le récit à sa communauté.

« Je vous ai ci-devant fait savoir, dit-il, comme le roi de Tunis avait désiré que le consul lui fît venir de la cotonine de France — c'est une certaine toile fort grosse, dont on fait des voiles de navires, — de quoi il s'excusa, parce que non seulement les lois de ce royaume ne le permettent pas mais qu'il est défendu par bulles expresses du Saint-Siège apostolique, sous peine d'excommunication, de porter aux Turcs aucune chose qui leur serve à faire la guerre aux chrétiens. Le dey, se voyant ainsi éconduit, s'adressa à un marchand de Marseille qui trafique en Barbarie ; celui-ci s'engagea de lui en faire avoir, nonobstant les remontrances que lui fit le consul pour l'en détourner, lui représentant l'injure qu'il ferait à Dieu et aux chrétiens, le tort qu'il se ferait à lui-même, et le châtement qu'il en pourrait recevoir si le roi de France était averti de ce mauvais trafic. Et comme ce marchand ne se désista point pour cela de son dessein, le consul en dressa son procès-verbal et l'envoya ici.

Le roi a donc fait donner ordre à ses officiers des ports de Provence et de Languedoc de veiller soigneusement qu'on n'y charge aucune marchandise de contrebande pour la Barbarie : ce qui sera venu sans doute à la connaissance du dey, et l'aura encore davantage indigné contre le consul français et contre les missionnaires.

« En effet, peu de temps après il leur fit une avanie, c'est-à-dire une querelle d'Allemand, et ayant envoyé quérir M. Le Vacher, il lui dit : Je veux que tu me payes deux cent soixante-quinze piastres que me doit le chevalier de la Ferrière, car tu es d'une religion qui rend le bien et les maux communs, et pour cette raison je m'en veux prendre à toi. A quoi M. Le Vacher répondit que les chrétiens n'étaient pas obligés de payer les dettes les uns des autres, et qu'il ne devait et ne pouvait payer celles d'un chevalier de Malte et d'un capitaine de navire, comme est le sieur de la Ferrière; qu'à peine avait-il moyen de vivre, qu'il était un Marabout des chrétiens — c'est-à-dire un prêtre, selon leur façon de parler, — venu exprès à Tunis pour l'assistance des pauvres esclaves. « Dis ce que tu voudras, répliqua le « dey, je veux être payé. » Et sur cela, usant de quelques violences, il le contraignit de lui payer cette somme.

« Mais ce n'est là qu'un commencement : car si Dieu ne change l'humeur de ce dey, ils sont à la veille de souffrir d'autres oppressions bien plus grandes. Enfin ils peuvent dire maintenant qu'ils commencent d'être plus véritablement chrétiens, puisqu'ils commencent de souffrir en servant Jésus-Christ, ainsi que saint Ignace martyr le disait, quand on le menait au martyre. Et nous, mes frères, nous serons disciples de Jésus-Christ, quand il nous fera la grâce d'endurer quelque persécution ou quelque mal pour son nom. Les mondains se réjouiront, dit l'Évangile de ce jour : oui, les gens du monde chercheront leurs plaisirs et éviteront tout ce qui contredit à la nature. Et Dieu veuille que moi, misérable, je ne fasse pas de même et que je ne sois du

nombre de ceux qui cherchent les douceurs et les consolations en servant Jésus-Christ, au lieu d'aimer les tribulations et les croix : car si cela est, je ne suis pas vraiment chrétien ; mais pour le devenir, Dieu me réserve l'occasion de souffrir et me l'enverra quand il lui plaira. C'est la disposition en laquelle nous devons nous mettre tous, si nous voulons être véritables serviteurs de Jésus-Christ. »

Enfin quelque temps après, le dey ayant toujours retenu en son cœur le ressentiment du refus que M. Husson le consul lui avait fait de la cotonine de France qu'il avait demandée, prit un nouveau prétexte, en l'année 1657, de lui faire une avanie au sujet de ce que treize cents turcs avaient été pris sur mer par les vaisseaux du grand-duc de Florence et menés à Livourne. Le dey en ayant reçu la nouvelle manda ledit sieur Husson et voulut qu'il s'obligeât de faire revenir ces turcs ; à quoi lui ayant répondu que cela n'était pas en son pouvoir, ces turcs étant entre les mains d'un prince auquel il n'appartenait point, le dey ne voulut écouter aucune raison, et tout transporté de colère le chassa de la ville de Tunis. Or, quoique selon toutes les apparences il dût aussi faire le même traitement aux Missionnaires, il plut néanmoins à Dieu de lui toucher le cœur, en sorte qu'il leur permit d'y demeurer et d'y continuer leurs exercices de charité et de religion ; et même il obligea derechef M. Le Vacher d'exercer le consulat, à cause des biens qu'il faisait aux pauvres esclaves.

§ 5. — Récit fait par M. Vincent à sa communauté du martyre d'un jeune chrétien brûlé en la ville d'Alger pour la foi de Jésus-Christ.

Toutes les actions de vertu et de piété qui sont pratiquées par les esclaves chrétiens peuvent avec juste raison être considérées comme les fruits des missions qui se font parmi eux, par les soins et par le zèle de M. Vincent. Car ce sont pour l'ordinaire des effets des instructions, prédications et

autres offices de charité qu'ils reçoivent de ses Missionnaires; et la parole de Dieu qui leur est annoncée par ce ministère est comme une semence céleste reçue dans leurs cœurs, que la grâce y fait germer, et dont elle fait enfin éclore des fruits dignes de la vie éternelle.

Or, entre toutes les actions vertueuses de ces pauvres esclaves, en voici une qui surpasse le commun et que l'on peut appeler héroïque, dont M. Vincent fit lui-même un jour le récit à sa communauté de Saint-Lazare, en peu de paroles, mais tout énergiques et animées de ce zèle qui brûlait dans son cœur :

« Je ne puis, leur dit-il, que je ne vous expose les sentiments que Dieu me donne de ce garçon, dont je vous ai parlé, qu'on a fait mourir en la ville d'Alger. Il se nommait Pierre Bourgoïn¹, natif de l'île de Majorque, âgé seulement de vingt et un ou vingt-deux ans. Le maître duquel il était esclave avait dessein de le vendre pour l'envoyer aux galères de Constantinople dont il ne serait jamais sorti. Dans cette crainte il alla trouver le bacha, pour le prier d'avoir pitié de lui et de ne permettre pas qu'il fût envoyé à ces galères. Le bacha lui promit de le faire pourvu qu'il prit le turban; pour lui faire faire cette apostasie, il employa toutes les persécutions dont il put s'aviser, et enfin ajoutant les menaces aux promesses, il l'intimida de telle sorte qu'il en fit un renégat.

« Ce pauvre enfant néanmoins conservait toujours dans son cœur les sentiments d'estime et d'amour qu'il avait pour sa religion; il ne fit cette faute que par l'appréhension de tomber dans ce cruel esclavage, et par le désir de faciliter le recouvrement de sa liberté. Il déclara même à quelques esclaves chrétiens qui lui reprochaient son crime, que s'il était turc à l'extérieur, il était chrétien dans l'âme. Peu à peu faisant réflexion sur le grand péché qu'il avait commis

1. Ou Borguny.

de renoncer extérieurement à sa religion, il en fut touché d'un véritable repentir ; en voyant qu'il ne pouvait expier sa lâcheté que par sa mort, il s'y résolut, plutôt que de vivre plus longtemps dans cet état d'infidélité. Ayant découvert à quelques-uns ce dessein, pour en venir à l'exécution il commença à parler ouvertement à l'avantage de la religion chrétienne et au mépris du mahométisme, et il disait sur ce sujet tout ce qu'une vive foi lui pouvait suggérer, en présence même de quelques turcs et surtout des chrétiens. Il craignait toutefois la cruauté de ces barbares, et envisageant la rigueur des peines qu'ils lui feraient souffrir il en tremblait de frayeur ; « Mais pourtant, disait-il, j'espère que Notre-Seigneur m'assistera : il est mort pour moi, il est juste que je meure pour lui. » Enfin pressé du remords de sa conscience et du désir de réparer l'injure qu'il avait faite à Jésus-Christ, il s'en alla dans sa généreuse résolution trouver le bacha, et étant en sa présence : « Tu m'as séduit, lui dit-il en me faisant renoncer à ma religion qui est la bonne et la véritable, et me faisant passer à la tienne qui est fausse. Or, je te déclare que je suis chrétien ; et pour te montrer que j'abjure de bon cœur ta créance et la religion des turcs, je rejette et déteste le turban que tu m'as donné. » Et en disant ces paroles, il jeta ce turban par terre et le foula aux pieds. Puis il ajouta : « Je sais que tu me feras mourir, mais il ne m'importe, car je suis prêt de souffrir toutes sortes de tourments pour Jésus-Christ mon Sauveur. » En effet le bacha, irrité de cette hardiesse, le condamna aussitôt à être brûlé tout vif ; ensuite de quoi, on le dépouilla, lui laissant seulement un caleçon, on lui mit une chaîne au cou, et on le chargea d'un gros poteau pour y être attaché et brûlé. Sortant en cet état de la maison du bacha pour être conduit au lieu du supplice, comme il se vit environné de turcs, de renégats et même de chrétiens, il dit hautement ces belles paroles : *Vive Jésus-Christ, et triomphe pour jamais la foi catholique, apostolique et romaine ! Il n'y en a point*

d'autre en laquelle on se puisse sauver. Et cela dit, il s'en alla souffrir le feu, et recevoir la mort pour Jésus-Christ.

« Or le plus grand sentiment que j'aie d'une si belle action, c'est que ce brave jeune homme avait dit à ses compagnons : *Quoique j'appréhende la mort, je sens néanmoins quelque chose là-dedans* (portant la main sur son front) *qui me dit que Dieu me fera la grâce de souffrir le supplice qu'on me prepare. Notre-Seigneur lui-même a appréhendé la mort, et néanmoins il a enduré volontairement de plus grandes douleurs que celles qu'on me fera souffrir ; j'espère en sa force et en sa bonté.* Il fut donc attaché à un poteau, et, autour de lui, fut allumé le feu qui lui fit rendre bientôt entre les mains de Dieu son âme pure comme l'or qui a passé par le creuset. M. Le Vacher ¹ qui l'avait toujours suivi se trouva présent à son martyre ; quoiqu'un peu éloigné il lui leva l'excommunication qu'il avait encourue et lui donna l'absolution sur le signal dont il était convenu avec lui, pendant qu'il souffrait avec tant de constance.

« Voilà, Messieurs, comme est fait un chrétien, et voilà le courage que nous devons avoir pour souffrir et pour mourir quand il faudra pour Jésus-Christ. Demandons-lui cette grâce, et prions ce saint garçon de la demander pour nous, lui qui a été un si digne écolier d'un si courageux maître qu'en trois heures de temps il s'est rendu son vrai disciple et son parfait imitateur en mourant pour lui.

« Courage, Messieurs et mes frères, espérons que Notre-Seigneur nous fortifiera dans les croix qui nous arriveront, pour grandes qu'elles soient, s'il voit que nous ayons de l'amour pour elles et de la confiance en lui. Disons à la maladie quand elle se présentera et à la persécution si elle nous arrive, aux peines extérieures et intérieures, aux tentations

1. C'est M. Philippe Le Vacher, frère de M. Jean Le Vacher. Il fut vicaire apostolique d'Alger de 1651 à 1662. (Voy. *Mémoires*, Algérie, ch. iv, p. 167.)

et à la mort même qu'il nous enverra : Soyez les bienvenues, faveurs célestes, grâces de Dieu, saints exercices, qui venez d'une main paternelle et tout amoureuse pour mon bien; je vous reçois d'un cœur plein de respect, de soumission et de confiance envers celui qui vous envoie; je m'abandonne à vous pour me donner à lui. Entrons donc dans ces sentiments, Messieurs et mes frères, et surtout, confions-nous grandement, ainsi qu'a fait ce nouveau martyr, en l'assistance de Notre-Seigneur à qui nous recommanderons, s'il vous plaît, ces bons missionnaires d'Alger et de Tunis. »

Ce discours de M. Vincent fait bien voir de quel esprit il était animé, et combien grande était l'affection qu'il avait d'inspirer aux siens ce même esprit qui n'est autre que celui du martyr, et de les fortifier contre les attaques du monde et de l'enfer, et même contre les propres sentiments de leur nature : et cela pour qu'ils se rendent dignes, en renonçant à eux-mêmes et en portant leurs croix, de marcher à la suite de Jésus-Christ.

Après que le feu fut éteint, le même M. Le Vacher alla en plein jour, une heure après le supplice, quoique non pas sans grand péril, enlever le saint corps tout brûlé et rôti pour lui donner la sépulture. Il a mis par écrit l'histoire de son martyr et l'a fait représenter dans un tableau qu'il apporta à M. Vincent en l'année 1657, lorsqu'il vint à Paris. avec les ossements de ce brave chrétien brûlé pour la foi, comme un des plus excellents fruits que la grâce de Jésus-Christ recommence de produire dans ces terres barbares et infidèles ¹.

1. Ces restes précieux restèrent à Saint-Lazare jusqu'en 1747. Alors, sur la demande des Missionnaires d'Espagne, on songea à les rendre à la patrie de Borguni, et on les envoya à la maison de la Compagnie de la Mission établie à Palma, dans l'île de Majorque (Voy. *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. XL, p. 342.)

§ 6. — Divers avis que M. Vincent a donnés aux Missionnaires de Barbarie, touchant leur conduite et leur manière d'agir parmi les infidèles.

Quoique la haine mortelle et invétérée que les mahométans portent à la religion chrétienne soit telle qu'ils estiment que c'est assez à un turc de tuer un chrétien pour aller en paradis, Notre-Seigneur toutefois n'a point permis que depuis dix-huit ans ou environ qu'il y a des prêtres de la Congrégation de la Mission qui vivent parmi eux à Alger et à Tunis, ils en aient fait mourir aucun ¹, encore qu'ils aient souvent transgressé la loi qui défend, sous peine du feu, de parler contre la religion de Mahomet ou de prêter la main à ceux qui en font profession, pour les en faire sortir; ne s'étant pas souciés de cette injuste défense, quand il a été question de servir Jésus-Christ et de procurer le salut des âmes qu'il a rachetées par son sang. Il est vrai qu'ils se sont comportés, par la grâce de Dieu, avec tant de modestie, de prudence et de charité en ce pays-là, selon ce qui leur a été souvent recommandé par M. Vincent, que non seulement les turcs les ont épargnés, mais même plu-

1. Ce qui n'était pas arrivé lorsque Abelly publiait cet ouvrage devait avoir lieu plus tard. Nous avons mentionné plus haut (p. 122) le supplice de M. Michel Montmasson et du frère François Francillon. M. Jean Le Vacher eut, comme eux, une mort glorieuse. — Pendant trente-six ans il travailla sans relâche, à Tunis et à Alger, au soulagement des esclaves chrétiens. Il était vicaire apostolique et consul quand eut lieu le bombardement d'Alger par Duquesne. L'intrépide missionnaire fut arrêté et on le mit à la bouche d'un canon braqué en face de la flotte française. « Tu ne mourras pas, lui dit le chef militaire, si tu veux arborer le turban. — Garde ton turban, répliqua le missionnaire, et qu'il périsse avec toi. Sache qu'un chrétien, et un prêtre tel que je suis, n'a pas peur de la mort. » Un renégat mit le feu au canon; on vit aussitôt sortir des flots, à l'endroit où tombèrent les débris du corps de Le Vacher, une colonne de feu qui s'éleva dans les airs : Dieu le permettant ainsi pour glorifier son serviteur. C'était le 29 juillet 1683. (*Mémoires*, *ibid.*, p. 44, 356 et suiv.)

sieurs d'entre eux ont témoigné faire état de leur vertu. A ce sujet le roi de Tunis rencontrant un jour un Missionnaire qu'il voyait souvent aller et venir par ville et par les champs avec un zèle infatigable, pour secourir et assister les pauvres esclaves chrétiens, se tournant vers ceux de sa suite et leur montrant ce prêtre : *Voilà*, leur dit-il, *un véritable pape*. Une autre fois que ce même Missionnaire lui demandait permission de sortir de la ville pour aller en quelque lieu de la campagne visiter et assister quelques pauvres chrétiens, il lui dit avec un cœur ouvert : Va librement en tels lieux que tu trouveras bon. Et une autre fois il lui donna un de ses officiers pour l'accompagner en des lieux écartés où il ne pouvait aller sans péril.

Aussi M. Vincent leur recommandait-il toujours d'agir avec grande modération et discrétion, et de ne se point exposer témérairement aux périls, de peur que pour un bien apparent ils ne se missent hors d'état d'en faire un très grand nombre de véritables. Voici en quels termes il écrivit un jour sur ce sujet à l'un de ses Missionnaires de Barbarie dont le zèle était fort ardent, et qui avait pour cela plus de besoin de bride que d'éperon¹. Cette lettre contient plusieurs avis fort importants, et c'est pourquoi elle a servi de règle pour tous les autres.

« Je loue Dieu, dit-il, de la bonne manière dont vous avez usé pour vous faire reconnaître missionnaire apostolique et grand-vicaire de Carthage ; si vous avez procédé sagement en cela, vous le devez faire incomparablement davantage dans l'exercice. Vous ne devez nullement vous raidir contre les abus, quand vous voyez qu'il en proviendrait un plus grand mal ; tirez ce que vous pourrez de bon des prêtres et des religieux esclaves, des marchands et des captifs, par les voies douces, et ne vous servez des sévères

1. C'était Philippe Le Vacher. (*Lettres*, t. II, p. 297; décembre 1650.)

que dans l'extrémité ; de peur que le mal qu'ils souffrent déjà par l'état de leur captivité, joint avec la rigueur que vous voudriez exercer en vertu de votre pouvoir, ne les porte au désespoir. Vous n'êtes pas responsable de leur salut, comme vous pensez : vous n'avez été envoyé en Alger que pour consoler les âmes affligées, les encourager à souffrir et les aider à persévérer en notre sainte religion. C'est là votre principal, et non pas la charge de grand-vicaire, laquelle vous n'avez acceptée qu'en tant qu'elle sert de moyen pour parvenir aux fins susdites ; car il est impossible de l'exercer en rigueur de justice sans augmenter les peines de ces pauvres gens, ni presque sans leur donner sujet de perdre patience, et de vous perdre vous-même.

« Surtout il ne faut pas entreprendre d'abolir sitôt les choses qui sont en usage parmi eux, bien que mauvaises. Quelqu'un me rapportait l'autre jour un beau passage de saint Augustin qui dit qu'on se garde bien d'attaquer d'abord un vice qui règne en un lieu, parce que non seulement on n'en viendra pas à bout, mais au contraire l'on choquera les esprits en qui cette coutume est comme invétérée ; en sorte qu'on ne serait plus capable de faire en eux d'autres biens, que néanmoins on eût faits, les prenant d'un autre biais. Je vous prie donc de condescendre autant que vous pourrez à l'infirmité humaine ; vous gagnerez plutôt les ecclésiastiques esclaves, en leur compatissant, que par le rebut et la correction : ils ne manquent pas de lumière, mais de force, laquelle s'insinue par l'onction extérieure des paroles et du bon exemple. Je ne dis pas qu'il faille autoriser ni permettre leurs désordres, mais je dis que les remèdes en doivent être doux et bénins en l'état où ils sont, et appliqués avec grande précaution, à cause du lieu et du préjudice qu'ils vous peuvent causer, si vous les mécontentez, et non seulement à vous, mais aussi au consul et à l'œuvre de Dieu ; car ils pourront donner aux Turcs des impressions pour lesquelles ils ne voudront jamais plus vous souffrir de delà.

« Vous avez un autre écueil à éviter parmi les Turcs et les renégats. Au nom de Notre-Seigneur n'ayez aucune communication avec ces gens-là ; ne vous exposez point aux dangers qui en peuvent arriver, parce qu'en vous exposant, comme j'ai dit, vous exposeriez tout, et feriez grand tort aux pauvres chrétiens esclaves, en tant qu'ils ne seraient plus assistés, et vous fermeriez la porte pour l'avenir à la liberté présente que nous avons de rendre quelque service à Dieu en Alger et ailleurs. Voyez le mal que vous feriez pour un petit bien apparent. Il est plus facile et plus important d'empêcher que plusieurs esclaves ne se pervertissent, que de convertir un seul renégat. Un médecin qui préserve du mal mérite plus que celui qui le guérit ; vous n'êtes point chargé des âmes des Turcs ni des renégats, et votre mission ne s'étend point sur eux mais sur les pauvres chrétiens captifs. Que si pour quelque raison considérable vous êtes obligé de traiter avec ceux du pays, ne le faites point, s'il vous plaît, que de concert avec le consul, aux avis duquel je vous prie de déférer le plus que vous pourrez.

« Nous avons grand sujet de remercier Dieu du zèle qu'il vous donne pour le salut des pauvres esclaves ; mais ce zèle-là n'est pas bon, s'il n'est discret. Il semble que vous entreprenez trop du commencement, comme de vouloir faire mission dans les bagnes, de vous y vouloir retirer, et d'introduire parmi ces pauvres gens de nouvelles pratiques de dévotion. C'est pourquoi je vous prie de suivre l'usage de nos prêtres défunts qui vous ont devancé. On gâte souvent les bonnes œuvres pour aller trop vite, pour ce que l'on agit selon ses inclinations qui emportent l'esprit et la raison, et font penser que le bien que l'on voit à faire est faisable et de saison ; ce qui n'est pas, et on le reconnaît dans la suite par le mauvais succès. Le bien que Dieu veut se fait quasi de lui-même, sans qu'on y pense : c'est comme cela que notre Congrégation a pris naissance ; que les exercices des missions et des ordinands ont commencé ; que la

compagnie des Filles de la Charité a été faite ; que celle des dames pour l'assistance des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris et des malades des paroisses s'est établie ; que l'on a pris soin des enfans trouvés ; et qu'enfin toutes les œuvres dont nous nous trouvons à présent chargés ont été mises au jour, et rien de tout cela n'a été entrepris avec dessein de notre part. Mais Dieu qui voulait être servi en telles occasions les a lui-même suscitées insensiblement, et s'il s'est servi de nous, nous ne savions pourtant où cela allait : c'est pourquoi nous le laissons faire, bien loin de nous empresser dans le progrès, non plus que dans le commencement de ces œuvres. Mon Dieu, Monsieur, que je souhaite que vous modériez votre ardeur, et pesiez mûrement les choses au poids du sanctuaire, devant que de les résoudre : soyez plutôt pâtissant qu'agissant ; et ainsi Dieu fera par vous seul ce que tous les hommes ensemble ne sauraient faire sans lui. »

§ 7. — Les diverses peines et travaux des pauvres esclaves chrétiens en Barbarie, et les assistances et services qui leur sont rendus par les missionnaires.

Pour mieux connaître encore les offices de charité que les missionnaires de M. Vincent rendent aux esclaves chrétiens en Barbarie, il est nécessaire de faire voir l'inhumanité avec laquelle ceux-ci sont traités par les Turcs, les travaux excessifs qu'ils leur font souffrir, et même les violences qu'ils exercent sur eux pour les contraindre d'abjurer la foi de Jésus-Christ et d'embrasser le mahométisme.

Les corsaires de Tunis et d'Alger enlèvent de tous côtés, dans les terres des chrétiens et sur la mer, un grand nombre de personnes de tout âge, sexe et condition, les mènent en ces villes et autres lieux circonvoisins, où ils les exposent en vente en plein marché, comme l'on fait ici des bêtes ; et comme ils font tous les ans plusieurs courses où ils en prennent quantité, de là vient qu'en Barbarie les

Turcs ont un grand nombre d'esclaves, lesquels ils logent en de certains lieux qu'ils appellent bagnes. A Tunis et à Biserte ils les tiennent attachés avec des chaînes de fer, et les gardent soigneusement de nuit et de jour ; mais à Alger ils le font seulement pendant la nuit. Représentez-vous de grandes écuries, où il y a deux cents, trois cents ou quatre cents chevaux en chacune : voilà une image de ces lieux, avec cette différence néanmoins, que les chevaux sont bien nourris et bien pansés, et que les chrétiens sont dans l'ordure, dans la misère, et dans le dernier abandon, particulièrement à cause de leur religion que les Turcs ont en horreur ; et outre cela, que selon la fantaisie et la mauvaise humeur de leur patron et de celui qui les garde, ils sont battus à outrance, et quelquefois jusqu'à mourir ou en demeurer estropiés le reste de leur vie.

Ces pauvres esclaves ainsi détenus ne sortent de ces lieux que pour aller travailler à labourer la terre ou à d'autres ouvrages fort pénibles, ou bien pour aller ramer sur les galères, ou encore pour servir sur les autres vaisseaux qui vont en voyage, et le plus souvent en guerre contre les chrétiens. Là ils souffrent des fatigues, des coups, des mépris et des peines insupportables. Pour l'ordinaire ils rament et travaillent tout nus, n'ayant simplement qu'un caleçon, exposés aux cuisantes ardeurs du soleil en été et à la rigueur du froid en hiver ; et quand ils en reviennent tout épuisés de forces et comme à demi-morts, on les remet comme des bêtes dans ces étables, plutôt pour y languir que pour y trouver aucun repos.

Voici ce que M. Guérin, prêtre de la Mission, en écrivit un jour à M. Vincent : « Nous attendons une grande quantité de malades au retour des galères. Si ces pauvres gens souffrent de grandes misères dans leurs courses sur la mer, ceux qui sont demeurés ici n'en endurent pas de moindres : on les fait travailler à scier le marbre tous les jours, exposés aux ardeurs du soleil, qui sont telles que je

ne les puis mieux comparer qu'à une fournaise ardente. C'est une chose étonnante de voir le travail et la chaleur excessive qu'ils endurent, qui serait capable de faire mourir des chevaux, et néanmoins que ces pauvres chrétiens ne laissent pas de subsister, ne perdant que la peau qu'ils donnent en proie à ces ardeurs dévorantes : on leur voit tirer la langue comme feraient les pauvres chiens à cause du chaud insupportable dans lequel il leur faut respirer. Le jour d'hier un pauvre esclave fort âgé, se trouvant accablé de mal et n'en pouvant presque plus, demanda congé de se retirer ; mais il n'eut autre réponse sinon qu'encore qu'il dût crever sur la pierre, il fallait qu'il travaillât. Je vous laisse à penser combien ces cruautés me touchent sensiblement le cœur et me donnent de l'affliction.

« Cependant ces pauvres esclaves souffrent leurs maux avec une patience inconcevable, et bénissent Dieu parmi toutes les cruautés qu'on exerce sur eux ; et je vous puis dire avec vérité que nos Français emportent le dessus en bonté et en vertu sur toutes les autres nations. Nous en avons deux malades à l'extrémité, et qui, selon toutes les apparences, n'en peuvent échapper ; nous leur avons administré tous les sacrements. La semaine dernière il en mourut deux autres en vrais chrétiens ; et l'on peut dire d'eux que : *pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus*¹. La compassion que je porte à ces pauvres affligés qui travaillent à scier le marbre me contraint de leur distribuer une partie des petits rafraîchissements que je leur donnerais s'ils étaient malades, etc. Il y a d'autres esclaves qui ne sont pas si maltraités, dont les uns sont sédentaires dans les maisons de leurs patrons et servent à tout de nuit et de jour, comme à cuire le pain, à faire la lessive, à apprêter le boire et le manger et autres petits

1. « La mort des saints est précieuse devant Dieu. »

offices d'un ménage. Il y en a d'autres que leurs patrons emploient à leurs affaires du dehors. Il y en a encore d'autres qui ont la liberté de travailler pour eux en donnant par mois à leurs patrons une certaine somme qu'ils tâchent de gagner et d'épargner sur leur petite dépense. »

Outre ces esclaves des villes, il y en a un grand nombre employés aux terres et aux maisons de la campagne. Plusieurs y passent toute leur vie sans jamais venir à la ville. Là, ils sont employés à labourer la terre, à couper du bois, à faire du charbon, à tirer des pierres des carrières, et à de semblables ouvrages fort pénibles dans lesquels on ne leur donne aucun relâche ; et après avoir travaillé le jour, on les enferme la nuit. Il a fallu nécessairement avancer toutes ces distinctions pour faire mieux connaître quels sont les emplois des Missionnaires en Barbarie.

Or, dans les villes d'Alger, de Tunis et de Biserte, il y a environ vingt-cinq bagnes, en chacun desquels on a dressé comme une petite chapelle, où ces pauvres chrétiens captifs, parmi leurs afflictions et leurs peines, ont le bonheur d'entendre la sainte messe et de participer aux sacrements. Et en cela — comme dit un prêtre de la Mission dans une sienne lettre — « on doit reconnaître une conduite toute particulière de la Providence et de la bonté de Dieu, lequel pour donner aux membres affligés de son Fils Jésus-Christ le moyen de se conserver et maintenir en la vérité de la foi, par le libre exercice de toutes les fonctions du Christianisme, a changé leurs prisons en des églises où ce divin Sauveur s'enferme lui-même avec eux sous les espèces du très adorable sacrement de l'Eucharistie, toutes les fois qu'on y célèbre la sainte messe ; se rendant ainsi, par un excès de son amour, en quelque façon esclave avec les esclaves, pour faire reconnaître la vérité de sa parole par laquelle il a promis d'être avec un chacun de ses fidèles

en la tribulation : *cum ipso sum in tribulatione*, etc. »

Parmi ce grand nombre d'esclaves, il se trouve toujours quelques prêtres ou religieux. Les Missionnaires s'entremettent vers leurs patrons, pour obtenir d'eux qu'ils ne les mettent point ni au travail, ni à la chaîne, moyennant quelque argent qu'ils leur payent par mois. En qualité de grands-vicaires de Carthage, ils les établissent comme les chapelains de tous ces bagnes ; ils veillent sur leurs déportements, ils les corrigent, les changent et les déposent, ainsi qu'ils le jugent convenable : et c'est là un des grands biens que M. Vincent a procurés en ces lieux-là, parce que, avant que ce bon ordre y eût été établi, ils vivaient dans une étrange confusion. Tous les pauvres esclaves contribuent selon leur petit pouvoir, qui plus, qui moins, à entretenir ces chapelains et à fournir aux dépenses nécessaires pour le luminaire et pour la décoration de leurs chapelles. Ce qu'ils font néanmoins par une libre volonté et par pure dévotion, car on n'y contraint personne, et même la plupart sont dans une totale impuissance de rien donner, n'ayant pour toute subsistance qu'un peu de pain noir qu'on leur distribue chaque jour.

Outre ces chapelles des bagnes il y en a d'autres dans les maisons des consuls, qui sont comme les paroisses des marchands chrétiens, tant de ceux qui vont trafiquer en ces villes que des autres qui y résident. Elles sont entretenues, ornées et desservies par le consul et par les Missionnaires. Celle d'Alger est sous le titre de saint Cyprien évêque de Carthage, et celle de Tunis sous le titre de saint Louis, roi de France, duquel la mort a comme sanctifié le terroir de cette ville infidèle. On y célèbre tous les ans leur fête avec toute la solennité possible, comme aussi toutes les autres fêtes principales de l'année, avec une édification singulière de tous les chrétiens qui se trouvent en ce pays-là.

Mais qui pourrait dire quelle était la consolation que

recevait M. Vincent quand il lisait dans les lettres qui lui étaient écrites par ses prêtres qui demeuraient à Tunis et à Alger, que le service divin s'y faisait avec autant de solennité que dans les paroisses de Paris; que les grand-messes et les offices divins y étaient célébrés les fêtes et les dimanches; qu'on y avait déjà fait des fondations en assez bon nombre; qu'on y avait établi diverses confréries, et cela en chacune de ces églises et chapelles, tant pour procurer la délivrance des âmes du purgatoire et l'assistance des pauvres esclaves dans leurs maladies que pour honorer quelques saints les jours de leur fête, et particulièrement la très sainte Mère de Dieu, par les confréries du Rosaire et du Scapulaire, avec prédication et procession aux jours à ce destinés; que dans les églises des Missionnaires il y avait des tabernacles où le Saint-Sacrement était gardé jour et nuit avec des lampes toujours allumées; que lorsqu'on le portait aux malades dans les bagnes, c'était avec les torches et cierges en main et les autres marques extérieures du respect qui se doit rendre à un si grand sacrement; et que tous les ans le jour de la Fête-Dieu et durant toute l'octave, le Saint-Sacrement était exposé et même porté en procession dans ces chapelles et églises, les assistants ayant chacun un cierge à la main.

C'est le commun sentiment des saints, que nos misères élèvent un trône à la miséricorde de Dieu. L'on peut dire aussi avec vérité que les misères de ces pauvres captifs élèvent non seulement un trône, mais comme un trophée à la charité et à la sainteté du Fils de Dieu dans ces terres barbares, et qu'ils auraient quelque raison de lui dire avec le Psalmiste : *Triomphez, Seigneur, au milieu de vos ennemis*. Certes, il ne serait pas adoré dans ces villes infidèles comme il est maintenant, si sa Providence n'avait permis qu'il y eût des chrétiens esclaves, et si l'oppression qu'ils y souffrent n'y avait attiré des prêtres de la Congrégation de la Mission.

M. Guérin ajoutait encore dans une de ses lettres à M. Vincent une autre chose digne de remarque : « Vous seriez ravi, lui dit-il, d'entendre tous les jours des fêtes et dimanches, chanter en nos églises et chapelles l'*Exaudi* et les autres prières pour le roi de France, pour qui les étrangers même témoignent du respect et de l'affection ; comme aussi de voir avec quelle dévotion ces pauvres captifs offrent leurs oraisons pour tous leurs bienfaiteurs, qu'ils reconnaissent pour la plupart être en France ou venir de France ; et ce n'est pas un petit sujet de consolation de voir ici presque toutes sortes de nations dans les fers et les chaînes prier Dieu pour les Français. »

Mais outre tous les offices de charité que les Missionnaires rendent en ce pays-là aux esclaves chrétiens, par les prédications, instructions, administration des sacrements, célébration des divins offices et autres semblables occasions journalières, il y en a un qui n'est pas moins important pour leur salut, auquel ils sont fort souvent occupés. C'est de les consoler dans leurs souffrances, et d'adoucir autant qu'ils peuvent le ressentiment des inhumanités que ces barbares exercent sur eux, et qui les portent quelquefois à deux doigts du désespoir ; en telle sorte qu'il s'en est trouvé autrefois plusieurs, lesquels ne voyant point de fin ni d'allègement à leurs peines, ont mieux aimé se procurer la mort que de mener une si malheureuse vie. Il y en a eu qui se sont coupé la gorge de leurs propres mains ; d'autres qui se sont pendus et étranglés ; d'autres qui, s'étant coupé les veines, ont rendu l'âme avec le sang ; d'autres, par un emportement de fureur, ont voulu tuer leurs patrons, lesquels ensuite les ont fait brûler ; et d'autres enfin qui ont renié la foi de Jésus-Christ et se sont engagés dans un état de damnation éternelle, pour s'exempter de ces peines temporelles. Or, c'est un des emplois plus ordinaires des prêtres de la Mission qui sont en Barbarie, de consoler ces pauvres affligés en toutes les manières qu'ils peuvent, les

encourager à faire un bon usage de leurs souffrances et même leur procurer tout le soulagement possible, les visiter et servir dans leurs maladies qui sont assez fréquentes, et prendre un soin particulier de faire ressentir les plus grands effets de leur charité à ceux qui se croient les plus abandonnés.

§ 8. — Continuation du même sujet.

Cette grande charité avec laquelle les Missionnaires s'emploient à rendre toutes sortes d'assistances et de services à ces pauvres esclaves, ayant d'abord paru fort nouvelle aux Turcs, leur a acquis quelque sorte d'estime et de vénération de la part de plusieurs de ces infidèles : tant la vertu a de force de se faire admirer et aimer, même de ses plus grands ennemis. Cela fait qu'ils ont une assez grande liberté d'aller dans les maisons où demeurent ces pauvres esclaves et dans les lieux même les plus retirés où ils travaillent, pour les consoler et assister. Néanmoins, comme ils y trouvaient au commencement beaucoup de difficultés, un de ces bons prêtres de la Mission se servit d'une invention que sa charité lui suggéra : c'était que lorsqu'il y avait des esclaves malades dans les lieux de difficile accès, il envoyait premièrement un apothicaire chrétien pour visiter les malades, et cet apothicaire faisait entendre au patron qu'il ne pouvait donner des remèdes à son esclave que le médecin ne l'eût visité, et qu'à cet effet il lui en amènerait un. Par ce moyen ce bon prêtre, prenant la qualité de médecin, avait libre entrée dans les lieux où étaient ces pauvres malades ; il leur parlait, les confessait et leur administrait les sacrements, quelquefois même en présence de leurs patrons, sans toutefois qu'ils s'en pussent apercevoir, leur faisant entendre que c'étaient des remèdes : ce qui était bien véritable.

La manière dont ils se servent pour porter le Très Saint Sacrement aux pauvres malades, est telle : Ayant renfermé la sainte Hostie dans une petite boîte d'argent doré, ils la

mettent dans une bourse de quelque étoffe de soie qu'ils pendent à leur cou, et ayant accommodé une petite étole sur leur soutane, ils couvrent et cachent le tout de leurs casaques en sorte que rien ne paraît. Un chrétien marche devant, tenant sous son manteau ou sous son capot une chandelle allumée dans une petite lanterne, de l'eau bénite dans une petite burette, un surplis plié, un rituel, une bourse dans laquelle il y a un petit corporal et un purificateur. Ils ne saluent personne dans les rues où ils passent, et c'est le signal par lequel les chrétiens connaissent ce qu'ils portent, afin qu'ils aient à les suivre s'ils en ont la dévotion et la liberté. Il est vrai qu'en la ville d'Alger on n'a pas jugé à propos que les esclaves suivent le Saint Sacrement, pour éviter plusieurs inconvénients qui en pourraient arriver. Un seul prêtre dans un baigne d'Alger a communié pour une fois jusqu'à soixante malades, les ayant auparavant confessés; et la même chose s'est faite en plusieurs autres rencontres.

Il y a encore un autre soin que les Missionnaires prennent à l'égard de ces pauvres esclaves : c'est de maintenir entre eux la paix et l'union, qui est la vraie marque et le propre caractère des chrétiens; en quoi néanmoins il faut avouer à notre confusion que les Turcs semblent nous donner exemple et nous faire la leçon. Voici ce que M. Guérin en écrivit un jour à M. Vincent : « Je ne puis m'empêcher, lui dit-il, de vous faire savoir ce qu'un Turc me dit ces jours passés, pour la confusion des mauvais chrétiens. Je m'efforçais de réconcilier deux chrétiens qui se voulaient mal l'un à l'autre; et comme il voyait que j'avais de la peine à les accorder, il me dit devant eux en sa langue : « Mon Père, entre nous autres Turcs, il ne nous
« est pas permis de demeurer trois jours mal avec notre pro-
« chain, encore bien qu'il eût tué quelqu'un de nos plus
« proches parents. » En effet, j'ai plusieurs fois remarqué cette pratique parmi eux, les voyant s'embrasser incontinent

après qu'ils s'étaient battus. Je ne sais pas si l'intérieur répondait à l'extérieur, mais il n'y a point de doute que ces infidèles condamneront au jour du jugement ceux des chrétiens qui ne veulent point se réconcilier ni intérieurement, ni extérieurement ; et qui, retenant leur haine au dedans de leurs cœurs contre leur prochain, la témoignent encore au dehors avec scandale, et même se glorifient de la vengeance qu'ils ont prise ou qu'ils désirent prendre de leurs ennemis. Et cependant ces gens que nous estimons des barbares tiennent à grande honte de retenir dans leurs cœurs aucune haine et de ne vouloir pas se réconcilier avec ceux qui leur ont fait du mal. »

Outre ce qui a été dit, il arrive encore quelquefois des occasions extraordinaires où il semble que Dieu veuille répandre plus abondamment ses miséricordes et ses grâces sur les pauvres chrétiens esclavés, comme au temps de quelque jubilé ou quand on établit les prières de quarante heures ; car alors les prêtres de la Mission ne s'épargnent pas pour rendre tous les services convenables à ces captifs. Ils passent quelquefois les nuits entières dans les bagnes pour les confesser, n'ayant point d'autre temps pour le faire parce que leurs patrons ne veulent pas qu'ils soient divertis de leur travail pendant le jour. Et il est arrivé qu'un de ces prêtres en une telle occasion passa six ou sept nuits de suite sans dormir : ce que le consul d'Alger manda à M. Vincent, afin qu'il lui plût ordonner à ce prêtre de modérer ses veilles de peur qu'il ne vînt à succomber. C'est aussi dans ces bonnes occasions que les prêtres de la Mission portent les esclaves à faire des confessions générales ; ce que la plupart d'entre eux font avec de grands sentiments de pénitence. C'est aussi en ce temps de grâce qu'on a souvent vu les pécheurs les plus endurcis ouvrir les yeux pour reconnaître leur misérable état et se convertir parfaitement à Dieu, après avoir passé des dix, vingt, et quelquefois trente années et plus sans se con-

fesser. C'est encore en ce temps de miséricorde et de pardon que plusieurs renégats français, italiens et espagnols, ont conçu la volonté de renoncer à leur apostasie et de retourner à l'Église, et qu'en effet ils ont tâché pour cela de s'échapper, et que plusieurs même ont repassé en leur pays, quoique non sans grand danger de leur vie.

Enfin c'est, après Dieu, par les instructions et exhortations des prêtres de la Congrégation de la Mission que plusieurs de ces esclaves chrétiens, depuis leurs confessions générales, ont non seulement mené une vie vraiment chrétienne, mais aussi ont pratiqué les plus excellentes vertus et ont gardé une fidélité inviolable à Jésus-Christ parmi les plus rigoureuses persécutions qui leur ont été faites, ayant souffert avec une merveilleuse constance les plus cruels tourments et la mort même plutôt que de consentir à offenser Dieu par aucun péché. En voici deux exemples dignes de remarque, dont l'un fut mandé à M. Vincent par M. Guérin, au mois d'août 1646, en ces termes :

« Je crois être obligé de vous faire savoir que le jour de sainte Anne un second Joseph¹ fut sacrifié en cette ville de Tunis pour la conservation de sa chasteté, après avoir résisté plus d'un an aux violentes sollicitations de son impudique patronne, et reçu plus de cinq cents coups pour les faux rapports que faisait cette louve. Enfin il a remporté la victoire en mourant glorieusement pour n'avoir pas voulu offenser son Dieu. Il fut attaché trois jours à une grosse chaîne. J'allai le visiter, afin de le consoler et de l'exhorter à souffrir plutôt tous les tourments du monde que de contrevenir à la fidélité qu'il devait à Dieu. Il se confessa et communia, et après il me dit : « Monsieur, « qu'on me fasse souffrir tant qu'on voudra, je veux mourir chrétien. »

1. Ce jeune homme était Portugais d'après M. Guérin, Sicilien selon d'autres. Il se nommait Antonin de la Paix.

« Quand on le vint prendre pour le conduire au supplice, il se confessa encore une fois, et Dieu voulut, pour sa consolation, qu'il nous fût permis de l'assister à la mort : ce qui n'avait jamais été accordé parmi ces inhumains. La dernière parole qu'il dit, en levant ses yeux au ciel, fut celle-ci : *O mon Dieu ! je meurs innocent.* Il mourut très courageusement, n'ayant jamais fait paraître aucuns signes d'impatience parmi les cruels tourments qu'on lui fit souffrir; après quoi nous lui fîmes des obsèques très honorables. Sa méchante et impudique patronne ne porta pas loin la peine due à sa perfidie; car le patron étant de retour en sa maison la fit promptement étrangler, pour achever de décharger sa colère. Ce saint jeune homme était Portugais de nation, âgé de vingt-deux ans. J'invoque son secours; et, comme il nous aimait sur la terre j'espère qu'il ne nous aimera pas moins dans le ciel. »

L'autre exemple est arrivé en la ville d'Alger, où un jeune esclave étant sollicité et presque violenté par son malheureux patron de se livrer à lui pour commettre un péché abominable, il lui résista courageusement. Mais il arriva qu'en se défendant de ses violences, il le blessa au visage. Ce méchant homme, poussé de rage et de fureur, alla faussement se plaindre au juge que son esclave l'avait voulu tuer; de sorte qu'au lieu que lui-même méritait d'être brûlé pour sa brutalité exécrationnelle, on fit mourir par le feu ce valeureux chrétien, qui supporta constamment ce cruel martyre.

§ 9. — Assistances rendues aux pauvres esclaves de Biserte et de plusieurs autres lieux.

Les prêtres de la Congrégation de la Mission ayant été envoyés par M. Vincent, leur supérieur général, pour servir et assister tous les esclaves détenus en Barbarie, ne bornèrent pas leurs charités aux seules villes d'Alger et de Tunis, quoiqu'elles leur eussent fourni une matière très

abondante ; mais ils les étendirent en tous les lieux où ils purent découvrir que ces pauvres captifs gémissaient dans les fers et avaient besoin de leur secours. C'est ce qui obligea M. Jean Le Vacher, qui faisait sa résidence ordinaire en la ville de Tunis, d'aller souvent faire des courses jusqu'à Biserte, qui est un port de mer distant de Tunis d'environ dix ou douze lieues, où il y a cinq bagnes d'esclaves, pour leur donner quelque consolation et leur rendre quelque service utile à leur salut. Voici en quels termes il en écrivit à M. Vincent :

« L'esclavage est si fertile en maux, que la fin des uns est le commencement des autres. Parmi les esclaves de ce lieu, outre ceux des bagnes, j'en ai trouvé quarante enfermés dans une étable si petite et si étroite qu'à peine s'y pouvaient-ils remuer. Ils n'y recevaient l'air que par un soupirail fermé d'une grille de fer qui est sur le haut de la voûte. Tous sont enchaînés deux à deux et perpétuellement enfermés, et néanmoins ils travaillent à moudre du blé dans un petit moulin à bras, avec obligation d'en moudre chaque jour une certaine quantité réglée qui surpasse leurs forces. Certes ces pauvres gens sont vraiment nourris du pain de douleur, et ils peuvent bien dire qu'ils le mangent à la sueur de leurs corps dans ce lieu étouffé et avec un travail si excessif.

« Peu de temps après que j'y fus entré pour les visiter, comme je les embrassais dans ce pitoyable état, j'entendis des cris confus de femmes et d'enfants, entremêlés de gémissements et de pleurs ; et, levant les yeux vers le soupirail, j'appris que c'étaient cinq pauvres jeunes femmes chrétiennes esclaves, dont trois avaient chacune un petit enfant, et toutes étaient dans une extrême nécessité. Or, comme elles avaient ouï le bruit de notre commune salutation, elles étaient accourues au soupirail pour savoir ce que c'était ; et ayant aperçu que j'étais prêtre, la douleur pressante qui leur serrait le cœur les avait fait éclater en cris et

fondre en larmes, pour me demander quelque part de la consolation que je tâchais de rendre aux hommes que j'étais venu visiter en cette prison.

« Je vous avoue qu'en ce moment je me trouvais presque abattu de douleur, voyant d'un côté ces pauvres esclaves qui ne se soutenaient qu'à peine, à cause du poids de leurs chaînes, et de l'autre les lamentations de ces pauvres femmes et les cris de ces petits innocents. La plus jeune d'entre elles est extraordinairement persécutée de son patron, qui lui veut faire renier la foi de Jésus-Christ pour l'épouser. Hélas! qu'une partie de tant de millions qu'on emploie parmi les chrétiens en vaines superfluités et délices serait ici bien mieux employée pour soulager ces pauvres âmes au milieu de tant d'amertunes qui les suffoquent. J'ai tâché, avec le secours de la grâce de Dieu, d'assister les hommes et les femmes selon mon petit pouvoir. Mais nous sommes en un pays où il faut acheter à beaux deniers comptants la permission de bien faire aux misérables; car pour obtenir licence de leur parler, il m'a fallu donner de bon argent à leurs patrons, aussi bien que pour faire déchaîner les esclaves de quelques galères qui étaient prêtes à faire voyage et me les faire amener dans les bagnes, non pas toutes les chiourmes à la fois, mais les unes après les autres, pour les confesser, leur dire la sainte messe et les communier : ce qui a été fait avec fruit et bénédiction, par la miséricorde de Dieu. »

Et dans une autre lettre écrite par le même : « Deux galères, dit-il, partirent hier pour aller en course, sur lesquelles il y a plus de cinq cents esclaves chrétiens, qui tous, par la grâce de Dieu, se sont mis en bon état. Oh! combien cette journée leur fut douloureuse, et combien de bastonnades furent déchargées sur leurs pauvres corps par les infâmes renégats qui font la charge de comites! Je sais bien que les forçats des galères de France ne sont pas

mieux traités; mais il y a cette différence, que ces forçats de France y sont condamnés pour leurs crimes et que les esclaves de Barbarie ne sont dans toutes leurs peines et souffrances que parce qu'ils sont bons chrétiens et fidèles à Dieu. Le jour que ces pauvres gens communièrent et qu'ils furent ensuite ramenés sur les galères, je leur fis un petit festin, leur faisant distribuer deux bœufs et cinq cents et tant de pains; et de plus je fis donner à chaque galère un quintal de biscuit blanc, pour être départi à ceux d'entre eux qui tomberaient malades durant le voyage.

« De là, j'allai visiter les esclaves de Sydy-Regeppe. Je les trouvai sans chaînes; en quoi je reconnus que leur patron m'avait tenu parole, parce que la dernière fois que je le vis, il m'avait promis de les décharger de ces fers insupportables. Je trouvai parmi eux six jeunes garçons âgés de seize à dix-huit ans. Depuis quatre ou cinq ans, ils étaient esclaves et n'avaient pu obtenir la permission de sortir du logis; ils avaient par conséquent toujours été dans l'impossibilité de se confesser et communier, comme les autres avaient fait. Je les disposai à l'un et à l'autre, et les ayant ouïs en confession, je les avertis de préparer leurs pauvres étales le plus décemment qu'ils pourraient, et que j'irais le lendemain matin leur porter le Très Saint Sacrement en la manière que je le porte aux malades. Et en effet, après avoir célébré la sainte messe dans le baigne de l'Annonciade, je m'en allai trouver ces pauvres esclaves avec ce divin dépôt, suivi de tous les chrétiens que je rencontrai dans les rues de Biserte. O Dieu! avec quelle dévotion et tendresse ces pauvres jeunes enfants reçurent-ils cette sainte visite! Les larmes que la joie et la consolation tirèrent de leurs yeux forcèrent l'assistance de pleurer aussi, non tant de leurs misères, que du sentiment qu'ils avaient de leur bonheur. J'en confessai et communiai un septième, qui, depuis le soir précédent, était tombé malade; ensuite, lui ayant donné l'extrême-onction, il mourut bientôt après; et

il me fallut employer le reste du temps au service et à l'assistance des malades des bagnes. »

Voilà comment le Roi de gloire Jésus-Christ daigne, non seulement par ses ministres mais aussi par lui-même, avec une charité inexplicable, visiter, consoler et vivifier les âmes qu'il a rachetées de son sang, jusque dans les cachots où ils sont gisants comme dans les ombres de la mort. Et ce n'est pas une petite faveur à son fidèle serviteur Vincent de Paul, qu'il ait voulu particulièrement se servir de lui comme d'un instrument de miséricorde et de grâce, pour procurer un si grand bien à tous ces pauvres esclaves qui le doivent considérer comme celui auquel, après Dieu, ils sont redevables de toutes les consolations, assistances et moyens de salut qui leur sont donnés par les missionnaires de sa Congrégation.

M. Guérin, prêtre de la Mission, qui travaillait en ces mêmes quartiers-là, rendant compte à M. Vincent d'un voyage qu'il avait fait en la même ville de Biserte, par une lettre qu'il lui écrivit en l'année 1647 : « On me donna avis, lui dit-il, le jour de Pâques, qu'une galère d'Alger était arrivée à Biserte. Aussitôt je partis pour aller visiter les pauvres chrétiens qui étaient enchaînés : j'en trouvai environ trois cents, et le capitaine me permit de leur faire une petite mission de dix jours. J'avais pris avec moi un prêtre qui m'aida à catéchiser et à confesser ces pauvres gens qui firent tous leur devoir, à la réserve de quelques grecs schismatiques. O grand Dieu ! quelle consolation de voir la dévotion de ces pauvres captifs, dont la plupart n'avaient pu se confesser depuis longtemps : il y en avait qui ne s'étaient point approchés de ce sacrement depuis huit et dix ans, et d'autres même depuis vingt ans ! Je les faisais tous les jours déchaîner et sortir de la galère pour venir en terre recevoir la sainte communion dans une maison particulière où je célébrais la sainte messe ; et après

que la mission fut achevée, je les régalai et leur donnai pour cinquante-trois écus de vivres.

« J'étais logé dans la maison d'un Turc qui me nourrit pendant le temps que dura la mission. Néanmoins il ne voulut jamais prendre aucun argent de moi, disant *qu'il fallait faire la charité à ceux qui la faisaient aux autres* : ce qui est une action bien digne de remarque en la personne d'un infidèle. Ce qui vous étonnera encore davantage, c'est que presque tous les Turcs de ce lieu-là furent tellement touchés et édifiés de cette mission, que plusieurs d'entre eux me venaient baiser le visage et les mains, et je ne doute point que votre cher cœur ne se fût pâmé de joie en voyant cela. Que si le fruit de cette petite mission de Biserte me fut doux, le chemin pour y aller me fut bien rude et épineux; car n'ayant pas voulu prendre de janissaires pour m'escorter, je fus rencontré par des Arabes qui me chargèrent de coups. Un d'entre eux m'ayant pris à la gorge me serra si fort que je croyais qu'il m'allait étrangler; je me tenais pour mort : mais comme je ne suis qu'un misérable pécheur, Notre-Seigneur ne me jugea pas digne de mourir pour son service. »

Outre ces esclaves qui sont dans les villes d'Alger, de Tunis et de Biserte, il y en a plusieurs qui sont détenus à la campagne, où ils travaillent. Parmi ceux-là il y en a qui viennent de temps en temps dans les villes, où ils se confessent et communient; mais il y en a d'autres qui n'y viennent jamais ou fort rarement; et pour ceux-là, les prêtres de la Mission les vont trouver quand ils peuvent, en ces lieux presque déserts et sauvages où ils sont employés à divers travaux fort pénibles. Les missionnaires de Tunis particulièrement sont allés plusieurs fois parcourir les maceries de la campagne — c'est ainsi qu'ils appellent les métairies et habitations des champs — où il y a des esclaves, comme à la Perrière du Pain-Chaud, à la Cantara, la Courombaille,

la Gaudiene ou les Sept-Ruisseaux, la Tabourne, la Morlochchia, la Hamphya, la Mamedia, etc., qui sont éloignées les unes de trois, les autres de six, huit, dix ou douze lieues de Tunis, et quelques unes entre des montagnes fort hautes et stériles, plus habitées par les lions que par les hommes.

Au premier voyage que M. Jean Le Vacher y fit, il y trouva quantité d'esclaves chrétiens qui ne s'étaient point confessés depuis douze, quinze et dix-huit années, entre lesquels quelques-uns avaient presque perdu tous les sentiments du christianisme, pour avoir été depuis un si long temps sans faire ni même voir aucun exercice de notre religion. Voici ce qu'il en écrivit à M. Vincent :

« Moyennant quelque argent que j'ai donné aux patrons ou gardiens de ces pauvres esclaves, je les ai rassemblés en chaque lieu ; et là, je les ai instruits, consolés et confirmés en la foi, par la grâce de Dieu. Ayant accommodé les lieux le plus décentement que j'ai pu, j'y ai célébré la sainte messe, où ils ont tous communiqué. Nous sommes demeurés les uns et les autres pleins de la consolation qu'il a plu à Dieu départir à ces pauvres esclaves au milieu des misères de leur captivité. Elles sont fâcheuses et pesantes au-delà de ce que des personnes libres peuvent se représenter ; et, par conséquent les joies et consolations qu'ils ont goûtées parmi leurs peines ne peuvent être que des fruits de la grâce de Dieu. Je les ai tous embrassés ; pour les remettre un peu de leurs fatigues, je les ai régalés autant que notre pauvreté l'a pu permettre, et outre cela j'ai donné à chacun des plus pauvres un quart de piastre. »

Quelle joie pour le cœur tout paternel de M. Vincent, au récit de ces nouvelles, voyant ses enfants spirituels animés de l'esprit du bon pasteur, aller en ces lieux écartés et sauvages chercher ces pauvres brebis égarées et les rapporter en quelque façon entre leurs bras et sur leurs épaules, à Jésus-Christ leur véritable pasteur ! Mais quelle consolation ne ressentait-il pas quand il apprenait que ses Missionnai-

res avaient relevé quelques-uns de ces pauvres esclaves d'une déplorable chute dans l'apostasie où le désespoir les avait précipités; qu'étant accourus à eux et leur ayant avec douceur et charité remontré leur faute, ces pauvres gens, touchés d'un grand regret d'avoir été infidèles à Dieu, s'étaient jetés aux pieds des prêtres, les larmes aux yeux et le sanglot au cœur; et que se soumettant à leurs bons et salutaires avis, ils avaient fait une pénitence proportionnée à l'énormité de leurs péchés. Il ne se peut dire quelle était la consolation et la joie que ressentait ce bon père des Missionnaires, recevant ces agréables nouvelles; son cœur était dans les sentiments des saints anges qui reçoivent dans le ciel un nouveau surcroît d'allégresse lorsqu'ils voient un pécheur qui fait pénitence de son péché et qui se convertit à Dieu.

§ 10. — Conversions de quelques hérétiques et renégats faites par les prêtres de la Congrégation de la Mission envoyés par M. Vincent en Barbarie.

C'est un trait admirable de la sagesse et de la bonté de Dieu de s'être servi de la captivité de quelques hérétiques qui étaient tombés entre les mains des Turcs, pour les délivrer de l'esclavage dans lequel le diable les retenait par une attache volontaire à leur erreur; d'avoir employé les fers et les ceps de leur corps pour rompre les chaînes qui captivaient leurs âmes; et dans la perte de la franchise de leur personne, de leur avoir fait recouvrer la liberté des enfants de Dieu. Cela est arrivé diverses fois dans les missions de Barbarie, où il s'est trouvé plusieurs esclaves infectés des hérésies de Calvin et de Luther. Touchés du sentiment de l'état misérable où ils se voyaient réduits et éclairés par les instructions des missionnaires, ils ont enfin, par le secours de la grâce, reconnu la vérité; et ayant fait abjuration de leurs erreurs, ils ont été heureusement réunis au bercail de Jésus-Christ.

On ne sait pas précisément combien il s'est fait de conversions d'hérétiques dans ces missions de Barbarie ; mais il est certain que le nombre en est fort considérable. Il se trouve, par quelques lettres écrites à M. Vincent, qu'un seul prêtre de la Mission a converti en ces lieux-là dix-huit hérétiques ; et il y a sujet de croire que les autres n'en ont pas moins fait, et qu'ils en ont peut-être fait encore davantage.

Mais entre toutes ces conversions, celle d'un jeune Anglais est digne d'une remarque particulière : c'était un enfant âgé seulement d'onze ans, lequel ayant été pris par les corsaires sur les côtes d'Angleterre avait été par eux amené et vendu en Barbarie. Voici ce que M. Guérin'en écrivit de Tunis à M. Vincent au mois de juin de l'année 1646 :

« Deux Anglais, dit-il se sont convertis à notre sainte foi ; ils servent d'exemple à tous les autres catholiques. Il y en a un troisième qui n'a qu'onze ans, l'un des plus beaux enfants qu'on puisse voir et un des plus fervents qu'on puisse souhaiter : d'ailleurs grandement dévot à la sainte Vierge, qu'il invoque continuellement, afin qu'elle lui obtienne la grâce de mourir plutôt que de renier ou offenser Jésus-Christ. Car c'est le dessein de son patron, qui ne le garde que pour lui faire renier la foi chrétienne, et qui emploie toutes sortes de moyens pour cela. Si on pouvait nous envoyer deux cents piastres nous le retirerions de ce danger, et il y aurait sujet d'espérer qu'un jour, avec la grâce de Dieu, ce serait un second Bède¹, tant il a d'esprit et de vertu, car on ne voit rien en lui qui tienne de l'enfant. Il fit profession de la foi catholique le jeudi de la semaine sainte du carême dernier et communia le même jour, ce qu'il réitère souvent. Il a déjà été battu deux fois de coups de bâton pour être contraint de renier Jésus-Christ. A la dernière fois il dit à son patron pendant qu'il le frappait :

1. Le vénérable Bède, saint et savant religieux anglais. L'Église l'a canonisé.

« Coupe-moi le cou si tu veux, car je suis chrétien et je ne serai jamais autre. » Il m'a plusieurs fois protesté qu'il est résolu de se laisser assommer de coups et de mourir plutôt que de renoncer à Jésus-Christ. Toute sa vie est admirable en un âge si jeune et si tendre ; je puis dire en vérité que c'est un petit temple où repose le Saint-Esprit. »

Outre les conversions des hérétiques, il s'en est fait aussi de plusieurs renégats que les prêtres de la Mission, avec le secours de la grâce, ont heureusement ramenés au bercail de l'Église. L'un de ces prêtres en écrivit à M. Vincent en ces termes :

« Nous avons en ce pays une grande moisson, qui s'est encore accrue à l'occasion de la peste ; car, outre les Turcs convertis à notre foi, et que nous tenons cachés, il y en a beaucoup d'autres qui ont ouvert les yeux à l'heure de la mort, pour reconnaître et embrasser la vérité de notre sainte religion. Nous avons eu particulièrement trois renégats, qui, après la réception des sacrements, sont allés au ciel. Il y en eut un ces jours passés, qui, après avoir reçu l'absolution de son apostasie, était à l'heure de la mort environné de Turcs. Ceux-ci le pressaient de proférer quelques blasphèmes, comme ils ont accoutumé de faire en une telle occasion ; mais il n'y voulut jamais consentir, et tenant toujours les yeux vers le ciel et un crucifix sur sa poitrine, il mourut dans les sentiments d'une véritable pénitence.

« Sa femme, qui avait aussi bien que lui renié la foi chrétienne et qui était religieuse professe, a reçu pareillement l'absolution de sa double apostasie, y ayant apporté de son côté toutes les bonnes dispositions que nous avons pu désirer. Elle demeure à présent retirée dans sa maison sans en sortir, et nous lui avons ordonné deux heures d'oraison mentale chaque jour, et quelques pénitences corporelles, outre celles de sa règle ; mais elle en fait beaucoup plus par son propre mouvement, étant si fortement touchée du regret de ses fautes, qu'elle irait s'exposer

au martyr pour les expier, si elle n'était point chargée de deux petits enfants que nous avons baptisés, et qu'elle élève dans la piété comme doit faire une mère vraiment chrétienne.

« Il est mort encore un autre renégat près du lieu de notre demeure, lequel a fini sa vie dans les sentiments d'un vrai chrétien pénitent. J'attends de jour à autre quelques Turcs pour les baptiser : ils sont fort bien instruits et grandement fervents en notre religion. Souvent ils sont venu me trouver la nuit et en secret. Il y en a un entre autres qui est de condition assez considérable en ce pays. »

Pour ce qui est de ces Turcs et renégats qui se convertissaient à notre sainte religion, les prêtres de la Mission se comportaient à leur égard avec grande prudence, de peur que si on les eût découverts cela n'eût empêché le progrès des biens qu'ils tâchaient de faire parmi ces infidèles. C'est pour ce sujet qu'ils n'en parlaient que sobrement dans les lettres qu'ils écrivaient en France, et souvent sous des termes couverts, de peur que ces lettres venant à être interceptées, on ne connût ce que Dieu faisait par leur ministère pour le salut de ces pauvres dévoyés.

C'était en ce sens que parlait un de ces prêtres, lorsque écrivant à M. Vincent et lui voulant faire savoir la conversion de deux renégats, il lui disait : « Notre-Seigneur nous a fait la grâce de retrouver deux de nos pierres précieuses qui s'étaient perdues : elles sont de grand prix, et l'éclat en est tout céleste ; j'en ai reçu un très grand contentement. »

§ 11. — Exemple remarquable de la constance de deux jeunes esclaves, l'un Français et l'autre Anglais.

Voici une histoire un peu tragique, qui sera néanmoins de grande édification, et par laquelle on pourra de plus en plus connaître les grands fruits que les prêtres de la Congrégation de la Mission, animés de l'esprit et du zèle de M. Vincent, ont produits dans ces terres infidèles. Nous

l'apprenons d'une lettre écrite par M. Le Vacher en l'année 1648. En voici la substance.

Il y avait en la ville de Tunis deux jeunes enfants âgés de quinze ans ou environ, l'un Français et l'autre Anglais; tous deux enlevés de leur pays par les corsaires de Barbarie, et ensuite vendus comme esclaves à deux différents maîtres qui demeuraient en ladite ville assez près l'un de l'autre. La commodité du voisinage, l'égalité de l'âge, la ressemblance de fortune et de condition, firent qu'ils contractèrent ensemble une étroite amitié, en sorte qu'ils se chérissaient comme des frères.

L'Anglais qui était luthérien fut gagné à Dieu par le Français qui était bon catholique. Ayant été instruit par M. Le Vacher, il abjura son hérésie et embrassa de tout son cœur la religion catholique. Il fut tellement confirmé en cette foi par les entretiens de son cher compagnon que quelques marchands anglais hérétiques étant venus à Tunis pour racheter des esclaves de leur pays et de leur religion et l'ayant voulu mettre de ce nombre, il leur déclara hautement qu'il était catholique, par la grâce de Dieu, et qu'il aimait mieux demeurer toute sa vie esclave, en professant la religion catholique, que de renoncer au bonheur de cette profession pour recouvrer sa liberté. Ainsi il refusa courageusement la faveur qu'ils lui présentaient et qui est si ardemment désirée et recherchée de tous ceux qui se trouvent en esclavage parmi ces barbares, estimant un plus grand bonheur d'être affligé et maltraité pour demeurer fidèle à Jésus-Christ, que de jouir de toutes les douceurs de la vie en s'exposant au danger de manquer à cette fidélité. Voilà un effet admirable de la grâce de Jésus-Christ en ces deux jeunes enfants. Ayant reçu en des cœurs bien disposés la semence de la parole de Dieu que ce bon prêtre de la Mission y avait répandue de fois à autre, quand il avait trouvé occasion de leur parler, ils rapportaient des fruits qui à grand'peine se trouveraient en d'autres qui

auraient passé toute leur vie dans les exercices de la vertu.

Étant donc ainsi demeurés tous les deux dans l'esclavage, ils continuaient de se voir souvent. Leurs entretiens les plus ordinaires étaient de s'encourager l'un l'autre à conserver toujours inviolable en leurs cœurs la foi de Jésus-Christ et de la professer extérieurement avec constance, sans craindre tous les tourments qu'on pourrait employer pour les contraindre d'y renoncer. Or, il semblait que Dieu les préparait de la sorte pour les prévenir et les fortifier contre les assauts qu'on devait livrer à leur courage ; car leurs patrons, poussés par l'esprit malin, redoublèrent les mauvais traitements qu'ils leur faisaient pour les forcer de renier Jésus-Christ ; ce qui alla jusqu'à un tel excès d'inhumanité que, plusieurs fois, après les avoir assommés de coups, ils les laissaient comme morts étendus sur la terre. Le Français étant un jour en cet état fut visité par son compagnon ; car, demeurant l'un près de l'autre, ils se cachaient souvent pour s'entretenir, se consoler et s'encourager mutuellement, se rapportant ce qu'ils avaient souffert pour Jésus-Christ. Le petit Anglais donc, ayant rencontré son ami couché par terre, l'appela par son nom pour savoir s'il était vif ou mort ; et l'autre pour réponse lui dit : « Je suis chrétien pour la vie. » Ce furent les premières paroles qu'il prononça aussitôt que les forces lui furent revenues ; et alors ce bon Anglais se mit à baiser les pieds tout meurtris et sanglants de son cher compagnon. Comme il était en cette action, quelques Turcs étant survenus et, tout étonnés, lui ayant demandé pourquoi il faisait de la sorte, il leur répondit constamment : « J'honore les membres qui viennent de souffrir pour Jésus-Christ, mon Sauveur et mon Dieu ; » de quoi ces infidèles étant irrités, ils le chassèrent et mirent dehors avec injures : ce qui ne fut pas une petite affliction pour le Français qui était beaucoup consolé de sa présence.

Quelque temps après, le Français étant guéri de ses

plaies entra un jour dans le logis du patron du petit Anglais pour le visiter à son ordinaire : il le trouva dans le même état où il avait lui-même été, étendu de son long sur une natte de jonc, à demi mort des coups qu'il avait reçus. Quoiqu'il le vît environné de quelques Turcs et de son patron même qui venait d'exercer sur lui sa rage, se sentant néanmoins vivement touché d'un si triste spectacle et fortifié d'une grâce particulière, il entra courageusement dans la chambre, et, s'approchant de son cher ami, lui demanda en présence de ces infidèles ce qu'il aimait davantage, ou Jésus-Christ ou Mahomet. Le pauvre petit Anglais parmi ses douleurs répondit hautement que c'était Jésus-Christ, qu'il était chrétien et qu'il voulait mourir chrétien ; les Turcs l'ayant entendu se mirent en grande colère contre le Français. L'un d'eux qui portait deux couteaux à ses côtés le menaça de lui en couper les oreilles ; et comme il s'avançait vers lui pour cet effet, ce petit champion de Jésus-Christ ne lui en donna pas le temps : car dès qu'il le vit s'approcher, il se jeta sur ses couteaux et lui en prit un. Aussitôt il se coupa lui-même une oreille pour montrer à ces barbares qu'il ne craignait point leurs menaces. La tenant à la main toute sanglante, il eut la hardiesse de leur demander s'ils voulaient encore l'autre : et, si on ne lui eût ôté le couteau des mains, il l'aurait en effet coupée pour témoigner l'estime qu'il faisait de sa religion et sa résolution de souffrir la mort plutôt que d'y renoncer.

Le courage de ces deux jeunes chrétiens étonna tellement ces infidèles qu'ils perdirent toute espérance de leur pouvoir faire abandonner la foi de Jésus-Christ. C'est pourquoi ils ne leur en parlèrent plus ; et Dieu, après avoir ainsi éprouvé leur fidélité et leur constance, les tira à lui l'année suivante par une maladie contagieuse qui acheva de purifier leurs âmes et de les rendre dignes de la couronne qu'il leur avait préparée dans le ciel.

§ 12. — Divers autres offices de charité exercés par les prêtres de la Congrégation de la Mission, envoyés en Barbarie par M. Vincent, pour y assister les pauvres esclaves chrétiens.

Il serait ennuyeux au lecteur si on rapportait ici en détail tous les offices de charité que les prêtres de la Mission, animés de l'esprit de leur père et par ses ordres, ont exercés en Barbarie envers ces pauvres esclaves chrétiens, pour leur procurer tous les biens qu'ils pouvaient et au corps et en l'âme. Nous en remarquerons seulement en ce dernier paragraphe quelques-uns qui n'ont point été touchés dans les précédents.

L'un des plus considérables a été que les Missionnaires de Barbarie ont empêché par leurs soins, sollicitations et entremises, que plusieurs chrétiens qu'on voulait faire esclaves ne le devinssent et que d'autres qui l'étaient contre l'usage de ces terres infidèles, où parmi toutes les violences et inhumanités on garde quelque forme de justice, ont été délivrés. Voici ce que M. Vincent écrivit sur ce sujet à M. Jean Le Vacher, à Tunis, au mois de janvier 1653, en réponse aux lettres qu'il avait reçues de sa part : « Je rends grâces à Notre-Seigneur, dit-il, de ce que par votre entremise, plusieurs Français pris sur mer et menés à Tunis n'ont pas été faits esclaves, et que d'autres qui l'étaient ont été mis en liberté. C'est un grand service que vous rendez à Dieu en ces personnes : plaise à sa bonté vous donner grâce pour agir fortement et efficacement près de ceux qui ont puissance et autorité pour cela. »

Il est vrai que quelquefois la violence et l'injustice l'emportaient sur tous les efforts de leur charité, ce qui leur touchait vivement le cœur ; principalement quand ils ne pouvaient, ni par argent ni autrement, retirer des mains de ces barbares de pauvres créatures qu'ils voyaient en grand danger. « Il fut amené dernièrement en cette ville de Tunis, dit M. Le Vacher, dans une lettre qu'il écrivit

à M. Vincent sur ce sujet, une fille valentinienne âgée de vingt-cinq ans, que les corsaires turcs avaient enlevée près de sa ville et qui était fort bien faite. Elle fut vendue à la place publique. Je fis offrir pour la racheter jusqu'à trois cent trente écus que les marchands me prêtèrent ; mais un vilain Maure enchérissant toujours davantage l'emporta parce que l'argent me manqua : il avait déjà deux femmes, et voilà la troisième. La pauvre créature a été trois jours sans cesser de pleurer, et on ne lui a fait perdre la foi qu'après lui avoir ravi l'honneur. Il y a même quelques religieuses que ces corsaires ont prises en leur couvent qui n'était pas bien éloigné de la mer ; elles ont couru le même risque. Hélas ! si quelques personnes charitables donnaient quelque chose pour de semblables occasions, elles en seraient sans doute abondamment récompensées. »

Il y a encore un autre office de charité qui ne peut être assez estimé : c'est que ce zèle qui brûlait dans le cœur de M. Vincent et des prêtres de sa Congrégation a empêché grand nombre de pauvres chrétiens esclaves de renier leur foi ; particulièrement lors qu'on les y voulait contraindre par la violence et qu'ils étaient sur le point de succomber. En voici quelques exemples entre plusieurs autres :

M. Guérin, écrivant de Tunis à M. Vincent, en l'année 1646 : « Nous avons, lui dit-il, retiré une des pauvres femmes françaises qui étaient entre les mains d'un renégat français. Tous les marchands y ont contribué de leur part ; il m'en a coûté pour la mienne soixante-dix écus. Les deux femmes sont en grande détresse ; je travaille pour sauver celle qui est en plus grand danger. Il y en a d'autres qui sont jeunes et belles, en très grand péril si elles ne sont secourues ; une d'entre elles serait déjà perdue si je n'avais avec grand-peine obtenu terme de trois mois pour son

rachat et si je ne l'avais mise en lieu où son patron ne la peut violenter. Il n'y a pas longtemps que pour en contraindre une de renier Jésus-Christ, ces cruels lui donnèrent plus de cinq cents coups de bâton ; et non content de cela, comme elle était à demi-morte par terre, deux d'entre eux la foulèrent de leurs pieds sur les épaules avec une telle violence qu'ils lui crevèrent les mamelles ; elle finit ainsi glorieusement sa vie en la confession de Jésus-Christ. » Le même, dans une autre lettre du mois de juin 1647 : « Nous avons tant fait, dit-il, que de l'argent que vous m'avez envoyé, nous avons racheté cette pauvre femme française qui a souffert si longtemps la tyrannie d'un barbare patron : c'est un vrai miracle de l'avoir tirée des mains de ce tigre qui ne la voulait donner pour or ni pour argent. Il s'avisait un matin de m'envoyer quérir, et comme je fus chez lui, nous accordâmes à trois cents écus que je lui baillai à l'heure même. Je fis faire la carte de franchise de cette femme, et je la menai en lieu de sûreté. Deux heures après, ce misérable s'en repentit et il pensa enrager de regret ; c'est véritablement un coup de la main de Dieu. Nous avons pareillement racheté un garçon des Sables-d'Olonne, qui était sur le point de renier sa foi. Je pense vous avoir écrit comment deux ou trois fois nous l'avons empêché de le faire. Il coûte cent cinquante écus ; j'en ai donné trente-six pour ma part, nous avons mendié le reste où nous avons pu. J'ai aussi retiré cette jeune femme sicilienne qui était esclave à Biserte, et dont le mari s'était fait turc. Elle a enduré trois ans entiers des tourments inexprimables, plutôt que d'imiter l'apostasie de son mari. Je vous écrivis vers le temps de la fête dernière de Noël, le pitoyable état où je l'avais trouvée, toute couverte de plaies : elle a coûté deux cent cinquante écus qui ont été donnés par aumône. J'y ai contribué pour une partie.

« Nous avons ici, dit le même dans une autre lettre, un petit garçon de Marseille, âgé de treize ans, lequel, depuis

qu'il a été pris et vendu par les corsaires, a reçu plus de mille coups de bâton pour la foi de Jésus-Christ qu'on voulait lui faire renier par force. On lui a pour ce même sujet déchiré la chair d'un bras, comme on ferait une carbonnade pour la mettre dessus le gril. Après quoi il fut condamné à quatre cents coups de bâton, c'est-à-dire à mourir ou à se faire turc. J'allai promptement trouver son patron; je me jetai trois ou quatre fois à genoux devant lui les mains jointes, pour le lui demander. Il me le donna pour deux cents piastres; et n'en ayant point, j'empruntai cent écus à intérêt, et un marchand donna le reste. »

« Une barque française, dit M. Jean Le Vacher en l'une de ses lettres écrites à M. Vincent, ayant échoué sur la côte de Tunis, six hommes se sauvèrent du naufrage. Mais ils tombèrent entre les mains des Maures qui, les ayant menés à Tunis, les vendirent comme esclaves. Quelque temps après, le bey, les voulant faire turcs, en contraignit deux à force de bastonnades de renier la foi de Jésus-Christ; deux autres moururent avec constance dans les tourments plutôt que de consentir à une telle infidélité. Comme il en voulait faire autant aux deux qui restaient, la charité nous obligea de les tirer de ce péril: nous composâmes pour leur rachat à six cents piastres, et j'ai répondu pour deux cents; ils sont maintenant en liberté. Pour moi, j'aime mieux souffrir en ce monde que d'endurer qu'on renie mon divin Maître; et je donnerais volontiers mon sang et ma vie, voire mille vies si je les avais, plutôt que de permettre que des chrétiens perdent ce que Notre-Seigneur leur a acquis par sa mort. »

On a appris par d'autres lettres de M. Philippe Le Vacher, son frère, écrites d'Alger à M. Vincent, que voyant un jour un petit garçon de Marseille, âgé de huit ans, qui avait été enlevé par les corsaires de cette ville-là et que l'on voulait contraindre de renier Jésus-Christ et prendre l'habit turc, il le racheta et le renvoya en son pays. Et en

une autre occasion, il trouva en très grand péril trois jeunes filles qui étaient sœurs, natives de Vence en Provence, que les corsaires avaient enlevées et vendues esclaves en Alger ; l'une d'elles étant tombée entre les mains du gouverneur, il l'avait déjà richement habillée, voulant l'avoir pour femme. Il les racheta toutes trois pour mille écus, n'ayant que ce seul moyen pour sauver leurs âmes. Il racheta encore une autre fois deux personnes de même sexe, la mère et la fille, avec un petit garçon. Ils étaient de l'île de Corse, et tous trois en grand danger à cause de la fille qu'on voulait faire renier par force afin de la marier.

Or, quoique ces bons prêtres de la Congrégation de la Mission ne pussent pas racheter tous ceux et celles d'entre les esclaves qu'ils voyaient en grand danger de renier leur foi, les aumônes et facultés qu'on leur donnait étant bientôt épuisées, et se trouvant pour ce sujet engagés au delà de leur pouvoir, ils ne laissaient pas de contribuer par leurs exhortations et par les sacrements qu'ils administraient à ces pauvres esclaves dans le plus fort des persécutions qu'on leur faisait souffrir, à les fortifier et encourager beaucoup ; en sorte qu'ils persévéraient courageusement en la confession de Jésus-Christ, malgré toutes les violences qu'on leur pouvait faire. Ce fut par le moyen de ces assistances spirituelles qu'entre plusieurs femmes chrétiennes qui étaient esclaves à Tunis en l'année 1649, il y en eut dix qu'ils secoururent. Elles étaient fort maltraitées au sujet de leur foi, et même étaient retenues enfermées sans aucune liberté de sortir de la maison de leurs patrons. Néanmoins, s'échappant quelquefois pour entendre la sainte messe et pour se confesser et communier, elles se sentaient tellement fortifiées des grâces qu'elles y recevaient que, non seulement elles supportaient avec patience toutes les bastonnades et autres rigueurs qu'on exerçait sur elles, mais même dans leurs maladies ne pouvant être

assistées d'aucun prêtre, au lieu duquel on leur faisait venir un marabout pour les séduire et les perdre, elles ont toutes persévéré constamment en la confession de Jésus-Christ. Et ce qui peut faire encore mieux connaître avec quelle inhumanité on traite ces pauvres esclaves pour les faire apostasier, et de quelle vertu ils ont besoin pour n'y pas succomber, c'est que ces abominables mahométans ont cette fausse persuasion que lorsqu'ils ont fait apostasier un chrétien, le paradis leur est assuré, quelques énormes péchés qu'ils puissent commettre.

Toutes ces choses donc étant telles que nous les avons représentées, M. Vincent n'avait-il pas grande raison d'encourager les siens à cet emploi de charité envers les pauvres esclaves, comme il faisait souvent. Et une fois entre autres ¹, leur parlant sur ce sujet : « Cette œuvre, leur dit-il, a été estimée si grande et si sainte qu'elle a donné lieu à l'institution de quelques saints ordres en l'Église de Dieu, et ces ordres-là ont toujours été grandement considérés, d'autant qu'ils sont institués pour les esclaves : comme sont les religieux de la Rédemption des captifs, qui vont de temps en temps racheter quelques esclaves, et puis s'en retournent chez eux. Et entre les vœux qu'ils font, celui-ci en est un, de s'employer à faire ces rachats des esclaves chrétiens. Cela n'est-il pas excellent et saint, Messieurs et mes frères ? Néanmoins il me semble qu'il y a quelque chose de plus en ceux qui non seulement s'en vont en Barbarie pour contribuer au rachat de ces pauvres chrétiens, mais qui outre cela y demeurent pour vaquer en tout temps à faire ce charitable rachat, pour assister à toute heure corporellement et spirituellement ces pauvres esclaves, pour courir incessamment à tous leurs besoins, enfin pour être toujours là prêts à leur prêter la main, et à leur rendre toute sorte d'as-

1. Répétition d'oraison du 11 novembre 1657.

sistance et de consolation dans leurs plus grandes afflictions et misères. O Messieurs et mes frères ! considérez-vous bien la grandeur de cette œuvre ? la connaissez-vous bien ? Mais y a-t-il chose plus rapportante à ce qu'a fait Notre-Seigneur, lorsqu'il est descendu sur la terre pour délivrer les hommes de la captivité du péché, et les instruire par ses paroles et par ses exemples ? Voilà l'exemple que tous les Missionnaires doivent suivre. Ils doivent être prêts à quitter leur pays, leurs commodités, leur repos pour ce sujet, ainsi qu'ont fait nos bons confrères qui sont à Tunis et à Alger, qui se sont entièrement donnés au service de Dieu et du prochain dans ces terres barbares et infidèles. »

Or pour soutenir toutes ces saintes et charitables entreprises, et donner moyen à ces bons Missionnaires qui étaient en Barbarie de rendre toutes ces assistances et tous ces bons offices aux pauvres esclaves chrétiens, M. Vincent prenait le soin de recueillir et de leur envoyer de temps en temps des sommes bien considérables, dans lesquelles il mettait fort souvent du sien quand ce qu'on lui donnait ne suffisait pas. Il en a premièrement envoyé plusieurs fois pour secourir particulièrement les esclaves chrétiens que l'on voyait en péril imminent de perdre la foi, soit en les rachetant tout à fait, soit en leur donnant quelques aumônes pour subvenir à leur disette et les encourager dans leurs souffrances.

Il a envoyé d'autres aumônes pour racheter les prêtres ou religieux français qui se trouveraient être tombés en esclavage.

Il a diverses fois envoyé la rançon entière de plusieurs esclaves ; en sorte que jusqu'au temps de sa mort, il se trouve que les prêtres de sa Congrégation qu'il a envoyés en Barbarie ont racheté partie par charité et partie par commission, plus de douze cents esclaves qu'ils ont renvoyés en leur pays, et qu'ils ont employé tant en ces rachats qu'en

diverses menues dépenses faites pour toutes les autres œuvres de charité qu'ils ont exercées dans ces terres infidèles, près de douze cent mille livres. Voici ce que M. Vincent écrivit un jour sur ce sujet à l'un de ses prêtres qui lui avait envoyé le compte de ces menues distributions : « J'ai vu, lui dit-il, le chapitre de votre menue dépense. O Dieu ! quelle consolation n'ai-je pas reçue d'une telle lecture ! Je vous assure qu'elle m'a été autant sensible qu'aucune que j'aie ressentie depuis longtemps, à cause de votre bonne conduite qui paraît là-dedans, et surtout de la charité que vous exercez envers tant et tant de pauvres esclaves, de toutes nations, de tout âge, qui sont affligés de toutes sortes de misères. Certes, quand votre emploi ne vous donnerait occasion de faire d'autres biens que ceux-là, ce serait assez pour les estimer d'un prix infini, et pour attirer sur vous des bénédictions immenses. Plaise à la bonté de Dieu vous donner un moyen de continuer, etc. »

M. Vincent a aussi envoyé quelque argent en la ville d'Alger, afin d'y établir un petit hôpital pour les pauvres esclaves malades qui, en leurs maladies, sont abandonnés de leurs patrons inhumains ; et c'est particulièrement par les charités et bienfaits de M^{me} la duchesse d'Aiguillon que s'est fait cet établissement. Outre tout cela, M. Vincent a fait encore pour les pauvres esclaves français une autre dépense accompagnée de beaucoup de soin : c'est de recevoir toutes leurs lettres et de les faire tenir à leurs parents, et pareillement pour recevoir celles de leurs parents et les leur faire tenir. En sorte que par ce moyen ces pauvres esclaves ont non seulement donné de leurs nouvelles à leurs pères, mères, frères, femmes et enfants, et en ont réciproquement reçu d'eux ; mais aussi ils en ont ressenti beaucoup de consolation et de soulagement dans leurs misères, et plusieurs même par ce moyen ont négocié leur liberté. Ce fut un grand service rendu à ces pauvres captifs, qui avant cette charitable entremise de M. Vincent et des siens ne

savaient comment ni par quelle voie faire tenir leurs lettres, les uns en Picardie, d'autres en Poitou, en Guienne, en Normandie, en Bretagne, en Languedoc et autres provinces. Ils n'en pouvaient non plus recevoir de réponse, ni espérer aucune assistance par le défaut de correspondance à Marseille et à Paris : ce qui leur était un très grand surcroît d'affliction. A quoi M. Vincent a remédié par une charité qui est presque sans exemple et dont l'effet est tel que, pour le bien comprendre, il faudrait être en la place de ces pauvres esclaves et avoir ressenti la peine où ils se trouvaient dans ce grand délaissement qui accompagnait toutes les autres peines et autres afflictions de leur captivité.

Voilà une partie des biens que M. Vincent a faits pour les pauvres esclaves chrétiens pendant sa vie et qu'il continue encore après sa mort par ses chers enfants. Je dis une partie et même la plus petite, car il n'y a que Dieu qui connaisse le tout : cet humble Missionnaire ayant toujours caché, autant qu'il a pu, tout ce qu'il faisait pour le service de sa divine Majesté, afin que toute la gloire lui en fût entièrement réservée. Certes, quand il n'aurait fait autre chose par son zèle et par sa bonne conduite, secondée par la coopération de ceux de sa Compagnie, que d'établir et conserver l'exercice public de la religion catholique, qui continue depuis tant d'années dans une terre barbare, à la vue de ses plus cruels persécuteurs, ce ne serait pas une petite gloire pour Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Sauveur a bien voulu se servir de la main de son fidèle serviteur, pour dresser comme un trophée à son très saint nom dans ces deux royaumes infidèles, au milieu de ses plus grands ennemis, et pour faire triompher la charité chrétienne en des lieux d'où il semblait que l'humanité fût bannie, et où l'on voyait continuellement exercer l'injustice et la violence avec toute sorte d'impunité ¹.

1. L'esclavage subsista à Alger jusqu'en 1830; on y comptait alors

SECTION VIII

MISSIONS FAITES EN HIBERNIE¹

Ce fut en l'année 1646 que Notre Saint-Père le Pape, Innocent X, fit savoir à M. Vincent qu'ayant eu avis du péril où se trouvait la religion dans l'Hibernie, à cause de l'ignorance des catholiques et des entreprises que faisaient les hérétiques, il désirait qu'il y envoyât quelques prêtres de sa Congrégation pour y remédier le mieux qu'ils pourraient². Cet humble serviteur de Dieu se mit aussitôt en devoir d'y satisfaire par un pur motif d'obéissance à celui qu'il reconnaissait pour chef de l'Église et vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Il choisit pour cet effet huit missionnaires de sa Congrégation³, parmi lesquels s'en trouvaient cinq Hibernois, tous capables et formés aux exercices des missions. Néanmoins il jugea à propos de leur donner divers avis très salutaires avant leur départ. Et entre autres choses il leur dit :

de huit à dix mille esclaves. Jusqu'à cette époque aussi, les Missionnaires y continuèrent leur œuvre de dévouement. L'avant-dernier vicaire apostolique, Jean-André Jousouy, prêtre de la Mission, y mourut le 8 janvier 1814; le consul Dubois-Thainville écrivit son éloge au ministre des cultes, « Nous avons perdu notre père, s'écriaient les esclaves au milieu des funérailles; nous avons perdu celui qui nous soutenait dans nos travaux et nous soulageait dans nos misères. » — A Jousouy succéda M. Jean-François Chossat. Enfin, en 1830, le drapeau de la France flotta sur les murs d'Alger : l'esclavage avait cessé d'y exister.

Depuis l'occupation française, les enfants de saint Vincent de Paul ont repris leurs travaux en Algérie sous des formes nouvelles; ils continuent d'exercer les œuvres de leur vocation sur cette terre qui fut, pendant deux siècles, cultivée par leurs soins, et plusieurs fois arrosée de leur sang.

1. En Irlande.

2. C'est le cardinal François Barberini, neveu d'Urbain VIII, qui fut chargé d'écrire dans ce but à Vincent au nom du pape Innocent X et de la Propagande. La lettre du cardinal est du 25 février 1645.

3. Voy. la lettre du 18 novembre 1646.

« Soyez unis ensemble, et Dieu vous bénira ; mais que ce soit par la charité de Jésus-Christ, car toute autre union qui n'est point cimentée par le sang de ce divin Sauveur ne peut subsister. C'est donc en Jésus-Christ, par Jésus-Christ et pour Jésus-Christ que vous devez être unis les uns avec les autres. L'esprit de Jésus-Christ est un esprit d'union et de paix : comment pourriez-vous attirer les âmes à Jésus-Christ, si vous n'étiez unis entre vous et avec lui-même ? cela ne se pourrait pas ; n'ayez donc qu'un même sentiment et une même volonté ; autrement ce serait faire comme les chevaux qui, étant attelés à une même charrue, tireraient les uns d'un côté, les autres d'un autre, et ainsi ils gêneraient et briseraient tout. Dieu vous appelle pour travailler en sa vigne ; allez-y comme n'ayant en lui qu'un même cœur et qu'une même intention ; et par ce moyen vous en rapporterez du fruit. »

Il les exhorta aussi grandement à se comporter comme véritables enfants d'obéissance envers le souverain Pontife qui est le vicaire de Jésus-Christ, parce qu'ils allaient dans un pays où il s'en trouvait plusieurs dans le clergé qui manquaient en ce point, et qui ne donnaient pas bon exemple aux autres catholiques. Il leur dit ensuite de quelle manière ils devaient agir, soit pendant leur voyage, ou bien après qu'ils seraient arrivés sur les lieux, et leur donna quelques moyens très propres pour réussir dans cette importante mission ; en sorte qu'ils ont depuis reconnu et avoué que les fruits qu'ils ont produits en cette province se doivent attribuer, après Dieu, aux sages conseils et aux avis salutaires que M. Vincent leur avait donnés.

Ayant donc reçu sa bénédiction, ils partirent de Paris la même année 1646, et tirèrent droit à Nantes, où ayant été obligés de faire quelque séjour en attendant l'occasion de leur embarquement, ils s'employèrent à servir et consoler les malades des hôpitaux, comme aussi à instruire les

pauvres, et à d'autres semblables bonnes œuvres : le tout avec la permission et par les ordres des supérieurs ordinaires. Ils firent aussi quelques conférences spirituelles aux dames de la Charité des paroisses, pour leur faire bien connaître la manière de visiter et assister les malades dans l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

De là étant descendus à Saint-Nazaire, qui est près de l'embouchure de la rivière de Loire, où se font les embarquements, et y ayant trouvé quantité d'autres passagers, ils leur firent une espèce de mission en attendant le départ d'un navire hollandais qui les devait mener. Il s'y trouva entre autres un gentilhomme anglais hérétique, qui se convertit à notre sainte religion ; en quoi l'on reconnut une conduite particulière de la divine miséricorde qui le voulait sauver, car trois jours après il fut blessé à mort, et voyant qu'il n'en pouvait échapper il ne cessait de remercier Dieu de ce qu'il l'avait remis dans le chemin de son salut avant que de mourir : ce qu'il faisait avec de si grands sentiments de reconnaissance de cette grâce et de regret des péchés de sa vie passée, que cela tira les larmes des yeux de tous ceux qui l'entendaient parler, et leur causa une très grande édification.

Le diable, enragé de ce que cette proie lui était échappée, et prévoyant que ces missionnaires lui en raviraient bien d'autres, fit tous ses efforts pour traverser leur voyage : il leur suscita diverses persécutions et tempêtes, tant sur terre que sur mer. Néanmoins ils en échappèrent par une spéciale protection de Dieu, ayant été délivrés de plusieurs dangers de mort qui semblaient inévitables.

Étant arrivés en Hibernie, ils se séparèrent pour travailler : les uns allèrent dans le diocèse de Limerick, les autres dans celui de Cashel. Ils commencèrent par les catéchismes, puis ils ajoutèrent les exhortations simples, claires et pathétiques, car M. Vincent leur avait recommandé de s'attacher particulièrement à ces instructions familières,

pour bien informer les peuples des vérités de la foi et des obligations du christianisme, et ensuite pour les porter à vivre selon ces connaissances, en renonçant au péché par la pénitence, et en embrassant la pratique des vertus propres à leur condition. Cette manière d'instruire et de prêcher attirait le peuple de tous côtés et était fort approuvée de MM. les prélats; même, M. le nonce d'Hibernie¹ ayant appris le fruit qui se faisait dans ces missions, en congratula les missionnaires et les exhorta à continuer; il convia même les ecclésiastiques et les religieux du pays à travailler de même et à s'ajuster à cette façon d'instruire et de prêcher.

Il ne se peut dire combien grands furent les fruits des missions dont les exercices étaient presque inconnus en ces pays-là, et quelle était la dévotion des catholiques qui venaient de tous les lieux circonvoisins, même des plus éloignés, pour assister aux catéchismes et aux prédications, et pour faire leur confession générale; ils attendaient quelquefois des semaines entières pour pouvoir approcher du confesseur, à cause de la grande foule qui s'y présentait. Et qui plus est, c'est que les curés et autres ecclésiastiques des lieux où se faisaient les missions étaient ordinairement les premiers à faire leur confession générale; se rendant d'ailleurs fort soigneux d'apprendre la méthode de catéchiser et de prêcher, dont ils se servaient après pour maintenir et conserver le bien que les missions avaient produit dans leurs paroisses.

On en vit depuis les effets, pendant la sanglante persécution que Cromwel excita en ce pauvre royaume contre les catholiques². Car il n'y eut pas un des curés et pasteurs

1. Rinuccini. Le nonce résidait encore en Irlande.

2. Charles I^{er} périt sur l'échafaud, le 9 février 1649, et l'Irlande proclama le prince de Galles sous le nom de Charles II. Les catholiques furent, plus que tous les autres royalistes, persécutés par Cromwel.

des lieux où la mission avait été faite qui abandonnât ses ouailles, mais tous demeurèrent constamment pour les assister et défendre jusqu'à ce qu'ils furent mis à mort ou bannis pour la confession de la foi catholique. Et en effet tous ont souffert l'un ou l'autre. L'on a su qu'un des plus fervents entre ces braves curés, étant allé un jour trouver un des prêtres de la Mission logé dans une cabane, au pied d'une montagne, pour lui faire sa confession annuelle, il arriva que la nuit suivante, comme il administrait les sacrements à quelque malade, il fut pris et massacré par des soldats hérétiques. Sa mort glorieuse couronna sa vie fort innocente, et accomplit le grand désir qu'il avait de souffrir pour Notre-Seigneur, ainsi qu'il avait témoigné un an auparavant, dans une retraite qu'il fit à Limerick chez les prêtres de la Mission.

Or, comme la persécution des hérétiques augmentait toujours, l'on fut à la fin contraint de cesser les missions de la campagne, et, par l'avis et les ordres de M. Vincent, quelques-uns des Missionnaires retournèrent en France. Avant que de sortir de l'Irlande, étant allés prendre congé de M^{sr} l'archevêque de Cashel, le 16 du mois d'août 1658, il leur donna la lettre suivante qu'il adressait à M. Vincent. Cette lettre écrite en latin, a été traduite en français de la manière suivante : « Le départ de vos Missionnaires, lui dit-il, me donne occasion de vous témoigner mes humbles reconnaissances, accompagnées d'actions de grâces, de ce que, par votre grande charité, vous avez daigné secourir par vos prêtres missionnaires le petit troupeau que Dieu m'a commis; ce qui s'est fait, non seulement dans un temps très propre pour nos besoins, mais aussi dans une occurrence entièrement nécessaire. Aussi est-il véritable que par leurs travaux et emplois, les peuples ont été excités à la dévotion qui s'augmente tous les jours. Et quoique ces bons prêtres aient souffert beaucoup d'incommodités depuis leur arrivée en ce pays, ils n'ont pas laissé pour

cela de s'appliquer continuellement aux travaux de leur mission, comme des ouvriers infatigables, qui, aidés de la grâce, ont glorieusement augmenté et étendu le culte et la gloire de Dieu. J'espère que ce même Dieu, qui est bon et tout-puissant, sera lui-même votre ample récompense et la leur; et de mon côté, je le prierai qu'il vous conserve longtemps, vous ayant choisi pour le bien et l'utilité de son Église. »

M^{gr} l'évêque de Limerick écrivit aussi en même temps à M. Vincent en ces termes : « Il est juste, Monsieur, que je vous rende des actions de grâces de tout mon cœur, du bienfait que j'ai reçu de vous par vos prêtres, et que je vous dise le très grand besoin que l'on a de les avoir en ce pays. Je puis vous assurer confidemment que leurs travaux y ont fait plus de fruits et qu'ils ont converti plus d'âmes que tous les autres ecclésiastiques. Et de plus, par leur exemple et leur bonne conduite, la plupart des nobles de l'un et l'autre sexe sont devenus des modèles de vertu et de dévotion; ce qui ne paraissait point parmi nous avant l'arrivée de vos Missionnaires en ces quartiers. Il est vrai que les troubles et les armées de ce royaume ont été un grand empêchement à leurs fonctions; et néanmoins la mémoire des choses qui regardent Dieu et le salut est tellement gravée par leur moyen dans les esprits des habitants des villes et des gens de la campagne, qu'ils bénissent Dieu également dans leurs adversités et dans leurs prospérités. J'espère me sauver moi-même par leur assistance. »

La violence de la persécution augmentant de plus en plus dans l'Hibernie, M. Vincent jugea qu'il n'y pouvait laisser que trois prêtres de sa Congrégation, et ces trois continuèrent de travailler pour le salut des peuples avec grand succès et bénédiction, par le secours de la grâce de Dieu, nonobstant les difficultés et les périls qui s'y rencontraient. Ils éprouvaient manifestement qu'il suffisait d'être deux ou trois assemblés au nom de Notre-Seigneur, pour

ressentir le secours de sa divine présence; car, ayant entrepris un travail qui surpassait leurs forces, ils y réussirent néanmoins heureusement par une assistance spéciale de sa bonté. Ce fut la mission qu'ils firent dans la ville de Limerick, M^{gr} l'évêque l'ayant ainsi désiré, tant parce qu'on ne pouvait plus coopérer à la campagne dont les hérétiques s'étaient rendus maîtres, que parce que les pauvres villageois catholiques s'étaient réfugiés en ladite ville. Et ce qui encouragea ces ouvriers évangéliques fut que ce bon prélat voulut travailler lui-même aux fonctions de la mission.

Il y avait près de vingt mille communians dans Limerick, qui firent tous leur confession générale, et quelques-uns qui étaient engagés en des péchés énormes, donnèrent de grandes marques d'une véritable conversion. Toute la ville se mit dans un état de pénitence, pour attirer le secours et les grâces de la divine bonté. Les magistrats y contribuèrent beaucoup de leur côté : car, outre le bon exemple qu'ils donnèrent par leur assiduité aux exercices de la mission, ils employèrent leur autorité pour déraciner le vice et pour exterminer les scandales et désordres publics. Entre autres choses, ils établirent des lois et ordonnèrent des châtimens contre les jureurs et blasphémateurs, ce qui servit grandement afin que ce détestable péché fût entièrement banni de la ville et des lieux circonvoisins. Dieu voulut lui-même autoriser ce qu'ils avaient fait par deux accidents qui arrivèrent; l'un à Turles, où un boucher blasphémant le saint nom de Dieu en plein marché, en fut repris par un prêtre de la Mission qui passait par ce lieu. La correction charitable qu'il lui en fit, eut un tel effet, que le coupable rentrant en soi-même dit à ce Missionnaire : « Je suis content d'être mis aux ceps pour mon crime, mais je vous prie de m'accompagner jusque-là. » Comme donc il y allait de son propre mouvement, quelqu'un de ses parents l'en voulut détourner, pour éviter, disait-il, la con-

fusion qui en retomberait sur toute sa famille : à quoi le Missionnaire répondit qu'il fallait lui laisser faire une bonne action pour satisfaire à la justice de Dieu et pour réparer le scandale qu'il avait donné à plusieurs personnes. Sur quoi cet homme s'emporta de furie et prit des cailloux en ses mains, menaçant le Missionnaire de l'assommer s'il ne détournait son parent de faire cette satisfaction; mais Dieu à l'instant même frappa ce misérable d'un mal inconnu qui lui faisait sortir la langue toute noire hors de la bouche sans la pouvoir retirer, jusqu'à ce qu'on eût prié Dieu pour lui et qu'on eût appliqué de l'eau bénite sur sa langue, laquelle s'étant par ce moyen remise, il demanda pardon de sa faute. Il en fit pénitence, aussi bien que le boucher qui effectivement entra dans la prison et dans les ceps.

L'autre accident arriva à la Rakelle en la personne d'un gentilhomme. Celui-ci ayant juré et blasphémé en pleine rue, un autre gentilhomme de ses amis qui était présent lui dit que c'était l'ordre de baiser la terre sans aucun délai, au lieu même où l'on avait fait le jurement. Et comme le blasphémateur se moquait de cet avertissement, l'autre, touché du ressentiment de l'offense commise contre Dieu, se mit à genoux au milieu de la rue et baisa le pavé, quoique plein de boue, pour le coupable, lequel s'en moqua derechef. Mais celui-ci s'en retournant chez lui, Dieu permit qu'il tombât de son cheval. La blessure qu'il reçut de cette chute lui fit ouvrir les yeux et reconnaître le péché qu'il avait commis; il en sentit un grand remords en sa conscience, ce qui le fit résoudre de faire, à l'un des prêtres de la Mission, une bonne confession générale de toute sa vie, après laquelle il se comporta si vertueusement et donna si bon exemple qu'il devint la cause de la conversion de plusieurs autres.

Pendant que l'on travaillait à cette mission de Limerick, M^{sr} l'évêque écrivit à M. Vincent la lettre suivante, par

laquelle on pourra connaître les grandes bénédictions que Dieu versa sur cette mission. Elle a été traduite du latin en français en la manière qui suit :

« J'ai souvent écrit à Votre Révérence l'état de vos Missionnaires en ce royaume. Il est tel — à dire la vérité comme elle est devant Dieu, — que jamais, de mémoire d'homme, nous n'avons ouï dire qu'il se soit fait un si grand progrès et avancement en la foi catholique que celui que nous remarquons avoir été fait ces dernières années par leur industrie, par leur piété et par leur assiduité; et surtout au commencement de la présente année que nous avons ouvert la mission en cette ville, où il n'y a pas moins de vingt mille communians. Et cela avec tant de fruit et d'applaudissement de tous les habitants, que je ne doute point que, grâce à Dieu, la plupart n'aient été délivrés des griffes de Satan par le remède qu'on a apporté à tant de confessions invalides, d'ivrogneries, jurements, adultères et autres désordres qui ont été entièrement abolis; de telle sorte que toute la ville a changé de face, étant obligée de recourir à la pénitence par la peste, famine, guerre et dangers qui nous serrent de tous côtés, et que nous recevrons comme des signes manifestes de la colère de Dieu. Sa bonté néanmoins a voulu nous faire cette faveur, quoique serviteurs inutiles, de nous employer à cet ouvrage, qui, à la vérité, a été difficile en son commencement : quelques-uns même ont cru que nous n'en pourrions venir à bout; mais Dieu s'est servi des faibles pour confondre les forts de ce monde. Les premiers de cette ville se rendent si assidus aux prédications, aux catéchismes et à tous les autres exercices de la mission, qu'à peine l'église cathédrale est-elle assez grande. Nous ne saurions mieux apaiser la colère de Dieu qu'en extirpant les péchés qui sont le fondement et la cause de tous les maux. Et certes c'est fait de nous, si Dieu ne nous tend la main. C'est à lui qu'il appartient de faire miséricorde et de pardonner.

« Mon père, j'avoue hautement que je suis redevable à vos enfants du salut de mon âme. Écrivez-leur quelques paroles de consolation. Je ne sache sous le ciel mission plus utile que celle d'Hibernie; car quand ils seraient cent, la mission serait toujours grande pour si peu d'ouvriers. Nos péchés sont très griefs : qui sait si Dieu ne nous veut pas arracher de ce royaume et donner le pain des anges aux chiens, à notre blâme et confusion, etc. ».

Nous joindrons à la lettre de ce bon prélat une autre lettre que M. Vincent écrivit au mois d'avril de l'année 1650 au supérieur des Missionnaires qui étaient demeurés à Limerick, pour l'encourager dans les conjonctures difficiles où il se pourrait rencontrer :

« Nous avons été, lui dit-il, grandement édifié de votre lettre, y voyant deux excellents effets de la grâce de Dieu. Par l'un, vous vous êtes donné à Dieu pour tenir ferme dans le pays où vous êtes au milieu des dangers, aimant mieux vous exposer à la mort que de manquer d'assister le prochain ; et par l'autre, vous vous appliquez à la conservation de vos confrères, les renvoyant en France pour les éloigner du péril. L'esprit du martyr vous a poussé au premier, et la prudence vous a fait faire le second ; et tous les deux sont tirés sur l'exemple de Notre-Seigneur, qui, au moment où il allait souffrir les tourments de sa mort pour le salut des hommes, voulut en garantir ses disciples et les conserver, disant : *Laissez aller ceux-ci, et ne les touchez pas*. C'est ainsi que vous en avez usé, comme un véritable enfant de ce véritable Père, à qui je rends des grâces infinies d'avoir produit en vous des actes d'une charité souveraine, laquelle est le comble de toutes les vertus. Je le prie qu'il vous en remplisse, afin que, l'exerçant en tout et toujours, vous la versiez dans le sein de ceux qui en manquent. Puisque ces autres messieurs qui sont avec vous sont dans

la même disposition de demeurer, quelque danger qu'il y ait de guerre et de contagion, nous estimons qu'il les faut laisser. Que savons-nous ce que Dieu en veut faire? Certainement, il ne leur donne pas en vain une résolution si sainte. Mon Dieu, que vos jugements sont inscrutables! Voilà qu'au bout d'une mission des plus fructueuses et peut-être des plus nécessaires que nous ayons encore vues, vous arrêtez, comme il semblerait, le cours de vos miséricordes sur cette ville pénitente pour appesantir votre main sur elle, ajoutant au malheur de la guerre le fléau de la maladie. Mais c'est pour moissonner les âmes bien disposées et assembler le bon grain en vos greniers éternels. Nous adorons vos conduites, Seigneur! etc. »

C'était avec grande raison que M. Vincent parlait de la sorte, comme prévoyant l'avenir; car il parut dans la suite que, par les missions qui vinrent si à propos, Dieu voulait préparer ces peuples à deux grandes afflictions, qui devaient servir à éprouver leur patience et leur foi. La première fut une grande contagion qui survint dans le pays et qui fit un grand ravage dans la ville de Limerick, où près de huit mille personnes en moururent; le frère de M^{sr} l'évêque fut de ce nombre, ayant voulu s'exposer avec les missionnaires pour aller visiter les malades, les consoler et pourvoir à leurs besoins. C'était une merveille que de voir ces pauvres gens supporter ce fléau, non seulement avec patience, mais encore avec paix et tranquillité d'esprit, disant qu'ils mourraient contents, parce qu'ils étaient déchargés des pesants fardeaux de leurs péchés, qu'ils avaient déposés au sacrement de pénitence par leurs confessions générales. Les autres disaient qu'ils ne plaignaient point leur mort, puisqu'il avait plu à Dieu leur envoyer les saints Pères — c'est ainsi qu'ils appelaient les prêtres de la Mission — pour purifier leurs âmes. Il y en avait d'autres qui, dans leurs maladies, ne demandaient autre chose, sinon de participer aux prières de leurs con-

fesseurs, auxquels ils se reconnaissaient redevables de leur salut. En un mot, les sains et les malades témoignaient hautement leur reconnaissance et leurs bonnes dispositions. Le bon prélat entendant et voyant cela ne pouvait contenir ses larmes, ni s'empêcher de dire et répéter souvent ces paroles : « Hélas ! quand bien même M. Vincent n'aurait jamais fait pour la gloire de Dieu que le bien qu'il a fait à ces pauvres gens, il se doit estimer bien heureux. »

Mais, par un surcroît d'épreuve et une seconde affliction, cette pauvre ville de Limerick fut assiégée, et enfin prise par les hérétiques¹. Ils y firent cruellement mourir plusieurs des habitants, à cause de la foi catholique qu'ils professaient, et nommément quatre des principaux de la ville, qui témoignèrent en cette occasion combien ils avaient profité tant des instructions et exhortations de la Mission que des retraites spirituelles qu'ils avaient faites ensuite dans la maison des Missionnaires, par le zèle invincible qu'ils firent paraître pour la défense de la religion catholique.

Il faut citer particulièrement le sieur Thomas Strich, lequel, au sortir de sa retraite, fut élu maire de la ville. En cette charge, il se déclara hautement contraire à tous les ennemis de l'Église. En recevant les clefs de la ville entre ses mains, il les remit en même temps, par l'avis de son confesseur, en celle de l'image de la très sainte Vierge, qu'il supplia de recevoir cette ville sous sa protection ; il obligea en même temps tout le corps de la ville de marcher devant lui vers l'église, où cette action de piété se fit avec beaucoup de cérémonies ; enfin, au retour, ce nouveau maire fit une harangue très chrétienne à toute l'assemblée pour l'encourager à une fidélité inviolable à Dieu, à l'Église et au roi, offrant de donner sa propre vie pour une cause si juste. Cette offre fut acceptée de Dieu ; car les ennemis

1. Le 19 novembre 1651.

ayant pris la ville quelque temps après, il lui fit la grâce de souffrir le martyre avec trois autres des plus considérables, lesquels ayant été compagnons de sa retraite spirituelle le furent aussi de son martyre. Ils s'y présentèrent tous quatre, non seulement avec constance mais aussi avec joie, s'étant revêtus de leurs plus beaux habits pour la faire paraître au dehors. Avant que d'être exécutés ils firent des harangues qui tirèrent les larmes des yeux de tous les assistants et même des hérétiques, déclarant au ciel et à la terre qu'ils mouraient pour la confession et la défense de la religion catholique : ce qui encouragea grandement tous les autres catholiques à conserver leur foi et à souffrir plutôt toutes sortes d'extrémités que de manquer à la fidélité qu'ils devaient à Dieu.

L'un des trois prêtres de la Congrégation de la Mission qui étaient demeurés en Hibernie finit aussi glorieusement sa vie parmi les travaux des missions. Les deux autres ayant tenu ferme dans Limerick pendant la peste et le siège sortirent de la ville après qu'elle fut prise, s'étant déguisés, et non sans grand danger de leur vie. Ils furent enfin obligés de repasser en France en l'année 1652, ayant demeuré en ce pays-là environ six ans, qu'ils employèrent avec leurs autres confrères à travailler sans relâche aux missions ¹. Ils

1. Ces deux Missionnaires étaient Girard Brin (ou Brinn) et Edme Barry. Après la prise de Limerick par Ireton, gendre de Cromwell, ils sortirent de la ville avec cent ou cent vingt prêtres et religieux, à la faveur d'un déguisement et mêlés aux soldats de la place qui, par la capitulation, avaient obtenu la vie sauve et le droit de retraite. Comme il n'y avait point de quartier pour les prêtres catholiques, ils avaient passé la nuit précédente à se préparer à la mort : ils ne furent heureusement pas reconnus. En sortant de Limerick, ils se séparèrent, non sans grande douleur : mais, pour assurer la vie d'au moins l'un des deux, Brin prit la route de son pays avec le grand vicaire de Cashel ; Barry se dirigea vers les montagnes, où une dame charitable le reçut et le cacha pendant deux mois. Une barque frêtée pour la France s'étant ensuite présentée sur la côte, il en profita et arriva heureusement à Nantes. Ce fut une grande joie pour Vincent,

furent toujours entretenus aux dépens de la maison de Saint-Lazare, par la charité inépuisable de M. Vincent pour ces missions; il ne voulut se rendre importun à personne pour ce sujet, et ne reçut d'autre assistance qu'une aumône que M^{me} la duchesse d'Aiguillon lui mit entre les mains pour fournir à quelque partie des frais du voyage des Missionnaires et à l'achat de quelques ornements qui étaient nécessaires.

Il est certain qu'il fut fait dans ces missions d'Hibernie plus de quatre-vingt mille confessions générales et d'autres biens presque sans nombre, dont néanmoins on ne peut parler plus en détail, l'humilité de M. Vincent ayant voulu qu'ils demeurassent cachés sous le voile du silence. Car le supérieur de ces missions étant de retour et ayant demandé à ce sage supérieur général s'il aurait agréable qu'il en fit une petite relation, il lui répondit : « qu'il suffisait que Dieu connût tout ce qui s'y était fait, et que l'humilité de Notre-Seigneur demandait de la petite Compagnie de la Mission de se cacher en Dieu avec Jésus-Christ pour honorer sa vie cachée ». Il ajouta : « que le sang de ces martyrs ne se fait pas en oubli devant Dieu, et que tôt ou tard il servirait à la production de nouveaux catholiques ¹. »

qui avait cru ses deux prêtres enveloppés dans le massacre de Limerick. Du reste, sa Compagnie paya tribut à la sanglante persécution. Un frère, nommé Thadée Lye, découvert par les hérétiques, fut horriblement massacré sous les yeux de sa mère : après lui avoir coupé les pieds et les mains, on lui écrasa la tête. (Maynard, l. VI, ch. III.)

1. L'avènement du catholique Jacques II sembla un instant devoir rouvrir aux Missionnaires les portes de l'Angleterre et de l'Irlande. En 1685, Jacques II les manda à Londres pour desservir sa chapelle royale, comme ils faisaient celle de Versailles; mais la révolution de 1688 ruina bientôt toutes ces espérances. Aujourd'hui, les prêtres de la Mission et les Filles de la Charité exercent les œuvres de la charité dans plusieurs établissements de la Grande-Bretagne.

SECTION IX

DES MISSIONS FAITES EN L'ÎLE DE SAINT-LAURENT, AUTREMENT
DITE MADAGASCAR

§ 1^{er}. — Lettre de M. Vincent à M. Nacquart, prêtre de sa Congrégation, sur le sujet de cette mission.

Nous ne saurions faire mieux ni plus à propos l'ouverture de cette importante mission que par l'extrait d'une lettre que M. Vincent écrivit sur ce sujet à feu M. Charles Nacquart, prêtre de la Congrégation de la Mission, natif du diocèse de Soissons¹. Ce fut le premier sur lequel il jeta les yeux pour cet emploi apostolique, dans lequel il a enfin heureusement consumé sa vie pour le service de Notre-Seigneur et pour la conversion de ces pauvres infidèles. Voici en quels termes M. Vincent lui écrivit au mois d'avril 1648 à Richelieu, où il était pour lors :

« Il y a longtemps que Notre-Seigneur a donné à votre cœur les sentiments de lui rendre quelque signalé service. Quand on fit à Richelieu² la proposition d'ouvrir des missions parmi les gentils et les idolâtres, il me semble que Notre-Seigneur fit sentir à votre âme qu'il vous y appelait, comme vous me l'écrivîtes pour lors avec quelques autres de la famille de Richelieu. Il est temps que cette semence de la divine vocation sur vous ait son effet. Voilà que M. le nonce³, de l'autorité de la sacrée Congrégation de la Propagation de la foi, dont notre saint Père le Pape est le chef, a choisi notre Compagnie pour aller servir Dieu

1. Né, en 1617, à Trélon, alors du diocèse de Soissons, aujourd'hui du diocèse de Cambrai. Il mourut à Madagascar, le 29 mai 1650.

2. Établissement de la Mission dans la petite ville de Richelieu, alors du diocèse de Poitiers.

3. Jacques Bagni, archevêque d'Athènes, nonce du pape à Paris.
— Voy. Répétition d'oraison du 13 novembre 1656.

dans l'île de Saint-Laurent, autrement dite Madagascar ; et la Compagnie a jeté les yeux sur vous comme sur la meilleure hostie qu'elle ait, pour en faire hommage à notre souverain Créateur, afin de lui rendre ce service, avec un autre bon prêtre de la Compagnie. O mon plus que très cher Monsieur ! que dit votre cœur à cette nouvelle ? A-t-il la honte et la confusion convenables pour recevoir une telle grâce du ciel ? Vocation aussi grande et aussi adorable que celle des plus grands apôtres et des plus grands saints de l'Église de Dieu ! Desseins éternels accomplis dans le temps sur vous ! L'humilité, Monsieur, est seule capable de porter cette grâce : le parfait abandon de tout ce que vous êtes et pouvez être dans l'exubérante confiance en notre souverain Créateur doit suivre ; la générosité et la grandeur de courage vous sont nécessaires ; il vous faut une foi aussi grande que celle d'Abraham ; la charité de saint Paul vous fait grand besoin ; le zèle, la patience, la déférence, l'amour de la pauvreté, la solitude, la discrétion, l'intégrité des mœurs, et le grand désir de vous consacrer tout pour Dieu, vous sont aussi convenables qu'au grand saint François-Xavier.

« Cette île est sous le Capricorne ; elle a quatre cents lieues de longueur, et environ cent soixante de largeur. Il y a des pauvres gens dans l'ignorance d'un Dieu, que l'on trouve pourtant simples, bons esprits et fort adroits. Pour y aller on passe la ligne de l'équateur.

« La première chose que vous aurez à faire, ce sera de vous mouler sur ce voyage que fit le grand saint François-Xavier ; de servir et édifier ceux des vaisseaux qui vous conduiront ; y établir les prières publiques, si faire se peut ; avoir grand soin des incommodés, et s'incommoder toujours pour accommoder les autres ; procurer le bonheur de la navigation, qui dure cinq à six mois, autant par vos prières et par la pratique de toutes les vertus, que les marinières feront par leurs travaux et par leur adresse ; et à

l'égard de ces Messieurs¹ qui ont l'intendance de cette navigation et de leurs officiers, leur garder toujours grand respect ; être pourtant fidèle à Dieu pour ne manquer à ses intérêts, et jamais ne trahir sa conscience pour aucune considération ; mais prendre soigneusement garde de ne pas gâter les affaires du bon Dieu, pour les trop précipiter ; prendre bien son temps, et le savoir attendre.

« Quand vous serez arrivés en cette île, vous aurez premièrement à vous régler selon que vous pourrez. Il faudra peut-être vous diviser, pour servir en diverses habitations ; il faudra vous voir l'un l'autre le plus souvent que vous pourrez, pour vous consoler et vous fortifier. Vous ferez toutes les fonctions curiales à l'égard des Français et des idolâtres convertis. Vous suivrez en tout l'usage du concile de Trente et vous vous servirez du rituel romain : vous ne permettrez pas qu'on introduise aucun usage contraire, et si déjà il y en avait, vous tâcherez doucement de ramener les choses à ce point. Pour cela il sera bon que vous emportiez au moins deux rituels romains.

« Le capital de votre étude, après avoir travaillé à vivre parmi ceux avec qui vous devrez converser en odeur de suavité et de bon exemple, sera de faire concevoir à ces pauvres gens, nés dans les ténèbres de l'ignorance de leur Créateur, les vérités de notre sainte foi, non pas d'abord par des raisons de la théologie, mais par des raisonnements pris de la nature ; car il faut commencer par là, tâchant de leur faire connaître que vous ne faites que développer en eux les marques que Dieu leur a laissées de soi-même, mais que la corruption de la nature depuis longtemps habituée au mal avait effacées. Pour cela, Monsieur, il faudra souvent vous adresser au Père des lumières, et lui répéter ce que vous lui dites tous les jours : *Da mihi*

1. Les directeurs de la Compagnie des Indes.

*intellectum, ut sciam testimonia tua*¹. Vous rangerez par la méditation les lumières qu'il vous donnera pour montrer la vérité d'un souverain et premier être, les convenances pour le mystère de la Trinité, la nécessité du mystère de l'Incarnation qui nous fait naître un nouvel homme parfait, après la corruption du premier, pour nous reformer et redresser sur lui. Je voudrais leur faire voir les infirmités de la nature humaine, par les désordres qu'eux-mêmes condamnent : car ils ont des lois et des châtiments. Il sera bon que vous ayez quelques livres qui traitent ces matières, comme le catéchisme de Grenade ou autre que nous tâcherons de vous envoyer. Je ne puis que je ne vous répète, Monsieur, que le meilleur sera l'oraison : *Accedite ad eum, et illuminamini*², s'abandonner à l'esprit de Dieu, qui parle en ces rencontres. Oh ! s'il plaît à la divine bonté vous donner grâce pour cultiver la semence des chrétiens qui y sont déjà et faire qu'ils vivent avec ces bonnes gens dans la charité chrétienne, je ne doute nullement, Monsieur, que Notre-Seigneur ne se serve de vous en ces lieux-là, pour préparer à la Compagnie une ample moisson.

« Allez donc, Monsieur, et ayant mission de Dieu par ceux qui vous le représentent sur la terre, jetez hardiment vos rets.

« Je sais combien votre cœur aime la pureté. Il vous en faudra faire de delà un grand usage, attendu que ces peuples viciés en beaucoup de choses le sont particulièrement de ce côté-là ; la grâce infaillible de votre vocation vous garantira de tous ces dangers. Nous aurons tous les ans de vos nouvelles, et nous vous en donnerons des nôtres. Nous vous enverrons une chapelle complète, deux Rituels

1. « Donnez-moi l'intelligence, afin que je comprenne votre loi. » (Ps. cxviii.)

2. « Approchez-vous de Dieu, et vous serez éclairés. » (Ps. xxxiii.)

romains, deux petites Bibles, deux conciles de Trente, deux casuistes, des images de tous nos mystères, qui servent merveilleusement pour faire comprendre à ces bonnes gens ce qu'on leur veut apprendre, et ils se plaisent à en voir. Nous avons ici un jeune homme de ce pays-là, d'environ vingt ans, que M. le Nonce doit baptiser aujourd'hui ; je me sers d'images pour l'instruire, et il me semble que cela lui sert pour lui lier l'imagination. Il est nécessaire de porter des fers pour faire des pains pour célébrer la sainte messe, des huiles saintes pour le Baptême et l'Extrême-Onction ; chacun un Busée¹ pour vos méditations, quelques Introductions à la vie dévote, la vie des Saints. Vous aurez une lettre patente de nous, un plein pouvoir de M. le Nonce, lequel a grandement cette œuvre à cœur.

« Avec cela je me donne absolument à vous, sinon pour vous suivre en effet, d'autant que j'en suis indigne, au moins pour vous offrir à Dieu tous les jours qu'il lui plaira de me laisser sur la terre ; et s'il lui plaît me faire miséricorde, pour vous revoir dans l'éternité et vous y honorer comme une personne qui sera placée, pour la dignité de sa vocation, au nombre des personnes apostoliques. Je finis prosterné en esprit à vos pieds, demandant qu'il vous plaise aussi m'offrir à notre commun Seigneur, afin que je lui sois fidèle et que j'achève en son amour le chemin qui conduit à l'éternité, qui suis dans le temps et serai à jamais, Monsieur, votre, etc.

« Celui que nous vous destinons est M. Gondrée²,

1. Volume de *Méditations* composées par le P. Busée, jésuite. Ce recueil avait été traduit et augmenté par M. Portail, à la demande de saint Vincent.

2. Nicolas Gondrée, né à Assigny, dans le diocèse d'Amiens, en 1620. Il était à Saintes, sous-diacre encore, lorsque saint Vincent le rappela à Paris pour lui faire recevoir le sacerdoce et lui annoncer sa glorieuse mission. Il mourut à Madagascar, en mai 1649.

lequel vous aurez peut-être vu en notre maison de Saintes où il a demeuré étant encore clerc. C'est un des meilleurs sujets de la Compagnie, en qui la dévotion qu'il avait en entrant se conserve toujours. Il est humble, charitable, cordial, exact et zélé; en un mot, il est tel que je ne puis vous en dire le bien que j'en pense. Quelques marchands partiront d'ici, mercredi ou jeudi, pour aller à la Rochelle. M. Gondrée pourra aller avec eux pour vous aller joindre à Richelieu, et eux s'en iront devant disposer leur vaisseau et vous attendre vers le 15 ou 20 du mois prochain, auquel temps ils doivent faire voile. Je vous supplie, Monsieur, de vous tenir prêt. Nous ajouterons aux livres déjà nommés la vie et les épîtres de l'apôtre des Indes. Ne divulguez ceci, s'il vous plaît, non plus que nous ne l'avons encore divulgué de deçà.

« L'un des Messieurs du commerce des Indes s'en va au voyage; il fera votre dépense sur mer, et nous vous enverrons de quoi vous entretenir sur les lieux. Que vous dirai-je davantage, Monsieur, sinon que je prie Notre-Seigneur qui vous a donné part à sa charité, qu'il vous la donne de même à sa patience; et qu'il n'y a condition que je souhaitasse plus fort sur la terre, s'il m'était permis, que celle de vous aller servir de compagnon à la place de M. Gondrée. »

§ 2. — Départ de deux prêtres de la Congrégation de la Mission pour aller en l'île Saint-Laurent, et ce qui s'est passé de plus remarquable jusqu'à leur arrivée.

Aussitôt que M. Nacquart eut reçu cette lettre de M. Vincent, il se mit en disposition d'exécuter ce qui lui était prescrit, la considérant comme une signification de la volonté non d'un homme, mais de Dieu même. M. Gondrée étant arrivé, ils partirent ensemble de Richelieu le 18 avril suivant; et ayant été obligés de s'arrêter près d'un mois à la Rochelle, en attendant que le vaisseau qui les

devait porter fût prêt, ils employèrent ce temps, avec l'agrément et la permission de M^{gr} l'évêque, à catéchiser, confesser et rendre plusieurs autres semblables services et assistances aux pauvres, particulièrement à tous ceux qui étaient dans les hôpitaux ou dans les prisons.

Le 21 de mai suivant, jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, le navire dans lequel ils étaient embarqués leva l'ancre et mit les voiles au vent. Pendant les premiers jours ces deux bons Missionnaires s'occupèrent principalement à disposer par des confessions générales ceux qui étaient dans le même vaisseau, au nombre de six-vingts personnes, à participer aux grâces et indulgences du jubilé qui avait été accordé depuis peu par notre saint Père le Pape.

Etant arrivés au cap Vert et s'y étant arrêtés pour prendre des eaux fraîches, ils rencontrèrent un navire de Dieppe qui allait aux îles Saint-Christophe et firent la même charité aux passagers qui étaient dans ce vaisseau.

Continuant leur route et arrivant proche de la ligne, ils eurent les vents tellement contraires qu'ils se virent presque dans la nécessité de relâcher. Mais les deux Missionnaires ayant exhorté ceux du vaisseau d'avoir recours à la protection et à l'intercession de la sainte Vierge, et par leurs avis tous ayant fait un vœu public à Dieu en l'honneur de cette reine du ciel, de se confesser et communier l'un des jours de la semaine qui précédait la fête de sa glorieuse Assomption et de bâtir une église dans l'île de Madagascar, la tempête cessa et le vent se rendit favorable; en sorte que la veille de cette grande fête ils se trouvèrent sous la ligne. Dans la suite de leur voyage, ils éprouvèrent en plusieurs autres rencontres l'assistance de la Mère de Dieu. Ils furent particulièrement délivrés d'un grand danger, à la vue du cap de Bonne-Espérance; puis ils allèrent jeter l'ancre dans la baie de Sardaigne où ils s'arrêtèrent huit jours. S'étant remis en mer, ils arrivèrent enfin, après six mois et demi de navigation, à l'île de Saint-Laurent

Or, pendant tout ce temps-là, ces deux bons Missionnaires ne demeurèrent point oisifs. Car ayant reconnu que dans le vaisseau, plusieurs, tant des matelots que des passagers, avaient besoin d'instruction, ils faisaient trois ou quatre fois la semaine, des catéchismes en forme d'exhortations, sur les principaux mystères de la foi et autres matières plus nécessaires ; et cela, selon la méthode qui se pratique ordinairement dans les missions, interrogeant après les plus jeunes sur les choses principales qui avaient été expliquées.

Outre cela, comme dans un vaisseau où l'on est fort pressé, il y a toujours des malades, ces deux bons Missionnaires se partagèrent pour leur rendre les services et assistances qu'ils purent ; l'un d'eux les visitant le matin, et l'autre l'après-dîner. Pour ceux qui se portaient bien, afin qu'ils pussent employer utilement le temps et éviter l'oisiveté et les autres vices qui l'accompagnent, outre les prières publiques qui ne manquaient jamais de se faire le matin et le soir, et la sainte messe qui se célébrait tous les jours quand le temps le permettait, ils les avaient disposés à s'assembler à quelques heures du jour, trois ou quatre ensemble ; et alors l'un faisait aux autres la lecture de quelques bons livres, comme de l'*Imitation de Notre-Seigneur*, de l'*Introduction à la vie dévote* et d'autres semblables.

Ils persuadèrent aussi à une bonne partie des personnes du vaisseau, de faire des conférences spirituelles deux ou trois fois la semaine, sur divers sujets qui leur étaient les plus propres, particulièrement touchant les tentations et occasions d'offenser Dieu, et les moyens particuliers d'y résister ou de les éviter ; en quoi l'on remarquait sensiblement l'effet de la parole de Notre-Seigneur, qui a promis que lorsque deux ou trois seraient assemblés en son nom, il se trouverait au milieu d'eux. A la fin de la conférence, l'un des deux prêtres recueillant ce qui avait été dit y ajoutait familièrement ses propres sentiments, et puis il concluait

par quelque histoire de l'Écriture sainte ou par quelque exemple de la vie des Saints.

§ 3. — Description de l'île de Madagascar et de ses habitants.

Avant que de rapporter ce que ces deux bons prêtres de la Congrégation de la Mission ont fait en ce pays, et même pour le faire mieux entendre, il est nécessaire de faire une petite description de cette île. Nous suivons exactement en cela ce que M. Nacquart a écrit lui-même à M. Vincent.

L'île de *Madagascar*, autrement appelée *de Saint-Laurent* parce qu'elle fut découverte le jour de la fête de ce grand saint, contient en longueur environ six cents milles d'Italie, en largeur deux cents milles en quelques endroits, et en d'autres trois ou quatre cents ; son circuit est de dix-huit cents milles ou environ. La chaleur y est fort grande, mais non pas intolérable. Elle est divisée en plusieurs contrées ou provinces qui sont séparées les unes des autres par des montagnes fort hautes. Ceux qui ont le plus voyagé dans cette île tiennent qu'il y a plus de quatre cent mille âmes ¹.

Dans chaque contrée ou province, il y a un grand qu'on reconnaît pour maître et seigneur, et il a des vassaux qui lui obéissent ; quelques-uns en ont au nombre de trois ou quatre mille, d'autres encore plus. Les richesses de ces seigneurs consistent en bestiaux qu'ils possèdent en propre, et en quelque sorte de tribut de riz et de racines que leurs sujets leur payent. Il y a deux sortes d'habitants : les uns sont noirs et ont les cheveux crépus ; ils sont originaires du pays. Les autres sont blancs et ont les cheveux longs comme les Français, et l'on tient qu'ils sont venus depuis

1. L'île de Madagascar a quatre cents lieues de long sur cent vingt-cinq de large ; sa population s'élève actuellement à quatre millions d'habitants.

environ cinq cents ans des côtes de la Perse en cette île, où ils se sont rendus maîtres des autres.

Ils habitent la plupart en des villages, n'ayant ni villes ni forteresses. Leurs maisons sont faites de bois, couvertes de feuilles et fort basses; ils n'ont point d'autres lits ni sièges que les planchers de bois où ils couchent et mangent sur une natte de jonc.

Les vivres ordinaires du pays sont le riz, les volailles, les bœufs et les moutons; il n'y a point de blé ni de vin, mais les habitants font une certaine boisson avec du miel; ils ont aussi des fèves, des melons et des racines qui sont bonnes à manger. Les citrons et les oranges s'y trouvent en quantité. Les rivières y sont poissonneuses; mais il y a du péril presque partout à les passer, à cause des crocodiles qui y sont nombreux et dangereux.

Pour ce qui est de leur religion, quoiqu'il n'y en ait aucune stable et déterminée parmi les habitants de cette île, puisque dans toute son étendue on n'y voit ni temples ni prêtres, ils ont toutefois quelques cérémonies et observances superstitieuses, fondées sur des persuasions fausses et impertinentes, avec quelques autres qui approchent plus de la vérité.

Premièrement, ils reconnaissent qu'il y a un Dieu, qui est le maître de tout le monde, qu'ils appellent *Senhare*¹; mais ils le resserrent dans le ciel, où il demeure, disent-ils, comme un roi dans son royaume. Toutefois, en plusieurs endroits, où ils ne connaissent presque ni Dieu ni diable, si ce n'est de nom, ils donnent la préférence au diable dans leurs sacrifices, lui offrant la meilleure part et réservant l'autre pour celui qu'ils nomment Dieu. L'on n'en sait point d'autres raisons, sinon qu'ils craignent plus l'un que l'autre, à cause des mauvais traitements qu'ils en reçoivent quelquefois.

1. Ou *Zanhare*.

Il y a parmi ces habitants-là une certaine secte de gens qu'ils appellent *Ombiasse*, c'est-à-dire écrivains, qui sont ainsi nommés parce qu'ils savent lire et écrire. Ils sont les maîtres des cérémonies, coutumes et superstitions du pays. Le peuple les craint et respecte à cause de leur écriture et de leurs livres, dans lesquels néanmoins il n'y a pas grande raison ni doctrine, mais seulement quelques discours ou sentences tirées de l'Alcoran, que les premiers qui vinrent de Perse apportèrent avec eux. Il y a encore dans ces livres certaines figures superstitieuses que ces ombiasses font croire être propres pour guérir les maladies, pour deviner les choses futures et pour trouver celles qui sont perdues.

La coutume de circoncire les enfants est générale par toute l'île, non par aucun principe de religion, mais par un usage de leurs ancêtres et un motif purement humain.

Les blancs observent, en deux mois différents de l'année, une espèce de jeûne, qui consiste à ne point manger du tout depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher; mais toute la nuit ils en prennent bonne provision pour la journée. Ils s'abstiennent de manger du bœuf et de boire du vin, mais les chapons et l'eau-de-vie ne leur sont pas défendus; et si quelqu'un n'a pas dévotion de jeûner, il en est quitte pourvu qu'il fasse jeûner quelqu'un en sa place.

Or, entre tous les usages superstitieux de cette île, celui qui est le plus opposé à l'honneur de Dieu et qui donne le plus de peine à déraciner, c'est une espèce de culte, également ridicule et damnable, que les grands du pays et leurs sujets rendent à de certaines idoles qu'ils appellent *olys*. Les ombiasses les font et les vendent aux autres; la matière dont ils se servent pour fabriquer ces petites idoles n'est autre chose que quelque morceau de bois, ou quelques racines, ou autre chose encore plus vile qu'ils taillent fort grossièrement. Ils leur donnent quelque sorte de figure d'homme ou autre forme grotesque; et puis, les ayant creusés par le milieu, ils les remplissent d'huile mêlée avec

une certaine poudre. Ces pauvres insulaires s'imaginent que ces marmots sont vivants, qu'il y a un esprit familier qui les anime, et qu'ils ont le pouvoir de leur donner ce qu'ils peuvent souhaiter, comme le beau temps, la santé, la victoire sur leurs ennemis, etc. Chacun en a en sa maison et les porte avec soi en tous lieux, même dans les voyages ; ils y ont recours en leurs nécessités et leur demandent conseil dans leurs doutes, après quoi la première pensée qui leur vient, ils croient qu'elle leur est suggérée par leurs *olys*. Quand ils veulent passer des rivières, ils ont recours à ces mêmes idoles, les priant de les garantir des crocodiles : ils s'adressent aussi aux crocodiles mêmes, les priant à haute voix de ne leur point faire de mal ; ensuite ils s'accusent des fautes qu'ils ont commises, comme d'avoir dérobé, et promettent satisfaction ; et puis, ayant jeté de l'eau et du sable des quatre côtés, ils s'imaginent pouvoir passer avec assurance. Que si, nonobstant toutes ces précautions superstitieuses, quelqu'un est pris et dévoré par les crocodiles, ils disent que cela est arrivé parce que son *olys* n'était pas bon.

Cette superstition est si fort enracinée dans l'esprit de ce pauvre peuple qu'ils ne peuvent souffrir qu'on leur en découvre l'abus, ni qu'on leur parle sur ce sujet ; quoique, par la grâce de Dieu, depuis l'arrivée des prêtres de la Mission, plusieurs aient enfin ouvert les yeux à la vérité et reconnu les tromperies des ombiasses et de tous leurs *olys*.

Ils ont encore une autre damnable coutume, qui est de jeter et exposer les enfants qui naissent la nuit du samedi au dimanche, comme enfants désastreux et qui porteraient malheur à la famille ; et ces pauvres enfants meurent ainsi abandonnés, à moins que quelqu'un les trouvant n'en ait compassion et ne les nourrisse, comme il arrive quelquefois.

§ 4. — Arrivée des deux prêtres de la Congrégation de la Mission en l'île de Madagascar et leurs premiers emplois.

L'habitation des Français à Madagascar est en une pointe de l'île vers le tropique, en un lieu appelé en la langue du pays *Histolangar*¹, où ils ont fait un fort qu'ils ont nommé le *Fort-Dauphin*. Ce fut là que ces deux bons prêtres de la Mission, MM. Nacquart et Gondrée, après une longue navigation de six mois et demi, abordèrent heureusement le 4 de décembre 1648. Ils y furent reçus avec grande joie des Français qu'ils y trouvèrent, lesquels assistèrent avec une dévotion extraordinaire au *Te Deum* et à la messe solennelle qui fut célébrée en actions de grâces : il y avait près de cinq mois qu'ils ne l'avaient pu entendre.

Un de leurs premiers emplois après leur arrivée en cette île fut de s'appliquer à procurer le bien spirituel des Français et de les disposer à gagner le jubilé qu'ils leur avaient apporté de France. Ensuite ils s'étudièrent à l'intelligence de la langue du pays ; ils y trouvèrent beaucoup de difficultés, ceux qui leur servaient d'interprètes et de truchements ne pouvant trouver des mots propres pour expliquer les vérités et mystères de notre foi, en un pays où l'on ne parle point du tout des choses qui concernent la religion.

Aussitôt qu'ils purent un peu bégayer ce langage, ils commencèrent à instruire les insulaires. Ils trouvèrent beaucoup plus de docilité parmi les nègres que parmi les blancs, lesquels estimant avoir plus d'esprit ne voulaient point écouter quand on leur parlait des choses de la foi ; ou s'ils le faisaient, ce n'était que par curiosité et sans aucun dessein d'être instruits et de se convertir.

Six jours après leur arrivée, M. Nacquart ayant ouï dire qu'un des seigneurs de cette île, nommé Andiam² Ramach,

1. On l'appelle aujourd'hui la presqu'île de Tholangar.

2. Andiam ou Dian est une expression commune qui signifie *Seigneur*.

avait autrefois voyagé à Goa, dans les Indes, pendant sa jeunesse et qu'il y avait demeuré trois ans, le fut visiter. Il apprit de lui-même qu'il y avait été baptisé et instruit en notre religion ; pour preuve celui-ci fit trois signes de croix sur son front, et récita le *Pater*, l'*Ave*, et le *Credo* en langage portugais. Cela donna lieu à M. Nacquart de lui demander s'il ne trouverait pas bon qu'il enseignât les mêmes vérités à ses sujets et qu'il leur apprit à prier Dieu de la même façon. Dian Ramach témoigna en être content ; il promit même d'assister aux prières, comme firent aussi les principaux du lieu où il demeurait. Tous témoignèrent être bien aises que l'on vînt instruire leurs enfants : ce qui obligea ce bon Missionnaire de s'appliquer encore plus fortement à l'étude de la langue, pour profiter d'une occasion si favorable à la propagation de notre sainte religion parmi ces pauvres infidèles.

Le jour de la fête des Rois suivante, pour correspondre aux mystères de la vocation des gentils, M. Nacquart et son compagnon commencèrent à baptiser quelques enfants non adultes, et M. de Flacourt, gouverneur du Fort-Dauphin, eut la dévotion d'être parrain de celui qui fut le premier baptisé. Il le voulut nommer Pierre : et ce fut la première pierre spirituelle de l'Église qu'ils commencèrent dès lors à édifier en cette île. Ensuite, continuant toujours d'apprendre la langue, et en ayant quelque peu d'intelligence, ils commencèrent à faire des courses de côté et d'autre pour enseigner ceux qu'ils trouvaient disposés. Les dimanches ils faisaient une espèce de catéchisme à la jeunesse du pays.

Un jour entre autres, retournant à l'habitation des Français, ils rencontrèrent dans un village un des principaux qui était détenu malade et qui les fit prier d'entrer chez lui et d'obtenir de Dieu sa guérison. Sur quoi M. Nacquart lui ayant remontré que Dieu permettait souvent les maladies du corps pour le salut des âmes, et qu'il

était assez puissant et assez bon pour le guérir, s'il voulait quitter ses superstitions et se donner à son service dans la profession de la vraie religion, il demanda aussitôt qu'on lui enseignât cette religion. M. Nacquart fit assembler les gens du village, afin qu'ils pussent profiter des instructions, qu'il ferait à ce malade, et en leur présence il leur expliqua, par l'interprète qu'il avait avec lui, les choses substantielles et les plus nécessaires de la foi. Le malade ayant écouté fort attentivement dit que son cœur était soulagé et qu'il croyait tout ce qu'il venait d'entendre; et puis il demanda si Jésus-Christ était assez puissant pour lui rendre la santé. Le missionnaire lui ayant dit que oui, pourvu qu'il crût de tout son cœur et que son âme fût lavée de tous ses péchés par le baptême, se remettant après cela à tout ce qu'il plairait à la divine bonté. Le malade fit à l'instant apporter de l'eau et pressa fort ce bon prêtre de le baptiser. Mais craignant — ce que l'on connut depuis — qu'il ne cherchât plus la santé du corps que celle de l'âme, M. Nacquart jugea qu'il devait différer; il lui dit qu'il fallait éprouver si le désir qu'il témoignait de servir Dieu et de se faire chrétien était véritable, et que son désir paraîtrait tel s'il persistait en cette bonne disposition lorsqu'il aurait recouvré sa santé, comme il y avait sujet d'espérer que Notre-Seigneur la lui donnerait s'il se faisait entièrement instruire avec toute sa famille. La femme de ce malade entendant les instructions qu'on faisait dit que longtemps avant l'arrivée des Français elle avait eu recours à Dieu, et qu'un jour entre autres, faisant la moisson du riz qui était venu dans son champ, et levant les yeux au ciel, elle avait dit à Dieu : « C'est toi qui fais croître et mûrir ce riz que je recueille; si tu en avais besoin, je te le donnerais, et j'ai volonté d'en donner à ceux qui en ont besoin. » Voilà comment parmi les ténèbres de l'infidélité, Dieu ne laisse pas de faire reluire quelque petit rayon de sa grâce, pour disposer les âmes à le connaître et à le servir.

Or, tous ceux qui assistèrent à l'instruction qu'on faisait à ce malade témoignèrent être fort satisfaits des choses qu'ils avaient entendues ; ils les estimaient, comme ils disaient, plus que l'or et l'argent qu'on pouvait leur ravir par violence, vu qu'on ne leur pouvait ôter le bien qu'ils espéraient recevoir en connaissant et servant Dieu. Ensuite de cela, M. Nacquart et son compagnon prirent congé de la compagnie, laissant au malade l'espérance de sa guérison et aux autres celle d'être plus amplement instruits.

§ 5. — La mort de M. Gondrée, l'un des deux prêtres de la Congrégation de la Mission, et la suite des emplois de M. Nacquart, qui était demeuré seul prêtre dans cette île.

Quoique les jugements de Dieu soient incompréhensibles, comme dit le saint Apôtre, et que ses voies nous soient inconnues, nous ne sommes pas moins obligés de nous y soumettre et de reconnaître et confesser que tout ce qu'il fait est bien fait.

Ces deux bons prêtres de la Mission s'avançant de plus en plus dans la connaissance de la langue et des lieux de cette île commençaient à y travailler avec bénédiction et succès à l'instruction et conversion de ces pauvres infidèles. Et voilà qu'au milieu des plus belles espérances que leur zèle leur faisait concevoir, M. Gondrée se trouve attaqué d'une fièvre, laquelle jointe à d'autres incommodités très fâcheuses, l'emporta de cette vie en peu de jours.

Voici ce que son cher compagnon, M. Nacquart, en écrivit à M. Vincent : « Au temps des Rogations, lui dit-il, M. de Flacourt, notre gouverneur, ayant désiré être accompagné de l'un de nous en un petit voyage qu'il fit en quelques lieux de l'île, M. Gondrée y alla. Il souffrit beaucoup en chemin, tant à cause des grandes chaleurs que du peu de nourriture qu'il prit pour ne pas rompre l'abstinence, n'ayant mangé qu'un peu de riz cuit avec de l'eau.

Cela l'ayant fort affaibli, il revint avec la fièvre et de grandes douleurs dans toutes les jointures du corps, faisant néanmoins paraître parmi toutes ses incommodités une grande constance et des sentiments véritablement chrétiens.

« Les fêtes de la Pentecôte étant arrivées, quoique je fusse extrêmement affligé de la maladie de ce bon serviteur de Dieu, Notre-Seigneur me donna pourtant les forces pour satisfaire à la dévotion des Français et de nos catéchumènes. Je confessai et prêchai deux fois le jour, chantant l'office et vaquant à l'instruction de ces pauvres insulaires. Entre autres je reçus au baptême deux filles adultes : elles furent ensuite mariées à deux habitants du pays qui avaient aussi été baptisés.

« Cependant la maladie de M. Gondrée augmentant de plus en plus, je lui administrai le saint viatique et l'extrême-onction qu'il reçut avec une très grande dévotion. Il dit que tout son déplaisir était d'abandonner ces pauvres infidèles ; il recommanda aux Français la crainte de Dieu et la dévotion à la sainte Vierge, à laquelle il était lui-même très dévot. Il me pria de vous écrire, Monsieur, et de vous remercier très humblement en son nom, de la grâce que vous lui aviez faite de l'admettre et recevoir entre vos enfants, et surtout de l'avoir choisi entre tant d'autres qui étaient plus capables que lui pour l'envoyer prêcher l'Évangile de Jésus-Christ en cette île ; il pria ceux de notre Congrégation d'en remercier Dieu pour lui. Il me dit aussi que je me devais préparer à bien souffrir pour Notre-Seigneur en ce pays ; ce qu'il me répéta par deux fois. Et puis, ayant passé une partie de la nuit en de continuelles aspirations vers Dieu, il mourut en grande paix et tranquillité, et remit son âme entre les mains de son Créateur, le quatorzième jour de sa maladie ¹.

« Le lendemain il fut enterré avec les pleurs de tous les

1. 26 mai 1649.

Français et même d'un grand nombre de ces pauvres infidèles, lesquels disaient qu'ils n'avaient point vu jusqu'à notre arrivée des hommes qui ne fussent point colères et fâcheux, et qui leur enseignassent les choses du ciel avec tant d'affection et de douceur comme faisait le défunt.

« Vous pouvez penser quels furent les ressentiments de mon pauvre cœur dans la perte de celui que j'aimais comme moi-même, et qui était en ce pays, après Dieu, toute ma consolation. Je demandai à Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il lui plût me communiquer la portion des grâces qu'il donnait au défunt, afin que je pusse faire seul l'ouvrage des deux; or, j'ai ressenti après sa mort l'effet de ses prières, et une double force de corps et d'esprit pour travailler à la conversion de ces pauvres infidèles et à tout ce qui pourrait contribuer à l'avancement de la gloire de Dieu dans ce pays.

« Ensuite, craignant moi aussi d'être prévenu par la mort, je me sentis pressé de travailler au plus nécessaire. C'était de composer en la langue de ce pays les instructions touchant ce qu'il était nécessaire de croire et de faire pour le salut éternel, afin que je pusse me les rendre familières, et même les laisser à ceux qui viendraient en cette île, au cas que Dieu disposât de moi.

« Après avoir dressé ces instructions en quelque ordre, je commençai d'assembler les infidèles de notre voisinage les dimanches et les fêtes. Ils s'étonnaient de me voir en si peu de temps parler leur langage, quoique je ne fisse que bégayer ce que j'avais appris de plus nécessaire pour leur instruction. Entre autres auditeurs, les enfants d'un grand seigneur d'une contrée éloignée de deux cents lieues¹, étant venus ici pour leurs affaires, se rendaient assidus pour écouter mes catéchismes. Étant prêts de retourner

1. Les fils de Dian Panole, chef d'une partie septentrionale de l'île.

chez eux, ils me dirent qu'ils rapporteraient à leur père ce qu'ils avaient entendu de notre religion, et ils témoignaient être fort satisfaits. Je leur donnai espérance qu'avec le temps nous y pourrions aller; et depuis leur départ, j'ai appris que leur pays est beaucoup meilleur et plus peuplé que celui où nous sommes, et même que les habitants sont fort curieux d'assister aux prières des Français qui y vont négocier : ce qui donne sujet de croire qu'on y pourrait faire un grand profit.

« Je ne perds aucune occasion d'annoncer Jésus-Christ par moi-même ou par autrui, soit aux nègres qui viennent ici, soit aux autres des pays plus éloignés où vont les Français. Quant à ceux-ci, après les avoir exhortés à se confesser et communier avant leur départ et leur avoir recommandé de se garder surtout d'offenser Dieu et d'avoir un grand soin de donner bon exemple aux infidèles, je charge celui que je trouve le plus intelligent de ne laisser aucune occasion de parler de notre sainte foi à ces infidèles, lui donnant par écrit les instructions nécessaires à cet effet.

« Or, depuis la mort de M. Gondrée, mon cher compagnon, sur lequel je me reposais et remettais le soin de notre habitation et des environs, je n'ai pu faire mes courses si loin qu'auparavant; car il faut me trouver les dimanches et fêtes à notre petite église pour y célébrer la sainte messe et l'office divin, et faire les exhortations aux Français et les instructions aux infidèles des environs. C'est pourquoi mes courses et voyages n'ont pu être que de cinq ou six jours.

« Je fus le mois d'août dernier aux montagnes les plus proches, et là j'instruisais pendant le jour ceux que je rencontrais dans les villages, et le soir, au clair de la lune, je répétais la même instruction aux autres qui retournaient du travail. Je fus extrêmement consolé en voyant la docilité de ces pauvres infidèles qui témoignaient croire de tout leur cœur ce que je leur enseignais; et je disais en moi-même

les larmes aux yeux : *Quid prohibet eos baptizari* ¹ ? Mais craignant qu'ils ne fussent pas bien encore fondés en la foi et qu'ils ne vissent à abuser du baptême, n'y ayant point de prêtre pour les entretenir en la piété chrétienne, je remis le tout à la Providence adorable de Dieu. J'eusse baptisé des enfants, mais je craignais qu'avec le temps on ne les eût pu distinguer des autres, vu principalement que ces pauvres insulaires changent souvent de demeure, et je crois qu'il serait expédient de leur faire quelque marque pour les discerner. Ceux que j'ai baptisés dans le voisinage de notre habitation se reconnaissent assez, et on les appelle communément dans le pays par leurs noms de baptême, Nicolas, François, etc.

« Ce serait une chose trop ennuyeuse si je voulais particulariser toutes les courses et les voyages que j'ai faits, les noms des lieux et des gens auxquels j'ai annoncé Notre-Seigneur Jésus-Christ, et toutes les particularités des choses qui s'y sont passées. Je vous puis dire qu'on ne peut désirer plus de disposition pour recevoir l'Évangile : tous ceux que je voyais se plaignaient de ce que les Français, depuis qu'ils trafiquent en leur pays, ne leur avaient point parlé des vérités de la foi, et ils portent une sainte envie à ceux qui sont voisins de notre habitation. Je rapporterai seulement ce qui se passa au mois de novembre, en une visite que je fis dans quelques villages éloignés d'ici, où j'avais porté une grande image du jugement général, au haut de laquelle était représenté le paradis et en bas l'enfer. A mon arrivée je criais aux habitants que j'étais venu afin que leurs yeux vissent et que leurs oreilles entendissent les choses de leur salut. Après leur avoir expliqué ce qu'il fallait croire et faire pour cette fin, je leur découvrais l'image et leur faisais voir les demeures de l'éternité, et les pressais de choisir le haut ou le bas, le paradis ou l'enfer ; et ces pau-

1. « Qu'est-ce qui empêche de les baptiser ? » (Act., VIII.)

vres gens s'écriaient qu'ils ne voulaient point aller avec le diable, et que c'était avec Dieu qu'ils voulaient demeurer. Ils se plaignaient entre eux que leurs *ombiasses* ne leur parlaient point de Dieu, et ne les visitaient que par intérêt et pour les tromper, tandis que moi je les visitais et enseignais gratuitement.

« Je fus aussi, il y a quelque temps, au-delà des montagnes, en une contrée qu'on appelle la vallée d'Amboul. Y ayant fait voir cette même image au seigneur du lieu, je lui dis que Dieu ferait brûler à jamais ceux qui avaient plusieurs femmes, sachant bien qu'il en avait cinq qu'il tenait en sa maison. Il en fut vivement touché, et je remarquai qu'il changea de couleur en son visage ; étant un peu revenu à soi, il me pria de le venir instruire et me promit d'obliger ses vassaux à recevoir l'Évangile.

Je visitai, les fêtes de Noël dernier, le pays d'Anos, qui est peuplé d'environ dix mille personnes. A présent il ne me reste plus guère de visites à faire des pays circonvoisins, pour donner au peuple une première connaissance de Jésus-Christ et achever de préparer les voies : *In omnem locum, in quem ipse Dominus est venturus*. J'irai au plus tôt, afin que ceux qui viendront après moi trouvent au moins la terre un peu défrichée.

« Je n'ai pas autre chose à vous dire, Monsieur, sinon que tous ces pauvres gens que j'ai commencé à instruire n'attendent plus que *aquæ motum* ¹, et la main de quelques bons ouvriers pour être plongés dans la piscine du saint baptême. Combien de fois, évangélisant à la campagne, ai-je entendu, non sans larmes, ces pauvres gens crier : Où est donc cette eau qui lave les âmes, et que tu as promise ? fais-nous en venir, et y fais les prières. Mais je diffère, craignant qu'ils ne fassent encore cette demande que matériellement, comme cette Samaritaine qui, pour s'exempter de la peine

1. « Le mouvement de l'eau. » (Jo., v.)

de venir puiser de l'eau, demandait à Notre-Seigneur de l'eau qui ôte la soif, et ne connaissait pas encore celle qui éteignait le feu de la concupiscence et qui rejaillissait en la vie éternelle.

« Nous trouvâmes à notre arrivée en ce lieu cinq enfants baptisés, et il a plu à Notre-Seigneur d'y en ajouter cinquante-deux autres. Quoiqu'il y ait beaucoup d'adultes suffisamment disposés, je diffère néanmoins de les baptiser, jusqu'à ce qu'on puisse les marier incontinent après le baptême pour remédier au vice qui n'est que trop commun dans le pays. J'aurai cependant un grand soin qu'aucun de ceux qui sont suffisamment préparés ne meurent sans baptême. Il y a quelque temps, je baptisai une pauvre femme âgée qui était fort malade, et Dieu fit voir en elle les effets de sa grâce par les grands sentiments de reconnaissance envers sa bonté qu'il lui inspira tout à coup. Elle est allée la première de ce pays à l'éternité bienheureuse, et son corps a été le premier enterré au cimetière des Français.

« J'attendrai le secours et les ordres qu'il vous plaira m'envoyer : cependant, si je ne puis pas beaucoup avancer, je tâche de ne pas laisser perdre ce qui est commencé. Hélas ! où sont et que font maintenant tant de docteurs et de personnages savants, comme disait autrefois saint François-Xavier, qui perdent le temps dans les académies et universités, pendant que tant de pauvres infidèles *petunt panem, et non est qui frangat eis*¹? Plaise au souverain maître de la moisson d'y pourvoir par sa bonté, car à moins que d'avoir ici quantité de prêtres, pour instruire et pour entretenir le fruit des instructions, on ne pourra guère avancer, etc. »

1. « Demandent du pain, et il n'y a personne pour leur en rompre. »
(*Thren.*, iv.)

§ 6. — Lettre de M. Bourdaise, prêtre de la Congrégation de la Mission, contenant la suite de ce qui s'est passé aux missions de Madagascar.

Il ne se peut dire combien M. Vincent fut touché lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de M. Gondrée, tant pour la perte qu'il faisait d'un si bon ouvrier que pour le danger où il voyait M. Nacquart, demeuré seul prêtre en cette île, de succomber sous le faix du travail que son zèle lui ferait embrasser. Après néanmoins avoir béni Dieu de tout et s'être abso'ument soumis à toutes les dispositions de sa très sainte volonté, il porta au plus tôt ses pensées à faire choix de quelques dignes Missionnaires afin de les envoyer secourir leur confrère dans la culture de cette nouvelle église. Il jeta les yeux particulièrement sur M. Toussaint Bourdaise ¹, auquel il joignit M. François Mousnier ², tous deux prêtres de sa Congrégation, et très capables de cet emploi apostolique. Considérant la grandeur de l'ouvrage qui demandait nombre d'ouvriers, il les fit suivre incontinent après de trois autres, qui furent MM. Dufour, Prévost et de Belleville ³, tous prêtres de la Mission, d'une vertu éprouvée, fort expérimentés dans les fonctions de leur vocation,

1. Bourdaise (Toussaint) naquit à Blois en 1618, et fut admis dans la Mission en 1645. On fut plusieurs fois sur le point de le renvoyer de la Compagnie comme ayant trop peu de talent : la Providence, qui se joue des desseins des hommes, en fit le véritable apôtre de Madagascar.

2. Jean-François Mounier, né à Saintes, fut reçu, âgé de dix-huit ans, dans la Congrégation de la Mission, le 19 décembre 1643. Il était employé à distribuer les aumônes en Picardie, quand saint Vincent le rappela pour l'envoyer à Madagascar. Le fervent Missionnaire souhaitait de donner sa vie pour le salut des infidèles, et il avait fait vœu de réciter chaque jour le rosaire pour obtenir la grâce d'être envoyé aux missions lointaines. Il mourut à Madagascar, comme il sera dit plus bas, le 24 mai 1655.

3. Dufour (Claude), d'Allanche, diocèse de Clermont; Prévost (Nicolas), de la Roche-Guyon, diocèse de Rouen; de Belleville (Mathurin), de Brix, diocèse de Coutances.

et qui tous ont enfin glorieusement consumé leur vie en travaillant pour l'accroissement du royaume de Jésus-Christ dans cette terre infidèle.

Comme M. Bourdaise est celui qui a survécu à tous les autres et qui a le plus longtemps travaillé en la culture de cette nouvelle église, nous rapportons ici une lettre qu'il écrivit à M. Vincent en l'année 1657, après la mort de tous ses confrères, dans laquelle il lui raconte tout ce qui s'est passé de plus digne de remarque en ces missions de Madagascar :

« C'est à ce coup, Monsieur, lui dit-il, que les paroles me manquent tout à fait, pour vous pouvoir expliquer les amertumes de ma pauvre âme. Dieu sait quels furent nos regrets et nos larmes, quand à notre première arrivée dans cette île, nous ne trouvâmes que les cendres de M. Nacquart, lui qui nous y devait tenir lieu d'un Joseph, pour nous recevoir comme ses frères, et d'un Moïse pour nous conduire dans les déserts affreux de cette solitude¹.

« La perte que je fis un peu après de la personne de M. Mousnier, que son zèle consuma en moins de six mois, me fut encore d'autant plus sensible que je me trouvai seul pour en supporter la pesanteur : cette plaie a toujours saigné depuis dans mon cœur. Et, bien que l'espérance de recevoir quelque secours par un nouvel envoi de Missionnaires ait par intervalle un peu allégé ma douleur, néanmoins le trop long délai de cette même espérance m'a souventefois donné sujet d'une nouvelle affliction. Mais ce qui est le

1. Plus de trois ans s'écoulèrent avant que la mort de Nacquart fût connue à Paris. Il était seul prêtre sur cette terre lointaine, quand il se sentit mourir ; il recommanda alors aux chrétiens qui l'entouraient la fidélité à leur foi et le respect du Saint-Sacrement qu'il laissait à l'église, ne pouvant, dans son agonie, consommer l'hostie consacrée. Il demanda qu'on exhumât Gondrée, le compagnon de son apostolat, et qu'on le mit avec lui dans le même tombeau au pied de l'autel. Alors, le grand serviteur de Dieu, comme l'appelait Vincent de Paul, passa à une vie meilleure. C'était le 29 mai 1650.

plus déplorable est que, presque au même temps où j'ai commencé à jouir de ce grand bien tant désiré et attendu, il m'a été ravi et je l'ai tout perdu sans ressource. De sorte, mon cher Père, que me voilà maintenant dans l'extrémité du malheur, et en état de ne plus rien attendre à l'avenir, puisque je n'ai plus rien à perdre ni peut-être à espérer, vu que cette terre ingrate dévore si cruellement, non point ses habitants, mais ses propres libérateurs ! Vous entendez assez, Monsieur, ce que j'ai à vous dire, et ce que je voudrais vous pouvoir taire pour épargner vos larmes et mes soupirs. M. de Belleville, dont je n'ai jamais connu que le nom et les vertus, est mort en chemin. M. Prévost, après avoir essuyé les fatigues du voyage, est mort. M. Dufour, que je n'ai vu ici que pour connaître le prix de ce que je devais perdre, est mort. Enfin, tous ceux de vos enfants que vous avez envoyés à Madagascar sont morts ; et je suis ce misérable serviteur demeuré seul pour vous en donner la nouvelle. Quoique bien triste et très affligeante, elle ne laissera pas de vous donner de la joie et de la consolation, quand vous aurez su la sainteté de la vie qu'ils ont menée tant sur mer que sur terre, et les grandes bénédictions que Notre-Seigneur a données à tous leurs emplois depuis qu'ils ont quitté la France. Je m'en vais, Monsieur, vous en faire un bref récit, etc. »

Il n'y a que Dieu seul qui ait bien connu la douleur de M. Vincent à la nouvelle de la perte de ses ouvriers arrivée coup sur coup, et dans un lieu où leur conservation et leur présence semblaient extrêmement souhaitables. Entendons parler sur ce besoin M. Bourdaise, et après l'avoir ouï sur ces nouvelles affligeantes, voyons les sujets de joie dont il consolait M. Vincent.

« S'il y avait, dit-il, deux ou trois prêtres, j'espérerais que devant un an presque tout le pays d'Anos, quoique grand, serait baptisé. Les villages sont nombreux en ce pays. Je ne puis pas aller bien loin et satisfaire tous ceux qui

viennent à notre église. Cependant les principaux de ces villages disent qu'ils se feraient bien baptiser s'ils avaient quelqu'un pour les faire prier Dieu : je tâche au moins de les porter à désirer le baptême et de leur en faire produire des actes, afin que le baptême *in voto* supplée dans la nécessité.

« Pour faire retenir plus facilement les points de notre foi à ces gens, j'ai prié un Français qui entend très bien la langue du pays de m'aider à tourner mot à mot en cette langue notre petit catéchisme : ce qu'il a fait ; et cela m'est fort utile. Je ne me sers plus d'interprète. Les habitants s'animent de plus en plus à notre sainte foi, et je vois tous les jours de nouvelles personnes venir apprendre le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, que je leur enseigne et que je leur explique. Toutes les femmes d'Histolangar sont dans le désir de se faire baptiser et d'être mariées dans l'Église. Lorsque MM. Dufour et Prévost arrivèrent, et qu'ils étaient encore en la petite île de Sainte-Marie, qui n'est pas loin de celle-ci, j'avais déjà fait mon compte de les laisser, l'un en ce lieu-là et l'autre ici, et moi m'en aller dans les terres voisines instruire les uns et les autres. Et, pour n'être à charge à personne, j'avais proposé de faire un petit réservoir de vivres dans une des principales habitations qui se trouverait le plus au cœur du pays. On pouvait ainsi demeurer huit ou dix jours dans un endroit, jusqu'à ce qu'il y eût quelqu'un du village qui sût prier Dieu, pour l'apprendre ensuite aux autres et leur faire faire les prières du soir et du matin, comme elles se font ici en notre habitation. Ces desseins plaisaient beaucoup à mon esprit, et j'assurais ces pauvres nègres que bientôt j'irais à eux pour leur apprendre à connaître Dieu et à le prier, puisqu'ils l'avaient tant souhaité et qu'il était venu de mes confrères pour m'aider, ce qui les réjouissait fort ; mais Dieu en a disposé autrement.

« J'apprends à ces bonnes gens qui ont reçu le baptême

à se confesser, et j'espère qu'avant Pâques tous se confesseront, s'il plaît à Dieu. Ils se rendent très assidus aux prières du soir et du matin, et même à midi ; les honteux et les vieilles gens viennent chez nous, et je les instruis en particulier.

« Plusieurs ne demandent pas mieux que d'être baptisés ; mais je veux qu'ils sachent prier Dieu auparavant, et c'est pendant ce temps-là que je les éprouve et que j'apprends leurs déportements.

« Quantité m'ont dit qu'une des choses qui les retient de se faire baptiser est qu'ils ont peur que les Français ne demeurent pas longtemps dans l'île, ou qu'étant peu, les blancs ne les fassent massacrer.

« Je ne laissé pas d'être accablé de monde qui vient à toute heure pour apprendre. J'ai été contraint de les faire tous prier Dieu ensemble tout haut dans l'église ; à quoi ils se rangent fort exactement, tant les petits que les grands. Plût à Dieu, Monsieur, que tous nos confrères entendissent les doux accords nouveaux que tant de voix discordantes de jeunes et de vieux, d'hommes et de femmes, de pauvres et de riches rendent, étant tous unis en la foi d'un même Dieu.

« J'ai baptisé ces jours-ci cinq familles de nègres, c'est-à-dire l'homme, la femme et les enfants.

« J'ai fait douze mariages entre des Français et des femmes du pays, lesquelles ont été les premières qui sont venues prier Dieu, les premières baptisées, et les premières qui ont zélé l'honneur de Dieu. Elles sont à cette heure l'exemple des autres femmes.

« Nous avons eu toutes les peines du monde à faire sortir les femmes publiques. J'ai été contraint d'aller dans les cases avec une corde pour les chasser, et cela après avoir vainement usé de prières et de supplications ; la peur leur a donné la chasse. J'avais l'agrément de M. le gouverneur pour en user ainsi.

« Quatre nègres qui avaient été baptisés et mariés par feu M. Nacquart, et éloignés de leurs femmes par les guerres, ont été remis ensemble avec beaucoup de peine.

« Outre cela, nous avons douze nouveaux mariages contractés entre nègres, et vingt-trois entre des Français et des femmes du pays; cela va multipliant petit à petit. Chaque habitant s'est retiré à son habitation; ils viennent aux bonnes fêtes à l'église.

« Je me fais montrer à lire et à écrire à la façon du pays; je fais venir pour cela un des plus grands et plus savants ombiasses.

« Nous avons instruit quatre petits Rovandries; ils sont fils de quatre des plus grands du pays, qui les ont envoyés ici. L'un est déjà ondoyé; j'attends nos Français qui sont en voyage pour être leurs parrains, afin de les baptiser tous; ils le désirent beaucoup. Ils ont quitté leurs *olys* qu'ils portaient pendus au cou et ont mis des croix à la place.

« J'ai parlé à un grand Rovandrie, dont j'ai baptisé il y a longtemps les deux fils aînés, pour le porter à se faire baptiser lui-même et tout le reste de sa maison, ainsi que son père et son frère qui sont rois comme lui. Il n'en est pas éloigné. Il a laissé ici son plus jeune garçon et m'a permis de le baptiser: c'est beaucoup pour un grand. Si lui-même était baptisé, nous en aurions bien d'autres.

» Le fils aîné d'un autre roi, nommé Dian Masse, qui est baptisé et un des plus vaillants du pays, a un très bon esprit et est fort bien fait; il prie Dieu tous les jours devant son monde. Je lui ai dit d'instruire sa femme et ses gens, il me l'a promis.

« J'ai chez nous deux enfants de deux grands de l'île avec leurs esclaves. Ils veulent pareillement recevoir le baptême. Nous le leur administrerons, Dieu aidant, avec le plus de solennité que nous pourrons, afin que Dieu en soit plus glorifié, et les peuples, particulièrement les principaux, plus édifiés et excités à suivre le bon exemple que ces en-

fants donneront. Car il faut avouer qu'on avance plus notre religion par la conversion d'un seul noble et grand seigneur que si l'on en avait converti une centaine d'entre le menu peuple : l'expérience le fait assez voir.

« L'année passée, je fus averti que trois des plus puissants seigneurs de tout le pays et les plus redoutés n'avaient plus guère à vivre et qu'ils mourraient assurément en peu de jours. Je me trouvai là-dessus fort en peine, sachant que c'étaient des gens fort attachés à leurs superstitions. Toutefois, je suivis le mouvement de Dieu : je les allai trouver, et Dieu leur fit la grâce de leur ouvrir les yeux. Quand j'eus exposé les vérités de notre foi, et assuré que personne ne pouvait être bienheureux ni éviter les peines éternelles après la mort, s'il n'était baptisé, aussitôt ils me prièrent de les baptiser, mais de les baptiser à l'heure même, et de les ensevelir après leur mort. Je leur promis de faire l'un et l'autre, pourvu qu'ils quittassent tous leurs *oly-s* et superstitions qu'ils avaient sur eux : ils le firent incontinent. Alors je leur donnai le saint baptême; et quand ils furent morts, je ne manquai pas de les ensevelir et de leur donner sépulture en notre cimetière. Sur quoi je ne puis passer sous silence la joie et l'édification que me donnèrent les nègres lorsque cet enterrement se fit ; car incontinent ils accoururent en très grand nombre pour voir mettre en terre ceux qu'ils avaient tenus autrefois pour des dieux, et ils donnaient mille louanges à la religion catholique, de ce que nous avons soin d'ensevelir ainsi honorablement ceux même qui avant le baptême ne nous voulaient que du mal. Vous voyez la grande disposition de ces Indiens à leur conversion, et combien l'exemple des grands y contribue.

« J'ai pris trois petits garçons, fils de nos Français, avec deux fils des rois de Mavaubouille; tous cinq âgés d'environ deux ans. C'est l'âge auquel l'on peut s'assurer de trouver et conserver en eux l'innocence, surtout au fait de la chasteté, qui est ici rare au delà de ce qu'on peut dire. Il

ne faut pas s'en étonner, puisque les pères et mères n'attendent pas ici que leurs enfants de l'un et de l'autre sexe aient l'usage de raison pour leur apprendre comment on peut perdre la pureté, et qui pis est ils les y excitent eux-mêmes : chose bien déplorable et qui fait bien voir la grande nécessité que ce pauvre peuple a d'être instruit.

« J'avais déjà depuis longtemps quatre autres petits garçons, qui sont maintenant âgés de sept à huit ans. Ils me donnent beaucoup de satisfaction et d'espérance de les voir un jour coopérer à la conversion des autres, principalement deux d'entre eux, qui savent déjà lire et servir la messe.

« Ces pauvres Indiens ont recours à moi dans leurs maladies; ce dont je rends grâce à Notre-Seigneur. Dès qu'il y a quelqu'un de blessé ou de malade, il m'envoie quérir pour recevoir quelque petit rafraîchissement ou soulagement : ce qui sert beaucoup, car c'est dans ce temps-là qu'ils m'écoutent plus volontiers. Cela a été cause que j'ai baptisé plusieurs petits enfants, qui sont morts bientôt après, et par conséquent sont montés au ciel. Nous les avons enterrés avec les cérémonies accoutumées, faisant porter des cierges aux petits enfants de leur âge.

« Étant allé voir le seigneur du village d'Imours, déjà vieux et malade à l'extrémité, en présence de tous ses sujets qui étaient accourus à mon arrivée, je lui parlai des choses de l'autre monde et de la grandeur de la foi chrétienne; je lui dis que, s'il voulait être baptisé comme les chrétiens, il serait mis au rang des enfants de Dieu. Ce bonhomme, ramassant ce qui lui restait de forces, me dit qu'il voulait bien être chrétien. C'est pourquoi, comme le mal le pressait, je l'ondoyai en présence de toute l'assemblée, à laquelle ensuite je fis une exhortation; et revenant au malade, je lui donnai quelques clous de girofle pour le fortifier, car il n'en pouvait plus. Il me demanda du vin fort de France; je lui en promis. Il me voulut faire un

présent; mais je le remerciai, lui disant que le baptême est une chose de si haut prix, que rien au monde ne le saurait payer. Le voyant si bien disposé, je m'en revins et je lui envoyai un peu de thériaque et de confection d'hyacinthe, et au bout de trois jours il fut guéri. Je me sens obligé à la bonté divine de ce que, par le moyen des petits remèdes auxquels elle donne bénédiction pour le corps, je trouve facilité en ces bonnes gens pour la guérison de leurs âmes.

« Pendant la guerre, les ennemis étant venus de nuit dans un village proche de nous, ils y tuèrent une vingtaine d'hommes qui étaient soumis aux Français. Ils blessèrent aussi une femme de quinze coups de sagaie, et elle me fut amenée au bout de dix jours avec une grosse fièvre. Ses plaies étaient si infectes à cause de la pourriture, qu'on n'en pouvait supporter la puanteur; cela venait de ce que les pauvres n'ont pas le moyen de se faire panser par les ombiasses, et les pauvres blessés laissent ainsi leurs plaies sans rien y mettre. Je lui donnai quelque onguent qui la guérit en peu de temps, avec l'aide de Dieu, quoiqu'elle eût un nerf et un des gros vaisseaux coupés au bras. Lorsqu'elle fut relevée, elle m'amena ses deux enfants pour les baptiser, et me les voulait donner comme esclaves; mais je ne les voulus pas recevoir en cette qualité, lui faisant entendre qu'en notre religion il n'y avait point d'esclaves.

« Un ombiasse me vint dernièrement trouver pour me prier d'aller guérir en son village un homme qui ne dormait point, depuis bientôt trois mois, et qui souffrait beaucoup en raison d'un abcès qu'il avait à la cuisse. Elle était devenue fort enflée et grosse comme le corps d'un homme, et la peau était si dure qu'elle ne se pouvait percer d'elle-même. Ayant vu cela, je pris un bistouri et lui perçai cette apostume qui rendit plus d'un seau de pus : ces pauvres gens en étaient tout émerveillés. Il fut guéri à trois jours de là. Il avait aussi un abcès à l'épaule : j'y fis la

même chose, et bientôt après le mal se passa entièrement.

« Il court parmi les naturels du pays une certaine dysenterie ou flux gris, qui s'appelle sorac ; elle ne procède que de la mauvaise nourriture et dure trois mois de l'année. Ce mal les fait mourir en huit jours, et ils n'ont aucun remède pour s'en garantir. Je leur donnai un peu de thériaque, qui les guérit tous. J'en ai guéri plus de cent, par la miséricorde de Dieu : ils viennent tous à moi pour cela. Il y a sujet d'espérer que les guérisons corporelles les disposeront aux spirituelles, ainsi qu'il arrivait aux apôtres et à Notre-Seigneur même, vu qu'ils guérissaient les corps avant de guérir les âmes.

« Nous avons ici un devin, nommé Rathy, âgé d'environ soixante-neuf ans, de petite taille, simple à voir, et de peu de paroles. Cet homme s'est rendu recommandable par ses divinations, lesquelles se sont trouvées le plus souvent véritables. Les Français même lui donnent créance. En l'an 1654, il prédit qu'en moins de six semaines on verrait ici des vaisseaux de France : ce qui se trouva vrai, parce que peu après ceux que M. le maréchal de la Meilleraie avait envoyés arrivèrent. Une autre fois, étant interrogé par des Français si M. de Flacourt, qui retournait en France, y arriverait à bon port, il répondit que oui ; mais qu'aux approches de France il rencontrerait trois vaisseaux de guerre ennemis : ce qui arriva ainsi, comme lui-même vous l'a pu dire. Il s'est trouvé véritable en plusieurs autres prédictions dont j'ai été moi-même le témoin. Cela me fit douter si ce ne serait point un véritable don de prophétie que Dieu eût communiqué à cet homme, comme autrefois aux sibylles, pour récompense de quelque insigne vertu morale qu'il a ; car il paraît être bon homme, simple et naïf. Or comme il me venait voir souvent, je voulus un jour m'en éclaircir. Je lui demandai s'il parlait aux coucoumbous : ce sont les lutins et follets ; il me répondit

naïvement qu'il leur parlait, et bien souvent. Je m'informai du lieu où habitaient ces démons et comment ils étaient faits. Il me dit qu'ils se tenaient dans de hautes montagnes et qu'ils paraissaient n'avoir que le ventre, quoiqu'ils ne mangeassent point; que quelques-uns les entendaient parler, et d'autres point du tout. Je lui demandai s'il ne songeait point en dormant les choses qu'il disait de l'avenir. Il me dit que sa pensée lui dictait cela sur-le-champ; et je le crois ainsi, car il a fait des réponses dont il ne pouvait avoir eu le loisir de consulter le démon, comme quand une personne lui demanda si son père était vivant et combien il avait de frères et de sœurs, — ce qu'il ne pouvait connaître, — il répondit fort bien à tout cela et sans hésiter, disant au vrai tout ce qui en était. Je lui demandai si cela le portait au bien et lui disait qu'il fût bon de prier Dieu. Il me répondit ambiguëment, soit qu'il en doutât, soit qu'il n'osât dire non, soit pour autre raison : tant qu'il y a que je ne le pressai pas davantage là-dessus. Je lui demandai seulement si cet esprit aimait les prêtres; et il me dit qu'il les craignait plutôt : ce qui me fit juger que c'étaient de mauvais esprits. Il a prédit plusieurs autres choses dont la vérité n'est pas encore connue; entre autres que toute l'île serait convertie et baptisée. Or, que cette prophétie soit du bon ou du mauvais esprit, je ne sais qu'en dire : Dieu veuille en faire voir au plus tôt l'exécution. Il y a sujet de l'espérer, si mes péchés n'y mettent empêchement, parce que nous touchons quasi au doigt la vérité d'une autre semblable prédiction, qui est que lui, sa femme et ses enfants seraient un jour baptisés : ce qu'il m'a effectivement promis de faire au plus tôt. Il vient tous les jours à la prière et me dit que lorsqu'il saura bien prier, il ira par les villages, comme moi, l'apprendre aux autres; dès à présent il ne veut plus répondre à ceux qui lui demandent quelque chose touchant leurs superstitions. Il dit pour s'en excuser qu'il a peur de moi. Cet homme peut

beaucoup pour détromper les autres sur le fait des *olys*, car c'était un des plus grands maîtres en cela.

« La famine était devenue si grande ici que plusieurs nègres mouraient de faim. J'ai fait une marmite pour les enfants baptisés et non baptisés, qui sont ravis tous les jours d'avoir une écuellée de potage. Je leur fais moi-même à midi le catéchisme. Ils sont assez attentifs et modestes; il y vient même des mères qui apportent leurs petits enfants, ce qui me réjouit, car ils suçent ce lait spirituel avec une grande avidité, et je suis résolu de continuer toujours, attendu le fruit qui en revient. Outre cette marmite ordinaire, je fais l'aumône aux vieillards et aux enfants abandonnés de leurs mères, pendant les mauvais jours auxquels ils ne trouvent presque rien à manger.

« Vous voyez donc, Monsieur, d'un côté, les belles et riches dispositions pour étendre le royaume de Jésus-Christ en cette grande île : déjà six cents de ses habitants, pour le moins, y ont reçu la lumière de l'Évangile, et le nombre de ceux qui la désirent et l'attendent est encore bien plus grand. Que si, par la facilité et le peu de résistance de ceux-ci, nous pouvons juger des autres, il y a sujet d'espérer la même chose de tous les habitants, c'est-à-dire de quatre cent mille âmes qui sont en cette terre, et d'une multitude innombrable d'autres qui dans la suite des temps recevront de leurs ancêtres cette riche succession. Cependant, bien que je ne sois qu'un pauvre petit serviteur inutile, si je venais à manquer, comme j'en suis tous les jours à la veille, hélas ! que deviendrait cette pauvre Église et que deviendraient tant de peuples qui demeureraient sans instruction, sans sacrements et sans aucune conduite ? Dieu, qui me fait voir cette extrémité, me presse de me prosterner en esprit à vos pieds, comme je le suis ici de corps, pour vous dire de la part de tant d'âmes, avec toute l'humilité et le respect qu'il m'est possible : *Mitte quos missurus es*. Envoyez-nous des Missionnaires; car ceux qui sont venus

mourir à nos portes n'ont point été envoyés à Madagascar pour y demeurer : ils ont seulement été appelés par ce chemin au ciel, où vous n'avez pas moins besoin d'établir votre Congrégation que sur la terre.

« Je finis par une petite nouvelle triste et joyeuse tout ensemble, que j'appris il y a quelque temps : à savoir, que la mère de Dian Machicore, l'un des plus grands seigneurs du pays, âgée de plus de cent ans, était morte, après avoir demandé instamment le baptême ; elle n'avait pu le recevoir à cause de la distance du lieu où j'étais. Je fus à la vérité fort affligé de ce qu'on ne m'avait point appelé de bonne heure pour l'assister en ce dernier passage. Néanmoins, parce qu'il y a sujet d'espérer qu'en ce cas d'impuissance le bon désir qu'elle a témoigné aura suppléé à ce défaut et lui aura fait recevoir le baptême intérieur du Saint-Esprit, mon cœur en a ressenti de la consolation. J'ai cru être obligé de lui donner place parmi nos néophytes. Il y en a probablement plusieurs autres de l'un et de l'autre sexe qui se sauvent ici en vertu de ce baptême spirituel, n'ayant pas le moyen de recevoir l'autre ; mais il faut aussi avouer que le nombre est beaucoup plus grand de ceux qui se damnent, faute d'avoir un homme qui leur aide à se laver dans cette mystique piscine. Et c'est ce qui me cause le plus de douleur, surtout quand je me représente que leurs anges gardiens me disent : *Si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus*. O missionnaire ! si tu eusses assisté cet homme et cette femme, il ne seraient pas morts de la mort éternelle. O mon cher Père ! que je fais souvent des souhaits que tant d'ecclésiastiques capables qui sont en France dans l'oisiveté et qui savent ce grand besoin d'ouvriers fissent quelquefois une semblable réflexion et se persuadassent vivement que Notre-Seigneur même leur fait ces reproches à chacun en particulier : *O Sacerdos ! si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus*. O prêtre ! si tu eusses été dans cette île, plusieurs de mes frères

rachetés par mon sang ne seraient pas morts d'une mort irréparable. Sans doute cette pensée leur donnerait de la compassion et même de la frayeur, surtout s'ils considéraient attentivement que, pour avoir négligé de rendre cette assistance spirituelle, le même Jésus-Christ leur dira un jour ces terribles paroles : *Ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem vero ejus de manu tua requiram*¹. Oh ! si les prêtres, les docteurs, les prédicateurs, les catéchistes et autres qui ont talent et vocation pour ces missions éloignées faisaient bien attention à tout ceci, et surtout au compte qui leur sera demandé de tant d'âmes qui, faute d'assistance de leur part, auront été damnées, il n'y a point de doute qu'ils seraient bien plus soigneux qu'ils ne sont d'aller au loin chercher les brebis égarées pour les ramener au bercail de l'Église. »

Or, comme ce fervent Missionnaire appréhendait que M. Vincent ne vint à perdre courage et à changer de résolution, voyant ainsi mourir les plus excellents ouvriers de sa Congrégation, il lui fit cette recharge :

« Envoyez-nous au plus tôt quelques autres ouvriers, je vous en conjure, mon cher père. Si tous ces fâcheux événements vous faisaient douter tant soit peu de la vocation de notre Congrégation en cet emploi, jetez les yeux sur les desseins de saint Bernard, quand il conseilla la croisade pour la conquête de la Terre-Sainte, et sur cette histoire des entreprises faites par les Israélites contre la ville de Gabaon : car, si vous considérez que le succès de l'une et de l'autre expédition fut assez malheureux, quoiqué Dieu eût autorisé la première par miracle et la seconde par révélation, vous avouerez facilement que le triste succès du voyage de nos prêtres ne doit pas empêcher de croire que leur vocation ne soit du même Dieu, qui d'ailleurs

1. « L'impie mourra dans son péché; mais c'est à vous que je demanderai compte de son âme. »

vous en a donné des marques assez évidentes. Et puis vous savez, Monsieur, que Dieu mortifie et vivifie quand il lui plaît, et qu'ainsi il y a sujet d'espérer que les autres ouvriers que votre charité enverra réussiront mieux que n'ont fait les précédents, ainsi qu'il arriva aux mêmes Israélites, qui, après avoir été par deux fois battus et repoussés par les Gabaonites, demeurèrent enfin victorieux, et prirent la ville au troisième assaut qu'ils lui donnèrent. Il est vrai, mon cher père, que vous avez perdu beaucoup d'enfants et de bons sujets; mais je vous supplie pour l'amour de Jésus-Christ de ne vous point décourager pour cela et de ne point abandonner tant d'âmes qui ont été rachetées par le Fils de Dieu. Tenez pour assuré que si tant de bons Missionnaires sont morts, ce n'est point l'air du pays qui en est la cause, mais ou les fatigues de leur voyage, ou leurs mortifications excessives, ou bien le travail immodéré, qui sera toujours ici trop grand pendant qu'il y aura peu d'ouvriers. »

§ 7. — Lettre de M. Vincent à M. Bourdaise, auquel il envoya encore cinq Missionnaires pour le secourir.

Les tristes nouvelles de la perte de tant de bons ouvriers causèrent un grand surcroît de douleur à M. Vincent. Et il n'y a point de doute qu'autant de morts des siens qu'on lui mandait étaient autant de plaies dans son cœur paternel qui avait une tendresse toute particulière pour ses enfants; quoique d'ailleurs il demeurât parfaitement soumis à toutes les volontés de Dieu, à la gloire duquel il faisait une offrande et un sacrifice continuel de sa vie et de celle de tous ses enfants spirituels. Certainement, après toutes ces rudes épreuves il y avait quelque raison de douter si Dieu voulait se servir de lui et des siens en cette mission si éloignée; et il semblait que c'était une entreprise téméraire que de la vouloir poursuivre davantage, la conduite de la divine Providence y paraissant si contraire. Aussi était-ce

le sentiment de quelques-uns de ses amis qui suivaient plus la lumière de la prudence humaine qu'il n'est expédient pour réussir dans les œuvres apostoliques : mais cet homme de Dieu, éclairé du Saint-Esprit, reconnaissait que toutes ces adversités et oppositions étaient plutôt des marques que Dieu approuvait son entreprise que des empêchements que sa Providence y voulût apporter. C'est pourquoi se relevant comme la palme sous un faix qui eût accablé un courage moindre que le sien, il prit une forte résolution de continuer ce qu'il avait si bien commencé avec le secours de la grâce en laquelle il mettait son unique appui. Il disait¹ que « l'Église universelle avait été établie par la mort du Fils de Dieu, affermie par celle des apôtres, des papes et des évêques martyrisés ; qu'elle s'était multipliée par la persécution, et que le sang des martyrs avait été la semence des chrétiens ; que Dieu avait coutume d'éprouver les siens lorsqu'il avait quelque grand dessein sur eux ; que sa divine bonté faisait connaître qu'elle voulait à présent, autant que jamais, que son nom fût connu et le royaume de son Fils établi en toutes les nations ; qu'il était évident que ces peuples insulaires étaient disposés à recevoir les lumières de l'Évangile puisque six cents d'entre eux avaient déjà reçu le baptême par les travaux d'un seul Missionnaire que Dieu y avait conservé, et que ce serait agir contre toute raison et charité que d'abandonner ce serviteur de Dieu, qui crie au secours, et de délaisser ce peuple qui ne demande qu'à être instruit. »

Toutes ces considérations et plusieurs autres semblables lui firent prendre la résolution d'envoyer encore, sur la fin de l'année 1659, cinq autres Missionnaires en cette île éloignée, à savoir, quatre prêtres et un frère² ; qui, mépri-

1. Lettre du 19 avril 1659. (Collet, *Vie de saint Vincent*, t. 1^{er}, p. 456.)

2. Les Missionnaires désignés pour Madagascar étaient MM. Étienne

sant les dangers et la mort, s'étaient offerts à lui et lui avaient fait de grandes instances pour aller par ses ordres travailler en cette périlleuse et difficile mission. Il leur donna avant leur départ la lettre suivante, adressée à M. Bourdaise, où, comme dans un crayon tracé de sa propre main, on pourra voir l'éminence de son zèle et de ses vertus¹.

« Je vous dirai d'abord, Monsieur, — ce sont les termes de sa lettre, — la juste appréhension où nous sommes que vous ne soyez plus en cette vie mortelle, dans la vue du peu de temps que vos confrères qui vous ont précédé, accompagné et suivi, ont vécu en cette terre ingrate qui a dévoré tant de bons ouvriers envoyés pour la défricher. Si vous êtes encore vivant, oh ! que notre joie en sera grande lorsque nous en serons assurés ! Vous n'auriez point de peine à le croire de moi, si vous saviez à quel point va l'estime et l'affection que j'ai pour vous, qui est aussi grande qu'aucune personne la puisse avoir pour une autre.

« La dernière petite relation que vous nous avez envoyée, nous ayant fait voir la vertu de Dieu en vous et espérer un fruit extraordinaire de vos travaux, nous a fait jeter des larmes d'allégresse à votre sujet et de reconnaissance envers la bonté de Dieu. Il a eu des soins admirables sur vous et sur ces peuples, lesquels vous évangélisez, par sa grâce, avec autant de zèle et de prudence de votre part qu'il paraît de disposition de leur côté pour être faits enfants de Dieu. Mais à même temps nous avons pleuré de votre douleur et

(Nicolas), de Paris, qui fut massacré à Madagascar en 1664 ; d'Averroult (Pierre), de Bethune ; Desfontaines (Pasquier), de Bailleul-Sirberton, diocèse d'Arras ; Feydin (François), d'Allanche, diocèse de Saint-Flour ; enfin le frère Patte (Philippe), de Vigny, diocèse de Rouen : c'était un excellent chirurgien ; le zèle de gagner des âmes à Dieu dans les pays infidèles l'avait déterminé à quitter le monde et à entrer dans la Congrégation de la Mission.

1. Octobre 1659. (*Lettres*, t. IV, p. 477.)

de votre perte, en la mort de MM. Dufour, Prevost et de Belleville qui trouvèrent leur repos au lieu du travail qu'ils allaient chercher, et qui augmentèrent vos peines lorsque vous en espériez plus de soulagement. Cette séparation si prompte a été toujours depuis un glaive de douleur pour votre âme, comme la mort de MM. Nacquart, Gondrée et Mousnier l'avait été auparavant. Vous nous avez si bien exprimé votre ressentiment en nous donnant la nouvelle de leur décès, que j'ai autant été attendri de votre extrême affliction que touché de ces grandes pertes. Il semble, Monsieur, que Dieu vous traite comme il a traité son Fils : il l'a envoyé au monde établir son Église par sa passion, et il semble qu'il ne veut introduire la foi à Madagascar que par votre souffrance. J'adore ses divines conduites, et je le prie qu'il accomplisse en vous ses desseins. Il en a peut-être de bien particuliers sur votre personne, puisqu'entre tant de Missionnaires morts il vous a laissé la vie : il semble que sa volonté, voulant le bien qu'ils ont désiré faire, n'en a pas voulu empêcher l'effet en les ôtant du monde, mais le produire par vous en vous y conservant.

« Quoi qu'il en soit, Monsieur, nous avons grandement regretté la privation de ces bons serviteurs de Dieu; et nous avons eu grand sujet d'admirer en cette dernière occasion surprenante les ressorts incompréhensibles de sa conduite. Il sait que de bon cœur nous avons baisé la main qui nous a frappés, nous soumettant humblement à ses touches si sensibles; quoique nous ne puissions comprendre les raisons d'une mort si prompte en des hommes qui promettaient beaucoup au milieu d'un peuple qui demande instruction, et après tant de marques de vocation qui ont paru en eux pour le christianiser.

« Cette perte pourtant, non plus que les précédentes, ni les accidents qui sont arrivés depuis, n'ont pas été capables de rien rabattre de notre résolution à vous secourir, ni

d'ébranler celle de ces quatre prêtres et du frère qui s'en vont vers vous, lesquels, ayant eu de l'attrait pour votre mission, nous ont fait de longues instances pour y être envoyés. » Il décrit ici leurs bonnes qualités pour lui donner connaissance de chaque particulier, et puis il dit : « Je ne sais qui sera plus consolé à leur arrivée, ou vous qui les attendez depuis si longtemps, ou eux qui ont un très grand désir de se voir avec vous. Ils regarderont Notre-Seigneur en vous, et vous en Notre-Seigneur, et dans cette vue ils vous obéiront comme à lui-même, moyennant sa grâce. Pour cela je vous prie de prendre leur direction; j'espère que Dieu bénira votre conduite et leur soumission.

« Vous n'auriez pas été si longtemps sans être secouru si deux embarquements qu'on a faits n'avaient mal réussi. L'un s'est perdu sur la rivière de Nantes : il y avait deux de nos prêtres et un frère qui furent sauvés par une protection spéciale de Dieu, et près de cent personnes y périrent¹.

1. Les prêtres étaient Charles Bousbordée, de Chastel-Andrin, diocèse de Tréguier, et François Herbron, d'Alençon, diocèse de Séez. Ils étaient allés célébrer la messe à Saint-Nazaire, le 2 novembre 1656, lorsque éclata la tempête. A bord du navire était le frère Christophe de Launay, originaire du même pays que M. Charles Bousbordée. Saint Vincent racontait ainsi le fait, quelques jours après (conférence du 13 novembre) : « Voilà que la nuit, environ vers les onze heures, la tempête redoublant poussa le navire sur un banc de sable, où il se brisa. Dieu cependant donne la pensée à quelques-uns du navire de faire comme un échafaud; ce sont des planches qu'ils lièrent ensemble, et ils se mirent seize ou dix-sept personnes là-dessus, à la merci de la mer et à la miséricorde de Dieu. De ces seize ou dix-sept personnes était notre pauvre frère Christophe de Launay, lequel, ayant le crucifix à la main, commença à encourager les compagnons qui étaient avec lui. « Courage! leur disait-il; ayons une grande foi et confiance en Dieu; espérons en Notre-Seigneur; il nous tirera de ce danger. » Et il commença à étendre son manteau pour servir de voile, que peut-être il donna à tenir d'un bout par un de ceux qui étaient avec lui, et de l'autre bout par un autre; et ils arrivèrent à terre de cette façon. Dieu, par sa bonté et particulière protection, les a garantis du danger où ils étaient, et ils sont arrivés à terre tous en vie, excepté un qui mourut de froid et

L'autre, étant parti l'année passée¹, fut pris par les Espagnols, et quatre autres de nos prêtres et un frère qui étaient dedans sont revenus. De sorte qu'il n'a pas plu à Dieu qu'aucune aide ni consolation vous soit arrivée de ce côté-ci, mais il a voulu qu'elle vous soit venue immédiatement de lui seul. Il a voulu être votre premier et votre second, en cet ouvrage apostolique et divin auquel il vous a appliqué, pour montrer que l'établissement de la foi est son affaire propre et non pas l'œuvre des hommes. C'est ainsi qu'il en usa au commencement de l'Église universelle, choisissant seulement douze apôtres qui s'en allèrent séparés par toute la terre, pour y annoncer la venue et la doctrine de leur divin Maître. Mais cette sainte semence ayant commencé de croître, sa Providence fit que le nombre des ouvriers s'augmenta; et elle fera aussi que votre Église naissante, se multipliant peu à peu, sera pourvue à la fin de prêtres qui subsisteront pour la cultiver et pour l'étendre,

« O Monsieur! que vous êtes heureux d'avoir jeté les premiers fondements de ce grand dessein qui doit envoyer tant d'âmes au ciel, lesquelles n'y entreraient jamais, si Dieu ne versait en elles le principe de la vie éternelle par les connaissances et les sacrements que vous leur administrez! Puissiez-vous par le secours de sa grâce continuer longtemps ce saint ministère, et servir de règle et d'encouragement aux autres Missionnaires! C'est la prière que toute la Compagnie lui fait souvent; car elle a une dévotion particulière de recommander à Dieu votre personne et vos emplois, et moi je l'ai très sensible. Mais en vain demanderions-nous à Dieu votre conservation si vous-même n'y coopérez. Je vous prie donc avec toutes les tendresses de mon cœur d'avoir un soin très exact de votre santé et de

de la peur qu'il avait eue en ce danger.» — *La Gazette de France* de 1656, n° 160, parla de ce sauvetage miraculeux, « attribué à la foi d'un frère de la Mission ».

1. Le 13 mars 1658.

celle de vos confrères. Vous pouvez juger par votre propre expérience du besoin réciproque que vous avez les uns des autres, et de la nécessité que le pays en a. L'appréhension que vous avez eue que nos chers défunts n'aient avancé leur mort par l'excès de leurs travaux vous doit obliger de modérer votre zèle. Il vaut mieux avoir des forces de reste que d'en manquer. Priez Dieu pour notre petite Congrégation, car elle a grand besoin d'hommes et de vertu pour les grandes et diverses moissons que nous voyons à faire de tous côtés, soit parmi les ecclésiastiques soit parmi les peuples. Priez aussi Notre-Seigneur pour moi, s'il vous plaît, car je ne la ferai pas longue, à cause de mon âge qui passe quatre-vingts ans et de mes mauvaises jambes qui ne me veulent plus porter. Je mourrais content, si je savais que vous vivez et quel nombre d'enfants et d'adultes vous avez baptisés ; mais si je ne le puis apprendre en ce monde, j'espère de le voir devant Dieu, en qui je suis, etc. »

Ces cinq Missionnaires partirent de France et s'embarquèrent sur la fin de l'année 1659. Et la Providence de Dieu a voulu qu'ils aient été obligés de revenir à Paris au bout de dix-huit mois, le navire qui les portait ayant fait naufrage au cap de Bonne-Espérance. Tous ceux qui étaient dedans s'étant sauvés, grâce à Dieu, ces bons Missionnaires demeurèrent là jusqu'à ce que la flotte des Hollandais y passant, dix mois après ce naufrage, les ramena en France.

M. Vincent était déjà décédé quand arriva la nouvelle de ce dernier accident qui l'aurait sans doute affligé au dernier point. De sorte que voilà dix-neuf ou vingt personnes de sa Compagnie qu'il a fait embarquer en divers temps pour aller travailler à la conversion des habitants de cette île, et pour établir parmi eux l'empire de Jésus-Christ; or, il y en a sept qui sont morts dans ce glorieux travail, y compris M. Bourdaise qui est resté le dernier ¹, et les autres ont

1. Il mourut à Madagascar, le 25 juin 1657.

été obligés de revenir par les ordres secrets et incompréhensibles de la Providence de Dieu qui ne leur a pas permis d'aller cultiver cette pauvre Église naissante.

Celui qui tient maintenant la place de M. Vincent ¹ a derechef envoyé cinq Missionnaires au mois de décembre de l'année 1662, pour aller travailler à cette mission. Ils ont été obligés de s'arrêter à Nantes jusqu'au mois de mai suivant; ils se sont enfin embarqués, avec le même désir de travailler et de souffrir pour procurer que Dieu soit connu et glorifié parmi ces pauvres insulaires, qui a animé tous les autres qui les ont précédés en cette mission. Et l'on a appris depuis peu que, par la grâce de Dieu, ils y sont heureusement arrivés.

SECTION X

MISSION EN POLOGNE

La sérénissime reine de Pologne ² poussée d'un grand désir de procurer le bien spirituel de ses sujets et de faire régner Jésus-Christ dans leurs cœurs, et voyant le grand

1. René Alméras.

2. Louise-Marie de Gonzague et de Nevers. — Elle était issue de l'illustre maison de Gonzague, depuis longtemps souveraine dans Mantoue, et dont une branche avait hérité des duchés de Nevers et de Rethel. Elle était sœur de la célèbre princesse Palatine dont Bossuet a fait l'oraison funèbre, et elle fut successivement l'épouse de Wladislas Wasa, et à la mort de celui-ci, de Jean-Casimir, tous deux rois de Pologne; ils étaient frères, et Rome accorda les dispenses nécessaires pour le second mariage. La princesse Marie de Gonzague avait été Dame de la Charité; elle conserva sur le trône ses sentiments de générosité et de dévouement. Il faut avouer, d'autre part, que les relations qu'elle avait eues à Paris avec les jansénistes laissèrent dans son âme des impressions fâcheuses qu'entretenait malheureusement Fleury, son confesseur, qu'elle avait amené de France. Elle mourut en 1661. Saint Vincent fit plusieurs fois et publiquement l'éloge de son courage et de sa grande charité.

besoin qu'ils avaient pour cela d'être instruits et aidés, demanda pour cet effet à M. Vincent des prêtres de sa Congrégation en l'année 1651. Ce bon serviteur de Dieu, désirant correspondre aux desseins de cette très vertueuse princesse et connaissant d'ailleurs le grand besoin qu'avaient les vastes provinces de ce royaume d'être cultivées en la manière qu'on fait ailleurs par le moyen des missions, se résolut d'y envoyer quelques-uns de ses prêtres. Or, entre ceux qu'il destina pour travailler à cette mission, il choisit particulièrement feu M. Lambert¹. C'était son assistant en la mission de Saint-Lazare et comme son bras droit, duquel il recevait beaucoup de secours et de soulagement dans les affaires de sa Congrégation, étant homme d'une forte santé, d'un grand travail et d'une sage conduite; aussi avait-il pour lui une très particulière estime et affection. Néanmoins, par une maxime de vertu héroïque et par un entier détachement de toutes sortes de créatures, même de celles auxquelles il était plus saintement uni pour le bien de sa Compagnie, il se priva volontiers de ce fidèle coopérateur et de toutes les assistances qu'il en pouvait recevoir, faisant ainsi un holocauste de toutes choses et de soi-même à Notre-Seigneur. Il envoya donc ce digne Missionnaire, qu'il destina pour supérieur à ce nouvel établissement et à qui Dieu fit la grâce d'arriver heureusement avec sa petite troupe² dans la Pologne. Il y trouva une abondante matière, non seulement de travailler, mais aussi de souffrir et de s'immoler comme un autre Isaac par pure obéissance à toutes les dispositions de la volonté de Dieu;

1. Lambert aux Couteaux, né à Pousel, diocèse d'Amiens. Il travailla pendant vingt-deux ans avec un zèle infatigable à toutes les fonctions de la Congrégation. Il mourut en Pologne, le 31 janvier 1653. — Voir sa vie, *Notices sur les Prêtres de la Mission*, t. II, p. 1-33.

2. Quatre Missionnaires, dont un frère coadjuteur, accompagnaient M. Lambert en Pologne. (*Mémoires de la Congrégation de la Mission*, Pologne, p. 9.)

car depuis le temps qu'il y arriva avec les siens, Dieu voulut que ce royaume fût presque toujours affligé de guerre, de peste ou de famine, ou de tous les trois fléaux ensemble. Voici ce que la reine de Pologne prit la peine d'en écrire elle-même à M. Vincent au mois de septembre 1652 :

« Monsieur Vincent, je vous suis obligée de tant de marques de vos affections, et de la joie que vous me témoignez avoir reçue de la santé du roi mon seigneur et de la mienne, dont je vous remercie.

« Le bon M. Lambert, voyant la crainte que les Polonais ont de la peste, a voulu aller à Varsovie pour mettre un meilleur ordre que celui qui y était pour le soulagement des pauvres. Je donnai ordre qu'il fût logé dans le château et dans la propre chambre du roi : je reçois tous les jours de ses nouvelles et tous les jours je lui recommande de ne s'exposer pas au péril. Il a auprès de lui tout ce qui est nécessaire pour me venir retrouver aussitôt que l'ordre qu'il met aux choses sera bien établi, et je l'exhorte à se dépêcher pour se rendre au plus tôt auprès de moi. Sans cette maladie, qui a troublé tous nos desseins, nous eussions achevé leur établissement à Varsovie. Il y a deux jours que vos Filles de la Charité sont arrivées, dont je suis très satisfaite; elles me semblent très bonnes filles, etc. »

Ce fut donc un des premiers exercices que Dieu prépara à la vertu et au zèle de M. Lambert et de ses chers confrères, que de s'employer à servir et à procurer toutes sortes de biens et d'assistances spirituelles et corporelles aux pauvres de cette grande ville de Varsovie : elle se trouva dans une grande désolation et délaissement au temps que la contagion ravageait cette province. Voici ce que M. Vincent en écrivit alors ¹ à un supérieur d'une de ses maisons, selon les avis qu'il en avait reçus de ces quartiers-là :

1. Au supérieur de Sedan; 10 décembre 1652.

« Les missionnaires de Pologne, lui dit-il, travaillent avec grande bénédiction. Je n'ai pas le loisir de vous en expliquer le détail. Je vous dirai seulement que la peste étant fort échauffée à Varsovie, qui est la ville où le roi fait sa résidence ordinaire, tous les habitants qui ont pu s'enfuir ont abandonné la ville, en laquelle, non plus que dans les autres lieux affligés de cette maladie, il n'y a presque aucun ordre, mais au contraire un désarroi étrange. Car personne n'y enterre les morts : on les laisse dans les rues où les chiens les mangent. Dès que quelqu'un est frappé de cette maladie dans une maison, les autres le mettent dans la rue où il faut qu'il meure, car personne ne lui porte rien à manger. Les pauvres artisans, les pauvres serviteurs et servantes, les pauvres veuves et orphelins sont entièrement abandonnés ; ils ne trouvent ni à travailler, ni à qui demander du pain, parce que tous les riches s'en sont fuis. Ce fut, dans cette désolation que M. Lambert fut envoyé en cette grande ville pour remédier à toutes ces misères. En effet, il y a pourvu, par la grâce de Dieu, faisant enterrer les morts, et porter les malades ainsi délaissés en des lieux propres pour être secourus et assistés pour le corps et pour l'âme : ce qu'il a fait aussi à l'égard des autres pauvres qui étaient atteints de maladies non contagieuses. Et enfin, ayant fait préparer trois ou quatre maisons différentes et séparées les unes des autres, comme autant d'hospices ou d'hôpitaux, il y a fait retirer et loger tous les autres pauvres qui n'étaient point malades, les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre, où ils sont assistés des aumônes et bienfaits de la reine. »

Voilà un petit échantillon des grandes œuvres auxquelles ce vertueux prêtre avec ses confrères s'est appliqué en ce pays-là, où son zèle trouvait tous les jours de nouveaux sujets et de nouvelles occasions de s'exercer. Mais la Providence de Dieu se contentant de ses travaux passés, et de l'ardente volonté qu'il avait de les continuer pour son ser-

vice, lui voulut donner la récompense et la couronne avant qu'il eût achevé la course qu'il s'était proposée ; car au mois de janvier de l'année 1653, comme il était occupé dans une pleine moisson des âmes, il plut à Dieu le retirer de cette vie, pour lui donner un repos éternel en l'autre. Voici une lettre circulaire que M. Vincent envoya aux maisons de sa Congrégation au mois de mars suivant, qui contient ses sentiments sur la perte d'un tel Missionnaire :

« La sainte consolation de Notre-Seigneur, dit-il, soit en nous tous, pour supporter avec amour l'incomparable perte que la Compagnie vient de faire en la personne de feu M. Lambert, qui décéda le trente-et-unième jour de janvier dernier passé. Il n'a été que trois jours malade, mais d'une maladie si douloureuse, que lui-même, quoique d'ailleurs fort patient, disait qu'il ne la pourrait endurer longtemps sans mourir ; comme en effet il est mort, après avoir reçu tous les sacrements par les mains d'un des prêtres de notre Compagnie. Le confesseur de la reine de Pologne me mande qu'il est universellement regretté et que, selon les pensées des hommes, il est difficile de trouver un ecclésiastique plus accompli et plus propre pour l'ouvrage de Dieu, et il ajoute qu'il peut être nommé : *Dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione est*¹. C'était, dit-il, une personne qui cherchait uniquement Dieu, et jamais aucun en si peu de temps ne s'était tant avancé dans les bonnes grâces et dans l'estime du roi et de la reine que ce cher défunt, ni aucun n'a eu jamais une estime plus universelle : c'est que partout où il a passé il a répandu une grande odeur de ses vertus. Voilà les sentiments du confesseur de la reine ; et Sa Majesté m'en ayant écrit une grande lettre de sa propre main, après m'avoir exprimé la

1. « Aimé de Dieu et des hommes, et dont la mémoire est en bénédiction. »

satisfaction qu'elle avait eue de ses conduites et le regret qu'elle ressentait de sa mort, elle finit par ces mots : Enfin si vous ne m'envoyez un second M. Lambert, je ne sais plus que faire.

« Je ne doute pas, Messieurs, que cet accident, qui a affligé toute la Compagnie, ne vous touche sensiblement. Mais quoi? la conduite de Dieu est adorable, et nous en devons aimer les visites et les effets; c'est ce que nous tâcherons de faire en cette affliction, nous confiant que ce cher défunt nous sera plus utile au ciel qu'il n'eût été sur la terre. Nous pensons à destiner quelqu'un pour remplir sa place, afin de ne pas abandonner l'œuvre de Dieu en ce royaume-là où les besoins sont extrêmes; et pour cela nos prêtres qui y sont ont besoin d'avoir un homme de force. Plaise à Dieu de nous le donner. »

Celui sur lequel M. Vincent jeta les yeux pour l'envoyer en Pologne remplir la charge de ce vertueux défunt fut M. Ozenne, ancien prêtre de la compagnie et très bon Missionnaire, lequel y a travaillé avec grande bénédiction et s'est enfin consumé dans ces travaux, étant mort quelques années après en ce royaume-là ¹.

Cependant la contagion continuait toujours dans la ville de Varsovie, et pour un surcroît d'affliction, la guerre s'allumait de tous les côtés de la Pologne, les Suédois ayant fait irruption d'un côté et les Moscovites de l'autre. Ceci fut cause que la reine voyant la ville de Varsovie affligée d'un côté du fléau de la peste, et de l'autre exposée aux invasions de ces dangereux ennemis, se résolut d'en retirer une partie des Missionnaires pour les ôter du danger. Elle y en laissa deux ², lesquels, animés du zèle de celui qui les y avait envoyés, y ont grandement souffert pour le service et assistance des pauvres, particulièrement des plus

1. La veille de l'Assomption 1658.

2. Guillaume Desdames et Nicolas Duperroy.

abandonnés. Ils demeurèrent fermes dans ce poste qui leur avait été confié, au milieu des périls de mort qui menaçaient de tous côtés au sujet des deux fléaux de la guerre et de la peste; et cela pendant plusieurs années. Ils ont toujours persévéré à consoler et servir les pauvres, leur administrant les sacrements, tant en santé qu'en maladie, et leur rendant toute sorte d'assistance. Leur courage et leur charité toucha si fort le cœur de M. Vincent qu'un soir, à la fin d'une conférence qu'il tenait pour toute sa Communauté, recommandant ces deux prêtres aux prières de tous les assistants, il prit sujet de les encourager par cet exemple à la constance dans les souffrances.

« L'un de ces deux-là¹, dit-il, a un fâcheux mal à l'estomac, c'est le reste d'une peste mal pansée. Je viens d'apprendre qu'on lui a mis le feu sur le bout d'une côte qui était cariée, et sa patience est telle qu'il ne se plaint jamais: il souffre tout avec grande paix et tranquillité d'esprit. Un autre s'affligerait de se voir malade à trois ou quatre cents lieues de son pays; il dirait: « Pourquoi m'a-t-on envoyé si loin? Que ne me retire-on d'ici? Quoi! me veut-on abandonner? les autres sont en France bien à leur aise, et on me laisse mourir dans un pays étranger! » Voilà ce que dirait un homme de chair, qui adhérerait à ses sentiments naturels, et qui n'entrerait pas dans ceux de Notre-Seigneur souffrant en constituant son bonheur dans les souffrances. Oh! que ce sien serviteur nous fait une belle leçon pour aimer tous les états où il plaira à la divine Providence nous mettre! Pour l'autre, voyez comme depuis si longtemps il travaille avec une paix d'esprit et une assurance merveilleuse, sans se lasser de la longueur des travaux, ni se rebuter des incommodités, ni s'étonner des périls. Ils sont tous deux indifférents à la mort et à la vie, et humblement résignés à ce que Dieu en ordonnera. Ils ne me marquent aucun signe

1. Nicolas Duperron. — Conférence du 24 août 1657.

d'impatience ni de murmure; au contraire, ils paraissent disposés à souffrir encore davantage. En sommes-nous là, Messieurs et mes frères? Sommes-nous prêts d'endurer les peines que Dieu nous enverra, et d'étouffer les mouvements de la nature pour ne vivre plus que la vie de Jésus-Christ? Sommes-nous disposés d'aller en Pologne, en Barbarie, aux Indes, lui sacrifier nos satisfactions et nos vies? Si cela est, bénissons Dieu. Mais si, au contraire, il y en a qui craignent de quitter leurs commodités, qui soient si tendres que de se plaindre pour la moindre chose qui leur manque et si délicats que de vouloir changer de maison et d'emploi parce que l'air n'y est pas bon, que la nourriture y est pauvre, et qu'ils n'ont point assez de liberté pour aller et venir : en un mot, Messieurs, si quelques-uns d'entre nous sont encore esclaves de la nature, adonnés aux plaisirs de leurs sens, ainsi que l'est ce misérable pécheur qui vous parle, qui en l'âge de soixante et dix ans est encore tout profane, qu'ils se réputent indignes de la condition apostolique où Dieu les a appelés et qu'ils entrent en confusion de voir que leurs frères l'exercent si dignement, et qu'eux, ils soient si éloignés de leur esprit et de leur courage.

« Mais qu'ont-ils souffert en ce pays-là? La famine? elle y est. La peste? ils l'ont eue tous deux, et l'un par deux fois. La guerre? ils sont au milieu des armées et ont passé par les mains des soldats ennemis. Enfin Dieu les a éprouvés par tous les fléaux. Et nous serons ici comme des casaniers sans cœur et sans zèle! Nous verrons les autres s'exposer aux périls pour le service de Dieu, et nous serons aussi timides comme des poules mouillées! O misère! ô chéti-veté! voilà vingt mille soldats qui s'en vont à la guerre pour y souffrir toute sorte de maux : l'un y perdra un bras, l'autre une jambe, et plusieurs la vie, pour un peu de vent et pour des espérances fort incertaines; et cependant ils n'ont aucune peur et ne laissent pas d'y courir comme après un trésor. Mais pour gagner le ciel, Messieurs, il n'y a pres-

que personne qui se remue: souvent ceux qui ont entrepris de le conquérir mènent une vie si lâche et si sensuelle qu'elle est indigne non seulement d'un prêtre et d'un chrétien, mais d'un homme raisonnable; et s'il y en avait parmi nous de semblables, ce ne seraient que des cadavres de Missionnaires. Or sus, mon Dieu! soyez à jamais béni et glorifié des grâces que vous faites à ceux qui s'abandonnent à vous; soyez vous-même votre louange d'avoir donné à cette petite Compagnie ces deux hommes de grâce.

« Donnons-nous à Dieu, Messieurs, pour aller par toute la terre porter son saint évangile; et en quelque part qu'il nous conduise, gardons-y notre poste et nos pratiques jusqu'à ce que son bon plaisir nous en retire. Que les difficultés ne nous ébranlent pas: il y va de la gloire du Père éternel et de l'efficacité de la parole et de la passion de son Fils. Le salut des peuples et le nôtre propre sont un bien si grand, qu'il mérite qu'on l'emporte à quelque prix que ce soit; et n'importe que nous mourions plus tôt, pourvu que nous mourions les armes à la main: nous en serons plus heureux et la Compagnie n'en sera pas plus pauvre, parce que *sanguis martyrum semen est Christianorum*¹. Pour un Missionnaire qui aura donné sa vie par charité, la bonté de Dieu en suscitera plusieurs qui feront le bien qu'il aura laissé à faire.

« Que chacun donc se résolve de combattre le monde et ses maximes, de mortifier sa chair et ses passions, de se soumettre aux ordres de Dieu, et de se consumer dans les exercices de notre état et dans l'accomplissement de sa volonté, en quelque part du monde qu'il lui plaira. Faisons maintenant tous ensemble cette résolution, mais faisons-la dans l'esprit de Notre-Seigneur, avec une parfaite confiance qu'il nous assistera au besoin. Ne le voulez-vous pas bien, mes frères du séminaire? ne le voulez-vous pas bien mes

1. « Le sang des martyrs est la semence des chrétiens. »

frères les étudiants? Je ne le demande pas aux prêtres, car sans doute ils sont tous disposés. Oui, mon Dieu ! nous voulons tous répondre aux desseins que vous avez sur nous. C'est ce que nous nous proposons tous en général, et chacun en particulier, moyennant votre sainte grâce : nous n'aurons plus tant d'affection, ni pour la vie, ni pour la santé, ni pour nos aises et divertissements, ni pour un lien ni pour un autre, ni pour aucune chose du monde qui puisse vous empêcher, ô bon Dieu ! de nous faire cette miséricorde, laquelle nous vous demandons tous les uns pour les autres. Je ne sais, Messieurs, comment je vous ai dit tout ceci, je n'y avais pas pensé ; mais j'ai été si touché de ce qu'on a dit, et d'un autre côté si consolé des grâces que Dieu a faites à nos prêtres de Pologne, que je me suis laissé aller à répandre ainsi en vos cœurs les sentiments du mien. »

On peut connaître par ce discours l'esprit dont M. Vincent était animé, et de quelle manière il tâchait de l'insinuer dans les autres ; comme aussi la joie qu'il ressentait lorsqu'il voyait les prêtres de sa Congrégation prêts et disposés de s'exposer avec courage aux dangers, et d'embrasser avec constance les souffrances et les croix pour procurer l'avancement du service de Dieu et du salut des peuples. Entre ceux-ci il avait toujours une tendresse particulière pour les plus affligés et les plus abandonnés, auxquels il tâchait de donner secours autant qu'il le pouvait ; comme il a fait, entre les autres, à l'égard de ce grand royaume de Pologne qui était pour lors affligé de tous côtés par les guerres et par les maladies, et outre cela infecté de plusieurs hérésies tant anciennes que modernes. C'est pourquoi, non content d'y avoir envoyé des ouvriers de sa Compagnie, il employait encore les prières et les recommandations ardentes et fréquentes qu'il en faisait, tant dans sa maison qu'au dehors. Voici en quels termes il en parla à sa communauté de Saint-Lazare au mois d'août de l'année 1655 :

« La reine de Pologne qui a de grandes bontés pour

notre Compagnie, nous recommande par toutes ses lettres de prier Dieu pour ce pauvre royaume qui a grand besoin d'être assisté, afin que Dieu le regarde d'un œil de pitié, étant attaqué de toutes parts. »

Et au mois de septembre de l'an 1656 : « Nous nous humiliâmes beaucoup devant Dieu, dit-il, de ce qu'il a voulu — si les bruits qui courent sont véritables — suspendre encore l'attente du bien que nous lui avons si souvent et si instamment demandé ; car nos péchés sans doute en sont la cause. C'est un bruit qui n'est pas certain ni encore confirmé, que non seulement les troubles de la Pologne ne sont pas encore pacifiés, mais que le roi qui avait une armée de près de cent mille hommes, ayant donné une bataille, l'avait perdue¹. Une personne de qualité de la cour de Pologne m'avait écrit que la reine s'en allait trouver le roi et qu'elle n'était qu'à deux journées de l'armée. Sa lettre est du 28 juillet, et le bruit court que la bataille s'est donnée le 30 ; si cela était, la personne de la reine ne serait pas en assurance. O Messieurs ! ô mes frères ! que nous devons bien nous confondre de ce que nos péchés ont détourné Dieu de nous accorder l'effet de nos prières ! Affligeons-nous pour ce grand et vaste royaume qui est si fortement attaqué, et qui s'en va perdu, si la nouvelle est véritable. Affligeons-nous pour l'Église qui va être perdue aussi en ce pays-là, si le roi vient à succomber : car la religion ne s'y peut maintenir que par la conservation du roi, et l'Église va tomber entre les mains de ses ennemis en ce royaume. Le Moscovite en tient déjà plus de cent ou

1. Charles-Gustave, roi de Suède, s'était avancé dans la Pologne avec une armée de soixante mille hommes. A la fin de juillet 1656, aidé par l'électeur de Brandebourg, il marcha contre Varsovie pour s'en emparer. Une bataille de trois jours lui disputa l'entrée de la capitale de la Pologne. Le roi Jean-Casimir était au milieu de ses troupes ; la reine, séparée de lui et de l'ennemi par la Vistule, fit pointer sur les Suédois le canon de sa batterie. Malgré tant d'héroïsme, le 1^{er} août, Varsovie tomba au pouvoir de l'étranger.

six-vingts lieues d'étendue, et voilà le reste en danger d'être envahi par les Suédois. Oh ! que cela me donne grand sujet de craindre l'événement de ce que voulait signifier le pape Clément VIII, qui était un saint homme, estimé non seulement des catholiques, mais même des hérétiques ; un homme de Dieu et de paix, à qui ses propres ennemis donnaient des louanges. Et pour moi, j'ai ouï des luthériens qui louaient et estimaient sa vertu. Ce saint pape, donc, ayant reçu deux ambassadeurs de la part de quelques princes d'Orient, où la foi commençait à se répandre, et voulant en rendre grâces à Dieu en leur présence, il offrit à leur intention le saint sacrifice de la messe. Comme il fut à l'autel, et dans son *Memento*, voilà qu'ils le virent pleurer, gémir et sangloter ; ce qui les étonna grandement. De sorte qu'après que la messe fut achevée, ils prirent la liberté de lui demander quel sujet l'avait excité aux larmes et aux gémissements dans une action qui ne lui devait causer que de la consolation et de la joie. Et il leur dit tout simplement, qu'il était vrai qu'il avait commencé la messe avec grande satisfaction et contentement, voyant le progrès de la religion catholique ; mais que ce contentement s'était tout à coup changé en tristesse et amertume, dans la vue des déchets et des pertes qui arrivaient tous les jours à l'Église de la part des hérétiques ; en sorte qu'il y avait sujet de craindre que Dieu ne la voulût transporter ailleurs. — Nous devons, Messieurs et mes frères, entrer dans ces sentiments, et appréhender que le royaume de Dieu ne nous soit ôté. C'est un malheur déplorable que celui que nous voyons devant nos yeux : six royaumes ôtés de l'Église, à savoir la Suède, le Danemark, la Norvège, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande ; et outre cela la Hollande, et une grande partie des Allemagnes, et plusieurs de ces grandes villes hanséatiques. O Sauveur ! quelle perte ! et après cela nous sommes encore à la veille de voir le grand royaume de Pologne perdu, si Dieu par sa miséricorde ne l'en préserve.

« Il est bien vrai que le Fils de Dieu a promis qu'il serait dans son Église jusqu'à la fin des siècles ; mais il n'a pas promis que cette Église serait en France, ou en Espagne, etc. Il a bien dit qu'il n'abandonnerait point son Église et qu'elle demeurerait jusqu'à la consommation du monde, en quelque endroit que ce soit, mais non pas déterminément ici ou ailleurs. S'il y avait un pays à qui il dût la laisser, il semble qu'il n'y en avait point qui dût être préféré à la Terre-Sainte où il est né, et où il a commencé son Église et opéré tant et tant de merveilles. Cependant c'est à cette terre, pour laquelle il a tant fait et où il s'est complu, qu'il a ôté premièrement son Église pour la donner aux Gentils. Autrefois, aux enfants de cette même terre, il ôta encore son arche, permettant qu'elle fût prise par leurs ennemis les Philistins ; aimant mieux être fait, pour ainsi dire, prisonnier avec son arche, oui, lui-même prisonnier de ses ennemis, que de demeurer parmi des amis qui ne cessaient de l'offenser. Voilà comment Dieu s'est comporté et se comporte tous les jours envers ceux qui, lui étant redevables de tant de grâces, le provoquent par toutes sortes d'offenses, comme nous faisons, misérables que nous sommes. Et malheur, malheur à ce peuple à qui Dieu dit : « Je ne veux plus de vous, ni de vos sacrifices et offrandes ; vos dévotions ni vos jeûnes ne me sauraient plaire, je n'en ai que faire. Vous avez tout souillé par vos péchés ; je vous abandonne : allez, vous n'aurez plus de part avec moi ! » Ah ! Messieurs, quel malheur !

« Mais, ô Sauveur ! quelle grâce d'être du nombre de ceux dont Dieu se sert pour transférer ses bénédictions et son Église ! Voyons-le par la comparaison d'un seigneur infortuné qui se voit contraint par la nécessité, par la guerre, par la peste, par l'embrasement de ses maisons ou par la disgrâce d'un prince, de s'en aller et s'enfuir, et qui dans ce débris de toutes ses fortunes voit des personnes qui le viennent assister, qui s'offrent à le servir et à transporter

tout ce qu'il a : quel contentement et quelle consolation à ce gentilhomme dans sa disgrâce ! Ah ! Messieurs et mes frères, quelle joie aura Dieu, si dans le débris de son Église, dans ces bouleversements qu'ont faits les hérésies, dans les embrasements que la concupiscence met de tous côtés, si dans cette ruine il se trouve quelques personnes qui s'offrent à lui pour transporter ailleurs, s'il faut ainsi parler, les restes de son Église, et d'autres pour défendre et pour garder ici ce peu qui reste ! O Sauveur ! quelle joie recevez-vous de voir de tels serviteurs et une telle ferveur pour tenir bon et pour défendre ce qui vous reste ici, pendant que les autres vont pour vous acquérir de nouvelles terres ! O Messieurs ! quel sujet de joie ! Vous voyez que les conquérants laissent une partie de leurs troupes pour garder ce qu'ils possèdent, et envoient l'autre pour acquérir de nouvelles places et étendre leur empire. C'est ainsi que nous devons faire : maintenir ici courageusement les possessions de l'Église et les intérêts de Jésus-Christ, et avec cela travailler sans cesse à lui faire de nouvelles conquêtes et à le faire reconnaître par les peuples les plus éloignés.

« Un auteur d'hérésie¹ me disait un jour : « Dieu est enfin lassé des péchés de toutes ces contrées, il en est en colère, et il veut résolument nous ôter la foi de laquelle on s'est rendu indigne ; et ne serait-ce pas, ajoutait-il, une témérité de s'opposer aux desseins de Dieu, et de vouloir défendre l'Église, laquelle il a résolu de perdre ? Pour moi, disait-il encore, je veux travailler à ce dessein de détruire. » — Hélas ! Messieurs, peut-être disait-il vrai, avançant que Dieu voulait pour nos péchés nous ôter l'Église. Mais cet auteur d'hérésie mentait en ce qu'il disait que c'était une témérité de s'opposer à Dieu en cela et de s'employer pour conserver son Église et la défendre ; car Dieu le demande, et il le faut faire : il n'y a point de témérité de jeûner, de s'affliger,

1. L'abbé de Saint-Cyran.

de prier pour apaiser sa colère, et de combattre jusqu'à la fin pour soutenir et défendre l'Église en tous les lieux où elle se trouve. Que si jusqu'à présent nos efforts semblent avoir été inutiles à cause de nos péchés — au moins par l'effet qui en paraît — il ne faut pas désister pour cela; mais, en nous humiliant profondément, continuer nos jeûnes, nos communions et nos oraisons avec tous les bons serviteurs de Dieu qui prient incessamment pour le même sujet. Et nous devons espérer qu'enfin Dieu, par sa grande miséricorde, se laissera fléchir et nous exaucera. Humilions-nous donc autant que nous pourrons, en vue de nos péchés : mais ayons confiance et grande confiance en Dieu, qui veut que nous continuions de plus en plus à le prier pour ce pauvre royaume de Pologne si désolé, et que nous reconnaissons que tout dépend de lui et de sa grâce. »

Jusqu'ici sont les paroles de M. Vincent, qui nous font voir quelles étaient les ardeurs de son zèle, dont il voulait enflammer les cœurs des siens. Il semblait que ce fidèle serviteur de Dieu, animé d'une sainte confiance en son infinie miséricorde, voulait emporter à quelque prix que ce fût, ce qu'il prétendait, qui était la protection de Dieu sur le royaume de Pologne et la conservation de la religion catholique dans le péril imminent où il la voyait. Pour cet effet il portait les siens à s'humilier sans cesse devant Dieu, et à lui offrir des prières, des communions et des pénitences; et cela pendant plusieurs années, et presque toutes les fois que sa communauté s'assemblait, après l'oraison ou à la fin des conférences, c'est-à-dire deux ou trois fois la semaine, sans se lasser de répéter les mêmes choses. Il ne se peut dire quels étaient les soupirs et les élans de son cœur vers Dieu, les mortifications qu'il pratiquait dans son particulier et les recommandations qu'il a faites, même au dehors, en toutes les assemblées et conférences où il se trouvait, pour obtenir de Dieu cette grâce tant désirée. Depuis sa mort un ecclésiastique de vertu a

rapporté qu'un jour, dans une assemblée où ils étaient tous deux, ce grand serviteur de Dieu parla avec tant de sentiment des misères de ce pauvre royaume de Pologne, pour exciter les assistants à le recommander à Dieu en leurs prières, qu'il tira les larmes de tous les yeux.

Enfin il a plu à Dieu exaucer ses prières et lui donner avant sa mort la consolation d'apprendre le rétablissement du roi de Pologne dans toutes les provinces qu'il avait perdues ; les Suédois et les Moscovites ayant été chassés, ses plus redoutables ennemis abattus et contraints de rechercher la paix, et enfin l'Église et la religion catholique maintenue et conservée malgré tous les efforts de ceux qui la voulaient détruire.

SECTION XI

MISSION DES ILES HÉBRIDES

Si la plus assurée marque d'une parfaite charité est de préférer incomparablement les intérêts de Notre-Seigneur Jésus-Christ aux siens propres, ou pour mieux dire d'oublier ses propres intérêts et de s'attacher uniquement à ceux de Jésus-Christ, on peut dire avec vérité que M. Vincent a possédé cette vertu en un très éminent degré de perfection ; puisqu'en toutes ses entreprises il a toujours mis sous les pieds tout ce qui concernait ses propres intérêts ou ceux des siens, et n'y a regardé que le seul avantage de la gloire et du service de son divin Maître. Toutes les missions qui ont été rapportées dans les sections précédentes en sont des preuves évidentes, mais particulièrement celle dont nous allons traiter en celle-ci ; on y verra que le pur motif de la charité a porté M. Vincent à l'entreprendre, puisqu'il n'y pouvait être attiré par aucune sorte d'avantage terrestre.

Et pour le mieux connaître, il faut savoir que les îles qu'on appelle *Hébrides*, qui sont en grand nombre, mais

fort petites en leur étendue, sont situées au nord de l'Écosse, sous un climat froid qui les rend fort stériles : ce qui fait que les habitants sont réduits à une telle pauvreté que ceux qui passent pour nobles et pour les mieux accommodés sont réduits au pain d'avoine ; la plupart de ceux-ci n'ont pour tous meubles que de la paille qui leur sert de lit et de table, et à quelques-uns de nappes et de serviettes. D'où l'on peut aisément inférer quelle est la pauvreté du simple peuple.

Cette misère et indigence a été causée que l'exercice de la religion catholique en ayant été ôté dès le temps que l'Angleterre se sépara de l'Église romaine, et les prêtres en ayant été chassés, il y a eu fort peu de ministres ou autres prédicants de cette nouvelle religion qui aient voulu y demeurer. Ainsi les pauvres habitants de ces îles ont été pour la plupart réduits à une telle disette d'assistance spirituelle, qu'on y a trouvé des vieillards de quatre-vingts ans, de cent ans et plus, qui n'étaient pas encore baptisés. On peut de là juger en quel état était tout le reste : la plus grande partie de ces pauvres gens ne sachant s'ils sont catholiques ou hérétiques, et n'ayant presque aucun exercice de religion parmi eux.

Il n'a point été besoin d'autre sollicitation envers M. Vincent, pour le porter à secourir ces pauvres insulaires dans un tel abandon, que sa propre charité. C'était assez qu'il eût connaissance de cette nécessité spirituelle presque extrême pour le faire résoudre d'y envoyer des siens, sans y épargner ni la dépense ni la peine ; et l'on pouvait lui appliquer ces paroles : *Sufficit ut noveris ; neque enim amas et deseris*¹. Il proposa donc à quelques vertueux prêtres hibernois² et écossais de sa Congrégation d'aller

1. « Il suffit que vous sachiez ; car ce que vous aimez vous ne pouvez l'abandonner.

2. Irlandais.

secourir et assister leurs frères : ce qu'ils acceptèrent avec grande affection, nonobstant le péril évident où il fallait s'exposer à cause des rigueurs qu'on exerçait alors contre les prêtres catholiques. Il choisit entre les autres, pour cette mission des îles Hébrides, deux prêtres hibernois auxquels il joignit un troisième prêtre, Écossais de naissance, pour travailler en Écosse ¹.

Ils partirent en l'année 1651, travestis en marchands, pour n'être pas connus par les hérétiques, et ils allèrent pour ce même sujet s'embarquer en Hollande. Là ils rencontrèrent heureusement un seigneur écossais, nommé M. Clangary ², aussi noble par sa vertu que par sa naissance, qui était nouvellement converti à la religion catholique. Il les prit dès lors en sa protection, et leur a toujours rendu de très bons offices. S'étant donc embarqués en sa compagnie, ils prirent la route d'Écosse. Ils n'y furent pas plus tôt arrivés qu'ils furent reconnus par un prêtre apostat qui s'était fait ministre, et qui écrivit des lettres par tous les lieux d'Écosse pour donner avis de l'arrivée de ces Missionnaires. Mais Dieu, par sa bonté, les garantit de ce danger ; il frappa de telle sorte le corps et le cœur de ce misérable apostat, qu'après avoir souffert de grandes douleurs par tous ses membres et perdu presque la vue et l'ouïe par la violence des maux qu'il endurait, celui-ci reconnut enfin que la main de Dieu était sur lui et que ses péchés avaient attiré ce fléau. Touché d'un mouvement de la grâce divine, il résolut de se convertir : ce qu'il exécuta sans

1. Les deux prêtres irlandais étaient François Le Blanc et Germain Duiguin. Ce sont des noms francisés ; le premier de ces Missionnaires s'appelaît Francis White, le second Desmot Guy.

Le prêtre écossais était Thomas Lunsden, originaire du diocèse d'Aberdeen, reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, le 31 octobre 1645.

2. Ou plutôt Macdonell, seigneur de Glengarry.

aucune feintise; car il fit un long chemin pour venir trouver M. Duiguin, missionnaire, expressément pour lui demander pardon de sa faute et l'absolution de son apostasie. S'étant à cet effet jeté à ses pieds avec de grandes marques d'une véritable contrition, il le conjura de recevoir l'abjuration qu'il voulait faire de son hérésie et de l'admettre dans l'Église : ce que ce prêtre de la Mission fit très volontiers, en vertu du pouvoir qu'il avait reçu du Souverain Pontife.

Pour ce qui est des fruits que cette mission a produits dans ces îles abandonnées, avec les travaux que ces Missionnaires y souffrirent, nous ne les saurions mieux expliquer qu'en rapportant ici un extrait de deux lettres écrites sur ce sujet à M. Vincent par M. Duiguin. La première est du 28 octobre 1652; il y parle en cette sorte :

« Dieu nous a fait la grâce, dès notre arrivée en Écosse, de coopérer à la conversion du père de M. de Clangary. C'était un vieillard âgé de quatre-vingt-dix ans, élevé dans l'hérésie dès sa jeunesse. Nous l'instruisimes et réconciliâmes à l'Église pendant une grosse maladie qui le mit bientôt au tombeau, après néanmoins qu'il eut reçu les sacrements, et témoigné un véritable regret d'avoir vécu si longtemps dans l'erreur et une joie indicible de mourir catholique. Je réconciliai aussi plusieurs de ses domestiques et quelques-uns de ses amis, quoique secrètement. Cela fait, je laissai mon compagnon dans ce pays montagneux d'Écosse, pour y avoir de grands besoins et beaucoup de bien à faire; et moi, je me transportai aux îles Hébrides.

« Là, Dieu, par sa toute-puissante miséricorde, a opéré des merveilles au-delà de toute espérance. Car il a si bien disposé les cœurs, que M. de Clanranald, seigneur d'une bonne partie de l'île Vista, s'est converti avec sa femme, le

jeune seigneur son fils et toute leur famille, et pareillement tous les gentilshommes leurs sujets, avec leurs familles. Je travaillai parmi les peuples de cette île, et passai en celles d' Egga et Canna. Dieu y a converti huit à neuf cents personnes ; elles étaient si peu instruites des choses qui concernent notre religion, qu'il n'y en avait pas quinze qui sussent aucun des mystères de la foi chrétienne. J'espère que le reste donnera bientôt gloire à Dieu. J'ai trente ou quarante personnes âgées de soixante-dix, quatre-vingts et cent ans, et plus, qui n'avaient pas reçu le saint baptême ; je les ai instruites et baptisées, et peu de temps après elles sont mortes ; sans doute elles prient maintenant Dieu pour ceux qui leur ont procuré ce grand bien. Une grande partie des habitants vivaient en concubinage ; mais, grâce à Dieu, nous y avons remédié, mariant ceux qui le voulaient, et séparant ceux qui ne le voulaient pas. Nous n'avons rien pris de ce peuple pour les services que nous leur avons rendus, et pourtant il me faut entretenir deux hommes : l'un pour m'aider à ramer, passant d'une île à une autre, et pour porter mes ornements et mes hardes par terre, ayant à marcher quelquefois quatre ou cinq lieues à pied par des chemins fâcheux avant que de dire la messe ; l'autre m'aide à enseigner le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, et à dire la messe : lui seul est capable de le faire, après l'instruction que je lui en ai donnée.

« Pour l'ordinaire nous ne faisons qu'un repas par jour : il consiste en pain d'orge ou d'avoine, avec du fromage ou du beurre salé ; nous passons quelquefois les jours entiers sans manger, pour ne trouver de quoi, particulièrement quand il nous faut franchir des montagnes désertes et inhabitées. Pour ce qui est de la chair, nous n'en mangeons presque point. Il s'en trouve pourtant en certains endroits les plus éloignés de la mer, particulièrement chez les gentilshommes ; mais elle est si mal et si salement accommodée qu'elle nous fait bondir le cœur : ils la jettent à terre

sur un peu de paille qui leur sert de table et de siège, de nappe et de serviette, de plat et d'assiettes. On n'en peut acheter pour la cuire et accommoder à la façon de France : il ne s'en trouve point à vendre par pièces, n'y ayant aucun boucher en ces îles ; de sorte qu'il nous faudrait acheter un bœuf ou un mouton tout entier, ce que nous ne pouvons faire, étant obligés de voyager continuellement pour aller donner le baptême et administrer les autres sacrements. Il y a du poisson dans la mer aux environs de ces îles ; mais les habitants ont peu d'invention pour le prendre, étant d'un naturel fainéant et peu industrieux. Ce serait sans doute un grand service qu'on rendrait à Dieu que d'envoyer en ce pays de bons ouvriers évangéliques qui sussent bien parler la langue du pays, et encore plus souffrir la faim, la soif, et coucher sur la terre. Il est nécessaire aussi qu'ils aient une pension annuelle, autrement il n'y a pas moyen d'y subsister. »

Dans la seconde lettre du même, en date du mois d'avril 1654 : « Nous sommes infiniment obligés, dit-il, de remercier sans cesse la bonté divine, pour tant de bénédictions qu'il lui plaît verser sur nos petits travaux. Je vous en dirai seulement quelque chose, car il ne m'est pas possible de vous déclarer tout ce qui en est.

« Les îles que j'ai fréquentées sont Vista, Canna, Egga et Skia ; et dans le continent, le pays de Moodirt, d'Arasog, de Moro, de Condirt et de Cleangary¹.

« L'île de Vista appartient à deux seigneurs : l'un s'appelle le capitaine de Clanranald, et l'autre Macdonald. Ce qui appartient au premier est tout converti, à la réserve de deux hommes seulement, qui ne veulent aucune religion, pour avoir plus de liberté de pêcher. Il y a près de mille ou douze cents âmes ramenées au bercail de l'Église. Pour

1. Ou plus exactement Ouist, Eigg et Sky ; Moidart, Arisaig, Morar, Knoidart et Glengarry.

l'autre bout de l'île, qui appartient à Macdonald, je n'y ai pas encore été, quoiqu'on m'y ait appelé. Il y a un ministre qui veut traiter de controverse avec moi par lettre; je lui ai répondu, et j'espère un bon succès de cette dispute. La noblesse m'invite d'aller sur les lieux et le seigneur en sera bien aise; j'y suis d'autant plus résolu, que je sais que le ministre l'apprehende davantage et voudrait m'en détourner. Les deux serviteurs qu'ils m'ont envoyés s'en sont retournés catholiques, par la grâce de Dieu, et j'ai reçu la confession générale qu'ils m'ont faite, après les avoir disposés.

« La plupart des habitants de la petite île de Canna et quelques-uns de celle d' Egga sont convertis. Pour ce qui est de l'île de Skia, elle est gouvernée par trois ou quatre seigneurs, une partie par Macdonald et sa mère, une autre par Maclude, et la troisième par Macfimine. Or, dans les deux premières parties il y a quantité de familles converties, mais en celle qui appartient à Macfinime je n'ai encore rien fait.

« A Moodrit, Arasog, Moro, Concirt et Cleangary, tous sont convertis, ou résolus de recevoir l'instruction quand nous aurons loisir d'aller en chaque village : il y a six ou sept mille âmes dans tous ces lieux-là, qui sont bien éloignés, difficiles à visiter à pied et inaccessibles aux gens de cheval.

« Au commencement du printemps, j'entrai dans une autre île nommée Barra, dans laquelle je trouvai le peuple si dévot et si désireux d'apprendre, que j'en fus ravi. C'était assez de bien apprendre à un enfant de chaque village le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, et à deux ou trois jours de là, tout le village les savait, les grands aussi bien que les petits. J'ai reçu les principaux à l'église, et entre eux le jeune seigneur avec ses frères et sœurs, avec espérance d'avoir le vieux seigneur au premier voyage. Parmi ces convertis il y a le fils d'un ministre, dont la dévotion donne une grande

édification à tout le pays où il est connu. Je diffère d'ordinaire la communion pour quelque temps après la confession générale, afin qu'ils soient mieux instruits et encore mieux disposés par une seconde confession, et aussi pour exciter en eux un plus grand désir et une plus grande affection pour communier.

« Entre ceux qui ont reçu la sainte communion, il s'en trouva cinq que Dieu fit paraître n'être pas dans la disposition qu'ils devaient avoir, parce qu'ayant présenté la langue pour recevoir la sainte hostie, ils ne purent la retirer à eux; et il y en eut trois qui demeurèrent en cet état jusqu'à ce qu'on eût repris la sainte hostie; lesquels néanmoins, s'étant après derechef confessés avec une meilleure disposition, reçurent enfin ce pain de vie sans aucune difficulté. Les deux autres ne sont point encore revenus. Dieu a voulu permettre ces effets extraordinaires pour donner aux autres chrétiens de ce pays une plus grande crainte lorsqu'ils s'approcheront de ce divin sacrement, afin qu'ils y apportent de meilleures dispositions. On a vu aussi plusieurs choses merveilleuses opérées par la vertu de l'eau bénite : ce qui a beaucoup servi pour donner de grands sentiments de piété à beaucoup de pauvres gens. Nous baptisons grand nombre d'enfants et même d'adultes de trente, quarante, soixante et quatre-vingts ans et plus, étant assurés qu'ils n'ont jamais été baptisés. Parmi eux il s'en trouve qui, étant troublés et vexés par des fantômes ou malins esprits, en sont entièrement délivrés après qu'ils ont reçu le baptême; en sorte qu'ils ne les voient jamais plus. »

Ce vertueux et zélé missionnaire avait encore fait dessein de passer en une autre île nommée Pabba, ayant auparavant disposé le gouverneur pour en obtenir l'entrée libre. Voici ce qu'il en écrivit à un sien confrère, le 5 de mai 1657 :

« Je me dispose à partir le 10 de ce mois pour aller à

Pabba. Je ne vous ai point encore déclaré ce dessein, de peur que la peine et le danger qu'il y a ne vous donnassent quelque appréhension, car ce lieu est en effet terrible et étrange. Mais nous avons l'espérance de rappeler plusieurs brebis égarées au bercail de Notre-Seigneur, et nous nous confions à sa bonté; d'ailleurs il y a lieu d'espérer que les habitants de cette île, n'étant infectés d'aucune opinion hérétique, et venant à être instruits des vérités de notre sainte religion, pourront avec la grâce de Dieu s'y maintenir et persévérer : cela fait que, méprisant les dangers et la mort même, nous partirons, avec l'aide de Dieu, à la volonté duquel je me remets. C'est pourquoi je vous prie de ne plus différer de venir. Gardez-vous bien pourtant de communiquer ce dessein à aucun, qu'à M. Noeil; car nous désirons pour plusieurs raisons qu'il soit tenu secret et caché. »

Mais ce bon Missionnaire ne put pas exécuter ce qu'il avait projeté et fait savoir à son confrère par cette lettre. Car il tomba peu de temps après dans une maladie, dont il mourut le dix-septième du même mois de mai, au grand regret de tous ces peuples pour le salut desquels il avait tant travaillé ¹.

Après avoir parlé des missions faites aux îles Hébrides, il faut dire quelque chose de celles qui se faisaient en même temps dans l'Écosse, où M. Lunsden, Missionnaire, travaillait avec beaucoup de zèle. Voici ce qu'il en manda à M. Vincent en l'année 1654 : « Quant à la mission que nous faisons ici dans le plat-pays, Dieu y donne une très grande bénédiction; et je puis dire que tous les habitants tant riches que pauvres n'ont jamais été, depuis le temps qu'ils sont tombés dans l'hérésie, si bien disposés à recon-

1. Il fut enterré au lieu de sa mort, dans l'île de Ouist (Vista), où une chapelle porte encore son nom.

naître la vérité, pour se convertir à notre sainte foi. Nous en recevons tous les jours plusieurs qui viennent abjurer leurs erreurs, et quelques-uns même de très grande qualité; et avec cela nous travaillons à confirmer les catholiques par la parole de Dieu et par l'administration des sacrements. Le jour de Pâques, j'étais dans la maison d'un seigneur, où il y eut plus de cinquante personnes qui communiquèrent, parmi lesquelles il y en avait vingt nouvellement converties. Le bon succès de nos missions donne une grande jalousie aux ministres : ils manquent plutôt de puissance que de volonté de nous sacrifier à leur passion. Mais nous nous confions en la bonté de Dieu, qui sera toujours, s'il lui plaît, notre protecteur. »

Et par une autre lettre du mois d'octobre de l'année 1657, parlant sur le même sujet : « Les peuples de ces quartiers septentrionaux, dit-il, sont beaucoup mieux disposés à recevoir la vraie foi qu'ils n'étaient ci-devant, etc. La grâce de Dieu n'a pas travaillé en vain cet été dernier. C'est par elle que j'ai eu le bonheur de ramener à l'Église quelques personnes de grande condition qui ont abjuré leur hérésie; et tout ensemble j'ai confirmé de plus en plus les catholiques par les instructions que je leur fais et par les sacrements que je leur administre. J'ai même entrepris le voyage des îles Orcades, et parcouru les contrées de Moravie, Rossie, Suther, Candie et Cathanésie, où il n'y a eu aucun prêtre depuis plusieurs années, et où il ne reste presque plus aucun catholique. Comme je commençais à travailler, et que j'avais reçu à la foi un honnête homme du côté de Cathanésie, il m'invita à aller demeurer quelque temps en cette province où il espérait la conversion de plusieurs. Mais j'ai été obligé de tout quitter et de m'en revenir promptement, l'ennemi de notre salut ayant suscité une nouvelle persécution contre les catholiques, par l'instigation des ministres qui ont obtenu un mandement du protecteur Cromwel, adressé à tous les juges et magis-

trats du royaume d'Écosse. Ce mandement porte : que, sur ce qui lui a été représenté que plusieurs, principalement dans les provinces septentrionales, passent au papisme, et étant à propos d'en arrêter le cours et d'obvier à ce changement, il leur commande d'en faire une diligente perquisition, et particulièrement contre tous les prêtres, qu'il leur ordonne de faire mettre en prison et ensuite punir selon les lois du royaume. — Or, comme le ministre de Bretonique est fort animé contre moi en particulier, et cherche à me faire prendre, cela m'a obligé de me retirer des lieux où je n'étais pas en assurance et de chercher quelque abri, jusqu'à ce que l'on voie quel sera l'événement de cette persécution. Je ne puis pas vous écrire plus en particulier l'état de nos affaires, de peur que nos lettres ne viennent à tomber entre les mains de nos ennemis. »

Ce n'était pas sans grande raison que ce vertueux Missionnaire usait d'une telle précaution pour se garantir de tomber entre les mains des hérétiques, non tant pour la crainte de la prison ni de la mort même, que de peur de priver les catholiques de ce pauvre royaume du secours et de l'assistance qu'il leur rendait. Car dès l'année 1655, à l'occasion d'un semblable mandement de Cromwel et par la sollicitation des ministres, le magistrat anglais qui faisait l'office de préteur, faisant recherche des prêtres catholiques, en avait trouvé trois dans le château du marquis de Huntley. Entre eux était le confrère du Missionnaire, M. Le Blanc, qui avait été mené prisonnier en la ville d'Aberdeen dès le mois de février de ladite année.

M. Vincent ayant reçu cette nouvelle prit sujet d'en parler à sa Communauté¹, pour l'exhorter à la constance dans les traverses et persécutions où les prêtres missionnaires se peuvent rencontrer. Voici en quels termes :

« Nous recommanderons à Dieu notre bon M. Le Blanc,

1. Avril 1655.

qui travaillait dans les montagnes d'Écosse, lequel a été pris prisonnier par les Anglais hérétiques avec un Père jésuite. On les a menés en la ville d'Aberdeen, d'où est M. Lunsden, qui ne manquera pas de le voir et de l'assister. Il y a en ce pays-là beaucoup de catholiques qui visitent et soulagent les prêtres souffrants. Tant y a que voilà ce bon Missionnaire dans la voie du martyre. Je ne sais si nous devons nous en réjouir ou nous en affliger. Car, d'un côté, Dieu est honoré de l'état où il est déteñu puisque c'est pour son amour; la Compagnie serait bien heureuse si Dieu la trouvait digne de lui donner un martyr, et lui-même bien heureux de souffrir pour son nom, et de s'offrir comme il fait à tout ce qu'il plaira ordonner de sa personne et de sa vie. Quels actes de vertu ne pratique-t-il pas à présent, de foi, d'espérance, d'amour de Dieu, de résignation et d'oblations, par lesquels il se dispose de plus en plus à mériter une telle couronne! Tout cela nous excite en Dieu à beaucoup de joie et de reconnaissance. Mais, d'une autre part, c'est notre confrère qui souffre, ne devons-nous donc pas souffrir avec lui? Pour moi, j'avoue que, selon la nature, j'en suis très affligé, et la douleur m'en est très sensible; mais, selon l'esprit, j'estime que nous devons en bénir Dieu comme d'une grâce toute particulière. Voilà comme Dieu fait, après que quelqu'un lui a rendu de notables services : il le charge de croix, d'afflictions et d'opprobres. Oh! Messieurs et mes Frères, il faut qu'il y ait quelque chose de grand que l'entendement ne peut comprendre, dans les croix et dans les souffrances, puisque d'ordinaire Dieu fait succéder au service qu'on lui rend les afflictions, les persécutions, les prisons et le martyre, afin d'élever à un haut degré de perfection et de gloire ceux qui se donnent parfaitement à son service. Quiconque veut être disciple de Jésus-Christ doit s'attendre à cela; mais il doit aussi espérer qu'en cas que les occasions s'en présentent, Dieu lui donnera la force de supporter les afflictions et surmonter les tourments.

« M. le Vacher me mandait un jour de Tunis, qu'un prêtre de Calabre, où les esprits sont rudes et grossiers, conçut un grand désir de souffrir le martyre pour son nom, comme autrefois le grand saint François de Paule à qui Dieu donna même mouvement, et qui pourtant ne l'exécuta pas parce que Dieu le destinait à autre chose; mais ce bon prêtre fut tellement pressé de ce saint désir, qu'il passa les mers pour en venir chercher l'occasion en Barbarie, où enfin il la trouva et mourut constamment pour la confession du nom de Jésus-Christ. Oh! s'il plaisait à Dieu de nous inspirer ce même désir, de mourir pour Jésus-Christ, en quelque façon que ce soit, que nous attirerions de bénédictions sur nous! Vous savez qu'il y a plusieurs sortes de martyres : car outre celui dont nous venons de parler, c'en est un autre de mortifier incessamment nos passions, et encore un autre de persévérer en notre vocation dans l'accomplissement de nos obligations et de nos exercices. Saint Jean-Baptiste, pour avoir eu le courage de reprendre un roi d'un péché d'inceste et d'adultère qu'il commettait et avoir été mis à mort pour ce sujet, est honoré comme un martyr, quoiqu'il ne soit pas mort pour la foi, mais bien pour la défense de la vertu, contre laquelle cet incestueux avait péché. C'est donc une espèce de martyr que de se consumer pour la vertu. Un Missionnaire qui est bien mortifié et bien obéissant, qui s'acquitte parfaitement de ses fonctions et qui vit selon les règles de son état, fait voir par ce sacrifice de son corps et de son âme que Dieu mérite d'être uniquement servi, et qu'il doit être incomparablement préféré à tous les avantages et plaisirs de la terre : faire de la sorte, c'est publier les vérités et les maximes de l'Évangile de Jésus-Christ, non par paroles, mais par la conformité de vie à celle de Jésus-Christ, et rendre témoignage de sa vérité et de sa sainteté aux fidèles et aux infidèles; et par conséquent vivre et mourir de la sorte, c'est être martyr.

« Mais revenons à notre bon M. Le Blanc, et considérons comment Dieu le traite après qu'il a fait quantité de bonnes choses en sa mission. En voici une merveilleuse à laquelle quelques-uns voulaient donner le nom de miracle : c'est qu'une certaine intempérie de l'air étant arrivée, il y a quelque temps, qui rendait la pêche fort stérile et réduisait le peuple dans une grande nécessité, il fut sollicité de faire quelques prières et de jeter de l'eau bénite sur la mer, parce qu'on s'imaginait que cette malignité de l'air était causée par quelques maléfices. Il le fit donc, et Dieu voulut qu'aussitôt la sérénité revînt et que la pêche fût abondante ; c'est lui-même qui me l'a ainsi écrit. D'autres m'ont aussi mandé les grands travaux qu'il souffrait dans ces montagnes pour affermir les catholiques et convertir les hérétiques, les dangers continuels où il s'exposait, et la disette qu'il y souffrait, ne mangeant que du pain d'avoine. Si donc il n'appartient qu'à un ouvrier qui aime bien Dieu de faire et de souffrir ces choses pour son service, et qu'après, Dieu permette qu'il lui arrive d'autres croix encore plus grandes, et qu'on en fasse un prisonnier de Jésus-Christ, et même un martyr, ne devons-nous pas adorer cette conduite de Dieu, et, en nous y soumettant amoureusement, nous offrir à lui afin qu'il accomplisse en nous sa très sainte volonté ? Or sus, nous demanderons donc cette grâce à Dieu, nous le remercierons de la dernière épreuve qu'il veut tirer de la fidélité de ce sien serviteur, et nous le prions que, s'il n'a pas agréable de nous le laisser encore, au moins il le fortifie dans les mauvais traitements qu'il souffre ou qu'il pourra souffrir ci-après. »

Quoique, selon toutes les apparences, ce vertueux prisonnier fût en grand danger de sa vie, étant entre les mains de ses plus cruels ennemis qui ne désiraient rien tant que sa mort, il plut néanmoins à Dieu de lui faire recouvrer sa liberté après cinq ou six mois de prison : il ne s'était point trouvé de preuves suffisantes pour le convaincre, selon que

les lois portées en ce temps-là contre les catholiques le requéraient, d'avoir célébré la messe ou fait quelques autres fonctions de son ministère. Il est vrai qu'il se trouva un homme qui déposa contre lui, mais d'une manière chancelante et douteuse ; et, ayant été confronté, il se dédit de ce qu'il avait déposé et s'expliqua autrement qu'il n'avait fait, ne voulant pas, comme il disait, être la cause de la perte de cet homme. La liberté néanmoins ne fut rendue à M. Le Blanc que sous une étrange condition, c'était que, s'il venait à prêcher, instruire ou baptiser quelqu'un, ou administrer quelques autres sacrements, il serait pendu sans autre forme de procès.

M. Vincent ayant reçu la nouvelle de cette délivrance, il en fit part à sa communauté en ces termes : « Nous remercions Dieu d'avoir ainsi délivré l'innocent, et de ce que parmi nous il s'est trouvé une personne qui a souffert tout cela pour l'amour de son Sauveur. Ce bon prêtre n'a pas laissé, par la crainte de la mort, de s'en retourner aux montagnes d'Écosse et d'y travailler comme auparavant. Oh ! quel sujet n'avons-nous point de rendre grâces à Notre-Seigneur d'avoir donné à cette Compagnie l'esprit du martyr ! Cette lumière, dis-je, et cette grâce qui lui fait voir quelque chose de grand, de lumineux, d'éclatant et de divin à mourir pour le prochain, à l'imitation de Notre-Seigneur. Nous en remercions Dieu, et nous le prions qu'il donne à chacun de nous cette même grâce de souffrir et de donner sa vie pour le salut des âmes. »

CHAPITRE II

Les Exercices spirituels pour disposer à la réception
des saints Ordres.

SECTION PREMIÈRE

LE GRAND BESOIN QU'IL Y AVAIT DE TRAVAILLER
A LA RÉFORMATION DE L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE, LORSQUE
LES EXERCICES DES ORDINANDS ONT ÉTÉ COMMENCÉS
PAR M. VINCENT

Nous avons vu au précédent chapitre les abondantes bénédictions qu'il a plu à Dieu de verser sur les missions de M. Vincent et de ceux de sa Congrégation. Les grands fruits qu'elles ont produits font assez connaître combien elles sont propres et efficaces pour convertir les âmes à Dieu, les retirant de l'ignorance et du péché, et les portant à la pratique des œuvres chrétiennes; en sorte que l'on peut dire que, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ a planté la foi et les autres vertus en tous les endroits de la terre par les missions de ses Apôtres, qui ont été les premiers et les grands missionnaires, selon que porte la signification de leur nom, — il veut aussi réparer le déchet que souffre cette même vertu de la foi en un très grand nombre d'âmes, et même l'augmenter et la rendre opérante et fructueuse, par les missions des hommes apostoliques, tels qu'ont été M. Vincent et ceux qui participent à son esprit.

Or, quoique cela soit très véritable, si est-ce qu'il faut avouer qu'attendu la faiblesse de la plupart des hommes et le peu de fermeté qu'ils ont dans le bien, il est fort difficile qu'ils conservent longtemps les lumières et les bonnes dispositions qu'ils ont reçues par le moyen des missions, s'ils n'ont toujours auprès d'eux des pasteurs et des prêtres qui

cultivent la terre de leurs âmes, et qui emploient leurs soins pour faire fructifier cette bonne semence.

C'est la raison pour laquelle M. Vincent souhaitait ardemment qu'il plût à Dieu pourvoir à ce besoin. Il disait sur ce sujet que, « comme les conquérants mettaient de fortes et bonnes garnisons dans les places qu'ils avaient prises, pour les conserver; ainsi les missionnaires, après avoir retiré les âmes de la puissance de Satan, devaient aussi travailler, autant qu'il serait en eux, pour faire en sorte que les paroisses fussent remplies de bons curés et de bons prêtres, qui conservassent les peuples dans les bonnes dispositions qu'on leur avait procurées par les missions; et que, faute de cela, il était presque inévitable que le diable qui avait été chassé de ces lieux n'en reprît possession, n'y trouvant personne qui s'opposât à ses malheureux desseins ». Et néanmoins l'expérience ne lui avait fait que trop connaître combien il se trouvait peu de tels ecclésiastiques, ayant vu de ses yeux les désordres qui régnaient parmi le clergé dans la plupart des lieux où il avait été travailler; et quand même il n'en eût eu aucune connaissance par lui-même, il n'en eût été que trop persuadé par les diverses plaintes que lui en faisaient souvent les personnes les mieux intentionnées, et même plusieurs grands et vertueux prélats.

Un ecclésiastique noble par sa naissance et célèbre par sa piété, qui était chanoine d'une église cathédrale, lui écrivit en l'an 1642, en ces termes : « En ce diocèse-ci le clergé est sans discipline et le peuple sans crainte, les prêtres sans dévotion et sans charité, les chaires sans prédicateurs, la science sans honneur, le vice sans châtiment; la vertu y est persécutée, l'autorité de l'Église haïe ou méprisée, l'intérêt particulier y est le poids ordinaire du sanctuaire; les plus scandaleux y sont les plus puissants, et la chair et le sang y ont comme supplanté l'Évangile et l'Esprit de Jésus-Christ. Vous serez, comme je m'assure,

assez sollicité par vous-même d'accourir au secours de ce diocèse, apprenant sa nécessité. *Quis novit utrum ad regnum idcirco veneris, ut in tali tempore parareris*¹? L'occasion est digne de votre charité, si la très humble prière que je vous fais d'y vouloir penser sérieusement devant Notre-Seigneur vous était agréable, comme venant d'un de vos premiers enfants². »

Un bon prélat lui manda un jour, qu'il travaillait avec ses grands-vicaires, autant qu'il pouvait, pour le bien de son diocèse ; « mais, disait-il, c'est avec peu de succès, pour le grand et inexprimable nombre de prêtres ignorants et vicieux qui composent mon clergé, qui ne peuvent se corriger, ni par paroles, ni par exemples. J'ai horreur quand je pense que dans mon diocèse il y a presque sept mille prêtres ivrognes ou impudiques, qui montent tous les jours à l'autel, et qui n'ont aucune vocation. »

Un autre grand prélat lui écrivait sur ce sujet en l'année 1643 : « La désolation extrême, lui dit-il, que je trouve dans le clergé de mon diocèse et l'impuissance en laquelle je me vois d'y remédier m'ont obligé d'avoir recours à votre zèle, duquel on ne peut ignorer les sentiments et les fortes inclinations pour restaurer la discipline ecclésiastique, dans les lieux où elle se trouve déchue ou entièrement abattue. »

Un autre prélat lui écrivit entre autres choses ces paroles : « Excepté le chanoine théologal de mon église, je ne sache point aucun prêtre parmi tous ceux de mon diocèse qui puisse s'acquitter d'aucune charge ecclésiastique : vous jugerez par là combien grande est la nécessité en laquelle

1. « Et qui sait si, quand vous êtes arrivée au trône, vous n'étiez pas préparée pour ce temps? » Paroles de Mardochée à Esther (IV, 14). Allusion à la situation de Vincent de Paul, à qui Anne d'Autriche, Richelieu et Louis XIII accordèrent, à cette époque, entrée à la cour pour la nomination des évêques.

2. De la conférence des *marjits*.

nous sommes d'avoir des ouvriers. Je vous conjure de me laisser votre Missionnaire pour nous aider en notre ordination. »

De ces échantillons on peut juger du reste de la pièce, et inférer quel pouvait être l'état du clergé en la plupart des diocèses de ce royaume, et le grand besoin qu'il y avait de travailler efficacement à sa réformation. C'est pourquoi M. Vincent ayant bien reconnu, ainsi que nous avons remarqué au premier livre, que tous les autres moyens auraient peu d'effet, si on n'appliquait le remède à la source du mal, en procurant que tous ceux qui se présenteraient dorénavant pour recevoir les ordres ecclésiastiques apportassent les dispositions nécessaires et convenables à ce grand sacrement, il s'est toujours dans cette vue employé aux exercices de l'ordination avec une affection tout extraordinaire. Nous allons voir dans les sections suivantes la manière en laquelle il s'y est appliqué avec les siens, et les fruits qui en sont provenus.

SECTION II

QUELS ONT ÉTÉ LES PREMIERS COMMENCEMENTS DES EXERCICES DES ORDINANDS

Nous avons vu au premier livre ¹ de quelle manière ces exercices si importants commencèrent à Beauvais, où M. Vincent les fit pour la première fois au mois de septembre de l'année 1628, sous les ordres de M. Augustin Potier, qui en était évêque; ce qui réussit avec tant de bénédiction, que non seulement ce vertueux prélat les fit toujours continuer depuis par l'aide de celui qui les avait si bien commencés pour l'avantage de son clergé, mais encore un très grand nombre de prélats, tant de ce royaume

1. Chapitre xxv.

que de diverses provinces étrangères, en ont après introduit l'usage dans leurs diocèses avec de très grands fruits.

Et premièrement M^{gr} l'archevêque de Paris, M. Jean-François de Gondy, ayant su ce que M. Vincent avait fait à Beauvais, se résolut de lui faire pratiquer la même chose à Paris, ayant depuis longtemps reconnu en lui de grands dons de Dieu pour travailler très utilement au bien de son Église. Il lui envoya pour cet effet les ordinands de son diocèse au commencement du carême de l'année 1631. Ce charitable prêtre les reçut dans le collège des Bons-Enfants où était logée sa Compagnie encore naissante, avec laquelle il travailla si heureusement à ces exercices, que cette petite source a ensuite répandu ses ruisseaux de tous côtés pour fertiliser le champ de l'Église. Car ce fut à Paris que plusieurs prélats et autres vertueux ecclésiastiques commencèrent à connaître la valeur et l'utilité de ces exercices des ordinands ; ce qui les porta à les mettre en usage en divers autres lieux.

Voici ce que M. Vincent écrivit environ deux ans après sur ce sujet ¹ :

« M^{gr} l'archevêque, conformément à la pratique ancienne de l'Église, en laquelle les évêques faisaient instruire chez eux durant plusieurs jours ceux qui désiraient être promus aux ordres, a ordonné que dorénavant ceux de son diocèse qui auront ce désir se retireront, dix jours avant chaque ordre, chez les prêtres de la Mission, pour y faire une retraite spirituelle, s'exercer à la méditation si nécessaire aux ecclésiastiques, faire une confession générale de toute leur vie passée, faire une répétition de la théologie morale et particulièrement de celle qui regarde l'usage des sacrements, apprendre à bien faire les cérémonies de toutes les fonctions des ordres, et enfin s'instruire

1. *Lettres*, t. I^{er}, p. 59.

de toutes les autres choses nécessaires aux ecclésiastiques. Ils sont logés et nourris pendant ce temps-là ; et il en résulte un tel fruit, par la grâce de Dieu, qu'on a vu que tous ceux qui ont fait ces exercices mènent ensuite une vie vraiment ecclésiastique, et même la plupart d'entre eux s'appliquent d'une manière toute particulière aux œuvres de piété, ce qui commence à être manifeste au public. »

En une autre occasion ¹, parlant à ceux de sa Communauté, et leur remontrant comment les divers emplois où ils étaient appliqués ne venaient point de leur propre choix, mais d'une destination toute particulière de la divine Providence : « Avions-nous, leur dit-il, jamais recherché l'emploi de faire faire les exercices aux ordinands qui est le plus riche et le plus précieux dépôt que l'Église nous pût mettre entre les mains ? Non, cela ne nous était jamais tombé dans l'esprit. »

Il se fit, en cette année 1631, six ordinations à Paris ; et à chaque ordination M. Vincent reçut les ordinands en sa maison pour leur faire faire les exercices. Cela continua de la même façon jusqu'en l'année 1643, en laquelle M^{gr} l'archevêque jugea expédient de retrancher l'ordination de la mi-carême, sur ce qui lui fut représenté par ceux de son conseil que l'intervalle était trop court entre chaque ordination pour y apporter toutes les dispositions convenables. Sur quoi il est à remarquer que, jusqu'en l'année 1638, on recevait seulement aux exercices les ordinands du diocèse de Paris. Mais quelques dames de singulière piété, voyant le changement notable qui paraissait dans les ecclésiastiques de Paris qui avaient passé par ces exercices, proposèrent pour lors à M. Vincent d'y admettre aussi ceux des autres diocèses qui viendraient recevoir les ordres à Paris ; et sachant bien qu'il n'en pouvait pas porter la dépense, une d'entre elles — c'était M^{me} la présidente de Herse —

1. Conférence du 17 mai 1658.

s'offrit de la fournir pour cinq ans, pendant lesquels elle lui envoya mille livres à chaque ordination. Elle contribua encore, avec quelques autres dames de la Compagnie de la Charité de Paris, au logement et ameublement nécessaire pour les mêmes ordinands. M^{me} la marquise de Maignelay ¹, sœur de M^{sr} l'archevêque de Paris, qui était une dame de haute piété et charité, et qui avait une estime particulière pour M. Vincent, a fait aussi du bien à la maison de Saint-Lazare pour l'aider à soutenir cette grande dépense des ordinands. Enfin la reine mère du roi, au commencement de sa régence, ayant eu la dévotion d'assister à un entretien des ordinands que M. Perrochel ², pour lors nommé à l'évêché de Boulogne, faisait dans l'église du collège des Bons-Enfants, elle en fut touchée et jugea cette œuvre fort utile à l'Église. Quelques dames lui ayant dit que cela méritait bien une fondation royale, elle fit espérer quelque assistance pour cela ; et, en effet les cinq années de M^{me} de Herse étant déjà achevées, Sa Majesté donna de sa grâce quelques aumônes durant deux ou trois ans pour contribuer à la nourriture des ordinands. Mais depuis près de dix-huit ans toute cette dépense est tombée sur la maison de Saint-Lazare, laquelle n'étant pas fondée pour fournir à la nourriture et autres frais nécessaires pour un si grand nombre de personnes qui passent tous les ans par ces exercices, n'a pu qu'elle n'en ait été fort incommodée, comme elle l'est en effet ; vu surtout que,

1. Charlotte-Marguerite de Gondi épousa Florimond d'Halluin, marquis de Maignelay. A la mort de son mari, elle consacra son veuvage et sa grande fortune à toutes sortes de bonnes œuvres. Elle mourut en 1650.

2. François Perrochel, cousin d'Olier, élève et compagnon de Vincent de Paul dans le travail des missions, fut sacré évêque dans l'église de Saint-Lazare, le 11 juin 1645. Il gouverna le diocèse de Boulogne pendant trente-deux ans, après lesquels, épuisé par l'âge et les travaux, il se démit de son siège. Il mourut cinq ans après, âgé de quatre-vingts ans.

depuis l'année 1646, on a encore obligé ceux qui devaient recevoir les quatre ordres moindres de passer par les mêmes exercices, afin qu'avant de s'engager dans les ordres sacrés ils pussent connaître avec plus de lumière s'ils y étaient vraiment appelés de Dieu, et apprendre à s'y mieux préparer.

Mais quoique cette charge surpassât de beaucoup les forces de la maison de Saint-Lazare, on n'a pourtant jamais ouï sortir de la bouche de M. Vincent une seule parole de plainte de toutes ces grandes dépenses qu'il fallait faire pour la continuation de cette œuvre ; il les a toujours portées en silence, s'abandonnant à la conduite de Dieu, dont il préférait incomparablement l'honneur qui lui en revenait et le bien de son Église, à tous les intérêts temporels de sa Compagnie.

Le nombre de ceux qu'on reçoit à chaque ordination est pour l'ordinaire de soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix et même plus. Ils sont logés à Saint-Lazare, nourris et entretenus de tout ce qui leur est nécessaire pendant onze jours à chaque ordination, qui font cinquante-cinq jours par an. On ne leur demande pas un sol pour cette dépense, afin qu'ils y viennent plus volontiers, voyant qu'on n'épargne rien pour les mettre en état de bien servir l'Église.

Nous rapporterons ici le témoignage rendu par un ecclésiastique de très grande vertu sur ce sujet. « Il n'est pas possible, dit-il, d'exprimer le soin qu'apportait M. Vincent afin que les ordinands fussent bien servis pendant le temps des exercices. Leur dépense ne lui semblait rien, quoiqu'elle excédât les forces de sa maison qui ne peut qu'elle ne soit fort obérée pour ce sujet. Je me souviens que durant les troubles de Paris, quelques personnes considérables qui connaissaient combien il était difficile que M. Vincent pût alors soutenir cette dépense des ordinands, lui voulurent persuader de n'en point charger sa maison durant un

temps si fâcheux ; mais il n'eut aucun égard à leur remontrance, et voulut, nonobstant la disette d'argent et des vivres où l'on se trouvait réduit, qu'on ne laissât pas de faire toutes les dépenses nécessaires pour leur réception et nourriture en sa maison pendant les onze jours que dureraient leurs exercices : ne faisant aucun cas du temporel lorsqu'il s'agissait du spirituel, et n'estimant les biens périssables qu'autant qu'il les jugeait utiles à l'avancement de la gloire de Dieu. Que ne disait-il point à ceux de sa Communauté touchant l'excellence du sacerdoce, toutes les fois que le temps de l'ordination approchait, pour les exhorter à rendre service et assistance aux ordinands et à travailler de toutes leurs forces de corps et d'esprit pour l'avancement de l'état ecclésiastique dans la vertu ? Toutes ses paroles étaient comme autant de dards enflammés qui pénétraient jusqu'au fond du cœur, et toutes très dignes d'être bien remarquées et retenues, même par écrit ; et si on ne l'a pas fait, on peut dire que c'est une perte incomparable¹. »

SECTION III

SOMMAIRE DE CE QUI SE FAIT EN CES EXERCICES ET DES RÈGLEMENTS QUI S'Y OBSERVENT

Ceux qui veulent recevoir les ordres viennent en la maison des prêtres de la Mission dix jours avant le samedi auquel ils doivent être ordonnés. A leur arrivée, on prend leurs noms, qualités, degrés, etc. Plusieurs de la maison se trouvent prêts pour les recevoir et porter leurs hardes, les

1. On doit surtout à Bertrand Ducournau, frère coadjuteur, qui fut pendant dix-sept ans le secrétaire de Vincent et qui avait un véritable culte pour son bienheureux père, le recueil, malheureusement entrepris trop tard, des conférences et avis de saint Vincent. — Voy. ci-dessus, t. 1^{er}, p. 7.

conduire en leurs chambres et autres lieux, les servir, les encourager, leur expliquer l'ordre des divers exercices ou actions de la journée ; comme aussi pour veiller que cet ordre soit gardé, et pour leur recommander le recueillement, le silence, la modestie et l'exactitude à tout ce qu'ils ont à faire : enfin pour les aider à tirer profit des exercices et à se préparer dignement à la réception des ordres. Il y a un directeur de l'ordination qui a une vue générale sur tous les officiers qui y sont employés et sur tous les ordinands. Il est comme le chef qui conduit cette œuvre, afin que tout s'y fasse avec le même esprit.

On fait tous les jours deux entretiens différents aux ordinands : le premier se fait le matin sur les principaux chefs de la théologie morale et des choses de pratique dont la connaissance est plus nécessaire aux ecclésiastiques ; l'autre entretien se fait le soir, sur les vertus, qualités et fonctions propres à ceux qui sont dans les saints ordres.

On en fait dix de chaque sorte ; et pour ceux du matin, qui sont de la théologie morale, voici l'ordre qu'on y observe :

Au premier jour, on leur parle des censures de l'Église en général ;

Au second, des mêmes censures en particulier, à savoir, de l'excommunication, de la suspense et de l'interdit, auxquelles on ajoute l'irrégularité ;

Au troisième, du sacrement de Pénitence, de son institution, de sa forme, de ses effets et des conditions nécessaires au confesseur pour le bien administrer ;

Au quatrième, des dispositions au sacrement de Pénitence, c'est à savoir, de la contrition, de la confession, et de la satisfaction, comme aussi des Indulgences ;

Au cinquième, des lois divines et humaines, et des péchés en général, dont on explique la division, les circonstances, les espèces, les causes, les effets, les degrés et les remèdes ;

Au sixième, on traite des trois premiers commandements du Décalogue, qui regardent les devoirs de l'homme envers Dieu, et en particulier on parle des trois vertus théologiques et de la vertu de religion et de ses actes ;

Au septième, on leur explique les sept autres commandements de Dieu, qui regardent le prochain ;

Au huitième, on leur parle des Sacrements en général, de la Confirmation et de l'Eucharistie comme sacrement ;

Au neuvième, on traite de l'Eucharistie comme sacrifice, de l'Extrême-Onction et du Mariage ;

Au dixième, on explique le Symbole des Apôtres, déclarant sur chaque article ce qu'un prêtre en doit savoir, avec les avis nécessaires pour l'enseigner utilement aux autres.

Pour ce qui est des entretiens du soir, voici l'ordre qu'on y observe :

Au premier jour, on parle de l'Oraison mentale, et on fait voir premièrement les raisons pour lesquelles il importe que les ecclésiastiques s'y adonnent ; puis on leur montre en quoi elle consiste, et la méthode qu'on y doit observer, avec les moyens de la bien faire. L'on commence par ce sujet le premier entretien, parce que durant les exercices, on leur fait employer tous les jours quelque temps en cette sorte d'oraison ;

Au second, on traite de la vocation à l'état ecclésiastique, et on leur fait voir combien il importe d'être bien appelé de Dieu avant que de se présenter aux ordres ; en quoi consiste cette vocation, et quelles en sont les marques, avec les moyens de la reconnaître et d'y bien correspondre ;

Au troisième, on parle de l'esprit ecclésiastique, et on leur montre l'obligation d'entrer en cet esprit ; en quoi il consiste ; ses marques et les moyens de l'acquérir et de s'y perfectionner ;

Au quatrième, on traite des ordres en général, de leur institution, nécessité, matière, forme, effets, différences, et des dispositions requises pour les bien recevoir ;

Au cinquième, on les entretient de la tonsure cléricale, et on leur explique la doctrine de cette cérémonie, les obligations que contracte celui qui la reçoit, les qualités qu'il doit avoir, les dispositions qu'il y doit apporter, et l'on répond à plusieurs difficultés et objections sur cette matière ;

Au sixième, on parle des ordres moindres en particulier, dont on explique la définition; la matière, la forme, les fonctions et les vertus requises en ceux qui les ont reçus pour les bien exercer ;

Au septième, l'on traite du sous-diaconat et des vertus qui sont propres à cet ordre, et particulièrement de la chasteté ;

Au huitième, du diaconat et des vertus propres aux diacres, particulièrement de la charité envers le prochain ;

Au neuvième, de la prêtrise, et l'on parle particulièrement de la science nécessaire aux prêtres pour s'acquitter dignement des fonctions de leur ordre ;

Enfin au dixième, on fait un entretien de la vie ecclésiastique, où l'on fait voir que ceux qui ont reçu les saints ordres doivent mener une vie bien plus sainte que celle des laïques, et on leur propose divers moyens pour les aider à mener une telle vie.

Tous les jours, immédiatement après chaque entretien, on assemble les ordinands par académies, dont chacune est composée de douze ou quinze personnes ou environ ; et on met ensemble ceux que l'on voit à peu près d'une égale capacité pour conférer entre eux et avec un prêtre de la Mission qui se trouve en chaque académie, sur ce qui a été dit de plus considérable, afin que le souvenir et le fruit leur en demeure.

On leur fait tous les jours pratiquer l'Oraison mentale pendant une demi-heure environ ; et ensuite on les fait assembler par académies pour en conférer et pour montrer

à ceux qui n'y sont pas encore exercés la manière de s'y bien appliquer, comment ils doivent faire les considérations, exciter les affections, et tirer des résolutions de pratique.

On les exerce tous les jours aux fonctions des ordres qu'ils doivent recevoir, principalement aux cérémonies de la sainte messe, tant particulière que solennelle.

On leur fait réciter l'office divin ensemble et bien observer les poses et médiations.

On les dispose surtout à faire une bonne confession générale de toute leur vie, s'ils n'en ont jamais fait; ou au moins depuis le temps de leur dernière confession générale, s'ils en ont fait quelque'une : et c'est pour cette raison que, dans les entretiens de théologie morale, on traite premièrement des matières dont la connaissance est particulièrement nécessaire pour cet effet. Le lendemain de leur confession, qui est le jeudi, ils communient tous à la grand'messe.

On leur donne sept heures et demie de repos la nuit, et le jour deux heures de conversation sainte et honnête, c'est à savoir, après les repas, pendant lesquels on leur fait lecture de l'Écriture sainte, et du livre *De la dignité et sainteté des prêtres*, par Molina, chartreux.

En un mot, on les met dans un train de vie réglée, ni trop libre, ni trop austère, mais convenable aux ecclésiastiques, afin qu'ils s'y conforment le plus qu'ils pourront en leur particulier.

Le dimanche après l'ordination, ils s'en retournent chez eux, après avoir assisté à la grand'messe et y avoir communiqué en action de grâces de leur ordination.

Voilà en abrégé l'ordre des exercices de l'ordination qui ont été commencés, continués et établis par M. Vincent, et ensuite répandus dans l'Église par lui et par les siens ¹.

1. Si l'on excepte les conférences purement théologiques, inutiles

Il souhaitait fort et recommandait soigneusement à ceux qui faisaient les entretiens de l'ordination, qu'ils suivissent les mémoires qu'il leur donnait à cet effet, où les matières étaient toutes digérées; sachant bien qu'ils n'en pouvaient traiter de plus nécessaires ni de plus profitables aux ordinands, ni même dans un ordre plus convenable à la fin de ces exercices. Il congratulait fort NN. SS. les prélats lorsqu'ils les faisaient, de ce qu'ils y procédaient comme les pères envers leurs enfants, les nourrissant de la plus solide doctrine, et leur insinuant la vie et les opérations de l'Esprit de Dieu d'une manière apostolique. « La simplicité, disait-il aux siens, édifie les ordinands; ils s'en louent et ne viennent chercher ici que cela; les vérités qu'on leur enseigne sont bien reçues sous cet habit, elles ont plus d'efficacité avec cet ornement naturel. » Et un jour, quelqu'un faisant ces entretiens autrement que dans l'esprit de la Mission, M. Vincent se mit à genoux devant lui, le priant avec instance de se servir d'un style plus simple et plus dévot.

SECTION IV

SENTIMENTS DE M. VINCENT TOUCHANT CES EXERCICES DES ORDINANDS

Avant que de parler du progrès et des fruits de ces exercices, il ne sera pas hors de propos de rapporter ici les sentiments que M. Vincent en avait, et de quels termes il se servait pour exhorter ceux de sa Congrégation à s'y appliquer de toute leur affection.

« S'employer pour faire de bons prêtres, leur disait-il un jour, et y concourir comme cause seconde efficiente, ins-

désormais depuis l'établissement des séminaires, tel est l'ordre qui s'observe encore aujourd'hui dans tous les diocèses de France.

trumentale, c'est faire l'office de Jésus-Christ, qui pendant sa vie mortelle semble avoir pris à tâche de faire douze bons prêtres, qui sont ses Apôtres; ayant voulu pour cet effet demeurer plusieurs années avec eux pour les instruire et pour les former à ce divin ministère. »

Et un autre jour, faisant une conférence avec ceux de sa communauté sur ce même sujet, après qu'il en eut fait parler plusieurs, il conclut en ces termes : « Béni soyez-vous, Seigneur, des bonnes choses qu'on vient de dire, et que vous avez inspirées à ceux qui ont parlé. Mais, mon Sauveur, tout cela ne servira de rien si vous n'y mettez la main; il faut que ce soit votre grâce qui opère tout ce qu'on a dit, et qui nous donne cet esprit sans lequel nous ne pouvons rien. Que savons-nous faire, nous qui sommes de pauvres misérables? O Seigneur! donnez-nous cet esprit de votre sacerdoce qu'avaient les Apôtres et les premiers prêtres qui les ont suivis. Donnez-nous le véritable esprit de ce sacré caractère que vous avez mis en de pauvres pêcheurs, en des artisans, en de pauvres gens de ce temps-là, auxquels, par votre grâce, vous avez communiqué ce grand et divin esprit. Car, Seigneur, nous ne sommes aussi que de chétives gens, de pauvres laboureurs et paysans; et quelle proportion y a-t-il de nous misérables à un emploi si saint, si éminent et si céleste? Oh! Messieurs et mes Frères, que nous devons bien prier Dieu pour cela, et faire quelque effort pour ce grand besoin de l'Église, qui va à la ruine en beaucoup de lieux par la mauvaise vie des prêtres; car ce sont eux qui la perdent et la détruisent; et il n'est que trop vrai que la dépravation de l'état ecclésiastique est la cause principale de la ruine de l'Église de Dieu. J'étais ces jours passés dans une assemblée où il y avait sept prélats, lesquels faisant réflexion sur les désordres qui se voient dans l'Église, disaient hautement que c'étaient les ecclésiastiques qui en étaient la principale cause.

« Ce sont donc les prêtres; oui, nous sommes la cause de cette désolation qui ravage l'Église, de cette déplorable diminution qu'elle a soufferte en tant de lieux, ayant été presque entièrement ruinée dans l'Asie et dans l'Afrique et même dans une grande partie de l'Europe, comme dans la Suède, dans le Danemark, dans l'Angleterre, Écosse, Irlande, Hollande et autres Provinces-Unies, et dans une grande partie de l'Allemagne. Et combien voyons-nous d'hérétiques en France! Et voilà la Pologne qui, étant déjà beaucoup infectée de l'hérésie, est présentement, par l'invasion du roi de Suède, en danger d'être tout à fait perdue pour la religion.

« Ne semble-t-il pas, Messieurs, que Dieu veut transporter son Église en d'autres pays? Oui, si nous ne changeons, il est à craindre que Dieu ne nous l'ôte tout à fait, surtout lorsque nous voyons ces puissants ennemis de l'Église entrer dedans à main forte. Ce redoutable roi de Suède, qui en moins de quatre mois a envahi une bonne partie de ce grand royaume, nous devons craindre que Dieu ne l'ait suscité pour nous punir de nos désordres. Ce sont les mêmes ennemis dont Dieu s'est servi autrefois pour le même effet; car c'est des Goths, Visigoths et Vandales, sortis de ces quartiers-là, que Dieu s'est servi il y a douze cents ans pour affliger son Église. Ces commencements, les plus étranges qui aient jamais été, nous doivent faire tenir sur nos gardes. Un royaume d'une si grande étendue presque envahi en moins de rien, en l'espace de quatre mois! O Seigneur! qui sait si ce redoutable conquérant en demeurera là? qui le sait? Enfin, *ab Aquilone pandetur omne malum*¹, c'est de là que sont venus les maux que nos ancêtres ont soufferts, et c'est de ce côté-là que nous devons craindre.

« Songeons donc à l'amendement de l'état ecclésiastique,

1. « C'est de l'Aquilon que viendra tout mal. » (Jérém., I, 14.)

puisque les méchants prêtres sont la cause de tous ces malheurs et que ce sont eux qui les attirent sur l'Église. Ces bons prélats l'ont reconnu par leur propre expérience, et l'ont avoué devant Dieu, et nous lui devons dire : Oui, Seigneur, c'est nous qui avons provoqué votre colère ; ce sont nos péchés qui ont attiré ces calamités. Oui, ce sont les clercs et ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique, ce sont les sous-diacres, ce sont les diacres, ce sont les prêtres, nous qui sommes prêtres, qui avons fait cette désolation dans l'Église. Mais quoi, Seigneur ! que pouvons-nous faire maintenant si ce n'est nous en affliger devant vous et nous proposer de changer de vie ? Oui, mon Sauveur, nous voulons contribuer tout ce que nous pourrons pour satisfaire à nos fautes passées, et pour mettre en meilleur ordre l'état ecclésiastique ; c'est pour cela que nous sommes ici assemblés et que nous vous demandons votre grâce. Ah ! Messieurs, que ne devons-nous pas faire ? C'est à nous que Dieu a confié une si grande grâce que celle de contribuer à rétablir l'état ecclésiastique. Dieu ne s'est pas adressé pour cela, ni aux docteurs, ni à tant de communautés et religions pleines de science et de sainteté ; mais il s'est adressé à cette chétive, pauvre et misérable Compagnie, la dernière de toutes et la plus indigne. Qu'est-ce que Dieu a trouvé en nous pour un si grand emploi ? où sont nos beaux exploits ? où sont les actions illustres et éclatantes que nous avons faites ? où cette grande capacité ? Rien de tout cela ; c'est à de pauvres misérables hommes que Dieu par sa pure volonté s'est adressé, pour essayer encore de réparer les brèches du royaume de son Fils et de l'état ecclésiastique. O Messieurs ! conservons bien cette grâce que Dieu nous a faite, par préférence à tant de personnes doctes et saintes qui la méritaient mieux que nous ; car si nous venons à la laisser inutile par notre négligence, Dieu la retirera de nous pour la donner à d'autres et nous punir de notre infidélité. Hélas ! qui sera-ce de nous qui sera la cause d'un

si grand malheur, et qui privera l'Église d'un si grand bien? Ne sera-ce point moi misérable? Qu'un chacun de nous mette la main sur sa conscience, et dise en lui-même: Ne serai-je pas ce malheureux? Hélas! il ne faut qu'un misérable, tel que je suis, qui par ses abominations détourne les faveurs du Ciel de toute une maison et y fasse tomber la malédiction de Dieu. O Seigneur! qui me voyez tout couvert et tout rempli de péchés qui m'accablent, ne privez pas pour cela de vos grâces cette petite Compagnie! Faites qu'elle continue à vous servir avec humilité et fidélité, et qu'elle coopère au dessein qu'il semble que vous avez, de faire, par son ministère, un dernier effort pour contribuer à rétablir l'honneur de votre Église.

« Mais les moyens de cela, quels sont-ils? que devons-nous faire pour le bon succès de cette prochaine ordination? Il faut prier beaucoup, vu notre insuffisance: offrir pour cela durant ce temps ses communions, ses mortifications et toutes ses oraisons et ses prières; rapportant tout à l'édification de ces messieurs les ordinands, à qui il faut rendre, de plus, toutes sortes de respects et de déférences, ne faire point les entendus, mais les servir cordialement et humblement. Ce doivent être là les armes des Missionnaires; c'est par ce moyen que tout réussira; c'est par l'humilité qui nous fait désirer la confusion de nous-mêmes. Car croyez, Messieurs et mes frères, croyez-moi, c'est une maxime infallible de Jésus-Christ, que je vous ai souvent annoncée de sa part, que d'abord qu'un cœur est vide de soi-même, Dieu le remplit; c'est Dieu qui demeure et qui agit là-dedans. Et c'est le désir de la confusion qui nous vide de nous-mêmes, c'est l'humilité, la sainte humilité; et alors ce ne sera pas nous qui agirons, mais Dieu en nous, et tout ira bien. »

« O vous qui travaillez immédiatement à cette œuvre; vous qui devez posséder l'esprit de prêtrise et l'inspirer à ceux qui ne l'ont pas; vous à qui Dieu a confié ces âmes

pour les disposer à recevoir cet esprit saint et sanctifiant, ne visez qu'à la gloire de Dieu : ayez la simplicité de cœur vers lui, et le respect vers ces messieurs. Sachez que c'est par là que vous profiterez : tout le reste vous servira de peu. Il n'y a que l'humilité et la pure intention de plaire à Dieu qui aient fait réussir cette œuvre jusqu'à maintenant. Je recommande aussi les cérémonies, et je prie la Compagnie d'éviter les fautes qu'on y peut faire. Les cérémonies ne sont à la vérité que l'ombre, mais c'est l'ombre des plus grandes choses, qui requièrent qu'on les fasse avec toute l'attention possible, et qu'on les montre avec un silence religieux et une grande modestie et gravité. Comment les feront ces messieurs, si nous ne les faisons pas bien nous-mêmes ? Qu'on chante posément, avec modération ; qu'on psalmodie avec un air de dévotion. Hélas ! que répondrons-nous à Dieu quand il nous fera rendre compte de ces choses, si elles sont mal faites ? »

« Or sus, Messieurs et mes frères, leur dit-il une autre fois, nous voici donc à la veille de cette grande œuvre que Dieu nous a mise entre les mains ; c'est demain, mon Dieu, que nous devons recevoir ceux que votre Providence a résolu de nous envoyer, afin de nous faire contribuer avec vous à les rendre meilleurs. Ah ! Messieurs, que voilà une grande parole : rendre meilleurs les ecclésiastiques ! Qui pourra comprendre la hauteur de cet emploi ? c'est le plus relevé qui soit. Qu'y a-t-il de si grand dans le monde que l'état ecclésiastique ? Les principautés et les royaumes ne lui sont point comparables. Vous savez que les rois ne peuvent pas, comme les prêtres, changer le pain au corps de Notre-Seigneur, remettre les péchés ; vous connaissez tous les autres avantages que les prêtres ont par-dessus les grandeurs temporelles : et voilà néanmoins les personnes que Dieu nous envoie pour les sanctifier ; qu'y a-t-il de semblable ? O pauvres et chétifs ouvriers ! que vous avez

peu de rapport à la dignité de cet emploi ! Mais puisque Dieu fait cet honneur à cette petite Compagnie, la dernière de toutes et la plus pauvre, que de l'appliquer à cela, il faut que de notre côté nous apportions tout notre soin à faire réussir ce dessein apostolique qui tend à disposer les ecclésiastiques aux ordres supérieurs, et à se bien acquitter de leurs fonctions : car les uns seront curés, les autres chanoines, les autres prévôts, abbés, évêques, oui, évêques : voilà les personnes que nous recevrons demain.

« La semaine passée il se fit une assemblée d'évêques pour remédier à l'ivrognerie des prêtres d'une certaine province : à quoi on est bien empêché. Les saints docteurs disent que le premier pas d'une personne qui veut acquérir la vertu est de se rendre maître de sa bouche ; or la bouche maîtrise les personnes qui lui donnent ce qu'elle demande ; quel désordre ! Ils sont ses serviteurs, ses esclaves ; ils ne sont que ce qu'elle veut ; il n'y a rien de si vilain, ni de si déplorable que de voir des prêtres, et la plupart de ceux d'une province, asservis à ce vice, jusque-là qu'il faille assembler des prélats, et les mettre tous bien en peine pour trouver quelque remède à ce malheur. Et le peuple, que fera-t-il après cela ? Mais que ne devons-nous pas faire, Messieurs, pour nous donner à Dieu, afin d'aider à retirer ses ministres et son épouse de cette infamie et de tant d'autres misères où nous ne les voyons que trop ? Ce n'est pas que tous les prêtres soient dans le dérèglement, non, ô Sauveur ! Qu'il y a de saints ecclésiastiques ! il nous en vient tant ici en retraite, des curés et autres qui viennent de bien loin, exprès pour mettre bon ordre à leur intérieur. Et combien de bons et de saints prêtres à Paris ? il y en a grand nombre ; et entre ces Messieurs de la conférence¹ qui s'assemblent ici, il n'y en a pas un qui ne soit homme d'exemple ; ils travaillent tous avec des fruits non pareils.

1. La conférence des *mardis*.

« Il y a aussi de méchants ecclésiastiques dans le monde, et je suis le pire, le plus indigne, et le plus grand pécheur de tous. Mais aussi en revanche il y en a qui louent hautement Dieu par la sainteté de leur vie. Oh ! quel bonheur de ce que non seulement Dieu veut se servir de pauvres gens comme nous, sans science et sans vertu, pour aider à redresser les ecclésiastiques déchus et dérégés, mais encore à perfectionner les bons, comme nous voyons par sa grâce que cela se fait ! Que bienheureux êtes-vous, Messieurs, de répandre par votre dévotion, douceur, affabilité, modestie et humilité, l'esprit de Dieu dans ces âmes, et de servir Dieu en la personne de ses plus grands serviteurs ! que vous êtes heureux, vous qui leur donnerez bon exemple aux conférences, aux cérémonies, au chœur, au réfectoire et partout ! Oh ! qu'heureux serons-nous tous, si par notre silence, discrétion et charité nous répondons aux intentions pour lesquelles Dieu nous les envoie ; usant d'une vigilance particulière à voir, à rechercher et à leur apporter sans délai tout ce qui les pourra contenter, et étant ingénieux à pourvoir à leurs besoins et à les servir ! nous les édifierons si nous faisons cela. Il faut bien demander cette grâce à Notre-Seigneur ; je prie les prêtres de dire la sainte messe, et nos frères de l'entendre à cette intention. »

« Voici l'ordination qui s'approche, dit-il une autre fois ; nous prierons Dieu qu'il donne son esprit à ceux qui parleront à ces Messieurs et dans les entretiens, et dans les conférences. Surtout chacun tâchera de les édifier par l'humilité et par la modestie. Car ce n'est pas par la science qu'ils se gagnent, ni par les belles choses qu'on leur dit ; ils sont plus savants que nous : plusieurs sont bacheliers, et quelques-uns licenciés en théologie, d'autres docteurs en droit, et il y en a peu qui ne sachent la philosophie et une partie de la théologie ; ils en disputent tous les jours. Presque

rien de ce qu'on leur peut dire ici ne leur est nouveau ; ils l'ont déjà lu, ou oui ; ils disent eux-mêmes que ce n'est pas cela qui les touche, mais bien les vertus qu'ils voient pratiquer ici. Tenons-nous bas, Messieurs, en la vue d'un emploi tant honorable, comme est celui d'aider à faire de bons prêtres : car qu'y a-t-il de plus excellent ? Tenons-nous bas à la vue de notre chétiveté, nous qui sommes pauvres de science, pauvres d'esprit, pauvres de condition. Hélas ! comment Dieu nous a-t-il choisis pour une chose si grande ? C'est que pour l'ordinaire il se sert des matières les plus basses pour les opérations extraordinaires de sa grâce ; comme dans les sacrements, où il fait servir l'eau et les paroles pour conférer ses plus grandes grâces.

« Prions Dieu pour ces messieurs ; mais prions Dieu pour nous, afin qu'il en éloigne tout ce qui pourrait être cause qu'ils ne reçussent les effets de l'esprit de Dieu, lequel il nous semble vouloir communiquer à la Compagnie pour cet effet. Avez-vous jamais été en pèlerinage en quelque lieu de dévotion ? Pour l'ordinaire, en y entrant on se sent comme sortir hors de soi, les uns se trouvant tout d'un coup élevés en Dieu, les autres attendris de dévotion, d'autres pleins de respect et de révérence pour ce lieu sacré, et d'autres ont divers bons sentiments. D'où vient cela ? c'est que l'esprit de Dieu est là-dedans, qui se fait sentir en ces manières-là. Or nous devons penser qu'il sera le même céans à l'égard de ces messieurs, si l'esprit de Dieu réside en cette maison.

« Il leur faut rendre la morale familière, et descendre toujours dans le particulier, afin qu'ils l'entendent et comprennent bien ; il faut toujours viser là : de faire en sorte que les auditeurs remportent tout ce qu'on leur dit dans l'entretien. Gardons-nous bien que ce maudit esprit de vanité ne se fourre parmi nous, à leur vouloir parler des choses hautes et relevées, car cela ne fait que détruire au lieu d'édifier : or, ils remporteront tout ce qui leur aura été dit à

l'entretien, si on le leur inculque après, simplement, et qu'on les entretienne de cela seulement et non d'autres choses, ainsi qu'il est expédient pour plusieurs raisons. »

M. Vincent congratula une fois un des frères de la maison, qui, en rapportant son oraison, déclara avoir prié Dieu qu'il envoyât de bons prélats à l'Église. Il prit de là sujet de dire ce qui suit :

« Dieu vous bénisse, mon frère, c'est bien fait de demander à Dieu qu'il fasse de bons évêques, de bons curés, de bons prêtres, et c'est ce que nous lui devons tous demander : tels sont les pasteurs, tels sont les peuples. On attribue aux officiers d'une armée les bons et les mauvais succès de la guerre : et on peut dire de même que, si les ministres de l'Église sont bons, s'ils font leur devoir, tout ira bien : et au contraire s'ils ne le font pas, qu'ils sont cause de tous les désordres.

« Nous sommes tous appelés de Dieu à l'état que nous avons embrassé, pour travailler à un chef-d'œuvre : car c'est un chef-d'œuvre en ce monde que de faire de bons prêtres, après quoi on ne peut penser rien de plus grand ni de plus important. Nos frères mêmes peuvent contribuer à cela par leur bon exemple, et par leurs emplois extérieurs : ils peuvent faire leur office à cette intention : qu'il plaise à Dieu donner son esprit à MM. les ordinands. Chacun des autres peut faire la même chose, et tous doivent s'étudier à les bien édifier ; et s'il était possible de deviner leurs inclinations et leurs désirs, il faudrait les prévenir pour les contenter, autant que l'on pourrait raisonnablement. Enfin ceux qui auront le bonheur de leur parler et qui assisteront à leurs conférences doivent en leur parlant s'élever à Dieu pour recevoir de lui ce qu'ils ont à leur dire. Car Dieu est une source inépuisable de sagesse, de lumière et d'amour : c'est en lui que nous devons puiser ce que nous disons aux autres ; nous devons anéantir notre propre esprit et nos sen-

timents particuliers, pour donner lieu aux opérations de la grâce, qui seule illumine et échauffe les cœurs ; il faut sortir de soi-même pour entrer en Dieu ; il faut le consulter pour apprendre son langage, et le prier qu'il parle lui-même en nous et par nous : il fera pour lors son œuvre, et nous ne gêterons rien. Notre-Seigneur, conversant parmi les hommes, ne parlait pas de par lui-même : « Ma science, disait-il, « n'est pas de moi, mais de mon Père ; les paroles que je vous « dis ne sont pas les miennes, mais elles sont de Dieu. » Cela nous montre combien nous devons recourir à Dieu, afin que ce ne soit pas nous qui parlions et qui agissions, mais que ce soit Dieu. Il se pourra faire peut-être que, s'il plaît à Dieu qu'il résulte quelque fruit, ce sera par les prières d'un frère qui n'approchera pas de ces messieurs : il sera occupé à son travail ordinaire, et en travaillant il s'élèvera à Dieu souvent, pour le prier qu'il ait pour agréable de bénir l'ordination ; et peut-être aussi, sans qu'il y pense, Dieu fera le bien qu'il désire, à cause des bonnes dispositions de son cœur. Il y a dans les psaumes : *Desiderium pauperum exaudivit Dominus.* »

M. Vincent s'arrêta ici, ne se souvenant pas du reste du verset, et demanda : « Comment y a-t-il au reste du verset ? » Alors son assistant l'acheva, disant : « *Præparationem cordis eorum audivit auris tua.* — Dieu vous bénisse, Monsieur ! » lui dit M. Vincent, par un grand sentiment de joie, voyant la beauté de ce passage qu'il répéta plusieurs fois avec des mouvements dévots et touchants pour l'inculquer à ses enfants. « Merveilleuse façon de parler, ajouta-t-il, digne du Saint-Esprit : « Le Seigneur a exaucé le désir « des pauvres, il a entendu la préparation de leur cœur », pour nous faire voir que Dieu exauce les âmes bien disposées avant même qu'elles le prient. Cela est de grande consolation ; et nous devons certes nous encourager au service de Dieu, quoique nous ne voyions en nous que misères et pauvretés. Vous souvient-il de cette belle lecture de

table qu'on nous fit hier ? Elle nous disait que Dieu cache aux humbles les trésors des grâces qu'il a mises en eux. Et ces jours passés, un d'entre nous me demandait ce que c'était que la simplicité ? Il ne connaît pas cette vertu, et cependant il la possède ; il ne croit pas l'avoir, et c'est néanmoins une âme des plus candides de la Compagnie.

« Quelques-uns m'ont rapporté qu'étant allés travailler en un lieu où il y a beaucoup d'ecclésiastiques, ils ont trouvé qu'ils y sont quasi tous inutiles : ils disent leur bréviaire, célèbrent leur messe, et encore fort pauvrement ; quelques-uns administrent les sacrements tellement quellement, et voilà tout ; mais le pis est qu'ils sont dans le vice et dans le désordre. Si plaisait à Dieu nous rendre bien intérieurs et recueillis, nous pourrions espérer que Dieu se servirait de nous, tout chétifs que nous sommes, pour faire quelque bien, non seulement à l'égard du peuple, mais encore et principalement à l'égard des ecclésiastiques. Quand vous ne diriez mot, si vous êtes bien occupés de Dieu, vous toucherez les cœurs par votre seule présence. MM. les abbés de Cbandenier, et ces autres messieurs qui viennent de faire la mission à Metz en Lorraine, avec grande bénédiction, allaient deux à deux, en surplus, du logis à l'église et de l'église au logis, sans dire mot, et avec une si grande recollection que ceux qui les voyaient admiraient leur modestie, n'en ayant jamais vu de pareille. Leur modestie donc était une prédication muette, mais si efficace qu'elle a peut-être autant et plus contribué, à ce qu'on m'a dit, au succès de la mission que tout le reste : ce que l'œil voit nous touche bien plus que ce que l'oreille entend, et nous croyons plutôt à un bien que nous voyons qu'à celui que nous entendons. Quoique la foi entre par l'oreille, *fides ex auditu*, néanmoins les vertus dont nous voyons la pratique font plus d'impression en nous que celles qu'on nous enseigne.

« Les choses physiques ont toutes leurs espèces diffé-

rentes par lesquelles on les distingue : chaque animal, et l'homme même, a ses espèces, qui le font connaître pour tel qu'il est, et distinguer d'un autre de pareil ordre ; de même les serviteurs de Dieu ont des espèces qui les distinguent des hommes charnels : c'est une certaine composition extérieure, humble, recueillie et dévote, qui procède de la grâce qu'ils ont au dedans, laquelle porte ses opérations en l'âme de ceux qui les considèrent. Il y a des personnes céans si remplies de Dieu, que je ne les regarde jamais sans en être touché ¹. Les peintres, dans les images des saints, nous les représentent environnés de rayons : c'est que les justes qui vivent saintement sur la terre répandent une certaine lumière au dehors, qui n'est propre qu'à eux. Il paraissait tant de grâce et de modestie en la sainte Vierge, qu'elle imprimait de la révérence et de la dévotion en ceux qui avaient le bonheur de la voir, et en Notre-Seigneur il en paraissait encore plus : il en est de même par proportion des autres saints.

« Tout cela nous fait voir, Messieurs et mes Frères, que si vous travaillez à l'acquisition des vertus, si vous vous remplissez des choses divines, et si un chacun en particulier a une tendance continuelle à sa perfection, quand vous n'auriez aucun talent extérieur pour profiter à ces messieurs les ordinands, Dieu fera que votre seule présence portera des lumières en leurs entendements et qu'elle échauffera leurs volontés pour les rendre meilleurs. Plaise à Dieu nous faire cette grâce ! C'est un ouvrage si difficile et si élevé, qu'il n'y a que Dieu qui puisse y avancer en quelque chose ; c'est pourquoi nous le devons prier incessamment qu'il donne bénédiction aux petits services qu'on tâchera

1. L'abbé de Rancé, après une retraite de douze jours à Saint-Lazare, ne pouvait assez exprimer sa satisfaction d'avoir été témoin de tant de modestie et de piété : « C'est une véritable maison de Dieu, écrivait-il (22 décembre 1648) ; il ne se trouve point ailleurs un pareil exemple. »

de leur rendre et aux paroles qu'on leur dira. Sainte Thérèse qui voyait de son temps le besoin que l'Église avait de bons ouvriers, demandait à Dieu qu'il lui plût faire de bons prêtres, et elle a voulu que les filles de son ordre fussent souvent en prière pour cela; et peut-être que le changement en mieux qui se trouve à cette heure en l'état ecclésiastique est dû en partie à la dévotion de cette grande sainte ¹, car Dieu a toujours employé de faibles instruments aux grands desseins. En l'institution de l'Église n'a-t-il pas choisi de pauvres ignorants et rustiques? Cependant, c'est par eux que Notre-Seigneur a renversé l'idolâtrie, qu'il a assujetti à l'Église les princes et les puissants de la terre, et qu'il a étendu notre sainte religion par tout le monde. Il peut se servir aussi de nous, chétifs que nous sommes, pour aider à l'avancement de l'état ecclésiastique à la vertu. Au nom de Notre-Seigneur, Messieurs et mes Frères, donnons-nous à lui pour y contribuer tous, par nos services et par de bons exemples, par prières et par mortifications, etc. »

Ces petites et pathétiques exhortations ne sont que des échantillons d'un grand nombre d'autres, que M. Vincent a faites sur cette matière. Elles peuvent faire voir d'un côté que l'Église a un très grand besoin de bons prêtres, et qu'il importe extrêmement de ne point entrer dans les ordres sans une bonne préparation; et d'autre part, l'ardeur que M. Vincent avait pour disposer ceux qui y prétendaient, et le soin qu'il prenait d'inspirer cette même affection à sa Compagnie, lui marquant les moyens propres pour y réussir, tels que l'humilité, la douceur, le respect, la pénitence, la prière, la vie intérieure et la pureté d'in-

2. Vincent, lui aussi, provoquait de tous côtés des prières à l'époque des ordinations. Il en demandait aux siens, aux Filles de la Charité, à toutes les communautés; il envoyait les dames de la Charité implorer la grâce d'avoir de bons prêtres, à l'autel de la Vierge dans l'église de Notre-Dame. (*Summar*, p. 118.)

tion. Il les portait efficacement à ces vertus par son exemple. Car s'il était puissant en paroles, il l'était encore plus en œuvres, et il savait bien joindre la pratique à la persuasion : ce qui se voit même en ces discours, où il s'humilie lui-même; en portant les autres à la prière, il s'élève lui-même à Dieu et les y attire suavement; enfin il rectifie leurs intentions par la droiture et la perfection des siennes.

SECTION V

QUELQUES EXEMPLES DES FRUITS PROVENUS DE CES EXERCICES EN FRANCE

Le premier témoignage que nous produirons ici sera du même M. Vincent, dans une lettre qu'il écrivit à un prêtre de sa Compagnie qui était à Rome ¹. Il y parle de l'abondance de son cœur, des bénédictions que Dieu versait sur ces exercices des ordinands dès leurs premiers commencements.

« Il faut que vous sachiez, lui dit-il, ce que je pense ne vous avoir pas encore écrit : qu'il a plu à la bonté de Dieu donner une bénédiction toute particulière, et qui n'est pas imaginable, aux exercices de nos ordinands; elle est telle que tous ceux qui y ont passé, ou la plupart, mènent une vie telle que doit être celle des bons et parfaits ecclésiastiques. Il y en a même plusieurs qui sont considérables pour leur naissance ou pour les autres qualités que Dieu a mises en eux, lesquels vivent aussi réglés chez eux que nous vivons chez nous, et sont autant et même plus intérieurs que plusieurs d'entre nous, n'y eût-il que moi-même. Ils ont leur temps réglé, font oraison mentale, célèbrent la sainte messe, font les examens de conscience tous les jours comme nous; ils s'appliquent à visiter les

1. A du Coudray, le 5 juillet 1633.

hospitaux et les prisons, où ils catéchisent, prêchent, confessent, comme aussi dans les collèges, avec des bénédictions très particulières de Dieu. Entre plusieurs autres, il y en a douze ou quinze dans Paris qui vivent de la sorte, et qui sont personnes de condition; ce qui commence à être connu du public. Or, ces jours passés, un d'entre eux, parlant de la manière de vie que menaient ceux qui avaient passé avec lui par les exercices des ordinands, proposa une pensée qu'il avait eue de les lier ensemble par manière d'assemblée ou de compagnie : ce qui a été fait avec une satisfaction particulière de tous les autres. Et la fin de cette assemblée est de vaquer à leur propre perfection, à moyennner que Dieu ne soit point offensé, mais qu'il soit connu et servi dans leurs familles, et à procurer sa gloire dans les personnes ecclésiastiques et parmi les pauvres : et cela sous la direction d'une personne de céans, où ils doivent s'assembler tous les huit jours. Et parce que Dieu a béni les retraites que plusieurs curés de ce diocèse ont faites ici, ces messieurs ont désiré faire de même, et ont en effet commencé. Or, il y a sujet d'espérer de grands biens de tout ceci, s'il plaît à Notre-Seigneur donner sa bénédiction à son œuvre, que je recommande particulièrement à vos prières. »

Voilà quels ont été les premiers fruits des exercices des ordinands, que M. Vincent a eu la consolation de recueillir des premiers services qu'il leur a rendus. Ils ont eu des suites si avantageuses à l'Église que ces exercices ont toujours continué depuis ce temps-là, non seulement à Paris, mais aussi en plusieurs autres diocèses, tant de France que d'Italie; même à Rome, où il y a des prêtres de la Congrégation de la Mission, qui, animés de l'esprit de leur saint fondateur et instituteur, et dressés de sa main, travaillent avec la même bénédiction pour faire que l'Église soit remplie de bons prêtres. Cela s'est même répandu en beaucoup d'autres lieux, où les prêtres de la Mission ne

sont point encore établis, et où MM. les prélats font faire les exercices de l'ordination, à l'exemple et sur le modèle de ceux que M. Vincent a commencés et que les siens continuent en tous les lieux où ils travaillent.

Nous joindrons au témoignage de M. Vincent celui de quelques autres ecclésiastiques.

Messire Henri-Louis Chastaigner de la Roche-Pozay, évêque de Poitiers, ayant envoyé ses ordinands à Richelieu où les prêtres de la Mission leur firent faire les mêmes exercices qu'à Paris, le supérieur de Richelieu en écrivit à M. Vincent au mois de juin 1649 en ces termes : « Nous n'avons, dit-il, que quarante-trois ordinands, et leur modestie commence à donner une merveilleuse édification, en sorte que les peuples qui les voient à l'office divin ne peuvent retenir leurs larmes de tendresse, voyant l'ordre, la décence, la dévotion avec laquelle ils y assistent ; si bien qu'il semble à ces bonnes gens voir non des hommes, mais des anges du Paradis. A Dieu seul en soit la gloire ; à M. le cardinal de Richelieu qui nous a établis ici, le mérite et la récompense ; et à nous, la honte et la confusion devant les puissances célestes et terrestres, d'être employés à un si haut ministère. »

Au mois de décembre de l'année suivante 1643, M. Vincent reçut une lettre de la part de M^{sr} l'évêque d'Angoulême ¹, par laquelle, entre plusieurs autres considérations, pour le porter à consentir à l'établissement des prêtres de sa Congrégation dans son diocèse, il lui représente la bénédiction que Dieu avait donnée aux exercices des ordinands commencés le même mois ; bénédiction qu'il lui dit avoir été si grande, qu'il n'y avait personne dans la ville d'Angoulême qui n'en louât et bénît le saint nom de Dieu, et qui ne souhaitât la continuation d'un si grand bien.

1. Jacques du Perron.

En la même année 1643, M. Éléonor d'Estampes, archevêque de Reims, ayant désiré que M. Vincent lui envoyât de ses prêtres pour faire les mêmes exercices aux premières ordinations qu'il devait faire en ce diocèse, où il était nouvellement établi, lui écrivit en ces termes : « Je ne saurais assez vous remercier de la faveur que vous m'avez faite, de m'envoyer de vos Missionnaires pour faire faire les exercices à mes ordinands. Je vous assure que j'en avais un très grand besoin et ils ne pouvaient aller en lieu où ils fussent plus nécessaires. Ils vous feront eux-mêmes le rapport des grands fruits qu'ils y ont faits. »

En la même année 1643, les mêmes exercices des ordinands ayant été commencés par les prêtres de la Mission en la ville de Noyon, les ecclésiastiques de la conférence de cette même ville en écrivirent à M. Vincent en ces termes : « Si les actions de grâces doivent correspondre à la grandeur des bienfaits reçus, la compagnie ne peut s'empêcher de demeurer court dans les devoirs qu'elle est obligée de vous rendre pour l'édification singulière qu'elle a reçue de vos prêtres en la conduite et instruction des ordinands. Il y a bien longtemps que nous souhaitions cette bénédiction de votre part; mais maintenant que la compagnie en a senti les effets avantageux, elle les estime et les chérit à si haut point, qu'elle manque de paroles pour vous en exprimer ses sentiments. »

Et un très vertueux ecclésiastique de cette même conférence, dans une lettre particulière qu'il écrivit à M. Vincent sur le même sujet : « Je voudrais, lui dit-il, pouvoir trouver des termes qui fussent suffisants pour exprimer la consolation et l'édification qu'ont reçue, non seulement les ordinands, mais encore ces messieurs de la conférence, des entretiens que nous a faits M. N. de votre compagnie. Il a tellement touché les cœurs, que ces messieurs ne se sauraient lasser d'en parler. Parmi les ordinands, il y en avait plusieurs, qui, fâchés de ce qu'on les assujettissait à

faire ces exercices, s'étaient proposé, avant d'y entrer, de ne point faire du tout de confession générale, et d'autres de ne la point faire à vos prêtres; mais après avoir entendu les entretiens, ils en ont été si fortement touchés qu'ils ont avoué et déclaré tout haut, en la présence des autres, leurs mauvaises intentions, et ensuite la résolution contraire qu'ils avaient prise de faire leur confession générale, et même de la faire aux prêtres Missionnaires : ce qu'ils disaient tous, fondant en larmes, tant ils étaient touchés. Je vous rends donc des actions de grâces infinies pour votre grande charité envers nous, tant de ma part que de celle de ces messieurs qui m'ont chargé de vous écrire pour vous témoigner la satisfaction qu'ils en ont reçue. »

Au mois de mai de l'année 1644, M. Vincent avait envoyé deux prêtres de sa Congrégation à Chartres au sujet des mêmes exercices que messire Jacques Lescot, qui en était pour lors évêque, désirait voir faire à ses ordinands. Ils y travaillèrent avec tant de bénédiction, que ce grand prélat lui en fit des remerciements par lettre en ces termes : « Les deux Missionnaires que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer ici, pour les ordres de la Pentecôte, sont des ecclésiastiques très honnêtes, sages, capables, soigneux et zélés : aussi ont-ils fait, grâce à Dieu, de très grands fruits. Je vous en suis infiniment obligé, avec tout ce diocèse, que je trouve assez porté au bien. Mais il nous faut de l'assistance. Je l'attendrai, s'il vous plaît, Monsieur, de votre charité, qui est si générale et si grande que vous ne la refusez à personne. »

Au mois de mars 1645, M^{sr} l'évêque de Saintes ¹ écrivant à M. Vincent pour le remercier des prêtres de sa Congrégation qu'il lui avait envoyés pour les mêmes exercices : « Nos ordinands, lui dit-il, vont avec une merveilleuse bénédiction, et il y a maintenant autant de presse pour être

1. Jacques Raoul.

reçu à ces exercices qu'il y avait ci-devant de difficulté dans les particuliers pour les y faire entrer. »

Il faudrait des volumes entiers si l'on voulait rapporter en détail tous les bons effets que ces exercices ont produits en tous les lieux où ils ont été mis en usage, et toutes les grâces et bénédictions qu'ont reçues ceux qui n'y ont point mis empêchement; elles ont paru même à l'extérieur, après leur ordination, dans le changement de leur vie et dans la pratique de toutes les vertus ecclésiastiques. Il nous suffira de dire que ces exercices ont été tellement approuvés et goûtés par les prélats de ce royaume, qu'il a été impossible à M. Vincent, faute d'ouvriers, de satisfaire à tous ceux qui lui en ont demandé pour y travailler dans leurs diocèses, et qu'une approbation si générale de ce bien est une marque évidente de son excellence et de son utilité.

SECTION VI

LES MÊMES EXERCICES DES ORDINANDS AYANT ÉTÉ PRATIQUÉS
EN ITALIE, Y ONT AUSSI PRODUIT DE TRÈS GRANDS FRUITS

Comme c'est le propre du bien de se communiquer et de se répandre, il ne faut pas s'étonner si cette pratique des exercices de l'ordination qui était si bonne et si utile, s'est répandue hors de France et a été introduite avec facilité en Italie et en d'autres pays, où elle a eu un même succès et une même bénédiction. Nous ne rapporterons ici que ce que l'on a mandé de deux grandes villes; de là on pourra juger ce qui est arrivé en d'autres.

La première est la ville de Gênes. M. le cardinal Durazzo, qui en est archevêque, ayant fait un établissement des prêtres de la Congrégation de la Mission, pour s'en servir non seulement à l'instruction de son peuple mais aussi à la réformation de son clergé, il a désiré, toutes les

fois qu'il tenait les ordres dans son diocèse, que ces Messieurs fissent les exercices aux ordinands. Il s'en est suivi un merveilleux fruit dans les ecclésiastiques qui ont participé à cette grâce. Voici ce que le supérieur de la Mission de Gênes écrivit à M. Vincent sur le sujet d'une ordination ; l'on en pourra inférer ce qui est arrivé en toutes les autres.

« Notre ordination, lui dit-il, a été médiocre en nombre, mais abondante en bénédictions, Dieu y ayant communiqué ses grâces avec plénitude. Le règlement a été observé exactement ; il régnait un tel silence dans les exercices, et une telle modestie, principalement pendant le temps de la réfection, qu'il semblait que les ordinands eussent été toute leur vie élevés dans notre maison. Mais la grâce de Dieu s'est encore davantage manifestée dans l'oraison et les conférences qui se faisaient ensuite. Je ne sais si l'on peut vaquer à ce saint exercice avec plus de ferveur. On voyait des ordinands qui pendant le temps de l'oraison fondaient en larmes, et même pendant la conférence de l'oraison ; d'autres remerciaient hautement Dieu et de leur avoir fait la grâce d'entrer dans les exercices, et de ce qu'ils y recevaient une nouvelle lumière pour bien connaître l'état qu'ils embrassaient, ainsi que ce qu'ils devaient faire pour correspondre aux desseins de Dieu et vivre en véritables ecclésiastiques. Il y en eut un entre autres qui prenait congé de moi à la fin des exercices ; il me dit avec une voix entrecoupée de sanglots qui ne l'empêchaient point de se bien exprimer, qu'il priait Dieu de lui envoyer plutôt mille morts que de permettre qu'il vint jamais à l'offenser. Ce qu'ayant rapporté hier à M. le cardinal Durazzo, archevêque, il se mit à pleurer de joie et de satisfaction, son cœur ne pouvant contenir les sentiments qu'il avait des bénédictions que Dieu avait versées sur cette ordination. »

La seconde ville est celle de Rome, en laquelle les prêtres de la Congrégation de la Mission ayant été reçus

par le Souverain Pontife Urbain VIII, d'heureuse mémoire, et établis en 1642, ils commencèrent dès l'année suivante à recevoir en leur maison ceux qui y venaient de leur propre mouvement pour se disposer à recevoir les saints ordres. En quoi ayant réussi avec bénédiction pendant plusieurs années et le fruit qu'ils y faisaient ayant été rapporté à Sa Sainteté, on y publia au mois de novembre 1659 un mandement de M. le cardinal-vicaire, par lequel il obligeait tous ceux qui aspiraient aux ordres sacrés de se retirer chez les prêtres de la Mission, pour se préparer à les recevoir en assistant à ces exercices. Ce qui s'exécuta par l'ordre même de notre Saint-Père le pape Alexandre VII¹.

Lorsque la première publication de ce mandement fut faite, le supérieur de la maison de la Mission de Rome en écrivit à M. Vincent en ces termes : « Nous allons, dit-il, nous préparer selon notre chétivité à servir Messieurs les ordinands. Notre confiance est en Dieu, qui se montre d'autant plus l'auteur de cette œuvre, que l'on ne sait comment cette résolution a été prise, ni qui en est le promoteur. De sorte que je puis dire que *a Domino factum est istud*, et ainsi il y a lieu d'espérer que *qui cœpit, ipse perficiet*². »

Si M. Vincent fut consolé de voir de son vivant l'usage de ces saints exercices, auquel Dieu avait voulu qu'il donnât le premier commencement, établi dans cette maîtresse ville de toute la chrétienté, il le fut encore davantage de ce que ceux de sa Compagnie étaient choisis pour y servir, sans qu'ils eussent non plus recherché cet emploi en Italie qu'on ne l'avait fait en France.

1. Ces prescriptions ont été maintenues depuis lors et renouvelées par Pie IX, dans sa Constitution *Apostolicæ sedis*, du 12 octobre 1869.

2. « Cela a été fait par Dieu; celui à qui on doit le commencement donnera la perfection. »

Cette première ordination se fit en décembre 1659. La providence de Dieu voulut que MM. les abbés de Chandernier, neveux de M. le cardinal de la Rochefoucauld, étant allés à Rome en ce temps-là, se trouvèrent logés chez les prêtres de la Mission lorsque les ordinands y furent reçus ; Dieu en ayant ainsi disposé, afin que ces deux vertueux ecclésiastiques contribuassent par leurs saints exemples à l'édification de tous ceux qui étaient présents en ce lieu, comme ils firent d'une façon excellente ; étant véritable que l'on n'eût pu choisir deux modèles de modestie plus accomplis, pour faire voir à ceux qui aspiraient aux ordres comment ils devaient être composés extérieurement. L'aîné célébrait tous les jours la grand'messe dans la chapelle de la Mission en la présence de tous les ordinands, avec la gravité, la dévotion et le recueillement qui lui étaient ordinaires, et M. son frère avait l'humilité d'y faire les offices d'acolyte et de thuriféraire. Deux prêtres italiens de la Congrégation de la Mission firent les entretiens du soir et du matin ; et tout se passa si bien que le rapport en ayant été fait à notre Saint-Père le Pape, Sa Sainteté témoigna dans un consistoire qui fut tenu bientôt après qu'il était extrêmement content des exercices de l'ordination. De quoi le supérieur de la Mission ayant été averti par M. le cardinal de Sainte-Croix, il en donna avis à M. Vincent, lequel sur cela lui fit quelques demandes dont voici la réponse, du 16 février 1660 :

« Vous m'ordonnez, Monsieur, de vous mander comment l'ordination dernière s'est passée, et si on a reconnu du profit dans les ordinations depuis les exercices. Pour ce qui est des exercices et de toutes les parties du règlement qu'on y observe en France, nous avons tâché et tâchons de les faire observer en la même manière qu'à Paris, nous réglant jour pour jour et heure pour heure sur les Mémoires que nous en avons reçus de Saint-Lazare. Messieurs les ordinands ont témoigné en être fort contents ; et non seulement

nous, mais aussi diverses personnes du dehors, avons reconnu le fruit que plusieurs d'entre eux, par la miséricorde de Dieu, ont remporté de ces exercices. Nous en avons de ceux-là mêmes en cette seconde ordination, en laquelle nous travaillons maintenant et qui est la première de ce carême; ils y donnent grand exemple aux autres; et il semble que Dieu, par son infinie bonté, veuille donner bénédiction à ces exercices et communiquer ses grâces par cette voie aux ecclésiastiques de ce pays, comme il a fait ailleurs. »

Ce supérieur mandait toujours à M. Vincent, à la fin de chaque ordination, de quelle façon elle avait réussi. Nous rapporterons ici seulement quelques petits extraits de ses lettres. Par l'une d'elles il parle en ces termes :

« Pour ce qui est du fruit des ordinations passées, il y en paraît par la miséricorde de Dieu. Plusieurs de ces messieurs qui ont fait céans les exercices nous viennent voir de fois à autres, pour nous témoigner qu'ils persistent toujours dans les bons sentiments qu'ils en ont remportés; et l'un d'entre eux, qui est une personne de condition, lequel a assisté aux exercices de trois ordinations, vint hier céans célébrer sa première messe, ayant encore fait auparavant quelques jours de retraite pour s'y mieux disposer. »

Dans une autre lettre, le même supérieur, parlant à M. Vincent d'une autre ordination, lui mande que « quelques-uns de MM. les cardinaux et autres prélats étaient venus entendre les entretiens, et qu'entre les ordinands il y avait diverses personnes de qualité et de mérite, et entre autres un chanoine de Saint-Jean de Latran, neveu de M. le cardinal Mancini, et un autre de Saint-Pierre, nommé le comte Marescotti, et d'autres personnes de marque; le pape tenant ferme et ne voulant exempter aucun d'assister à ces exercices. »

Il dit dans une autre : « Les ordinands que nous eûmes au commencement du carême et ceux que nous avons pré-

sentement sont si exacts à tous les exercices et les font avec tant de dévotion, que nous en sommes étonnés. Je puis dire que, pour ce qui regarde la modestie et le silence, il me semble qu'il n'y a rien ou bien peu à désirer davantage; et par cela Notre-Seigneur veut nous faire connaître sensiblement que c'est lui seul qui est l'auteur de tous ces biens-là. »

Par une autre lettre il dit : « Nous eûmes dans l'ordination dernière un gentilhomme espagnol qui est du diocèse de Placentia, dont l'évêque est présentement en cette cour ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne. Ce bon gentilhomme, ayant eu dessein de recevoir les saints ordres, vint avec grande affection pour assister aux exercices; mais ayant entendu les entretiens et reconnu de quelle importance il était de ne se pas ingérer dans les ordres sacrés si on n'y était bien appelé de Dieu, et d'ailleurs ayant aussi considéré les grandes obligations que l'on contractait en recevant les saints ordres, il fut touché d'une grande crainte et ressentit beaucoup de difficulté à se résoudre de les embrasser : ce qu'il fit néanmoins enfin avec de très bonnes dispositions, dont la marque assurée a été le grand changement qui a paru en lui aussi bien qu'en beaucoup d'autres, après l'ordination.

« Au sortir des exercices, il en fit le récit à M^{gr} son évêque qui a désiré nous parler; il nous en fit avertir et nous avons été ce matin chez lui, où nous avons trouvé un prélat plein de zèle, qui a fait quantité de missions dans son diocèse presque en la même manière que la Compagnie, si ce n'est qu'il les fait un peu plus courtes. Il prêche, il confesse et fait lui-même le catéchisme. Mais cette invention de travailler à faire de bons ecclésiastiques le ravit; il veut venir céans durant la prochaine ordination, et demande si, lorsqu'il s'en retournera en Espagne, nous ne lui pourrions pas donner quelqu'un des nôtres; et toujours, en attendant, il veut envoyer en son diocèse une instruction

de ce que nous faisons en l'ordination, pour commencer à le faire pratiquer. »

Ce bon prélat ne manqua pas d'aller en la maison au commencement des exercices de l'ordination suivante; et non content d'en savoir la théorie, il en voulut voir la pratique et se trouver à tous les exercices, pour les faire pratiquer de même en son diocèse.

M. Vincent ayant reçu cette nouvelle eut appréhension que ses prêtres de Rome ne s'avancassent trop envers ce bon prélat espagnol touchant l'envoi de quelque prêtre de sa Compagnie en Espagne, ayant toujours été fort éloigné de la pensée d'étendre par aucuns moyens humains sa Congrégation et ses emplois. Il leur en fit un avertissement par lettres : ce qu'on apprend par la réponse que lui fit le supérieur de la maison de Rome, en ces termes :

« Pour M^{sr} l'évêque de Placentia, ambassadeur d'Espagne, Dieu nous a fait la grâce, selon votre désir, Monsieur, de ne point retourner chez lui depuis qu'il nous fit prier d'y aller pour avoir les mémoires de l'ordination. Selon votre ordre, nous ne ferons rien en cela, ni en aucune autre chose, Dieu aidant, pour chercher de l'emploi ou pour nous pousser de nous-mêmes; et même si on nous en pressait, nous remettrions toujours le tout à votre réponse et résolution, comme nous ne pouvons point faire autrement. »

Or, comme les meilleures et les plus saintes entreprises sont ordinairement les plus exposées à la jalousie et à la contradiction, il arriva que les grands fruits que ces exercices produisaient, et les bruits avantageux qui s'en répandaient dans la ville de Rome, donnèrent de l'émulation à quelques personnes religieuses; elles crurent rendre service à Dieu d'attirer ces exercices en leur Compagnie, et de les ôter aux prêtres de la Mission. Voici ce que le même supérieur en écrivit à M. Vincent au mois de mai 1660 :

« Je crois vous devoir donner avis, Monsieur, de quelque opposition qui s'est faite depuis peu de temps à la continuation des exercices de l'ordination. Premièrement, il y a quelque temps, M^{sr} le cardinal-vicaire me fit l'honneur de me dire qu'une autre communauté avait demandé de faire ces exercices, et qu'on lui envoyât les ordinands et non point à nous; ce que Son Éminence lui avait absolument refusé. J'avais déjà été averti de cette sollicitation par quelque autre personne qui m'avait aussi déclaré quelle était cette communauté. En second lieu, on m'a encore donné avis que, dans le dernier examen qui se fit pour les ordres sacrés, le révérend père N. avait dit que, puisqu'il se présentait quantité de personnes de condition pour recevoir les ordres à Rome, l'on ne pouvait pas continuer à les obliger d'aller aux exercices de la Mission, et qu'on en parlerait au pape. Or, j'ai su qu'on lui en a parlé et qu'on a fait ce qu'on a pu pour lui persuader de ne plus obliger les ordinands à venir céans, et que Sa Sainteté qui était fort bien informée de ce qui se faisait dans les exercices des ordinands n'avait point voulu avoir égard à toutes ces remontrances et était demeurée ferme dans ses premières résolutions. Voilà, Monsieur, comme nous avons la grâce de dépendre visiblement de la protection de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère. »

On a fait encore depuis ce temps-là de nouveaux efforts pour abolir ces exercices. On s'est plaint au pape et aux cardinaux de ce qu'on les faisait plutôt chez les prêtres de la Mission qu'ailleurs, et qu'il semblait que ceux qui les appuyaient ne faisaient estime que des exercices qui se font chez eux, au mépris des autres : mais tout cela n'a fait aucune impression sur l'esprit du pape et n'a pas empêché qu'il ne soit devenu encore plus inflexible pour faire observer le contenu de son premier bref. Il en a fait publier un second en l'an 1662, par lequel de son propre mouvement il approuve et confirme tout ce qui a été fait sur ce sujet,

et oblige non seulement tous ceux qui recevront les ordres en la ville de Rome, de quelque nation et diocèse qu'ils soient, mais aussi ceux des six évêchés suffragants qui voudront être ordonnés en leur diocèse, d'assister à ces exercices avant que d'être promus aux saints ordres. En quoi il témoigne tant de zèle pour procurer par ce moyen la perfection des ecclésiastiques, qu'il se réserve à lui seul le pouvoir d'en dispenser; et il tient si ferme pour n'en exempter personne, qu'il oblige même ceux à qui il donne dispense de recevoir les ordres *extra tempora*¹, de faire auparavant une retraite spirituelle chez les prêtres de la Mission.

On peut avec raison attribuer toutes ces faveurs et ces grâces à la grande confiance que M. Vincent a toujours témoigné avoir en la protection de Dieu et à cette pureté d'intention toute singulière qui animait tous ses bons dessein : ce qui faisait qu'il ne se mettait pas fort en peine de tous les orages qui s'élevaient. Il reconnaissait que cet emploi ayant été donné de Dieu aux Missionnaires, Dieu était assez puissant et assez bon pour les y maintenir autant de temps qu'ils seraient fidèles à leurs règles : ce qui n'empêchait pas qu'il ne jugeât que si sa Compagnie venait à négliger les dons de Dieu, il était juste qu'elle en fût dépouillée.

Mais tant s'en faut que toutes ces émulations et entreprises aient apporté aucune diminution ou aucun déchet aux fruits de ces exercices de l'ordination, qu'au contraire il semble que cela ait attiré de nouvelles bénédictions pour les étendre encore davantage; car on a su qu'un seul ordonnant du royaume de Naples ayant assisté à ces exercices, et étant retourné chez lui, a persuadé à son archevêque de faire passer par les mêmes exercices tous ceux de son diocèse qui désireront recevoir les ordres sacrés.

1. En dehors des époques régulières des ordinations.

Et M^{gr} le cardinal Barbarigo, ayant ouï parler des grands fruits de ces exercices de l'ordination, a appelé des prêtres de la Mission de Rome en la ville de Bergame, qui est dans l'État de Venise et dont il était pour lors évêque; il a commencé à y faire par eux ces exercices des ordinands, avec résolution d'en procurer la continuation, en ayant reconnu l'importance et l'utilité. Et étant retourné de Bergame à Rome en l'année dernière, 1663, il a eu dévotion d'y faire lui-même quelque'un des entretiens des ordinands, où assistèrent plusieurs cardinaux; en quoi il réussit avec tant de bénédiction, que non seulement les ordinands en furent sensiblement touchés, mais encore les cardinaux présents en furent grandement édifiés. Quelques-uns d'entre eux en ont fait aussi à son exemple aux ordinations suivantes, à savoir, M^{gr} le cardinal Albici, et depuis M^{gr} le cardinal de Sainte-Croix : l'un et l'autre avec l'applaudissement d'un bon nombre de cardinaux, d'évêques, de prélats, de généraux d'ordres et d'autres personnes considérables qui s'y trouvèrent.

Le même supérieur a encore remarqué en plusieurs de ses lettres écrites depuis cette année, que, par la grâce de Dieu, l'on voit de bons effets de ces exercices pour la perfection du clergé, et que même les fruits s'en répandent hors de Rome, parce qu'entre les ordinands il y en a, outre ceux d'Italie, plusieurs autres de diverses nations.

Voilà quelques petits exemples des suites très heureuses de cet ouvrage commencé et établi dans l'Église par le zèle universel de M. Vincent, et par la bénédiction singulière que Dieu y a donnée pour sa plus grande gloire.

CHAPITRE III

Les Conférences spirituelles des Ecclésiastiques.

SECTION PREMIÈRE

PREMIER ÉTABLISSEMENT DE LA CONFÉRENCE DES ECCLÉSIASTIQUES
A SAINT LAZARE

Il y a une liaison secrète entre les vertus, qui fait que non seulement elles se suivent, mais même qu'elles s'attirent les unes les autres dans les sujets qu'elles trouvent disposés : l'on peut dire de même des grâces, qui sont comme les semences des vertus, et généralement de tous les dons de Dieu, qui vont toujours se multipliant, pourvu qu'on n'apporte point de résistance et qu'on ne mette point d'obstacle à cette volonté souverainement bienfaisante qui en est la source.

Dieu avait voulu employer M. Vincent, après qu'il eut donné le cours aux missions, pour commencer l'exercice de l'ordination et en répandre le fruit de tous côtés. Et il plut ensuite à sa divine bonté de se servir du même pour produire dans l'Église un autre bien qui devait être utile non seulement pour conserver et affermir les grâces reçues en l'ordination, mais aussi pour disposer les ecclésiastiques à tous les emplois propres de leur ministère et les rendre capables de s'en acquitter dignement et utilement. Voici de quelle façon la chose arriva.

Ce grand serviteur de Dieu, voyant les bons succès des exercices de l'ordination, en ressentait dans son cœur une grande joie qui l'excitait à en rendre de continuelles actions de grâces à la divine Majesté. Mais considérant la faiblesse et l'inconstance de la volonté humaine, il craignait qu'au sortir de ces exercices les ecclésiastiques retournant

dans les conversations ordinaires du monde et étant obligés de vivre, comme dit le saint Apôtre, au milieu d'une nation méchante et perverse, ils ne vinssent à déchoir peu à peu de cette première ferveur et peut-être ensuite à perdre la grâce qu'ils y avaient reçue. Cela lui faisait rechercher en son esprit par quels moyens on les pourrait prémunir et fortifier, en telle sorte que ni leurs propres infirmités, ni la dépravation du siècle, ne pût ébranler ou altérer les saintes résolutions qu'ils y avaient prises. Quoiqu'il eût diverses vues sur ce sujet, néanmoins son humilité le faisant toujours se défier de ses propres lumières, et une de ses maximes étant de ne se point ingérer de soi-même dans les desseins de Dieu, il se contentait d'invoquer le Saint-Esprit en attendant qu'il lui plût faire connaître ce qui lui serait le plus agréable. Or, voilà que, comme il était dans ces pensées, un vertueux ecclésiastique qui avait assisté aux exercices des ordinands à Paris le vint trouver; et il lui proposa de faire quelque sorte d'union entre les ecclésiastiques qui, s'étant préparés à recevoir les saints ordres par le moyen de ces exercices, auraient désir de vivre conformément à la sainteté de leur vocation, et pour cet effet qu'il trouvât bon de les faire assembler quelquefois à Saint-Lazare pour conférer ensemble des vertus et des fonctions propres à leur ministère.

M. Vincent reçut cet avis comme venant de Dieu. Considérant les bons effets que les conférences spirituelles avaient autrefois produits parmi ces anciens Pères des déserts de l'Égypte, qui s'en servaient comme d'un moyen très utile pour se fortifier contre les attaques de leurs ennemis invisibles et pour s'avancer dans le chemin de la perfection, il jugea que ce secours ne serait pas moins profitable aux ecclésiastiques qui devaient vivre et servir Dieu dans le monde. C'est pourquoi, après avoir beaucoup recommandé cette affaire à Notre-Seigneur et l'avoir fait agréer et approuver par M^{sr} l'archevêque de Paris, il se mit en devoir de faire

choix des sujets propres pour y donner commencement. La providence de Dieu lui en fournit une occasion fort à propos; la voici :

Plusieurs vertueux ecclésiastiques qui avaient passé par les exercices de l'ordination, reconnaissant combien ils étaient obligés à M. Vincent des bonnes dispositions où Dieu les avait mis par son assistance, étaient venus s'offrir à lui pour travailler à toutes les fonctions ecclésiastiques propres à leur état auxquelles il jugerait à propos de les employer. Cela lui donna sujet de les prier de faire une petite mission aux maçons, charpentiers et autres qui travaillaient aux bâtiments de l'église de la Visitation de Sainte-Marie, près la porte Saint-Antoine, à Paris¹; il était dès lors le supérieur et père spirituel de cette communauté. Ce fut au commencement du mois de juin de l'année 1633 que ces bons ecclésiastiques s'employèrent à cet ouvrage avec grande affection; par une ingénieuse charité, ils disposèrent tellement leur temps que, sans détourner ces gens de leur travail, ils trouvèrent moyen de leur faire tous les jours les exhortations et instructions accoutumées, et de les disposer à faire une bonne confession générale et à mener une vie vraiment chrétienne, selon leur condition.

Comme ils étaient occupés à cette mission, M. Vincent, voyant le zèle du salut des âmes dont ils étaient animés et avec lequel ils travaillaient dans une grande union d'esprit, les jugea très propres pour commencer ce qu'il avait projeté. Pour cet effet il les alla trouver un jour de Saint-Barnabé, onzième du même mois, et leur ayant communi-

1. Cette église fut bâtie par la sœur Angélique Lhuillier, qui avait acheté, en 1628, l'hôtel de Cossé, à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, du côté de la Bastille. Elle la fit construire sur le modèle de Notre-Dame de la Rotonde, à Rome, et d'après les dessins de Mansart lui-même; on la consacra à Notre-Dame des Anges. Après la Révolution, elle est devenue un temple protestant sous le nom de *temple Sainte-Marie*.

qué à chacun en particulier la pensée qu'il avait eue de les unir ensemble plus particulièrement pour les fortifier davantage dans le service qu'ils désiraient rendre à Dieu, il les y trouva tous portés avec grande affection, se remettant entièrement à lui de disposer et ordonner tout ce qu'il verrait être le plus expédient pour leur bien et pour la plus grande gloire de Dieu. Sur cela il les convia tous de venir à Saint-Lazare, et leur donna jour pour s'y assembler; y étant arrivés, il leur déclara plus en particulier ses sentiments sur ce sujet.

Il leur parla de la nécessité de conserver et cultiver les saintes dispositions où Dieu les avait mis et les grâces qu'ils avaient reçues en l'ordination, les exhortant fortement de se donner à sa divine Majesté pour continuer toute leur vie ce qu'ils avaient commencé par sa grâce, et pour satisfaire jusqu'à la fin aux obligations de l'état qu'ils avaient embrassé, en sorte qu'il n'y eût point sujet de dire d'aucun d'eux qu'il avait commencé à édifier, mais qu'il n'avait pas eu le courage d'achever son édifice¹; et qu'ayant été honorés du caractère sacré de la prêtrise et élevés à un état vraiment saint, qui les dédiait entièrement au service de Dieu, il ne leur arrivât pas ce que le prophète Jérémie déplorait de son temps, que l'or s'était obscurci, qu'il avait perdu son éclat et son lustre, et que les pierres précieuses du sanctuaire avaient été dispersées et foulées aux pieds dans les rues²: ce qui s'accomplit toutefois quand ceux que Jésus-Christ a choisi pour ministres de son Église viennent à déchoir de la charité et de la perfection qui doit accompagner leur état; et que ceux qui approchent plus près de son sanctuaire, et qui sont les dispensateurs de ses mystères, se laissent aller à la dissipation dans les grands chemins du

1. Iste homo cœpit ædificare, et non potuit consummare. (Luc., xiv.)

2. Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus, dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum. (Thren., iv.)

monde, et se rendent méprisables par le dérèglement de leur vie. Ensuite de cela, il leur fit entendre que son dessein n'était pas de les porter à se séparer et retirer entièrement du monde pour demeurer et vivre ensemble dans une même maison, ce qui eût pu recevoir diverses difficultés, mais bien qu'en continuant à demeurer chez eux ou chez leurs parents, ils fussent unis ensemble par un lien particulier de charité et par une conformité d'exercices de vertus et d'emplois ecclésiastiques ; se proposant à cet effet un même ordre et règlement de vie pour l'observer fidèlement, et par ce moyen se prémunir contre la corruption du siècle et s'acquitter parfaitement des obligations de leur vocation. Ainsi on pourrait leur appliquer ce qu'a dit un prophète : *Stellæ dederunt lumen incustodiis suis, et vocatæ dixerunt: Adsumus; et luxerunt illi cum jucunditate, qui fecit illas*¹; et ils seraient dans l'Église comme autant de brillantes étoiles qui répandraient la lumière de leurs bons exemples dans leurs familles, vivant dans une disposition continuelle d'aller travailler aux lieux et aux emplois où ils seraient appelés, afin que Jésus-Christ, auteur de leur sacerdoce, eût sujet d'être content et satisfait de leur service.

Celui qui avait fait la première proposition de ce dessein à M. Vincent ne se trouva pas en cette assemblée, étant pour lors occupé à travailler en quelques missions hors de Paris ; c'est pourquoi M. Vincent lui écrivit la lettre suivante² :

« Dieu soit béni, Monsieur, de toutes les grâces et bénédictions qu'il répand sur votre mission. Ne vous semble-t-il pas que tant d'ouvriers qui demeurent oisifs seraient bien employés en la grande moisson à laquelle vous travaillez maintenant ; et que ceux qui connaissent le besoin que le Maître de la moisson a d'ouvriers seront coupables du sang

1. Baruch, III.

2. Le 9 juillet 1633.

de son Fils qu'ils laissent inutile faute d'application ? Oh ! que la pensée que vous me faites l'honneur de me communiquer ces jours passés a été bien reçue de MM. les ecclésiastiques de tous lesquels nous avons parlé en général, et de chacun en particulier ! Nous les vîmes il y a quinze jours ensemble, et ils résolurent ce que vous me proposâtes, dans une uniformité d'esprit qui paraît toute de Dieu. Je commençai mon discours par les paroles que vous me dites, sans vous nommer, sinon lorsqu'il fallut vous mettre de leur nombre et retenir votre place parmi eux. Ils se doivent encore assembler aujourd'hui. Oh ! Monsieur, qu'il y a sujet d'espérer beaucoup de bien de cette compagnie ! vous en êtes le promoteur, et vous avez intérêt qu'elle réussisse à la gloire de Dieu. Priez-le pour cela, s'il vous plaît, Monsieur, et pour moi particulièrement. »

Ces messieurs les ecclésiastiques s'étant donc derechef assemblés le neuvième du mois de juillet suivant, ils arrêtèrent l'ordre qu'ils devaient tenir dans leur conférence ; ils firent choix de quelques officiers pour maintenir cet ordre, et déterminèrent le jour du mardi de chaque semaine, comme le plus propre pour s'assembler et pour conférer ensemble des vertus et des fonctions de leur ministère. M. Vincent leur donna pour sujet de leur première conférence, qui se fit le 16 du même mois, celui de l'esprit ecclésiastique, et le divisa en trois points. Le premier contenait les raisons et les motifs pour lesquels il importe aux prêtres et autres qui sont dans les ordres et ministères sacrés d'avoir l'esprit ecclésiastique ; le second, en quoi consiste cet esprit ; et le troisième, les moyens de l'acquérir, de le conserver et de s'y perfectionner. Ce premier sujet de conférence, aussi bien que les suivants, et ce qu'il y a de plus considérable touchant cette assemblée, fut remarqué par un des premiers de cette compagnie qui a fourni les principaux mémoires des choses que nous en dirons.

Ces Messieurs ont toujours continué, depuis ce temps-là

de s'assembler toutes les semaines et de faire leur conférence sur les sujets que M. Vincent leur donnait, qui étaient toujours des vertus ou des fonctions propres et convenables à leur condition.

Leur manière de parler dans ces conférences était humble, simple et familière, selon le mouvement que leur directeur leur en inspirait, et par ses exhortations et par son exemple : car il avait une grâce particulière pour parler des vertus et de tous les sujets de piété, avec efficace et bénédiction. Son langage était simple et sans faste, mais vigoureux et affectif ; il n'employait pour l'ordinaire aucune étude pour se préparer à ce qu'il avait à dire dans les conférences, mais il le préméditait seulement devant Dieu dans l'oraison, d'où il puisait de grandes lumières qu'il communiquait aux autres avec grâce. Ses discours étaient fondés sur certains principes tirés de l'Écriture-Sainte, et particulièrement des exemples et des paroles du Fils de Dieu contenus dans les Évangiles, qu'il pénétrait et goûtait d'une façon très particulière. Souvent même il n'ajoutait rien, ou fort peu de chose, à ce que les autres avaient dit, et se contentait de relever quelque bonne pensée où quelque parole qui avait été avancée par un autre ; mais il y donnait une nouvelle force, car il traitait les choses les plus communes et ordinaires d'une manière tout extraordinaire, et avec des expressions qui touchaient et portaient coup dans les esprits, et produisaient toujours de très bons effets ; ce qui faisait bien voir que Notre-Seigneur Jésus-Christ parlait par sa bouche, et animait sa parole aussi bien que son cœur¹. Entre autres bons effets qui en résultaient, l'un était d'amener à agir et à parler dans le même esprit que lui, avec humilité, simplicité et sincérité : en sorte que dans ces conférences

1. Voir plus haut les témoignages de Bossuet et de M. Tronson, t. I^{er}, p. 184.

on ne s'étudiait point à faire de beaux discours pour paraître docte et éloquent, ou pour faire estimer son esprit ; on n'y cherchait autre chose que l'honneur et la gloire de Dieu, l'avancement spirituel des autres et sa propre humiliation et confusion. Il conseillait pourtant aux ecclésiastiques de la conférence de se préparer sur les sujets, mais plutôt par manière d'oraison que d'étude ; si ce n'était que la matière qu'on devait traiter demandât une application particulière et une lecture attentive de quelque bon livre, pour en rapporter ce qu'il y aurait de plus utile et de plus nécessaire, comme quand il s'agissait des offices et des emplois ecclésiastiques et d'autres semblables sujets.

Or pour attirer plus de bénédiction sur cette compagnie d'ecclésiastiques, M. Vincent jugea à propos d'y établir quelque ordre par forme de règlement. Il porte, entre autres choses, « que les ecclésiastiques désirant conserver les bonnes dispositions qu'il avait plu à Dieu leur donner pendant les exercices de l'ordination, avaient pris résolution, sous le bon plaisir et avec la permission de M^{gr} l'archevêque de Paris, de s'unir ensemble et de faire des conférences en la maison de Saint-Lazare, pour honorer la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, son sacerdoce éternel, sa sainte famille et son amour envers les pauvres : et cela, en s'efforçant de conformer leur vie à la sienne et de procurer la gloire de Dieu dans l'état ecclésiastique, dans leurs familles, et parmi les pauvres, non seulement des villes, mais aussi de la campagne, selon la dévotion d'un chacun ;

« Que cette compagnie serait composée seulement d'ecclésiastiques promus aux ordres sacrés, qui n'y seraient reçus qu'après une longue perquisition de leur vie et mœurs, et après avoir fait les exercices spirituels, qu'ils tâcheraient encore de faire tous les ans autant qu'ils pourraient ;

« Qu'ils s'assembleraient les mardis de chaque semaine, pour conférer des sujets qui leur seraient proposés et qui

seraient ordinairement des vertus et des fonctions et emplois propres à leur ministère ;

« Qu'ils se représenteraient enfin que Notre-Seigneur les avait liés ensemble d'un nouveau lien de son amour, pour les tenir parfaitement unis en lui ; et que pour cela ils devaient s'entre-chérir, se visiter et se consoler les uns les autres dans leurs afflictions et maladies, et assister à l'enterrement de ceux d'entre eux qui décéderaient, à l'intention desquels chacun des prêtres offrirait trois fois le sacrifice de la messe, et les autres feraient quelque communion. »

Ils se prescrivirent outre cela un petit ordre pour l'emploi de la journée, qui contenait entre autres choses : « Qu'ils se lèveraient tous les jours à une certaine heure, après avoir pris un repos suffisant ; que tous les matins ils feraient au moins une demi-heure d'oraison mentale, célébreraient la sainte messe, et ensuite liraient un chapitre du Nouveau Testament à genoux et tête nue, accompagnant cette lecture de ces trois actes intérieurs, dont le premier est, adorer les vérités contenues dans le chapitre qu'on a lu ; le second, entrer dans le sentiment de ces mêmes vérités ; et le troisième, se proposer la pratique des choses qu'elles enseignent ; qu'après cela, ils s'appliqueraient à une étude convenable à leur condition ; qu'avant le dîner ils feraient une petite récollection intérieure, ou examen particulier ; qu'ils emploieraient quelque temps l'après-dîner à la lecture d'un livre spirituel, et le reste du temps à quelques études ou autres exercices convenables à leur état ¹. »

1. Voir le texte de ce règlement, *Supplément aux lettres de saint Vincent*, p. 461.

SECTION II

LES PROGRÈS DE CETTE COMPAGNIE ET LES FRUITS QUI
EN ONT RÉSULTÉ

Cette Compagnie, ayant eu de si bons commencements par la sage conduite de M. Vincent, a toujours continué avec de nouvelles bénédictions que Dieu y a répandues par les mains de son fidèle serviteur. L'on peut mettre entre ces premiers fruits sa multiplication et son accroissement qui s'est fait en fort peu de temps. De telle sorte que plus de deux cent cinquante ecclésiastiques y ont été reçus pendant la vie de M. Vincent, entre lesquels il s'en est trouvé plusieurs très considérables, soit par leur naissance, soit par leur doctrine : plus de quarante d'entre eux étaient docteurs en la faculté de Paris. Or, quoique le dessein de M. Vincent et de tous ceux qui la composaient ne fût point de se produire, mais plutôt d'honorer la vie cachée de Notre-Seigneur, — demeurant inconnus autant qu'ils pourraient, travaillant avec humilité dans les emplois les moins estimés, mais les plus utiles et avantageux au salut des âmes, particulièrement des pauvres, allant catéchiser et confesser dans les hôpitaux, dans les prisons ou dans les villages, — Dieu n'a pas voulu néanmoins que cette petite cité qu'il avait édifiée par la main de son serviteur, sur la montagne de la charité, demeurât longtemps cachée ; mais il l'a manifestée en diverses occasions, ainsi que nous allons voir, par les bénédictions qu'il lui a plu verser sur ses emplois. Outre cela sa Providence en a voulu tirer jusqu'à vingt-deux prélats, tant archevêques qu'évêques, pour travailler très utilement, comme ils ont fait et font encore dans leurs diocèses ; et on pourrait ajouter un grand nombre de vicaires généraux, officiaux, archidiaques, curés, chanoines, directeurs de séminaires, supérieurs, visiteurs et confesseurs de religieuses, qui

sont sortis de la même Compagnie et qui répandent de tous côtés la bonne odeur de Jésus-Christ par l'exemple de leurs vertus.

Sur quoi il faut observer que c'est principalement du chef de cette Compagnie, savoir de M. Vincent, que cette bénédiction s'est répandue sur tous les membres qui la composent. Par la dépendance et liaison qu'ils ont eues par ce moyen avec ce père des Missionnaires, ils ont participé en quelque façon aux influences salutaires qu'il communiquait à tout le corps de sa Congrégation, dans lequel il avait dès le commencement introduit cette sainte pratique de faire des conférences pour s'entretenir sur les vertus et sur les devoirs de la vie ecclésiastique; en sorte que, voyant par expérience le grand bien qui résultait de ces conférences spirituelles pour l'avancement intérieur des sujets de sa Congrégation, il jugea que l'usage de ces mêmes conférences ne serait pas moins avantageux aux prêtres de dehors : et ce fut dans cette vue qu'il l'établit en la manière que nous avons dite en la section précédente.

A ce sujet, parlant un jour à sa communauté de Saint-Lazare, il dit : « S'il y a des personnes au monde qui soient obligées de se servir et de profiter des conférences, il semble que ce sont les prêtres de la Congrégation de la Mission ; parce que c'est à eux que Dieu s'est adressé pour introduire dans le monde, parmi les ecclésiastiques, cette manière de s'entretenir ainsi sur les vertus particulières. Quand je vins à Paris, je n'avais jamais vu de semblables conférences, au moins sur des vertus propres à son état particulier et pour bien vivre en sa condition; mais bien, des académies où l'on conférait de quelques points de doctrine, et en quelques lieux des cas de conscience. Il y a environ cinquante ans que M^{gr} le cardinal de Sourdis ¹

1. François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, de 1598 à 1625. Saint Vincent avait eu l'occasion de le

introduisit dans son diocèse de Bordeaux cette manière de traiter de quelques points de la théologie morale, rassemblant les curés et les autres prêtres pour leur donner le moyen de s'en mieux instruire, et cela avec succès : mais sur des vertus propres à son état et entre des ecclésiastiques du clergé comme nous, il ne s'en était point vu jusqu'à nous, et pour le moins je ne l'ai point vu ni ouï dire. Il est bien vrai que plusieurs bons religieux sont dans cette sainte pratique, ainsi que les anciens moines y étaient autrefois : mais quoi qu'il en soit, c'est à cette chétive Congrégation qu'il a plu à Dieu s'adresser en ce siècle pour l'établir au dehors, non seulement comme un antidote propre pour les bons prêtres qui demeurent exposés pour le service des âmes à l'air corrompu du monde, mais aussi pour les aider à se perfectionner en leur profession. C'est donc à la Congrégation de la Mission que Dieu a inspiré de s'exciter et de s'affectionner, en la manière que nous le faisons, à l'exercice des vertus par les conférences ; on y traite des motifs d'acquérir ces vertus, de leur nature, de leurs actes particuliers, des moyens de les mettre en pratique, et enfin des obligations de notre état, tant envers Dieu qu'envers le prochain : voilà quelle est la fin de ces conférences. Or que serait-ce de nous si nous étions les premiers à les négliger ? Quel compte aurions-nous à rendre à Dieu, si nous venions à mépriser des moyens si utiles et si efficaces que ces anciens pères et anachorètes embrassaient avec tant d'avidité, ainsi que Cassien le rapporte dans un livre qu'il en a fait ? Il faut que j'avoue par ma propre expérience qu'il n'y a rien de si touchant, rien qui m'attendrisse tant, rien de tout ce que j'entends,

voir et de l'apprécier, et à l'époque de son premier voyage en 1605, et lorsqu'il revint plus tard à Bordeaux pour évangéliser les forçats, en 1623. Le cardinal de Sourdis fut un des plus courageux et des plus saints prélats de son temps.

que je lis ou que je vois, qui me pénètre à l'égal de ces conférences. »

Outre ces premiers fruits, qui ont été comme intérieurs à cette Compagnie des ecclésiastiques qui s'assemblent à Saint-Lazare, il y en a plusieurs autres très considérables qu'elle a produits au dehors. Et premièrement, l'on peut rapporter entre ces fruits les effets salutaires que les bons exemples des ecclésiastiques de cette Compagnie ont produits parmi les autres. Car ces messieurs de la conférence étant pour la plupart assez considérables à raison de leur condition, ou de leur doctrine, ou des charges et bénéfices qu'ils tenaient dans l'Église, leur vie exemplaire a été de grand poids pour porter les autres à les imiter, soit en la modestie de leurs habits et de leurs cheveux, soit en leur éloignement des compagnies et des façons de faire du monde, soit en leur application aux œuvres de charité et autres fonctions propres de leur ministère; ainsi un grand nombre d'autres ont été attirés et se sont portés à agir de même : ce qui a donné en plusieurs lieux un grand sujet d'édification.

En second lieu, M. Vincent a souvent employé les plus savants et les plus pieux de cette Compagnie à faire les entretiens de l'ordination, afin que leurs exhortations qui étaient jointes aux exemples de leur vie, pussent profiter doublement à ce grand nombre d'ordinands qui se trouvent à Paris, de tous les diocèses de France; ainsi, ils voyaient d'un côté des modèles parfaits de la forme qu'ils devaient prendre, et d'un autre ils apprenaient de leur bouche ce qu'ils devaient savoir et faire pour leur ressembler. En quoi M. Vincent a imité le grand ouvrier de la nature, qui fait que les fruits d'un arbre produisent d'autres arbres semblables, et que les enfants d'un père deviennent les pères d'autres enfants; car cette compagnie d'ecclésiastiques étant une production des premiers exercices de l'ordination,

elle est aussi devenue la cause de plusieurs bons effets à l'égard de ceux qui passent par les mêmes exercices.

En troisième lieu, MM. les ecclésiastiques de la même Compagnie ont été souvent envoyés ou appelés exprès en d'autres diocèses pour y travailler, soit aux exercices des ordinands ou aux retraites spirituelles que quelques-uns de MM. les évêques ont établis pour les curés et autres ecclésiastiques de leurs diocèses. Quelques-uns même, étant allés aux champs pour leurs affaires, se sont servis de l'occasion de leurs voyages pour assembler les ecclésiastiques des lieux où ils se trouvaient, et les porter à faire entre eux des conférences spirituelles touchant leurs fonctions et emplois; comme aussi à s'adonner à l'oraison mentale et à la pratique des vertus conformes à leur vocation. Et comme une des fins de leur Compagnie est de s'employer autant qu'ils pourront pour procurer le bien spirituel des prêtres, ils ont souvent et notablement contribué de leurs soins et de leurs aumônes à l'égard des pauvres prêtres qui se trouvaient non seulement dans la nécessité, mais aussi dans le désordre : ils les ont portés à une véritable conversion, et ont par ce moyen ôté le scandale de l'Église.

SECTION III

DIVERSES MISSIONS FAITES PAR LES ECCLÉSIASTIQUES DE LA MÊME COMPAGNIE EN QUELQUES HOPITAUX ET AUTRES LIEUX DE LA VILLE DE PARIS

Comme, entre tous les emplois auxquels les ecclésiastiques puissent s'appliquer, les missions ont toujours été estimées des plus utiles et avantageuses au salut des âmes : aussi M. Vincent écoutait volontiers les offres que messieurs de cette Compagnie lui faisaient d'y aller travailler, selon qu'il le jugerait expédient. A cet effet, plusieurs d'entre eux, avec son agrément, se joignaient aux prêtres de sa

Congrégation pour les aider dans leurs missions. De plus, quelques-uns ont même été souvent députés par leur Compagnie pour faire de leur chef plusieurs autres missions en divers diocèses, avec la permission et approbation de MM. les évêques; et particulièrement dans les plus grosses villes, où les prêtres de la Congrégation de la Mission ne vont pas, leur humilité les ayant portés à se réserver entièrement pour les pauvres lieux de la campagne, comme nous avons dit ailleurs. Il a plu à Dieu donner de telles bénédictions à ces missions, qu'on y a vu souvent des conversions qui ont donné autant d'étonnement que d'édification, par les restitutions, les réconciliations et autres effets extraordinaires qui s'en sont suivis.

Mais outre ces missions, auxquelles ils se sont appliqués depuis trente ans en quantité de villes et autres lieux de ce royaume, ils'en ont fait d'autres non moins profitables dans la ville de Paris.

Avant que l'Hôpital général eût donné retraite aux pauvres mendiants, ils en ont assemblé plusieurs fois un bon nombre, auxquels, en distribuant quelques aumônes, ils faisaient les instructions nécessaires pour les disposer à faire de bonnes confessions et à mener une vie plus chrétienne que par le passé. Ils réussirent particulièrement avec grande bénédiction en la mission qu'on fit aux pauvres Lorrains réfugiés à Paris, et dont il a été parlé au premier livre.

Ils en ont fait aussi aux soldats du régiment des gardes du roi, qu'ils faisaient assembler en lieux convenables, avec l'agrément de leurs capitaines. Ils en ont fait encore en divers temps, en plusieurs grands et nombreux ateliers de la même ville de Paris, aux maçons et manœuvres qui y travaillaient; ce qui a toujours réussi avec fruit pour le bien spirituel de ces bonnes gens, qui, pour la plupart, n'assistaient guère aux instructions et catéchismes de leurs paroisses et passaient leur vie dans une grande négligence

des choses du salut. Pour ne les point détourner de leurs ouvrages, l'on prenait les heures de leur relâche pour les instruire et pour les disposer à faire de bonnes confessions générales.

Ils ont fait diverses missions en plusieurs hôpitaux de la même ville de Paris. Ils commencèrent dès l'année 1633 à faire mission dans l'hôpital des Quinze-Vingts, tant aux pauvres aveugles et à leur familles, qu'au peuple de la ville qui voulut y prendre part. Ils ont fait de plus quantité de missions à diverses fois aux pauvres de l'hôpital de la Pitié et du Refuge. Comme ce dernier est un lieu de retraite forcée aux femmes et filles qui se trouvaient dans le désordre, il avait un particulier besoin d'être assisté pour le spirituel ; c'était le principal motif pour lequel M. Vincent, qui avait grande compassion de ces pauvres misérables créatures, portait volontiers les ecclésiastiques de cette Compagnie, non seulement à leur faire des missions de temps en temps, mais encore à les visiter les dimanches et fêtes pour leur administrer les sacrements et leur prêcher la parole de Dieu, avec la permission et approbation de M^{gr} l'archevêque.

Ils ont fait aussi une mission à l'hôpital des Petites-Maisons, dans lequel, outre les pauvres aliénés d'esprit auxquels la mission ne pouvait profiter, il se trouve quantité de pauvres familles avec lesquelles plusieurs habitants du faubourg prirent part aux instructions qui se firent. Ce fut en cette mission que l'on composa et rédigea l'Exercice du chrétien, en une feuille, d'une manière fort succincte et familière, afin que les plus simples et les plus ignorants le pussent mieux entendre et pratiquer. Et il a plu à Dieu y donner une telle bénédiction, que l'on en a depuis distribué dans toute la France et ailleurs jusqu'à des millions, en peu de temps, avec un fruit incroyable parmi les pauvres et autres personnes de toute sorte de condition.

Ils ont fait plusieurs missions à l'hôpital des galériens à

la Tournelle. C'est le lieu où ces pauvres criminels sont conduits et gardés jusqu'au temps où on les mène aux galères : et comme leurs besoins spirituels sont pour lors extrêmes, aussi les instructions et assistances charitables qu'ils ont reçues de temps en temps de ces messieurs leur ont été de très grand profit.

Ils se sont encore employés en tout temps à rendre diverses assistances spirituelles aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Paris. Car une des principales résolutions de leur Compagnie est de procurer le bien spirituel des pauvres. Or, cela ne se pouvait exécuter avec plus de fruit que dans l'Hôtel-Dieu de Paris, où il y en a un très grand nombre. Il fut premièrement résolu entre eux d'y aller tous en corps pour porter et disposer les pauvres malades à faire des confessions générales; ensuite ils députèrent de temps en temps quelques-uns d'entre eux pour y aller tous les jours, et continuer cette même charité; et tous les vendredis il y a eu toujours quelques-uns de cette Compagnie qui ont été employés pour y faire des exhortations et des catéchismes aux convalescents. Enfin, ces messieurs, de l'avis de M. Vincent et par concert avec lui, y firent une mission entière en l'année 1639, selon le désir qu'en avaient témoigné les supérieurs, tant pour les malades, officiers et serviteurs, que même pour les religieuses de cet hôpital auxquelles ils faisaient des conférences spirituelles trois fois la semaine.

Enfin les pauvres mendiants furent renfermés dans l'Hôpital général, et le premier recteur de cet hôpital fut tiré de cette Compagnie. Comme l'intention de tous ceux qui ont contribué à ce grand œuvre, et particulièrement de MM. les administrateurs et directeurs nommés par le roi, était non seulement de pourvoir à la mendicité et de retrancher tous les désordres qu'elle produisait, mais

1. Abelly lui-même.

aussi de procurer le bien spirituel des pauvres qu'on enfermait et de travailler efficacement à leur salut, il fut jugé expédient et même nécessaire dès le commencement de cet établissement de faire des missions dans toutes les maisons de cet hôpital : à quoi MM. les ecclésiastiques de cette Compagnie s'employèrent avec un très grand zèle et un succès plein de bénédiction. Comme il entre tous les jours de nouveaux pauvres dans cet hôpital, et qu'il en sort aussi plusieurs, on y a souvent réitéré les missions. Enfin, outre les les assistances presque continuelles que les ecclésiastiques de cette Compagnie rendent pendant le cours de l'année dans toutes les maisons de cet hôpital, — y allant ordinairement les dimanches et fêtes pour prêcher et confesser, et en d'autres occasions, auxquelles ils ont été conviés par celui qui a succédé au premier recteur, lequel a aussi été tiré de la même Compagnie, — il ne s'est guère passé d'années qu'ils n'y aient fait quelque mission, selon que le recteur l'a jugé expédient pour le plus grand bien des pauvres.

SECTION IV

QUELQUES FRUITS REMARQUABLES DE DEUX MISSIONS FAITES PAR LES ECCLÉSIASTIQUES DE LA MÊME COMPAGNIE

C'est pour abrégé et faire voir comme un échantillon des bénédictions qu'il a plu à Dieu de donner à ces ecclésiastiques, travaillant sous la direction et selon l'esprit de M. Vincent, que nous rapporterons seulement ici ce qui s'est passé de plus remarquable en deux missions qu'ils ont faites, laissant toutes les autres, pour ne pas ennuyer le lecteur par des redites qui seraient inévitables.

Il y a plusieurs années que ces Messieurs ayant entrepris de faire mission dans un gros bourg habité en grande partie par des officiers de justice et des cabaretiers, ils y trouvè-

rent beaucoup de désordres parmi les uns et les autres. Les cabaretiers étaient comme en possession de recevoir impunément les habitants du lieu pour boire et ivroger les jours des dimanches et fêtes pendant le service divin. Et pour ce qui est des officiers de justice, il y avait de grands abus qui allaient jusqu'au scandale. Les juges allaient boire et manger avec les parties qui les traitaient dans les cabarets. Les procureurs n'en faisaient pas moins; ils ne voulaient travailler pour leurs parties que dans ces mêmes cabarets où ils se faisaient traiter sans aucune diminution de leurs droits; ils usaient de tant de sortes de chicaneries pour prolonger leurs procès, que souvent il se trouvait qu'un pauvre paysan avait mangé tout son bien en frais avant que son affaire fût en état d'être jugée; enfin, ces jugements ne se rendaient presque point à l'audience, mais ils faisaient toujours appointer les parties pour en tirer plus d'argent et les consumer tout en frais.

Les sergents ne faisaient pas moins de désordres et d'injustices : ce qui avait tellement décrié tous les officiers de cet endroit, que, selon le commun proverbe du pays, le lieu où se tenaient les séances pour rendre la justice était appelé *un pilier d'enfer*.

Or, voici ce que les ecclésiastiques de cette Compagnie, ou plutôt Dieu par eux, firent pour remédier à tous ces désordres. Premièrement ils parlèrent fortement en plusieurs de leurs prédications contre l'abus et le désordre qui se commettaient chez les cabaretiers aux jours des dimanches et fêtes. Ils persuadèrent après, à celui qui était chef de la police, de faire des défenses et un règlement tels qu'il était nécessaire sur ce sujet; de faire lui-même la visite des cabarets dans ces jours-là, et de punir par amendes et autres peines, tant les cabaretiers que ceux qu'ils y rencontreraient pendant le service divin.

Après cela, ils furent voir le prévôt, qui était le premier magistrat du lieu, et eurent avec lui diverses conférences

dans lesquelles ils lui remontrèrent qu'outre la gloire de Dieu et le devoir de sa conscience, il y allait de son honneur et même de son intérêt de ne pas souffrir ces désordres et toutes ces injustices, et de prendre une forte résolution de travailler à les déraciner. Enfin, ils lui persuadèrent d'employer son autorité et d'imposer des peines, soit d'amendes, soit d'interdiction aux procureurs, sergents ou autres officiers de justice qui manqueraient à leur devoir ; leur faisant défense d'aller avec leurs parties dans les cabarets, tenant la main à ce qu'ils ne prolongeassent pas les procès par leurs chicaneries, et jugeant aux audiences tous les procès qu'il pourrait, sans les appointer à écrire, qu'en une absolue nécessité. Après quoi, comme parmi ceux qui travaillaient en cette mission il y en avait qui étaient parents de présidents et de conseillers du parlement, ils assurèrent ce prévôt qu'en cas qu'on interjetât appel des réglemens qu'il ferait ou des amendes et peines qu'il imposerait pour ce sujet, l'on s'emploierait pour les faire maintenir et autoriser par les juges supérieurs. Ce qu'il promit d'accomplir et d'y être ferme et constant à l'avenir.

Ensuite, ils firent assembler tous les procureurs du lieu. Là, dans une conférence qu'ils eurent, ils leur représentèrent la nécessité qu'il y avait de réformer tous ces abus et désordres auxquels ils se laissaient aller ; qu'ils ne pouvaient absolument faire leur salut tant qu'ils demeureraient en cet état, et que même on ne pouvait pas licitement ni valablement leur administrer le sacrement de pénitence s'ils ne prenaient une entière et ferme résolution de se comporter autrement qu'ils n'avaient fait, et d'obéir simplement aux réglemens qu'on leur devait prescrire sur ce sujet. Enfin, ils les exhortèrent et prièrent instamment de faire, de leur bonne volonté et pour l'amour de Jésus-Christ, ce à quoi M. le prévôt pouvait les obliger et même les contraindre par l'autorité de sa charge : ce à quoi ils acquiescèrent et ce qu'ils promirent de grand cœur.

Ils eurent une semblable conférence avec les sergents. Ceux-ci présentèrent une grande liste de tout ce qui regardait la fonction de leurs charges; elle contenait vingt-cinq ou trente articles, à la marge de chacun desquels l'on écrivit la manière selon laquelle ils devaient s'y comporter. Ils s'y soumirent tous. Et, pour donner une marque plus assurée de leur soumission, ils en dressèrent un acte auquel tous souscrivirent.

Après ces conférences et les résolutions qui y furent prises, tous ces officiers de justice se présentèrent au sacrement de pénitence, avec grande édification pour le public. L'on a su depuis que toutes ces choses avaient été exécutées et observées avec une telle exactitude, que même le prévôt n'épargna pas son propre père, qui était procureur, l'ayant en pleine audience condamné à l'amende pour avoir voulu, dans un procès, user de quelques chicanes et employer des formalités inutiles.

L'autre mission dont nous avons à parler dans cette section, et à laquelle les ecclésiastiques de cette Compagnie travaillèrent avec grande bénédiction, se fit au faubourg Saint-Germain de la ville de Paris, en l'année 1641.

Ce faubourg était alors comme la sentine, non seulement de Paris, mais de presque toute la France; il servait de retraite à tous les libertins, athées et autres personnes qui vivaient dans l'impiété et dans le désordre. Car, la grande difficulté d'y apporter remède, — laquelle passait dans l'esprit de plusieurs pour une impossibilité morale, — leur donnait occasion de se licencier en toutes sortes de débauches et de vices avec une entière impunité. Une dame de grande vertu¹, touchée de ressentiment de tant de péchés énormes qui se commettaient contre Dieu, en déchargea

1. Des mémoires particuliers disent que c'était la duchesse d'Aiguillon.

son cœur à M. Vincent ; et, connaissant les effets admirables que Dieu opérât de tous côtés par ses missions, elle lui proposa la pensée qu'elle avait eue qu'on en fit une dans ce faubourg. M. Vincent lui représenta que cela ne se pouvait pas faire par les siens, qui, selon leur institut ne devaient point faire mission dans les villes épiscopales ; et que d'ailleurs il voyait des obstacles et des difficultés presque insurmontables à entreprendre un tel ouvrage dans ce faubourg, eu égard à tous les désordres qui y régnaient et au peu de disposition qui s'y trouvait. Cette dame ne se désista point pour cela, mais redoubla ses prières avec de si fortes instances, qu'enfin M. Vincent, croyant que c'était Dieu qui l'inspirait d'agir de la sorte, en parla à la Compagnie des ecclésiastiques qui s'assemblent à Saint-Lazare et leur proposa d'entreprendre cette mission. Ils y ressentirent d'abord beaucoup de répugnance et représentèrent à M. Vincent diverses raisons très fortes pour lesquelles ils n'estimaient pas se devoir engager à une telle entreprise, de laquelle selon toutes les apparences humaines, ils ne pouvaient attendre aucun bon succès. Néanmoins M. Vincent, après avoir beaucoup recommandé cette affaire à Notre-Seigneur, persista dans ses premiers sentiments ; il leur dit qu'il y avait sujet de croire que Dieu demandait d'eux ce service, et que sa bénédiction et sa grâce pouvaient surmonter les obstacles et en tirer quelque grand bien, malgré tous les efforts de la malice des démons et des hommes.

Voyant que sa fermeté faisait peine à quelques-uns de ceux qui avaient opiné au contraire, il se mit à genoux et demanda pardon à toute la Compagnie de ce qu'il avait été si misérable que d'avoir trop soutenu son sentiment, mais qu'il avait été pressé intérieurement de le faire ainsi, parce qu'il croyait que Dieu demandait ce service de leur piété et de leur zèle. La grande humilité de ce saint homme fit un tel effet sur les esprits, que ceux qui étaient le plus opposés à cette mission donnèrent aussitôt les mains, et d'un com-

mun consentement, par un esprit de soumission, résolurent de l'entreprendre.

Mais avant que de la commencer ils concertèrent avec M. Vincent tout ce qu'ils y avaient à faire, voulant absolument se conduire selon ses avis et ses ordres. Et, chose digne de remarque : comme ils lui demandèrent de quelle façon et avec quelle méthode ils devaient faire les prédications et les catéchismes, vu que les personnes auxquelles ils auraient à parler étaient bien différentes des gens de la campagne et qu'ils seraient exposés aux censures et répréhensions de plusieurs, ce grand serviteur de Dieu leur répondit que la façon et la méthode qu'il estimait la plus propre et la plus utile était d'agir avec la même simplicité qu'ils avaient fait dans les autres missions auxquelles il avait plu à Dieu donner tant de bénédiction. Il leur dit que l'esprit du monde dont ce faubourg était rempli ne se pouvait combattre ni abattre avec plus de succès que par l'esprit de Jésus-Christ; qu'ils devaient entrer dans ces mêmes sentiments, et chercher comme lui, non leur propre gloire et estime, mais uniquement la gloire de Dieu; se mettre comme lui dans la disposition d'embrasser les abjections et les mépris, et même de souffrir les contradictions et les persécutions, si telle était la volonté de Dieu; prêcher et parler comme lui, simplement et familièrement, avec humilité et charité: et que par ce moyen ils pourraient avoir cette confiance que ce ne serait point eux, mais Jésus-Christ qui parlerait par eux, et qui se servirait d'eux comme des instruments de sa miséricorde et de sa grâce pour toucher efficacement les cœurs les plus endurcis et convertir les esprits les plus rebelles.

Ces messieurs reçurent tous ces avis comme si Jésus-Christ leur eût parlé par la bouche de son serviteur. Ils commencèrent donc à travailler à cette mission dans un parfait acquiescement à la volonté de Dieu et une grande confiance en sa bonté. Il lui plut aussi y verser des bénédictions tout extraordinaires, et communiquer des grâces

si abondantes et si efficaces qu'elles opérèrent des conversions presque miraculeuses, dont ceux mêmes qui travaillaient à cette mission étaient tout remplis d'étonnement, voyant si peu de proportion entre les moyens qu'ils employaient et les effets qui en résultaient. Car, outre le grand concours qu'il y avait ordinairement à leurs prédications et catéchismes, — quoiqu'ils les fissent d'une manière fort simple et familière, selon les avis de M. Vincent, — ils étaient saisis d'admiration voyant ensuite des pécheurs invétérés, des usuriers endurcis, des femmes abandonnées, des libertins qui avaient passé toute leur vie dans les désordres, enfin des hommes sans foi et sans Dieu qui se venaient jeter à leurs pieds, les yeux tout baignés de larmes et le cœur vivement touché du regret de leurs péchés, demandant miséricorde. L'on pouvait bien reconnaître par là, et dire avec vérité : *Digitus Dei hic est* ; ou bien *Non manus nostra, sed Dominus fecit hæc omnia*.

Et certes s'il fallait rapporter en détail tous les biens qui se firent en cette mission, toutes les conversions, les réconciliations, restitutions, etc., il y aurait de quoi remplir un volume. Il suffira de rapporter ici une chose très digne de remarque qui arriva à la fin de la mission. Un bourgeois de Paris, ayant eu dévotion d'assister à toutes les actions qui s'y étaient faites et ayant vu les grands biens que Dieu y avait opérés, en fut tellement touché qu'il vint un jour dans la maison où ces ecclésiastiques prenaient leur réfection. Ayant demandé à parler aux principaux d'entre eux, il leur dit qu'il était homme veuf, Dieu ayant retiré de ce monde sa femme et ses enfants, et qu'il venait leur offrir tous ses biens temporels, qui consistaient en sept ou huit mille livres de rente, et sa personne même, pour les servir le reste de sa vie, pourvu qu'ils voulussent toujours demeurer ensemble et continuer en d'autres lieux le travail qu'ils avaient fait en ce faubourg; il ajoutait qu'il ne croyait pas pouvoir rendre à Dieu un meilleur service ni procurer un

plus grand bien à l'Église, ni par conséquent mieux employer sa personne et ses biens. On le remercia fort affectueusement de cette bonne volonté, et on lui représenta que, quoique tous ceux qui avaient travaillé à cette mission fussent dans la résolution de servir Dieu toute leur vie en des emplois semblables, ils ne pouvaient pas néanmoins pour plusieurs raisons se lier ensemble en la manière qu'il désirait; que Dieu néanmoins aurait pour agréable sa bonne volonté.

La providence de Dieu voulut se servir de cette mission, non seulement pour les biens qu'elle opéra alors, mais aussi pour disposer le faubourg aux bénédictions et grâces qu'il voulait y répandre dans la suite du temps, par le ministère de M. l'abbé Olier. Celui-ci fut appelé peu après¹ à la cure de Saint-Sulpice, où, avec messieurs de sa communauté et de son séminaire, il a, non seulement conservé, mais augmenté et perfectionné le bien qui avait été fait en cette mission.

SECTION V

LA COMPAGNIE DES ECCLÉSIASTIQUES QUI S'ASSEMBLENT
A SAINT-LAZARE A DONNÉ COMMENCEMENT A PLUSIEURS AUTRES
SEMBLABLES COMPAGNIES QUI ONT ÉTÉ ÉTABLIES
EN DIVERS DIOCÈSES

Comme c'est le propre de la charité de se communiquer, aussi ces bons ecclésiastiques, étant animés de cette vertu, en quelques lieux qu'ils se trouvassent, étaient dans un désir continuel de rendre les autres participants du même esprit que Dieu leur avait communiqué par l'entremise de

1. Olier accepta cette cure l'année suivante, 1642. Dès le début de son ministère, il rendit un magnifique témoignage aux Missionnaires qui l'avaient précédé, et en particulier à François Perrochel, le futur évêque de Boulogne, qui avait prêché avec une remarquable simplicité et avec une efficacité merveilleuse.

M. Vincent. De là est venu que plusieurs d'entre eux se rencontrant en d'autres diocèses, soit qu'ils y fussent allés pour leurs affaires particulières, soit qu'ils y eussent été appelés pour travailler aux missions ou pour remplir quelques charges ou bénéfices, tâchaient, en toutes occasions, de porter les autres ecclésiastiques à faire des assemblées entre eux, avec la permission et l'agrément de leurs évêques, pour conférer et s'entretenir ensemble de tout ce qui pouvait concerner les vertus et les emplois propres de leur état. Et même plusieurs prélats ayant eu connaissance des grands avantages que ces conférences pouvaient produire dans leurs diocèses, les établirent, non seulement dans leurs villes épiscopales pour le clergé de leurs églises, mais encore en divers lieux de leurs diocèses, pour les curés et vicaires de la campagne.

Or, pour faire voir quelque petit échantillon des fruits que ces assemblées et conférences ont produits dans les lieux où elles ont été établies hors de Paris, nous rapporterons ici les extraits de quelques lettres qui ont été écrites sur ce sujet.

Feu M. l'abbé Olier, qui était un des premiers de cette conférence de Saint-Lazare, étant allé faire mission dans les lieux dépendants de son abbaye de Pébrac en Auvergne, avec quelques prêtres de la Congrégation de la Mission et quelques autres de la Conférence, en l'année 1636, il porta messieurs les chanoines de l'église cathédrale du Puy à former une semblable compagnie; et il leur donna les mêmes réglemens, accommodés néanmoins à leur profession de chanoines. Et à ce sujet ils écrivirent une lettre à messieurs les ecclésiastiques de la compagnie de Paris. Ils y disaient que M. l'abbé de Pébrac leur ayant fait récit de ce qui se pratiquait en leur Compagnie, ils en avaient conçu un très grand désir de l'imiter; que pour cela ils s'étaient prescrit un règlement à peu près conforme à celui de Paris, à la réserve de quelques articles qu'ils avaient ajustés à leurs

exercices particuliers et qu'ils leur envoyaient, les suppliant de les voir et d'y changer ce qu'ils jugeraient à propos. Ils les priaient de les associer à leur Compagnie, et de leur faire part de leurs prières et sacrifices.

Le même sieur abbé, écrivant aux ecclésiastiques de la compagnie de Paris sur le sujet de celle qui avait été nouvellement établie au Puy : « Vous êtes établis, leur dit-il, par Notre-Seigneur dans la ville de Paris, comme des lumières posées sur un grand chandelier pour éclairer tous les ecclésiastiques de la France ; à quoi vous devez être particulièrement encouragés par les grands fruits et profits spirituels que fait, dans la ville du Puy, la compagnie de MM. les ecclésiastiques qui ont heureusement participé à votre esprit. Ils donnent des exemples de vertu qui ravissent toute la province : les catéchismes se font par eux en plusieurs endroits de la ville ; la visite des prisons et des hôpitaux y est fréquente ; et à présent ils se disposent pour aller faire des missions dans tous les lieux qui dépendent du chapitre. Je demeure confus, voyant leur zèle, et de ce qu'ils désirent que j'aie à faire l'ouverture de cette mission, en étant si peu capable. »

MM. les chanoines de l'église cathédrale de Noyon ayant formé une semblable compagnie par les soins de M. Bourdin, docteur en théologie et archidiacre de cette église, qui était aussi du nombre des ecclésiastiques de la Compagnie de Paris, ils écrivirent à ceux-ci, au mois de novembre 1637, en ces termes :

« Messieurs, voici un petit ruisseau qui retourne à sa source. Nous prenons la liberté de vous parler de la sorte, puisque notre petite assemblée naissante ne reconnaît, après Dieu, d'autre principe de son établissement et de son être, que votre vénérable Compagnie. Sa renommée, les saintes pratiques de charité et de piété qui s'y exercent continuellement, les avantages singuliers qu'en reçoit la

sainte Église, les fruits incomparables qu'en retirent les ecclésiastiques qui ont le bonheur d'y être admis, nous ont excités à en établir une semblable parmi nous. Pour ce sujet nous nous sommes assemblés plusieurs fois, et après avoir bien concerté et enfin conclu l'affaire, nous avons dressé ce petit règlement, que nous vous envoyons. Bien que nous ayons tâché de le conformer au vôtre et ajuster le plus que nous avons pu à la condition des chanoines et des autres ecclésiastiques, néanmoins, nous vous supplions humblement de nous faire la charité de le voir, de l'examiner, d'y ajouter, retrancher et changer ce que vous jugerez à propos. Quand il aura passé par votre censure, nous le suivrons avec plus d'inclination et d'assurance.

« Au reste, nous ne saurions vous exprimer les obligations que nous avons à sa divine bonté de nous avoir inspiré un désir si avantageux, et à vous, Messieurs, de nous avoir donné un si bel exemple et frayé un chemin si favorable et si assuré pour nous porter aux saints devoirs de notre condition. Nous en bénirons à jamais, Dieu aidant, son éternelle Providence, et tâcherons de reconnaître en votre endroit, par nos prières, le bénéfice singulier que nous avons reçu de vous.

« Cependant permettez-nous encore, Messieurs, de prendre cette liberté, de vous demander par écrit le résultat d'une de vos conférences sur l'esprit particulier de votre Compagnie, afin que nous puissions tous nous bien revêtir de cet esprit, sans lequel nous ne pourrions jamais bien réussir en notre entreprise. Nous demandons encore à votre charité qu'il vous plaise nous assurer de votre association, et nous faire part de vos saints sacrifices et prières, *ut qui cœpit in nobis opus bonum, ipse perficiat solidetque*; ce sont les obligations éternelles que nous vous aurons », etc.

Les ecclésiastiques de la ville de Pontoise, ayant formé entre eux une pareille association, en écrivirent à M. Vin-

cent, au mois de mai de l'année 1642, par la plume de l'un des principaux de leur Compagnie, en ces termes :

« La petite compagnie de la Conférence des ecclésiastiques de Pontoise m'a obligé de vous écrire, pour vous témoigner les satisfactions que nous ressentons tous de notre petite assemblée. Il faut que je vous confesse qu'au commencement nous ne savions pas encore ce que c'était ; mais à présent nous goûtons tous les jours de plus en plus les grâces et les bénédictions qu'il plaît à Notre-Seigneur d'y verser. Nous voyons tous quel profit nous en peut arriver en notre particulier, et dans tout le corps de l'Église. C'est à vous, Monsieur, après Dieu, que nous avons toutes les obligations de nous avoir reçus pour être associés à votre bonne et vertueuse Compagnie de Paris. Nous avons tiré de vous les premières instructions pour cette petite compagnie : elles nous ont servi de semence pour produire plusieurs biens qui s'y présentent tous les jours à faire, et auxquels Dieu donne accroissement et bénédiction. Nous vous demandons une grâce, qui est que, comme nous ne sommes encore que des enfants en la vertu, qui n'avons pas assez de force pour nous soutenir et pour nous conduire, il vous plaise nous accorder de fois à autre la visite de quelqu'un des ecclésiastiques de votre Compagnie de Paris, qui nous apprenne à marcher avec plus de solidité dans les exercices que nous commençons tous avec grand courage. Nous vous découvrons ainsi notre faiblesse, afin que vous nous fassiez le bien de nous vouloir assister. »

Une semblable Compagnie ayant été établie en la ville d'Angoulême, l'un des ecclésiastiques qui la composaient écrivit la lettre suivante, en l'année 1644, à M. Vincent, au nom de tous les autres :

« Notre compagnie, lui dit-il, a cru ne devoir pas différer plus longtemps à vous rendre ses devoirs, et à vous témoigner qu'elle ne se reconnaît pas digne de l'honneur que vous lui faites, de prendre part à ce qui touche son avancement et

sa perfection. Elle vous supplie très humblement, Monsieur, de lui permettre qu'elle vous reconnaisse pour son grand-père, puisque c'est d'un de vos enfants que Dieu s'est servi pour la mettre au monde; et que vous ajoutiez encore cette obligation à la première, de la regarder non comme une étrangère, mais comme votre petite-fille, et de faire en sorte que cette belle et illustre Compagnie de Paris, qui est comme votre fille aînée, ne dédaigne pas de la tenir pour sa sœur, quoiqu'elle lui soit inférieure en toute manière. »

Nous laissons quantité de semblables lettres écrites d'Angers, de Bordeaux et d'autres villes de ce royaume ¹, et même d'Italie où de pareilles compagnies et conférences ont été établies à l'exemple de celles de Paris. Nous finirons ce chapitre en rapportant les sentiments que M. Godeau ², alors évêque de Grasse, et maintenant de Vence, témoigna de cette compagnie, en l'année 1637, par la lettre suivante, qu'il écrivit un peu avant son départ :

« Messieurs, je pensais bien aujourd'hui avoir l'honneur de vous dire adieu, mais je suis tellement accablé d'affaires, que je ne me saurais donner ce contentement. Trouvez donc bon, s'il vous plaît, que je vous conjure par cette lettre de vous souvenir de moi dans vos sacrifices; et croyez que je tiens à une bénédiction singulière d'avoir été reçu parmi vous. Le souvenir des bons exemples que j'y ai vus et des choses excellentes que j'y ai entendues rallu-

1. De Metz, Bossuet écrivait à Vincent : « Il a plu à Notre-Seigneur d'établir ici, par le moyen des Missionnaires, une Compagnie à peu près sur le modèle de la vôtre; Dieu ayant permis que les règlements s'en soient trouvés parmi les papiers de cet excellent serviteur de Dieu, M. de Blampignon. Elle se promet l'honneur de vous avoir pour supérieur, puisqu'on nous a fait espérer la grâce qu'elle sera associée à celle de Saint-Lazare, et que vous et ces messieurs l'aurez agréable. J'ai charge, Monsieur, de vous en prier, et je le fais de tout mon cœur. » (Lettre du 23 mai 1658.)

2. Antoine Godeau, nommé évêque de Grasse en 1636, puis de Vence en 1638. Il était remarquable par sa science, par la culture des lettres et par sa piété. Il mourut le 17 avril 1672.

mera mon zèle quand il sera éteint, et vous serez les modèles sur lesquelles je tâcherai de former de bons prêtres. Continuez donc vos saints exercices dans le même esprit, et répondez fidèlement aux desseins de Jésus-Christ sur vous, qui veut sans doute renouveler par votre moyen la grâce du sacerdoce en son Église. »

CHAPITRE IV

Les Retraites spirituelles.

SECTION PREMIÈRE

UTILITÉ DES RETRAITES SPIRITUELLES

La perfection des ecclésiastiques dans leur état est un ouvrage qui demande des aides intérieures et extérieures d'autant plus grandes, qu'ils y trouvent ordinairement de grands obstacles dans le monde, où ils sont obligés de vivre. Là, non seulement les conversations et les affaires, mais encore les occasions périlleuses et les tentations fréquentes auxquelles ils sont exposés, ébranlent assez souvent et quelquefois renversent les meilleures résolutions qu'ils auraient prises, si elles ne sont soutenues et affermiées par quelque puissant renfort. Il est vrai que les exercices de l'ordination servent grandement à les établir dans le véritable esprit de leur vocation, et que les conférences spirituelles peuvent beaucoup les y perfectionner. Mais M. Vincent connaissant par une longue expérience combien grande est la faiblesse et l'inconstance de la volonté humaine, et jugeant qu'il était nécessaire d'employer encore quelque autre moyen pour leur donner un entier affermissement dans le bien, il n'en trouva point de plus propre que l'usage des retraites spirituelles. Par l'exercice de ces

retraites, on se mettait en disposition de recevoir un nouveau surcroît de grâces et d'être revêtu de la vertu d'en haut, selon ce que Notre-Seigneur dit à ses apôtres, lorsqu'il leur ordonna de se tenir en retraite depuis le jour de son Ascension jusqu'à celui auquel il leur enverrait son Saint-Esprit.

C'est ce qui excita M. Vincent à faire tout son possible pour faciliter l'usage et la pratique de ces retraites spirituelles, avec d'autant plus d'affection qu'il reconnut fort bien que leur utilité ne se bornait pas aux seuls ecclésiastiques, mais qu'elle pouvait aussi s'étendre aux personnes laïques de toute sorte de condition, et les aider efficacement à mener une vie conforme aux obligations qu'elles ont contractées par le saint baptême. Car, considérant combien il y en a peu parmi les chrétiens qui fassent attention, comme ils doivent, à ces obligations, et qui se conduisent selon les vérités et maximes de l'évangile de Jésus-Christ; et reconnaissant bien que ce manquement ne provenait en la plupart que du défaut de réflexion et de considération sur ces vérités et sur ces maximes, il crut que ce serait faire une œuvre agréable à Dieu, avantageuse à l'Église et salutaire aux âmes, que de rendre facile et familière, autant qu'il se pourrait, cette pratique des retraites spirituelles qu'il jugeait très propre pour remédier à ce défaut. Et pour rétablir les chrétiens dans le véritable esprit du christianisme, on a trouvé sur ce sujet un petit écrit de sa main qui contient ce qui suit :

« Par ce mot de Retraite spirituelle ou d'Exercices spirituels, il faut entendre un dégagement de toutes affaires et occupations temporelles, pour s'appliquer sérieusement à bien connaître son intérieur, à bien examiner l'état de sa conscience, à méditer, contempler, prier, et préparer ainsi son âme pour se purifier de tous ses péchés, et de toutes ses mauvaises affections et habitudes, pour se remplir du désir des vertus, pour chercher et connaître la volonté de Dieu, et

l'ayant connue, s'y soumettre, s'y conformer, s'y unir, et, ainsi tendre, avancer et enfin arriver à sa propre perfection.»

Par ce peu de paroles, on connaît que, selon le sentiment de ce grand serviteur de Dieu, les retraites spirituelles et tout ce qui s'y pratique ne sont à autre fin que de renouveler entièrement l'homme intérieur ; et, en le purgeant de ses péchés, de toutes ses mauvaises habitudes, affections vicieuses, passions déréglées et autres défauts et imperfections, lui faire ouvrir les yeux de l'âme et connaître plus clairement les obligations particulières de son état pour s'en mieux acquitter, et les vertus qui lui sont convenables pour les pratiquer ; surtout pour l'établir solidement dans une vraie charité, qui unisse son cœur et toutes les puissances de son âme à Dieu et qui le mette dans la disposition de pouvoir véritablement dire avec le saint Apôtre : Non, ce n'est plus moi qui vis, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi.

C'est pour parvenir à cette fin que l'on règle tout le temps et tous les exercices de ces retraites. On s'y applique à diverses méditations et lectures spirituelles ; on y examine sa conscience ; on y fait de bonnes confessions générales, ou au moins depuis la dernière si on en a déjà fait quelque une ; on prend des résolutions, non seulement d'éviter les péchés et toutes les occasions qui pourraient y porter, mais aussi de se mettre dans la pratique des vertus et des œuvres conformes à sa condition ; on s'y prescrit un ordre ou règlement de vie pour l'avenir ; et, si on n'a point encore fait choix d'aucun état, l'on consulte Dieu par de ferventes prières afin qu'il lui plaise faire connaître là-dessus sa volonté ; enfin l'on se met dans les dispositions de mener une vie vraiment chrétienne, et d'acquérir la perfection de son état.

M. Vincent recommandait particulièrement aux siens sur ce sujet qu'ils fissent bien entendre à ceux qui entraient en

retraite, que la fin des exercices qui s'y pratiquaient était de se rendre parfait chrétien, chacun selon sa vocation : parfait écolier, si c'est un étudiant ; parfait soldat, s'il fait profession de suivre les armes ; parfait justicier, s'il est dans quelque office de judicature ; parfait ecclésiastique, si c'est une personne engagée aux saints ordres ; et quand c'est un prélat, qu'il se rende parfait comme un saint Charles Borromée. Que si ceux qui entrent en retraite y viennent pour faire choix d'un état de vie ou pour déraciner quelque vice qui les gourmande, ou pour acquérir quelque vertu, ou pour quelque autre dessein particulier, il faut, disait-il, faire butter tous les exercices de leur retraite à cette fin ; il faut aider particulièrement ceux qui ont la pensée de quitter le monde, mais en telle sorte qu'on suive toujours, dans les avis qu'on leur donne, les maximes de l'Évangile et non pas les vues de la prudence humaine, et qu'on se garde bien de les déterminer quant à la religion ou communauté qu'ils auraient à choisir, étant une affaire qu'ils doivent résoudre avec Dieu seul, quoiqu'il soit à propos de les avertir, en général, de choisir et de préférer les mieux réglées¹.

Enfin, il est constant que la plupart des hommes se perdent par le défaut de considération et d'attention aux choses de leur salut, et que la source principale des péchés et des désordres dans lesquels tant de personnes passent presque toute leur vie n'est autre, sinon qu'on ne pense point comme il faut à la fin pour laquelle Dieu nous a donné l'être et la vie : on ne considère point les bienfaits qu'on a reçus de sa bonté ; on ne fait point d'attention à la doctrine et aux

1. Saint Vincent a résumé dans une conférence qui nous a été conservée les règles les plus sages pour la conduite des exercitans, — c'est ainsi qu'on désignait ceux qui faisaient les exercices de la retraite. — Voy. *Conférences aux Missionnaires*, p. 499.

Ceux qui, à Saint-Lazare, dirigeaient les exercitans avaient aussi entre les mains des Mémoires ou Directoires dressés dans le même but.

exemples que Jésus-Christ nous a donnés, ni à la grâce des sacrements qu'il a institués; on ne considère point les pernicieux effets du péché, la vanité du monde, les tromperies de la chair, la malice et les artifices du diable, la brièveté de la vie, l'incertitude du moment de la mort, les jugements redoutables de Dieu, l'éternité bienheureuse ou malheureuse, et autres semblables vérités qui sont de la dernière conséquence pour le salut. Aussi M. Vincent disait que les exercices spirituels des retraites suppléent à tous ces défauts, par la sérieuse réflexion qu'on y fait sur toutes ces vérités, les considérant et pesant chacune en particulier au poids du sanctuaire. Et il estimait avec raison, qu'entre tous les moyens spirituels que Dieu a mis au pouvoir des hommes pour remédier aux désordres de leur vie et les aider à faire progrès en la vertu, il n'y en avait point de plus efficace et dont on remarquât des effets plus sensibles, plus fréquents et plus merveilleux que celui des retraites : de sorte que si les pécheurs ne se corrigent et ne s'amendent par ce remède, il faut des miracles pour les convertir.

SECTION II

ZÈLE DE M. VINCENT POUR PROCURER A TOUTES SORTES DE PERSONNES LE MOYEN DE FAIRE DES RETRAITES SPIRITUELLES

Comme la pratique des retraites spirituelles est un moyen très propre et très salutaire, ainsi que nous avons dit en la section précédente, pour sanctifier et perfectionner les âmes, Dieu l'a aussi inspiré à son Église dès les premiers siècles du Christianisme; et tous ces grands saints qui s'étaient retirés dans les déserts d'Égypte et ailleurs l'ont pratiqué avec bénédiction. Dans ces derniers temps plusieurs saints personnages en ont renouvelé la pratique, et entre autres saint Ignace a donné heureusement le moyen aux personnes

engagées dans le monde de trouver des lieux de retraite aussi bien dans les villes que dans les déserts. Mais comme ces lieux étaient encore peu fréquentés, et les exercices de ces retraites assez rarement pratiqués par les personnes séculières, M. Vincent, poussé d'un ardent désir de procurer de plus en plus la gloire de Dieu et le salut des âmes, a fait en sorte que ces retraites fussent d'un facile accès à toutes sortes de personnes, tant laïques qu'ecclesiastiques. Il en a rendu ensuite l'usage plus fréquent qu'il n'avait jamais été, ayant, par une charité fort désintéressée et, en quelque façon, excessive, ouvert la porte de sa maison et de son cœur à tous ceux qui ont voulu venir pour participer à ce bien ; les y recevant sans aucune acception de personnes, avec une affection toute cordiale et plus que paternelle. En quoi il s'est rendu un parfait imitateur de ce père de famille de l'Évangile, qui admettait à son festin tous ceux qui s'y présentaient, quoique pauvres, aveugles, boiteux, estropiés, etc., les envoyant chercher non seulement dans les rues et les places de la ville, mais aussi jusque dans les lieux champêtres et autres plus écartés, pour les y convier, et même pour les presser d'y venir prendre part. Car, il faut avouer que ce grand serviteur de Dieu a fait paraître en nos jours un semblable spectacle, qui donnait tout ensemble de l'étonnement et de l'édification, lorsqu'on voyait dans le même réfectoire de la maison de Saint-Lazare, parmi les Missionnaires, un grand nombre d'autres personnes de dehors, de tout âge et de toute condition, de la ville et des champs, de pauvres et de riches, de jeunes et de vieux, d'étudiants et de docteurs ; des prêtres, des bénéficiers et des personnes constituées en dignité ecclésiastique et prélature ;

1. Pour aider les pauvres ouvriers à qui il croyait qu'une retraite était utile, non seulement Vincent de Paul les recevait gratuitement, — ce qu'il faisait même pour les riches, — mais il payait encore à leur patron ce qu'aurait valu leur travail pendant les jours qu'ils passaient à Saint-Lazare. (*Summar.*, p. 207.)

des gentilshommes, des comtes, des marquis, etc. ; des procureurs, des avocats, des conseillers, des présidents, des maîtres de requêtes et autres officiers de justice ; des marchands, des artisans, des soldats, et jusqu'à des pages et des laquais ; qui tous étaient reçus, logés et nourris dans ce grand hospice de charité, pour y faire leur retraite, et pour y trouver le remède à leurs infirmités spirituelles, et les assistances nécessaires pour se mettre dans les voies de leur salut.

Il se trouve, de compte fait, que cette seule maison de Saint-Lazare de Paris a reçu, logé et nourri chaque année sept à huit cents personnes pour y faire la retraite spirituelle, sans parler des autres maisons de la Mission qui en reçoivent aussi autant qu'elles peuvent, et particulièrement celle de Rome, où il y en a toujours plusieurs. De sorte que, faisant la supputation de ces retraites spirituelles depuis l'année 1635 qu'elles ont été plus fréquentes, jusqu'à la mort de M. Vincent, arrivée vingt-cinq ans après, il s'en est fait plus de vingt mille. Et dans ces retraites, par le moyen des confessions générales et des autres exercices qui s'y pratiquent, on a remédié à un nombre presque innombrable de désordres de familles et de consciences : on a réconcilié à Dieu une très grande multitude de pécheurs publics et secrets ; on a remis dans le chemin du salut les âmes qui en étaient écartées ; on a procuré aux justes un surcroît de justice et de grâce ; enfin, on a mis entre les mains des uns et des autres des armes offensives et défensives contre le monde, la chair et le diable, par les avis salutaires qu'ils y ont reçus pour résister à toutes les attaques, et pour remporter de glorieuses victoires contre les ennemis de leur salut.

Il est vrai que, dans les premiers commencements, on ne recevait pas tant de personnes à faire la retraite, et que ce fut petit à petit que ce nombre vint à s'augmenter. Mais

enfin la charité de M. Vincent qui n'avait point de bornes, voulut qu'on ouvrît les bras pour en recevoir le plus qu'on pourrait ; et cela gratuitement aux dépens de la maison, sans qu'il y ait fondation faite pour ce sujet. Quoique, entre les personnes qui viennent faire les exercices de la retraite, il s'en trouve quelques-unes plus accommodées, lesquelles, pour n'être pas à charge, laissent en sortant quelque petite rétribution qu'il n'a pas voulu qu'on refusât, étant ainsi volontairement offerte, cela néanmoins est arrivé fort rarement ; et, comme l'on n'exige et ne demande rien de personne, il y en a très peu qui usent de cette reconnaissance, soit qu'ils ne le puissent ou qu'ils n'y pensent pas : sachant qu'on ne reçoit pas les personnes dans cette vue, mais par le motif de la charité et par le zèle de leur salut et de leur perfection.

Or, quoique cette maison de Saint-Lazare soit fort incommodée et grandement endettée, tant pour ce sujet qu'à cause des exercices de l'ordination, elle continue néanmoins et continuera, Dieu aidant, autant qu'elle pourra, ces bonnes œuvres pour la gloire de Dieu, et pour la consolation et l'utilité du public, qui peut tirer de grands avantages spirituels d'une maison toujours ouverte à ceux qui ont volonté de s'y retirer pour faire un renouvellement de vie. En cela les enfants de M. Vincent font connaître qu'ils ont hérité de son véritable esprit. Car ce père des Missionnaires n'épargnait rien quand il était question de procurer le salut des âmes, considérant que Notre-Seigneur avait donné son sang et sa vie pour ce sujet ; et il ne pouvait se persuader que sa Congrégation vînt jamais à manquer de biens temporels tandis qu'elle les emploierait et consumerait dans les œuvres de charité. Même il témoignait être bien aise de la voir quelquefois dans le besoin pour ce sujet, afin que ses enfants apprissent par leur propre expérience à dépendre plus absolument de la providence de Dieu, et qu'ils eussent occasion de dire parmi les incommodités et affaires fâ-

cheuses, comme saint Pierre au milieu des vagues et des tempêtes : *Seigneur, nous périssons; sauvez-nous!* Et en effet, Dieu a préservé cette petite barque, comme par miracle, du dernier accablement dont elle s'est vue souvent menacée, et dont toutefois la charité de ce père des Missionnaires ne recevait aucun déchet. A ce propos, un frère de la Mission, voyant la maison surchargée du nombre excessif de ceux qui faisaient les exercices de la retraite, prit la liberté de lui dire un jour qu'il semblait qu'on recevait un trop grand nombre d'exercitants; il lui dit pour toute réponse : *Mon frère, c'est qu'ils se veulent sauver*¹.

Une autre fois comme on lui représentait dans un entretien familial que la maison faisait une trop grande dépense pour entretenir tant de personnes qui venaient y faire leur retraite, et qu'elle s'était beaucoup engagée pour ce sujet, il répondit : « Si nous avions trente ans à subsister, et qu'en recevant ceux qui viennent faire retraite nous n'en dussions subsister que quinze, il ne faudrait pas laisser pour cela de les recevoir. Il est vrai que la dépense est grande, mais elle ne peut être mieux employée; et si la maison est engagée, Dieu saura bien faire trouver les moyens de la dégager, comme il y a sujet d'espérer de sa providence et bonté infinie. »

Il a souvent dit aussi à ceux de la maison qui avaient le soin de recevoir les exercitants : « Donnez-leur notre chambre lorsque toutes les autres seront remplies. » Et comme on lui remontrait derechef qu'il n'y avait plus moyen de subvenir au grand nombre de personnes qu'on recevait pour faire retraite, à cause de la nécessité de la maison, il voulut lui-même parler à ceux qui se présenteraient dorénavant et se charger de les recevoir. Il pensait peut-être que, par le discernement qu'il en ferait, il y en

1. *Summar.*, p. 147.

aurait moins : mais au contraire, il en reçut encore plus qu'on ne faisait auparavant, sa charité le pressant en telle sorte, qu'il ne pouvait refuser personne¹; ce qui donna sujet de croire qu'il avait voulu se charger lui-même de les recevoir plutôt pour en augmenter le nombre que pour le diminuer.

On lui dit un jour qu'entre un si grand nombre de personnes qui venaient faire leur retraite, il y en avait plusieurs qui n'en faisaient pas leur profit comme ils devaient; il répondit : « Ce n'est pas peu si une partie en profite. » Et sur ce qui lui fut reparti qu'il y avait apparence que quelques-uns y venaient pressés de la nécessité, plutôt pour y recevoir la nourriture du corps que celle de l'âme : « Eh bien! dit-il, c'est toujours une aumône qui est agréable à Dieu. Que si vous vous rendez difficile à les recevoir, il arrivera que vous en rebuterez que Notre-Seigneur voudra convertir par cette retraite, et la trop grande exactitude que vous apporterez à examiner leur dessein fera perdre à quelques-uns le désir qu'ils auront conçu de se donner à Dieu. »

* Nous finirons cette section par le témoignage qu'a rendu sur ce sujet un très digne ecclésiastique qui a connu fort particulièrement M. Vincent, et qui a fait plusieurs retraites à Saint-Lazare. « Comme Paris, dit-il, est l'abondance de toutes sortes de personnes, aussi tous les misérables et les affligés, de quelque condition qu'ils fussent, étaient assurés de trouver un asile et une maison de secours et de consolation pour eux à Saint-Lazare en la personne de M. Vincent et des siens. Sa porte, sa table et toutes ses chambres en sont témoins. J'y ai vu tout à la fois diverses sortes d'ecclésiastiques et de religieux, avec des seigneurs et des magistrats, des soldats, des écoliers, des ermites et des paysans, et tout

1. *Summar.*, p. 145.

cela fort bien reçu et accueilli. M. Vincent tenant à ne manquer à la consolation et à l'assistance spirituelle d'aucun, il a voulu que sa maison fût une mission perpétuelle, un flux et un reflux d'exercices spirituels, de retraites, de pénitences et de confessions générales pour les pauvres pécheurs qui désiraient se convertir et changer de vie, et généralement pour toutes sortes de personnes, qui y sont reçues, logées et nourries pendant leur retraite, successivement et sans discontinuer pendant toute l'année. Ce qui se fait de si bonne grâce et avec tant de charité, que les plus endurcis s'en retournent tout édifiés et changés ; leur cœur étant touché et gagné par cette hospitalité, bénignité et douceur, comme aussi par tous les autres bons exemples qu'ils y voient. »

SECTION III

PAROLES REMARQUABLES DE M. VINCENT TOUCHANT LES RETRAITES SPIRITUELLES

Ce fidèle serviteur de Dieu reconnaissant d'un côté les grands fruits que ces retraites pouvaient produire pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et sachant bien d'ailleurs qu'elles étaient fort à charge à sa communauté, tant pour la dépense que pour la peine d'avoir continuellement affaire à tant de sortes de personnes de si différentes conditions et dispositions, il appréhendait beaucoup que les siens ne vinssent à se lasser de porter un fardeau si pesant. C'est pourquoi il recommandait souvent à sa Compagnie de soutenir cette charge avec constance et persévérance, et d'avoir toujours un grand soin de servir et aider ces âmes qui viennent chercher Dieu : « Craignons, Messieurs, leur disait-il, craignons que Dieu ne nous ôte cette moisson qu'il nous offre : car il transfère ses grâces à d'autres quand on n'en fait pas l'usage que l'on doit. »

Un jour, recommandant aux prières des siens une personne qui était en retraite, il prit sujet d'exhorter et d'ex-citer toute sa communauté à l'affection de cette sainte œuvre : « Oh ! Messieurs, leur dit-il, que nous devons bien estimer la grâce que Dieu nous fait de nous amener tant de personnes pour les aider à faire leur salut ! Il y vient même beaucoup de gens de guerre, et ces jours passés il y en avait un qui me disait : « Monsieur, je m'en dois aller « bientôt aux occasions, et je désire auparavant me mettre en « bon état : j'ai des remords de conscience, et dans le doute « de ce qui me doit arriver, je viens me disposer à ce que « Dieu voudra ordonner de moi. » Nous avons maintenant céans, par la grâce de Dieu, bon nombre de personnes en retraite. Oh ! Messieurs, quels grands biens cela ne peut-il pas produire, si nous y travaillons fidèlement ! Mais quel malheur si cette maison se relâche un jour de cette pratique ! Je vous le dis, Messieurs et mes frères ; je crains que le temps ne vienne, auquel elle n'aura plus le zèle qui jusqu'à présent lui a fait recevoir tant de personnes à la retraite. Et alors qu'arriverait-il ? Il serait à craindre que Dieu n'ôtât à la Compagnie, non seulement la grâce de cet emploi, mais qu'il ne la privât même de tous les autres. On me disait avant-hier que le parlement avait dégradé ce jour-là un conseiller : l'ayant fait venir en la grand'-chambre, où toutes les autres étaient assemblées, vêtu de sa robe rouge, le président appela les huissiers et leur commanda de lui ôter cette robe et son bonnet, comme indigne de ces marques d'honneur et incapable de la charge qu'il avait. La même chose nous arriverait, Messieurs, si nous abusions des grâces de Dieu en négligeant nos premières fonctions : Dieu nous les ôterait, comme indignes de la condition où il nous a mis et des œuvres auxquelles il nous a appliqués. Mon Dieu, quel sujet de douleur !

« Or pour nous bien persuader quel grand mal ce nous serait si Dieu nous privait de l'honneur de lui rendre ce

service, il faut considérer que plusieurs viennent céans faire leur retraite pour connaître la volonté de Dieu, dans le mouvement qu'ils ont eu de quitter le monde; et j'en recommande un à vos prières, qui a achevé sa retraite et qui en sortant d'ici s'en va aux Capucins prendre l'habit. Il y a quelques communautés qui nous adressent plusieurs de ceux qui veulent entrer chez elles, et les envoient pour faire les exercices céans, afin de mieux éprouver leur vocation avant que de les recevoir; d'autres viennent de dix, de vingt et de cinquante lieues loin, exprès, non seulement pour se venir recueillir ici et faire une confession générale, mais pour se déterminer à un choix de vie dans le monde, et pour prendre les moyens de s'y sauver. Nous voyons aussi tant de curés et d'ecclésiastiques qui y viennent de tous côtés pour se redresser en leur profession, et s'avancer en la vie spirituelle. Ils viennent tous sans se mettre en peine d'apporter de l'argent, sachant qu'ils seront bien reçus sans cela; et à ce propos une personne me disait dernièrement que c'était une grande consolation pour ceux qui n'en ont pas, de savoir qu'il y a un lieu à Paris toujours prêt à les recevoir par charité, lorsqu'ils s'y présenteront avec un véritable dessein de se mettre bien avec Dieu.

« Cette maison, Messieurs, servait autrefois à la retraite des lépreux; ils y étaient reçus, et pas un ne guérissait : et maintenant elle sert à recevoir des pécheurs, qui sont des malades couverts de lèpre spirituelle, mais qui guérissent par la grâce de Dieu. Disons plus, ce sont des morts qui ressuscitent. Quel bonheur que la maison de Saint-Lazare soit un lieu de résurrection ! Ce saint, après être demeuré mort trois jours dans le tombeau, en sortit tout vivant; et Notre-Seigneur qui le ressuscita, fait encore la même grâce à plusieurs qui, ayant demeuré quelques jours céans, comme dans le sépulcre du Lazare, en sortent avec une nouvelle vie. Qui est-ce qui ne se réjouira d'une telle bénédiction, et qui n'entrera dans un sentiment d'amour et de

reconnaissance envers la bonté de Dieu pour un si grand bien ?

« Mais, quel sujet de honte si nous nous rendons indignes d'une telle grâce ! Quelle confusion, Messieurs, et quel regret n'aurons-nous pas un jour, si par notre faute nous en sommes dégradés, pour être en opprobre devant Dieu et devant les hommes ! Quel sujet d'affliction n'aura pas un pauvre frère de la Compagnie, qui voit maintenant tant de gens du monde venir de toutes parts se retirer un peu parmi nous pour changer de vie, et qui pour lors verra ce grand bien négligé ! Il verra qu'on ne recevra plus personne ; enfin il ne verra plus ce qu'il a vu : car nous en pourrons venir là, Messieurs, non pas peut-être si tôt, mais à la longue. Quelle en sera la cause ? Si on dit à un pauvre Missionnaire relâché : Monsieur, vous plaît-il de conduire cet exercitant pendant sa retraite ? cette prière lui sera un gehenne, et s'il ne s'en excuse pas, il ne fera, comme on dit, que traîner le balai ; il aura tant d'envie de se satisfaire, et tant de peine à retrancher une demi-heure ou environ après le dîner, et autant après le souper, de sa récréation ordinaire, que cette heure lui sera insupportable, quoique donnée au salut d'une âme, et la mieux employée de tout le jour. D'autres murmureront de cet emploi, sous prétexte qu'il est fort onéreux et de grande dépense : et ainsi les prêtres de la Mission, qui autrefois auront donné la vie aux morts, n'auront plus que le nom et la figure de ce qu'ils ont été : ce ne seront plus que des cadavres, et non de vrais Missionnaires ; ce seront des carcasses de saint Lazare, et non des Lazares ressuscités, et encore moins des hommes qui ressuscitent les morts. Cette Mission, qui est maintenant comme une piscine salubre où tant de monde vient se laver, ne sera plus qu'une citerne corrompue par le relâchement et l'oisiveté de ceux qui l'habiteront. Prions Dieu, Messieurs et mes frères, que ce malheur n'arrive pas ; prions la sainte Vierge qu'elle le détourne par son intercession, et par le

désir qu'elle a de la conversion des pécheurs; prions le grand saint Lazare qu'il ait agréable d'être toujours le protecteur de cette maison, et qu'il lui obtienne la grâce de la persévérance dans le bien commencé. »

Recommandant une autre fois¹ un exerçant aux prières de sa communauté, il ajouta ce qui suit : « Je la supplie, dit-il, de remercier Dieu pour l'attrait qu'il donne de faire ici retraite à tant de personnes, que c'est merveille : tant d'ecclésiastiques de la ville et des champs qui quittent tout pour cela, tant de personnes qui pressent chaque jour pour y être reçues, et qui le demandent avec instance longtemps auparavant ! Grand sujet de louer Dieu ! Les uns me viennent dire : « Monsieur, il y a tant de temps que je demande « cette grâce, tant de fois que je suis venu ici sans pouvoir « l'obtenir » ; les autres : « Monsieur, il faut que je m'en « aille, je suis en charge, mon bénéfice me demande, et « je suis sur mon départ ; accordez-moi cette faveur » ; les autres : « J'ai achevé mes études et je suis obligé de me « retirer et de songer à ce que je dois devenir » ; les autres : « Monsieur, j'en ai grand besoin. Ah ! Monsieur, si vous « le saviez, vous m'accorderiez bientôt cette consolation. » Il y a même des vieillards qui viennent pour s'y préparer à la mort. — Grande faveur, grande grâce que Dieu a faite à cette maison d'y appeler tant d'âmes aux saints exercices, et de se servir de cette famille comme d'instrument pour leur conversion.

« A quoi devons-nous penser qu'à gagner une âme à Dieu, surtout quand elle vient à nous ? nous ne devrions avoir autre but et ne viser qu'à cela seul. Hélas ! les âmes ont tant coûté au Fils de Dieu ! et c'est à nous qu'il les envoie pour les remettre en sa grâce. O Sauveur ! prenons bien garde de ne nous rendre pas indignes de ce choix, et que

1. Répétition d'oraison du 10 août 1655.

Dieu ne vienne à retirer sa main de dessus nous. Je veux croire qu'il n'y en a que fort peu qui n'en profitent pas? et pour quelqu'un qui n'en fait pas bon usage, il ne faut pas priver de ce bien tant de bonnes âmes qui en tirent tant d'avantages et qui en recueillent de si grands fruits, mais des fruits merveilleux. Je vous en ai parlé autrefois, et je ne vous en rapporterai aujourd'hui qu'un exemple. Au dernier voyage que je fis, il y a cinq ans, en Bretagne, d'abord que j'y fus arrivé, un fort honnête homme me vint trouver pour me remercier de la grâce qu'il disait avoir reçue, d'avoir fait en cette maison une retraite spirituelle. « Oh! Monsieur, « me dit-il, sans cela j'étais perdu; je vous dois après Dieu « mon salut, c'est ce qui a mis ma conscience en repos et « qui m'a fait prendre une manière de vivre que j'ai tou- « jours gardée depuis ce temps-là, et que je garde encore « par la grâce de Dieu, avec grande paix et satisfaction de « mon esprit. Certes, Monsieur, — ajouta-t-il, — je me « tiens si fort obligé à votre charité, que j'en parle partout, « et je dis dans toutes les compagnies où je me trouve que, « sans la retraite que j'ai faite à Saint-Lazare, je serais « damné. Combien donc dois-je estimer cette grâce que « vous m'avez faite! je vous prie de croire que je m'en sou- « viendrai toute ma vie. »

« Après cela, Messieurs, ne serions-nous pas bien malheureux si par notre fainéantise nous venions à obliger Dieu de nous soustraire cette grâce? Tous ceux à la vérité qui font en ce lieu leur retraite n'en profitent pas tout à fait comme celui dont je viens de vous parler. Mais le royaume de Dieu sur la terre n'est-il pas rempli de bons et de mauvais? N'est-ce pas un rets ou un filet qui prend toutes sortes de poissons? Dans cette grande abondance de grâces que Dieu répand sur toutes les personnes du monde, combien s'en trouve-t-il qui en abusent! et quoiqu'il prévoie cet abus qu'ils en feront, il ne laisse pas pourtant de les leur départir. Combien y en a-t-il qui négligent de se servir des

fruits de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur, et qui, comme dit le saint Apôtre, foulent aux pieds le sang qu'il a répandu pour leur salut! O doux et miséricordieux Sauveur! vous saviez bien que la plupart n'en tiendraient compte, et vous n'avez pourtant pas laissé de souffrir la mort pour leur salut, quoique vous prévissez cette prodigieuse multitude d'infidèles qui s'en moqueraient, et ce grand nombre de chrétiens qui abuseraient des grâces que vous leur avez méritées.

« Il n'y a point d'œuvre de piété que quelques-uns ne profanent, rien de si saint dont ils ne fassent mauvais usage; mais pour cela on ne doit pas désister de faire du bien, et nous ne serions pas excusables devant Dieu si nous venions à nous relâcher ou nous refroidir en ces exercices de charité, parce que tous ceux que nous y assistons n'en retirent pas tout le fruit que nous pourrions souhaiter. Mais quelle perte et quel malheur pour nous, si nous venions à nous dégoûter de cette faveur que Dieu nous a faite, de nous choisir entre tant d'autres communautés pour lui rendre ce service, et à priver sa divine Majesté de la gloire qu'il en retire! Oui, je le dis, Messieurs et mes frères, malheur à celui qui par sa paresse ou par la crainte de perdre ses aises, ou par un désir déréglé de chercher son repos quand il faut travailler, fera ralentir la ferveur de cette sainte pratique! Mais quoi qu'il arrive par la faute de quelques particuliers, il ne faut jamais se relâcher, il faut avoir toujours bon courage, et espérer que Dieu qui nous a donné cette grâce, nous la conservera, et même nous en donnera de plus grandes. Mettons donc toujours de plus en plus notre confiance en lui, ayons un cœur ferme contre l'inconstance, et bon courage contre les difficultés. Il n'y a que ce maudit esprit de paresse qui se laisse abattre à la moindre répugnance : il appréhende les difficultés, et il évite autant la peine et le travail qu'il recherche ardemment ses propres satisfactions; c'est un effet de l'amour-propre, qui

ruine et qui gâte tout : c'est pourquoi nous devons le mortifier et l'assujettir à l'amour de Dieu. Demandons-lui que par sa miséricorde il nous conserve ce qu'il nous a si libéralement donné. Oui, mes frères, c'est un grand don qu'il a fait à notre petite Compagnie, et par conséquent nous devons prier sa bonté qu'il ne permette pas que nous nous en rendions indignes par notre nonchalance. O Sauveur ! suscitez en nous cet esprit du grand saint Laurent, dont nous célébrons la fête, qui, au milieu des flammes, l'a fait triompher de la rage de tout l'enfer. Suscitez en nos cœurs ce feu divin, cette ferveur ardente, qui nous fasse semblablement triompher de tous les empêchements du diable et de notre nature corrompue qui s'opposent au bien. Fomentez en nous un zèle ardent de procurer votre gloire en tous nos emplois, afin que nous y persévérions constamment jusqu'à la mort, à l'exemple de ce grand saint. Nous vous en conjurons par son intercession. »

« Remercions Dieu, mille et mille fois, mes frères, disait-il en une autre occasion, de ce qu'il lui a plu choisir la maison de Saint-Lazare pour être un théâtre de ses miséricordes : le Saint-Esprit y fait une descente continue sur les âmes. Oh ! qui pourrait voir des yeux du corps cette effusion, combien serait-il ravi ! Mais quel bonheur pour nous autres Missionnaires, que Saint-Lazare soit un trône des justifications de Dieu ! que la maison de Saint-Lazare soit un lieu où se prépare la couche du Roi des rois dans les âmes bien disposées de ceux qui viennent ici faire leur retraite ! Servons-les, Messieurs, non comme des simples hommes, mais comme des hommes envoyés de Dieu. N'ayons aucune acception des personnes ; que le pauvre nous soit aussi cher que le riche, et même encore davantage, étant plus conforme à l'état de la vie que Jésus-Christ a menée sur la terre. J'en recommande un à vos prières, qui en a un besoin tout particulier : sans doute il

est capable de faire beaucoup de bien, s'il se convertit entièrement à Dieu; et, au contraire, s'il ne se convertit pas comme il faut, il y a sujet de craindre qu'il ne fasse beaucoup de mal. »

« Nous avons céans — dit-il une autre fois — un capitaine qui veut être chartreux, et qui nous a été envoyé par ces bons pères pour éprouver sa vocation, selon leur coutume. Je vous convie de le recommander à Notre-Seigneur, et en même temps de considérer combien grande est sa bonté, d'aller ainsi prendre un homme, lorsqu'il est engagé fort avant dans un état si contraire à celui auquel il aspire maintenant. Adorons cette miséricordieuse Providence, et reconnaissons que Dieu ne fait point acception des personnes, mais qu'il en prend de toutes sortes d'états par son infinie bonté, et qui bon lui semble.

« Nous en avons encore céans un autre qui fait profession des armes, et qui est pareillement capitaine : nous en louerons Dieu et le lui recommanderons aussi bien que l'autre. Vous vous souviendrez encore en vos prières d'un autre nouvellement converti de la religion prétendue réformée, mais très bien converti; il travaille et écrit présentement pour la défense de la vérité qu'il a embrassée, et pourra par ce moyen en gagner d'autres. Nous en remercierons Dieu, et le supplierons qu'il lui augmente ses grâces de plus en plus. »

« Nous avions un prêtre ces jours passés — dit-il encore en une autre occasion — lequel étant venu de fort loin pour faire céans sa retraite, me dit d'abord : « Monsieur, « je viens à vous, et si vous ne me recevez, je suis perdu; » et lorsqu'il s'en alla, il paraissait tellement touché de l'esprit de Dieu que j'en fus extraordinairement étonné. Trois autres sont partis du fond de la Champagne, s'étant encouragés réciproquement pour venir faire leur retraite à Saint-Lazare. O Dieu! combien y en vient-il de loin et de près, à qui le Saint-Esprit donne ce mouvement! Mais combien

faut-il que la grâce soit forte, pour amener ainsi de toutes parts les hommes au crucifiement ! car la retraite spirituelle est pour crucifier sa chair, afin qu'on puisse dire avec le saint Apôtre : *Je suis crucifié au monde, et le monde m'est crucifié.* »

Voilà quelques bluettes des saintes ardeurs dont le cœur de M. Vincent était embrasé pour procurer l'avancement du royaume de Dieu dans les âmes, par le moyen des exercices de la retraite spirituelle. C'était ce même feu divin qu'il tâchait de communiquer et inspirer à ceux de sa Congrégation, pour allumer en leurs cœurs une charité et un zèle infatigable en faveur de tous ceux qui venaient se réfugier et abriter en cette maison, pour y chercher la guérison et la sanctification de leurs âmes.

SECTION IV

SENTIMENTS DE PLUSIEURS AUTRES PERSONNES

TOUCHANT CES MÊMES RETRAITES, ET QUELQUES EXEMPLES DES
FRUITS QU'ELLES ONT PRODUITS

Un prêtre du Languedoc étant venu à Paris, en l'année 1640, voulut d'abord faire à Saint-Lazare sa retraite, après laquelle il en écrivit à un prêtre de ses amis qui l'y avait adressé, en ces termes : « J'ai reçu en cette maison tant de témoignages de bienveillance, et tant de bons traitements de tous ceux à qui j'ai parlé, que j'en étais confus. Par-dessus tous les autres, M. Vincent m'a reçu avec tant d'amour, que j'en suis tout saisi : mon cœur le ressent bien, mais je ne trouve point de paroles qui le puissent exprimer. Ce que je puis dire est que, durant le temps de nos retraites, j'ai été comme en paradis ; et maintenant que j'en suis dehors, il me semble que Paris m'est une prison. Ne croyez pas que je vous dise cela par manière de compliment, je parle selon les sentiments que Dieu m'en

donne. Au reste je ne saurais plus vivre au monde; ma résolution est d'en sortir, pour me donner entièrement à Dieu. »

Un autre ecclésiastique d'Orléans écrivant à M. Vincent sur ce même sujet; « Je vous prie, lui dit-il, de m'octroyer, pour l'amour de Dieu et de la sainte Vierge, encore une autre retraite en votre maison. Je ne fais que soupirer après ce dessein; et j'espère que, quand vous aurez reconnu pour quelle fin je la veux faire derechef, j'obtiendrai cette grâce de la miséricorde de Dieu et de votre bonté. Certainement, Monsieur, lorsque je pense aux bons sentiments que l'on conçoit chez vous, j'en suis comme ravi hors de moi-même, et je ne puis que je ne souhaite qu'il plût à Dieu que tous les prêtres eussent passé par ces saints exercices. Si cela était, nous ne verrions pas tous les mauvais exemples que plusieurs donnent, au grand scandale de l'Église. »

Un vertueux curé d'une paroisse de la campagne qui n'est pas beaucoup éloignée de Paris, écrivant à M. Vincent en l'an 1642, lui dit : « Les fruits que remportent ceux qui ont fait chez vous les exercices de la retraite spirituelle répandent une telle odeur en tous les lieux où ils passent, qu'ils font naître en l'esprit de plusieurs le désir d'en aller cueillir eux-mêmes sur l'arbre. Voyant donc un de mes proches parents dans cette bonne volonté, j'ai cru ne pouvoir mieux faire pour lui que de vous supplier très humblement qu'il vous plaise le recevoir à faire en votre maison les exercices de la retraite spirituelle : il espère en recevoir lumière et grâce pour la conduite du reste de sa vie. »

Feu M. le baron de Renty, aussi noble par sa vertu que par sa naissance, avait employé tous les moyens que sa grande charité lui avait pu suggérer pour retirer un curé d'un grand désastre où il avait longtemps croupi, sans y avoir rien avancé. Il eut la pensée de l'adresser à M. Vincent, afin de le porter à faire une retraite à Saint-Lazare; et dans la lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet, il lui témoigne qu'il avait cette confiance, que, par le moyen des exercices de

cette retraite sous sa charitable conduite, la vie déplorable qu'il avait menée jusqu'alors serait changée en une vie de bénédiction.

Le supérieur d'une religion réformée d'une maison de Paris eut aussi le même sentiment, touchant un religieux de son ordre, curé d'une paroisse, qui était tombé en quelque désordre. Voici en quels termes il en écrivit à M. Vincent : « Ce bon religieux, lui dit-il, a grand besoin, pour plusieurs sujets qu'il vous pourra dire, d'amender sa vie ci-devant assez dérégée, au préjudice des âmes qu'il a sous sa conduite. On lui a recommandé de se retirer chez vous, comme en un lieu de sûreté pour les âmes, et d'adresse pour les remettre au chemin de leur devoir. Je vous prie très instamment de lui faire la charité de le recevoir, et de n'oublier rien de tout ce que vous jugerez propre pour le gagner à Dieu. »

Un autre religieux d'un des plus célèbres couvents de Paris crut ne pouvoir mieux faire pour un page qui voulait se convertir que de le mettre entre les mains de M. Vincent, le priant de lui donner retraite pour quelques jours en sa maison. « Je prie Dieu, — dit-il, dans une lettre qu'il lui écrivit pour cela en l'année 1644, — qu'il prolonge vos jours et vos années pour sa gloire, et pour le bien du prochain pour lequel vous travaillez incessamment. Voici un sujet digne de votre charité que je vous envoie; c'est un page du prince de Talmont, qui jusqu'à présent a été élevé en la fausse religion calviniste, et s'est adressé à moi pour se convertir; mais ne me trouvant pas assez puissant pour une si bonne œuvre, je prends la hardiesse de vous l'adresser, comme à celui à qui Dieu fait des grâces très particulières et très grandes pour sa gloire, et pour le salut des pécheurs et des dévoyés. Ayez donc la charité, mon très honoré père en Notre-Seigneur, de l'accueillir et de l'embrasser comme une pauvre brebis égarée qui cherche où se retirer pour se sauver de la gueule du loup. »

Certainement s'il fallait ici rapporter par le détail toutes

les personnes qui ont eu recours à la charité de ce grand serviteur de Dieu, et faire un dénombrement de toutes les infirmités, misères et nécessités spirituelles auxquelles il a pourvu et remédié avec bénédiction, par le moyen des retraites spirituelles, dans la seule maison de Saint-Lazare, il y aurait de quoi remplir plusieurs volumes; et l'on pourrait en quelque façon dire du serviteur ce que l'Évangile rapporte de son divin Maître¹, qu'on lui amenait de tous côtés tous ceux qui étaient atteints de quelques infirmités et maladies, et qu'il sortait de lui une vertu qui les délivrait de tous leurs maux et leur donnait une entière guérison².

Or comme ce n'est pas seulement en la maison de Saint-Lazare que la charité de M. Vincent s'est fait ressentir, mais qu'elle s'est répandue en plusieurs autres lieux, nous rapporterons encore ici quelques témoignages et exemples des biens que ces mêmes retraites spirituelles ont produits en d'autres endroits, sous la conduite des enfants de ce père des Missionnaires.

Un ecclésiastique de Paris de condition et de très grande vertu, après s'être exercé plusieurs années dans tous les emplois de la Mission et avoir fait plusieurs retraites à Saint-Lazare, fut enfin nommé à un évêché, et aussitôt il s'y retira pour se mieux disposer à son sacre et à tous les autres devoirs de sa charge. Ensuite étant allé en son diocèse avec quelques prêtres de la Congrégation de la Mission, il commença à mettre en usage tout ce qu'il avait vu pratiquer à M. Vincent et à ceux de sa Compagnie; et recon-

1. Virtus de illo exibat, et sanabat omnes. (Luc., vi.)

2. Parmi tous ceux qui vinrent à Saint-Lazare chercher dans les exercices de la retraite les lumières ou les forces nécessaires pour servir Dieu, on doit citer Pierre de Kériolet; son nom rappelle une des conversions les plus prodigieuses qu'ait enregistrées l'histoire ecclésiastique. On montra longtemps, à une extrémité du séminaire de Saint-Lazare, une petite chambre où, après sa conversion, il avait fait sa retraite. — Voy. sa *Vie*, in-12, Paris, 1663; et Maynard, *Saint Vincent de Paul*, l. IV, ch. iv.

naissant par sa propre expérience l'utilité des retraites spirituelles, il convia les curés et autres ecclésiastiques de son diocèse d'en venir faire en son palais épiscopal qu'il destina en partie à cet usage. Voici ce qu'il écrivit en peu de mots à M. Vincent en l'année 1644 : « Pour vous faire part de nos nouvelles, je vous dirai que nous continuons nos assemblées des ecclésiastiques, tant de ceux du diocèse que des autres des lieux circonvoisins qui demandent d'y assister ; j'ai présentement avec moi environ trente prêtres qui font les exercices de la retraite spirituelle dans l'évêché avec beaucoup de fruit et de bénédiction. »

Un autre grand prélat, qui est même archevêque, et qui a fréquenté durant plusieurs années la maison de Saint-Lazare et les exercices de la Mission, a cru ne pouvoir procurer un plus grand bien à son clergé que de faire venir en son palais archiépiscopal les curés et autres ecclésiastiques de son diocèse en diverses bandes, pour y faire les exercices de la retraite spirituelle sous un prêtre de la Congrégation de la Mission. Celui-ci, rendant compte à ce prélat, par une lettre, du succès de la première de ces retraites, lui parle en ces termes :

« Au commencement, chacun se regardait avec crainte et murmure : les plus timorés ne savaient qu'en juger. Mais Dieu, qui les avait contraints par votre ministère, et même traînés pour la plupart dans la solitude, changea tellement leurs cœurs que tous s'écrièrent : *Vere Deus est in loco isto, et ego nesciebam*¹. Dans la suite des exercices, comme le jour s'avancait et dissipait leurs ténèbres et froideurs, ils disaient : *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*² ! et à la fin de la retraite : *Faciamus hic tria tabernacula*³.

1. « Vraiment Dieu était ici, et je ne le savais pas. » (Gen., xxviii.)

2. « Qu'il est bon et doux à des frères d'habiter ensemble ! » (Ps. cxxxii.)

3. « Faisons ici trois tentes. » (Matt., xvii.)

« Ces bons Messieurs, qui étaient au nombre de quarante, tant recteurs que vicaires, assuraient n'avoir vécu que ces dix jours ? Ils pleuraient à chaudes larmes, se ressouvenant de leur vie passée et de l'ignorance dans laquelle ils avaient vécu : les plus âgés couraient aux exercices, et je vous puis assurer que je n'ai pas encore vu tant de ferveur, ni des opérations si sensibles de l'esprit de Dieu qui tient en sa main les cœurs, non seulement des rois de la terre pour les fléchir où il voudra, mais encore des rois du ciel et des prêtres, dont la dureté apporte souvent plus de résistance à la grâce. Chacun a fait sa confession, et la plupart une confession de toute leur vie, croyant n'avoir rien fait jusques ici ; tous ont pris de fortes résolutions de travailler à leur propre sanctification et à celle de leurs troupeaux, disant avec le prophète-roi : *Dixi, nunc cœpi; hæc mutatio dexteræ excelsi* ¹. A mesure que la grâce changeait leurs cœurs ils me venaient trouver en particulier, et me disaient comme quoi le démon les avait aveuglés, leur faisant croire que la retraite n'était qu'une nouveauté insupportable, une prison et une géhenne ; les autres me disaient : « Ah ! Monsieur, combien sommes-nous obligés à Monseigneur ! que nous devons bien prier Dieu pour sa personne et pour son retour ! Si nous avions eu les lumières que nous avons, nous n'eussions pas fait ce que nous avons fait. » Enfin, Monsieur, tous étaient comme des petits enfants ; et je m'étonnais, voyant des personnes qui pouvaient être mes grands-pères, prendre tant de créance à un si faible instrument : *Vitulus et leo, lupus et ovis simul accubabunt; puer parvulus minabit eos* ².

« Toute votre ville a été embaumée de la bonne odeur de ces bons messieurs, non seulement de leurs paroles, mais

1. « Je l'ai dit ; je commence. C'est la droite du Très-Haut qui fait ce changement. » (Ps. LXXVI.)

2. « Le veau et le lion, le loup et l'agneau reposeront ensemble ; un petit enfant les conduira. » (Is., xi.)

encore de leur modestie. Les ecclésiastiques qui se railaient de ces exercices ont été surpris de voir leurs amis et leurs confrères changer de langage, et quelques-uns de votre chapitre demandaient quand leur tour viendrait. J'espère, Monseigneur, que vos prières obtiendront de Dieu l'exécution de tant et de si saintes résolutions, et que par ce moyen votre diocèse prendra une nouvelle face, les chefs versant de si bonnes influences sur le reste du corps. »

Nous ajouterons encore ici un extrait d'une autre lettre écrite au même archevêque, touchant la continuation des bénédictions que Dieu versait sur le clergé de son diocèse, dans les autres retraites qui suivirent cette première. Dans cette lettre, le même prêtre de la Mission lui parla en ces termes :

« Encore que ni le lieu ni le temps ne rendent pas précisément les hommes saints, néanmoins l'un et l'autre y contribuent beaucoup. La grâce a ses temps aussi bien que la nature. L'Église appelle les jours de carême « jours de salut et de propitiation. » L'expérience de la dernière retraite ne nous permet pas d'en douter ; et je vous puis assurer, Monseigneur, que si Dieu s'est montré libéral dans les précédentes retraites, il s'est montré comme prodigue en celle-ci, qui finit la veille du dimanche des Rameaux. Car, outre que chacun a remarqué dans la conduite de ces messieurs l'opération merveilleuse de la grâce, qui change les cœurs les plus rebelles, et tire la lumière des ténèbres ; je leur ai souvent entendu dire qu'ils ne commençaient qu'à ouvrir les yeux, pour connaître l'éminence de la dignité du sacerdoce, et que s'ils l'eussent plus tôt connue, ils ne s'y fussent jamais engagés si légèrement. Il y en avait qui offraient leurs bourses pour la continuation de ces retraites chaque année ; les autres voulaient résigner leurs bénéfices pour demeurer toujours en de semblables exercices ; d'autres enfin demandaient à passer quelque temps dans le séminaire, pourvu que leurs cures fussent pourvues.

Chacun se retira avec un tel regret que leur visage était tout baigné de leurs larmes ; et avec une telle dépendance de vos ordres et de messieurs vos grands-vicaires, qu'ils disaient être en état de faire tout et d'aller où il vous plaira. Voilà, Monseigneur, comme vous établissez des missionnaires en chaque paroisse, pour arroser ce que la mission avait planté. Tous les séculiers en louent la divine bonté et reconnaissent dans leur pasteur des entrailles de père, pour le spirituel et pour le temporel. Je vous puis assurer que si vous aviez eu la consolation de voir les merveilles de la miséricorde de Dieu, votre joie serait parfaite autant qu'elle peut l'être en ce monde.

« Mais j'ai pensé oublier de vous dire comment l'un de ces messieurs, qui n'avait pas vécu en ecclésiastique depuis plusieurs années en divers lieux de votre diocèse, et qui ne venait aux exercices que par grimace et pour sauver les apparences extérieures, ainsi qu'il l'a avoué depuis, peu à peu se laissa toucher le cœur. Néanmoins, il ne voulait pas que mes filets l'arrêtassent, et cherchait un autre confesseur dans lequel il croyait trouver plus de confiance, Dieu lui en ôta l'occasion. La nuit avant le jour de la communion, bourrelé par sa propre conscience, il ne put dormir : *Quis enim ei restitit et pacem habuit* ? Une sueur saisit tous ses membres, un tremblement universel le prend ; il entendait une voix intérieure qui lui disait : Voici ton heure, il faut mourir ; tu résistes à Dieu. Il appelle un de ses confrères couché en la même chambre, lui dit qu'il va rendre l'âme et qu'il le prie de me venir appeler. Je me lève ; il me fait sa confession depuis minuit jusqu'à quatre heures du matin, avec des larmes et une reconnaissance envers la divine bonté qui n'est connue que de Dieu seul. Il communia avec les autres, mais avec un tel regret que j'avais crainte qu'il ne perdît le sens, et que le démon ne se

1. « Qui peut résister à Dieu et avoir la paix ? » (Job, ix.)

transfigurât en ange de lumière pour lui faire perdre un si grand trésor. En effet, ce bon monsieur était comme hors de lui; mais étant revenu à soi, il me dit que c'était un secret jugement de Dieu qui voulait que, comme ses fautes avaient été publiques, la réparation en fût publique et connue de tout le clergé. Et ainsi il se retira très satisfait, disant : *Misericordia tua magna est super me, qui eruisti animam meam ex inferno inferiori* ¹. »

Passons maintenant en Italie, où l'on pratique les mêmes exercices, et commençons par Gênes. Voici en quels termes le supérieur de la Mission de cette ville en écrivit à M. Vincent en l'année 1646 :

« Nous avons écrit de la part de M^{sr} le cardinal Durazzo, archevêque de cette ville, à tous les archevêques des lieux où s'est faite la mission, de donner avis à tous les curés et prêtres de leur archiprêtré que les exercices spirituels se doivent commencer à tel jour en la maison de la Mission, et que tous ceux qui voudraient se servir de cette bonne occasion se pourraient rendre ici à telle heure. Plusieurs sont venus et se sont déjà retirés. Je ne vous puis exprimer la grande consolation qu'ils ont reçue, ni l'abondance des grâces que Notre-Seigneur leur a communiquées, ni la grande modestie et le silence exact qu'ils ont observés, ni leur humilité et sincérité à rendre compte de leurs oraisons, ni les conversions admirables et presque miraculeuses qui s'y sont faites. — Entre autres il s'y est trouvé un curé qui m'a dit, et presque en public, qu'il était venu pensant se moquer, et plutôt par hypocrisie que par dévotion, afin que M^{sr} le cardinal lui procurât quelque augmentation de revenu. Il a dit de plus que la Mission n'a pas eu de plus grand ennemi que lui, qu'il en avait dit tout le mal qu'il s'était pu imaginer, et même de Son Éminence. C'était un

1. « Votre miséricorde sur moi est grande, ô Dieu qui avez tiré mon âme de l'abîme! » (Ps. LXXXV.

homme fort adonné au vice, qui avait obtenu un bénéfice par simonie, reçu les ordres sans autre titre que ce bénéfice, exercé les ordres, administré les sacrements, fait tous les offices curiaux, et demeuré plusieurs années en cet état; un homme de négoce et d'intrigue, etc. Mais enfin Dieu l'a touché, et l'a touché très efficacement: il s'est converti, il a pleuré, il s'est humilié, et a donné de grands témoignages de son changement. Tous ceux qui l'ont vu dans ces exercices ou qui en ont entendu parler sont restés extrêmement édifiés; et nous ne le sommes pas moins de tous les autres qui ont fait beaucoup de fruit, chacun selon ses besoins.

« De vous dire maintenant, Monsieur, combien grandes ont été la joie et la consolation qu'en a reçues Son Éminence, certes, les larmes qui sortaient de ses yeux, quand quelques-uns de ces messieurs lui ont dit leurs sentiments, le peuvent témoigner mieux que mes paroles; ce qui a fait un tel éclat dans la ville et encore aux environs, que plusieurs autres se présentent pour venir faire le même. »

De temps en temps le même supérieur écrivait à M. Vincent les succès de semblables exercices, qui seraient trop longs à déduire en ce lieu. Nous n'en rapporterons que ce mot :

« Les curés, dit-il, se retirèrent vendredi dernier, tout pleins de ferveur et d'édification; ils disent merveilles des grâces que Dieu leur a faites, lesquelles en effet sont grandes. Je puis dire que je n'ai jamais vu une semblable disposition, ni une si grande quantité de larmes répandues; je ne puis même y penser sans étonnement et admiration. Les retraits étaient tellement touchés qu'ils rendaient leurs confessions toutes publiques : il y en eut un qui dit : « Nous sommes ici en la vallée de Josaphat, » voyant la liberté et générosité avec laquelle chacun découvrait son cœur; et cela, comme j'ai dit, avec grande abondance de larmes en public et en particulier. Ce sont des effets de la grâce toute-puissante : mais quelle merveille, si le bon Dieu

s'est montré si libéral envers des personnes qui ont été si fidèles au petit règlement, et particulièrement au silence ! Je les voyais trente ensemble dans la salle, en m'attendant, sans qu'il y en eût un qui osât dire une parole à un autre. Nous avons encore présentement quatre exercitans, entre lesquels est un juif qui se veut faire chrétien et qui est venu de Pise tout exprès ; Son Éminence nous l'a envoyé.

« Il y a un sénateur, lequel, désirant faire une bonne confession générale, et ne pouvant laisser les affaires publiques pour faire les exercices spirituels, a choisi ces trois jours de fête, pendant lesquels il vient deux fois le jour à la maison conférer avec moi pour faire cette confession ; il l'a commencée avec beaucoup de ferveur et avec de grands sentiments de contrition : j'espère qu'il la finira de même.

« Nous attendons ce soir six ou sept prêtres qui doivent venir commencer les exercices ; ils ont dessein d'entreprendre une mission dans la ville, comme nous faisons aux champs. Je prie votre charité de recommander l'affaire à Dieu. »

Monseigneur le cardinal-archevêque de Gênes a fait lui-même les exercices plusieurs fois chez les prêtres de la Mission, non avec ces curés, mais avec les Missionnaires mêmes qui les font tous les ans. Voici ce que le même supérieur en écrivit à M. Vincent au mois de novembre de l'année 1649 :

« L'éminentissime cardinal a été huit jours avec nous ; il a fait les exercices spirituels avec les Missionnaires, au nombre de dix. Oh ! que c'est un grand serviteur de Dieu ! On ne saurait croire avec quelle exactitude et ponctualité il a observé l'ordre des exercices, quoiqu'il soit d'une complexion fort faible et âgé de cinquante-six ans ; mais il montre en avoir davantage par ses continuels travaux, tant spirituels que corporels. Il faisait oraison le matin en com-

mun avec les autres, et à genoux, sans se mouvoir depuis le commencement jusqu'à la fin, bien que quelques-uns se levassent. Quant aux autres méditations que chacun faisait dans sa chambre, il les faisait à genoux; ou si parfois il se trouvait un peu fatigué, il me demandait s'il pourrait se lever : je lui avais déjà dit qu'il le pouvait, et que même il était à propos qu'il s'assît quelque peu de temps pour ne se pas trop incommoder, et il ne laissait pas à chaque fois de me le demander, pour avoir le mérite de l'obéissance. Lorsqu'il communiquait les pensées et les bons sentiments de ses oraisons, il le faisait avec autant de simplicité, d'humilité et de dévotion qu'aucun de nous. Sitôt qu'il entendait la cloche pour l'office ou pour les autres exercices de la communauté, il laissait tout, et se trouvait des premiers à la chapelle. A table, il voulait être traité comme les autres; je le suppliai de permettre que nous le traitassions différemment, à quoi enfin il condescendit. Il montrait avoir peine qu'on lui donnât à laver à part, se voulant conformer aux autres.

« Sur la fin des exercices, je le priai de nous donner à tous sa bénédiction, pour impêtrer de Dieu la persévérance; ce qu'il ne voulait pas faire. Mais, au contraire, il voulait absolument que je la donnasse moi-même. Toutefois, après beaucoup d'importunité, il nous la donna. Oh! mon cher père, quel exemple de vertu avons-nous devant les yeux! »

CHAPITRE V

Les Séminaires.

Le saint concile de Trente considérant combien il importe à la gloire de Dieu et à l'édification des fidèles que ceux qui sont promus aux ordres ecclésiastiques aient les dispositions et qualités convenables à la sainteté de cet

état, reconnu que si la vertu, qui en est une des plus nécessaires, n'est plantée de bonne heure dans le cœur des enfants, il y a sujet de craindre qu'elle n'y jette jamais de profondes racines; et qu'eux-mêmes, entrant après dans les bénéfices et charges ecclésiastiques et recevant les saints ordres, ils n'y apportent pas les dispositions requises, et qu'ensuite, au lieu d'édifier ils ne servent de pierre de scandale par le mauvais exemple de leur vie. Pour cette raison, il ordonna qu'en tous les diocèses on établirait des séminaires¹. C'était pour y élever en la piété et instruire aux sciences convenables les jeunes enfants dans lesquels on remarquerait quelques dispositions particulières à la vertu et quelque inclination et aptitude à l'état ecclésiastique, — préférant les enfants des pauvres, sans néanmoins exclure les autres, — afin que leurs esprits étant ainsi soigneusement cultivés, ils fussent rendus capables de produire quelque jour de bons fruits dans l'Église.

Or, quoique cela ait été très sagement institué de la sorte, il est néanmoins arrivé, par la corruption et la malignité du siècle, qu'une si sainte institution n'a pas eu tout l'effet qu'on en pouvait espérer. Plusieurs grands prélats du royaume qui avaient assisté au concile ayant, après leur retour en France, établi ces sortes de séminaires en leurs diocèses, on a vu dans la suite du temps qu'au lieu de faire choix des enfants dans lesquels on reconnaissait comme les premières semences des vertus ecclésiastiques, et de confier leur conduite et celle de ces séminaires à des personnes savantes, vertueuses et remplies de l'esprit sacerdotal, on a fait tout le contraire; et, l'intérêt temporel et particulier ayant prévalu, tout ce bon ordre a presque dégénéré en brigues. D'un côté, les bourgeois des villes où l'on a établi ces séminaires étant bien aises d'épargner les pensions qu'il eût fallu payer dans les collèges pour faire

1. Sess. XXIII, c. xviii, *De Reformat.*

étudier leurs enfants, ont tâché, par la faveur de leurs amis, de leur procurer l'entrée de ces séminaires ; et ils les y ont fait recevoir à l'exclusion des enfants des pauvres, sans qu'on examinât même s'ils avaient inclination ou disposition pour l'état ecclésiastique. D'autre part, on a donné la conduite de ces séminaires, non aux plus capables, mais à ceux dont la brigade se trouvait plus forte. Et ainsi on a vu que les saintes intentions du concile se sont trouvées éludées, et l'Église gallicane privée du secours qu'elle en pouvait tirer.

M. Vincent reconnaissant cet abus, dont il ressentait beaucoup de déplaisir, avait voulu essayer d'y apporter quelque remède ; c'est pourquoi il donna commencement à un séminaire, à peu près selon les desseins du concile, dans le collège des Bons-Enfants, à Paris¹, pour y instruire et former à la vertu et aux sciences quelques jeunes enfants dans lesquels on remarquerait quelque inclination et disposition à l'état ecclésiastique. Mais l'expérience lui fit connaître que les fruits que cette sorte de séminaires pouvait produire étaient un peu tardifs, à cause du long temps qui se passe avant qu'un jeune enfant ait atteint l'âge, et acquis les sciences et les autres qualités nécessaires pour être promu aux saints ordres et pour avoir entrée dans le ministère de l'Église. D'ailleurs, il prévoyait bien que tous ceux qui seraient élevés dans ces séminaires ne correspondraient pas toujours à l'espérance qu'on en aurait conçue, et qu'il s'en trouverait même plusieurs qui n'auraient pas vocation à l'état ecclésiastique, desquels par conséquent l'Église ne recevrait aucun soulagement dans le grand besoin qu'elle a de bons et vertueux prêtres. Pour toutes ces considérations, il jugea qu'il serait très utile et même qu'il était en quelque façon nécessaire d'établir d'autres séminaires pour les ecclésiastiques déjà pro-

1. En 1637.

mus aux saints ordres, ou qui seraient dans le dessein et dans la disposition prochaine de les recevoir. Ce devait être afin de les instruire pendant quelque temps notable des matières les plus nécessaires de la théologie, principalement de celles qui regardent les mœurs et l'administration des sacrements ; pour les dresser aussi à toutes les fonctions propres à leur condition, comme au plain-chant, aux cérémonies, à catéchiser, prêcher, etc., mais surtout pour leur faire pratiquer les vertus convenables à leur état, et leur apprendre à mener une vie bien réglée et digne du caractère qu'ils portent ; en sorte qu'ils soient capables des emplois auxquels leurs prélats les voudront appliquer, et qu'ils puissent rendre un service utile à l'Église. C'est ce que lui-même commença à faire au collège des Bons-Enfants, comme il a été dit au premier livre, sans quitter pourtant le séminaire des jeunes clercs, qui fut depuis transféré en une maison dite de Saint-Charles, près Saint-Lazare ; ayant jugé à propos de le continuer, tant pour se conformer toujours aux saintes intentions du concile, que pour ne rien omettre de tout ce qui pourrait servir, en quelque manière que ce fût, à procurer de bons prêtres à l'Église ¹.

Or, il a plu à Dieu donner une telle bénédiction à ce séminaire que M. Vincent dressa pour lors en faveur des ecclésiastiques promus aux ordres ou qui sont sur le point

1. C'était, on le voit, la distinction entre les grands et les petits séminaires, que saint Vincent de Paul proposait et qu'il ne tarda pas à réaliser. Le collège des Bons-Enfants devint proprement un grand séminaire ; il fut désigné plus tard sous le nom de séminaire Saint-Firmin. Le règlement plein de sagesse qu'on y suivait sert encore de base, dans ses lignes principales et dans son esprit, aux établissements de ce genre dirigés par les disciples de saint Vincent de Paul (voy. *Directoire des grands séminaires*, etc., 1^{re} part., ch. III). — Les plus jeunes clercs ayant été transférés à la maison de Saint-Charles, ou Petit-Saint-Lazare, pour y continuer leurs humanités, ils constituèrent ainsi un véritable petit séminaire.

de les recevoir, qu'outre les fruits qu'il a produits et qu'il continue tous les jours de produire, il a encore donné occasion à l'établissement de beaucoup d'autres en divers diocèses.

Certainement c'était avec grande raison qu'un très zélé serviteur de Dieu ¹, qui a travaillé fort utilement avec sa sainte communauté pour la réformation de l'état ecclésiastique, déplorait autrefois que l'on dressât des académies pour la noblesse, où les jeunes gentilshommes apprennent les exercices qui leur sont convenables; que chaque métier, si chétif qu'il puisse être, obligeât ceux qui en veulent faire profession à demeurer plusieurs années en apprentissage avant que d'être passés maîtres; et qu'il n'y eût que l'état ecclésiastique, destiné pour des fonctions très importantes et pour des ministères tout divins, dans lequel on entrât sans y apporter presque aucune préparation. Mais enfin il a plu à Dieu remédier à ce désordre par le moyen de ces séminaires, qui sont comme autant d'écoles de vertu et de sainteté, où les ecclésiastiques peuvent apprendre la science des saints; et c'est pour cela qu'il a particulièrement suscité en ces derniers temps M. Vincent et ceux de sa Congrégation, afin de travailler à une œuvre si sainte et si nécessaire avec une particulière bénédiction.

Voici de quelle façon, une fois entre autres ², M. Vincent parla sur ce sujet aux prêtres de sa communauté :

« Les Missionnaires, leur dit-il, sont particulièrement envoyés de Dieu pour travailler à la sanctification des ecclésiastiques; et l'une des fins de leur institut est de les instruire, non seulement aux sciences pour les apprendre,

1. M. Bourdoise, prêtre de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris.

2. Conférence du 6 décembre 1658.

mais aussi aux vertus pour les pratiquer ; car, leur montrer l'un sans l'autre, c'est faire peu et presque rien. Il faut de la capacité et une bonne vie ; sans celle-ci, l'autre est inutile et dangereuse ; nous devons les porter également à toutes les deux, et c'est ce que Dieu demande de nous.

« Au commencement nous ne pensions à rien moins qu'à servir les ecclésiastiques ; nous pensions seulement à nous et aux pauvres. — Comment est-ce que le Fils de Dieu commença ? Il se cachait, il semblait qu'il ne pensait qu'à lui-même ; il priait Dieu, et ne faisait que des actions particulières ; il ne paraissait que cela. Après, il annonça l'Évangile aux pauvres. Mais ensuite il fit des Apôtres, il prit la peine de les instruire, les avertir et les former ; et enfin il les anima de son esprit, non pour eux seulement, mais pour tous les peuples de la terre. Il leur enseigna aussi toutes les maximes pour faire des prêtres, pour administrer les sacrements et pour s'acquitter de leur ministère. Ainsi au commencement notre petite Compagnie ne s'occupait qu'à son avancement spirituel et à évangéliser les pauvres : en certaines saisons elle était retirée en son particulier, et en d'autres elle allait enseigner les peuples de la campagne ; Dieu a permis qu'en nos commencements il n'a paru que cela. Mais, dans la plénitude des temps, il nous a appelés pour contribuer à faire de bons prêtres, à donner de bons pasteurs aux paroisses et à leur montrer ce qu'ils doivent savoir et pratiquer. Oh ! que cet emploi est haut ! qu'il est sublime ! Oh ! qu'il est au-dessus de nous ! Qui est-ce d'entre nous qui avait jamais pensé aux exercices des ordinands et des séminaires ? Jamais cette entreprise ne nous était tombée en l'esprit, jusqu'à ce que Dieu nous a signifié que son plaisir était de nous y employer. Il a donc porté la Compagnie à ces emplois, sans choix de notre part ; et partant il demande de nous cette application ; mais une application sérieuse, humble, dévote, constante et qui réponde à l'excellence de l'œuvre.

« Quelques-uns, peut-être, diront qu'ils ne sont venus en cette Congrégation que pour travailler à la campagne, et non pour s'enfermer dans une ville au service d'un séminaire. Mais tous et chacun de nous sauront que les emplois que nous devons exercer en la maison, à l'égard des ecclésiastiques externes, surtout des séminaires, ne doivent pas être négligés sous prétexte des missions; car il faut faire celles-ci et ne pas omettre les autres. Nous sommes, en effet, presque également obligés par notre institut à nous acquitter de l'un et de l'autre; et d'ailleurs la longue expérience a fait voir qu'il est bien difficile que les fruits que l'on recueille dans les missions puissent longtemps se conserver sans l'aide des pasteurs, à la perfection desquels les autres emplois de la Compagnie ne semblent pas peu contribuer: c'est pourquoi un chacun se donnera de bon cœur à Dieu pour les bien et dévotement exercer. C'est un grand ouvrage, il est vrai, de travailler à l'instruction des pauvres gens; mais il est encore plus important d'instruire les ecclésiastiques, puisque, s'ils sont ignorants, il faut par nécessité que les peuples qu'ils conduisent le soient aussi. On eût pu demander au Fils de Dieu: Pourquoi êtes-vous venu? n'est-ce pas afin d'évangéliser les pauvres, suivant l'ordre de votre Père éternel? pourquoi donc faites-vous des prêtres? pourquoi prenez-vous tant de soin de les instruire et former? pourquoi leur donnez-vous pouvoir de consacrer, de lier et de délier? etc. A quoi Notre-Seigneur aurait pu répondre qu'il est venu, non seulement pour enseigner les vérités nécessaires à salut, mais encore afin de faire de bons prêtres, et meilleurs que n'étaient ceux de l'ancienne loi. Vous savez qu'anciennement Dieu rejeta les prêtres qui étaient pollus et qui avaient profané les choses saintes; qu'il eut en abomination leurs sacrifices, et qu'il dit qu'il s'en susciterait d'autres, qui, depuis le levant jusqu'au couchant, et depuis le Midi jusqu'au Septentrion, feraient retentir leurs voix et

leurs paroles : *In omnem terram exivit sonus eorum* ¹. Par qui a-t-il accompli cette promesse? Par son Fils, Notre-Seigneur, qui a fait des prêtres, qui les a instruits et façonnés, et par lesquels il a donné pouvoir à son Église d'en faire d'autres : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos* ²; et cela pour continuer à faire par eux, dans tous les siècles, ce que lui-même avait fait sur la fin de sa vie, à dessein de sauver toutes les nations par leurs instructions et par l'administration des sacrements. Ce serait donc une tromperie et une grande tromperie à un Missionnaire qui ne voudrait s'appliquer à contribuer pour façonner de bons prêtres. D'autant plus qu'il n'y a rien de plus grand qu'un bon prêtre. Pensons-y tant que nous voudrons, nous ne trouverons pas que nous puissions contribuer à rien de plus grand qu'à former un bon prêtre, à qui Notre-Seigneur donne tout pouvoir sur son corps naturel, et sur le mystique, le pouvoir de consacrer et de remettre les péchés, etc. O Dieu ! quelle puissance ! oh ! quelle dignité ! Cette considération donc nous oblige de servir l'état ecclésiastique qui est si saint et si relevé ; et encore plus celle de la nécessité que l'Église a de bons prêtres, qui réparent tant d'ignorance et tant de vices dont la terre est couverte et pour lesquels les bonnes âmes devraient pleurer des larmes de sang.

« On doute si tous les désordres que nous voyons au monde ne doivent pas être attribués aux prêtres : ceci pourrait scandaliser quelques-uns ; mais le sujet requiert que je montre par la grandeur du mal l'importance du remède. On a fait depuis quelque temps plusieurs conférences sur cette question, laquelle on a traitée à fond pour découvrir les sources de tant de malheurs : mais le résultat a été que l'Église n'a point de pires ennemis que les mauvais prê-

1. Ps. xviii.

2. Joan., xx.

tres. C'est d'eux que les hérésies sont venues : nous avons l'exemple des dernières en ces deux grands hérésiarques, Luther et Calvin ¹, qui étaient prêtres. C'est par les prêtres que les hérésies ont prévalu, que le vice a régné, et que l'ignorance a établi son trône parmi les pauvres peuples ; et cela par leur propre dérèglement, et faute de s'opposer de toutes leurs forces, selon leurs obligations, à ces trois torrents qui ont inondé la terre. Quel sacrifice, donc, Messieurs, ne faites-vous pas à Dieu, de travailler à leur réformation, en sorte qu'ils vivent conformément à la sainteté de leur condition, et que l'Église se relève par ce moyen de l'opprobre et de la désolation où elle est. »

« Le caractère des prêtres, dit-il une autre fois, est une participation du sacerdoce du Fils de Dieu, qui leur a donné le pouvoir de sacrifier son propre corps et de le donner en viande, afin que ceux qui en mangeront vivent éternellement. C'est un caractère tout divin et incomparable, une puissance sur le corps de Jésus-Christ que les anges admirent, et un pouvoir de remettre les péchés des hommes qui est pour eux un grand sujet d'étonnement et de reconnaissance. Y a-t-il rien de plus grand et de plus admirable ? Oh ! Messieurs, qu'un bon prêtre est une grande chose ! Que ne peut pas faire un bon ecclésiastique ? quelles conversions ne peut-il pas procurer ? Voyez M. Bourdoise, cet excellent prêtre ; que ne fait-il pas, et que ne peut-il pas faire ? Des prêtres dépend le bonheur du Christianisme ; car les bons paroissiens voient-ils un bon ecclésiastique, un charitable pasteur, ils l'honorent et suivent sa voix, ils tâchent de l'imiter. Oh ! que nous devons tâcher de les rendre tous bons, puisque c'est là notre emploi, et que le sacerdoce est une chose si relevée !

« Mais, mon Sauveur ! si un bon prêtre peut faire de

1. Calvin, pourvu d'un bénéfice, n'entra jamais dans les ordres.

grands biens, oh ! qu'un mauvais apporte de mal quand il s'y adonne ! ô Dieu, qu'on a de peine à le remettre en bon état ! O mon Sauveur ! combien doivent les pauvres Missionnaires se donner à vous pour contribuer à former de bons ecclésiastiques, puisque c'est l'ouvrage le plus difficile, le plus relevé, et le plus important pour le salut des âmes et pour l'avancement du Christianisme ?

« Si saint Vincent Ferrier s'animait à la perfection, en vue de ce que Dieu susciterait un jour de bons prêtres et ouvriers apostoliques pour relever l'état ecclésiastique et pour disposer les hommes au jugement dernier, à combien plus forte raison nous autres, qui voyons de nos jours l'état ecclésiastique se remettre, devons-nous nous animer de plus en plus à nous perfectionner, pour coopérer à ce tant désirable rétablissement. »

Voilà quels étaient les sentiments de ce saint prêtre ; voilà comme il communiquait à sa Compagnie le zèle que Dieu lui avait donné, pour tâcher de rétablir l'esprit ecclésiastique en sa pureté et en sa splendeur ; voilà comme il encourageait les siens à travailler aux séminaires, à disposer ceux qui sont appelés aux ordres, et aux charges et dignités de l'Église, pour recevoir l'esprit de Jésus-Christ qui est nécessaire pour les exercer dignement.

Or, comme le zèle de M. Vincent était assaisonné d'une grande prudence, et que ses emplois lui avaient acquis une longue expérience qui lui donnait beaucoup de lumière, il estimait que pour recueillir des fruits d'un séminaire, il était nécessaire que les ecclésiastiques qu'on y recevait y employassent un temps notable. Son sentiment était qu'on devait obliger tous ceux qui aspiraient aux ordres d'y demeurer pour le moins un an avant que recevoir les ordres sacrés, pour travailler pendant ce temps-là à se purger de toutes les mauvaises habitudes qu'ils pouvaient avoir contractées dans le monde, et à vider leurs cœurs de

toute affection dérégulée des créatures ; pour s'avancer ensuite dans la connaissance et dans l'amour de Dieu, au service duquel ils veulent se dédier ; pour bien pénétrer les vérités chrétiennes et les maximes évangéliques qu'il nous a révélées par son Fils ; et pour établir solidement dans leurs cœurs les principes de la sainteté et perfection, par de fortes résolutions de se rendre imitateurs de la vie et des vertus de Jésus-Christ. Enfin il jugeait que ce temps était particulièrement nécessaire pour apprendre à bien faire oraison, disant à ce propos : *Ce que l'épée est aux soldats, l'oraison l'est à ceux qui se dédient au service des autels* ; puisqu'en effet une des principales fonctions des prêtres est d'offrir des prières et des sacrifices à Dieu. — Il ne jugeait pas qu'il fût expédient de dispenser d'entrer au séminaire aucun de ceux qui prétendaient aux ordres, non pas même les plus vertueux ni les plus capables : car outre qu'ils auraient occasion d'y augmenter en capacité et en vertu, et de se rendre ainsi plus dignes de l'état ecclésiastique, ils profiteraient encore beaucoup par leur présence à tous les autres, les faibles étant ordinairement encouragés par l'exemple des plus forts, et marchant volontiers par le chemin où ils les voient passer. Il ajoutait enfin que, la règle étant générale, on se délivre ainsi de beaucoup d'importunités de tous ceux qui prétendraient obtenir des exemptions qui ne pourraient que leur être préjudiciables. Il proposait comme exemple la conduite dont usait feu M. l'évêque de Cahors ¹, qui a été un parfait modèle des prélats ; car entre les maximes qu'il tenait sur ce point, une des principales était de n'accorder jamais aucune dispense d'entrer en son séminaire à qui que ce fût de son diocèse ; obligeant tous ceux qui aspiraient aux saints ordres d'y demeurer un an entier avant que de rece-

1. Alain de Solminihac. — Voy. Lettre de saint Vincent à Desdames, du 15 août 1659.

voir le sous-diaconat, et ensuite, tout le temps qui restait jusqu'à ce qu'ils fussent prêtres : et cette fermeté lui servit beaucoup pour mettre son diocèse en très bon état. De quoi il écrivit quelques années avant sa mort à M. Vincent en ces termes :

« Vous seriez ravi de voir mon clergé, et vous béniriez Dieu mille fois si vous saviez le bien que les vôtres ont fait dans mon séminaire, et qui s'est répandu par toute la province, etc. »

Mais pour mieux connaître la grande utilité des séminaires, par la qualité et diversité des biens qui en arrivent, et combien M. Vincent avait de puissants motifs d'exhorter les prêtres de sa Congrégation à l'amour et à la fidélité de ce saint emploi, nous produirons ici deux petits recueils des fruits qu'en ont remarqués autrefois deux de ses prêtres qu'il avait établis pour la direction de deux séminaires, l'un à Paris, et l'autre en Bretagne, afin que par ceux-ci on puisse juger des autres.

Celui de Paris¹ parle en cette sorte :

« 1° On fait dans ce séminaire comme une mission perpétuelle, et on y voit à proportion les mêmes fruits qu'on voit aux missions des champs et des villes. Par exemple, des bénéficiers et des prêtres s'y convertissent, après avoir vécu longtemps dans les désordres aux lieux où ils ont demeuré ; et cela jusqu'à fondre en larmes dans leurs retraites, nous demander à faire des confessions publiques et s'humilier en toute occasion. Lorsqu'ils parlent dans les conférences, ils déclarent leur aveuglement passé, et félicitent leurs confrères de ce qu'ils ont moyen d'apprendre à loisir et de bonne heure ce qui est de leur devoir. S'ils ont chez eux des inimitiés invétérées, ils se réconci-

1. C'était M. d'Horgny qui était alors chargé de conduire le séminaire des Bons-Enfants, à Paris.

lient par des lettres pleines d'humilité. Ils restituent de grosses sommes à l'Église ou à qui il appartient. Les SS. Pères des premiers et des derniers siècles cités dans le Droit Canon appellent souvent les clercs incorrigibles : mais grâce à Dieu, leur amendement est ordinaire dans les séminaires, quels qu'ils aient été.

« 2° Il y en a qui, ayant possédé longtemps des bénéfices incompatibles, et avec attache, fondés sur l'usage de leurs provinces, se soumettent volontiers à quitter ceux qu'on veut.

« 3° Il est très ordinaire que des prêtres, même âgés, soit bénéficiers, comme abbés, chanoines, prieurs et curés; soit autres, comme conseillers de parlements ou de présidiaux, etc., fassent avec joie l'office de portier, d'acolyte, de thuriféraire, de chantre, etc., tant par inclination pour ces fonctions que par regret de ne les avoir jamais exercées, ou de les avoir négligées autrefois comme peu convenables à leur qualité.

« 4° On y en a remarqué plusieurs qui, n'ayant jamais instruit leurs paroissiens, se mettent à les catéchiser, et qui font merveille en tout quand ils sont retournés chez eux; déclarant quelquefois au peuple, même en chaire, qu'ils viennent d'apprendre leur devoir et qu'ils veulent commencer tout de bon à s'en acquitter.

« 5° Plusieurs sortant de ce séminaire ont fait chez eux de petites communautés d'ecclésiastiques, quittant pour cet effet leurs maisons paternelles, même au lieu de leur naissance, afin de continuer ensemble leurs pratiques spirituelles, et d'en gagner d'autres à Jésus-Christ et à son Église.

« 6° Nous avons eu plusieurs chanoines d'églises cathédrales et de collégiales qui, étant retournés chez eux, ont peu à peu, sans bruit mais avec grand fruit, su gagner leurs confrères et faire de sages et de saintes liaisons, pour remettre ou soutenir la discipline de leur église. Et on sait avec

quel zèle et quelle sagesse ils parlent en plein chapitre, et en particulier, de la discipline ecclésiastique et du bon ordre auquel on est obligé.

« 7^o Quelques-uns ayant conçu l'importance des petites écoles, se sont mis, tout riches qu'ils étaient, à les faire eux-mêmes par pure charité, avec grande bénédiction et édification des villes qui les ont admirés dans cet exercice.

« 8^o On ne peut pas omettre ici que Dieu fait la grâce à la plupart, et presque à tous, de se maintenir dans la piété et dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'on en rend de bons témoignages de tous côtés.

« 9^o Mais ce qui est en quelque manière plus touchant, est l'innocence de vie qu'on remarque en eux pendant leur séminaire; les confesseurs ayant ordinairement de la peine à trouver en eux matière d'absolution. »

L'autre prêtre de la Congrégation de la Mission, qui avait le soin d'un séminaire en Bretagne ¹, a décrit les biens qu'il en a vu résulter, en ces termes :

« Entre les fruits qu'on a vu réussir des exercices qui se pratiquent en ce séminaire pour l'instruction des ecclésiastiques, un des principaux est l'instruction du peuple, à laquelle ceux qui y ont demeuré s'appliquent avec grand fruit. Car, comme on leur apprend la méthode de prêcher utilement et familièrement, cela a tellement multiplié les prédicateurs dans certains diocèses, qu'au lieu qu'on n'en pouvait avoir qu'un pour prêcher le carême en cinq ou six paroisses fort écartées, on en peut aisément fournir trois ou quatre; ce qui leur donne moyen, après avoir prêché, d'entendre plusieurs confessions, au grand soulagement du pauvre peuple de la campagne, qui auparavant en certains lieux n'avait pas quelquefois dans un carême trois ou quatre prédications.

« De plus, MM. les ecclésiastiques se voyant ainsi occu-

1. Il s'agit probablement du séminaire de Tréguier.

pés à prêcher, sont : 1° plus portés à mener une vie exemplaire; 2° ils sont obligés nécessairement à une plus grande application à l'étude; ce qui les retire de l'oisiveté, et par même moyen de quantité de désordres.

« Et parce qu'ils prêchent utilement et selon la portée du peuple, comme on le leur a montré dans le séminaire, quand ils ont une station on vient les entendre de cinq ou six paroisses circonvoisines.

« Nous voyons par expérience que MM. les ecclésiastiques prennent dans le séminaire l'esprit de zèle pour le salut des âmes, et qu'étant dans leurs paroisses ils confessent assidûment, non seulement tous les dimanches et fêtes de l'année, mais aussi les jours de férie; ce qui était auparavant inouï. Une grande partie des curés de la campagne, qui ont été dans le séminaire, tâchent d'avoir chez eux un prêtre, afin de pouvoir avec plus de facilité continuer les exercices de piété qu'ils ont pratiqués dans le séminaire, et par ce moyen persévérer plus aisément dans leurs bonnes résolutions.

« Il y a des diocèses entiers dans lesquels, avant l'établissement du séminaire, à peine se trouvait-il un ecclésiastique de la campagne qui fût habillé de noir, la plupart étant vêtus de gris, et travaillant après leurs messes comme des laïques; et depuis l'établissement du séminaire, à peine s'en trouve-t-il qui ne portent au moins une soutanelle, la plupart étant toujours en soutane, avec les cheveux courts, et le reste de l'extérieur dans la bienséance ecclésiastique.

« Nous en avons vu qui, ayant de bons bénéfices à charge d'âmes, les ont quittés, afin d'être plus libres pour aller catéchiser et confesser dans les paroisses de la campagne, où il y avait plus grand besoin de secours.

« Il y en a d'autres qui, sortant du séminaire, travaillent principalement à inspirer ce même zèle aux autres prêtres de la campagne, qui sont en certains lieux jusqu'à cinquante et davantage dans une seule paroisse, et ont leurs

demeures écartées d'une lieue et plus de l'église. Pour cela ils les attirent doucement à faire une fois la semaine quelques conférences spirituelles ; d'où il revient un très grand bien, non seulement aux dits ecclésiastiques qui étaient fort grossiers, mais aussi aux peuples qui en sont plus charitablement secourus dans leurs maladies.

« Nous avons vu quantité d'ecclésiastiques de la campagne qui, ayant vu le bon exemple de ceux qui étaient sortis de ce séminaire, ont fait des changements de vie très considérables, et qui ont édifié tout un diocèse ; quelques-uns étant venus de plus de vingt-cinq lieues exprès pour y faire retraite, afin de se mieux établir dans leurs bonnes résolutions.

« C'est aujourd'hui une chose ordinaire que les ecclésiastiques de la campagne s'assemblent la veille des fêtes, pour concerter les cérémonies de la sainte Église entre eux, afin de les faire avec plus de dévotion et d'édification pour le peuple, et même qu'ils nous écrivent sur les difficultés qu'ils peuvent avoir là-dessus ; ce qui fait voir l'affection qu'ils ont à bien faire le service divin depuis l'établissement de ce séminaire.

« Dans certains diocèses voisins il ne se faisait ci-devant aucun catéchisme ; et l'on peut dire maintenant qu'il n'y en a quasi aucun où il ne se fasse exactement et très charitablement. »

Avant que de finir ce chapitre, nous ne devons pas omettre une chose digne de remarque, qui est que M. Vincent ne se contentait pas de faire donner l'instruction et tous les secours spirituels à ceux qui étaient dans le séminaire des Bons-Enfants, commis à la conduite de sa Compagnie ; mais outre cela il procura pendant les premières années, que quelques-uns qui n'avaient pas moyen de payer pension, et qui d'ailleurs témoignaient bonne volonté de profiter des exercices qui s'y faisaient, fussent nourris et entre-

tenus en partie aux dépens de sa Compagnie, et en partie par les assistances et aumônes charitables.

Cette charité de M. Vincent réveilla celle de quelques autres personnes de piété, qui envoyèrent quelques aumônes en d'autres séminaires pour être employées à l'entretien et nourriture des plus pauvres. Entre les autres un ecclésiastique de condition et de vertu ¹ envoya pendant dix ou douze ans chaque année, au séminaire de Troyes en Champagne, et à celui d'Annecy en Savoie, une somme très considérable, pour aider plusieurs bons ecclésiastiques à payer leurs petites pensions, et procurer par ce moyen qu'ils y fussent instruits et rendus capables de servir utilement l'Église dans ces diocèses. Il n'y a point de doute qu'une telle aumône ne soit bien agréable à Dieu; et d'autant plus qu'elle peut produire de meilleurs effets et de plus grands fruits pour sa gloire et pour le bien de son Église, un bon prêtre étant capable de faire beaucoup de bien. D'où vient que M. Vincent disait quelquefois en s'écriant : « Oh ! qu'un bon prêtre est une grande chose ! Que ne peut-il pas faire ? mais que ne fait-il pas avec la grâce de Dieu ? »

1. M. Chomel, vicaire général et official de l'évêque de Saint-Flour. — Il était originaire de Lyon et fut conseiller clerk au Parlement de Paris. Il avait été élève de saint Vincent au collège des Bons-Enfants, et il seconda de sa fortune et par son zèle les œuvres du saint et les établissements de la Mission, particulièrement à Lyon, à Troyes, à Annecy, à Angers, et enfin à Saint-Flour, où il était venu travailler et où il se fixa auprès de l'évêque.

CHAPITRE VI

Les Pensionnaires enfermés à Saint-Lazare.

Après le récit des missions contenu dans le premier chapitre de ce second livre, nous avons parlé dans les quatre suivans de quatre grands ouvrages auxquels M. Vincent, fortifié de l'esprit de Dieu, a travaillé avec zèle et bénédiction pour le service de l'état ecclésiastique : c'est à savoir, des exercices de l'ordination, des conférences, des retraites spirituelles et des séminaires, que l'on peut dire en quelque façon être comme quatre fleuves mystiques qui, étant sortis d'une même source, continuent toujours à couler heureusement, pour arroser et fertiliser le jardin de l'Église. — Nous allons maintenant voir les autres œuvres auxquelles il s'est appliqué par le mouvement du même Esprit, et qui ont étendu leur utilité sur toutes sortes de conditions et d'états.

Nous commencerons par celle qui semblera peut-être la moins considérable aux yeux des hommes, quoique fort utile au public, et, qui plus est, très précieuse devant Dieu; puisque l'humilité et la charité qui lui sont les plus agréables entre toutes les vertus y ont éclaté d'une manière toute particulière. C'est cet humble et charitable emploi, auquel M. Vincent s'est appliqué, dès lors qu'il commença à demeurer en la maison de Saint-Lazare dont il a toujours tenu la porte ouverte pour y recevoir deux sortes de personnes. Les premiers sont des jeunes gens incorrigibles dans le désordre de leur vie, qu'on peut appeler des enfans de douleur pour leurs pères et mères, l'opprobre et la ruine de leurs maisons. S'étant, par la fréquentation des mauvaises compagnies, adonnés et abandonnés à toutes sortes de vices, de débauches et de libertinages, ils tombent enfin dans un état misérable. Leurs parents, après avoir employé inutilement tous les remèdes dont ils ont pu s'a-

viser pour les ramener à la raison, reconnaissent enfin qu'il ne leur en reste plus d'autres, sinon de les priver de la liberté dont ils usent si mal. On les enferme à Saint-Lazare, où ils sont reçus avec permission du magistrat, et traités selon leur pension tant pour le logement que pour la nourriture; sans qu'on les laisse voir à personne du dehors, que du consentement de ceux qui les y ont fait enfermer; et sans même qu'ils soient vus ni connus au dedans, sinon de ceux qui sont établis pour leur rendre service. Il y a des frères destinés pour les besoins du corps, et des prêtres pour ceux de l'âme : ceux-là ont soin de leur nourriture et autres besoins extérieurs; et ceux-ci les visitent, consolent et exhortent à changer de vie, à quitter le vice, et à se porter au bien et à la vertu, leur remontrant les malheurs temporels et éternels de leur vie déréglée, et les avantages d'honneur et de salut qui suivent les enfants obéissants et les hommes sages et craignant Dieu. L'état de solitude et d'humiliation où ils sont est très propre pour leur faire ouvrir les yeux, et les faire profiter tant des avis salutaires qu'on leur donne que des bonnes lectures spirituelles qu'on leur fait faire. On les y tient, pour l'ordinaire, jusqu'à ce qu'on remarque en eux des marques assurées d'une véritable conversion et qu'on les voie disposés à mieux vivre et à se comporter plus sagement à l'avenir. Mais avant que de sortir, on leur fait faire les exercices spirituels, pour les préparer à faire une bonne confession générale et à recevoir dignement la très sainte communion du corps de Jésus-Christ. On en voit ensuite plusieurs mener une bonne vie et employer utilement et chrétiennement leur temps. Il y en a même quelques-uns qui ont si bien profité de la demeure de Saint-Lazare, qu'en étant sortis, ils ont été trouvés capables et dignes d'être élevés aux premières charges de judicature et autres offices de très grande importance, où ils ont, avec la grâce de Dieu, fort bien réussi.

Entendons parler sur ce sujet un ecclésiastique d'une

singulière piété, qui en a une connaissance particulière. « Un témoignage, dit-il, du zèle de feu M. Vincent, et que j'ai toujours considéré comme un prodige de grâce que Dieu donnait à ce saint homme, c'est, qu'ayant reçu en sa maison toutes sortes de personnes pour les gagner à Dieu, il l'a même ouverte aux enfants débauchés et incorrigibles; ce qui n'est pas une petite consolation aux parents, qui en sont pour l'ordinaire bien empêchés. Ils y sont reçus et traités avec tant de douceur et tant d'ordre qu'ils y vivent presque comme des religieux dans un bâtiment à part, faisant ponctuellement tous les exercices de piété aux heures réglées. Et plusieurs en ont si bien profité, qu'au sortir de là ils se sont retirés en des cloîtres et ont embrassé l'état religieux. »

Outre ces jeunes gens débauchés, on en reçoit encore en la maison de Saint-Lazare d'autres qui sont aliénés d'esprit. Étant pour cela à charge à leurs parents et à honte à leurs familles, il n'y a point de doute que c'est un grand soulagement au public qu'il se trouve un lieu de retraite tel que Saint-Lazare, où, moyennant une pension raisonnable, ils sont logés, servis et assistés avec une très grande charité.

M. Vincent avait un soin tout particulier de procurer la consolation de ces jeunes gens débauchés, et le soulagement des autres qui sont dans l'imbécillité et le trouble de leur esprit. Voici en quels termes il en parla un jour à sa communauté :

« Je recommande aux prières de la Compagnie les pensionnaires de céans, tant ceux qui sont aliénés d'esprit que les autres qui ne le sont pas; et entre les autres, un prêtre qui, ayant été quelque temps dans le délire, en était revenu et se portait mieux, mais par malheur y est retombé. Cette maladie lui vient d'un excès de mélancolie qui lui envoie

au cerveau des vapeurs âcres, dont il a été tellement affaibli qu'il est retombé en ce mauvais état. Le pauvre homme sent bien venir son mal, lequei — comme il dit lui-même — commence toujours par une noire mélancolie, dont il lui est impossible de se retirer. Certainement ceux qui sont réduits en cet état sont grandement dignes de compassion. Il est bien vrai qu'ils sont en quelque façon dans un état d'impeccabilité, n'étant pas maîtres de leurs volontés et n'ayant ni jugement ni liberté. Et en cela ils doivent être estimés bienheureux si lorsqu'ils y sont tombés ils étaient dans la grâce de Dieu : comme, au contraire, ils sont fort à plaindre, si ce mal les a surpris dans l'état de péché mortel.

« Les autres que nous avons céans, et qui sont en leur bon sens, mais qui en usent mal, me donnent sujet de dire qu'on voit aujourd'hui dans le monde, parmi les jeunes gens, beaucoup de rébellions et de débauches, qui semblent s'augmenter tous les jours. Il y a quelque temps qu'une personne de condition, qui est des premiers officiers d'une cour souveraine, se plaignait qu'un sien neveu, jeune homme fort débauché, s'était emporté jusqu'à cet excès que de le menacer plusieurs fois de le tuer, s'il ne lui donnait de l'argent ; et un magistrat de la ville lui ayant donné conseil de le mettre à Saint-Lazare, où il y avait un bon ordre, pour le mettre à son devoir, il lui répondit qu'il ne savait pas qu'on y reçût ces sortes de gens ; l'ayant ensuite remercié de cet avis, il lui avait dit qu'il était à souhaiter qu'il y eût dans Paris quatre maisons semblables à celle de Saint-Lazare, pour empêcher de tels désordres.

« Rendons grâces à Dieu, Messieurs, de ce qu'il applique cette Communauté à la conduite et des aliénés et des incorrigibles ; nous n'avons pas recherché cet emploi, il nous a été donné par sa providence aussi bien que tous les autres qui sont dans la Compagnie. A cette occasion, je vous dirai que, quand nous entrâmes en cette maison, M. le prieur y

avait retiré deux ou trois pauvres aliénés; et comme nous fûmes substitués en sa place, nous en prîmes le soin et la conduite. Or, en ce temps-là nous avions un procès, dans lequel il s'agissait si nous serions chassés ou maintenus dans la maison de Saint-Lazare : et je me souviens que je me demandai pour lors à moi-même : S'il te fallait maintenant quitter cette maison, qu'est-ce qui te touche, et qui te toucherait le plus? et quelle est la chose qui te donnerait plus de déplaisir et de ressentiment? Et il me semblait, à cette heure-là, que ce serait de ne plus voir ces pauvres gens et d'être obligé d'en quitter le soin et le service.

« Mes frères, ce n'est pas si peu de chose que l'on croit, d'être appliqué au soulagement des affligés; car l'on fait plaisir à Dieu. Oui, c'est une des œuvres qui lui sont le plus agréables que de prendre soin de ces insensés; et elle est d'autant plus méritoire que la nature n'y trouve aucune satisfaction, et que c'est un bien qui se fait en secret et à l'endroit de personnes qui ne nous en savent aucun gré. Prions Dieu qu'il donne aux prêtres de la Compagnie l'esprit de conduite pour ces sortes d'emplois quand ils y seront appliqués, et qu'il fortifie nos pauvres frères et les anime de sa grâce, pour essayer les peines et souffrir les travaux qu'ils ont tous les jours autour de ces pensionnaires : car, de ceux-ci les uns sont malades de corps et les autres d'esprit, les uns stupides et les autres légers, les uns insensés et les autres vicieux; en un mot, tous sont aliénés d'esprit, mais les uns par infirmité et les autres par malice; ceux-là sont ici pour recouvrer leur santé, et ceux-ci pour se corriger de leur mauvaise vie.

« Courage donc, mes frères; savez-vous bien qu'il y a eu autrefois des papes appliqués au soin des bêtes? Oui, du temps des empereurs qui persécutaient l'Église en son chef et en ses membres, ils prenaient les papes et leur faisaient garder les lions, les léopards et les autres bêtes semblables qui servaient au divertissement de ces princes infidèles, et

qui étaient comme les images de leur cruauté; et c'étaient des papes qui avaient soin de ces animaux ¹. Or les hommes dont vous avez la charge pour les besoins extérieurs ne sont pas des bêtes; mais ils sont en quelque façon pires que les animaux, par leurs déportements et leurs débauches. Cependant Dieu a voulu faire passer ces saints personnages qui étaient les pères de tous les chrétiens, par ces abaissements et par ces afflictions extraordinaires, afin qu'ils apprissent par leur propre expérience à compatir aux abjections et aux adversités de leurs enfants spirituels : car quand on a ressenti en soi-même des faiblesses et des tribulations, l'on est plus sensible à celles des autres. Ceux qui ont souffert la perte des biens, de la santé et de l'honneur, sont bien plus propres pour consoler les personnes qui sont dans ces peines et ces douleurs que d'autres qui ne savent ce que c'est. Je me ressouviens qu'on me disait un jour d'un grand et saint personnage, qui était d'un naturel ferme et constant, qui avait l'esprit fort, qui ne redoutait rien et n'était guère sujet aux tentations, que pour cela il était d'autant moins propre pour supporter les faibles, consoler les affligés et assister les malades, parce que lui-même n'avait jamais passé par ces états.

« Vous n'ignorez pas que Notre-Seigneur a voulu éprouver sur lui toutes les misères. « Nous avons un pontife, dit « saint Paul, qui sait compatir à nos infirmités, parce qu'il « les a éprouvées lui-même². » Oui, ô Sagesse éternelle ! vous avez voulu éprouver et prendre sur votre innocente personne toutes nos pauvretés ! Vous savez, Messieurs, qu'il a fait cela pour sanctifier toutes les afflictions auxquelles nous sommes sujets, et pour être l'original et prototype de tous les états et conditions des hommes. O mon Sauveur !

1. L'empereur Maxence porta cette sentence contre le pape saint Marcel. Une église est élevée dans Rome sur le lieu où le pontife dut subir pendant neuf mois cette condamnation.

2. Hebr., iv.

vous qui êtes la sagesse incréée, vous avez pris et embrassé nos misères, nos confusions, nos humiliations et infamies, à la réserve de l'ignorance et du péché. Vous avez voulu être le scandale des Juifs et la folie des Gentils. Vous avez même voulu paraître comme hors de vous. Oui, Notre-Seigneur a bien voulu passer pour un insensé, comme il est rapporté dans le saint Evangile, et que l'on crût de lui qu'il était devenu furieux : *Exierunt tenere eum; et dicebant : Quoniam in furorem versus est* ¹. Les apôtres mêmes l'ont regardé quelquefois comme un homme qui était entré en colère, et il leur a paru de la sorte, tant afin qu'ils fussent témoins qu'il avait compati à toutes nos infirmités et sanctifié nos états d'affliction et de faiblesse, que pour leur apprendre et à nous aussi à porter compassion à ceux qui tombent dans ces infirmités.

« Bénissons Dieu, Messieurs et mes frères, et le remercions de ce qu'il nous applique au soin de ces pauvres gens privés de sens et de conduite; car, en les servant, nous voyons et touchons combien sont grandes et diverses les misères humaines; et par cette connaissance nous serons plus propres à travailler utilement vers le prochain, nous nous acquitterons de nos fonctions avec d'autant plus de fidélité que nous saurons mieux par notre expérience ce que c'est de souffrir. Cependant je prie ceux qui sont employés auprès de ces pensionnaires d'en avoir grand soin, et la Compagnie de les recommander souvent à Dieu et de faire estime de cette occasion d'exercer la charité et la patience vers ces pauvres gens.

« — Mais, Monsieur ², me dira quelqu'un, nous avons assez d'autres emplois sans cela, et nous n'avons point pour règle de recevoir les fous à Saint-Lazare, ni ces autres esprits fâcheux qui sont de petits démons.

1. Marc, III.

2. Conférence du 6 décembre 1658.

« — Je dirai à celui-là que notre règle en ceci est Notre-Seigneur, lequel a voulu être entouré de lunatiques, de démoniaques, de fous, de tentés et de possédés. De tous côtés on les lui amenait pour les délivrer et les guérir, comme il faisait avec grande bonté. Pourquoi donc nous blâmer et trouver à redire de ce que nous tâchons de l'imiter en une chose qu'il a témoignée lui être si agréable? S'il a reçu les aliénés et les obsédés, pourquoi ne les recevons-nous pas? Nous ne les allons pas chercher, on nous les amène : et que savons-nous si sa providence qui l'ordonne ainsi ne se veut pas servir de nous pour remédier à l'infirmité de ces pauvres gens, en laquelle ce débonnaire Sauveur leur a voulu compatir, au point qu'il semble l'avoir fait passer en lui-même, ayant voulu paraître tel que je vous viens de dire. O mon Sauveur et mon Dieu! faites-nous la grâce de regarder ces choses du même œil que vous les avez regardées. »

Un prêtre, officier de la maison, représenta un jour à M. Vincent qu'un de ces mauvais garçons ne se corrigeait point, quoiqu'il y eût déjà longtemps qu'il fût enfermé, et qu'il valait mieux le remettre entre les mains de ses parents que de le retenir davantage; qu'il usait de menaces, et qu'il était homme à faire quelque mauvais coup tôt ou tard.

Mais M. Vincent ferma la bouche à ce prêtre, lui disant : « Pensez-vous bien, Monsieur, que la fin principale que nous devons avoir en recevant des pensionnaires céans est la charité? Or, dites-moi, n'est-ce pas une grande charité à nous de retenir cet homme, puisque s'il était dehors, il s'en irait renouveler le trouble qu'il a causé ci-devant à tous ses parents, lesquels l'ont fait enfermer avec permission de la justice, parce qu'étant un mauvais garçon ils n'en pouvaient venir à bout? Ils l'ont amené céans pour avoir du repos en leur famille et pour essayer si Dieu par ce moyen aurait agréable de le convertir. De sorte que de vouloir au-

jourd'hui le renvoyer étant encore dans son premier esprit, ce serait vouloir remettre le trouble dans une famille qui est maintenant en paix par son absence. Ses menaces ne sont pas considérables; car, par la grâce de Dieu, il n'est pas encore arrivé grand mal à la Compagnie de la part de cet emporté, et nous devons espérer qu'il n'en arrivera pas à l'avenir. Pensez-vous, Monsieur, que ce garçon ne considère pas que ce sont ses père et mère qui le tiennent ici? Il sait bien que ce sont eux qui l'y ont fait mettre, et non pas nous. »

Souvent M. Vincent recommandait à toute sa communauté de prier Dieu pour cette bonne œuvre, et à ceux qui en avaient la charge de s'en bien acquitter : « Autrement, disait-il un jour, Dieu nous en punira. Oui, qu'on s'attende de voir tomber sa malédiction sur la maison de Saint-Lazare, s'il arrive qu'on y néglige le juste soin qu'on doit avoir de ces pauvres gens. Je recommande surtout qu'on les nourrisse bien, et que ce soit du moins aussi bien que la Communauté. »

Les prières et les sollicitudes charitables de ce prêtre de grâce, sur ces hommes destitués de conduite et de jugement, lui ont acquis le mérite et la consolation de voir arriver de son temps quantité de bons effets des assistances qu'il leur a rendues, et au public de notables avantages de leurs retraites et de leurs changements. Car, outre le repos d'esprit qui est resté à leurs familles de les voir à Saint-Lazare à couvert des dangers qu'ils couraient dans le monde, et en état de revenir de leurs égarements, l'on en a vu grand nombre adonnés à des péchés infâmes, les uns à l'ivrognerie, les autres à l'impureté et à d'autres désordres, qui, après quelque temps de séjour dans cette maison, en sont sortis abhorrant ces détestables vices, quittant absolument leur libertinage, vivant très sagement et frugalement. Plusieurs sont allés dans des religions des plus

austères, pour y mener une vie pénitente; les autres se sont dédiés dans des communautés bien réglées au service de Dieu et du prochain. D'autres se sont faits prêtres séculiers, et d'autres sont entrés dans les charges publiques; enfin, d'autres dans le négoce, et en différents états dans le monde, où ils ont vécu et vivent encore exemplairement.

Quelques-uns, adonnés aux brigandages, aux batteries, aux blasphèmes et à d'autres crimes horribles, ont été, par la miséricorde de Dieu, très bien convertis et ont vécu depuis vertueusement; entre autres un qui, s'étant fait religieux, est venu plusieurs fois à Saint-Lazaire en témoigner sa reconnaissance.

D'autres, qui avaient volé leur maison paternelle, et, n'ayant pas eu le temps de dissiper leur vol, l'avaient caché en lieu où on ne le pouvait trouver, ont dit franchement et sans force l'endroit où ils l'avaient mis, étant bien marris du tort qu'ils avaient fait à leurs parents et résolus de le réparer.

On en a vu quelques-uns qui avaient été si dénaturés que de frapper leurs pères et mères, quelques autres d'attenter à leur vie, et d'autres de les en menacer; qui néanmoins, à la sortie de Saint-Lazare, fondaient en larmes devant eux, leur demandant pardon, et qui ensuite leur ont donné contentement.

Plusieurs jeunes gens qui avaient abandonné leurs études pour se débaucher, étant menés en cette école de pénitence, sont après retournés aux classes et y ont fait merveilles.

Et, ce qui est assez extraordinaire, l'on en a vu plusieurs qui avaient l'esprit presque tout renversé quand on les a menés à Saint-Lazare, et qui, par les soins charitables que l'on en a pris en sont sortis tout remis, avec une entière présence d'esprit, et aussi sages que jamais. Ils sont aujourd'hui reçus dans les bonnes compagnies.

Tous ces biens-là sont arrivés souvent à l'égard de grand nombre de personnes, dont la plupart étaient de condition ; et cela depuis trente ans et plus.

Il semble que Dieu se soit plu et se plaise encore à leur faire grâce et miséricorde par l'entremise et la charité de son serviteur, Vincent de Paul, qui, à l'exemple de Jésus-Christ, conversait ainsi avec les méchants et les aliénés pour procurer leur amendement et guérir leurs infirmités de corps et d'âme. On peut bien à ce propos rapporter ici cette parole de louange que lui donna un jour un homme de qualité, l'appelant *le refuge des pécheurs*. A quoi néanmoins cet humble prêtre répondit qu'elle n'était due qu'au Fils de Dieu et à sa miséricordieuse Mère.

CHAPITRE VII

Les assistances et services rendus aux Monastères des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie du diocèse de Paris, par M. Vincent, pendant qu'il en a été Supérieur et Père spirituel.

Les assistances et les services que les religieuses de l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie du diocèse de Paris ont reçus de M. Vincent, pendant trente-huit ans qu'il a été leur supérieur et père spirituel, méritent bien d'avoir place ici ; car, cet ouvrage non seulement témoigne l'étendue de sa charité, mais il fait aussi connaître combien son esprit était éclairé de la lumière du ciel pour le discernement des choses spirituelles, et quelles étaient sa prudence, sa douceur, sa fermeté et ses autres excellentes vertus pour la conduite des âmes.

Or, ce n'est pas notre dessein de nous étendre sur ce sujet autant qu'il mérite, mais de rapporter simplement

ce que nous avons recueilli de quelques mémoires qu'on nous a mis entre les mains, et dont la plupart ont été fournis par les religieuses de ce saint ordre.

Le bienheureux François de Sales, évêque de Genève, instituteur de l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie, et la vénérable mère Jeanne-Françoise Fremiot, fondatrice et première mère et religieuse de ce saint ordre et supérieure du premier monastère de la Visitation de la ville de Paris, ayant appris et bien reconnu les rares qualités qui étaient en M. Vincent pour une sage et sainte conduite, se résolurent de le prier de vouloir être le premier supérieur et père spirituel des maisons de ce saint Institut en cette grande ville, et ils l'en prièrent instamment¹. Et en même temps ils lui firent donner ordre par feu M^{sr} le cardinal de Retz, alors évêque de Paris, en l'année 1622, d'accepter cet emploi et de prendre soin de la conduite de ces vertueuses filles.

Cette vénérable mère, leur fondatrice, expérimenta bientôt en la personne de ce digne supérieur la valeur du présent que Dieu leur avait fait. Elle conçut pour lui une telle estime, qu'elle ne prenait presque conseil que de lui pour le bon ordre et le progrès de son Institut, non plus que les autres supérieures qui lui ont succédé. Elles ont toujours suivi la direction de ce vertueux supérieur, sans

1. Sainte Jeanne de Chantal était venue de Bourges avec trois sœurs, par ordre de saint François de Sales, en 1619; et c'est vraisemblablement à l'occasion des services que Vincent leur rendit pour leur premier établissement à Paris, que commencèrent entre lui et les Filles de la Visitation les rapports qui durèrent jusqu'à la mort du saint. Les premières sœurs s'établirent à l'hôtel du *Petit-Bourbon*, rue de la Cerisaie, et, en 1628, achetèrent l'hôtel de Cossé, non loin du premier, dans la rue Saint-Antoine. Ce couvent fut de fait, pendant quarante ans, un second centre pour tout l'ordre de la Visitation, à cause de la présence de saint Vincent, à qui saint François de Sales avait confié sa famille spirituelle.

chercher ailleurs d'autres lumières; et les autres religieuses ayant fait de même, il s'en est suivi de grandes bénédictions de Dieu, tant pour la conservation de l'union et de la régularité que pour l'avancement intérieur et la multiplication extérieure des religieuses et des maisons de leur Institut.

Le premier monastère en forma bientôt après un second, et ensuite un troisième : celui-là fut établi au faubourg Saint-Jacques, et celui-ci en la ville de Saint-Denis, et tous sous la conduite de M. Vincent, par laquelle il a plu à Dieu leur communiquer les mêmes grâces qu'il avait faites au premier. Depuis quelques années le monastère de Saint-Jacques en a encore produit un autre dans Paris, qui a été établi en la rue Montorgueil, et qui, ayant aussi eu M. Vincent pour son premier supérieur, a ressenti pareillement les effets de ses bons avis. De cette sorte, il a été chargé du soin et de la conduite de ces quatre maisons jusqu'à la mort : il a été ainsi employé trente-huit ans au service de ce saint Institut, avec tant de bénédiction et de succès que des deux premières maisons de Paris il est sorti médiatement ou immédiatement environ une vingtaine d'autres en diverses villes du royaume, et ailleurs, où les filles d'un si sage père spirituel sont allées répandre l'odeur de leurs vertus et communiquer l'esprit de leur bienheureux instituteur, et, par ce moyen, attirer d'autres filles au parti de leur céleste époux.

Le bienheureux François de Sales ayant connu, dans Paris, et fréquenté fort particulièrement M. Vincent, disait qu'il ne connaissait point d'homme plus sage ni plus vertueux que lui ; de quoi feu M. Coqueret, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la maison de Navarre, qui l'avait ouï parler de la sorte, a rendu un fidèle témoignage. Ce bienheureux prélat ayant ainsi confié à M. Vincent la conduite de ses chères Filles de la Visitation, dans la pre-

mière ville du royaume, s'en alla bientôt après au ciel, très consolé d'avoir mis en si bonne main l'ouvrage de sa piété, qu'il chérissait très particulièrement entre tous les autres.

Pour ce qui est de la vénérable Mère fondatrice, elle a survécu près de vingt années au bienheureux Instituteur de son ordre. Comme elle était obligée d'aller et de venir en divers lieux pour la nécessité des affaires et pour le bien général de sa Congrégation, elle communiquait souvent par lettres avec M. Vincent, sur le sujet de sa conduite intérieure particulière et de celle de son Institut ; et elle en a toujours reçu beaucoup de lumière et de consolation. Au mois de novembre de l'année 1627, pendant qu'il travaillait à quelques missions, elle lui écrivit une lettre touchant la disposition de son intérieur, laquelle témoigne assez la confiance toute particulière qu'elle avait en ce sage supérieur ; nous la rapporterons ici pour l'édification du lecteur chrétien.

« Vous voilà donc, mon très cher Père, lui dit-elle, engagé à travailler dans la province de Lyon, et par conséquent nous voilà privées de vous voir de longtemps. Mais à ce que Dieu fait, il n'y a rien à redire, ains¹ à le bénir de tout, comme je fais, mon très cher Père, de la liberté que votre charité me donne de vous continuer ma confiance et de vous importuner ; je le ferai tout simplement.

« J'ai donc fait quatre jours d'exercices, et non plus à cause de plusieurs affaires qui me sont survenues. J'ai vu le besoin que j'ai de travailler à l'humilité et au support du prochain, vertus que j'avais prises l'année passée et que Notre-Seigneur m'a fait la grâce de pratiquer un peu ; mais c'est lui qui a tout fait, et le fera encore, s'il lui plaît,

1. Mais.

puisqu'il m'en donne tant d'occasions. Pour mon état, il me semble que je suis dans une simple attente de ce qu'il plaira à Dieu faire de moi : je n'ai ni désirs, ni intentions, chose aucune ne me tient que de vouloir laisser faire Dieu ; encore je ne le vois pas, mais il me semble que cela est au fond de mon âme. Je n'ai point de vue ni de sentiment pour l'avenir, mais je fais à l'heure présente ce qui me semble être nécessaire à faire, sans penser plus loin. Souvent tout est révolté en la partie inférieure, ce qui me fait bien souffrir ; et je suis là, sachant que par la patience je posséderai mon âme. De plus, j'ai un surcroît d'ennuis pour ma charge ; car mon esprit hait grandement l'action, et me forçant pour agir dans la nécessité, mon corps et mon esprit en demeurent abattus ; mon imagination, d'un autre côté, me peine grandement en tous mes exercices, et avec un ennui assez grand. Notre-Seigneur permet aussi qu'extérieurement j'aie plusieurs difficultés, en sorte que chose aucune ne me plaît en cette vie, que la seule volonté de Dieu, qui veut que j'y sois. Dieu me fasse miséricorde, ce que je vous supplie de lui demander fortement ; et je ne manquerai pas de le prier, comme je fais de tout mon cœur, qu'il vous fortifie pour la charge qu'il vous a donnée. »

Et par une autre lettre, écrite une autre fois sur divers sujets, elle commence ainsi : « Quoique mon cœur, mon très cher Père, soit insensible à toute autre chose qu'à la douleur, si est-ce que jamais il n'oubliera la charité que vous lui fîtes le jour de votre départ ; car, mon très cher Père, il s'est trouvé soulagé dans son mal, et même fortifié dans les occasions qui se trouvent et qui viennent de part et d'autre. Je me prosterne en esprit à vos pieds, vous demandant pardon de la peine que je vous donnai par mon immortification, de laquelle j'aime et embrasse chèrement l'abjection qui m'en revient. Mais à qui puis-je faire voir et savoir mes infirmités, qu'à mon très unique Père qui

les saura bien supporter? J'espère de votre bonté qu'elle ne s'en lassera point, etc. »

Pendant le séjour que cette vénérable Mère fit à Annecy, elle eut quelque espérance d'y voir M. Vincent, auquel elle en écrivit en ces termes : « Hélas! mon vrai et très cher Père, serait-il bien possible que mon Dieu me fit cette grâce de vous amener en ce pays? Ce serait bien la plus grande consolation que je puisse recevoir en ce monde; et il m'est avis que ce serait par une spéciale miséricorde de Dieu sur mon âme, qui en serait soulagée nonpareillement, comme il me semble, en quelque peine intérieure que je porte il y a plus de quatre ans et qui me sert de martyr, etc. ¹ »

M. Vincent faisait la visite de temps en temps dans ces maisons de Paris et de Saint-Denis, pour prendre connaissance de leur état en général et de chaque religieuse en particulier, afin de les relever des déchets auxquels notre nature est sujette et pour les encourager à la perfection.

Il se comportait en cela avec tant d'humilité, de recueille-ment, de prudence et de charité, qu'elles le voyaient tout plein de l'esprit de Dieu, par lequel il agissait si prudemment en leur endroit, qu'elles ont estimé que cette sainte ardeur qui l'animait était une opération du Saint-Esprit qui rendait ses visites fructueuses, et qui leur donnait toujours un succès très notable. La communauté restait tout embaumée de sa dévotion, et remplie du désir de se

1. C'était en 1640. Les occupations qu'il avait alors au sujet des enfants trouvés ne permirent pas au saint de faire le voyage dont il est question dans cette lettre; M^{me} de Chantal vint le visiter à Paris l'année suivante. Elle lui ouvrit pour la dernière fois son cœur; et, par le ministère du saint prêtre, Dieu lui rendit cette paix dont la privation l'avait mise comme dans une agonie continuelle depuis plusieurs années. Cette entrevue avec saint Vincent fut pour M^{me} de Chantal une préparation prochaine à sa mort, qui survint bientôt après (1641).

perfectionner, mais d'un désir ferme et effectif, qui paraissait par la ferveur en tous les exercices des religieuses. Il les portait toutes à une grande estime de leur vocation et à mener une vie conforme à l'esprit de leur saint institut; il leur inspirait une estime toute particulière des maximes de l'Évangile et des préceptes de leur bienheureux Instituteur, contenus dans leurs règles et constitutions. C'est où il faisait tendre les bons avis qu'il leur donnait et les pratiques qu'il leur recommandait, sachant qu'en cela consistait la perfection de leur état. Il louait fort les autres écrits de leur bienheureux fondateur et de leur digne Mère fondatrice, pour leur en donner une grande estime; lui-même les estimait à un tel point, qu'il ne les pouvait lire sans en avoir le cœur attendri, et on lui a vu verser des larmes en lisant le livre des Réponses de cette vénérable Mère fondatrice. Nous ajouterons encore ici l'extrait d'une lettre qu'elle écrivit d'Annecy, à ce cher supérieur, au mois de septembre de l'année 1631 :

« Vous êtes toujours admirable, lui dit-elle, en votre humilité, dont je reçois une très grande et très particulière consolation, mais spécialement de la satisfaction que vous dites avoir reçue en la visite que vous avez faite de notre maison du faubourg. Ma Sœur la supérieure m'écrit aussi qu'elle et toutes ses Filles en ont reçu un très grand contentement. Dieu soit béni, loué et glorifié de tout, et veuille donner à mon très cher Père une grande couronne pour les peines et charités qu'il exerce envers nos bonnes Sœurs. Hélas ! mon très cher Père, que vous m'êtes toujours bon; je le connais par cette petite parcelle de larmes que vous avez jetées, voyant en gros nos dernières Réponses, etc. »

Après ces lettres de la vénérable Mère fondatrice, nous mettrons ici les témoignages rendus par les anciennes et principales religieuses des monastères de ce saint ordre qui

sont à Paris, lesquelles ont plus particulièrement connu M. Vincent ¹ :

« Nous pouvons assurer avec certitude, disent-elles, que plusieurs fois il nous est arrivé des choses presque miraculeuses dans le temps de ses visites, ou bientôt après. Dès le commencement qu'il nous rendit ce charitable office, il délivra presque en un instant une de nos sœurs d'une peine d'esprit qui était si violente, qu'elle réagissait sur son corps, et la rendait incapable de rendre aucun service au monastère : ce qui faisait grande compassion à ceux qui la voyaient. Et néanmoins, depuis sa guérison, elle a exercé avec grande bénédiction les charges de maîtresse des novices et de supérieure durant plusieurs années; et enfin, par la grâce de Dieu, elle est morte saintement. D'autres fois, plusieurs religieuses qui souffraient des peines et des tentations fâcheuses, s'en trouvaient entièrement délivrées en les découvrant à ce charitable Père; et d'autres faisaient un changement notable de mœurs par la communication de la grâce abondante qui résidait en lui. Enfin, toutes se renouvelaient à chaque visite, et marchaient plus gaiement que jamais en la voie de la perfection. Nous ne pouvons omettre que même ses bénédictions se sont étendues jusqu'aux choses temporelles en suite de ses visites.

« Cet humble serviteur de Dieu a fait voir, en plusieurs autres rencontres, la grâce très particulière qu'il avait reçue de Dieu, pour éclairer, consoler et fortifier les âmes, et pour rendre le calme aux plus affligées, et entre toutes à la défunte mère Hélène-Angélique Lhuillier. Elle était conduite de Dieu par de grandes souffrances intérieures qu'on pouvait nommer agonies, pressures de cœur et angoisses

1. Le lecteur qui aime à s'instruire, — observe ici un historien du saint, — apprendra avec plaisir dans cette citation la méthode pour l'importante direction des vierges consacrées à Dieu, suivie par un saint dont le travail a fructifié au centuple. (Collet, t. I^{er}, p. 349.)

extrêmes : or, elle ne pouvait trouver consolation, après Dieu, qu'en ce cher Père, lequel se portait avec grande affection au secours de ces personnes angoissées. Dans une occasion où l'on craignait de lui donner trop de peine, il dit qu'il n'avait point d'affaire qu'il estimât si importante que celle de servir une âme en cet état. Il disait à ces personnes affligées des choses agréables et des mots de récréation, par une sainte gaieté, pour divertir leur tristesse et leur douleur.

« Sa charité pour le soulagement du prochain lui donnait une sensible peine, quand ses propres infirmités ne lui permettaient pas d'aller voir et de consoler les religieuses malades qui le souhaitaient. Il ne se contentait pas de compatir aux personnes souffrantes de corps ou d'esprit, mais il faisait tous ses efforts pour les soulager. Un jour, une bonne sœur domestique, dont il estimait beaucoup la vertu, étant fort malade, et avec une grosse fièvre, lui dit qu'elle eût été bien aise de mourir. — O ma sœur! répliqua-t-il, il n'est pas encore temps. Et s'approchant d'elle, il lui fit une croix de son pouce sur le front ; à l'instant la malade se sentit guérie, et depuis elle n'eut ni fièvre ni douleur.

« Comme il avait expérimenté en lui presque tous les états de la vie humaine, d'infirmités, d'humiliations et de tentations, pour consoler ceux qui étaient inquiétés de quelques peines semblables il leur disait pour l'ordinaire qu'il en avait eu de pareilles, que Dieu l'en avait délivré, et qu'il leur ferait la même grâce : « Ayez patience, leur disait-il, conformez-vous au bon plaisir de Dieu et usez de tel et tel remède. » Une bonne sœur domestique lui disant un jour qu'elle avait l'esprit trop grossier pour s'appliquer aux choses spirituelles, parce qu'étant en son pays elle avait été employée à garder les bestiaux de son père, il lui dit : « Ma sœur, c'est là le premier métier que j'ai fait, j'ai gardé les pourceaux ; mais pourvu que cela serve à nous humili-

« lier, nous en serons plus propres au service de Dieu :
« courage ! »

« Une autre sœur lui découvrant une tentation qui la travaillait, elle lui donna sujet de lui dire que Dieu l'avait exercé de la même peine pendant plusieurs années, sans avoir eu matière de se confesser sur ce point; faisant ainsi connaître à cette fille que sa tentation n'était pas péché et qu'il ne fallait pas s'en troubler comme elle faisait, puisque son consentement en était bien éloigné. Il lui recommanda le secret de ce qu'il venait de dire de soi-même, parce qu'un de ses grands soins était de cacher les grâces que Dieu lui avait faites et de n'en parler jamais, s'il n'y allait de l'édification d'une âme, comme en cette rencontre-ci.

« Il ne jugeait pas qu'il fût utile ni même expédient, que les religieuses eussent de trop fréquentes et familières communications avec les supérieurs; et quand quelqu'une voulait lui parler, s'il n'y voyait grande nécessité, il la faisait attendre longtemps, pour l'obliger à bien peser ce qu'elle avait à dire.

« Il disait qu'une chose était grandement à craindre et à éviter : c'est de donner lieu aux inférieures de faire de certaines petites intrigues contre le gouvernement des Mères supérieures; que c'était ce qui avait nui à plusieurs, et gâté beaucoup de maisons. C'est pourquoi lorsqu'une ou plusieurs religieuses se plaignaient à lui de la supérieure, il en examinait bien la cause, et jugeait avec poids si c'était par mouvement de nature ou par un bon zèle; et connaissant le juste sujet de leur mécontentement, il y apportait remède et faisait la correction en particulier à la supérieure. Mais il ne se mettait jamais du côté des mécontentes contre leur Mère, tâchant plutôt de l'excuser autant qu'il pouvait justement, pour la maintenir en estime et en autorité, sachant que cela est nécessaire pour une bonne conduite.

« Il recommandait sur toutes choses à ces maisons de Paris et à toutes celles qu'elles avaient fondées, de prendre

garde que les ecclésiastiques qui fréquenteraient chez elles ne fussent pas infectés des opinions nouvelles : « Car, disait-il, ceux qui sont dans une mauvaise doctrine ne cherchent qu'à la répandre; et néanmoins ils ne se déclarent pas d'abord; ce sont comme des loups qui se coulent doucement dans la bergerie, pour la ravager et pour la perdre. »

« Ce fut par son avis que la défunte Mère Hélène-Angélique Lhuillier, supérieure du premier monastère de Paris, refusa une somme notable qu'une dame de haute condition¹ offrait à sa communauté, pour lui permettre de s'y retirer, et pour souffrir que quelques jansénistes lui vinsent parler quelquefois à la grille².

« Lorsque quelque religieuse ou plusieurs ensemble lui demandaient sa bénédiction, il se mettait à genoux et se recolligeait pour la donner, en la vue de son néant et de la majesté de Dieu; ce qu'il faisait avec des paroles fort dévotes et touchantes, y ajoutant toujours quelque souhait de bénédiction pour leurs emplois et pour leurs personnes, avec quelque mot d'encouragement.

« Quoiqu'il eût une douceur nonpareille, il était pourtant ferme à reprendre les manquements de conséquence; et néanmoins sa prudence lui faisait attendre le temps propre, afin que la correction eût un bon effet. — Un jour on lui proposa de mortifier une fille pour quelque défaut qu'elle avait; à quoi il fit cette réponse : « On ne donne pas médecine sans grande nécessité à ceux qui ont la fièvre; » parce que l'esprit de cette personne n'était pas pour lors disposé à recevoir remède. Il donna cette méthode aux supérieures, de faire leurs avertissements avec grande circonspection et charité, afin qu'ils profitassent. Et pour lui, il en apportait

1. Anne Hurault de Cheverny, veuve en deuxième nocés du marquis d'Aumont.

2. *Summar.*, n° 21, p. 50.

tant, quand il était obligé de donner des pénitences, qu'il faisait assez voir qu'il aurait eu moins de peine à les faire qu'à les imposer.

« Il trouva un jour quelques religieuses, qui, sous ombre de l'esprit de sainte liberté, trouvaient à redire à celles qui étaient plus exactes et de meilleure observance; mais il les tira bientôt de cet abus, leur faisant voir que ce n'était pas là l'esprit de sainte liberté, laquelle ne se trouve que dans la parfaite mortification qui rend la personne maîtresse de ses passions.

« Il avait une adresse merveilleuse pour humilier les âmes hautaines, et cela comme en se récréant et sans qu'elles y pensassent. Mais où il montrait un zèle plus vigoureux, c'était contre celles qui avaient désobéi en chose d'importance : car il les réprimait d'une manière si humiliante que cela les anéantissait, et leur faisait penser ce que ce serait quand Dieu les reprendrait au jour de son redoutable jugement, puisque la parole d'un homme les abattait et humiliait si puissamment.

« Il était incomparable au support des infirmités d'autrui, tant de l'esprit que du corps. Quoique sa présence portât à un grand respect, ce respect, néanmoins, au lieu de resserrer les cœurs, les ouvrait; et il n'y avait personne qui donnât plus de confiance que lui à lui manifester les pensées les plus secrètes et les faiblesses les plus difficiles à dire : il les supportait et les excusait, comme fait une mère bien tendre celles de son enfant. »

Une des Mères supérieures des plus éclairées et des plus capables de tout l'ordre¹, s'excusant de parler de M. Vincent, sur ce que déjà sa maison en avait donné quelques mémoires, l'a fait en cette sorte : « Comme ces choses, dit-elle, qu'on a écrites sont à peu près celles que je pourrais dire, je confesse

1. Probablement Marie-Henriette de Rochechouart.

que j'ai peine à faire des redites, ne pouvant me résoudre à dire des choses générales, quoiqu'elles admirables, et que sa profonde humilité n'a pu cacher à toute la terre. Et quant aux choses particulières, je suis certaine que nous les avons mandées. C'est pourquoi je tâcherai d'honorer ici le silence que je lui ai tant vu garder en mille rencontres et qui nous a tenues dans l'admiration. Pour moi, j'ai admiré souvent la profondeur de son esprit : je ne sortais guère d'avec lui qu'avec un sentiment de la petitesse du mien, qui avouait intérieurement ne pouvoir pénétrer jusqu'où il me semblait que le sien allait; et ainsi, par la grandeur des lumières que j'apercevais en lui, sans qu'il les découvrit tout à fait, il me semblait que j'étais la plus pauvre et la plus incapable du monde.

« Il imprimait dans les cœurs une très grande confiance de lui découvrir les choses les plus pénibles, et cette confiance n'empêchait pas que l'on ne ressentît pour lui un très profond respect; ses paroles faisaient un merveilleux effet dans les âmes, soit pour les calmer dans leurs troubles, soit pour les mettre dans un doux recueillement.

« Son support était extrême pour les défaillantes et nous a toujours été fort remarquable, sans pourtant que la fermeté de son zèle en fût intéressée. Il tenait la balance bien juste quand il fallait corriger quelqu'une; et quand elle penchait d'un côté plus que de l'autre, c'était toujours de celui de ces deux grandes vertus les plus chères de son cœur, l'humilité et la charité. Je me suis échappée insensiblement à tomber dans les redites que je voulais éviter, et cela de l'abondance de mon cœur, qui conserve pour ce saint Père plus d'estime, d'amour et de respect qu'on n'en peut exprimer ni s'imaginer. »

M. Vincent n'avait aucun respect humain; il tenait ferme pour les intérêts de Dieu et pour le bien spirituel des maisons religieuses, quelque mépris ou préjudice temporel qui

lui en pût arriver. C'était particulièrement au sujet des entrées, dont il se trouvait souvent importuné par des dames de la plus haute condition, même des princesses, qui ayant la curiosité de voir au dedans ces saintes communautés, ou bien ayant la dévotion d'aller passer un bon jour avec elles, ou plusieurs mauvais, — auxquels les grands comme les petits sont sujets par les accidents de la vie, — pensaient que cela leur devait être accordé. Mais il s'en excusait généralement et généreusement envers toutes celles qui n'avaient aucun droit d'y prétendre, avec respect néanmoins, tâchant de leur faire agréer son refus par de bonnes raisons, même de conscience. Et parce qu'il y en avait quelques-unes qui avaient acquis ce privilège, il assembla plusieurs fois, en divers temps, les supérieures et principales religieuses des monastères, pour voir quelles dames étaient les fondatrices et bienfaitrices, à qui il était juste d'accorder quelquefois l'entrée; et en ayant convenu, on les mit en écrit et on prit résolution d'en exclure toutes les autres. Il le désira ainsi, tant afin de dire dans les occasions qu'il ne pouvait pas aller contre, que pour obliger les religieuses à ne se laisser pas vaincre de leur côté, parce que quand elles ne tenaient pas ferme, il semblait à ces grandes dames qu'il leur faisait tort de leur résister.

Il craignait extrêmement que l'esprit du monde ne se glissât en ces maisons et que les Filles, après l'avoir quitté, n'en reçussent quelque nouvelle atteinte par la vue et la conversation de ces personnes séculières, qui souvent portent sur elles la vanité en triomphe jusque dans les lieux et parmi les exercices de piété. Il s'est même comporté avec fermeté envers la reine, mère du roi, sans manquer pourtant au respect qui était dû à Sa Majesté, pour lui faire trouver bon qu'une de ses dames d'honneur ne fût point reçue dans le premier monastère, comme Sa Majesté en avait témoigné le désirer. Quand il était question de faire de tels refus, il ne renvoyait jamais aux religieuses pour s'en décharger sur

elles, mais il répondait et pour lui et pour elles en ces occasions-là, ce qu'il ne faisait pas toutefois en d'autres¹. Car il y a ceci de remarquable en sa conduite, qu'il ne permettait et n'ordonnait rien d'extraordinaire et qui fût de quelque conséquence, qu'il n'en eût prit auparavant l'avis des supérieures et quelquefois des conseillères, désirant en toutes choses, autant qu'il le jugeait raisonnable et possible, agir de concert avec elles et dans une conformité de sentiments. Mais elles ont remarqué qu'il était encore plus soigneux de consulter l'oracle de la vérité, et qu'il était fort absorbé en Dieu quand elles lui parlaient, parce que, pour répondre aux choses qui lui étaient proposées, il en demandait conseil à son divin Esprit au dedans de lui-même : de sorte que, le voyant revenir de ce saint recueillement, elles recevaient les avis qu'il leur donnait comme des lumières envoyées du Ciel. Aussi commençait-il souvent ses réponses par ces paroles : *In nomine Domini*, qui lui étaient fort familières et ordinaires.

S'il fallait rapporter ici en détail tout ce qui est écrit dans les Mémoires de ces bonnes Mères à la louange de leur digne supérieur, ce chapitre aurait une étendue excessive. C'est pourquoi nous nous contenterons d'ajouter à ce que nous venons de rapporter quelques remarques plus particulières, faites par les religieuses du monastère de Saint-Denis.

« Sa conduite, disent-elles, nous a toujours paru extraordinairement désintéressée, ne regardant jamais que les

1. Il dut se résigner à cause de cela à des rancunes et à des persécutions. Ainsi une grande dame, à qui il avait fermé la porte de la maison de Saint-Denis, ne lui permit pas de faire la mission sur ses terres. En 1658, on vint lui dire que M^{me} Payen, belle-mère de M. de Lyonne, était à la porte du monastère de Saint-Antoine et demandait à entrer pour voir une petite-fille du ministre, malade à l'extrémité. Il répondit :

« Je suis le très humble serviteur de Madame Payen et désire

seuls intérêts de la gloire de Dieu dans toutes les affaires qu'il traitait.

« Dès le moment qu'il reconnaissait les ordres de Dieu et ses volontés, il s'y attachait indispensablement, disant, en ces rencontres avec une suavité merveilleuse, qu'il côtoyait en toutes choses la Providence.

« Dans les conseils qu'il donnait sur les propositions qui lui étaient faites, nous avons remarqué qu'il agissait avec une grande prudence et un jugement si profond et si clair, qu'aucune circonstance n'échappait à ses lumières. Cela nous a paru dans quelque affaire fort obscure et embrouillée qui avait été consultée à plusieurs Pères de religion fort éclairés, et à des docteurs très savants, qui furent assez longtemps sans en pouvoir donner la décision : ayant recours à ce digne Père, il nous en écrivit avec tant de clarté et de solidité, pénétrant le fond de cette affaire, qu'il nous donna moyen d'en sortir heureusement sans intéresser notre communauté ni la charité du prochain. Ce qui fit avouer à plusieurs que véritablement il fallait qu'il eût l'esprit de Dieu pour faire un discernement si équitable et si judicieux : aussi a-t-on remarqué que jamais il ne donnait de conclusion en quelque affaire que ce fût, qu'on ne le vît auparavant rentrer en lui-même, comme invoquant la grâce du Saint-Esprit.

« Nous avons toujours reçu une entière satisfaction de sa digne conduite, reconnaissant en lui une grande plénitude de Dieu et de l'esprit évangélique, par un zèle suave, puissant et embrasé de la gloire de Dieu ; une fermeté douce,

beaucoup la servir, mais ma règle est de ne permettre l'entrée à personne. J'ai refusé M^{me} de Nemours, M^{me} de Longueville, la princesse de Carignan, qui ne me le pardonnera jamais : que diraient-elles si elles apprenaient cette exception ? D'ailleurs ce serait agir contre ma conscience. La vue de M^{me} Payen ne rappellerait pas l'enfant à la vie. » (Proc. inform., f. 836. — Voy. aussi lettre du 30 mars 1659.)

mais inébranlable à maintenir l'observance de nos règles ; s'enquérant toujours de ce qui était marqué, et des sentiments de notre bienheureux Père et de notre digne Mère, pour les faire suivre exactement ; nous faisant autant peser les plus petites observances que les plus importantes. Jamais il ne s'est servi de son autorité pour y apporter aucun changement, mais plutôt pour les confirmer et pour les établir.

« Nous en avons un exemple mémorable qui nous a extrêmement édifiées dans la fermeté qu'il a eue à préférer l'observance exacte de notre clôture à toutes les considérations humaines et à ses intérêts particuliers : refusant constamment l'entrée de notre maison à des personnes puissantes dont la qualité et les biens lui eussent pu servir, et à nous aussi, d'un grand appui temporel, préférant l'incomparable bonheur de notre solitude à toutes les vaines espérances du siècle.

« Dans ses visites il n'épargnait ni soin ni peine pour les rendre utiles, faisant toutes choses avec grande exactitude, paix et attention. Il avait une bénignité qui ressentait tout à fait l'esprit de Dieu, écoutant avec une égale patience la dernière novice de la maison comme il eût fait la plus ancienne. Lorsqu'il reprenait des défauts, il préparait et disposait les esprits avec tant de charité et de douceur, que l'on ressentait plutôt l'onction de ses paroles que l'amertume de la correction : tant il avait de vertu pour porter les âmes à Dieu.

« Pour connaître et remarquer nos défauts, il nous faisait entrer en jugement avec Dieu et avec nous-mêmes (c'était son terme) ; il nous disait que les fautes les plus légères étaient grandes, eu égard aux desseins et à l'attente de Dieu sur nous.

« Nous avons remarqué que, bien que ses repréhensions fussent toujours accompagnées d'une extrême charité et support, toutefois, lorsqu'il reprenait les manquements que l'on commettait à l'office divin, il semblait reprendre un

nouvel esprit; et, s'enflammant d'un saint zèle, il parlait avec tant de vigueur et de force, qu'il imprimait dans nos cœurs la crainte et le respect de la majesté de Dieu, comme un caractère qui y demeurerait à jamais ineffaçable. Il voulait qu'on y observât jusques aux moindres cérémonies marquées; il disait que Dieu recommandait à son peuple de garder les cérémonies et les commandements, et qu'il a fulminé des malédictions aussi bien contre ceux qui manquaient aux cérémonies que contre les infracteurs de ses lois. Il nous ordonnait souvent de lire nos règles, nos directoires et tout ce qui est de notre Institut; et il voulait que nous le fissions dans les dispositions des Israélites lors que après leur captivité ils fondaient en larmes de contrition, entendant la lecture de la loi de Dieu et voyant les manquements qu'ils y avaient commis.

« Il nous recommandait fréquemment dans ses visites l'union avec nos supérieures; mais, disait-il, l'union des cœurs, et la déférence à leurs sentiments, même en choses indifférentes; le respect et la condescendance entre nous, et surtout de déférer aux avis des anciennes, dans lesquelles il voulait que l'on honorât l'Ancien des jours. Quand il reprenait de quelque défaut contraire à la charité, il invoquait sur nous l'esprit de douceur de notre saint Fondateur. Il nous enseignait que notre silence devait honorer celui du Verbe divin sur la terre; il nous disait de nous donner à lui par la pratique d'une parfaite obéissance à Dieu, à nos règles et à nos supérieurs, et que faisant vœu d'obéissance, nous avions quitté notre propre conduite.

« Il voulait qu'après les Visites l'on fit un petit extrait des choses plus utiles qui s'y étaient passées, et que l'on en fit lecture de temps en temps dans le Chapitre : « Cette lecture, disait-il, attire grâce ». Et en effet, selon ses dessein, elle avait toujours la bénédiction de nous renouveler dans les dispositions de ferveur, d'exactitude et de recueillement où elles nous avaient mises.

« Il conduisait les maisons qu'il gouvernait à un grand dénûment et parfaite abnégation, enseignant d'éviter tout ce qui porte à l'éclat, à l'estime des créatures et à tout ce qui peut exposer et engager les religieuses à la communication des séculiers. Il nous faisait fort goûter le bonheur que nous avons d'être hors de Paris et séparées du commerce du grand monde, nous portant à mortifier toutes curiosités, comme les livres, et la communication des personnes spirituelles qui pouvaient être soupçonnées des opinions dangereuses du temps; nous conseillant de tenir nos esprits renfermés dans les écrits de notre bienheureux Père pour lequel il avait une vénération toute particulière.

« Dans cet esprit d'abnégation il nous fit faire un cordial refus aux révérendes Mères Ursulines, proches voisines de notre monastère, d'user de la permission qu'elles avaient obtenue de monsieur leur supérieur d'entretenir quelques unes de nos sœurs leurs parentes et de voir notre communauté, lorsque le mur mitoyen qui nous séparait fut abattu, — nous disant que les religieuses sont mortes au monde et ne doivent plus reconnaître de parents sur la terre.

« Il nous parlait peu, mais nous avons remarqué qu'une seule de ses paroles faisait plus d'effet que des sermons entiers, par l'efficace de l'Esprit de Dieu qui parlait en lui et par les solides fondements que sa vie donnait à l'estime que l'on avait de sa sainteté. Une sœur nous a dit qu'ayant eu le bonheur de se confesser à lui, il lui dit en quatre mots ce dont elle avait le plus de besoin sur un état de peine où elle était; mais si à propos, qu'elle en demeura autant étonnée que satisfaite.

« Il dit à une autre, lui conseillant l'exercice de la présence de Dieu, que depuis qu'il s'était donné à Dieu, il n'avait jamais rien fait dans le particulier qu'il n'eût voulu faire dans une place publique : « Parce que, disait-il, la présence de Dieu, doit avoir plus de puissance sur notre esprit que la vue de toutes les créatures ensemble. »

« Pour ce qui est de sa charité, entre un très grand nombre d'exemples que nous en pourrions rapporter, nous l'avons vu exposer sa santé et son temps, qui était si cher et si précieux. Il prit la peine, sur la fin de sa vie, lorsqu'il était accablé d'affaires et de maux, de venir plusieurs fois céans pour détourner une pauvre fille que nous avions pour tourière du dehors, du dessein qu'elle avait de se faire relever de son vœu pour se marier : ce saint homme croyant qu'en ce changement il y avait du péril pour son salut, il lui parlait avec des raisons si touchantes qu'elles eussent été capables d'amollir un cœur d'acier.

« Il traitait avec tant de circonspection les matières qui regardent la charité, que jamais il ne disait la moindre parole qui la pût en aucune façon intéresser. Et lorsqu'il était nécessité de découvrir quelque défaut du prochain pour s'assurer de la vérité, dès le moment qu'il l'avait découverte, il avait une sainte adresse qui lui faisait rechercher et manifester les avantages de cette personne, pour effacer entièrement les impressions du mal.

« L'on avait une suavité non pareille à le voir agir dans les affaires. Il donnait tout le temps nécessaire pour les traiter à fond. Son égalité inaltérable lui donnait une présence d'esprit à tout, même à divertir ceux avec qui il agissait, surtout les malades et les personnes affligées, pour lesquelles il avait une charité incomparable ; son bon cœur s'accommodait à toutes leurs faiblesses, tant du corps que de l'esprit, de sorte qu'il pouvait véritablement dire avec saint Paul : Je me suis fait tout à tous pour les gagner tous à Dieu.

« Sa déférence et son respect pour toutes sortes de personnes était admirable ; et l'attention qu'il avait à en dire du bien aussi grande que celle qu'il a toujours eue à se mépriser, à se publier pécheur et à s'avilir en toute rencontre, à la très grande gloire de Dieu et à l'édification du prochain. »

Voilà ce que ces vertueuses religieuses de Sainte-Marie ont témoigné de leur Père supérieur; au moins c'est le principal de ce qui a été recueilli de leurs Mémoires. Nous omettons pour abréger plusieurs autres avis spirituels contenus en ces mêmes Mémoires et que M. Vincent a donnés en diverses occasions à ses chères Filles, tant en général qu'en particulier, touchant la pratique des vertus qui leur étaient les plus convenables : ces avis étaient spécialement de l'union et charité qu'elles devaient avoir entre elles, de l'obéissance envers celles qui sont chargées de leur conduite, de la fidélité aux observances, de la recollection intérieure, de l'oraison, de la préparation aux sacrements, de la pureté d'intention, de l'amour de la pauvreté, de la nécessité de la mortification, de la persévérance, et autres semblables.

Comme M. Vincent avait un cœur tout embrasé de charité envers le prochain, il ne pouvait qu'il ne communiquât quelque étincelle de cette ardeur à ses chères Filles, et qu'il ne les portât autant que leur condition le leur pouvait permettre à procurer le salut et la consolation des âmes, non seulement par leurs prières mais aussi par des assistances effectives; ce qu'il croyait être conforme à l'esprit de leur institut et aux intentions de leur bienheureux Père et instituteur. De sorte qu'il n'estimait pas que ce fût assez qu'elles exerçassent leur charité seulement entre elles; mais il souhaitait que la lumière et la chaleur de ce feu divin qu'il tâchait d'allumer dans leurs cœurs, sortît même au dehors de leur monastère, pour se communiquer à d'autres et y procurer l'ordre, la régularité, l'union et toutes sortes d'autres biens spirituels. C'est ce qui a fait que ce charitable Supérieur a toujours porté les religieuses de Sainte-Marie à embrasser les occasions qui se sont présentées d'aller établir la réforme en divers monastères qui en avaient besoin : nous n'en produirons ici qu'un seul exemple, qui suffira pour faire connaître les saintes dispositions de ce

charitable Père spirituel et de ses vertueuses Filles sur ce sujet.

Il y a déjà plusieurs années que, par la piété et par les bienfaits de feu M^{me} la marquise de Maignelai dont la mémoire est en bénédiction, et par l'entremise de quelques personnes vertueuses et charitables, l'on fonda le monastère de Sainte-Madeleine près le Temple, à Paris, pour servir de retraite aux filles et aux femmes, qui, ayant vécu dans le désordre, auraient dessein de s'en retirer et de se convertir véritablement à Dieu. Or comme dès le commencement de cette fondation l'on reconnut que manquait la principale partie, qui était une bonne conduite au dedans de la maison, les personnes qu'on y avait reçues n'ayant ni l'expérience ni les autres qualités requises pour cela, l'on pensa aux moyens de suppléer à ce défaut. Dès lors on conçut le dessein d'y mettre des religieuses de la Visitation et de les charger de la conduite de ce nouveau monastère; ce dont on les jugea plus capables que d'autres, à cause de l'esprit de leur Institut qui les oblige de faire une profession particulière de charité et de douceur : vertus qui étaient propres pour gagner l'affection de ces pauvres créatures pénitentes, et pour les attirer avec des liens d'amour à Jésus-Christ. On en parla même au bienheureux évêque de Genève qui prédit que cela se pourrait faire un jour, mais que le temps n'en était pas encore venu. Enfin quelques années après, la proposition en fut faite à M. Vincent. Ayant considéré devant Dieu l'importance de cette œuvre, il fut entièrement persuadé que les religieuses de Sainte-Marie la devaient embrasser. C'est pourquoi il en parla à la mère Hélène-Angélique Lhuillier, supérieure du premier monastère; et il la disposa avec sa communauté, nonobstant l'appréhension qu'elle et ses filles avaient d'une si difficile entreprise, de s'y engager, les y ayant encouragées par le mérite de l'œuvre et par les assistances qu'elles devaient espérer de Dieu.

Ce fut en l'année 1629 qu'il destina quatre religieuses de ce premier monastère de la Visitation pour aller en celui de Sainte-Madeleine, dont les premières charges, comme celles de prieure, directrice, portière, etc., leur furent données par l'autorité de M^{sr} l'archevêque de Paris; et de temps en temps on les a changées pour les soulager du grand travail qui s'y rencontre. Or leur conduite a été accompagnée de tant de bénédictions, qu'elles ont établi un très bon ordre dans cette grande communauté; en sorte que depuis plus de trente ans, tout s'y est passé avec édification. Ce monastère de Sainte-Madeleine en a même produit deux autres, l'un à Rouen, et l'autre à Bordeaux : à quoi M. Vincent a beaucoup contribué par ses sages conseils et par ses soins charitables, allant ou écrivant souvent en cette maison, et lui procurant de vertueux confesseurs qui pussent contribuer à y maintenir la paix, l'obéissance, et le bon ordre de tout ce qui concernait le service de Dieu.

Et parce qu'au commencement il y eut de grands obstacles à l'exécution de ce bon dessein et beaucoup de choses à régler, M. Vincent, usant de sa prudence ordinaire, procura diverses assemblées de docteurs et autres personnes d'insigne piété, pour aviser aux moyens de lever les difficultés et résoudre les doutes; tout cela, afin d'agir avec plus grande sûreté dans une affaire de cette importance, qui regardait la décharge et l'édification du public et le bien spirituel de tant de pauvres créatures, lesquelles par ce moyen sont tirées du naufrage et amenées en ce lieu comme dans un port de salut.

Elles sont pour l'ordinaire cent ou six-vingts, dont les unes font les trois vœux solennels de religion; les autres ne les font pas, et toutefois demeurent là de leur bon gré et y mènent une vie réglée. Il y en a encore quelquefois d'autres qu'on y mène par force et qui sont retenues malgré elles; néanmoins, Dieu qui est riche en miséricorde a fait

la grâce à quelques-unes de passer de ce troisième état au second, et du second au premier, par les charitables soins qu'en prennent les religieuses de la Visitation. Celles-ci ont eu sans doute beaucoup à souffrir, et du dedans et du dehors, depuis qu'elles ont été chargées de cette conduite : mais Dieu leur a fait la grâce de surmonter par leur humilité, douceur et patience toutes les contradictions, persécutions et calomnies que le diable et le monde ont suscitées contre elles. Elles y ont été beaucoup aidées par M. Vincent qui les encourageait toujours à la persévérance, leur remontrant combien leur patience et leur charité rendaient de gloire à Dieu, leur acquéraient de mérite et même attiraient de bénédictions sur tout leur saint ordre ; ajoutant que c'était un grand honneur pour elles de faire ce que les Apôtres ont fait et ce que Jésus-Christ même est venu accomplir sur la terre, qui est de convertir les âmes à Dieu. — Voici ce qu'il écrivit un jour sur ce sujet à la mère Anne-Marie Bollain, qui a été la première supérieure envoyée en ce monastère de Sainte-Madeleine, où elle a travaillé plusieurs années avec grand fruit¹.

« Notre-Seigneur, lui dit-il, qui nous appelle au plus parfait, aura plus agréable la continuation de vos services à Sainte-Madeleine, qu'il n'aurait ailleurs. La grâce de la persévérance est la plus importante de toutes, et qui couronne toutes les autres grâces ; et la mort qui nous trouve les armes à la main pour le service de notre divin Maître est la plus glorieuse et la plus désirable. Notre-Seigneur a fini comme il a vécu : sa vie ayant été rude et pénible, sa mort a été rigoureuse et pleine d'angoisses, sans mélange d'aucune consolation humaine. C'est pour cela que plusieurs saints ont eu cette dévotion d'aimer à mourir seuls, et d'être abandonnés des hommes, dans la confiance qu'ils auraient Dieu seul pour les secourir. Je suis assuré, ma chère sœur,

1. *Lettres*, t. 1^{er}, p. 235.

que vous ne cherchez que lui seul, et qu'entre les bonnes actions qui se présentent à faire, vous préférerez toujours celles où il y a plus de sa gloire et moins de votre intérêt. »

Outre les considérations précédentes pour lesquelles M. Vincent portait avec tant d'affection ces bonnes Filles de la Visitation à persister dans cette entreprise charitable, comme elles ont toujours fait depuis et le font encore présentement, nonobstant les peines et traverses qu'elles y ont souffertes, il y en avait encore une qu'il n'estimait pas moins importante que les autres : c'était la crainte qu'il avait que, si ces religieuses s'en retiraient et quittaient cette conduite, on ne fit couler en cette maison le venin des nouvelles erreurs qu'on tâchait de répandre partout. Il disait qu'outre le préjudice qu'en recevait la foi et la religion, c'était une zizanie très dangereuse et une source de division pour les communautés, que l'ennemi semait secrètement lorsqu'on n'y prenait pas garde, comme l'expérience ne l'avait que trop fait connaître.

Avant que de finir ce chapitre, nous avons encore jugé expédient, pour l'édification du lecteur, d'y insérer deux pièces qui ont été trouvées écrites de la propre main de M. Vincent, touchant deux grandes servantes de Dieu de ce saint Institut de la Visitation, et qui feront connaître quelques grâces remarquables et extraordinaires qu'il a plu à Dieu faire à son fidèle serviteur. Elles manifesteront aussi de plus en plus la sainteté du bienheureux François de Sales, instituteur de ce saint ordre, et de la vénérable mère Jeanne-Françoise Frémioi, qui en a été la fondatrice. Voici comme il parle en la première ¹ :

« Il plaît à la bonté de Dieu d'opérer parfois des miracles par ses saints, pour témoigner leur sainteté. J'en mettrai

1. 1^{er} mars 1623. *Lettres*, t. 1^{er}, p. 16.

ici un dont je suis témoin, arrivé en la personne de sœur M. M..., religieuse de la Visitation de Sainte-Marie, au monastère du faubourg Saint-Jacques, à Paris.

« Le fait est qu'il y a environ six ans que ladite religieuse était travaillée d'une horrible tentation d'aversion contre Dieu, contre le Saint Sacrement et contre tous les exercices de la sainte religion; de sorte qu'elle blasphémait contre Dieu et le maudissait autant de fois qu'on lui disait qu'elle le louât, ou bien qu'elle l'entendait louer par les autres religieuses; et, étant au chœur, on lui entendait préférer assez haut et distinctement des blasphèmes et des malédictions étranges contre Dieu. Et comme sa supérieure lui voulait faire faire quelque acte pour s'offrir à Dieu, elle lui répondait qu'elle n'avait d'autre Dieu que le diable. En un mot, elle sentait tant de furie et de rage en elle-même contre sa divine majesté, qu'elle a été plusieurs fois sur le point de se tuer, pour être plus tôt, disait-elle, en enfer, où elle se désirait, pour avoir moyen de maudire Dieu éternellement à son souhait, et que c'était là toutes ses délices.

« Or, la révérende mère supérieure l'ayant fait voir à des prélats et à des pères de religion et autres personnes entendues aux choses intérieures, et, par leurs avis, l'ayant même fait voir à des médecins par l'ordonnance desquels elle lui fit user de quantité de remèdes, et le tout en vain; enfin, cette bonne mère, pleine de confiance que si elle lui appliquait un peu du rochet du bienheureux évêque de Genève, elle en guérirait, fit en effet cette application, d'où la guérison suivit peu de jours après en un instant. En sorte que l'esprit qui était ainsi troublé devint tout à coup tranquille; le corps qui était affaibli reprit ses forces; comme aussi l'appétit et le sommeil qu'elle avait perdus lui revinrent, et tout cela se fit en un moment : tellement qu'elle a toujours eu depuis l'esprit aussi bon et aussi fort, et le corps à proportion, comme si elle n'avait eu aucun mal par le passé, dont il n'a rien paru depuis. Elle s'est

trouvée en tel état, qu'elle a exercé avec bénédiction les principales charges du monastère, et est encore aujourd'hui maîtresse des novices.

« Or, ce qui me fait croire que cette guérison est miraculeuse et qu'elle s'est ensuivie de l'application du rochet du bienheureux évêque de Genève, c'est que les remèdes humains ne lui ont de rien servi; que son mal augmenta après l'application du rochet, ce qui arrive ordinairement aux guérisons miraculeuses; qu'elle a été guérie en un instant, selon la parfaite confiance de la mère supérieure; et qu'elle-même croit aussi certainement, comme si elle le voyait ou le touchait, que Notre-Seigneur lui a fait cette miséricorde par les mérites de ce bienheureux évêque, et par l'application de son rochet. Ce que j'atteste pour avoir parlé à la religieuse pendant son grand mal, et après sa guérison, et en avoir appris les particularités de la mère supérieure et de la même religieuse bientôt après sa guérison, qui arriva le jour que je faisais la visite dans le monastère, de l'autorité de M^{gr} l'illustrissime et révérendissime archevêque de Paris. »

Quoique, après l'attestation de cet humble serviteur de Dieu, il n'y ait aucun lieu de douter de cette guérison extraordinaire et miraculeuse, arrivée par les mérites du bienheureux évêque de Genève, instituteur de l'ordre de la Visitation, qui a depuis opéré tant d'autres miracles, et qu'il soit juste que ce saint évêque en soit reconnu le véritable auteur après Dieu, qui en sera d'autant plus honoré et glorifié en son saint; il y a néanmoins quelques circonstances considérables qui ont accompagné ou suivi cette guérison miraculeuse, qui regardent M. Vincent, et qui font connaître que Dieu a voulu qu'il eût part à ce bien :

Il faut donc remarquer, en premier lieu, qu'il a plu à Dieu faire cette grâce à ce digne supérieur, que les visites

qu'il a faites de temps en temps dans les maisons de la Visitation, selon le témoignage même des religieuses, ont ordinairement produit en elles quelques grâces particulières ; et, entre les autres, que plusieurs des religieuses qui souffraient de très grandes peines et qui étaient travaillées de tentations très fâcheuses s'en trouvaient entièrement délivrées, et quelquefois même en un instant, lorsqu'il leur avait parlé.

Secondement, la visite dont il parle en cet écrit était la première de celles qu'il a faites dans le second monastère de la Visitation de Paris, qui fut environ l'an 1623 ¹, du temps qu'il demeurait encore chez feu M. le général des galères, quelques années avant la fondation de la Congrégation de la Mission.

Troisièmement, ayant vu en cette visite cette bonne religieuse obsédée de la sorte et travaillée d'une peine si effroyable, il en fut touché d'un grand sentiment de compassion ; et, par un particulier mouvement de charité, il se mit à faire oraison pour elle : ensuite de quoi cette religieuse fut soudainement délivrée. De sorte qu'encore, comme il a été déjà dit, qu'après Dieu, la principale gloire de cette guérison miraculeuse appartienne au bienheureux François de Sales, évêque de Genève, par les intercessions duquel il y a tout sujet de croire que Dieu a délivré cette bonne religieuse de ses horribles peines et tentations ; néanmoins, sans déroger à l'honneur qui en est dû à ce saint prélat, on peut dire aussi que l'entremise de M. Vincent dont il avait grandement estimé et chéri la vertu pendant sa vie, l'a pu inviter d'une manière plus particulière, d'employer ses intercessions auprès de Dieu pour favoriser celui qui lui rendait un si fidèle et si agréable service en la personne de ses chères filles.

1. Il y a ici une erreur sur l'époque ou sur le lieu du miracle ; cette maison de la Visitation n'ayant été fondée qu'en 1626.

Le second écrit contient les paroles suivantes ¹ :

« Nous, Vincent de Paul, supérieur général très indigne de la Congrégation de la Mission, certifions qu'il y a environ vingt ans que Dieu nous a fait la grâce d'être connu de défunte notre digne mère de Chantal, fondatrice du saint ordre de la Visitation de Sainte-Marie, par des fréquentes communications de paroles et par écrit, qu'il a plu à Dieu que j'aie eues avec elle, tant au premier voyage qu'elle fit en cette ville, il y a environ vingt ans, qu'aux autres qu'elle y a faits depuis, en tous lesquels elle m'a honoré de la confiance de me communiquer son intérieur; qu'il m'a toujours paru qu'elle était accomplie en toutes sortes de vertus, particulièrement qu'elle était pleine de foi, quoiqu'elle ait été toute sa vie tentée de pensées contraires; qu'elle avait une très grande confiance en Dieu, et un amour souverain de sa divine bonté; qu'elle avait l'esprit juste, prudent, tempéré et fort en un degré très éminent; que l'humilité, la mortification, l'obéissance, le zèle de la sanctification de son saint ordre, et du salut des âmes du pauvre peuple, étaient en elle en un souverain degré; en un mot, que je n'ai jamais remarqué en elle aucune imperfection, mais un exercice continuel de toutes sortes de vertus; et que, quoiqu'elle ait joui en apparence de la paix et tranquillité d'esprit dont jouissent les âmes qui sont parvenues à un si haut degré de vertu, elle a néanmoins souffert des peines intérieures si grandes qu'elle m'a dit et écrit plusieurs fois qu'elle avait l'esprit si plein de toute sorte de tentations et d'abominations, que son exercice continuel était de se détourner du regard de son intérieur, ne pouvant se supporter elle-même en la vue de son âme si pleine d'horreur, qu'elle lui semblait l'image de l'enfer; et que, quoiqu'elle souffrit de la sorte, elle n'a jamais perdu la sérénité de son visage, ni ne s'est relâchée de la fidélité que Dieu demandait d'elle dans

1. *Lettres*, t. 1^{er}, p. 384.

l'exercice des vertus chrétiennes et religieuses, ni dans la sollicitude prodigieuse qu'elle avait de son saint ordre; et que de là vient que je crois qu'elle était une des plus saintes âmes que j'aie jamais connues sur la terre, et qu'elle est maintenant bienheureuse au ciel. Je ne fais pas de doute que Dieu ne manifeste un jour sa sainteté, comme j'apprends qu'il fait déjà en plusieurs endroits de ce royaume et en plusieurs manières, dont en voici une qui est arrivée à une personne digne de foi ¹, laquelle j'assure qu'elle aimerait mieux mourir que de mentir.

« Cette personne ayant eu nouvelle de l'extrémité de la maladie de notre défunte ² se mit à genoux pour prier Dieu pour elle; et la première pensée qui lui vint en l'esprit fut de faire un acte de contrition des péchés qu'elle avait commis et qu'elle commet ordinairement. Et, immédiatement après, il lui parut un petit globe, comme de feu, qui s'élevait de terre et s'alla joindre en la supérieure région de l'air à un autre globe plus grand et plus lumineux, et les deux réduits en un s'élevèrent plus haut, entrèrent et se répandirent dans un autre globe infiniment plus grand et plus lumineux que les autres; et il lui fut dit intérieurement que ce premier globe était l'âme de notre digne Mère, le second de notre bienheureux Père, et l'autre, l'essence

1. C'est de lui-même que saint Vincent parle ici et dans le récit qui va suivre, — comme le fera remarquer Abelly. — Il écrivait, en effet, le 31 décembre 1641, à Codoing, Missionnaire à Annecy :

« Vous ne doutez point que je n'aie senti une bien sensible douleur de la mort de notre digne mère (M^{me} de Chantal). Il a plu à Dieu néanmoins de me consoler en la vue de sa réunion à notre bienheureux père (saint François de Sales), et de tous deux à Dieu, dès que j'en eus la nouvelle, ensuite d'un acte de contrition que je fis à l'instant après avoir lu la lettre par laquelle on me donnait avis de l'extrémité de sa maladie; et la même chose m'a été montrée, ce me semble, à la première messe que je célébrai pour elle après la nouvelle de sa mort. »

2. Sainte Jeanne-Françoise de Chantal mourut à Moulins, le vendredi 13 décembre 1641, âgée de soixante-neuf ans.

divine; que l'âme de notre digne Mère s'était réunie à celle de notre bienheureux Père, et les deux à Dieu, leur souverain principe.

« De plus, la même personne, qui est un prêtre célébrant la sainte messe pour notre digne Mère, incontinent après qu'il eut appris la nouvelle de son heureux trépas, et étant au second *Memento*, où l'on prie pour les morts, il pensa qu'il ferait bien de prier pour elle; que peut-être elle était dans le purgatoire, à cause de certaines paroles qu'elle avait dites il y avait quelque temps, qui semblaient tenir du péché véniel; et en même temps il vit derechef la même vision, les mêmes globes, et leur union; et il lui resta un sentiment intérieur que cette âme était bienheureuse, qu'elle n'avait point besoin de prières : ce qui est demeuré si bien imprimé dans l'esprit de ce prêtre, qu'il lui semble la voir en cet état toutes les fois qu'il pense à elle.

« Ce qui pourrait faire douter de cette vision est que cette personne a une si grande estime de la sainteté de cette âme bienheureuse, qu'il ne lit jamais ses Réponses sans pleurer, dans l'opinion qu'il a que c'est Dieu qui lui a inspiré ce qu'elles contiennent, et que cette vision par conséquent est un effet de son imagination : mais ce qui fait penser que c'est une vraie vision est qu'il n'est point sujet à en avoir, et n'a jamais eu que celle-ci. En foi de quoi j'ai signé la présente de ma main, et scellé de notre sceau ¹. »

Cette déclaration de M. Vincent est de l'année 1642. C'est de lui-même qu'il parle en tierce personne quand il parle de la vision des globes; c'est à lui que Dieu a manifesté la

1. Les témoignages de Vincent de Paul, joints à ceux de François de Sales, furent jugés péremptoires dans le procès pour la béatification de M^{me} de Chantal. C'est pourquoi, dans la cérémonie de la béatification, à Rome, le 21 novembre 1751, on plaça l'image de la sainte entre deux tableaux représentant saint François de Sales et saint Vincent de Paul, « ses deux Pères et ses deux répondants ».

béatitude des saints fondateurs de ce dévot Institut de la Visitation. Mais avant que d'en rien écrire et d'en parler à personne, il eut recours à feu M. l'archevêque de Paris auquel il raconta la chose, et lui dit tout simplement comme elle s'était passée pour en avoir son avis, afin de n'y pas être trompé. Il en communiqua aussi avec le R. P. dom Maurice, barnabite, qu'il trouva au monastère de Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques, le lendemain qu'on apprit la mort de la Mère de Chantal, et lui demanda s'il se pouvait assurer qu'il n'y eût point de tromperie du diable. Tous deux lui ayant dit qu'il y avait toutes les marques qu'on pouvait souhaiter pour juger que c'était l'esprit de Dieu qui lui avait révélé ce secret, et qu'il s'en pouvait assurer, il crut qu'il devait pour lors faire part de cette consolation à quelques religieuses de ce même ordre qu'il voyait sensiblement touchées de la perte de leur bonne Mère; il leur fit pour cela le récit des particularités de cette vision, qu'il mit après par écrit pour en conserver la mémoire.

CHAPITRE VIII

Les Confréries de la Charité des paroisses.

Entre les marques que Notre-Seigneur donna de sa mission divine et de sa qualité de Messie et de Rédempteur du monde, lorsque son saint Précurseur lui envoya deux de ses disciples, la dernière et principale qu'il voulut employer pour servir comme de sceau à toutes les autres, fut celle-ci : *Pauperes evangelizantur*, que les pauvres étaient évangélisés ¹.

Il est bien vrai, comme lui-même l'avait dit en un autre lieu de l'Évangile, que toutes les œuvres qu'il faisait rendaient témoignage de ce qu'il était, et toutes les guérisons

1. Matth., xi.

merveilleuses qu'il opérait par sa parole étaient autant de preuves incontestables de sa qualité de Fils de Dieu et de Sauveur : néanmoins, comme s'il n'en eût pas été encore satisfait, après avoir mis en avant qu'il avait rendu la vue aux aveugles, la parole aux muets, l'ouïe aux sourds, la vie aux morts, il ajoute comme pour une preuve encore plus certaine : *Pauvères evangelizantur*, que les pauvres étaient évangélisés. C'était sans doute pour donner à connaître que, comme le véritable caractère des enfants de Dieu est la charité, aussi la marque la plus assurée pour discerner si cette charité est véritable et parfaite, c'est quand elle est épurée de tout intérêt et de toute satisfaction propre, telle qu'est celle qu'on exerce envers les pauvres. Et s'il est permis d'encherir sur cette pensée pour relever davantage l'éclat de cette perle précieuse de la charité, on peut dire qu'elle reçoit encore un nouveau lustre et une nouvelle perfection quand elle est exercée envers les pauvres malades, et que dans le double accablement de l'indigence et de la douleur où ils se trouvent, l'on prend soin de les secourir corporellement et spirituellement ; pourvoyant en même temps les corps de la nourriture et des remèdes nécessaires, et les âmes de la consolation et des autres assistances qui leur sont les plus salutaires : car alors la charité y trouve comme un redoublement de mérite et de valeur, tant par les biens qu'elle fait que par les incommodités qu'elle souffre et par les répugnances de la nature qu'il lui faut ordinairement surmonter.

Or c'est dans cette assistance corporelle et spirituelle des pauvres, particulièrement dans leurs afflictions et maladies, que M. Vincent a fait paraître en quel degré de perfection il possédait cette divine vertu, comme nous avons déjà vu au premier livre, et au premier chapitre de ce second, où, parlant des missions, nous avons rapporté les grands fruits qu'elles produisent et les exercices de

charité qu'on y pratique, principalement envers les pauvres. Mais outre tous ces biens, il y en a encore un dont nous avons remis à parler en ce chapitre, c'est à savoir l'établissement de la Confrérie de la Charité pour l'assistance des pauvres malades, qui est le propre effet de la charité de M. Vincent : Dieu ayant voulu se servir de lui pour produire ce grand ouvrage, dont on ne saurait assez dignement déclarer le mérite et l'utilité, non seulement pour le soulagement corporel d'une infinité de pauvres malades, qui sans cela fussent demeurés dans le dernier abandon en beaucoup de lieux ; mais encore plus pour le salut de leurs âmes, qui souvent seraient en danger de se perdre sans les assistances spirituelles qu'on leur rend pour les disposer à bien mourir.

On estime beaucoup la charité de ceux qui contribuent à l'entretien des hôpitaux, pour y recevoir et traiter les pauvres malades ; et si quelque personne riche avait employé une partie de ses biens pour en fonder un, cette action serait sans doute approuvée d'un chacun et jugée digne d'une éternelle louange. Que serait-ce donc si l'on voyait un pauvre prêtre qui eût lui seul fait en ceci ce que les plus riches et les plus puissants, avec toute leur opulence, n'auraient pas cru pouvoir entreprendre : je ne dis pas la fondation d'un hôpital, ni de dix, ni de cent, mais de mille, et encore davantage ? Cela passerait assurément pour une entreprise qui excède tout à fait le pouvoir humain ; n'appartenant qu'à Dieu de faire quelque chose de rien, et avec cinq petits pains rassasier plusieurs milliers de personnes. Cependant nous pouvons dire que M. Vincent est ce pauvre prêtre dont Dieu a voulu se servir pour opérer cette merveille, non à la vérité en édifiant des maisons pour y recevoir les pauvres malades, mais en procurant l'établissement des Confréries de la Charité, ce qui leur est encore plus avantageux, comme on le peut facilement apprendre par leur propre témoignage. Car, par

exemple, si l'on demandait à cinquante ou soixante pauvres malades, qui sont assistés dans une paroisse de Paris par les soins et aux dépens de la confrérie qui y est établie, s'ils aimeraient mieux qu'on les portât à l'Hôtel-Dieu, ils répondraient tous sans doute unanimement qu'on les obligera bien davantage de les laisser dans leur pauvre chambre, en leur continuant cette charitable assistance qu'on a commencé à leur faire.

Nous avons vu dans le premier livre ¹ l'origine de ces Confréries de la Charité en l'année 1617, lorsque M. Vincent était à Châtillon en Bresse. Ce fut là qu'il commença la première fois à associer quelques honnêtes et vertueuses femmes pour se charger du soin des pauvres malades du lieu, et leur procurer la nourriture et les remèdes corporels et spirituels pendant leur maladie, dans leurs propres logis; sans séparer le mari d'avec sa femme, ni la mère d'avec ses enfants. Ce grand serviteur de Dieu n'avait point encore ouï parler, comme il l'a lui-même avoué, d'une telle manière d'assister les pauvres malades; et la pensée ne lui en vint en l'esprit qu'à l'occasion de la nécessité où se trouvèrent en ce lieu-là quelques pauvres malades dépourvus de toutes choses : ce qui l'ayant obligé de rechercher en lui-même par quel moyen on les pourrait assister, sa charité autant ingénieuse que cordiale et tendre envers les pauvres lui suggéra cette sainte et nouvelle invention. Il en fit premièrement un essai, et le succès montra clairement qu'elle venait de Dieu; car sa bénédiction fut telle sur cette première Confrérie de la Charité, qu'elle s'est toujours très bien maintenue, quoique M. Vincent, à cause de son éloignement et de ses affaires, n'ait pu prendre aucun soin de la cultiver, depuis près de cinquante ans qu'il y a qu'elle est établie ².

1. Ch. x.

2. Un historien du saint a ainsi rappelé ce qu'était la charité de

Depuis ce premier commencement, il plut à la divine bonté de remplir ce charitable père des pauvres de tant de grâces pour étendre et perpétuer dans l'Église cette sainte institution, qu'au temps de sa mort elle s'est trouvée ré-

Châtillon, et ce que furent dès le début de l'œuvre les admirables Dames de la Charité :

« A son arrivée à Châtillon, Vincent avait trouvé deux dames, jeunes encore, et pourvues, avec tous les dons personnels, de tous les avantages de la naissance et de la fortune. C'était Françoise Baschet de Mayseriat, femme d'un sieur Gonar, seigneur de la Chassaingne, et Charlotte de Brie, mariée au sieur Cajot, seigneur de Brunnand. Dans une ville perdue de croyances et de mœurs, avec toutes les facilités qu'elles trouvaient dans leurs richesses et les agréments de leur âge, ces deux femmes faisaient leurs occupations les plus innocentes des danses, des festins et des jeux. Les premières paroles qu'elles entendirent en public du saint prêtre furent pour elles un irrésistible attrait qui les porta à lui faire une visite. Elles entrèrent ébranlées dans leurs habitudes coupables, elles sortirent affirmées dans la résolution de renoncer aux maximes et aux amusements du monde, et de se consacrer sans réserve au service de Jésus-Christ dans la personne des pauvres. Résolution aussi persévéramment tenue que soudainement prise ! Privées du secours de Vincent aussi bien que sous sa conduite, elles pratiquèrent la charité jusqu'à un degré d'héroïsme dont la femme seule est capable. Après le retour du saint prêtre à Paris, la famine et la peste, c'est-à-dire la mort sous ses formes les plus terribles, visitèrent Châtillon. A la famine, elles opposèrent un grenier public, dont seules elles étaient les pourvoyeuses et les distributrices ; à la peste, elles opposèrent leurs propres personnes. Pendant que la contagion faisait de Châtillon une solitude par la mort ou par la fuite, et qu'elle effrayait les hommes les plus courageux, elles restèrent au service des pauvres et des malades. Moins pour préserver une vie dont elles avaient fait le sacrifice que pour l'entretenir au service des malheureux, elles se dressèrent des cabanes aux portes de la ville ; et là, sentinelles de la charité, servantes dévouées, elles veillaient sur tous, préparaient vivres et remèdes, et, jour et nuit, elles les portaient, avec leurs consolations et leurs exemples, dans les chaumières les plus pauvres et les plus infestées. Le fléau disparu, elles se donnèrent, dans la personne des Pères capucins, des successeurs chargés de multiplier et de perpétuer leur zèle charitable. Femmes admirables, dignes de leur maître, dignes de servir de fondements et de premières pierres à l'édifice des confréries de la charité. » (Maynard, *Saint Vincent de Paul*, t. 1^{er}, p. 126.)

pandue en des lieux presque innombrables, tant en France qu'en Italie et ailleurs. Et ses enfants spirituels continuent encore tous les jours à l'établir dedans et dehors le royaume, dans les paroisses où ils font des missions, et cela avec l'approbation du Saint-Siège et avec l'agrément des prélats, supérieurs et pasteurs des lieux.

Que si quelqu'un désire savoir sur quoi se prend la dépense de ces confréries, la plupart n'ayant aucune rente, je lui dirai que c'est sur le fonds de la Providence divine, laquelle n'a point encore permis qu'aucune de ces confréries où l'on a fidèlement observé le règlement dont il sera parlé ci-après ait manqué des choses nécessaires pour assister les malades. Lorsque cette confrérie est établie, l'on fait premièrement une quête générale dans la paroisse, d'où l'on tire pour l'ordinaire un petit fonds, plus ou moins grand, selon la commodité des lieux. En même temps on en fait une autre de quelques meubles, linges et ustensiles nécessaires; et les quêtes qui se font ensuite les dimanches et fêtes dans l'église se trouvent presque suffisantes pour l'entretien de l'œuvre, surtout quand les officières pratiquent les avis qu'on leur laisse pour procurer le bien et l'avantage de la confrérie, et que les curés des lieux se donnent la peine d'y tenir la main.

Mais d'autant que c'est l'ordre qui maintient et conserve les choses dans un bon état, et que tout ce qui est de Dieu, comme dit le saint Apôtre, est bien ordonné, M. Vincent jugea, dès que ces confréries commencèrent, qu'il était nécessaire d'y établir quelque ordre. Pour cet effet il dressa, en termes simples et intelligibles, un petit règlement que nous insérerons à la fin de ce chapitre et qui a été communément observé avec l'approbation et permission des supérieurs. Dans le peu d'articles qu'il contient, l'on peut reconnaître la prudence vraiment chrétienne de son auteur.

Le premier dessein de M. Vincent était seulement d'établir cette confrérie dans les villages, pour l'assistance des

pauvres malades qui s'y trouvent ordinairement dans un plus grand délaissement. Mais quelques dames de qualité qui avaient des terres dans le diocèse de Paris et ailleurs, où les missions avaient été faites et les Confréries de la Charité établies, avaient vu les grands fruits qu'elles produisaient pour l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres malades. Elles considérèrent que les mêmes besoins se rencontraient dans Paris où il y a grand nombre de pauvres familles d'artisans et d'ouvriers qui ne vivent que de leur travail, lequel venant à cesser par les maladies qui leur arrivent, tout leur manque; et comme ils n'osent par honte, ou par d'autres raisons, se faire porter à l'Hôtel-Dieu, ils demeurent souvent dans un grand abandon. Aussi, cela leur donna la pensée que l'établissement de cette confrérie serait fort utile, et même nécessaire dans les paroisses de Paris. Elles en parlèrent donc à MM. les curés, et ceux-ci à M. Vincent, lequel se trouva ainsi obligé de donner les mains à faire cet établissement dans les paroisses où il en fut requis; ce qui a toujours été continué depuis ce temps-là avec grande bénédiction. Les dames de la Charité, qui composent autant de confréries différentes qu'il y a de paroisses, y exercent depuis vingt-cinq ou trente ans les mêmes œuvres de miséricorde envers les pauvres malades qui se pratiquent dans les paroisses des champs, et même font quelque chose de plus; car c'est à leurs dépens que l'on prépare chez elles les potages, les viandes et autres choses nécessaires pour la nourriture des pauvres malades de la paroisse, ce qu'elles font l'une après l'autre, et chacune à son jour.

Depuis, à l'imitation des paroisses de Paris, cette même confrérie s'est répandue dans beaucoup de villes de ce royaume, ainsi que dans les villages, et elle a passé jusque dans les pays étrangers. Maintenant elle se trouve établie en tant de lieux, qu'on n'en sait pas le nombre. D'où l'on peut inférer combien de milliers de pauvres sont par ce

moyen assistés tous les jours, et le seront à l'avenir corporellement et spirituellement. Après Dieu, ils sont redevables de toutes ces charitables assistances, et la plupart même du bon état de leurs âmes et de leur salut éternel, à la charité de ce grand serviteur de Dieu. Il s'est, par ce seul ouvrage, acquis dans le ciel une gloire particulière qui reçoit tous les jours de nouveaux accroissements, et sur la terre le titre glorieux de *Père des pauvres*, qui attirera sur tout ce qui lui appartient et qui lui est le plus cher, une infinité de grâces et de bénédictions.

RÈGLEMENT DE LA CONFRÉRIE DE LA CHARITÉ¹

« La Confrérie de la Charité est instituée pour honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ, patron d'icelle, et sa sainte Mère, et pour assister les pauvres malades des lieux où elle est établie, corporellement et spirituellement : corporellement, en leur administrant leur boire et leur manger, et les médicaments nécessaires durant le temps de leurs maladies ; et spirituellement, en leur faisant administrer les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction ; procurant que ceux qui mourront partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guériront fassent résolution de bien vivre à l'avenir.

« La Confrérie sera composée d'un nombre certain et limité de femmes et de filles : celles-ci du consentement de leurs pères et mères, et celles-là de leurs maris. Elles éliront, en présence de M. le curé, à la pluralité des voix, de

1. Ce règlement a servi de base à tous ceux qui ont été donnés par saint Vincent de Paul, mais le saint le modifiait et l'adaptait aux diverses circonstances où l'œuvre s'établissait. C'est ainsi qu'on a les règlements pour les dames de la paroisse de Saint-Sauveur, à Paris, pour une Charité d'hommes et de femmes à Courboing, etc. — Voir *Supplément aux Lettres de saint Vincent* ; Règlements, p. 383 et suiv.

deux ans en deux ans, le lendemain de la Pentecôte, trois d'entre elles qui seront leurs officières; dont la première s'appellera supérieure ou directrice; la seconde, trésorière ou première assistante; et la troisième, garde-meuble ou seconde assistante: ces trois officières auront l'entière direction de ladite confrérie. De l'avis de M. le curé, elles éliront aussi un homme de la paroisse, pieux et charitable, qui sera leur procureur.

« La supérieure prendra garde à ce que le présent règlement s'observe et que toutes les personnes de la Confrérie fassent bien leur devoir; elle recevra les pauvres malades de ladite paroisse qui se présenteront, et les congédiera, de l'avis des autres officières.

« La trésorière servira de conseil à la supérieure. Elle gardera l'argent de la Confrérie dans un coffre à deux serrures différentes, dont la supérieure tiendra une clef, et elle l'autre; excepté qu'elle pourra tenir entre ses mains un écu, pour fournir au courant de la dépense; et rendra compte, à la fin de ses deux années, aux officières qui seront nouvellement élues et aux autres personnes de la Confrérie, en présence de M. le curé et des habitants de la paroisse qui désireront s'y trouver.

« La garde-meuble servira aussi de conseil à la supérieure; elle gardera, reblanchira, et raccommoquera le linge de ladite Confrérie, en fournira aux pauvres malades quand il sera besoin, de l'ordre de la supérieure, et aura soin de le retirer et en rendre compte à la fin de ses deux années, comme la trésorière.

« Le procureur tiendra un contrôle des quêtes qui se feront à l'église ou par les maisons, et des dons qui se feront par les particuliers; donnera les quittances; procurera la manutention de ladite Confrérie, et l'augmentation des biens d'icelle; dressera les comptes de la trésorière, si besoin est; aura un registre dans lequel il copiera le présent règlement, et l'acte de l'établissement, le faisant collation-

ner, si faire se peut. Il écrira dans le même registre le catalogue des femmes et des filles qui seront reçues à la Confrérie, le jour de leur réception et de leur décès, les élections des officières, les actes de la reddition des comptes; le nom des pauvres malades qui auront été assistés par la Confrérie, le jour de leur réception, de leur mort ou de leur guérison, et généralement ce qui s'y passera de plus notable et remarquable.

« Les sœurs de la Confrérie serviront chacune leur jour les pauvres malades qui auront été reçus par la supérieure; leur porteront chez eux leur boire et leur manger apprêté; quêteront tour à tour à l'église, et par les maisons, les dimanches et fêtes principales et solennelles; donneront la quête à la trésorière, et diront au procureur ce qu'elles auront quêté. Elles feront dire à l'autel de la Confrérie tous les premiers ou troisièmes dimanches des mois une messe, à laquelle elles assisteront, et ce même jour elles se confesseront et communieront, si la commodité le leur permet; elles assisteront aussi ce jour-là à la procession qui se fera entre vêpres et complies, où se chanteront les litanies de Notre-Seigneur, ou celles de la Vierge; elles en feront de même tous les ans le 14 janvier, qui est la fête du Nom de Jésus, leur patron.

« Elles s'entre-chériront comme personnes que Notre-Seigneur a unies et liées par son amour; s'entre-visiteront et consoleront en leurs afflictions et maladies; assisteront en corps à l'enterrement de celles qui décéderont, communieront à leur intention et feront chanter une haute messe pour chacune d'icelles. Elles feront de même pour M. le curé et pour leur procureur quand ils mourront. Elles se trouveront pareillement en corps à l'enterrement des pauvres malades qu'elles auront assistés et feront dire une messe basse pour le repos de leurs âmes. Le tout sans obligation à péché mortel ou véniel.

« Il sera donné à chaque pauvre malade pour chaque re-

pas, autant de pain qu'il en pourra suffisamment manger, cinq onces de veau ou de mouton, un potage, et un demi-setier de vin, mesure de Paris.

« Aux jours maigres on leur donnera, outre le pain, le vin et le potage, une couple d'œufs ou un peu de beurre ; et pour ceux qui ne pourront user de viande solide, il leur sera donné des bouillons et des œufs frais quatre [fois] jour, et une garde à ceux qui seront en extrémité et qui n'auront personne pour les veiller. »

CHAPITRE IX

Institution des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades.

Nous ne répéterons point ici ce qui a été dit au premier livre ¹ touchant l'origine de la Compagnie des Filles de la Charité destinées au service des pauvres malades, l'occasion dont Dieu voulut se servir pour la faire naître, et comment M. Vincent, sans avoir contribué à cet établissement sinon par une fidèle correspondance aux desseins de Dieu lorsqu'ils lui furent manifestés, se trouva, presque sans y penser, l'auteur de cette charitable entreprise et le père spirituel de ces vertueuses filles.

Nous rapporterons seulement en ce chapitre quelques choses dignes de remarque dont il n'a point été parlé au premier livre, touchant cette dévote communauté, laquelle a été érigée en compagnie ou congrégation et société particulière par l'autorité de feu M. l'archevêque de Paris, dont les lettres d'érection portent les termes suivants :

« Et d'autant que Dieu a béni le travail que notre très aimé Vincent de Paul a pris pour faire réussir ce pieux dessein, nous lui avons confié et commis par ces présentes,

confions et commettons la conduite et direction de la susdite société et communauté, sa vie durant ; et après lui, à ses successeurs les supérieurs généraux de ladite Congrégation de la Mission, etc.^{1.} » Ensuite, il plut au roi donner, pour autoriser et confirmer cet établissement, des lettres patentes qui furent vérifiées et enregistrées au Parlement.

M. Vincent, se voyant chargé de cette conduite par un ordre si exprès de la divine Providence, crut qu'il devait employer ses pensées et ses soins pour perfectionner l'ouvrage que Dieu lui avait fait la grâce de commencer. Pour cet effet, avant toutes choses il proposa à ces vertueuses filles pour maxime fondamentale de se considérer comme destinées par la volonté de Dieu pour servir Notre-Seigneur Jésus-Christ corporellement et spirituellement en la personne des pauvres malades, tant hommes que femmes et enfants, soit honteux ou nécessaires ; et, pour se rendre dignes servantes d'un tel Seigneur dans un emploi si saint,

1. Une première approbation fut donnée par l'archevêque de Paris à la Compagnie des Filles de la Charité, en 1646, mais elle fut égarée avec les lettres patentes du roi par le conseiller au Parlement chargé de cette affaire, et saint Vincent dut présenter une seconde requête pour obtenir une nouvelle approbation. Il le fit en 1655. C'est celle qui est citée ici.

Une importante modification se trouve introduite dans cette nouvelle requête, et est insérée dans les statuts approuvés par l'autorité ecclésiastique : c'est sous la direction de saint Vincent et de ses successeurs qu'est placée la Compagnie des Filles de la Charité. Vincent de Paul, toujours réservé et craignant d'empiéter sur les vues de la Providence, n'avait pas voulu d'abord revendiquer cette autorité. M^{lle} Le Gras s'en aperçut, et craignant que, si la nomination du directeur de la Compagnie dépendait de l'archevêque de Paris, celui-ci ne vînt un jour à briser la famille spirituelle de Vincent après la mort du saint, elle réclama aussitôt et ne cessa d'insister. On le voit en particulier dans une de ses lettres du mois de novembre 1647. Dès 1646, elle écrivait au saint : « Au nom de Dieu, Monsieur, ne permettez pas qu'il se passe rien qui donne tant soit peu de jour de tirer la Compagnie de la direction que Dieu lui a donnée, car vous êtes assuré que ce ne serait plus ce que c'est, et

de travailler soigneusement à leur propre perfection : faisant tous leurs exercices en esprit d'humilité, simplicité, charité, en union de ceux que Notre-Seigneur Jésus-Christ a faits sur la terre et pour la même fin, qui exclut toute vanité ou respect humain, et tout amour-propre et satisfaction de la nature.

Il leur a aussi fort particulièrement recommandé quelques autres vertus qu'il a jugées les plus nécessaires à leur état, comme l'obéissance à leurs supérieurs et à messieurs les curés ; l'indifférence aux lieux, aux emplois et aux personnes ; la pauvreté, pour s'affectionner à vivre pauvrement comme servantes des pauvres ; et la patience, pour souffrir de bon cœur et pour l'amour de Dieu les incommodités, contradictions, moqueries, calomnies et autres mortifications qui leur arrivent, même pour avoir bien fait : se remettant en esprit que tout cela n'est qu'une partie de la croix que Notre-Seigneur veut qu'elles portent après lui sur la terre, pour mériter de vivre un jour avec lui dans le ciel.

ainsi je crois que la volonté de Dieu ne serait plus avec nous. — Dans une autre lettre, du 5 juillet 1651, elle écrivait encore : « Le fondement de cet établissement (des Filles de la Charité), sans lequel il est impossible qu'il puisse subsister ni que Dieu en tire la gloire qu'il témoigne en vouloir tirer, est la nécessité que ladite Compagnie a d'être érigée soit sous le titre de Compagnie, ou celui de Confrérie, entièrement soumise et dépendante de la conduite vénérable du très honoré général de la Mission », etc.

Saint Vincent acquiesça aux raisons et aux instances de M^{lle} Le Gras ; le cardinal de Retz, archevêque de Paris, donna son approbation le 18 janvier 1655. — Dès lors, la formule des vœux des Filles de la Charité fut conforme à ce qui avait été réglé par les vénérables fondateurs et approuvé par l'autorité ecclésiastique ; on le voit dans un exemplaire de cette formule, écrit en partie de la main même de M^{lle} Le Gras, pour une des premières Filles de la Charité, la sœur Jeanne de la Croix.

Les statuts, approuvés par l'archevêque, furent confirmés au nom du Souverain Pontife par le cardinal de Vendôme, légat du pape, le 8 juin 1668. — Voy. *Louise de Marillac*, t. III, lett. 68, 77, 111, 177.

Il n'est pas nécessaire d'entrer plus avant dans le détail de leur règlement, qui n'est que pour elles, et qui les porte à la pratique de l'oraison mentale, à la fréquentation des sacrements, aux retraites annuelles, aux conférences spirituelles entre elles, à l'union et charité mutuelle, à l'uniformité de vie, d'habits et d'actions, et à une modestie toute singulière ¹.

Outre ce règlement qui est commun pour toutes, M. Vincent leur en a laissé d'autres qui regardent chaque emploi et chaque office particulier ; leur marquant ce qu'elles ont à faire en tous les lieux où elles se trouvent, dans les villes et dans les villages, tant à l'égard des dames et autres personnes qui les emploient, qu'à l'égard des pauvres qu'elles servent et qu'elles instruisent. Ces règlements particuliers sont au nombre de six, tous différents : le premier pour les sœurs qui assistent les malades des parishes ; le deuxième pour celles qui tiennent les écoles ; le troisième pour celles qui ont soin des enfants trouvés ; le quatrième pour celles qui aident les dames à servir les pauvres à l'Hôtel-Dieu de Paris ; le cinquième pour les sœurs qui sont à l'hôpital des galériens ; le sixième pour celles qui servent les malades dans les autres hôpitaux du royaume : et ces règlements leur marquent particulièrement les occasions dangereuses qu'elles ont à éviter, les précautions dont il leur faut user, les vues différentes qu'elles doivent avoir, enfin

1. « Ces simples statuts, dressés en vue du bien des pauvres, écrit un des meilleurs historiens de saint Vincent de Paul, comptent parmi les vrais monuments de la grandeur humaine. Quelles constitutions politiques sont aussi bienfaisantes, quelles lois honorent autant et l'esprit et le cœur de l'homme ? Ces règles de la sœur de Charité assurent à perpétuité aux malheureux, aux petits, aux délaissés, d'humbles servantes dans les vierges et les veuves qui les embrassent pour l'amour de Jésus-Christ. Elles sont à la fois un attrait qui sollicite les âmes généreuses et une garde qui les maintient dans la sainte ferveur de leur vocation. » (Arthur Loth, *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*, Paris, D. Dumoulin et C^o, 1880, p. 166.)

tout ce qu'elles ont à faire ou à dire, jusqu'aux moindres circonstances, pour bien nourrir, panser, médicamenter, nettoyer, édifier, consoler et admonester les pauvres, petits et grands, sains et malades.

On pouvait bien dire que les règlements qui sortaient des mains de M. Vincent étaient comme en leur perfection, parce qu'il ne se hâtait jamais de les donner : il voulait que Dieu seul en fût l'auteur, et que l'esprit humain n'y eût autre part que celle de la pratique. Aussi ceux-là ont été dressés sur une longue expérience, et par concert avec M^{lle} Le Gras, très éclairée, et toujours appliquée au service de toutes sortes de pauvres.

Ces règlements font que ces filles s'acquittent de leurs petits devoirs avec bénédiction, et au contentement d'un chacun : ce qui fait qu'on les demande de toutes parts. Plusieurs villes du royaume en veulent avoir, même des principales, sans parler de quantité de seigneurs et de dames qui désirent les établir en leurs terres : et on espère de leur en fournir à mesure que cette petite Compagnie se multipliera, comme elle fait, Dieu merci. C'est une belle occasion aux filles et aux veuves qui veulent se retirer du monde, pour assurer leur salut par des œuvres de charité ; surtout à celles qui voudraient être religieuses et qui n'ont pas une dot suffisante ; car elles peuvent entrer dans cette Compagnie sans aucune dot. On ne leur demande que ce qui est nécessaire pour leur premier habit, et principalement une bonne disposition de corps et d'esprit pour répondre à la grâce d'une si sainte vocation, qui est plus grande que les personnes peu charitables ne peuvent comprendre et que M. Vincent a exprimé en ce peu de paroles :

« Une Fille de la Charité, dit-il, a besoin de plus de vertu que les religieuses les plus austères. Il n'y a point de religion de filles qui ait tant d'emplois qu'elles en ont : car les Filles de la Charité ont presque tous les emplois des

religieuses, ayant premièrement à travailler à leur propre perfection, comme les religieuses Carmélites et autres semblables ; deuxièmement au soin des malades, comme le religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris et autres hospitalières ; troisièmement à l'instruction des pauvres filles, comme les Ursulines ¹. »

Voici ce que portent quelques articles des règles particulières que M. Vincent a données aux sœurs qui servent les pauvres malades dans les paroisses :

« Elles considéreront qu'encore qu'elles ne soient pas dans une religion, — cet état n'étant pas convenable aux emplois de leur vocation, — néanmoins parce qu'elles sont beaucoup plus exposées que les religieuses cloîtrées et grillées, n'ayant pour monastère que les maisons des malades ; pour cellule, quelque pauvre chambre, et bien souvent de louage ; pour chapelle, l'église paroissiale ; pour cloître, les rues de la ville ; pour clôture, l'obéissance pour grille, la crainte de Dieu ; et pour voile, la sainte modestie : pour toutes ces considérations, elles doivent avoir autant ou plus de vertu que si elles étaient professes dans un ordre religieux. C'est pourquoi elles tâcheront de se comporter en tous ces lieux-là, du moins avec autant de retenue, de recollection et d'édification que font les vraies religieuses dans leurs monastères. Et pour obtenir de Dieu cette grâce, elles doivent s'étudier à l'acquisition de toutes les vertus qui leur sont recommandées par leurs règles, et particulièrement d'une profonde humilité, d'une parfaite obéissance et d'un grand détachement des créatures ; et surtout elles useront de toutes les précautions possibles pour conserver parfaitement la chasteté du corps et du cœur.

1. Voy. aussi Conférence aux Filles de la Charité du 2 novembre 1655.

« Elles penseront souvent à la fin principale pour laquelle Dieu a voulu qu'elles fussent envoyées en la paroisse où elles se trouvent, qui est de servir les pauvres malades, non seulement corporellement en leur administrant la nourriture et les médicaments, mais encore spirituellement en procurant qu'ils reçoivent de bonne heure les sacrements ; en sorte que tous ceux qui tendront à la mort partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guériront fassent une bonne résolution de bien vivre à l'avenir. Et pour mieux leur procurer ce secours spirituel, elles y contribueront autant que leur petit pouvoir et le peu de temps qu'elles ont pour cela le leur permettront, et selon que la qualité et condition des malades le requerront. Or, le secours qu'elles tâcheront de leur donner sera particulièrement de les consoler, encourager et instruire des choses nécessaires à salut ; leur faisant faire des actes de foi, d'espérance et de charité envers Dieu et envers le prochain, et de contrition ; les exhortant de pardonner à leurs ennemis, et de demander pardon à ceux qu'ils ont offensés ; de se résigner au bon plaisir de Dieu, soit pour souffrir, soit pour guérir, soit pour mourir, soit pour vivre, et autres semblables actes, non tout à la fois, mais un peu chaque jour et le plus succinctement qu'il leur sera possible, de peur de les ennuyer.

« Surtout elles se donneront à Dieu, pour les disposer à faire une bonne confession générale de toute leur vie, particulièrement s'ils sont pour mourir de leur maladie ; leur représentant l'importance qu'il y a de la faire, et leur enseignant la manière de la bien faire ; leur disant, entre autres choses, qu'ils ne rendront pas seulement compte des péchés commis depuis leur dernière confession, mais encore de tous les autres qu'ils ont jamais faits, tant confessés qu'oubliés. Que s'ils ne sont pas en état de faire cette confession de toute leur vie, elles les exciteront à concevoir du moins une contrition générale de tous leurs

péchés, avec un ferme propos de vouloir plutôt mourir que de les plus commettre, moyennant la grâce de Dieu.

« Si les malades reviennent en convalescence et puis retombent une ou plusieurs fois, elles auront soin de les exhorter à recevoir derechef les sacrements, même celui de l'Extrême-Onction, et de leur procurer ce grand bien. Si elles se trouvent à leur dernier passage, elles les aideront à bien mourir, en leur faisant faire quelques-uns des actes ci-dessus rapportés et priant Dieu pour eux.

« Et s'ils guérissent, elles redoubleront leurs soins pour les exciter à profiter de leur maladie et de leur guérison, en leur représentant que Dieu les a faits malades du corps pour guérir leurs âmes, et qu'il leur a redonné la santé corporelle pour la bien employer à faire pénitence et à mener une bonne vie; et partant qu'ils doivent faire de fortes résolutions d'accomplir tout cela, et renouveler celles qu'ils ont faites au fort de leur mal; leur conseillant quelques petites pratiques selon leur portée, comme de prier Dieu à genoux soir et matin, se confesser et communier plusieurs fois l'année, fuir les occasions du péché, et semblables: le tout brièvement, simplement et humblement.

« Et de peur que ces services spirituels qu'elles leur rendent ne préjudicient aux corporels qu'elles leur doivent, ce qui arriverait si, pour s'amuser trop longtemps à parler à un malade, elles faisaient souffrir les autres faute de leur porter de bonne heure la nourriture ou les médicaments nécessaires, elles tâcheront de bien prendre en cela leurs mesures, réglant leur temps et leurs exercices selon que le nombre et le besoin des malades sera grand ou petit. Et parce que leurs emplois du soir ne sont pas ordinairement si pressants que ceux du matin, elles pourront prendre ce temps-là pour les instruire ou exhorter en la manière qui a été marquée, particulièrement lorsqu'elles leur portent les remèdes.

« En servant les malades, elles ne doivent considérer que Dieu, et partant ne prendre non plus garde aux louanges qu'ils leur donnent qu'aux injures qu'ils leur disent, si ce n'est pour en faire un bon usage; rejetant intérieurement celles-là en se confondant dans leur néant, et agréant celles-ci pour honorer les mépris faits du Fils de Dieu en la croix par ceux mêmes qui avaient reçu de lui tant de faveurs et de grâces.

« Elles ne recevront aucun présent, tant petit soit-il, des pauvres qu'elles assistent; se gardant bien de penser qu'ils leur soient obligés pour le service qu'elles leur rendent: vu qu'au contraire elles leur en doivent de reste, puisque pour une petite aumône qu'elles font, non de leurs biens propres, mais seulement d'un peu de leurs soins, elles se font des amis dans le ciel, qui ont droit de les recevoir un jour dans les tabernacles éternels; et même, dès cette vie, elles reçoivent, au sujet de ces pauvres qu'elles assistent, plus d'honneur et de vrai contentement qu'elles n'en eussent jamais osé espérer dans le monde¹, dont elles ne doivent pas abuser, mais plutôt entrer en confusion, dans la vue qu'elles en sont indignes. »

Voilà les principaux règlements que M. Vincent a donnés à ces vertueuses filles. Par là on peut connaître dans

1. L'histoire de la Compagnie des Filles de la Charité offrirait les exemples les plus touchants de ce « vrai contentement » dont leur parlait le saint Fondateur. Une des premières Filles de la Charité, la bonne sœur Andrée, était sur le point d'expirer; saint Vincent l'assistait à la mort. « Ma sœur, lui demanda-t-il, n'avez-vous point de peine ni de remords de conscience? — Non, mon père, sinon que j'ai pris trop de plaisir à servir les pauvres. — Quoi! ma fille, rien que cela? — Rien du tout que cela, mon père. J'y ai pris trop de satisfaction. Car, quand j'allais par les villages voir ces bonnes gens, il me semblait que je ne marchais pas, mais que j'avais des ailes et que je volais, tant j'avais de joie à les servir! — Mourez en paix, ma sœur! » — « Oh! s'écria une dame présente à ce récit, a-t-on jamais ouï dire de pareilles choses d'aucun saint? » (Voy. Conférence aux Filles de la Charité du 25 mai 1654.)

quel esprit il les élevait et à quel degré de perfection il les portait; et, à plus forte raison, de quel esprit il était rempli lui-même, et combien abondantes étaient les grâces et les lumières dont Dieu avait comblé son âme et qu'il répandait avec tant de bénédiction sur les autres ¹.

Il leur a encore donné en diverses rencontres plusieurs bons avis pour se bien comporter à l'égard de quelques personnes particulières, par exemple, envers MM. les ecclésiastiques des paroisses où elles seraient résidentes : il leur recommandait d'un côté un grand respect envers eux, et d'un autre de ne les visiter ni leur parler qu'au confessionnal, sans nécessité; de n'aller jamais seules chez eux, ni les recevoir de même chez elles dans leurs chambres; dans les maladies, de ne les traiter ni leur fournir de remèdes; de ne se charger du blanchissage des surplis, aubes et autre linge d'église, ni de la netteté et ornement des églises et des autels, ni du soin et entretien de la lampe, et autres semblables occupations; lesquelles, quoique saintes, ne sont pas conformes à leur Institut, parce qu'elles les détourneraient du service des pauvres.

Et à l'égard des laïques et séculiers, de quelque condition qu'ils soient, il leur recommandait de ne les pas visiter non plus sans nécessité; de ne pas perdre le temps ni se familiariser trop chez eux; de ne se charger, quand ils sont malades, ni du traitement de leurs personnes ni de leurs enfants, serviteurs ou domestiques; et enfin de ne pas s'occuper de leurs affaires, ménages, remèdes, etc.; tout cela n'étant point de leur Institut, qui les applique au service des pauvres malades et non pas des riches. Et il leur recommandait toutes ces choses comme plus importantes qu'elles ne paraissent d'abord, vu que ces occupations étant ordinairement plus faciles, plus agréables et plus honorables

1. Voir aux Pièces justificatives, n° I.

selon le monde, elles s'y adonneraient plus volontiers selon l'inclination de la nature, et ainsi peu à peu elles s'éloigneraient de ce que Notre-Seigneur demande d'elles, et de la fin pour laquelle leur petite Compagnie a été instituée.

Outre les paroisses dans lesquelles ces bonnes filles travaillent pour le service des pauvres malades, il y a encore cinq hôpitaux dans Paris où elles sont employées pour le même effet : 1^o celui de l'Hôtel-Dieu, où elles aident les dames qui vont visiter les malades ; 2^o celui des Enfants-Trouvés, où leur charité trouve un très grand exercice ; aucune année ne se passant sans qu'on ne leur apporte trois ou quatre cents de ces enfants qu'elles nourrissent et élèvent avec un soin admirable ; 3^o celui des criminels condamnés aux galères, où elles exercent les œuvres de miséricorde en un très haut degré, car c'est à l'égard de gens plus misérables au corps et en l'âme qu'on ne saurait presque s'imaginer ; c'est pourquoi les sœurs qui y sont employées ont besoin d'une grâce extraordinaire de Dieu, et M. Vincent leur a aussi prescrit des pratiques conformes à ce besoin ; 4^o celui des Petites-Maisons, où elles ont soin de la nourriture, entretien et netteté des pauvres aliénés d'esprit qui y sont en grand nombre, de l'un et de l'autre sexe : elles les servent tant en santé qu'en maladie, les traitant avec grande douceur et charité. MM. les administrateurs de cet hôpital ont rendu témoignage que ces bonnes filles avaient retranché quantité de désordres qui allaient à l'offense de Dieu, à la ruine des biens de la maison et à l'altération de ces pauvres insensés, en sorte qu'on a été très édifié et satisfait de leur conduite ; 5^o enfin il y a l'hôpital du Nom-de-Jésus, où plusieurs tant hommes que femmes avancés en âge sont servis, accommodés et assistés en toutes façons par ces charitables filles ¹.

1. Voy. Conférence du 18 octobre 1655 ; t. II, p. 97.

Outre ces cinq hôpitaux qui les occupent dans la seule ville de Paris, et toutes les paroisses où elles sont employées tant en la même ville qu'en plusieurs lieux de France, il y a encore beaucoup d'autres hôpitaux où elles rendent service aux pauvres, comme Angers, Chartres, Châteaudun, Hennebon, Saint-Fargeau, Ussel, Cahors, Gex, etc., et même jusqu'en Pologne, en la ville de Varsovie : tous lieux dans lesquels elles rendent service aux pauvres avec grande bénédiction. — Nous rapporterons ici sur ce sujet une lettre que M. Vincent écrivit à M^{lle} Le Gras, lorsqu'il fut question d'envoyer trois de ses filles travailler en Poitou ¹ :

« Je prie Notre-Seigneur, dit-il, qu'il donne sa sainte bénédiction à nos très chères sœurs, et qu'il leur fasse part de l'esprit qu'il a donné aux saintes dames qui l'accompagnaient et qui coopéraient avec lui à l'assistance des pauvres malades et à l'instruction des enfants. O bon Dieu ! quel bonheur à ces bonnes filles d'aller continuer au lieu où elles sont envoyées la charité que Notre-Seigneur a exercée sur la terre ! Oh ! que le ciel se réjouira de voir cela, et que les louanges qu'elles en auront en l'autre vie seront admirables ! Mais avec quelle sainte confiance paraîtront-elles au jour du jugement, après tant de saintes œuvres de charité qu'elles auront exercées ! Certainement il me semble que les couronnes et les empires de la terre ne sont que de la boue, en comparaison du mérite et de la gloire dont il y a sujet d'espérer qu'elles seront un jour couronnées.

« Il ne reste sinon qu'elles se comportent dans l'esprit de la sainte Vierge en leur voyage et en leurs emplois ; qu'elles la voient souvent des yeux et de l'esprit, et qu'elles fassent toutes choses ainsi qu'elles se représenteront dans la pensée que pourrait faire cette très sainte Dame. Qu'elles

1. A Richelieu. (*Lettres*, t. 1^{er}, p. 366.)

considèrent surtout sa charité et son humilité. Qu'elles soient bien humbles à l'égard de Dieu, cordiales entre elles, bienfaisantes à tous, et à édification en tous lieux. Qu'elles fassent leurs exercices de piété tous les matins ou avant que les coches partent, ou sur les chemins; qu'elles disent leur chapelet et portent avec elles quelque petit livre de piété pour le lire; qu'elles contribuent aux entretiens qui se feront de Dieu et nullement à ceux du monde, et moins encore à ceux qui seraient trop libres; enfin, qu'elles soient des rochers contre les familiarités que les hommes voudraient prendre avec elles.

« Étant arrivées au terme de leur voyage, elles iront d'abord saluer le Très Saint Sacrement, verront M. le curé, recevront ses ordres, et tâcheront de les accomplir à l'égard des malades et des enfans qui iront à l'école. Elles feront ce qu'elles pourront pour profiter aux âmes pendant qu'elles traiteront les corps des pauvres malades; elles obéiront aux officières de la Charité, et les animeront à s'affectionner à la pratique du règlement; elles se confesseront tous les huit jours, etc. Et continuant de la sorte, il se trouvera devant Dieu qu'elles auront mené une vie fort sainte, et que, n'étant que de pauvres filles sur la terre, elles deviendront de grandes reines dans le ciel. C'est ce que je demande à Dieu, etc. »

Or, comme dans tous ces hôpitaux, il y a souvent un grand nombre de malades à servir, et qu'elles sont ordinairement en petit nombre en chaque hôpital, cela est cause qu'elles se trouvent assez souvent fort surchargées. C'est ce qu'une des sœurs qui avait été envoyée en un hôpital représenta un jour par lettre à M. Vincent, en ces termes :

« Monsieur, nous sommes accablées de travail et nous y succomberons si nous ne sommes secourues : je suis contrainte de vous tracer ce peu de lignes la nuit en veillant nos malades, n'ayant aucun relâche le jour; et en vous

écrivain, il faut que j'exhorte deux moribonds. Je vais tantôt à l'un, lui dire : « Mon ami, élevez votre cœur à « Dieu, demandez-lui miséricorde; » cela fait, je reviens écrire une ou deux lignes, et puis je cours à l'autre lui crier : « *Jesus, Maria!* mon Dieu, j'espère en vous; » et puis je retourne encore à ma lettre, et ainsi je vais et viens, et je vous écris à diverses reprises, et ayant l'esprit tout divisé. C'est pour vous supplier très humblement de nous envoyer encore une sœur, etc. »

M. Vincent, lisant cette lettre, admira l'esprit de cette fille dans ce trait de son éloquence naturelle, qui était très puissant pour exprimer son besoin, et pour le persuader d'y apporter remède et de lui envoyer du secours.

Mais ce qui met le comble à la charité de ces bonnes filles est le grand travail qu'elles ont entrepris par obéissance, et avec une sincère affection, non seulement dans tous les lieux dont nous avons parlé, mais jusque dans les hôpitaux des armées, où le zèle de leur charitable supérieur les a envoyées, avec les précautions nécessaires, pour y prendre le soin des soldats blessés et des autres malades, comme à l'hôpital de Rethel pendant le dernier siège, et depuis, à Calais durant le siège de Dunkerque, où il y en eut deux qui consumèrent saintement leur vie dans cet office de charité.

M. Vincent, recommandant un jour aux prières de sa Communauté ces bonnes filles, dit les paroles suivantes, que nous avons cru devoir insérer en ce lieu ¹ :

« Je recommande, dit-il, à vos prières les Filles de la

1. Répétition d'oraison du 4 août 1858.

En 1654 et en 1656, la reine avait appelé les Filles de la Charité pour soigner les soldats blessés et malades. En 1658, la bataille des Dunes amena la prise de Dunkerque, après laquelle on transporta à Calais six à sept cents soldats épuisés de fatigues ou couverts de blessures. Anne d'Autriche, qui était sur les lieux, fut touchée de

Charité que nous avons envoyées à Calais pour assister les pauvres soldats blessés. De quatre qu'elles étaient, il y en a deux décédées, qui étaient des plus fortes et robustes de leur Compagnie; cependant les voilà qui ont succombé sous le faix. Imaginez-vous, Messieurs, ce que c'est que quatre pauvres filles à l'entour de cinq ou six cents soldats blessés et malades. Voyez un peu la conduite et la bonté de Dieu de s'être suscité en ce temps une Compagnie de la sorte. Pourquoi faire? Pour assister les pauvres corporellement et même spirituellement en leur disant quelques bonnes paroles qui les portent à penser à leur salut; particulièrement aux moribonds, pour les aider à bien mourir, leur faisant faire des actes de contrition et de confiance en Dieu. En vérité, Messieurs, cela est touchant: ne vous semble-t-il pas que c'est une action de grand mérite devant Dieu que des filles s'en aillent avec tant de courage et de résolution parmi des soldats, les soulager en leurs besoins, et contribuer à les sauver; qu'elles aillent s'exposer à de si grands travaux, et même à de fâcheuses maladies, et enfin à la mort, pour ces gens qui se sont exposés aux périls de la guerre pour le bien de l'État.

« Nous voyons donc combien ces pauvres filles sont pleines du zèle de sa gloire et de l'assistance du prochain. La reine nous a fait l'honneur de nous écrire pour nous mander d'en envoyer d'autres à Calais, afin d'assister ces pauvres soldats. Et voilà que quatre s'en vont partir au-

pitié à ce spectacle, et elle demanda cette fois encore à Vincent des Filles de la Charité. Celui-ci en choisit quatre, et il leur adressa à leur départ les plus tendres et les plus magnifiques encouragements (conférence aux Filles de la Charité du 9 juin 1658). Au bout de quelques jours, deux succombèrent à d'excessives fatigues. A la prière du curé et aux frais de la reine, on leur éleva une tombe sur laquelle on inscrivit leur nom et celui de Vincent de Paul, leur Père, pour être l'un et l'autre en perpétuelle mémoire (*Summar.*, p. 231). C'est en ces circonstances que saint Vincent dit les paroles rapportées par Abelly.

jour d'hui pour cela. Une d'entre elles, âgée d'environ cinquante ans, me vint trouver vendredi dernier à l'Hôtel-Dieu, où j'étais, pour me dire qu'elle avait appris que deux de ses sœurs étaient mortes à Calais, et qu'elle venait s'offrir à moi pour y être envoyée à leur place, si je le trouvais bon. Je lui dis : Ma Sœur, j'y penserai ; et hier elle vint ici pour savoir la réponse que j'avais à lui faire. Voyez, Messieurs et mes Frères, le courage de ces filles à s'offrir de la sorte, et s'offrir d'aller exposer leur vie, comme des victimes, pour l'amour de Jésus-Christ et le bien du prochain : cela n'est-il pas admirable ? Pour moi, je ne sais que dire à cela, sinon que ces filles seront mes juges au jour du jugement. Oui, elles seront nos juges, si nous ne sommes disposés comme elles à exposer nos vies pour Dieu, etc. Comme notre Congrégation a quelque relation à leur Compagnie, et que Notre-Seigneur s'est voulu servir de celle de la Mission pour donner commencement à celle de ces pauvres filles, nous avons aussi obligation de remercier Dieu de toutes les grâces qu'il leur a faites, et de le prier qu'il leur continue par sa bonté infinie les mêmes bénédictions à l'avenir.

« Vous ne sauriez croire combien Dieu bénit partout ces bonnes filles, et en combien de lieux elles sont désirées. Un évêque en demande pour trois hôpitaux, un autre pour deux ; un troisième, dont on me parla encore il n'y a que trois jours, en demande aussi, et on me pressa de lui en envoyer. Mais quoi ? il n'y a pas moyen, nous n'en avons pas assez. Je demandais l'autre jour à un curé de cette ville qui en a dans sa paroisse, comment elles faisaient. Je n'oserais vous rapporter le bien qu'il m'en a dit. Il en va ainsi des autres, qui plus, qui moins. Ce n'est pas qu'elles n'aient des défauts ; hélas ! qui est-ce qui n'en a point ? mais elles ne laissent pas d'exercer la miséricorde, qui est cette belle vertu de laquelle il est dit que le propre de Dieu est la miséricorde. Nous autres, nous l'exerçons aussi, et

nous la devons exercer toute notre vie : miséricorde corporelle, miséricorde spirituelle, miséricorde aux champs dans les missions, en accourant aux besoins de notre prochain ; miséricorde à la maison, à l'égard des exercitans qui sont en retraite chez nous, et à l'égard des pauvres, et en tant d'autres occasions que Dieu nous présente. Enfin nous devons toujours être gens de miséricorde, si nous voulons faire en tout et partout la volonté de Dieu, etc. ¹. »

Nous ne devons pas omettre ici une chose digne de remarque, qui est que, comme les premières missions que M. Vincent a faites dans les paroisses des villages ont donné occasion à la naissance d'une Congrégation de Missionnaires, de même aussi les Confréries de la Charité qu'il a établies dans les paroisses ont produit une compagnie de Filles de la Charité, sans aucun dessein prémédité, mais par un ordre secret de la divine Providence. De sorte qu'après Dieu, l'institution de ces deux Compagnies, leur accroissement, leur utilité, leurs réglemens et leurs pratiques viennent du zèle, de la prudence et de la piété de ce sage Instituteur : il les a vues éclore de ses travaux et les a cultivées par sa douce conduite, soutenues et affermiées sur des appuis et sur des fondemens infaillibles, tels que sont ceux de l'Évangile, il les a enfin consacrées toutes deux à l'amour de Dieu et du prochain, mais à un amour effectif et de pratique, qui embrasse toutes les œuvres de miséri-

1. Les Filles de la Charité sont aujourd'hui répandues dans toutes les contrées du monde ; elles y font aimer et bénir l'Église catholique. Ce serait une histoire merveilleuse que celle des œuvres charitables dont les sœurs de Saint-Vincent de Paul ont été l'instrument jusqu'à nos jours ; dans ce récit glorieux pour l'Église prendraient place mille traits où la vierge chrétienne apparaît avec sa modestie qui charme et son héroïsme qui ravit : il y aurait là de quoi étonner même un grand nombre de ceux qui croient connaître déjà cet admirable Institut, chef-d'œuvre de la charité de saint Vincent de Paul.

corde, spirituelles et corporelles. C'est à quoi il s'est lui-même dédié et consumé ; c'est le chemin qu'il a frayé à l'un et à l'autre sexe, pour parvenir assurément à leur perfection. Et pour faire voir la sainte convenance que ces deux Compagnies ont entre elles, et avec les chrétiens de la primitive Église, je rapporterai ici ce que lui-même en a remarqué dans une lettre qu'il a écrite à un prêtre de sa Congrégation ¹, lequel lui avait fait cette objection : Pourquoi les Missionnaires, qui ont pour règle de ne se point charger de la conduite d'aucunes religieuses, ont néanmoins la direction des Filles de la Charité ? A quoi il fit la réponse suivante qui est considérable sur ce sujet. Elle est du 7 février 1660 :

« Je rends grâces à Dieu des sentiments qu'il vous a donnés sur ce que je vous ai écrit touchant les religieuses ; j'en suis fort consolé, voyant que vous avez connu l'importance des raisons que la Congrégation a eues de s'éloigner de leur service, pour ne mettre empêchement à celui que nous devons au pauvre peuple.

« Et parce que vous désirez être éclairci du sujet qui nous a fait prendre le soin des Filles de la Charité, en demandant pourquoi la Congrégation, qui a pour maxime de ne s'occuper à la direction des religieuses, se mêle néanmoins de ces filles-là.

« Je vous dirai, Monsieur, 1^o que nous ne blâmons pas l'assistance des religieuses : au contraire, nous louons ceux qui les servent comme les épouses de Notre-Seigneur, lesquelles ont renoncé au monde et à ses vanités pour s'unir à leur souverain bien : mais tout ce qui est loisible aux autres prêtres n'est pas expédient pour nous ;

« 2^o Que les Filles de la Charité ne sont pas religieuses, mais des filles qui vont et viennent comme des séculières. Ce sont des personnes de paroisses sous la conduite de

1. Lettre à de La Fosse, à Troyes.

MM. les curés où elles sont établies. Et si nous avons la direction de la maison où elles sont élevées, c'est parce que la conduite de Dieu, pour donner naissance à leur petite Compagnie, s'est servie de la nôtre : et vous savez que des mêmes causes que Dieu emploie pour donner l'être aux choses, il s'en sert pour le leur conserver ;

« 3^e Notre petite Congrégation s'est donnée à Dieu pour servir le pauvre peuple corporellement et spirituellement, et cela dès son commencement : en sorte qu'en même temps qu'elle a travaillé au salut des âmes par les missions, elle a établi un moyen de soulager les malades par les Confréries de la Charité, et le Saint-Siège a approuvé cela par les bulles de notre institution.

« Or, comme la vertu de miséricorde a diverses opérations, elle a porté la Congrégation à plusieurs et différentes manières d'assister les pauvres : témoin le service qu'elle rend aux forçats des galères et aux esclaves de Barbarie ; témoin ce qu'elle a fait pour la Lorraine en sa grande désolation ; et depuis, pour les frontières ruinées de Champagne et de Picardie où nous avons encore un des nôtres incessamment appliqué à la distribution des aumônes. Vous êtes vous-même témoin, Monsieur, du secours qu'elle a apporté au peuple des environs de Paris, accablé de famine et de maladie, en suite du séjour des armées. Vous avez eu votre part à ce grand travail, vous en avez pensé mourir, ainsi que beaucoup d'autres qui ont donné leur vie pour la conserver aux membres souffrants de Jésus-Christ, lequel en est maintenant leur récompense, et un jour il sera la vôtre. Les Dames de la Charité de Paris sont encore autant de témoins de la grâce de notre vocation, pour contribuer avec elles à quantité de bonnes œuvres qu'elles font, et dedans et dehors la ville.

« Cela posé, les Filles de la Charité étant entrées dans l'ordre de la Providence, comme un moyen que Dieu nous donne de faire par leurs mains ce que nous ne pouvons faire

par les nôtres en l'assistance corporelle des pauvres malades, et de leur dire par leur bouche quelque mot d'instruction et d'encouragement pour leur salut, nous avons aussi obligation de les aider à leur propre avancement en la vertu, pour se bien acquitter de leurs exercices charitables.

« Il y a donc cette différence entre elles et les religieuses, que la plupart des religieuses n'ont pour fin que leur propre perfection; au lieu que ces filles sont appliquées, comme nous, au salut et au soulagement du prochain. Et si je dis avec nous, je ne dirai rien de contraire à l'Évangile, mais fort conforme à l'usage de la primitive Église : car Notre-Seigneur prenait soin de quelques femmes qui le suivaient; et nous voyons dans les Actes des Apôtres qu'elles administraient les vivres aux fidèles et qu'elles avaient relation aux fonctions apostoliques.

« Si l'on dit qu'il y a danger pour nous de converser avec ces filles, je réponds que nous avons pourvu à cela, autant qu'il se peut faire, en établissant cet ordre en la Congrégation, de ne les jamais visiter chez elles, dans les paroisses, sans nécessité et sans permission expresse du supérieur. Et elles-mêmes ont pour règle de faire leur clôture de leur chambre et de n'y jamais laisser entrer les hommes.

« J'espère, Monsieur, que ce que je viens de répondre à votre difficulté vous satisfera, etc. »

M. Vincent faisait à ces filles des conférences spirituelles, où se trouvaient celles qui sont dans les paroisses et hôpitaux de Paris, au nombre de quatre-vingts ou cent, qui s'assembaient pour cet effet en la maison où réside leur supérieure, selon l'avis qu'on leur donnait auparavant; on leur envoyait même par écrit le sujet qu'on y devait traiter, sur lequel elles s'appliquaient dans l'oraison. Il en faisait ordinairement parler plusieurs, tant pour leur ouvrir l'esprit aux choses spirituelles que pour faire part aux autres des bonnes pensées que Dieu leur avait données, et pour leur faire mieux considérer l'importance de la vie chré-

tienne et parfaite à laquelle il voulait les élever. Et lui-même, pour conclure, leur faisait chaque fois pendant une demi-heure, et quelquefois une heure et plus, un discours si conforme à leurs besoins et à leur portée, si net et si persuasif, qu'elles en retenaient et emportaient la meilleure part, et devenaient, par la pratique de ces saints enseignements, plus intérieures et spirituelles. Elles ont même recueilli plus de cent de ces entretiens de leur bon Père, qu'elles lisent et relisent encore tous les jours en leur maison maternelle pour s'en nourrir, en attendant qu'on le fasse imprimer, afin que celles qui sont plus éloignées participent aux fruits de cette bonne lecture¹.

CHAPITRE X

Les assemblées des Dames de la Charité de Paris.

Nous avons parlé assez amplement, dans le premier livre², de l'origine et du progrès de cette dévote assemblée des Dames de la Charité de Paris. Elles ont toujours reconnu M. Vincent pour celui qui, après Dieu, en a été le premier auteur et le très sage directeur. Ce chapitre servira seulement d'un petit supplément des choses qui n'ont pas été dites et qu'on a jugé à propos de ne pas omettre.

Et, premièrement, il est à observer que, ces dames ayant été assemblées pour secourir les pauvres de l'Hôtel-Dieu, leur charité ne s'est pas bornée à cette seule bonne œuvre; mais, par une grâce toute singulière qu'elles ont reçue de Dieu, par l'entremise de leur sage directeur, elles ont entre-

1. Deux volumes in-8, Paris, 1881. — Nous avons noté plus haut avec quel soin religieux les premières Filles de la Charité recueillirent les paroles mêmes de leur saint instituteur (t. I^{er}, p. 8).

2. Ch. xxix.

pris, sous sa conduite et par ses avis, plusieurs autres choses très importantes pour la gloire de Dieu, pour le service de son Église et pour le salut des âmes. Car, outre ce qu'elles ont fait à l'Hôtel-Dieu pour le service des malades et pour le bon ordre de la maison, elles ont encore pris le soin de la nourriture et de l'éducation des pauvres enfants trouvés de la ville et des faubourgs de Paris : ils étaient auparavant dans un étrange abandon, et ils sont obligés à leur charité, non seulement de la vie qu'elles leur ont sauvée, mais aussi des autres assistances spirituelles qui leur sont données pour mener une vie chrétienne et pour faire leur salut.

C'est par leur moyen que la maison des Filles de la Providence ¹ a été instituée pour y recevoir, instruire, occuper et mettre en assurance plusieurs honnêtes filles, qui sans ce lieu de retraite seraient en grand danger, pour n'avoir aucun établissement ni condition ou refuge dans Paris

Dieu s'est aussi voulu servir des mêmes dames pour poser comme les premiers fondements de l'Hôpital général ², ainsi qu'il a été dit dans le premier livre ; et celui qui a été établi à Sainte-Reine ³, où l'on exerce tant d'œuvres de

1. L'œuvre des *Filles de la Providence* fut fondée par M^{me} Pollalion, pour retirer les jeunes filles repentantes et pour offrir un refuge à celles que les circonstances exposaient à la corruption du monde. — M^{me} Pollalion, née Marie Lumague, avait épousé François Pollalion, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Devenue veuve après quelques années seulement de mariage, elle résigna alors sa charge de dame d'honneur de la reine, se retrancha toute dépense de luxe et se voua, sous la conduite de Vincent de Paul, aux bonnes œuvres. Elle fut une des Dames de Charité les plus actives ; elle accompagna, sous des vêtements de paysanne et de servante, M^{lle} Le Gras dans les campagnes pour y servir les pauvres, et fonda enfin l'œuvre de la *Providence*, à l'établissement de laquelle Vincent de Paul concourut avec empressement et d'une manière très efficace. Quand M^{me} Pollalion mourut, le 4 septembre 1657, Vincent de Paul demeura le soutien de l'œuvre charitable qu'elle avait créée.

2. Ch. XLV.

3. Sainte-Reine, alors du diocèse d'Autun, aujourd'hui du diocèse

miséricorde, est aussi beaucoup redevable à leur charité.

Elles ont encore notablement contribué à l'entreprise et à l'entretien de plusieurs missions dans les pays étrangers, comme aux îles Hébrides, à Madagascar, etc. Leur zèle a fait ressentir son ardeur jusque dans les régions les plus éloignées des Indes, où elles ont, par leurs bienfaits, facilité l'envoi de plusieurs missionnaires ; et, outre cela, elles ont encore déployé leurs libéralités pour contribuer aux frais du voyage que MM. les évêques d'Héliopolis, de Béríte et de Métellopolis ont entrepris, avec la bénédiction du Saint-Siège apostolique, au Tonkin et à la Chine, pour aller en ces vastes provinces travailler à la conversion des infidèles et à l'accroissement du royaume de Jésus-Christ.

Enfin, elles se sont employées avec une charité infatigable, et avec des dépenses incroyables, à secourir et assister, pendant tout le temps des guerres passées, la Lorraine, la Champagne, la Picardie et quantité d'autres lieux qui ont été les plus affligés de ce fléau, ainsi qu'il se verra dans le chapitre suivant.

Toutes ces grandes entreprises et ces saintes œuvres se sont faites par ces vertueuses dames avec un ordre, une humilité, une discrétion, un zèle et une persévérance admirables, sous la sage conduite de M. Vincent, qui animait cette dévote compagnie de son esprit et lui inspirait la même ferveur et charité dont il était rempli. Pour le faire connaître comme dans un tableau raccourci, nous rapporterons seulement ici ce qui s'est passé en un entretien fait

de Dijon. — Un pèlerinage au tombeau de sainte Reine, vierge et martyre, et une source d'eau thermale, y attiraient une grande foule. Un bourgeois de Paris eut la pensée charitable d'y construire un hôpital, et il s'adressa pour cela à Vincent de Paul, qui le seconda, lui procura l'appui d'Anne d'Autriche et des Dames de la Charité, et enfin lui donna de ses Filles de la Charité pour servir les pauvres. L'hôpital de Sainte-Reine existe encore dans les mêmes conditions qu'il y a deux cents ans, et on y exerce les mêmes œuvres

par ce sage et zélé directeur en une assemblée générale et extraordinaire de ces dames tenue chez M^{me} la duchesse d'Aiguillon, qui en était la supérieure : il fut secrètement recueilli en même temps qu'il le prononçait par le Missionnaire qui l'accompagnait.¹ Le lecteur sera consolé d'y voir, d'un côté, la prudence et la piété de M. Vincent pour insinuer très à propos dans l'esprit de ces dames divers sentiments de vertu, et, d'un autre côté, la diversité et la multitude des biens d'une valeur inestimable qu'il a faits avec elles.

Après avoir invoqué le Saint-Esprit par l'antienne *Veni Sancte Spiritus*, à genoux, et chacune des dames ayant pris sa séance, il leur parla en la manière qui suit :

« Mesdames, le sujet de cette assemblée regarde trois fins : la première est pour procéder à une nouvelle élection d'officières, s'il est jugé à propos; la seconde, pour donner connaissance à la compagnie des œuvres que Dieu lui a fait la grâce d'entreprendre; et la troisième, pour considérer les raisons que vous avez, Mesdames, de vous donner à sa divine bonté, afin qu'il lui plaise vous faire la grâce de soutenir et de continuer ces œuvres commencées.

« Pour l'élection, on en parla vendredi dernier en l'assemblée ordinaire, laquelle est composée des officières et de quelques autres dames : les officières faisant instance qu'on en élise de nouvelles, et les autres étant d'avis qu'on les prie de continuer leurs charges jusqu'à Pâques. Et parce que vous, Mesdames, avez voix délibérative sur ce sujet, nous les prendrons à la fin de ce discours, pour savoir si les officières doivent continuer ou si vous procéderez à une nouvelle élection.

« Quant à l'état des affaires, nous commencerons, s'il vous plaît, par l'Hôtel-Dieu, qui a donné sujet à la naissance de la Compagnie; c'est le fondement sur lequel il a plu à Dieu

1. Ce fut le 11 juillet 1657.

d'établir les autres œuvres qu'elle a entreprises, et c'est la source des autres biens qu'elle a faits. »

Il prit après en main l'état de la recette et de la mise, dont il fit la lecture tout haut. Il se trouva que la dépense de la collation que l'on avait portée aux pauvres tous les jours, depuis un an ou environ que s'était faite la dernière assemblée générale, se montait à 5,000 livres, et la recette à 3,500; de sorte qu'il se trouva plus de dépensé que de reçu, 1,500 livres.

Et reprenant son discours : « Cela, leur dit-il, a pu provenir de ce qu'il est décédé nombre de dames qui étaient de l'assemblée, et qu'il ne s'en remet pas d'autres. C'est pourquoi, Mesdames, vous avez été en partie assemblées pour voir les moyens de faire subsister cette bonne œuvre, laquelle a été commencée et continuée depuis tant d'années par des manières imperceptibles à d'autres qu'à Dieu, et avec tant de bénédiction de sa part qu'il y a grand sujet de l'en remercier.

« Oh! Mesdames, que vous devez bien rendre grâces à Dieu de l'attention qu'il vous a fait faire aux besoins corporels de ces pauvres malades : car l'assistance de leurs corps a produit cet effet de la grâce, de vous faire penser à leur salut en un temps si opportun que la plupart n'en ont jamais d'autre pour se préparer à la mort; et ceux qui relèvent de maladie ne penseraient guère à changer de vie sans les bonnes dispositions où l'on tâche de les mettre. »

Il lut ensuite la dépense des frontières de Champagnè et de Picardie, qui porte que, « depuis le 15 juillet 1650 jusqu'au jour de la dernière assemblée générale, on a envoyé et distribué aux pauvres trois cent quarante-huit mille livres; et depuis la dernière assemblée générale jusqu'aujourd'hui, dix-neuf mille cinq cents livres, qui est peu au prix des années précédentes.

« Ces sommes, dit-il, continuant son discours, ont été

employées pour nourrir les pauvres malades, pour retirer et entretenir environ huit cents enfants orphelins des villages ruinés, tant garçons que filles, que l'on a mis en métier ou en service après avoir été instruits et habillés; pour entretenir nombre de curés dans leurs paroisses ruinées, lesquels auraient été contraints d'abandonner leurs paroissiens, pour ne pouvoir vivre avec eux sans cette assistance; et enfin pour raccommo-der un peu quelques églises qui étaient dans un si pitoyable état, qu'on ne le peut dire sans frémir d'horreur.

« Les lieux où l'argent a été distribué sont les villes et les environs de Reims, Rethel, Laon, Saint-Quentin, Ham, Marles, Sedan et Arras.

« Sans comprendre les habits, draps, couvertures, chemises, aubes, chasubles, missels, ciboires, etc., qui monteraient à des sommes considérables, si cela était supputé.

« Certes, Mesdames, on ne peut penser qu'avec admiration au grand nombre de ces vêtements, pour des hommes, des femmes et des enfants, et aussi pour des prêtres; non plus qu'aux divers ornements pour les églises dépouillées et réduites à une telle pauvreté, qu'il peut se dire que sans cette charité la célébration des saints mystères en était bannie, et que ces lieux sacrés n'auraient servi qu'à des usages profanes. Si vous aviez été chez les dames chargées de hardes, vous auriez vu leurs maisons être comme des magasins et des boutiques de gros marchands.

« Béni soit Dieu, Mesdames, qui vous a fait la grâce de couvrir Notre-Seigneur en ses pauvres membres, dont la plupart n'avait que des haillons, et plusieurs enfants étaient nus comme la main. La nudité des filles et des femmes était même si grande qu'un homme qui avait tant soit peu de pudeur n'osait les regarder, et tous étaient pour mourir de froid dans la rigueur des hivers. Oh! combien vous êtes obligées à Dieu de vous avoir donné l'inspiration et le

moyen de pourvoir à ces grands besoins ! Mais à combien de malades n'avez-vous pas sauvé la vie ? Car ils étaient abandonnés de tout le monde, couchés sur la terre, exposés aux injures de l'air, et réduits à la dernière extrémité par les gens de guerre et par la cherté des blés. A la vérité il y a quelques années que leur misère était plus grande qu'elle n'est à cette heure, et alors on envoyait jusqu'à seize mille livres par mois. On s'animait à donner, à la vue du danger où étaient les pauvres de périr s'ils n'étaient promptement secourus, et on s'échauffait les uns les autres en charité pour les assister ; mais depuis un an ou deux, le temps étant un peu meilleur, les aumônes ont beaucoup diminué. Il y a néanmoins encore près de quatre-vingts églises en ruine, et les pauvres gens sont obligés d'aller chercher une messe bien loin. Voyez où nous en sommes ! On a commencé à y faire travailler, par la providence que Dieu a sur la Compagnie.

« Or, Mesdames, le récit de ces choses ne vous attendrit-il pas le cœur ? N'êtes-vous pas touchées de reconnaissance envers la bonté de Dieu sur vous et sur ces pauvres affligés ? Sa Providence s'est adressée à quelques dames de Paris pour assister deux provinces désolées ; cela ne vous paraît-il pas singulier et nouveau ? L'histoire ne dit point que chose semblable soit arrivée aux dames d'Espagne, d'Italie ou de quelque autre pays ; cela était réservé à vous autres, Mesdames, qui êtes ici, et à quelques autres qui sont devant Dieu, où elles ont trouvé une ample récompense d'une si parfaite charité. Il en est mort huit de votre Compagnie depuis un an. Et à propos de ces dames défuntes, ô Sauveur ! qui leur aurait dit, la dernière fois qu'elles s'assemblèrent, que Dieu les appellerait avant la prochaine assemblée ; quelles réflexions n'auraient-elles pas faites sur la brièveté de cette vie et sur l'importance de la bien passer ? Combien auraient-elles estimé la pratique des bonnes œuvres ? Et quelles résolutions n'auraient-elles pas prises

pour s'adonner plus que jamais à l'amour de Dieu et du prochain, avec plus de ferveur et plus d'effets? Donnons-nous à Dieu pour entrer dans ces sentiments. Elles jouissent maintenant de la gloire, comme il y a sujet d'espérer; elles éprouvent combien il est bon de servir Dieu et d'assister les pauvres; et au Jugement elles entendront ces agréables paroles du Fils de Dieu : « Venez, les bien-aimées de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé; parce qu'ayant eu faim, vous m'avez donné à manger; ayant été nu, vous m'avez habillé; étant malade, vous m'avez visité et secouru, etc. » Belle pratique, Mesdames, de vous offrir à Dieu, et moi avec vous, pour nous rendre dignes, tandis que nous en avons l'occasion, d'être un jour de ce bienheureux nombre, et nous proposer le bien que nous voudrions faire, si nous étions persuadés que ce sera peut-être ici la dernière assemblée où nous nous trouverons. En voilà huit en un an. Otez-en autant pour chacune des années passées, vous trouverez le nombre de la Compagnie beaucoup diminué. Il allait du commencement à deux et à trois cents, et présentement il est réduit à cent cinquante. Je recommande à vos prières ces chères défuntés.

« Venons aux enfants trouvés, dont votre Compagnie a pris le soin. Il se voit, par le compte de M^{me} de Bragelonne, qui en est la trésorière, que la recette pour la dernière année monte à 16,248 livres, et la dépense à 17,221 livres.

« Et après avoir lu le nombre des enfants, tant de ceux qui sont encore aux nourrices des champs et de la ville, que des petits qui sont sevrés, et des grands qui sont en métier et en service ou qui restent à l'hôpital, il s'en est trouvé trois cent quatre-vingt-quinze.

« On a remarqué que le nombre de ceux qu'on expose chaque année est quasi toujours égal, et qu'il s'en trouve

environ autant que de jours en l'an. Voyez, s'il vous plaît, quel ordre dans ce désordre, et quel grand bien vous faites, Mesdames, de prendre soin de ces petites créatures abandonnées de leurs propres mères, et de les faire élever, instruire et mettre en état de gagner leur vie et de se sauver. Avant que de vous en charger, vous en avez été pressées, deux ans durant, par MM. les chanoines de Notre-Dame. Comme l'entreprise était grande, vous y vouliez penser, et enfin vous y avez donné les mains, croyant que Dieu l'aurait très agréable, ainsi qu'il l'a fait voir depuis. Jusque-là, nul n'avait ouï dire, depuis cinquante ans, qu'un seul enfant trouvé eût vécu; tous périssaient d'une façon ou d'autre. C'était à vous, Mesdames, que Dieu avait réservé la grâce d'en faire vivre quantité, et de les faire bien vivre¹. En apprenant à parler, ils apprennent à prier Dieu, et peu à peu on les occupe, selon l'usage et la capacité d'un chacun; on veille sur eux pour les bien régler en leurs petites façons, et corriger de bonne heure en eux leurs mauvaises inclinations. Ils sont heureux d'être tombés en vos mains, et seraient misérables en celles de leurs parents, qui pour l'ordinaire sont gens pauvres ou vicieux. Il n'y a qu'à voir leur emploi de la journée pour bien connaître les fruits de cette bonne œuvre, qui est de telle importance que vous avez tous les sujets du monde, Mesdames, de remercier Dieu de vous l'avoir confiée.

« Reste à vous dire quelques motifs qui obligent la Compagnie de renouveler sa dévotion pour ces diverses œuvres de charité, œuvres que la miséricorde de Dieu a conduites au point que nous venons d'entendre, et dont les fruits ne se verront parfaitement que dans le ciel; œuvres qui vous

1. D'après Humbert Ancelin, ancien évêque de Tulle, dans sa lettre à Clément XI du 5 juin 1705, 40,000 enfants trouvés furent arrachés à la mort pendant la seule vie de Vincent de Paul.

obligent, dis-je, vous toutes qui vous rencontrez ici enrôlées en cette sainte milice, de continuer et augmenter votre première ferveur, et qui obligent celles qui ne sont pas encore de la Compagnie à contribuer ce qu'elles pourront pour soutenir et accroître ces œuvres-là qui ont tant de rapport à celles que Notre-Seigneur a faites et recommandées en faveur des pauvres.

« Le premier motif est que votre Compagnie est un ouvrage de Dieu, et non pas un ouvrage des hommes. Je l'ai dit autrefois, les hommes n'y sauraient atteindre; Dieu donc s'en est mêlé : toute bonne action vient de Dieu, il est l'auteur de toutes les saintes œuvres; il les faut toutes rapporter au Dieu des vertus et au Père des miséricordes. Car à qui doit-on référer la lumière des étoiles, qu'au soleil, qui en est l'origine? Et à qui faut-il référer le dessein de la Compagnie, qu'au Père des miséricordes et au Dieu de toute consolation, qui vous a choisies comme personnes de consolation ou de miséricorde? Jamais Dieu n'appelle une personne à un emploi, qu'il ne voie en elle les qualités propres pour s'en acquitter ou qu'il n'ait dessein de les lui donner. C'est donc lui qui, par sa grâce, vous a appelées et unies ensemble; il a fallu que son mouvement vous ait portées à ces trois sortes de biens; ce n'est pas votre propre volonté qui vous les a fait embrasser, mais la bonté qu'il a mise en vous. Cela mérite bien que nous suscitions l'esprit de charité entre nous en toutes ces manières. Quoi! c'est Dieu qui m'a fait l'honneur de m'appeler, il faut donc que j'écoute sa voix; c'est Dieu qui m'a destinée à ces exercices charitables, il faut donc que je m'y applique. Il n'a pas voulu, Mesdames, que vos yeux aient vu leur Sauveur, comme ceux de saint Siméon; mais il veut que vous entendiez sa voix pour aller où il vous appelle, sinon aveuglément, comme saint Paul, du moins avec joie et tendresse : car de l'entendre et de n'y pas répondre, ce serait vous

rendre indignes de la grâce de votre vocation. J'ai vu naître l'œuvre, j'ai vu que Dieu l'a bénie, je l'ai vue commencer par une simple collation que l'on portait aux malades, et maintenant j'en vois les suites, et des suites si avantageuses à sa gloire et au bien des pauvres ! Ah ! il faut donc que je m'y porte. Quelle dureté de cœur, s'il y en avait quelqu'une qui négligeât de contribuer à la manifestation de si grands biens que ceux-là !

« Le second motif est la crainte que vous devez avoir que ces œuvres-là ne viennent à fondre et à s'anéantir en vos mains. Ce serait sans doute un grand malheur, Mesdames, et d'autant plus grand, que la grâce que Dieu vous a faite de vous y employer est plus rare et extraordinaire. Il y a huit cents ans, ou environ, que les femmes n'ont point eu d'emploi public dans l'Église ; il y en avait auparavant qu'on appelait diaconesses, qui avaient soin de faire ranger les femmes dans les églises et de les instruire des cérémonies qui étaient pour lors en usage. Mais vers le temps de Charlemagne, par une conduite secrète de la divine Providence, cet usage cessa, et votre sexe fut privé de tout emploi, sans que depuis il en ait eu aucun ; et voilà que cette même Providence s'adresse aujourd'hui à quelques-unes d'entre vous, pour suppléer à ce qui manquait aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu. Elles répondent à son dessein, et bientôt après, d'autres s'étant associées aux premières, Dieu les établit les mères des enfants abandonnés, les directrices de leur hôpital et les dispensatrices des aumônes de Paris pour les provinces, et principalement pour les désolées. Ces bonnes âmes ont répondu à tout cela avec ardeur et fermeté, par la grâce de Dieu. Ah ! Mesdames, si tous ces biens venaient à fondre en vos mains, ce serait un sujet de grande douleur. Oh ! quelle désolation, quelle honte ! Mais que pourrait-on penser d'un tel désarroi ? et d'où pourrait-il provenir ? quelle en serait la cause ? Que chacune de vous se demande dès à présent :

« Est-ce moi qui contribue à faire déchoir cette sainte œuvre? qu'y a-t-il en moi qui me rende indigne de la soutenir? suis-je cause que Dieu ferme sa main à ses grâces? » Sans doute, Mesdames, que si nous nous examinons bien, nous craignons de n'avoir pas fait tout ce que nous avons pu pour le progrès de cette œuvre; et si vous en considérez bien l'importance, vous la chérez comme la prunelle de vos yeux et comme l'instrument de votre salut. Vous intéressant, selon Dieu, à son avancement et perfection, vous y porterez les dames de votre connaissance; autrement, on vous appliquera le reproche que l'Évangile fait à un homme qui a commencé un édifice et qui ne l'a pas achevé. Vous avez établi les fondements d'une œuvre, et puis vous l'avez laissé là. Cela, sans doute, est pressant, surtout si vous ajoutez que votre édifice est un ornement à l'Église et un asile pour les misérables. Si donc par votre faute il vient à dépérir, vous ôtez au public un sujet de grande édification, et aux pauvres un grand soulagement.

« Le Frère qu'on a employé pour la distribution de vos charités me disait : « Monsieur, voilà les blés qu'on a en-
« voyés aux frontières, qui ont donné la vie à un grand
« nombre de familles; elles n'en avaient pas un grain pour
« semer, personne ne voulait leur en prêter; les terres de-
« meuraient en friche, et ces contrées-là s'en allaient désertes
« par la mort et par la retraite des habitants. » On a, en un
an, employé jusqu'à 22,000 livres en semences, pour les occuper l'été et les nourrir l'hiver. Voyez, Mesdames, par les biens que vous avez faits, combien serait grand le malheur s'ils venaient à manquer!

« Le troisième motif que vous avez pour continuer ces saintes œuvres, c'est l'honneur que Notre-Seigneur en retire. Comment cela? Parce que c'est l'honorer que d'entrer en ses sentiments, de les estimer, de faire ce qu'il a fait et d'exécuter ce qu'il a ordonné. Or, ses sentiments les plus grands ont été le soin des pauvres, pour les guérir, les con-

soler, les secourir et les recommander : c'était là son affection. Et lui-même a voulu naître pauvre, recevoir en sa compagnie des pauvres, servir les pauvres, se mettre à la place des pauvres, jusqu'à dire que le bien et le mal que nous ferons aux pauvres il le tiendra fait à sa personne divine. Quel plus tendre amour pouvait-il témoigner pour les pauvres? et quel amour, je vous prie, pouvons-nous avoir pour lui, si nous n'aimons ce qu'il a aimé. Tant y a, Mesdames, c'est l'aimer de la bonne sorte que d'aimer les pauvres; c'est le bien servir que de les bien servir, et c'est l'honorer comme il faut que de l'imiter. Cela étant, oh! que nous avons sujet de nous animer à la continuation de ces bonnes œuvres, et de dire dès à présent dans le fond de nos cœurs : Oui, je me donne à Dieu pour avoir soin des pauvres et pour maintenir les exercices de la charité à leur égard; je les assisterai, aimerai, recommanderai; et, à l'exemple de Notre-Seigneur, j'aimerai ceux qui les consolent, et porterai respect à ceux qui les visitent et qui les soulagent. Or, si ce débonnaire Sauveur se tient honoré de cette imitation, combien plus devons-nous tenir à grand honneur de nous rendre en cela semblables à lui? Ne vous semble-t-il pas, Mesdames, que voilà un motif très puissant pour renouveler en vous votre première ferveur? Pour moi, je pense que nous devons nous offrir aujourd'hui à sa divine Majesté, afin qu'elle ait agréable de nous animer de sa charité, en sorte que l'on puisse dire désormais de vous toutes que c'est la charité de Jésus-Christ qui vous presse.

« Voilà assez de motifs pour les âmes qui aiment le bon Dieu. Il me semble que vous me dites aussi : Monsieur, nous sommes toutes persuadées qu'il est important de continuer les biens commencés, qu'il n'y a que la fin qui couronne l'œuvre, et que non seulement il faut servir Dieu et soulager les pauvres, mais de plus qu'il faut tâcher de le bien faire; il ne reste qu'à nous en donner les moyens,

puisque, grâce à Dieu, nous sommes résolues et disposées de les employer pour faire subsister les œuvres et continuer nos assemblées.

« Le premier moyen donc que je vous présente, Mesdames, est d'avoir une affection intérieure et continuelle de travailler à votre avancement spirituel et de vivre dans toute la perfection qui vous sera possible; d'avoir toujours la lampe allumée au-dedans de vous : je veux dire un désir cordial, ardent et persévérant de plaire à Dieu et de lui obéir; en un mot, de vivre en vraies servantes de Dieu. Celles qui sont dans ces dispositions attirent assurément les grâces de Dieu et Notre-Seigneur même en leurs cœurs et en leurs actions. Vivant de la sorte, vous obtiendrez la persévérance dans les bonnes œuvres, parce que le Seigneur des miséricordes habitera en vous. Et d'autant que les maximes du monde ne s'accordent pas à cela, et que rien ne nous prive tant de l'esprit de Dieu que de vivre mondainement dans le siècle, et que plus on est dans le faste, plus on se rend indigne de posséder Jésus-Christ, les Dames de la Charité se doivent éloigner de cet esprit du monde comme d'un air infecté : il faut qu'elles se déclarent du parti de Dieu et de la charité. Je dis entièrement, car qui voudrait adhérer tant soit peu au parti contraire? ce serait gâter tout, parce que Dieu ne peut souffrir un cœur partagé; il le veut tout, oui, il le veut tout. J'ai consolation de parler à des âmes qui sont toutes à lui, éloignées de tout ce qui peut les rendre désagréables à ses yeux. Autrefois, entre celles qui se présentaient pour entrer en la Compagnie, on faisait le choix de celles qui ne fréquentaient pas le jeu, ni la comédie, ni d'autres passe-temps dangereux, et qui ne faisaient pas les vaines en voulant faire les dévotes. Il faut donc avoir cette foi, que Dieu ne verse ses grâces qu'en celles qui se séparent du grand monde, qui s'approchent de Dieu, et qui se recolligent pour s'unir à lui par souhaits,

par prières et par de saintes occupations, en sorte que tout le monde sache qu'elles font profession de servir Dieu.

« O Seigneur ! y aura-t-il beaucoup de monde sauvé ? Il y a deux portes pour aller en l'autre vie, l'une étroite et l'autre large : il y en a peu qui passent par la première, et beaucoup par la seconde. Les saints entendent par la porte large la liberté des mondains qui, se donnant carrière, suivent leurs appétits déréglés : et, pour ceux-là, ils n'ont autre part que la colère et la malédiction de Dieu, conformément à ce que dit saint Paul : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez. » O Sauveur ! quelle menace ! Nous avons sujet de craindre que nous ne soyons de ce grand nombre qui va à perdition. Oui, si nous ne marchons par le chemin étroit.

« Les dames qui se donneront à Dieu pour vivre en vraies chrétiennes, en l'observance des commandements de Dieu, et s'acquitteront des règles de la justice ; les mariées, en l'obéissance des maris ; les veuves, en vivant comme veuves ; les mères, en prenant soin de leurs enfants ; les maîtresses, de leurs serviteurs et servantes ; et qui enfin ajouteront à ces devoirs ce que le bienheureux évêque de Genève leur conseille, à savoir, d'entrer dans les compagnies et confréries qui font profession particulière de vertu et qui, recommandant quelque exercice extérieur de piété et de miséricorde, portent aussi à la mortification des passions et à l'amour de Dieu : ces dames-là marcheront par la bonne voie qui conduit en la vie. Entrez donc en cette compagnie ou confrérie, Mesdames, vous qui n'y êtes pas encore enrôlées, puisqu'elle fait son capital de n'avoir de cœur que pour Dieu, ni de volonté que pour l'aimer, ni de temps que pour le servir. Si on a de la complaisance pour le mari, c'est pour Dieu ; du soin pour les enfants, c'est pour Dieu ; de l'application pour les affaires, c'est pour Dieu : c'est ainsi qu'on passe par la porte étroite du salut, et qu'on se sauve.

« Notre-Seigneur avait affaire à trois sortes de gens, aux apôtres, aux disciples et au peuple. Celui-ci le suivait quelque temps, mais après avoir goûté ses paroles de vie, il se retirait; ce qui obligea Notre-Seigneur de dire à ses disciples : « Et vous, ne voulez-vous pas aussi m'abandonner ? » Il y a des personnes, Mesdames, qui, voyant que plusieurs d'entre vous suivent constamment Notre-Seigneur par ce chemin étroit de l'exercice de l'amour de Dieu et du prochain, voudraient bien faire de même : cela leur paraît beau; le trouvant néanmoins difficile, elles ne demeurent pas. Entre ceux qui furent fermes à suivre Notre-Seigneur, il se trouva des femmes aussi bien que des hommes qui le suivirent jusqu'à la croix : elles n'étaient pas apôtres, mais elles composaient un moyen état, dont l'office fut depuis d'administrer aux apôtres leurs vivres, et de contribuer à leur saint ministère. Il est à souhaiter que les Dames de la Charité regardent ces dévotes femmes comme leurs modèles. Il n'y a condition au monde qui approche tant de cet état que la vôtre : elles allaient d'un côté et d'autre pour subvenir aux besoins, non seulement des ouvriers de l'Évangile, mais des fidèles nécessiteux. Voilà votre office, Mesdames; voilà votre partage. Bénissez Dieu de vous avoir appelées à ce bienheureux état, et vivez comme ces saintes femmes. Ayez tendresse et dévotion pour la bienheureuse Jeanne de Chusa et pour les autres dont il est parlé en saint Luc¹; ce faisant, vous passerez par la porte étroite qui mène à la vie; et, au dire de saint Thomas, vous serez toutes sauvées, parce que, dit-il, personne ne se peut perdre dans l'exercice de la charité. Enfermons-nous donc dans l'enceinte de cette vertu; tenons-nous aux pieds de Notre-Seigneur et prions-le qu'il répande lumière, mouvement et chaleur en votre esprit de plus en plus, pour continuer jusqu'à la fin ce que vous avez commencé; car,

1. Luc., viii.

de ne pas faire demain de même qu'aujourd'hui, ce serait reculer. En la vie spirituelle il faut toujours avancer, et on avance quand on ne délaisse pas les bonnes pratiques. Plaise à Dieu de vous conserver dans les vôtres et de vous faire vivre comme les vraies mères qui n'abandonnent jamais leurs enfants ! Or, vous êtes les mères des pauvres, obligées de vous comporter comme Notre-Seigneur qui en est le père, qui s'est fait semblable à eux, et qui est venu pour les instruire, les soulager et nous les recommander. Faites de même ; fréquentez les lieux saints, comme sont les hôpitaux, et les personnes vertueuses, telles que sont celles de votre compagnie ; ce sera une marque de votre prédestination ; ce sera un moyen pour vous avancer à la vertu, un bon moyen pour y en attirer d'autres, et le moyen des moyens pour conserver et faire fleurir la compagnie, à la gloire de Dieu et à l'édification du public.

« Un autre moyen pour la conservation de votre compagnie est de modérer ses exercices, car, selon le proverbe, *qui trop embrasse mal étreint*. Il est arrivé à d'autres compagnies ou confréries, à plusieurs communautés, et même à des religions entières, que, pour s'être chargées au-delà de leurs forces, elles ont succombé sous le faix. La vertu se trouve entre deux vices opposés, qui sont le défaut et l'excès : par exemple, qui voudrait, sous prétexte de charité, se charger de tous les besoins d'autrui, ne laisser rien passer du bien qu'on verrait à faire, telle personne tomberait dans un vice ; comme celle qui ne voudrait exercer aucune vertu, ni jamais faire les fonctions de la charité, tomberait dans un autre. Les théologiens estiment que c'est un mal aussi dangereux d'excéder en la pratique des vertus comme d'y manquer ; et le diable, pour l'ordinaire, tente les personnes fort charitables d'excéder en leurs bonnes œuvres, sachant que tôt ou tard elles succomberont. N'avez-vous jamais vu des hommes qui, étant trop chargés ou trop pressés d'aller, tombent sous leurs charges ? Il pour-

rait arriver que la compagnie succomberait aussi sous la sienne, si elle en prenait trop. On reconnaît déjà cela dans l'emploi des quatorze dames de la compagnie, lesquelles vont deux par jour à l'Hôtel-Dieu, pour y visiter et consoler les pauvres malades; elles y font de grands biens, pendant que d'autres portent de petits rafraîchissements tous les jours à de pauvres malades; elles se divisent pour aller consoler et instruire les pauvres femmes et filles malades dans les lits où elles sont couchées: or, on a déjà beaucoup de peine à soutenir cette entreprise et à y supporter les difficultés; et cet accablement fait qu'on trouve peu de personnes qui s'y veuillent appliquer. L'assistance des frontières et des provinces ruinées est fort grande. C'est une chose presque sans exemple que des dames s'assemblent pour assister des provinces réduites à l'extrême nécessité, en y envoyant de grandes sommes d'argent et de quoi nourrir et vêtir une infinité de pauvres de toute condition, de tout âge et de tout sexe. On ne lit point qu'il y ait jamais eu de telles personnes associées qui, d'office, comme vous, Mesdames, aient fait quelque chose de semblable. Il est donc à craindre qu'en se surchargeant encore de nouvelles œuvres on laisse dépérir les plus utiles, et qu'enfin toutes ne viennent à se perdre: c'est ce qu'une personne me disait dernièrement. Dieu est tout-puissant, mais nous sommes faibles. Nous constituons la vertu où elle n'est pas, elle ne se peut trouver dans le trop. Le Fils de Dieu n'a fait que peu; les apôtres ont fait davantage. Saint Pierre convertit cinq mille personnes en une prédication, et Notre-Seigneur a prêché plusieurs fois sans en convertir peut-être aucune; il a même dit que ceux qui croiraient en lui feraient plus qu'il n'avait fait. Il a voulu être plus humble en entreprenant moins. Un estomac chargé ne digère pas bien. Un portefaix a coutume de soulever son fardeau avant que de le mettre sur ses épaules, et, s'il excède ses forces, il ne s'en charge pas. Nous devons prier Dieu qu'il

lui plaise lui-même faire notre charge; car, en ce cas, si les forces manquent, il nous aidera à la porter : qu'il fasse la grâce à la compagnie d'être fort retenue, pour ne rien embrasser qui ne vienne de lui. Combien de temps a-t-elle passé avant que de prendre le soin des enfants trouvés? Combien de sollicitations a-t-elle souffertes pour cela? Combien de prières, de pèlerinages et de communions a-t-elle faits pour s'y résoudre? Vous le savez, Mesdames, et vous savez aussi qu'il est toujours bon d'en user de même dans les nouvelles propositions, pour ne s'engager en aucune par un zèle indiscret. Quand vous verrez que vous portez bien les affaires que Dieu vous a commises, courage, bénissez-en sa bonté infinie et donnez-vous à elle pour continuer; mais ne présumez pas de pouvoir faire davantage.

« Voilà la collation et l'instruction des pauvres de l'Hôtel-Dieu, la nourriture et l'éducation des enfants trouvés, le soin de pourvoir aux nécessités spirituelles et corporelles des criminels condamnés aux galères, l'assistance des frontières et provinces ruinées, la contribution aux missions d'Orient, du Septentrion et du Midi. Ce sont là, Mesdames, les emplois de votre compagnie. Quoi! des dames faire tout cela? Oui, voilà ce que, depuis vingt ans, Dieu vous a fait la grâce d'entreprendre et de soutenir. Ne faisons donc rien désormais davantage sans le bien considérer; mais faisons bien cela, et le faisons de mieux en mieux; car c'est ce que Dieu demande de nous.

« Un troisième moyen pour le maintien de la compagnie, c'est de contribuer à la remplir d'autres dames de piété et de vertu. Car si l'on ne suscite d'autres personnes pour y entrer, elle demeurera court, et, diminuant de nombre, elle sera trop faible pour porter plus loin ces fardeaux si pesants. On a pour cela ci-devant proposé, que les dames qui mourraient disposeraient quelque temps auparavant une fille, une sœur, ou une amie, pour entrer en la compagnie; mais peut-être qu'on ne s'en souvient pas. Oh! un bon

moyen, Mesdames, ce serait que chacune de vous demeurât persuadée des grands biens qui arrivent en ce monde et en l'autre aux âmes qui exercent les œuvres de miséricorde, spirituelles et corporelles, en tant de manières comme vous les exercez ! Cela vous porte sans doute de plus en plus à en disposer d'autres pour se joindre à vous en ce saint exercice de la charité, par la considération de ces biens-là. Cette persuasion vous échauffera premièrement entre vous autres comme des charbons ardents unis ensemble, et puis vous en échaufferez d'autres par vos paroles et par vos exemples.

« Souffrez, Mesdames, que je vous demande votre sentiment ; » et se tournant vers M^{me} de Nemours, il lui dit : « Madame, vous est-il venu en l'esprit quelque bon moyen ? » Et l'ayant laissée parler, il demanda ensuite le même à d'autres. La plupart répondirent qu'il se fallait servir des moyens déjà proposés ; et d'autres ajoutèrent :

1^o Qu'il fallait porter celles qui meurent à faire des legs pieux pour secourir les pauvres dont la compagnie prend le soin. Ce que M. Vincent releva, disant : « C'est un moyen considérable de suggérer cette pensée aux personnes accommodées, en les visitant en leurs maladies. » 2^o De se rendre bien exactes aux jours et aux exercices marqués : « C'est un grand conseil, ajouta-t-il, pour attirer les autres à quelque bien, que celui de l'exactitude ; comme c'est aussi un grand moyen de donner attrait, que la sainte vie. » 3^o Que quelque dame de la compagnie devait concourir de sa part, autant qu'elle pourrait, à la dépense et au travail de la même compagnie.

Pour conclusion, M. Vincent dit : « Or sus, Mesdames, béni soit Dieu. Reste à savoir si vous trouvez bon que les officières continuent à faire leur charge ; si vous n'êtes pas de cet avis, on passera aux voix. » Après qu'il les eut prises l'une après l'autre, elles conclurent toutes unanimement

qu'on ne procéderait point pour cette fois à nouvelle élection. Et M. Vincent finit l'assemblée avec ces paroles :

« Voilà qui est bien, Mesdames; rendons grâces à Dieu de cette assemblée. Prions-le qu'il ait agréable l'oblation nouvelle que nous lui allons faire à genoux, en nous donnant à sa divine Majesté de tout notre cœur pour recevoir de sa bonté infinie l'esprit de charité. Que cette divine Majesté nous fasse la grâce de répondre dans cet esprit aux desseins qu'elle a sur chacun de nous en particulier, et sur la compagnie en général. Qu'elle nous donne de susciter partout cet esprit d'ardeur pour la charité de Jésus-Christ, afin de mériter que Jésus-Christ le répande abondamment en nous, et que nous en ayant fait produire les effets en ce monde, il nous rende agréables à Dieu, son Père, éternellement en l'autre. Ainsi soit-il. »

CHAPITRE XI

Les assistances que M. Vincent a rendues à divers provinces ruinées par les guerres.

SECTION PREMIÈRE

ASSISTANCE A LA LORRAINE

On peut dire sans exagération que nous allons voir en ce chapitre et aux deux autres suivants, où il est parlé des assistances rendues à un nombre presque innombrable de personnes réduites à la dernière extrémité par le malheur des guerres, un chef-d'œuvre de charité qui n'a point encore eu de semblable. Les histoires anciennes nous fournissent à la vérité divers exemples des extrêmes misères causées par le fléau de la guerre; elles nous représentent les ruines et désolations des villes, des provinces et des monarchies entières. Mais on ne lit point en aucune que parmi la terreur

et les désordres des armées, et au milieu des violences et brigandages des soldats on ait trouvé le moyen d'exercer toutes sortes d'œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles avec adresse, courage, et même avec sûreté, non seulement envers quelques personnes particulières, mais à l'égard des peuples entiers; non en quelque rencontre passagère ou pour quelques jours, mais durant une longue suite d'années; et que pendant tout ce temps on ait fait triompher la charité dans les lieux mêmes où la justice n'avait plus de force, où l'autorité légitime n'était plus reconnue et où les lois et les ordonnances des souverains étaient foulées aux pieds.

Certes, il faut avouer qu'il ne s'est jamais encore rien pratiqué de semblable dans tous les siècles passés; ou que s'il s'est fait quelque chose d'approchant, les historiens n'en ont point parlé, ayant peut-être peine de croire à leurs propres yeux, ou craignant qu'on ne prît pour des hyperboles ce qu'ils en mettraient par écrit. Mais ce que nous avons à rapporter ici a été si public et si manifeste, ayant été exposé pendant plusieurs années aux yeux et à la connaissance d'un très grand nombre de personnes qui en rendent témoignage, que nous n'avons pas sujet de craindre qu'on le puisse révoquer en doute. Et s'il restait quelque esprit incrédule qui voulût y contredire, les provinces entières s'élèveraient contre lui, et elles lui opposeraient des milliers de créatures qui se reconnaissent encore présentement redevables de la conservation de leur vie et de tout ce qui leur peut être de plus cher que la vie même, aux charitables assistances qui leur ont été rendues.

Cependant celui qui a conçu le premier, par l'inspiration de Dieu, ces grands desseins; qui a commencé, continué et soutenu pendant une si longue suite d'années ces charitables entreprises; et qui a excité, encouragé et animé du même esprit de charité dont il était rempli toutes les personnes qui ont répondu et coopéré à ces œuvres merveilleuses, a été le

grand Vincent de Paul, auquel il a plu à Dieu communiquer une lumière, une force et une grâce si abondante, qu'après avoir si courageusement entrepris, il a heureusement conduit à chef un ouvrage qui semblait excéder toute l'industrie et toute la puissance des hommes.

Nous commencerons ce chapitre par la Lorraine, qui a ressenti les premières atteintes de la guerre et qui s'est vue réduite à une étrange calamité par la violence de ce fléau. — Cette province était autrefois une des plus peuplées, des plus fertiles et des plus accommodées de toute l'Europe : elle avait de bons princes, et ces princes des sujets fidèles qui avaient entre eux une affection réciproque, tout autre qu'elle ne se trouve ordinairement parmi les autres nations. Elle jouissait depuis longtemps d'une pleine paix au dedans et au dehors, et de tous les contentements qui accompagnent une longue prospérité. Mais comme l'abondance des biens et des plaisirs temporels sont plus propres pour attacher les cœurs des hommes à la terre que pour les élever au ciel et qu'il est bien difficile que parmi les aises et commodités de la vie il ne se trouve quantité de vices et de péchés, la Providence divine, voulant purger cette terre par les eaux de la tribulation, commença à lui faire ressentir dès l'année 1635 tous les trois fléaux, sinon en même temps, au moins les uns après les autres; c'est à savoir : la peste, la guerre et la famine, dont elle fut presque toute couverte comme d'un déluge qui semblait la devoir abîmer. En effet, un très grand nombre de ses habitants furent enlevés par ces torrents impitoyables, et presque tous les autres coururent le même danger; et ceux d'entre les ecclésiastiques, les nobles et les principaux du peuple qui purent s'échapper allèrent chercher ailleurs le soutien de leur vie, ne pouvant se la conserver dans leurs propres maisons. La désolation vint jusqu'à une telle extrémité, qu'après que la plupart de ceux qui restèrent dans le pays eurent été réduits

à se nourrir des charognes demi-pourries de bêtes, ils devinrent eux-mêmes la pâture des bêtes carnassières. L'on vit courir de tous côtés des loups affamés qui mettaient en pièces et dévoraient les femmes et les enfants qu'ils trouvaient un peu à l'écart, même en plein jour et à la vue du monde; plusieurs de ces pauvres créatures furent tirées de griffes fort blessées et demi-mortes, et portées dans les hôpitaux des villes, où les prêtres de la Mission les firent panser. Enfin ces loups étaient si acharnés après les corps humains, qu'ils allaient de jour dans les bourgs et villages, et entraient dans les maisons ouvertes; la nuit ils pénétraient dans quelques villes par les brèches de murailles, et enlevaient des femmes, des enfants et tout ce qu'ils pouvaient attraper.

Or comme Dieu n'oublie jamais sa miséricorde, même au milieu des plus rigoureuses exécutions de sa justice en cette vie, voulant donner quelque consolation et soulagement à ce peuple affligé, il suscita l'esprit de M. Vincent. Celui-ci ayant appris la désolation de cette pauvre province en fut vivement touché, et recourut comme un autre Moïse à la prière, disant à Dieu : « Pourquoi, Seigneur, votre fureur s'embrase-t-elle contre ces peuples affligés? Faites, je vous prie, cesser votre vengeance, etc.². » Et, poussé d'un esprit de compassion et de charité, il s'offrit à sa divine Majesté, pour contribuer tout ce qu'il pourrait au soulagement et à la consolation de ces pauvres gens qui étaient réduits à l'extrémité. Peu de temps après, la divine Providence lui adressa une personne qui lui apporta quelque argent pour employer à cette bonne œuvre. Il envoya incontinent ce secours aux prêtres de sa Congrégation, qui demeurent en la ville de Toul en Lorraine; et ces charitables Missionnaires commencèrent aussitôt à l'employer, pour faire loger,

1. Cur, Domine, irascitur furor tuus contra populum tuum? Quiescat ira tua, etc. (Exod., xxxii.)

nourrir et médicamenter les pauvres malades qui étaient couchés dans les rues ¹. Il fit ensuite partir d'autres prêtres et frères de sa maison de Saint-Lazare pour aller rendre les mêmes assistances dans les autres villes de Lorraine, et particulièrement à Metz, Verdun, Nancy, Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Lunéville, etc.

Voici un certificat du secours qu'il fit premièrement rendre aux pauvres de la ville de Toul, daté du mois de décembre 1639 : « Jean Midot, docteur en théologie, grand archidiacre, chanoine et vicaire général de Toul, le siège épiscopal vacant ; certifions et faisons foi que les prêtres de la Mission résidant en cette ville continuent depuis environ deux ans, avec beaucoup d'édification et de charité, d'y soulager, vêtir, nourrir et médicamenter les pauvres : premièrement, les malades, desquels ils en ont retiré soixante dans leur maison, et une centaine qui sont logés dans les faubourgs ; secondement, quantité d'autres pauvres honneux réduits à une grande nécessité, et réfugiés en cette ville, auxquels ils font l'aumône ; et en troisième lieu, à plusieurs pauvres soldats retournant des armées du roi, blessés et malades, qui se retirent aussi en la maison desdits prêtres de la Mission et en l'hôpital de la Charité, où ils les font nourrir et traiter. Desquelles actions charitables et de leurs autres déportements, les gens de bien demeurent grandement édifiés. En témoignage de quoi nous avons signé, et fait contre-signer, et sceller, etc. »

1. Du Coudray et Boucher, prêtres de la Mission à Toul, retirèrent alors quarante pauvres dans leur propre maison ; ils en avaient adopté cent cinquante hors de la ville. Vincent, qui craignait que ses Missionnaires ne succombassent sous la charge, faute de forces physiques et de ressources pécuniaires, leur écrivit de ménager leur corps et l'argent des aumônes. Du Coudray lui fit cette héroïque réponse : « Monsieur, ou assistez-moi, ou rappelez-moi, ou laissez-moi mourir avec ces pauvres gens. » (Lettre de saint Vincent à de Sergis, à Toulouse, février 1639.)

Les prêtres de la Mission qui demeuraient à Toul, ayant envoyé ce certificat à M. Vincent, lui demandèrent s'ils en retireraient de semblables des autres villes où ils étaient allés porter le même secours. A quoi il fit réponse : « Qu'ils feraient bien de n'en pas demander ; qu'il suffisait que Dieu seul eût connaissance de leurs œuvres et que les pauvres en fussent soulagés, sans en vouloir produire d'autres témoignage. »

Les mêmes assistances furent rendues à la ville de Metz, où la pauvreté était inconcevable et l'abondance des pauvres extraordinaire. Le nombre en était si grand au-dedans et au-dehors de la ville, qu'il s'en trouvait aux portes quelquefois jusqu'à quatre et cinq mille de tout âge et de tout sexe, et le matin l'on y en trouvait ordinairement dix ou douze de morts. Les grandes filles étaient en imminent danger de s'abandonner plutôt que de languir davantage, et plusieurs communautés religieuses étaient sur le point de rompre leur clôture pour chercher de quoi vivre. M. Vincent étant averti de ces besoins extrêmes envoya aussitôt les siens pour conserver la vie des uns et l'honneur des autres, et pour tâcher de les sauver tous. Voici une lettre que MM. les maîtres échevins et les Treize de la ville de Metz écrivirent sur ce sujet à M. Vincent, au mois d'octobre de l'an 1640 :

« Monsieur, vous nous avez si étroitement obligés en subvenant, comme vous avez fait, à l'indigence et à la nécessité extrême de nos pauvres mendiants, honteux et malades, et particulièrement des pauvres monastères de religieuses de cette ville, que nous serions des ingrats si nous demeurions plus longtemps sans vous témoigner le ressentiment que nous en avons ; pouvant vous assurer que les aumônes que vous avez envoyées par-deçà ne pouvaient être mieux départies ni employées qu'envers nos pauvres, qui sont ici en grand nombre, et notamment à

l'endroit des religieuses qui sont destituées de tous secours humains ; les unes ne jouissant pas de leurs petits revenus depuis la guerre, et les autres ne recevant plus rien des personnes accommodées de cette ville qui leur faisaient l'aumône, parce que les moyens leur en sont ôtés. Ce qui nous oblige de vous supplier, comme nous faisons très humblement, Monsieur, de vouloir continuer, tant envers lesdits pauvres qu'envers les monastères de cette ville, les mêmes subventions que vous avez faites jusqu'ici. C'est un sujet de grand mérite, et pour ceux qui font une si bonne œuvre, et pour vous, Monsieur, qui en avez la conduite, que vous administrez avec tant de prudence et d'adresse, en quoi vous acquerrez un grand loyer au ciel, etc. »

Les Missionnaires résidant à Verdun écrivirent à M. Vincent « qu'ils avaient dans la ville, aux années 1639, 1640 et 1641, quelquefois cinq ou six cents pauvres, et d'autres fois pour le moins quatre cents à nourrir ; ils leur faisaient la distribution de pain chaque jour, et séparaient les petits d'avec les grands pour les pouvoir instruire avec plus de fruit ;

« Qu'ils donnaient à cinquante ou soixante malades du potage et de la viande tous les jours, et à quelques-uns de l'argent pour d'autres nécessités ;

« Qu'ils assistaient environ trente pauvres honteux ;

« Que quantité de pauvres gens des champs et d'autres passants venaient leur demander l'aumône, et qu'ils leur donnaient du pain à toutes heures ;

« Qu'ils habillaient les nus, et donnaient des chaussures à ceux qui en avaient le plus de besoin. »

L'un de ces Missionnaires mandait un jour à M. Vincent que ce qui les avait grandement édifiés et consolés était la patience admirable et la résignation incroyable qu'ils trouvaient chez les malades et en ceux qui mouraient. « O Monsieur ! disait-il, que d'âmes vont en paradis par la pauvreté !

Depuis que je suis en Lorraine, j'ai assisté plus de mille pauvres à la mort : tous paraissaient y être parfaitement bien disposés. Voilà bien des intercesseurs au ciel pour leurs bienfaiteurs ! »

Voici l'état de la distribution qui s'est faite à Nancy à plusieurs sortes de pauvres, pendant les années dont il a été parlé ci-dessus :

Premièrement, à ceux qui étaient en santé, au nombre de quatre ou cinq cents, on donnait tous les jours du pain et du potage. On leur faisait aussi, chaque jour, des instructions par lesquelles on les disposait à se confesser et à communier presque tous les mois. Les Missionnaires retenaient par charité une partie de ces pauvres en la maison où ils logeaient ;

2° Ils retiraient encore chez eux quantité de malades qu'ils nourrissaient et pansaient. Outre ces malades, ils en firent recevoir d'autres dans l'hôpital de Saint-Joseph, auquel ils donnèrent du linge et de l'argent pour eux ; et, avant que de les y envoyer, ils les faisaient confesser et communier. Il y avait de plus, pour l'ordinaire, trente, quarante et cinquante autres malades logés çà et là dans la ville, auxquels ils envoyaient chaque jour du pain, du potage et de la viande ;

3° Ils assistaient deux sortes de pauvres honteux : les uns étaient de médiocre condition, au nombre de cinquante ou environ, auxquels ils fournissaient certaine quantité de

1. Les registres de l'hôtel de ville de Verdun, sous la date du 21 janvier 1640, ont consigné cette résolution : « Sera écrit à M. Vincent, général des Pères de la Mission, à ce qu'il veuille continuer les charités et distributions d'aumônes qu'il a commencées en ces quartiers, à l'avantage et consolation du public, et l'assurer sous remerciements du fruit qu'apporte sa pieuse entreprise en ces frontières. » — Verdun n'a jamais oublié de tels services. Un autel a été consacré à saint Vincent dans la cathédrale, en souvenir des bienfaits qu'il avait prodigués à la ville et à toute la Lorraine.

pain par semaine ; les autres étaient personnes de qualité, tant ecclésiastiques que laïques, fort nécessaires et honneux, au nombre de trente ou environ, auxquels ils donnaient quelque argent par mois, selon la condition et les besoins d'un chacun ;

4^o Ils prirent un soin particulier de quantité de pauvres mères nourrices, auxquelles ils donnaient de l'argent, de la farine, du pain et du potage ;

5^o Ils faisaient panser les malades et les blessés, et payaient les chirurgiens et les remèdes. Eux-mêmes avaient, pour faire quantité de cures, quelques remèdes secrets qu'on leur avait enseignés, qui leur coûtaient peu, et qui ne laissaient pas d'apporter un très grand soulagement aux pauvres ;

6^o Ils distribuaient du linge et des habits à tous les pauvres qui n'en avaient pas. A mesure qu'ils leur donnaient des chemises propres, ils leur prenaient les sales pour les faire blanchir et raccommoder : quelquefois jusqu'à six ou sept douzaines, qui servaient pour d'autres.

Nous ne pouvons pas produire ici les lettres les plus touchantes que M. Vincent recevait alors de cette province désolée, tant sur l'extrême affliction des peuples que sur les incomparables assistances qu'il leur donna. Car il ne gardait point ces lettres-là ; mais il les envoyait en divers lieux, pour exciter les riches à compassion par le récit de tant de misères, et pour consoler aussi les bienfaiteurs par les heureux effets de leurs aumônes ; et ceux-là les communiquaient encore à d'autres. — Voici ce qu'un vertueux ecclésiastique écrivit à M. Vincent sur ce sujet :

« Ayant vu, dit-il, les lettres qui viennent de la Lorraine, lesquelles vous avez envoyées à M. N. qui me les a montrées, il faut que je vous avoue que je ne les ai pu lire sans larmes, et en telle abondance que j'ai été contraint d'en quitter par plusieurs fois la lecture. Je loue notre bon

Dieu de la providence paternelle qu'il a sur ses créatures, et je le prie de continuer ses grâces à vos prêtres qui s'emploient à cet exercice divin. Il ne me reste que le regret de voir ces ouvriers charitables qui gagnent le ciel et le font gagner à tant d'autres, pendant que moi, par ma misère, ne fais que ramper sur la terre comme bête inu- tile, etc. »

Les premiers prêtres de la Mission qui allèrent à Pont-à-Mousson, au mois de mai de l'année 1640, mandèrent à M. Vincent qu'ils y avaient fait l'aumône à quatre ou cinq cents pauvres si défigurés, que jamais ils n'en avaient vu de plus dignes de compassion ; que la plupart étaient de la campagne, si exténués et si languissants, qu'ils mouraient même en mangeant ; que les quatre curés de la ville leur avaient donné une liste des malades et des pauvres honteux les plus misérables ; qu'ils avaient visité les malades et en avaient trouvé plusieurs agonisants ; qu'il y avait des religieuses fort nécessiteuses ; qu'en quelques bourgades aux environs de la ville les loups dévoraient les personnes, ce qui empêchait plusieurs d'y venir chercher du pain, particulièrement les enfants âgés de dix à douze ans, et qu'un bon et charitable curé s'étant offert de leur porter quelques aumônes, ils lui avait donné de l'argent pour les nourrir.

Il y avait toujours pour l'ordinaire, en cette ville-là, environ cent malades et cinquante ou soixante pauvres honteux, outre quelques personnes de qualité réduites à la faim. Les Missionnaires les assistèrent tous en la manière que nous avons dit qu'ils faisaient aux autres lieux : ils donnaient des habits et du linge à plusieurs, particulièrement aux malades, et des souliers et des outils à ceux qui pouvaient travailler, afin d'aller au bois gagner leur vie.

Enfin, ils firent des distributions ordinaires et journalières à plusieurs centaines d'autres pauvres réfugiés. A tous

ils firent une espèce de mission pour les disposer à faire une bonne confession générale, de quoi ils s'acquittèrent fort chrétiennement.

MM. les maires, échevins et gens de justice et du conseil de la ville et cité de Pont-à-Mousson écrivirent à M. Vincent, en décembre 1640, une lettre pleine de reconnaissance de ces aumônes et de raisons pressantes pour en obtenir la continuation : « L'appréhension, disent-ils, de nous voir en peu de temps privés des charités qu'il a plu à votre bonté faire départir à nos pauvres fait que nous recourons à vous, Monsieur, afin de leur procurer, s'il vous plaît, avec autant de zèle que ci-devant, les mêmes secours, puisque la nécessité y est au même degré qu'elle a jamais été. Il y a deux ans que la récolte a manqué, les troupes ont fait manger nos blés en herbe, les garnisons continuelles ne nous ont laissé que des objets de compassion ; ceux qui étaient accommodés sont réduits à la mendicité ; ce sont des motifs autant puissants que véritables pour animer la tendresse de votre cœur, déjà plein d'amour et de pitié, pour continuer ses bénignes influences sur cinq cents pauvres qui mourraient en peu d'heures si par malheur cette douceur venait à leur défaillir. Nous supplions votre bonté de ne souffrir ces extrémités, mais de nous donner des miettes de ce que les autres villes ont de superflu ; vous ne ferez pas seulement la charité à nos pauvres, mais vous les tirerez des griffes de la mort, et vous obligerez fort étroitement, etc. »

Environ ce temps-là, un des mêmes prêtres de la Mission étant allé en la ville de Saint-Mihiel, voici en quels termes il écrivit à M. Vincent aussitôt qu'il fut arrivé en ce lieu-là : « J'ai commencé en arrivant à faire l'aumône. Je trouve si grande quantité de pauvres, que je ne saurais donner à tous : il y en a plus de trois cents en une très grande nécessité, et plus de trois cents autres dans l'extrémité. Monsieur, je vous le dis, en vérité, il y en a plus de cent qui

semblent des squelettes couverts de peau, et qui paraissent tellement affreux, que, si Notre-Seigneur ne me fortifiait, je ne les oserais regarder : ils ont la peau comme du marbre basané, et tellement retirée, que les dents leur paraissent toutes sèches et découvertes, et les yeux et le visage tout refrognés. Enfin, c'est la chose la plus épouvantable qui se puissent jamais voir. Ils cherchent aux champs de certaines racines, qu'ils font cuire et qu'ils mangent. J'ai bien voulu recommander ces grandes calamités aux prières de notre Compagnie. Il y a plusieurs demoiselles qui périssent de faim ; entre elles, il y en a de jeunes, et j'apprehende que le désespoir ne les fasse tomber dans une plus grande misère que la temporelle. »

Par une autre lettre du mois de mars, en la même année 1640, il manda à M. Vincent ce qui suit : « Il s'est trouvé, à la dernière distribution de pain que nous avons faite, onze cent trente-deux pauvres, sans les malades, qui sont en grand nombre, et que nous assistons de nourriture et de remèdes propres. Ils prient tous pour leurs bienfaiteurs avec tant de sentiments de reconnaissance, que plusieurs même des riches qui sont touchés de ces choses en pleurent de tendresse. Je ne crois pas que ces personnes, pour qui l'on offre à Dieu tant et de si fréquentes prières, puissent périr. Messieurs de la ville louent grandement ces charités, disant hautement que plusieurs fussent morts sans ce secours, et publiant l'obligation qu'ils vous ont. Un pauvre Suisse abjura ces jours passés son hérésie de Luther, et, après avoir reçu les sacrements, mourut fort chrétiennement. »

M. Vincent ayant envoyé, dès la même année 1640, un des plus anciens et des principaux prêtres de sa Compagnie ¹ pour visiter tous les missionnaires employés à faire les distributions en Lorraine, tant afin de reconnaître l'ordre et

1. M. Jean d'Horgny.

l'emploi des aumônes et des instructions que pour remarquer principalement les villes qui auraient plus de besoin d'assistance, voici ce que ce visiteur lui manda de Saint-Mihiel :

« Je vous dirai, Monsieur, des choses admirables de cette ville et qui semblerait incroyables, si nous ne les avions vues. Outre tous les pauvres mendiants dont j'ai parlé, la plus grande partie des habitants de la ville, et surtout la noblesse, endurent tant de faim, que cela ne se peut exprimer ni imaginer ; et ce qui est le plus déplorable est qu'ils n'osent rien demander. Il y en a quelques-uns qui s'enhardissent, mais d'autres mourraient plutôt. Et j'ai moi-même parlé à des personnes de condition qui ne font incessamment que pleurer pour cette occasion.

« Voici une autre chose bien plus étrange : Une femme veuve n'ayant plus rien pour elle ni pour ses trois enfants, et se voyant réduite à mourir de faim, elle écorcha une couleuvre et la mit sur les charbons pour la rôtir et la manger, ne pouvant avoir autre chose. Notre confrère qui réside ici, en ayant été averti, y accourut, et, ayant vu cela, il y mit remède.

« Il ne meurt dans la ville aucun cheval, de quelque maladie que ce soit, qu'on ne se l'arrache incontinent pour le manger. Il n'y a que trois ou quatre jours qu'il se trouva une femme à l'aumône publique qui avait de cette chair infecte plein son devancier ; elle en donnait aux autres pauvres pour de petits morceaux de pain.

« Une jeune demoiselle a été pendant plusieurs jours dans la délibération de vendre ce qu'elle avait de plus cher au monde pour avoir un peu de pain, et elle en a même cherché plusieurs fois les occasions : Dieu soit loué et remercié de ce qu'elle ne les a pas trouvées et qu'elle est à présent hors de danger.

« Un autre cas fort déplorable est que les prêtres, qui sont tous, Dieu merci, de vie exemplaire, souffrent la même né-

cessité et n'ont pas de pain à manger ; jusque-là, qu'un curé qui est à demi-lieue de la ville s'est réduit à tirer la charrue, étant attelé avec ses paroissiens à la place des chevaux. Cela n'est-il pas déplorable, Monsieur, de voir un prêtre et un curé réduit en cet état ? Il ne faut plus aller en Turquie pour voir les prêtres condamnés à labourer la terre, puisqu'ils s'y réduisent eux-mêmes à nos portes, y étant contraints par la nécessité.

« Au reste, Monsieur, Notre-Seigneur est si bon, qu'il semble avoir privilégié Saint-Mihiel de l'esprit de dévotion et de patience ; car, parmi l'indigence extrême des biens temporels, les habitants sont si avides des spirituels, qu'il se trouve au catéchisme jusqu'à deux mille personnes pour l'entendre ; c'est beaucoup pour une petite ville où la plupart des grandes maisons sont désertes. Les pauvres mêmes sont fort soigneux d'y assister et de se présenter aux sacrements. Tous généralement font une estime non pareille du Missionnaire qui est ici, qui les instruit et les soulage ; et tel s'estime heureux de lui avoir parlé une fois : aussi s'emploie-t-il avec grande charité et beaucoup de travail à ses frontières. Il s'est même laissé tellement accabler des confessions générales et par le défaut de nourriture, qu'il en a été malade.

« Je me suis étonné comment, avec si peu d'argent qu'il reçoit de Paris, il pouvait faire tant d'aumônes, et en général et en particulier : c'est où je vois manifestement la bénédiction de Dieu, qui fait multiplier le bien. Il m'est souvenu de ce que la sainte Écriture dit de la manne, que chaque famille en prenait une même mesure et qu'elle suffisait pour tous, soit qu'ils fussent plus ou moins de personnes pour la recueillir ; je vois ici quelque chose de semblable, car nos prêtres, qui ont plus de pauvres, n'en donnent pas moins et ne sont en reste de rien. »

Nous rapporterons encore ici une lettre écrite à M. Vincent par MM. les lieutenant, prévôt, conseil et gouverneur

de la même ville, en l'année 1643. Ils y parlent en ces termes : « Tout le corps de la ville de Saint-Mihiel et tous les membres d'icelle en particulier vous rendent un million de grâces des peines et des soins que vous avez daigné prendre pour leur soulagement, tant par la distribution des aumônes et assistances des pauvres malades et nécessaires que par la décharge d'une partie du fardeau de notre garnison ; vous suppliant très humblement de nous continuer votre protection et vos aumônes, desquelles cette pauvre et désolée ville a autant de besoin que jamais ; étant très véritable que, par ce moyen, une infinité de personnes sont en vie aujourd'hui qui n'y seraient pas restées sans cela ; et, si l'on vient à les retrancher ou ôter tout à fait, il faut de nécessité qu'une grande partie des habitants meurent de faim ou qu'ils aillent chercher leur vie ailleurs. Sans parler des distributions que vous avez fait faire aux couvents, par le moyen desquelles ils ont en partie subsisté, et de l'assistance que tant d'autres personnes honteuses, même de qualité, ont reçue de vos prêtres dans leurs maladies et nécessités, nous ne pouvons assez louer les grands soins et le travail qu'ils y ont pris, ni vous demander assez instamment la continuation des mêmes assistances pour tant de malades et de nécessaires, outre la gloire et le mérite que vous en aurez devant Dieu, etc. »

Les pauvres de Bar-le-Duc, tant habitants que réfugiés, au nombre de huit cents ou environ, furent aussi toujours bien assistés pour le corps et pour l'âme : ce qui soulagea beaucoup tout le pays, et particulièrement cette ville-là, en laquelle on voyait auparavant couchés sur le pavé, dans les carrefours, et devant les portes des églises et des bourgeois, grand nombre de pauvres, qui mouraient de faim, de froid, de maladie et de misère. Un des prêtres de la Mission écrivit à M. Vincent, au mois de février 1640, qu'à chaque distribution de pain il lui fallait donner des habits à vingt-

cinq ou trente pauvres. Et il ajoute : « Depuis peu, j'en ai habillé de compte fait deux cent soixante. Mais ne vous dirai-je pas, Monsieur, combien j'en ai habillé tout seul spirituellement par la confession générale et par la sainte communion ? dans l'espace d'un mois seulement, j'en ai compté plus de huit cents. J'espère que ce carême nous en ferons encore davantage. Nous donnons à l'hôpital une pistole et demie tous les mois pour les malades que nous y envoyons ; et parce qu'entre eux il y en a environ quatre-vingts qui sont plus malades que les autres, nous leur donnons du potage, de la viande et du pain. »

Le Visiteur envoyé par M. Vincent, et qui passa à Bar au mois de juillet 1640, lui manda de ce lieu-là en particulier ce qui suit : « Premièrement, toutes les semaines nos Missionnaires donnent à quantité de pauvres du linge, et particulièrement des chemises ; ils retirent les vieilles pour les faire blanchir, accommoder et servir à d'autres, ou bien ils les mettent en pièces pour panser les blessés ou ulcérés.

« Secondement, ils pansent eux-mêmes ici quantité de malades de la teigne ; il y en avait ci-devant pour l'ordinaire vingt-cinq, et il en reste encore douze. Cette maladie est fort commune par toute la Lorraine. En toutes les autres villes, il y a de ces malades à proportion, et ils sont, Dieu merci, partout pansés fort soigneusement et charitablement, en telle sorte que tous en guérissent par un remède très souverain que nos Frères ont appris.

« Et, en troisième lieu, nos prêtres d'ici font une dépense considérable, mais très utile, pour recevoir les pauvres passants ; car nos Missionnaires qui sont à Nancy, à Toul et en d'autres lieux, leur adressent souvent des troupes de pauvres pour les envoyer en France, à cause que cette ville est la porte de la Lorraine, et ils leur fournissent leur nourriture et quelque argent pour leur voyage. »

Des deux prêtres de la Mission qui assistaient les pauvres

de Bar-le-Duc, l'un mourut dans le travail, et l'autre fut grièvement malade. Voici ce que le révérend Père Roussel, recteur du collège de la Compagnie de Jésus de cette ville-là, où ils logeaient, en écrivit à M. Vincent, en la même année 1640, en ces termes : « Vous avez appris la mort de M. de Montevit¹ que vous aviez envoyé ici. Il a beaucoup souffert en sa maladie, qui a été longue, et je puis dire, sans mensonge, que je n'ai jamais vu une patience plus forte et plus résignée que la sienne : nous ne lui avons jamais ouï dire aucune parole qui fût une marque de la moindre impatience ; tous ses discours ressemblaient une piété qui n'était pas commune. Le médecin nous a dit fort souvent qu'il n'avait jamais traité malade plus obéissant et plus simple. Il a communiqué fort souvent dans sa maladie, outre les deux fois qu'il a communiqué par forme de viatique. Son délire de huit jours entiers ne l'empêcha pas de recevoir en bon sens l'Extrême-Onction ; il le quitta quand on lui donna ce sacrement, et le reprit incontinent après qu'on le lui eut donné. Enfin, il est mort comme je désire, et comme je demande à Dieu de mourir.

« Les deux chapitres de Bar honorèrent son convoi, comme aussi les Pères augustins : mais ce qui honora le plus son enterrement, ce furent six à sept cents pauvres qui accompagnèrent son corps, chacun un cierge à la main, et qui pleuraient aussi fort que s'ils eussent été au convoi de leur père. Les pauvres lui devaient bien cette reconnaissance : il avait pris cette maladie en guérissant leurs maux et en soulageant leur pauvreté ; il était toujours parmi eux, et ne respirait point d'autre air que leur puanteur. Il entendait leur confession avec tant d'assiduité, et le matin et l'après-dîner, que je n'ai jamais pu gagner sur lui qu'il prît

1. Germain de Montevit, né à Camberton, près Coutances ; reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, le 19 avril 1638. Déjà ordonné prêtre, il était âgé de vingt-six ans quand il fut admis.

une seule fois le relâche d'une promenade. Nous l'avons fait enterrer auprès du confessionnal où il a pris sa maladie et où il a fait le beau recueil des mérites dont il jouit maintenant dans le ciel.

« Deux jours avant qu'il mourût, son compagnon tomba malade d'une fièvre continue qui l'a tenu dans le danger de la mort l'espace de huit jours; il se porte bien maintenant. Sa maladie a été l'effet d'un trop grand travail et d'une trop grande assiduité parmi les pauvres. La veille de Noël il fut vingt-quatre heures sans manger et sans dormir, il ne quitta point le confessionnal que pour dire la messe. Vos messieurs sont souples et très dociles en tout, hormis dans les avis qu'on leur donne de prendre un peu de repos. Ils croient que leurs corps ne sont pas de chair, ou que leur vie ne doit durer qu'un an.

« Pour le Frère, c'est un jeune homme extrêmement pieux; il a servi ces deux prêtres avec toute la patience et assiduité que les malades les plus difficiles eussent pu désirer. »

Nous ne parlerons pas ici de toutes les autres villes, bourgs et villages de la même Lorraine qui ont été assistés avec la même charité par les Missionnaires de M. Vincent, qu'on peut appeler après Dieu, avec raison et justice, le père des pauvres, et le nourricier et pourvoyeur de cette province désolée : cela serait trop long et ennuyeux. Nous rapporterons seulement une lettre qu'en l'année 1642, messieurs les officiers et gens du conseil de Lunéville lui écrivirent sur ce même sujet, en ces termes :

« Monsieur, depuis plusieurs années que cette pauvre ville a été affligée de peste, de guerre et de famine, qui l'ont réduite au point de l'extrémité où elle est à présent, au lieu de consolation, nous n'avons reçu que des rigueurs de la part de nos créanciers, et des cruautés du côté des soldats qui nous ont enlevé le peu de pain que nous

avons ; en sorte qu'il semblait que le ciel n'avait plus que de la rigueur pour nous, lorsqu'un de vos enfants en Notre-Seigneur, étant arrivé ici chargé d'aumônes, a grandement tempéré l'excès de nos maux et relevé notre espérance en la miséricorde du bon Dieu. Puisque nos péchés ont provoqué sa colère, nous baisons humblement la main qui les punit, et recevons aussi les effets de sa divine douceur avec des ressentiments de reconnaissance extraordinaires. Nous bénissons les instruments de son infinie clémence, tant ceux qui nous soulagent de leurs charités si opportunes que ceux qui nous les procurent et distribuent, et vous particulièrement, Monsieur, que nous croyons être, après Dieu, le principal auteur d'un si grand bien. De vous dire qu'il soit bien appliqué à ce pauvre lieu, où les principaux sont réduits au néant, c'est ce que le Missionnaire que vous avez envoyé vous déduira avec moins d'intérêt¹ que nous : il a vu notre désolation, et vous verrez devant Dieu l'obligation éternelle que nous vous avons de nous avoir secourus en cet état. »

Le Missionnaire qui portait de l'argent en Lorraine représentait, lorsqu'il en revenait, à M. Vincent, et M. Vincent aux Dames de la Charité, que grand nombre de filles de condition et d'autres qui n'avaient aucune industrie, ni biens, ni parents qui pussent les aider à subsister, étaient grandement exposées à l'insolence des officiers des garnisons. C'est ce qui fit résoudre M. Vincent avec ces dames d'ordonner à ce Missionnaire d'amener à Paris toutes les filles qui voudraient éviter le grand danger où elles étaient. Ce qu'ayant fait savoir dans les villes où il allait, il s'en présenta un très grand nombre. Ayant choisi celles qui étaient en plus grand péril, il en emmena à diverses fois cent soixante qu'il défraya pendant tout le chemin, sans

1. D'une manière plus désintéressée.

compter un grand nombre de petits garçons qui, étant arrivés à Paris, furent reçus à Saint-Lazare et ensuite placés pour servir. Ces filles furent menées par ordre de M. Vincent chez M^{lle} Le Gras, qui les logea en sa maison; et quantité de dames y étant venues les voir, elles en donnèrent avis à toutes les familles de Paris, afin que celles où l'on aurait besoin de filles de chambre ou de servantes s'adressassent à cette vertueuse demoiselle. Par ce moyen, ces filles furent mises en d'honnêtes conditions, et garanties des malheurs où elles étaient exposées par la nécessité.

Nous avons vu ailleurs qu'outre les filles et les enfants dont nous venons de parler, les Missionnaires résidant en Lorraine donnaient moyen à quantité d'hommes et de femmes de sortir de leur pays pour venir en France gagner leur vie. Or, la plupart de ces pauvres gens s'en venaient en troupes à Paris, où ils étaient accueillis et assistés par M. Vincent, non seulement corporellement, mais encore spirituellement : car, pour les préparer à une bonne confession générale et à vivre chrétiennement, il les fit assembler au village de la Chapelle, à demi-lieue de Paris, où il leur fit faire une mission en l'année 1641. D'autres troupes étant venues l'année suivante, on leur fit encore une semblable mission. Et les uns et les autres furent tous pourvus pour servir ou pour travailler de leurs métiers¹.

Entre ces gens-là qui furent ainsi mis à couvert, il s'en trouva un qui était frère d'un chanoine de Verdun. Ce chanoine lui manda qu'il avait quitté la résidence de son église parce qu'elle ne lui apportait plus que du pain de douleur; qu'il s'était depuis appliqué à bon escient à cultiver la terre pour avoir de quoi vivre; mais qu'enfin le

1. Le peuple de Paris, émerveillé de cette charité, disait : « Il faut que M. Vincent soit Lorrain lui-même, pour faire tant de bien aux pauvres Lorrains. » (*Summar.*, p. 172.) — Tous ceux d'entre eux qui ne pouvaient gagner leur vie allaient à la porte de Saint-Lazare et y recevaient leur pain de chaque jour.

grand travail et le peu de nourriture l'avaient rendu si infirme, qu'il ne pouvait plus rien faire, ni éviter la mort, s'il ne recevait bientôt quelque assistance. Il conclut enfin sa lettre en ces termes : « En vérité, je ne sais où trouver ce secours qu'auprès de vous, mon frère, qui avez eu le bonheur d'être reçu et favorisé d'un des plus saints et des plus charitables personnages de notre siècle infortuné; c'est donc par vous que j'espère ce bonheur de M. Vincent, etc. » Son espérance ne fut pas vaine; car ce charitable père des pauvres lui fit donner l'assistance qui lui était nécessaire pour le tirer de cette extrême nécessité.

Parmi tout ce peuple qui se réfugia à Paris, il se trouva un grand nombre de personnes nobles, et d'autres de qualité considérable, même des familles entièrement ruinées, qui, n'étant pas accoutumées à gagner leur vie et encore moins à la demander, ne pouvaient aucunement subsister. M. Vincent entreprit de les secourir, non des aumônes destinées à la Lorraine et qu'il envoyait exactement pour tant de milliers de pauvres qui y étaient restés, mais par une autre invention que Dieu lui inspira. Ce fut d'associer pour ce dessein charitable quelques seigneurs et plusieurs autres personnes de condition qui demeuraient à Paris : il les assemblait une fois le mois à Saint-Lazare, où ils se cotisaient ainsi que lui, afin de faire ensemble une somme suffisante pour l'entretien de cette pauvre noblesse. On en faisait la distribution chaque mois, selon le nombre et le besoin des personnes et des familles; ce qui fut continué pendant sept ou huit ans. Nous n'en touchons ici qu'un mot en passant, parce que nous avons déjà parlé plus amplement de cette bonne œuvre au premier livre¹.

Plusieurs autres personnes de toute condition venaient de temps en temps de la Lorraine à Paris, de leur propre mouvement, pour réclamer l'assistance de M. Vincent : ce

1. Ch. xxxv.

qui fait voir qu'il était tenu comme le refuge universel de ce pauvre pays. Voici en quels termes le révérend père Pierre Fournier, recteur du collège de la Compagnie de Jésus de Nancy, lui écrivit sur ce sujet en l'année 1643 : « Votre charité est si grande, que tout le monde a recours à elle. Chacun vous considère ici comme l'asile des pauvres affligés : c'est pourquoi plusieurs se présentent à moi afin que je vous les adresse, et que par ce moyen ils ressentent les effets de votre bonté. En voici deux dont la vertu et la qualité exciteront à bon droit votre cœur charitable à les assister. »

Un Missionnaire ayant trouvé à Saint-Mihiel quatorze religieuses bénédictines qui y étaient venues de Rambervilliers pour s'y établir, et n'y pouvaient subsister à cause de la disette extrême du pays, il les mena à Paris par l'avis de M. Vincent et des Dames de la Charité pour y être assistées. Or, Dieu a permis qu'avec le temps elles ont été établies dans le faubourg Saint-Germain, où elles ont toujours depuis ce temps-là répandu la bonne odeur de leur sainte vie, et donné grande édification, non seulement à ce faubourg, mais aussi à toute la ville de Paris : elles ont pris le titre de Religieuses du Saint-Sacrement¹.

Les distributions de pain, de potage et de viande ayant cessé en Lorraine en l'année 1643, M. Vincent en rappela la plupart des Missionnaires qu'il y avait envoyés, parce qu'il n'y restait plus que peu de malades, et que les pauvres gens, ayant un peu de relâche du côté des soldats, se mirent à travailler pour gagner leur vie. Les aumônes pourtant

2. Cet institut existe encore en plusieurs villes de France et de l'étranger. De nos jours, on vit Madame Louise de Condé y faire profession. La pieuse princesse avait établi sur l'emplacement du Temple, à Paris, une maison de cet ordre: elle a été transférée depuis rue de Monsieur.

ne cessèrent pas pour cela. On les continua encore cinq ou six ans depuis, pour le soulagement des plus misérables; et M. Vincent fit en sorte qu'on les étendit presque dans toutes les autres villes de Lorraine, comme à Château-Salins, Dieuze, Marsal, Moyen-Vic, Épinal, Remiremont, Mirecourt, Châtel-sur-Moselle, Stenay et Rambervilliers. Par ce moyen, non seulement on assista grand nombre de pauvres honteux, de bourgeois ruinés et de familles nobles qui, ne pouvant faire valoir leur bien, étaient en un état déplorable, mais l'on fit encore subsister toutes les communautés religieuses tant d'hommes que de filles. On leur distribuait tous les ans des aumônes considérables, qui étaient réglées selon la nécessité des maisons; car l'on donnait aux unes trois ou quatre cents livres par quartier; et aux autres cinq ou six cents, selon leur nombre et leurs besoins. Le Missionnaire employé à cette distribution en retirait un reçu de chaque maison¹.

Outre ces sommes, M. Vincent a fait porter, en diverses fois, à ces villes ruinées environ quatorze mille aunes de draperies de plusieurs sortes, dont il faisait acheter la plus grande partie à Paris. C'était pour revêtir tous les pauvres religieux et religieuses, la pauvre noblesse, quantité d'autres personnes d'honnête condition, et des familles entières qui n'avaient que des habits déchirés. La reine même fut si touchée de compassion de leur nudité, qu'elle leur envoya toutes ses tapisseries et les lits de deuil après la mort du feu roi, et M^{me} la duchesse d'Aiguillon en fit de même. On distribuait aux maisons religieuses des pièces entières d'étoffes, afin qu'elles en fissent elles-mêmes leurs habits à

1. C'était presque toujours le frère coadjuteur Mathieu Renard qui était chargé de ces distributions. Il existe encore une cinquantaine de ces quittances, toutes datées du mois de février 1647, qui lui furent données en décharge. — Il est parlé plus loin de l'admirable dévouement de ce bon frère.

leur façon ; et l'on fournissait à quelques-unes jusqu'à des voiles et des souliers, tant elles étaient dénuées de toutes choses. De plus, à chaque voyage, on revêtait pour l'ordinaire environ cent autres personnes, tant hommes et garçons que filles et femmes. Sur quoi il est à remarquer que ces distributions de vivres, d'argent et d'habits se sont faites pendant neuf ou dix ans, non seulement dans la plupart des villes de Lorraine, comme nous avons dit ; mais que, de plus, elles ont été étendues durant deux ans, par l'ordre de la reine et par la conduite de M. Vincent, en plusieurs autres villes fort ruinées, qui avaient été conquises par le roi, comme Arras, Bapaume, Hesdin, Landrecies et Gravelines. Partout le Missionnaire employé à cette distribution s'en allait d'une paroisse à une autre, et de maison en maison, accompagné des curés ou d'autres ecclésiastiques nommés par eux pour l'assister à distribuer ces vêtements et ces aumônes selon les besoins d'un chacun ; cela se faisant en leur présence et par leurs avis, afin qu'il ne fût point trompé dans le discernement des plus pauvres.

Or les sommes que M. Vincent a fait distribuer en ces deux pays de Lorraine et d'Artois montent bien jusques à quinze ou seize cent mille livres¹, par lesquelles il a subvenu aux extrêmes nécessités de vingt-cinq villes et des environs, et d'un grand nombre de bourgs et villages. Ce fut sans doute un effet tout particulier de la charité infinie de Dieu. Le cœur de M. Vincent en était tellement embrasé, qu'il en fit ressentir les ardeurs, en faveur de ces peuples affligés, au feu roi et à la reine, et à plusieurs autres personnes de condition et de vertu, particulièrement aux Dames de la Charité de Paris qu'il avait associées pour ces grandes œuvres. Toutes ces charitables personnes, étant échauffées par le feu divin qui animait le cœur et les paroles de ce saint prêtre, le chargèrent de ces aumônes pour les faire

1. Voy. ci-dessus, t. 1^{er}, p. 276.

distribuer par sa sage conduite. Il l'exécuta très volontiers par l'entremise de ses Missionnaires, quoiqu'il ne voulût jamais en ordonner que par l'avis des mêmes Dames de la Charité qui s'assembloient en sa présence; et souvent même il prenait ou envoyait prendre les ordres de la reine, afin que rien ne se fit que selon les intentions des bienfaiteurs.

Les fruits de ces aumônes ont été, comme nous avons vu : 1° de conserver la vie et de rendre la santé à un nombre infini de personnes malades, languissantes et exténuées par la faim, par le froid, par la nudité et par toutes sortes de misères; 2° de les instruire et disposer à recevoir dignement les sacrements et à mener une bonne vie; 3° d'assister les moribonds pour les aider à bien mourir; 4° de garantir d'un naufrage honteux un très grand nombre d'honnêtes filles que la nécessité avait réduites à d'étranges extrémités; 5° enfin, de donner moyen à plusieurs communautés religieuses de garder leur clôture, leurs vœux et leurs règles, et de maintenir le service divin en leurs maisons : car, sans ces assistances, la plupart auraient été contraintes d'errer par le monde pour chercher à soutenir leur vie, non sans grand danger de leur conscience. Cela se pourrait aisément justifier par plusieurs de leurs lettres; mais ce serait trop ennuyer le lecteur que de rapporter toutes ces choses en détail : ce qui en a été dit étant plus que suffisant pour lui en donner la connaissance telle qu'il peut désirer.

Nous ajouterons seulement une chose digne de considération, entre plusieurs autres assez extraordinaires que Dieu a opérées pour favoriser le transport de toutes ces grandes sommes d'argent, tant en Lorraine qu'en Artois, et d'une ville à une autre : le Missionnaire qui a porté cet argent¹ en plus de cinquante voyages, et qui était ordinaire-

1. Ce Missionnaire, nommé Mathieu Renard, était frère coadjuteur.
— « Mathieu Renard était né à Brienne-le-Château, au diocèse de

ment chargé de vingt-cinq ou trente mille livres en or, n'a jamais été volé, quoiqu'il passât au travers des soldats qui couvraient tout le pays, et que souvent il rencontrât des voleurs. Il est même arrivé quelquefois que, s'étant mis avec des convois qui ont été attaqués et pris, il a toujours trouvé moyen de s'échapper. D'autres fois, faisant voyage avec quelques personnes particulières, et s'étant ensuite séparé d'elles par un ordre secret de la Providence, les autres étaient volés incontinent après, et lui ne faisait aucune mauvaise rencontre. Quelquefois aussi il passait par des bois remplis de voleurs ou de soldats débandés; sitôt qu'il les entendait ou apercevait, il jetait dans quelque buisson ou dans la boue sa bourse, qu'il portait ordinairement dans une besace déchirée, à la façon des gueux, et puis s'en allait droit à eux, comme un homme qui ne les craignait pas; ils le fouillaient quelquefois, et ne lui trouvant rien, le laissaient aller sans lui faire aucun mal; et lorsqu'ils s'étaient écartés il retournait sur ses pas pour reprendre sa bourse.

Troyes. Il a dressé lui-même, sans doute sur l'ordre d'Alméras, successeur de Vincent, et dans l'intérêt de la canonisation de son vénéré Père, une relation de ses voyages charitables. Odyssee d'une nouvelle sorte, où les prodiges ne manquent pas plus que les aventures, où une divinité intervient sans cesse pour arracher l'humble héros au péril. La divinité ici, c'est Vincent lui-même, car c'est aux prières et aux mérites du saint que le frère Mathieu attribue toujours sa délivrance et son salut.

« A la fin, il lui fut très difficile de dérober sa marche. Il était connu dans toute la Lorraine, et les voleurs attendaient son passage avec la même impatience que les pauvres. Chose merveilleuse! Dieu lui suscita des défenseurs parmi les chefs mêmes des pillards. Par exemple, un capitaine, embusqué près de Saint-Mihiel, le fait un jour, sans mauvais dessein, connaître à ses soldats, et, les voyant prêts à fondre sur lui, il bande son pistolet : « Je casserai la tête, « s'écrie-t-il d'un ton ferme, à quiconque sera assez enragé pour faire « du mal à cet homme qui ne fait que du bien. » (Maynard, liv. VIII, ch. III; et *Notices de la Congrégation de la Mission*, 1^{re} sér., t. II, p. 29.)

Le frère Mathieu Renard mourut à Saint-Lazare, le 5 octobre 1669.

Un soir il rencontra des voleurs qui le menèrent dans un bois pour lui faire peur ; n'ayant rien trouvé sur lui de ce qu'ils cherchaient, ils lui demandèrent s'il ne payerait pas bien cinquante pistoles de rançon ; à quoi ayant répondu que s'il avait cinquante vies, il ne pourrait pas les racheter d'un gros de Lorraine¹, ils le laissèrent aller. — En une autre rencontre, étant dans une grande campagne, il découvrit des Croates ; il n'eut que le temps de se décharger de sa besace et de la couvrir de quelques herbes, laissant un petit bâton à trois ou quatre pas pour lui servir de marque ; et par ce moyen il conserva son argent. Étant retourné la nuit pour le chercher, il ne put trouver sa besace que le lendemain matin.

Enfin Dieu lui donna toujours une adresse admirable, et le favorisa d'une spéciale protection pour ne point tomber entre les mains des voleurs, ou pour s'en retirer heureusement. Ce que la reine admirant, lui commanda plusieurs fois de lui raconter comment il faisait pour s'échapper, prenant plaisir d'entendre les stratagèmes innocents dont il se servait : mais il a toujours reconnu et publié que cette protection de Dieu sur lui était un effet de la foi et des prières de M. Vincent.

SECTION II

ASSISTANCE RENDUE A LA PICARDIE ET A LA CHAMPAGNE

Ce fut en l'année 1650 que, par un secret jugement de Dieu, le fléau de la guerre, qui affligeait de longues années la plus grande partie de l'Europe, commença à faire ressentir plus vivement ses atteintes à la France, laquelle ensuite en a toujours été agitée jusqu'à la conclusion de la paix générale². Or, entre toutes les provinces de ce royaume, la

1. Menue monnaie de Lorraine.

2. Turenne, oublieux de son devoir, avait donné la main aux Espagnols et venait d'introduire en France les Impériaux.

Picardie et la Champagne ont été le plus exposées à cet orage; elles en ont éprouvé plus longtemps la violence, particulièrement depuis que les ennemis de l'État ayant voulu assiéger la ville de Guise, les troupes du roi qui s'étaient avancées au secours les obligèrent de changer de dessein. La demeure assez longue des deux armées sur cette frontière y causa une extrême désolation; et lorsqu'elles se retirèrent des environs de Guise, elles y laissèrent languissans de faim et attaqués de diverses maladies un très grand nombre de soldats qui, voulant s'efforcer de marcher pour chercher quelque soulagement, tombaient de faiblesse sur les chemins, et mouraient misérablement, privés des sacrements et de toute consolation humaine.

Quelques passans ayant vu ce triste spectacle en portèrent la nouvelle à Paris, où tout le monde se réjouissait alors de la retraite des ennemis; mais très peu de personnes se mirent en peine de ces pauvres abandonnés, qui périsaient si misérablement sans aucun secours.

M. Vincent, qui était très sensible aux souffrances du prochain, fut grandement touché de savoir l'état pitoyable auquel ces pauvres gens étaient réduits. En ayant parlé avec M^{me} la présidente de Herse, qui était fort portée aux œuvres de charité, il fit partir aussitôt de Paris deux Missionnaires avec un cheval chargé de vivres, et environ cinq cents livres en argent pour aller sauver la vie à ces moribonds, et pour disposer à la mort ceux qui étaient en état de n'y pouvoir échapper. Ces Missionnaires étant arrivés sur les lieux trouvèrent un si grand nombre de ces pauvres gens couchés le long des haies et sur les grands chemins, languissans et mourans, qu'ayant bientôt épuisé les provisions qu'ils avaient portées, ils furent obligés de courir en grande hâte aux villes les plus prochaines pour acheter d'autres vivres. Mais ils furent bien étonnés de voir dans les villes presque les mêmes besoins qu'ils avaient trouvés dans la campagne. Cela les obligea d'en écrire prompte-

ment à M. Vincent pour lui faire savoir que la désolation était générale dans tout le pays, et que les secours qu'ils avaient portés n'étaient rien en comparaison de ce qui était nécessaire pour y donner quelque remède; que les armées avaient moissonné tous les grains et dépouillé les peuples jusqu'à la chemise; que la plus grande partie des gens de la campagne avaient quitté leur demeure pour aller chercher leur vie dans les villes, et que, n'y trouvant personne qui les pût soulager, parce que les bourgeois même n'avaient pas du pain pour eux, ils y tombaient en défaillance et y mouraient de misère. M. Vincent ayant reçu ces lettres en donna avis aux Dames de la Charité de Paris, et il convint avec elles d'envoyer un plus grand nombre de Missionnaires et des aumônes plus abondantes; ce qui fut aussitôt exécuté.

Or, pour mieux connaître la grandeur des œuvres de miséricorde qui ont été exercées en cette occasion, il faut considérer quelle a été l'extrémité de la misère à laquelle ces deux pauvres provinces ont été réduites pendant l'espace de dix ans ou environ, durant lequel les armées, continuant à les ravager chaque année, tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, ont porté la désolation partout. C'est ce que nous ne saurions mieux voir que par les extraits des lettres que les mêmes Missionnaires, qui furent employés à la distribution de ces aumônes, écrivirent de divers lieux à M. Vincent, lui rendant fidèlement compte des misères qu'ils y avaient vues de leurs yeux, afin que sa charité en procurât le remède. Voici ce qu'ils en écrivirent du côté de Guise, Laon et la Fère.

« C'est un sujet de grande compassion de voir une grande multitude de malades partout. Il y en a plusieurs, et en très grand nombre, qui sont travaillés de dyssenteries et de fièvres; les autres sont couverts de gale, ou de pourpre, ou de tumeurs et apostumes; plusieurs sont enflés, les uns à la tête, les autres au ventre et d'autres par tout le corps.

L'origine de tous ces maux vient de ce qu'ils n'ont mangé presque toute l'année que des racines d'herbes, de méchants fruits, et quelques-uns du pain de son, tel qu'à peine les chiens en voudraient. Nous n'entendons que des lamentations pitoyables. Ils crient après nous pour avoir du pain ; et, tout malades qu'ils sont, ils se traînent par les pluies et par les mauvais chemins, deux ou trois lieues loin, pour avoir un peu de potage. Il y en a plusieurs qui meurent dans les villages sans confession et sans sacrements ; il ne se trouve même personne qui leur donne la sépulture après leur mort. Cela est si véritable, qu'étant il n'y a que trois jours au village de Lesquielle, du côté de Landrecies, pour y visiter les malades, nous trouvâmes dans une maison une personne morte faute d'assistance ; son corps était à demi mangé des bêtes qui étaient entrées dans le logis. N'est-ce pas là une désolation étrange, de voir des chrétiens abandonnés de la sorte durant leur vie et après leur mort ? »

« Nous venons, disent-ils dans une autre lettre, de visiter trente-cinq villages du doyenné de Guise, où nous avons trouvé près de six cents personnes dont la misère est telle qu'ils se jettent sur les chiens et sur les chevaux après que les loups en ont fait leur curée. Et dans la seule ville de Guise, il y a plus de cinq cents malades retirés en des caves et des trous de cavernes plus propres pour loger les bêtes que les hommes.

« Il y a un très grand nombre de pauvres gens de la Thiérache¹ qui depuis plusieurs semaines n'ont pas mangé de pain, pas même de celui qu'on fait avec du son d'orge, qui est le seul que les plus aisés puissent avoir, et ne se sont nourris que de lézards, de grenouilles et des herbes des champs.

« Dans plusieurs villes ruinées, les principaux habitants

1. Thiérache. Partie de la Picardie, concourant aujourd'hui à former le département de l'Aisne.

sont dans la honte et la nécessité. La pâleur de leur visage montre assez quel est leur besoin ; il les faut assister secrètement, aussi bien que la pauvre noblesse des champs, qui, se voyant sans pain et réduite sur la paille, souffre encore la honte de n'oser mendier ce qui lui est nécessaire pour vivre. D'ailleurs à qui pourrait-elle le demander, puisque le malheur de la guerre a mis une égalité de misères partout ?

« Et ce qui est plus digne de larmes est que non seulement le pauvre peuple de ces frontières n'a ni pain, ni bois, ni linge, ni couverture ; mais il est sans pasteur et sans secours spirituel. La plupart des curés sont morts ou malades. Les églises sont ruinées et pillées : en sorte qu'il y en a bien cent ou environ dans le seul diocèse de Laon, où l'on ne peut célébrer la sainte Messe, faute d'ornements. Nous y faisons notre possible, mais ce travail est infini ; il faut aller et venir sans cesse, exposés au péril des coureurs, pour assister plus de treize cents malades que nous avons sur les bras dans ce canton-ci.

« Plusieurs monastères de filles sont dans une grande pauvreté. Elles souffrent la faim et le froid, et seront contraintes ou de mourir dans leur clôture, ou de la rompre pour errer par le monde en cherchant de quoi vivre. »

« Nous avons, — écrivent ceux qui étaient au diocèse de Soissons, — fait la visite des pauvres de ce lieu, et des autres villages de cette vallée. L'affliction que nous y avons vue surpasse tout ce qu'on vous a mandé. Car, pour commencer par les églises, elles ont été profanées ; le Saint Sacrement a été foulé aux pieds, les calices et les ciboires emportés, les fonts baptismaux rompus, les ornements pillés ; en sorte qu'il y a plus de vingt-cinq églises en cette petite contrée, où l'on ne peut célébrer la sainte Messe.

« La plupart des habitants sont morts dans les bois, pendant que l'ennemi occupait leurs maisons ; les autres

sont revenus chez eux pour y finir leur vie : car nous ne voyons partout que malades. Nous en avons plus de douze cents, outre six cents languissants, tous répandus en plus de trente villages ruinés ; ils sont couchés sur la terre, et dans les maisons à demi démolies et découvertes, sans aucune assistance. Nous trouvons les vivants avec les morts, de petits enfants auprès de leurs mères mortes, etc. »

Ils écrivirent de Saint-Quentin ce qui suit : « Quel moyen de donner des secours suffisants à sept ou huit mille pauvres qui périssent de faim, à douze cents réfugiés, à trois cent cinquante malades, qui ne se peuvent nourrir qu'avec des potages et de la viande, à trois cents familles honteuses, tant de la ville que des champs ? Il les faut assister secrètement, pour retirer plusieurs filles du dernier naufrage, et pour éviter ce qui faillit arriver l'autre jour à un jeune homme : pressé de la nécessité, il se voulut tuer avec un couteau, et aurait commis ce crime, si l'on n'eût couru pour l'en empêcher ; à cinquante prêtres qu'il faut nourrir préférablement à tous autres ? L'on trouva un de ces prêtres de la ville l'autre jour mort dans son lit, et l'on a découvert que c'était pour n'avoir osé demander sa vie.

La souffrance des pauvres ne se peut exprimer. Si la cruauté des soldats leur a fait chercher les bois, la faim les en a fait sortir : ils se sont réfugiés ici. Il y est venu près de quatre cents malades ; et la ville, qui ne pouvait les assister, en a fait sortir la moitié : ils sont morts peu à peu, étendus sur les grands chemins ; et ceux qui nous sont demeurés sont en telle nudité, qu'ils n'osent se lever de dessus leur paille pourrie pour nous venir trouver.

« La famine est telle, que nous voyons les hommes mangeant la terre, broutant l'herbe, arrachant l'écorce des arbres, déchirant les méchants haillons dont ils sont couverts pour les avaler. Mais, ce que nous n'oserions dire si nous ne l'avions vu, et qui fait horreur, ils se mangent les

bras et les mains, et meurent dans ce désespoir. Nous avons trois mille pauvres réfugiés, cinq cents malades, sans parler de la pauvre noblesse et des pauvres honteux de la ville, dont le nombre augmente chaque jour. »

Les Missionnaires qui furent envoyés du côté de Reims, Rethel, etc., écrivirent de la manière qui suit ¹ :

« Il n'y a point de langue qui puisse dire, ni d'oreille qui ose entendre ce que nous avons vu dès le premier jour de nos visites. Presque toutes les églises profanées, sans épargner ce qu'il y a de plus saint et de plus adorable; les ornements pillés; les prêtres ou tués, ou tourmentés, ou mis en fuite; toutes les maisons démolies; la moisson emportée; la terre sans labour et sans semence; la famine et la mortalité presque universelle; les corps sans sépulture, et exposés pour la plupart à servir de curée aux loups. Les pauvres qui restent de ce débris sont réduits à ramasser par les champs quelques grains de blé ou d'avoine germés et à demi pourris, dont ils font du pain qui est comme de la boue, et si malsain, qu'ils en sont presque tous malades. Ils se retirent dans des trous ou des cabanes, où ils sont couchés à plate terre, sans linge ni habits, sinon quelques méchants lambeaux dont ils se couvrent; leurs visages sont noirs et défigurés; et avec cela leur patience est admirable. Il y a des cantons tout déserts, dont les habitants qui ont échappé à la mort sont allés au loin chercher leur vie; de sorte qu'il n'y reste plus sinon les malades, les orphelins et les pauvres femmes veuves chargées d'enfants, qui demeurent exposées à la rigueur de la famine, du froid, et de toutes sortes d'incommodités et de misères. »

Voilà l'état où se trouvèrent les peuples de ces deux grandes provinces, et particulièrement de quatre ou cinq diocèses les plus proches des frontières, pendant près de

1. Dans les premiers jours de 1651.

dix années, c'est-à-dire depuis l'année 1650 jusqu'après la publication de la paix générale, qui se fit en l'an 1660. Il est vrai que cette grande désolation n'a pas été égale en tous les lieux, ni en même temps, si ce n'est les premières années ; néanmoins, durant le reste du temps, elle s'est toujours rencontrée en divers endroits de la Picardie et de la Champagne.

Les lieux qui ont été plus particulièrement assistés par les soins charitables de M. Vincent et par les bienfaits des Dames de la Charité de Paris et des autres personnes vertueuses, sont les suivants : Guise, Laon, Noyon, Chauny, la Fère, Riblemont, Ham, Marle, Vervins, Rosoy, Plo-mion, Orson, Aubenton, Montcornet et autres lieux de la Thiérache ; Arras, Amiens, Péronne, Saint-Quentin, le Catelet, et quelque cent trente villages des environs ; comme aussi Basoches, Brenne, Fismes, et environ trente villages de cette vallée ; Reims, Rethel, Château-Porcien, Neuchâtel, Lude, Boul sur la rivière de Suippe, Somme-Puis, Saint-Étienne, Vandy, Saint-Souplet, Rocroy, Mézières, Charleville, Donchery, Sedan, Vaucouleurs, et un très grand nombre de pauvres bourgs et villages qui sont aux environs de ces lieux-là.

M. Vincent y envoya dès le commencement dix ou douze Missionnaires, qui allèrent de tous côtés pour sauver la vie à plusieurs milliers de personnes réduites à la dernière extrémité. Pour cet effet ils se partagèrent en divers lieux : les uns furent dans le diocèse de Noyon, les autres en celui de Laon, d'autres au diocèse de Reims, d'autres en celui de Soissons ; et chacun se chargeait de pourvoir aux besoins de tout le canton où il devait s'appliquer. Ils établissaient en des lieux propres la distribution journalière des potages, et les autres distributions de pain, viande, confitures, remèdes, habits, linge, couvertures, chaussures, outils, semences, ornements d'église, argent, etc. Il y eut

pareillement des Filles de la Charité qui furent envoyées en plusieurs endroits pour prendre un soin plus particulier des pauvres malades. Et comme toutes ces distributions et aumônes s'étendaient bien loin, la dépense durant les premières années allait à dix, douze, et jusqu'à seize mille livres par mois, parce qu'alors les vivres étaient si chers et les misères si extrêmes, que sans ces grandes distributions de vivres et d'aumônes, ces pauvres peuples auraient presque tous péri.

Comme les assistances spirituelles n'étaient pas moins nécessaires pour les âmes, elles leur furent aussi rendues avec de très grands soins et des fatigues incoñcevables par ces bons missionnaires, ou à leur défaut (comme ils ne pouvaient pas être en même temps en tous lieux) par d'autres prêtres, qu'ils entretenaient dans les paroisses destituées de pasteurs.

Outre tous ces Missionnaires qui furent partagés par les diocèses, M. Vincent en établit un fort intelligent pour être comme l'intendant de toute cette charitable entreprise, et pour avoir une vue générale sur tous les autres ¹. Pour cet effet il allait et venait incessamment d'un côté et d'autre : premièrement, pour reconnaître la véritable nécessité des pauvres, et les lieux qui avaient un plus pressant besoin d'être assistés; et puis pour choisir des personnes de piété et charité dans les villes et villages où les Missionnaires ne pouvaient pas s'arrêter, afin de faire une fidèle distribution de la nourriture et des autres aumônes qu'il leur destinait. Il réglait la dépense partout; il l'augmentait ou retranchait, selon que le nombre des pauvres et des malades croissait ou diminuait en chaque lieu. Il rendait

1. Peut-être était-ce René Alméras, plus tard supérieur général de la Mission. Des lettres de saint Vincent, datées de 1653 et des premiers mois de 1654, le mentionnent comme exerçant une semblable fonction en Picardie, où il faillit mourir victime de sa charité. Il ne revint à Paris qu'en juin 1654. — Voy. Pièces justific. II et III.

compte de toutes ces choses par lettres à M. Vincent, et celui-ci en informait les Dames de la Charité de Paris qui s'assembloient toutes les semaines pour aviser avec lui et pour résoudre tout ce qu'il y avait à faire pour le bien de cette sainte œuvre.

SECTION III

EFFETS TRÈS REMARQUABLES DES ASSISTANCES RENDUES A CES DEUX PROVINCES

Après avoir représenté les misères extrêmes de ces deux pauvres provinces et l'état déplorable où les peuples étaient réduits, il est raisonnable que nous voyions maintenant les bénédictions dont Dieu a favorisé les charitables assistances que M. Vincent leur a procurées, les fruits qu'ont produits les aumônes de ces dames et de toutes les autres personnes vertueuses qui y ont contribué, et les travaux incroyables de ces bons Missionnaires qui en ont été les dispensateurs. Il n'est pas possible de les rapporter tous, mais le peu que nous en allons dire sera suffisant pour faire juger de tout le reste.

Un mois après qu'on eut commencé ces charitables assistances, l'on écrivit à M. Vincent ce qui suit : « Les potages donnés par les aumônes de Paris aux malades réfugiés à Guise, Riblemont, la Fère et Ham, ont sauvé la vie à plus de deux mille pauvres, qui sans ce secours eussent été jetés hors de ces villes, où ils s'étaient réfugiés, et qui fussent morts au milieu des champs sans aucune assistance, ni spirituelle ni corporelle.

« Les religieuses de la Fère et des autres villes, pour la plupart, reconnaissent qu'on leur a sauvé la vie par les assistances qu'on leur a données; elles prient Dieu sans

cesse pour les personnes qui leur ont envoyé ou procuré ces bienfaits. »

Voici quelques extraits des lettres écrites de Laon, Soissons, etc. : « Nous avons distribué les ornements pour les églises, et les couvertures et habits pour nos malades. Il ne se peut dire quel effet cela a produit en toutes ces frontières, où l'on ne parle presque d'autre chose que de ces charités. Nos ouvriers ont eu un tel soin des malades, que par la grâce de Dieu, dans la seule ville de Guise, de cinq cents malades qu'il y avait, il y en a plus de trois cents de guéris; et dans quarante villages des environs de Laon, il y en a un si grand nombre remis en parfaite santé, qu'à grand'peine y trouverait-on six pauvres qui ne soient en état de gagner leur vie. Nous avons cru être obligés de leur en donner le moyen, en leur distribuant des haches, des serpes et des rouets à filer, pour faire travailler les hommes et les femmes, qui ne seront plus à charge à personne s'il n'arrive quelque autre accident qui les réduise en la même misère.

« Nous avons aussi distribué les grains qu'on a envoyés de Paris en ces quartiers. Ils ont été semés, et Dieu y donne grande bénédiction; ce qui fait que le pauvre peuple supporte ses maux avec plus de patience, dans l'espérance que la récolte qui en proviendra leur donnera un grand soulagement.

Nous donnons deux cents livres par mois pour faire subsister plusieurs autres curés. Par le moyen de cette assistance, toutes les paroisses des doyennés de Guise, Marle et Vervins sont desservies, ou au moins en chacune d'icelle la sainte messe se célèbre une fois la semaine, et les sacrements y sont administrés. »

Voici d'autres extraits de quelques lettres écrites de Reims, Fismes, Basoches et autres lieux circonvoisins :

« Nous n'avons point de paroles pour vous exprimer nos reconnaissances. Nous voyons bien que la main de Dieu a frappé cette province; son abondance est changée en stérilité et sa joie en larmes. Ses villages, autrefois peuplés, ne sont plus que des mesures désertes; et l'on peut dire que, sans le secours des personnes charitables que Dieu a suscitées dans Paris, il n'y aurait pas le moindre reste du débris de ce triste naufrage, et que tous ceux qui en ont été sauvés sont redevables de la vie à leurs libéralités.

« Les trente-cinq villages de cette vallée et des environs rendent un million d'actions de grâce à leurs bienfaiteurs. Nous avons distribué les ornements pour les églises et les habits pour les pauvres; plusieurs de nos malades sont rétablis en santé et en état de gagner leur vie.

« Nous avons tenu une assemblée des curés des environs. Nous y avons distribué à vingt-trois des plus pauvres les quatre cents livres qu'on nous a envoyées, ce qui les aidera à vivre et à desservir leurs paroisses; sans quoi il aurait été impossible d'y subsister. »

On écrivit aussi de Saint-Quentin et des lieux circonvoisins diverses lettres sur ce même sujet. En voici quelques extraits :

« Nous ne pouvons vous exprimer combien de malades sont guéris, combien d'affligés sont consolés, quel nombre de pauvres honteux sont tirés du désespoir par vos assistances, sans lesquelles tout aurait péri, et aux champs et à la ville.

« Une aumône que vous nous avez envoyée de Paris la semaine sainte a tiré plusieurs filles du danger imminent de perdre leur honneur. Notre carême s'est passé à la campagne pour assister et faire assister spirituellement et corporellement les pauvres habitants de cent trente villages. Quarante curés ont eu un secours de dix livres par mois chacun, et par ce moyen ont été mis en état de résider en

leurs paroisses, et d'y faire toutes les fonctions pastorales.

« Nous avons acheté de vos aumônes pour sept cents livres de faucilles, de fléaux, de vans et d'autres outils pour aider les pauvres à gagner leur vie par le travail de la moisson. Nos orges viennent fort bien, grâce à Dieu, et, par le moyen des semences que vous nous avez envoyées, nous espérons grand soulagement pour l'hiver prochain. »

Les lettres d'où on a tiré ce qui précède furent écrites en l'année 1651 ; les suivantes furent écrites en 1654, de de Saint-Quentin, Laon, Reims et autres lieux :

« Nous nous sommes exposés à la merci des coureurs, et avons visité plus de cent villages. Nous y avons trouvé des vieillards et des enfants presque tout nus et tout gelés, et des femmes dans le désespoir, toutes transies de froid ; nous en avons revêtu plus de quatre cents, et nous avons distribué aux femmes des rouets et du chanvre pour les occuper.

« L'assistance qu'on a commencé à rendre aux curés a toujours continué. Les ayant assemblés par doyennés, nous en avons trouvé qui étaient presque tout dépouillés : nous leur avons donné des habits et des soutanes. Nous avons aussi fourni leurs églises d'ornemens et de missels ; nous avons fait faire les réparations nécessaires à la couverture et aux fenêtres, afin d'empêcher que la pluie ne tombât sur la sainte hostie et que le vent ne l'emportât pendant la célébration de la messe. Cela est cause qu'il y a un grand nombre d'églises et de paroisses où l'on célèbre le saint sacrifice de la messe et où les peuples reçoivent les sacrements, et qui sans ce secours seraient entièrement désertes et abandonnées.

« Outre les quatre cents pauvres que l'on a revêtus, nous avons encore trouvé, aux environs de la ville de Laon, près de six cents orphelins au-dessous de l'âge de douze ans dans une pitoyable nudité et nécessité. Les aumônes de Paris nous ont donné moyen de les revêtir et assister.

« Le désespoir ayant porté en d'étranges extrémités plusieurs filles de condition, qui se sont trouvées en divers lieux sur les frontières de la Champagne, l'on a cru que le remède le plus assuré était de les éloigner du péril. On a commencé à les retirer dans la communauté des Filles de Sainte-Marthe de la ville de Reims, où elles sont instruites à la crainte de Dieu, et dressées à s'occuper à quelque petit travail. Il y a déjà dans cette charitable retraite trente filles de gentilshommes de ces quartiers, dont quelques-unes ont passé plusieurs jours en des cavernes, pour éviter l'insolence des soldats. La dépense qu'il faudra faire pour cette œuvre de charité, et pour retirer et mettre en sûreté toutes les autres que nous trouverons en semblable péril, est très grande, parce que, outre la pension qu'il faut payer pour la nourriture, il faut encore les vêtir; mais nous espérons que la charité des personnes qui ont si bien commencé continuera, et augmentera plutôt que de diminuer. »

Les Missionnaires pourvoient aux plus pressants besoins des prêtres et des églises, donnaient le soulagement nécessaire aux pauvres, retiraient les filles en lieux d'assurance, procuraient la nourriture des orphelins, et donnaient aux personnes valides le moyen de gagner leur vie; puis, pour ne pas abandonner ceux qui restaient malades, ou qui le pouvaient devenir, ils établissaient en chaque lieu, avant de se retirer, quelque secours pour les faire nourrir et panser, commettant à cet effet des personnes vertueuses et fidèles, auxquelles ils laissaient de l'argent et des remèdes, et en envoyaient d'autres de temps en temps. Dans toutes les villes où il y avait des hôpitaux abandonnés ou mal réglés, ils procuraient qu'ils fussent remis en bon état; ils convenaient avec les administrateurs d'y recevoir une certaine quantité de malades, moyennant six ou sept sous par jour pour chacun : cet argent leur était exactement payé

par les ordres de M. Vincent et par les libéralités de l'assemblée des Dames de la Charité de Paris.

La ville de Rethel se trouvant remplie d'un si grand nombre de soldats et paysans malades, que l'hôpital du lieu ne les pouvait plus contenir, on en fit passer en divers temps jusqu'à sept cents à l'hôpital de Reims. Puis, comme le nombre de ces malades allait toujours croissant et que la dépense devenait excessive, on s'avisa de faire porter de Paris, par les Frères de la Mission qu'on envoyait avec les prêtres missionnaires, divers remèdes pour plusieurs sortes de maux, et particulièrement certaines poudres très spécifiques pour dyssenteries, fièvres et autres maux invétérés, et que l'infirmier de la maison de Saint-Lazare composait. Dieu donna à ces remèdes une telle bénédiction, qu'ils produisirent des effets que ces bonnes gens estimaient comme miraculeux : ils guérèrent une infinité de malades qui étaient réduits à l'extrémité par des maladies presque désespérées, et dont plusieurs se trouvaient délivrés en vingt-quatre heures ou environ.

M. Vincent, non content de faire assister les vivants, voulut encore exercer la charité envers les morts. Nous nous contenterons d'en rapporter l'exemple suivant. Après le combat qui fut livré en Champagne, en l'an 1651, auprès de Saint-Étienne et de Saint-Souplet, plus de quinze cents des ennemis demeurèrent sur la place, servant de pâture aux chiens et aux loups. M. Vincent l'ayant su, il manda à l'un des prêtres de la Mission¹ qui assistait les pauvres de ce quartier-là, de prendre des hommes à la journée et de faire enterrer ces corps à demi pourris. Celui-ci agit avec telle diligence et un si bon ménage, que, moyennant trois cents livres de dépense, il donna la sépulture à tous ces morts, et délivra les vivants d'un spectacle d'hor-

1. Edme Deschamps, originaire du diocèse de Langres.

reur qui remplissait l'air d'infection. Après quoi ce bon pasteur écrivait à M. Vincent :

« Nous avons aujourd'hui accompli à la lettre ce que Jésus-Christ a dit dans l'Évangile, d'aimer et de bien faire à ses ennemis, ayant fait enterrer ceux qui avaient ravi les biens et causé la ruine de nos pauvres habitants, et qui les avaient battus et outragés. Je me tiens trop heureux d'avoir eu le bien de vous obéir en une chose qui est particulièrement recommandée dans l'Écriture-Sainte. Je dirai pourtant que ces corps étant épars çà et là dans une grande campagne, nous avons eu beaucoup de peine à les ramasser, à cause que le dégel qui est venu sur la fin nous a un peu incommodés. En quoi nous voyons que Dieu a favorisé cette pieuse entreprise, par le grand froid qui l'a accompagnée : car si c'était à recommencer, à présent que le dégel est venu, il n'y a personne qui voulût s'y engager pour mille écus, et cependant il ne nous a coûté que trois cents livres. Par ce moyen, ces pauvres corps, qui doivent tous un jour ressusciter, sont maintenant ensevelis dans le sein de leur mère ; et toute la province en a une obligation particulière aux personnes charitables qui ont contribué à cette bonne œuvre, outre la couronne que Dieu leur prépare dans le ciel pour récompense de leur vertu. »

Nous ne devons pas omettre ici l'assistance que M. Vincent a procurée aux pauvres Irlandais catholiques, qui, ayant été chassés de leur pays par Cromwel, ont été obligés par la nécessité de s'enrôler dans les armées. Deux régiments composés de leurs pauvres familles ayant beaucoup souffert en la guerre de Bordeaux, et l'année suivante ayant été envoyés aux environs d'Arras, eurent pour retraite au retour de ces deux campagnes la ville de Troyes. Ils y arrivèrent dans un triste équipage, menant avec eux plus de cent cinquante orphelins et un grand nombre de pauvres veuves qui avaient les pieds nus et n'étaient couverts que

des baillons de ceux qui étaient morts à la guerre : l'on voyait cette pauvre troupe désolée marcher par les rues de Troyes, ramassant pour leur nourriture ce que les chiens ne voulaient pas manger.

M. Vincent en ayant été informé par les prêtres de sa congrégation établis en cette ville-là, il en donna avis aux Dames de la Charité de Paris, et fit partir en même temps un prêtre de sa maison qui était Hibernois, pour aller au secours de ses pauvres compatriotes. Par les ordres de ce père des pauvres, l'on fit retirer les filles et les veuves dans l'hôpital de Saint-Nicolas, où elles apprenaient à filer et à coudre; l'on prit un soin particulier des enfants orphelins; et enfin tous furent logés, revêtus et assistés. Pour cet effet on envoya de Paris la première fois six cents livres d'argent, et quantité d'habits et autres choses nécessaires pour remédier aux plus pressants besoins : ce que l'on continua de faire de temps en temps, selon qu'on le voyait nécessaire. Une assistance donnée si à propos à ces pauvres exilés releva leurs esprits tout abattus de tristesse, et les disposa pour écouter plus volontiers les exhortations et instructions que ce prêtre Missionnaire leur faisait en leur langue deux fois la semaine pendant le carême, afin de les disposer à la communion de Pâques. Et comme il n'y a rien de plus fort que le bon exemple, la vue de ces assistances charitables réveilla la charité des bourgeois de cette ville, non seulement à l'égard de ces pauvres étrangers, mais aussi de tous les autres qui se trouvèrent parmi eux ¹.

1. C'est en reconnaissance de tant de bienfaits, et aussi des secours et des Missionnaires envoyés par l'homme de Dieu à leur pays, que les évêques d'Irlande insistèrent auprès du Souverain Pontife pour obtenir la béatification de Vincent de Paul. L'évêque de Werterford écrivait, le 4 février 1706 : « Pendant que toute l'Europe est prosternée aux pieds de Votre Sainteté et attend l'oracle du Vatican pour décorer Vincent des honneurs suprêmes, l'Irlande ne peut se taire. Les bienfaits qu'elle a reçus méritent bien qu'elle élève la voix en faveur de son généreux consolateur. C'est lui qui, prenant en

Après les trois ou quatre premières années d'assistances rendues dans les deux provinces de Picardie et de Champagne, et dont la dépense revenait à près de trois mille livres, les habitants se trouvèrent en meilleur état, tant par l'éloignement des armées que par les charités qu'ils avaient reçues. M. Vincent rappela alors ses Missionnaires, à la réserve de quelques-uns, qui continuèrent par son ordre, jusqu'à la publication de la paix générale, à assister les pauvres et à procurer aux églises des ornements et les réparations nécessaires, ainsi qu'aux prêtres et aux curés la subsistance dont ils avaient besoin.

De plus, un des Missionnaires qui étaient restés, suivant les avis qu'il reçut de lui, associa en forme de Confrérie de la Charité un certain nombre de bourgeoises des plus charitables et des mieux accommodées, pour avoir soin des malades, des orphelins et des pauvres abandonnés, sous la conduite de quelques vertueux ecclésiastiques; il exécuta cela avec bénédiction en plusieurs villes; particulièrement à Reims, à Rethel, à Château-Porcien, à la Fère, à Ham, à Saint-Quentin, à Rocroy, à Mézières, à Charleville, à Donchery et ailleurs. Il mit partout ces charités en exercice;

pitié le deuil et les malheurs de l'Église d'Irlande, lui fournit plus d'une fois une abondante provision d'ornements sacrés et de grands secours d'argent; c'est lui qui envoya de courageux athlètes qui combattirent vaillamment avec les cruelles puissances des ténèbres et dissipèrent, à l'éclat du flambeau de la foi, les ombres de l'hérésie. C'est lui enfin qui de temps en temps nous procurait des hommes vraiment apostoliques, des ouvriers n'ayant point à rougir, dispensant droitement la parole de vérité, qui rompaient le pain de vie aux affamés, jetaient les paralytiques dans la piscine, appuyaient et confirmaient dans la foi de Pierre les esprits chancelants au milieu des tempêtes de l'hérésie. »

De nos jours, les évêques d'Irlande s'unirent aussi pour obtenir du Saint-Siège que saint Vincent de Paul fût déclaré patron de toutes les œuvres charitables. Le droit de l'honorer à ce titre fut accordé, en 1884, à l'Irlande, avant même que la concession ne fût étendue à l'Église universelle. (Voy. *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. XLIX, p. 253, 339.)

et, par le moyen des avis et règlements qu'il leur laissa, elles continuent encore cette bonne œuvre, au grand soulagement des pauvres ¹.

Nous ajouterons seulement à tout ce que nous avons dit, quelques témoignages de reconnaissance que des personnes considérables des lieux où se firent ces charitables assistances rendirent par lettres à M. Vincent. Nous nous contenterons d'en produire quelques-unes, pour confirmer de plus en plus la vérité des choses qui ont été ci-dessus rapportées.

Le Révérend Père Rainssant, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin et curé de la ville de Ham, lui écrivit en ces termes :

« Le Missionnaire que vous avez envoyé en ces quartiers, m'a laissé le soin de faire subsister l'assemblée de nos pieuses bourgeoises. Il m'a laissé aussi du blé et de l'argent, pour nourrir et entretenir les filles orphelines, à qui on apprend un métier qui, dans peu de mois sera capable de leur

1. L'un des Missionnaires qui demeurèrent en Picardie après la conclusion de la paix fut le frère coadjuteur Jean Parre. Il était l'un des principaux et des plus dévoués intermédiaires de la charité de saint Vincent de Paul dans les provinces ruinées. Pendant quatre ans, chaque semaine Vincent lui écrivait, et ces lettres, pleines de charité et de prudence, fournissent des détails précieux sur l'emploi généreux et délicat des ressources envoyées de Paris. Le bon frère, plein de zèle, de son côté, ne manquait aucune occasion de faire connaître la nature des souffrances dont il était le témoin et des secours qui étaient les plus urgents. Même quand la guerre fut terminée, les populations ruinées eurent longtemps encore besoin d'être aidées et soulagées. La dernière lettre que le bon frère reçut de Vincent (17 juillet 1660), deux mois avant la mort du saint, se terminait ainsi : « Je ne puis vous dire encore quand vous prendrez congé de la Champagne. » — Le frère Jean Parre était né à Châtillon-en-Dunois, au diocèse de Chartres; il fut reçu dans la Congrégation de la Mission le 16 avril 1638. (Voir Maynard, *Saint Vincent*, l. VIII, ch. III, p. 230 et 287; et sa vie, *Notices de la Congrégation de la Mission*, 1^{re} série, t. II, p. 223).

faire gagner leur vie. Je leur fais le catéchisme, et une bonne religieuse de l'hôpital les fait prier Dieu et assister à la messe tous les jours; elles demeurent toutes ensemble dans une même maison. Tous les malades de la ville sont bien assistés; il y a un bon médecin qui les visite et qui ordonne tout ce qui leur est nécessaire; nous avons soin que rien ne leur manque; nos bonnes dames s'y appliquent avec affection. Je n'aurais jamais osé espérer de voir dans cette pauvre ville de Ham ce que j'y vois présentement, avec consolation et admiration tout ensemble, par un effet de la divine et toute céleste providence de Notre-Seigneur. Nous avons depuis peu retiré des mains de nos hérétiques une pauvre fille, laquelle fait fort bien; ce qui a excité une servante huguenote de me venir trouver pour se convertir, voyant le soin qu'on a des pauvres et la charité qu'on exerce envers les malades. Nous l'avons déjà suffisamment instruite, et dans peu de jours elle fera son abjuration. Le même Missionnaire m'a laissé de quoi pour assister les pauvres orphelins et orphelines, et les pauvres malades du gouvernement de Ham, et il a disposé deux bons et vertueux curés pour m'assister en cet emploi jusqu'à son retour. C'est vous, Monsieur, qui êtes la cause de tous ces biens, et le premier moteur après Dieu, etc. »

M. de La Font, lieutenant-général de Saint-Quentin, écrivit à M. Vincent la lettre suivante sur ce même sujet ¹ :

« Les charités qui sont, par la grâce de Dieu et par vos soins, envoyées en cette province, et si justement distribuées par ceux qu'il vous a plu y commettre, ont donné la vie à des millions de personnes réduites par le malheur des guerres à la dernière extrémité; et je suis obligé de vous témoigner les très humbles reconnaissances que tous ces peuples en ont. Nous avons vu la semaine passée jusqu'à

1. En 1655.

quatorze cents pauvres réfugiés en cette ville, durant le passage des troupes; ils ont été nourris chaque jour de vos aumônes. Outre ceux de la campagne, il y en a encore dans la ville plus de mille qui ne peuvent avoir d'autre nourriture que celle qui leur est donnée par votre charité. La misère est si grande qu'il ne reste plus dans les villages d'habitants qui aient seulement de la paille pour se coucher; et les plus qualifiés du pays n'ont pas de quoi subsister. Il y en a même qui possèdent pour plus de vingt mille écus de bien, et qui à présent n'ont pas un morceau de pain, et ont été deux jours sans manger. C'est ce qui m'oblige, dans le rang que je tiens et la connaissance que j'en ai, de vous supplier très humblement d'être encore le père de cette patrie, pour conserver la vie à tant et à tant de pauvres moribonds et languissants, que vos prêtres assistent, s'en acquittant très dignement. »

M. Simonnet, président et lieutenant-général de Rethel, lui témoigna sa reconnaissance en ces termes :

« Nous pouvons, sans contredit, trouver dans les charités que vous exercez la première forme de la dévotion chrétienne, puisque dans la primitive Église les chrétiens n'avaient qu'un cœur, et ne souffraient pas qu'il y eût aucun pauvre parmi eux, sans être secouru et assisté. Vous ne le souffrez pas non plus, Monsieur; mais vous pourvoyez à leurs besoins avec tant d'ordre et tant de zèle, par les prêtres de votre Congrégation, que vous employez dans tous les lieux circonvoisins où les pauvres sont réduits à la pâture des bêtes, jusqu'à manger les chiens, ainsi que j'en ai vu les preuves. Ils ont sauvé la vie à un nombre innombrable de personnes, et ont consolé et assisté les autres jusqu'à la mort. Ce sont là les effets de votre charité, etc. »

M. de Y, chanoine et depuis archidiacre de Reims, lui écrivit la lettre suivante : « C'est avec joie que je me suis chargé de vous rendre des actions de grâces, au nom des pauvres de notre campagne, pour toutes vos libéralités

envers eux, sans lesquelles ils seraient morts de faim. Je voudrais pouvoir vous exprimer la gratitude qu'ils en ont; je vous ferais connaître que ces pauvres gens emploient le peu de forces qui leur restent à lever les mains au ciel pour attirer sur leur bienfaiteur les grâces du Dieu des miséricordes. On ne saurait vous exprimer comme il faudrait la pauvreté de cette province; car tout ce qu'on en dit est au-dessous de la vérité. Aussi aurez-vous plus de créance aux avis que vous en donnent MM. les prêtres de votre Congrégation, desquels le zèle et l'équité paraissent si manifestement en la distribution des aumônes qu'un chacun en est grandement édifié; et, pour moi, je vous rends grâces en mon particulier de nous les avoir envoyés pour le bon exemple qu'ils nous ont donné. »

Feu M. Souÿn, bailli de la ville de Reims, homme de grande probité, écrivait à M. Vincent sur le même sujet : « Je crois que l'on vous aura fait voir le mémoire que j'ai envoyé à Paris, de l'état auquel j'ai trouvé ici l'ouvrage de votre charité, et les assistances corporelles et spirituelles que vous procurez aux pauvres de la campagne, à l'imitation de notre divin Maître et Sauveur, dont vous vous rendez de plus en plus le parfait imitateur. Deux de vos prêtres sont venus en cette ville, l'un pour prendre l'argent de l'aumône, n'en pouvant trouver dans les lieux de sa résidence, qui sont dénués de tout; et l'autre pour enlever partie d'une quantité de grains qu'il a achetés ici et les faire conduire à Saint-Souplet pour la nourriture de ses pauvres. Ainsi, chacun travaille heureusement sous vos auspices au soulagement des misérables, tandis que vous vous employez de delà à enflammer ce feu divin, qui produit cet or qu'on répand dans la Picardie et dans la Champagne pour le secours des pauvres affligés. J'attends ici M. N. ¹, à qui vous avez donné la direction générale d'un si

1. Peut-être M. Alméras, comme il a été dit plus haut (p. 517)

grand œuvre, pour l'établissement de nos quartiers d'hiver, j'entends des hôpitaux et de la subsistance des pauvres curés. Notre magasin d'orge, qui provient de vos aumônes, s'emplit toujours pour faire quelques distributions pendant le mauvais temps. Continuez, Monsieur, ces soins charitables qui conservent la vie mortelle à tant de pauvres gens et qui leur procurent le bonheur de l'éternelle, par toutes les assistances spirituelles qu'on leur rend, et particulièrement par l'administration des sacrements, qui cesserait sans doute en beaucoup de lieux de notre diocèse sans votre secours. »

Nous omettons quantité d'autres lettres qui contiennent plusieurs semblables témoignages de reconnaissance. Il suffira de dire, pour conclusion de ce chapitre, que depuis qu'on a commencé à visiter ces deux provinces jusqu'après la publication de la paix générale¹, on a envoyé de Paris pour plus de cinq cent mille livres d'aumônes, tant en argent qu'en habits, ornements, etc. Ces aumônes ont été, par la direction de M. Vincent, distribuées avec tant d'ordre et de prudence, qu'elles ont suffi, non seulement pour sauver la vie du corps à un nombre infini de pauvres peuples, mais aussi pour entretenir un grand nombre de curés dans leurs paroisses, — ils auraient été contraints de les abandonner, n'y pouvant pas vivre sans cette assistance; — pour remettre plusieurs églises, qui avaient été pillées et ruinées, en état d'y pouvoir célébrer la sainte Messe; pour retirer un grand nombre de filles, même de naissance, du péril imminent où elles étaient de perdre ce qu'elles devaient tenir plus cher que la vie; pour procurer une retraite à une quantité innombrable de pauvres petits enfants orphelins qui étaient dans le dernier abandon; enfin pour procurer le salut éternel à un très grand nombre d'âmes, par les sa-

2. La paix des Pyrénées, signée le 7 novembre 1659.

crements et par les autres secours spirituels qui leur ont été conférées dans leur plus grande nécessité par les prêtres de la Mission.

« Certes, disait un jour M. Vincent, faisant réflexion sur toutes ces choses, on ne peut penser qu'avec admiration à ces grandes aumônes que Dieu a inspiré de faire, et au grand nombre de vêtements, draps, couvertures, chemises, chaussures, etc., qu'on a fournis pour toutes sortes de personnes, hommes, femmes, enfants, et même pour des prêtres; non plus qu'à la quantité d'aubes, chasubles, missels, ciboires, calices et autres ornements qu'on a envoyés pour les églises, qui étaient dépouillées à tel point, que sans ces secours la célébration des saints Mystères et les exercices de la religion chrétienne en étaient bannis, et ces lieux sacrés n'auraient servi qu'à des usages profanes. C'était véritablement un spectacle qui donnait de l'édification, de voir les maisons des Dames de la Charité de Paris remplies de toutes ces hardes, et devenues comme des magasins et boutiques de marchands en gros. Ces dames-là sans doute auront dans le ciel la couronne des prêtres, pour le zèle et la charité qu'elles ont eus de revêtir Jésus-Christ en ses autels, en ses prêtres, et en ses pauvres membres. »

CHAPITRE XII

Ce que M. Vincent a fait pour l'extirpation des nouvelles erreurs du jansénisme ¹.

Cet humble et fidèle serviteur de Dieu a pu dire, à l'imitation du patriarche Job, sur le sujet des nouvelles erreurs

1. On fit un reproche à Abelly d'avoir retranché ce chapitre, un des plus glorieux pour saint Vincent, dans la seconde édition qu'il donna de la *Vie* du serviteur de Dieu, en 1667. Il n'y avait là ni faiblesse ni imprudente concession aux jansénistes : ceux-ci n'avaient

qui ont troublé l'Église en ce dernier siècle, que ce qu'il craignit le plus lui était arrivé, et qu'il s'était trouvé engagé dans une occasion dont il avait toujours redouté la rencontre, comme très périlleuse¹.

« J'ai toute ma vie appréhendé, disait-il une fois à sa Communauté, de me trouver à la naissance de quelque hérésie. Je voyais le grand ravage qu'avait fait celle de Luther et de Calvin, et combien de personnes de toutes sortes de conditions en avaient sucé le pernicieux venin, en voulant goûter les fausses douceurs de leur prétendue réforme. J'ai toujours eu cette crainte de me trouver enveloppé dans les erreurs de quelque nouvelle doctrine, avant que de m'en apercevoir. Oui, toute ma vie, j'ai appréhendé cela. » Il a répété diverses fois la même chose à d'autres personnes de vertu et de confiance.

Néanmoins Dieu par une conduite particulière de sa Providence a voulu que ce qu'il craignit arrivât pendant sa vie; il a permis que de son temps le Jansénisme prît naissance dans l'Église, et qu'avant même que cette nouvelle hérésie parût, M. Vincent se trouvât comme engagé dans quelque liaison avec un de ses premiers auteurs. Mais ce n'était que pour faire davantage éclater la fermeté de sa foi

nul droit d'en triompher, et les amis du saint se laissaient aller à des plaintes peu réfléchies. Ce furent le P. Daniel (*Entretiens d'Eudoxe et de Cléanthe*, 6^e Entret.) et le P. d'Avrigny (*Mémoires chronologiques*, année 1625), qui se firent l'écho de ces regrets. Toutes ces manifestations en sens divers étaient sans fondement. Abelly retranchant dans son édition abrégée tout le livre second, le douzième chapitre relatif au jansénisme disparaissait avec les autres; mais l'auteur constatait à nouveau dans cette deuxième édition les luttes intrépides de saint Vincent contre le jansénisme; bien plus, il renvoyait lui-même le lecteur (p. 320) à ce XII^e chapitre du second livre de sa première édition. Aucun lecteur sincère et attentif ne pouvait donc croire à une rétractation. Il s'en explique lui-même dans une *Défense* de son livre qu'il donna en réponse aux attaques du janséniste Barcos. — Voir aux *Pièces justificatives*, n^o IV.

1. Timor, quem timebam, evenit mihi, et quod verebar, accidit. (Job., III.)

et la vigueur de son zèle, et pour le mettre dans l'Église comme une colonne de fer et comme un mur d'airain, ainsi qu'il est dit d'un ancien prophète ¹, pour soutenir et pour défendre la vérité.

Dieu donc, le voulant préparer et prémunir de bonne heure contre la contagion de ces nouvelles erreurs, permit qu'avant qu'elles se fussent produites, il contractât quelque amitié particulière avec un abbé originaire de sa province ¹. Cet abbé étant de retour en France, après un assez long séjour dans l'université de Louvain, et y ayant amené avec lui Jansénius, qui avait été le compagnon de ses études et le confident de ses desseins, commença à débiter peu à peu, et seulement dans les conversations particulières, la nouvelle doctrine qu'il avait conçue et projetée, pour réformer, comme il le prétendait, l'Église tant en sa discipline qu'en plusieurs points de la foi.

Ayant fait quelque voyage en son pays et en quelque autre province de la France, il ne trouva point de lieu plus propre pour semer ses erreurs que la ville de Paris; il y rencontra plusieurs esprits disposés à l'écouter, soit par le mouvement d'une vaine curiosité, soit par le désir de se rendre considérables, en apprenant de lui une nouvelle doctrine inconnue, comme il disait, depuis plusieurs siècles aux docteurs scolastiques.

M. Vincent voyant l'estime que plusieurs faisaient de ce sien compatriote, à cause de l'érudition et des autres bonnes qualités d'esprit qu'on croyait être en lui, se persuada

1. Jérém., 1.

2. Jean du Verger ou du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Il était né à Bayonne en 1581; il étudia à Paris, puis à Louvain. Vers 1616, il accompagna à Poitiers l'évêque Henri-Louis Châtaigner de la Roche-Posay, qui le fit son vicaire général et se démit en sa faveur de l'abbaye de Saint-Cyran, aujourd'hui au diocèse de Bourges. De là le nom historique sous lequel du Verger est ordinairement désigné.

que sa conversation ne pouvait qu'être avantageuse, à lui, et à toute sa Compagnie qui n'était alors qu'en son berceau. Pour cela il se mit à le fréquenter, et cette fréquentation fit naître entre eux une communication assez particulière. M. Vincent comme une mystique abeille n'avait autre dessein que d'en tirer le miel d'une bonne doctrine, et de quelques salutaires conseils qu'il y pensait trouver; et cet abbé, au contraire, voulait se servir de cette fréquentation et amitié, pour lui faire sucer le venin de ses erreurs et de ses maximes pernicieuses, et ensuite les communiquer à toute sa Compagnie, par le moyen de laquelle il les pourrait répandre en plusieurs autres lieux. C'est pourquoi, comme il le voyait dans la disposition de l'écouter, il commença à lui découvrir petit à petit quelques-uns de ses sentiments particuliers : il les couvrait de si beaux prétextes, et les entremêlait parmi d'autres choses si bonnes et si saintes, qu'un esprit moins éclairé que celui de M. Vincent eût eu peine à s'en apercevoir.

Ce fidèle serviteur de Dieu fut d'abord surpris d'entendre une doctrine et des maximes si extraordinaires; et plus il allait avant dans cette découverte, plus aussi les sentiments de cet abbé lui paraissaient suspects, et même dangereux. Un jour entre autres, étant tombés en discourant ensemble sur quelque point de la doctrine de Calvin, il fut fort étonné de voir cet abbé prendre le parti et soutenir l'erreur de cet hérésiarque. Sur quoi lui ayant représenté que cette doctrine de Calvin était condamnée de l'Église, l'abbé lui répondit que Calvin n'avait pas eu tant mauvaise cause, mais qu'il l'avait mal défendue; et il ajouta ces paroles latines : *Bene sensit, male locutus est* ¹.

1. Saint Vincent a plusieurs fois attesté ce fait. Il l'a écrit dans sa lettre du 25 juin 1648 à M. d'Horgny, à Rome.

Pallu, évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique au Tonkin, fit au procès de béatification la déposition suivante : « Étant allé à Saint-Lazare en l'année 1660. rendre visite à M. Vincent, il me parla fort

Une autre fois, comme cet abbé s'échauffait à soutenir une doctrine qui avait été condamnée par le concile de Trente, M. Vincent, croyant que la charité l'obligeait de lui en faire quelque avertissement, lui dit : « Monsieur, vous allez trop avant. Quoi ! voulez-vous que je croie plutôt à un docteur particulier comme vous, sujet à faillir, qu'à toute l'Église, qui est la colonne de vérité ? Elle m'enseigne une chose, et vous en soutenez une qui lui est contraire. Oh ! Monsieur ! comment osez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde, et à tant de saints prélats assemblés au concile de Trente, qui ont décidé ce point ? — Ne me parlez point de ce concile, répartit cet abbé, c'était un concile du pape et des scolastiques, où il n'y avait que brigues et que cabales. »

Ces paroles téméraires d'un esprit enivré de sa propre estime, et qui commençait à s'égarer du droit chemin de la vérité, obligèrent dès lors M. Vincent, qui avait un singulier respect pour toutes les décisions de l'Église, de marcher avec plus de circonspection dans la conversation de cet homme, qu'il voyait être très dangereuse, et même de se résoudre, s'il continuait dans ces emportements, à s'en retirer tout à fait. Et il fut encore plus confirmé dans cette résolution par la rencontre suivante :

au long des mauvais sentiments de feu M. de Saint-Cyran. Un jour, me dit-il, qu'il avançait certaines propositions hérétiques, je lui représentai qu'il entraînait dans les sentiments de Calvin : « Calvin, me répondit-il, a fort bien attaqué l'Église, mais il s'est fort mal défendu... » Enfin, dit M. Vincent, je vous proteste que vous ne vîtes jamais homme aussi superbe ni aussi attaché à son propre sens. » (*Restrictus probationum*, p. 10.)

M^{sr} Pallu avait reçu l'hospitalité quelques années auparavant à la maison de la Mission, à Rome (*Lett.*, t. III, p. 658). — C'est de cet évêque, mort l'année précédente, que Fénelon, en 1685, fit ce bel éloge dans son sermon sur l'Épiphanie : « Déjà un saint pontife, marchant sur les traces de François Xavier, a béni cette terre (la Chine) par ses derniers soupirs. Nous l'avons vu cet homme simple et magnanime, qui revenait tranquillement de faire le tour entier du globe terrestre », etc., etc.

Étant allé un jour pour le visiter, il le trouva dans sa chambre lisant la Bible; et étant demeuré quelque temps sans lui rien dire, de peur d'interrompre sa lecture, cet abbé tournant les yeux vers lui: « Voyez-vous, Monsieur Vincent, dit-il, ce que je lis? C'est l'Écriture sainte. » Là dessus il s'étendit beaucoup pour lui faire entendre que Dieu lui en donnait une intelligence parfaite, et quantité de belles lumières pour son explication; et ensuite il alla jusqu'à dire que la sainte Écriture était plus lumineuse dans son esprit qu'elle n'était en elle-même. Ce sont ses propres termes, que M. Vincent a rapportés plusieurs fois¹.

Un autre jour, M. Vincent, après avoir célébré la messe en l'église de Notre-Dame, alla visiter le même abbé. Il le trouva enfermé dans son cabinet, et lorsqu'il en sortit quelque temps après, M. Vincent lui dit en souriant avec sa douceur et civilité ordinaires: « Avouez, Monsieur, que vous venez d'écrire quelque chose de ce que Dieu vous a donné en votre oraison du matin. » A quoi l'abbé, après l'avoir convié de s'asseoir, répondit: « Je vous confesse que Dieu m'a donné et me donne de grandes lumières. Il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Église. » Et sur ce qu'il vit M. Vincent tout surpris de ce discours, il reprit: « Non, il n'y a plus d'Église. Dieu m'a fait connaître qu'il y a plus de cinq ou six cents ans qu'il n'y a plus d'Église. Avant cela l'Église était comme un grand fleuve qui avait ses eaux claires; mais maintenant ce qui nous semble l'Église n'est plus que de la bourbe: le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont pas les mêmes eaux. —

1. C'est ce que saint Vincent dit à sa communauté bien des fois, comme l'atteste Nicolas de Monchy, prêtre de la Mission, dans sa déposition pour le procès de béatification (*Restrictus probationum*, p. 12). On a le témoignage de Vincent lui-même dans sa lettre du 25 juin 1648 à d'Horgny, et dans celle qu'il adressa en 1651 à plusieurs évêques de France, pour les prier d'intervenir près du pape afin d'obtenir la condamnation du jansénisme. (*Lettres*, t. II, p. 90 et 327.)

Quoi, Monsieur ! lui dit M. Vincent, voulez-vous plutôt croire vos sentiments particuliers que la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel a dit qu'il édifierait son Église sur la pierre, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle ? L'Église est son épouse, il ne l'abandonnera jamais ; et le Saint-Esprit l'assiste toujours. » Cet abbé lui répondit : « Il est vrai que Jésus a édifié son Église sur la pierre ; mais il y a temps d'édifier, et temps de détruire. Elle était son épouse ; mais c'est maintenant une adultère et une prostituée ; c'est pourquoi il l'a répudiée, et il veut qu'on lui en substitue une autre qui lui sera fidèle. » M. Vincent, lui ayant répliqué qu'il s'éloignait fort du respect qu'il devait à la vérité, ajouta qu'il se devait entièrement défier de son propre esprit, qui était si préoccupé de mauvais sentiments ; et après quelques contestations ils se séparèrent ¹.

Toutes ces choses ont été dites par M. Vincent même, en diverses occasions, tant à quelques-uns de sa Compagnie, qu'à plusieurs personnes du dehors qui l'ont témoigné. Mais il n'en a jamais parlé qu'avec douleur, et seulement quand il s'y voyait obligé par quelque raison de charité, pour désabuser ou pour prémunir les esprits contre les surprises des nouveaux dogmatistes.

Mais appréhendant dès lors que cet abbé, aveuglé de la vaine opinion de sa propre suffisance, et poussé par l'esprit de présomption et de superbe, ne s'allât précipiter dans l'abîme de quelque nouvelle hérésie, où il en pourrait entraîner avec lui beaucoup d'autres, il crut être obligé, tant par le devoir de leur ancienne amitié que par la loi de la charité chrétienne, de faire un dernier effort pour l'en retirer, et d'user envers lui du remède de la correction fraternelle.

1. *Summar.*, n° 20, p. 47.

Dans ce dessein il s'en alla un jour le trouver chez lui par forme de visite. Après avoir préparé son esprit par quelques entretiens convenables pour bien recevoir le remède qu'il lui voulait appliquer, il lui parla ensuite de l'obligation qu'il avait de soumettre son jugement à l'Église, et d'avoir plus de respect et de déférence pour le saint concile de Trente qu'il n'en avait témoigné. Descendant ensuite au particulier de quelques propositions erronées qu'il avait soutenues, il lui fit voir qu'elles étaient contraires à la doctrine de l'Église, et qu'il se faisait un grand tort de s'engager dans ce labyrinthe d'erreurs, et encore plus d'avoir voulu l'y engager, lui et toute sa Congrégation¹. Il le conjura, au nom de Notre-Seigneur, de s'en retirer au plus tôt.

On n'a pas su tout le détail de cet entretien, mais seulement que M. Vincent lui parla avec tant de force qu'il en demeura comme interdit; en sorte qu'il ne lui répondit pas pour lors un seul mot. Néanmoins il eut peine à digérer cet avertissement, qui lui était demeuré sur le cœur; et étant allé depuis en son abbaye, il écrivit, environ un mois après, une grande lettre à M. Vincent pour se justifier. Nous en rapporterons fidèlement ici quelques extraits :

« La disposition d'humilité — lui mande cet abbé — que

1. Dans le procès de canonisation, François Lefort, prêtre de la Mission, originaire d'Arras, déposa que Saint-Cyran avait promis à Vincent de rendre la Congrégation de la Mission la plus fameuse de l'Église s'il adhérait à ses sentiments. Et sur le refus du saint, il le traita d'ignorant (*Summar.*, *ibid.*). — Vincent et ses premiers compagnons avaient d'autres moyens de travailler à l'extension de leur Compagnie, si cette extension était dans les vues de Dieu. François Lefort, dont il est ici question, en est lui-même un exemple. Dans la même déposition pour le procès de béatification, il dit qu'il avait eu le bonheur de connaître le saint; et il ajouta que ce qui l'avait déterminé à entrer dans la Congrégation, c'est la fidélité avec laquelle il vit un Missionnaire de la Compagnie, à Arras, faire tous les jours une heure d'oraison à genoux, et la modestie des Filles de la Charité qui servaient les pauvres.

vous avez au fond du cœur, pour croire à ce que l'on vous ferait voir dans les saints Livres, me fait assez connaître qu'il n'y avait rien de plus facile que de vous faire consentir par le témoignage même de vos yeux à ce que vous détestez maintenant comme des erreurs. Mais quand je vous ouïs, dans la suite de votre fraternelle admonition, ajouter cette cinquième correction aux autres quatre, de ce qu'autrefois je vous avais dit en particulier que j'avais envie de vous rendre un bon office et à toute votre maison, en vous dressant des articles sur des choses qui regardent votre institut, je jugeai que ce n'était pas le temps de se défendre ; et j'ai facilement supporté cela d'un homme qui m'avait honoré dès longtemps de son amitié, et qui était dans Paris en créance d'un parfaitement homme de bien. Il m'est seulement resté cette admiration dans l'âme, que vous, qui faites profession d'être si doux et si retenu partout, vous ayez pris sujet d'un soulèvement qui s'est fait contre moi, de vous joindre aux autres pour m'accabler, ajoutant cela de plus à leurs excès, que vous avez entrepris de me le venir dire à moi-même dans mon propre logis ; ce que nul des autres n'avait osé faire. J'ose vous dire qu'il n'y a aucun de ces Messieurs les prélats qui hantent chez vous, avec qui je ne demeure d'accord, et que je ne fasse autoriser de leurs suffrages toutes mes opinions, quand il me plaira de leur en parler à loisir ; et tant s'en faut qu'ils s'y opposent, qu'ils en seront ravis et m'en remercieront ¹. »

Et après quelques autres saillies de sa bile échauffée et de la présomption de son esprit, qui lui faisaient rejeter tous les avertissements charitables de ce fidèle ami, il ajouta à la fin de sa lettre :

« Je prétendais vous ôter de certaines pratiques que j'ai toujours tolérées en votre discipline, voyant l'attache que

1. Cette lettre porte la date du 20 novembre 1637 ; elle était en entier de la main de Saint-Cyran. M. l'abbé Maynard l'a citée tout au long. (*Saint Vincent de Paul*, t. II, Pièces justificatives, n° 1.)

vous y aviez, avec une résolution d'autant plus forte de vous y tenir qu'elle était autorisée par l'avis des grands personnages que vous consultiez. Je n'ai garde après cela de dire les pensées que j'avais que Dieu, à mon avis, ne les agréait point. Car il n'y a qu'une véritable simplicité dans laquelle on les peut faire, qui est plus rare que la grâce commune des chrétiens, et si rares que j'oserais bien dire d'elle ce qu'un bienheureux de notre temps a dit des directeurs des âmes, que de dix mille qui en font profession, à peine y en a-t-il un à choisir; il n'y a, dis-je, que cette simplicité qui les puisse rendre excusables devant Dieu. J'aurai néanmoins la patience qu'il a lui-même de vous laisser faire, et demeurerai dans la même volonté que je vous ai témoignée de vous y servir par condescendance, si je ne l'ai pu par une entière approbation. »

Cette lettre fait assez connaître le dessein qu'avait alors cet abbé d'attirer M. Vincent à son parti, et d'insinuer ses sentiments et ses maximes erronées dans la Congrégation de la Mission. Mais Dieu, par une grâce toute spéciale, a préservé et le père et les enfants de cette contagion d'erreurs, et les a toujours maintenus dans une fidèle et sincère profession de toutes les vérités orthodoxes que l'Église reconnaît et enseigne.

Quelque temps après, cet abbé, persistant toujours à débiter secrètement sa mauvaise doctrine, fut mis en prison par ordre du roi¹; les écrits et papiers qui furent trouvés

1. Sectaire ardent, l'abbé de Saint-Cyran répandait activement ses erreurs. Richelieu entrevit là un danger pour la religion et pour l'État. Il s'enquit des doctrines du novateur auprès des « deux plus gens de bien du royaume, le P. de Condren et M. Vincent, qui s'étaient faits les accusateurs de l'abbé de Saint-Cyran par principe de conscience » : ce sont les paroles d'un historien du temps. Il ajoute que « ce fut principalement sur leur témoignage que le cardinal prit la résolution de faire arrêter Saint-Cyran ». (Le P. Rapin, *Hist. du Jansénisme*, p. 379 et 387; Paris, 1861.)

Richelieu fit enfermer Duverger à Vincennes en 1638. Alors eut

dans son cabinet furent saisis. On y trouva le projet qu'il avait fait et gardé de la lettre dont nous venons de parler, laquelle par ce moyen fut divulguée; et lui-même fut interrogé par la justice sur les choses dont elle dit que M. Vincent l'avait averti. On espérait que sa détention pourrait humilier son esprit et lui faire ouvrir les yeux pour se reconnaître; mais elle ne fut pas assez longue pour cela: car ceux qui lui adhéraient ayant à force de sollicitations procuré son élargissement, Dieu, par un secret jugement, le retira bientôt après de cette vie ¹

Environ ce même temps, furent mis en lumière deux pernicious livres qui avaient passé par les mains de cet abbé. L'un était pour montrer que saint Pierre et saint Paul avaient reçu de Dieu une égale puissance pour gouverner l'Église, afin de ruiner par ce moyen l'unité du chef de cette Église ². L'autre était l'*Augustin* de Jansénius, qui depuis a fait tant de bruit et causé tant de divisions en France, et dans toute l'Église ³. M. Vincent, qui connais-

lieu un interrogatoire du prisonnier et des témoins dans lequel le cardinal se donna le tort de ne pas s'astreindre à faire observer les règles canoniques. Quant au procédé lui-même, il le justifiait en disant: « Si l'on avait emprisonné Luther et Calvin quand ils commencèrent à dogmatiser, on aurait épargné aux États bien des troubles. »

1. L'abbé de Saint-Cyran sortit de prison après la mort de Richelieu, qui était décédé au mois de décembre 1642. Il mourut lui-même l'année suivante, 1643, âgé de soixante-deux ans.

2. L'ouvrage était de Barcos; il avait pour titre: *De l'autorité de saint Pierre et de saint Paul*.

3. Le titre de l'ouvrage de Jansénius est celui-ci: *Cornelii Jansenii episcopi AUGUSTINUS, in quo hæreses Pelagii, etc., recensentur*. Louvain, 1640. — Ce livre fut condamné par le pape Urbain VIII, le 6 mars 1641; et en particulier les *cinq propositions* célèbres, qui en furent extraites et qui sont le résumé de l'ouvrage, furent réprochées par les condamnations successives des papes Innocent X (31 mai 1653), Alexandre VII et Clément XI.

Jansénius (Corneille) était né à Accoy, en Hollande, en 1604; il

sait combien dangereuse était la source d'où procédait cette nouvelle doctrine, crut être obligé de s'y opposer, et de faire tout ce qu'il pourrait pour en procurer la condamnation.

Contre le premier livre, entre autres choses qu'il fit, il écrivit une lettre à un cardinal ¹, en date du 4 octobre 1646, dans laquelle il lui parla en ces termes :

« Je supplie très humblement Votre Éminence d'agréer que je lui adresse quelques écrits contré l'opinion des deux chefs, saint Pierre et saint Paul, composés par un des plus savants théologiens que nous ayons, et des plus honnêtes hommes ², et qui ne veut point être nommé. Il a appris par la Gazette de Rome què l'on y examine le livre qu'il réfute, et que deux docteurs de Sorbonne y soutiennent que la doctrine de ce livre est celle de leur Faculté. Et cette même Faculté, ayant été informée qu'on lui attribuait cette opinion de deux chefs, s'est assemblée et a député vers M. le Nonce pour désavouer ces docteurs, l'assurer qu'elle est de sentiment contraire, et le supplier en même temps de faire en sorte que la prochaine Gazette fasse mention qu'on lui attribue à faux cette doctrine.

« C'est ce qui a mû ce bon et vertueux personnage à m'apporter aujourd'hui ces écrits, à dessein que je les envoie à Rome, pour servir de mémoire à ceux que Sa Sainteté a députés pour examiner ledit livre. Ils trouveront dans cet ouvrage des passages qu'on rapporte pour la prétendue

étudia à Louvain, vint en France, où il vécut dans l'intimité avec l'abbé de Saint-Cyran. Outre l'*Augustinus*, il publia quelques commentaires sur l'Écriture-Sainte : *Pentateuchus, sive commentarius in V libros Moysis*, et *Tetrateuchus, seu commentarius in IV Evangelia*. En 1636, il fut fait évêque d'Ypres. Il mourut en 1638.

1. Le cardinal Grimaldi.

2. Le docteur Le Maistre.

égalité de saint Paul avec saint Pierre, réfutés par les mêmes auteurs qu'on allègue, les uns après les autres. »

En suite de cette lettre, le livre des deux chefs fut censuré et condamné par le Saint-Siège ¹; et M. Vincent eut la consolation de voir le fruit des sollicitations qu'il avait faites pour ce sujet.

Quant au livre de Jansénius, M. Vincent reconnut bientôt que c'était un ramas de toute la doctrine que ce défunt abbé lui avait débitée par parcelles dans les entretiens qu'il avait eus diverses fois avec lui. Le venin de cette nouvelle doctrine était d'autant plus à craindre que le prétexte dont on le couvrait, de vouloir remettre la théologie dans sa première pureté, paraissait plus spécieux. C'est pourquoi, comme il en avait une plus particulière connaissance, il crut être plus étroitement obligé de procurer quelque antidote, pour prémunir les esprits contre cette dangereuse lecture, en attendant que l'autorité de l'Église y apportât un dernier et souverain remède. Pour cet effet, il sollicita plusieurs personnes d'érudition et de piété de mettre la main à la plume, pour réfuter les erreurs de ce mauvais livre; et entre les autres feu M. de Raconis, évêque de Lavaur ², auquel il donna plusieurs avis sur ce sujet, et avec lequel il agissait de concert pour arrêter le cours de cette mauvaise doctrine. Ce que l'on découvre par diverses lettres que le même seigneur évêque lui écrivit en ce temps-là. Il suffira de rapporter ici celle qui suit, et dans laquelle il parle en ces termes :

« Depuis hier que j'eus l'honneur de vous entretenir,

1. Au mois de janvier 1647.

2. Charles-François d'Abra de Raconis, né au château de Raconis, dans le diocèse de Chartres, en 1580. Il professa avec talent la philosophie et la théologie à Paris. Sa vie exemplaire, jointe au succès de son enseignement et de ses prédications, lui méritèrent l'évêché de Lavaur en 1637. Il mourut en 1646.

j'ai vu M. le prince de Condé² sur le sujet de Jansénius. Je l'ai trouvé tout plein de feu et de lumières contre les erreurs de cet auteur; il m'a extrêmement encouragé à continuer mon travail, et à seconder votre zèle pour la défense de l'Église, dont je lui ai parlé bien au long, et dont il a été ravi. Il m'a commandé deux choses : la première, de voir M. le Nonce, et de lui dire de sa part qu'il serait bien aise de le pouvoir trouver en quelque église pour lui parler de cette affaire, et lui montrer la nécessité absolue qu'il y a, et pour l'Église et pour l'État, de répondre à cet auteur. Ce que j'ai exécuté aussitôt, et ai vu M. le Nonce, avec qui il a été convenu, après un assez long pourparler, que je lui enverrais un catalogue des erreurs de Jansénius qui ont autrefois été condamnées, ou par les conciles, ou par les papes; ce que j'ai promis de faire. De là je suis retourné chez M. le prince, qui a été extrêmement satisfait de cette résolution, et m'a assuré qu'il en représentera hautement l'importance à la reine et à M. le cardinal Mazarin; et il m'a renouvelé le second commandement qu'il m'avait fait, qui était de vous assurer de son zèle en cette affaire, afin de l'avancer conjointement avec vous. »

Or, cette mauvaise doctrine infectait de jour en jour plusieurs esprits, qui se portaient facilement à embrasser ces nouveautés. M. Vincent, ayant été appelé par la reine-mère dans ses conseils dès le commencement de la régence, fit voir dès lors à Sa Majesté et à M. le cardinal Mazarin combien il importait au bien de la religion et de l'État de ne point mettre dans les bénéfices ni dans les charges ceux qui en seraient soupçonnés. Et sachant que les chaires des

2. Le père du vainqueur de Rocroy. « Le prince de Condé avait des conférences secrètes et fréquentes avec le nonce du Pape et le chancelier par l'entremise du P. Vincent, pour chercher ensemble des moyens de détruire ces nouveautés, dont il avait aversion. » (*Mémoires* du P. Rapin. t. 1^{er}, p. 40; Paris, 1865.)

professeurs et des prédicateurs sont comme les sources publiques où l'on doit puiser les eaux salutaires pour la doctrine et pour les mœurs, il s'employa dans les occasions, autant qu'il lui fut possible, afin qu'elles fussent remplies par des personnes bien établies dans les sentiments communs de l'Église. Il fit faire à cette intention des prières particulières, et usa des autres voies que sa charité lui découvrait.

Il communiquait souvent avec M. le Nonce et avec M. le chancelier¹ touchant les moyens d'arrêter le cours de cette mauvaise doctrine. Et une fois entre autres, ayant appris qu'on voulait soutenir quelque thèse suspecte du Jansénisme dans une maison religieuse, il s'employa auprès d'eux afin de la faire supprimer par leur autorité, comme ils firent en effet. Voici ce qu'il en écrivit à un très vertueux prélat :

« Monseigneur, un religieux de cette ville ayant fait une thèse où il a avancé une proposition qui tient du Jansénisme, et qui a été condamnée par la Sorbonne, M. le chancelier a fait défendre l'assemblée et les disputes qui se devaient faire sur ce sujet. A quoi le supérieur ayant fait quelque difficulté, il l'envoya quérir, et lui dit que s'il y contrevenait, il savait bien le moyen de le ranger à son devoir, lui et tous les siens. Il lui ordonna d'aller trouver M. le Nonce, lui fit de grands reproches de n'avoir pas empêché que cette thèse parût, et le menaça, avec tous ceux des siens qui favoriseraient cette doctrine, de les faire châtier, et d'en écrire au Pape et au Général. Ce supérieur et toute sa communauté ont ensuite eux-mêmes puni ce religieux, l'ayant déclaré incapable de toutes charges et offices dans l'Ordre, et privé de voix active et passive ; et puis ils l'ont chassé de leur maison. Cela fait espérer que si l'on tient désormais la main de la sorte pour empêcher de telles

1. Séguier.

entreprises, cette pernicieuse doctrine pourra enfin se dissiper. »

C'est ainsi que ce fidèle serviteur de Dieu ne perdait aucune occasion pour empêcher que ces erreurs ne fissent de plus grands dégâts dans l'Église ¹.

Cependant le mal prenait toujours de nouveaux accroissements. Nonobstant tous les efforts qu'on faisait pour s'opposer à son progrès, il ne laissait pas de se répandre de tous côtés, et commençait à mettre la division non seulement dans les écoles, mais aussi dans les communautés religieuses : il passait jusque dans les familles séculières, et même semblait en quelque façon menacer la tranquillité de l'État. M. Vincent voyant ces maux, et prévoyant les funestes effets qu'ils pouvaient produire, gémissait incessamment devant Dieu, et pensait souvent en lui-même au moyen par lequel on en pourrait arrêter le cours. Il employa beaucoup de prières et de mortifications pour apaiser la colère de Dieu, et obtenir de sa bonté infinie qu'il lui plût détourner les malheurs qui étaient à craindre de ces commencements. Ses prières et ses larmes ne furent pas sans effet ; car il apprit bientôt après que plusieurs prélats de ce royaume, portés d'un saint zèle pour la conservation de la foi et de la religion catholique, avaient résolu de recourir au Saint-Siège apostolique, pour remédier plus promptement et plus efficacement à ces désordres ². Il en fut fort consolé, et loua fort leur résolution, dont il crut devoir donner avis à quelques autres prélats de sa connaissance, pour les convier de se joindre aux premiers. Voici

1. Voy. aux Pièces justificatives, n° V.

2. Les évêques souscrivirent une lettre commune au Pape. Elle fut concertée à Saint-Lazare, sous les yeux mêmes de Vincent de Paul, et rédigée par Habert, évêque de Vabres. Les prélats, alors réunis pour l'Assemblée générale du clergé à Paris, la signèrent ; Vincent en adressa une copie aux autres évêques.

en quels termes il écrivit à quelques-uns sur ce sujet au mois de février 1651 :

« Les mauvais effets que produisent les opinions du temps ont fait résoudre un bon nombre de NN. SS. les prélats du royaume d'écrire à N. S. P. le Pape pour le supplier de prononcer sur cette doctrine.

« Les raisons particulières qui les y ont portés sont : premièrement, que par ce remède, ils espèrent que plusieurs se tiendront aux opinions communes, dont sans cela ils pourraient s'écarter, comme il est arrivé à tous quand on a vu la censure des deux chefs.

« Secondement, c'est que le mal pullule, parce qu'il semble être toléré.

« Troisièmement, on pense à Rome que la plupart de NN. SS. les évêques de France sont dans ces sentiments nouveaux; et il importe de faire voir qu'il y en a très peu.

« Quatrièmement enfin, ceci est conforme au saint concile de Trente, qui veut que, s'il s'élève des opinions contraires aux choses qu'il a déterminées, on ait recours aux Souverains Pontifes pour en ordonner. Et c'est ce qu'on veut faire, Monseigneur, ainsi que vous verrez par la même lettre, laquelle je vous envoie dans la confiance que vous aurez agréable de la signer, après une quarantaine d'autres prélats qui l'ont déjà signée, et dont voici la liste, etc. »

Outre cette lettre-circulaire, qu'il envoya à quelques prélats, il en écrivit une particulière à l'un d'eux¹, duquel il n'avait pas reçu de réponse. Voici en quels termes :

« De Paris, ce 23 avril 1651.

« Monseigneur, il y a quelques mois que je me donnai la confiance de vous envoyer la copie d'une lettre que la plupart de NN. SS. les prélats du royaume désiraient envoyer à notre Saint Père le Pape pour le supplier de prononcer

1. Pierre de Nivelles, évêque de Luçon.

sur les points de la nouvelle doctrine, afin que, si vous aviez agréable d'être du nombre, il vous plût de la signer. Et comme je n'ai eu l'honneur d'en recevoir aucune réponse, j'ai sujet de craindre que vous ne l'ayez pas reçue, ou qu'un mauvais écrit que ceux de cette doctrine ont envoyé partout pour détourner nos dits seigneurs les prélats ne vous retînt en suspens sur cette proposition. Ce qui fait, Monseigneur, que je vous en envoie une seconde copie, et que je vous supplie au nom de Notre-Seigneur de considérer la nécessité de cette lettre par l'étrange division qui se met dans les familles, dans les villes et dans les universités : c'est un feu qui s'enflamme tous les jours, qui altère les esprits et qui menace l'Église d'une irréparable désolation, s'il n'y est remédié promptement.

« De s'attendre à un concile universel, l'état des affaires présentes ne permet pas qu'il se fasse ; et puis, vous savez le temps qu'il faut pour l'assembler, et combien il en a fallu pour le dernier qui s'est fait. Ce remède est trop éloigné pour un mal si pressant. Qui est-ce donc qui remédiera à ce mal ? Il faut sans doute que ce soit le Saint-Siège, non seulement à cause que les autres voies manquent, mais parce que le concile de Trente, en sa dernière session, lui renvoie la décision des difficultés qui naîtront touchant ce qu'il a décrété. Or, si l'Église se trouve dans un concile universel canoniquement assemblé comme celui-là, et si le Saint-Esprit conduit la même Église, comme il n'est pas permis d'en douter, pourquoi ne suivra-t-on pas la lumière de cet Esprit, qui déclare comment il se faut comporter en ces occasions douteuses, qui est de recourir au Souverain Pontife ? Cette seule raison, Monseigneur, fait que je vous compte au nombre des soixante prélats qui ont déjà signé cette lettre sans autre concert qu'une simple proposition, outre plusieurs autres qui la doivent signer.

« Si quelqu'un estimait qu'il ne se doit pas déclarer si avant sur une matière de laquelle il doit être le juge, on

lui pourrait répondre que, par les raisons ci-dessus, il paraît qu'il n'y doit point avoir de concile, et par conséquent qu'il ne peut y être juge. Mais supposons le contraire, le recours au Pape ne serait pas un empêchement; car les Saints lui ont autrefois écrit contre les nouvelles doctrines et n'ont pas laissé d'assister comme juges aux conciles où elles ont été condamnées.

« Si d'aventure il repartait que les Papes imposent silence sur cette matière, ne voulant qu'on en parle, qu'on en dispute ni qu'on en écrive, on leur pourrait dire aussi que cela ne se doit pas entendre à l'égard du Pape, qui est le chef de l'Église, auquel tous les membres doivent avoir rapport; mais que c'est à lui que nous devons recourir pour être assurés dans les doutes et les agitations. A qui donc se pourrait-on adresser? et comment saurait Sa Sainteté les troubles qui s'élèvent, si on ne les lui mande pour y remédier?

« Si un autre craignait, Monseigneur, qu'une réponse tardive ou moins décisive de notre Saint-Père augmenterait la hardiesse des adversaires, je pourrais l'assurer que M^{sr} le Nonce a dit avoir nouvelle que dès que Sa Sainteté verra une lettre du roi et une autre d'une bonne partie de MM. nos prélats de France, elle prononcera sur cette doctrine. Or, il y a résolution prise de la part de Sa Majesté pour écrire; et M. le premier président a dit aussi que, pourvu que la bulle du Saint-Siège ne porte pas avoir été donnée par l'avis de l'Inquisition de Rome, elle sera reçue et vérifiée au Parlement.

« Mais que gagera-t-on, dira un troisième, quand le Pape aura prononcé, puisque ceux qui soutiennent ces nouveautés ne se soumettront pas? Cela peut être vrai de quelques-uns, qui ont été de la cabale de feu M. N. ¹, qui non seulement n'avait pas disposition de se soumettre aux

1. De Saint-Cyran.

décisions du Pape, mais même ne croyait pas aux conciles. Je le sais, Monseigneur, pour l'avoir fort pratiqué; et ceux-là se pourront obstiner comme lui, aveuglés de leur propre sens. Mais pour les autres, qui ne les suivent que par l'attrait qu'ils ont aux choses nouvelles, ou par quelque liaison d'amitié ou de famille, ou parce qu'ils pensent bien faire, il y en aura peu qui ne s'en retirent, plutôt que de se rebeller contre leur propre et légitime Père. Nous avons vu l'expérience en ceci au sujet du livre des Deux Chefs et du Catéchisme de la Grâce; car sitôt qu'on a su qu'ils étaient censurés, on n'en a plus parlé. Et partant, Monseigneur, il est grandement à désirer que tant d'âmes soient désabusées du reste comme elles sont de cela, et que l'on empêche de bonne heure que d'autres n'entrent dans une faction si dangereuse que celle-ci. L'exemple d'un nommé Labadie¹ est une preuve de la malignité de cette doctrine. C'est un prêtre apostat, qui passait pour grand prédicateur, lequel, après avoir fait beaucoup de dégât en Picardie, et depuis en Gascogne, s'est fait huguenot à Montauban; et, par un livre qu'il a fait de sa prétendue conversion, il déclare qu'ayant été Janséniste, il a trouvé que la doctrine qu'on y tient est la même créance qu'il a embrassée. Et, en effet, Monseigneur, les ministres se vantent, dans leurs prêches, parlant de ces gens-là, que la plupart des catholiques sont de leur côté, et que bientôt ils auront le reste. Cela étant, que ne doit-on pas faire pour éteindre ce beau feu qui donne de l'avantage aux ennemis jurés de notre religion? Qui ne se jettera sur ce petit monstre qui commence à ravager l'Église, et qui enfin la désolera, si on ne l'étouffe en sa naissance? Que ne voudraient avoir fait tant de braves

1. Voy. sur Labadie (Jean), né en Guyenne en 1610, mort en Hollande en 1678, la lettre de Vincent à la reine (5 septembre 1652). Le saint la prie d'intervenir pour faire interdire le ministère à cet « esprit séditieux et inventeur de nouvelles hérésies ». (*Lettres*, t. II, p. 473.)

et de saints évêques qui sont à cette heure, s'ils avaient été du temps de Calvin? On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là, qui ne s'opposèrent pas fortement à une doctrine qui devait causer tant de guerres et de divisions. Aussi y avait-il bien de l'ignorance pour lors. Mais, à présent que NN. SS. les prélats sont plus savants, ils se montrent aussi plus zélés. Tel est M^{sr} de Cahors¹, qui m'écrivit dernièrement qu'on lui avait adressé un libelle diffamatoire contre ladite lettre¹ : « C'est, dit-il, l'esprit
« de l'hérésie, qui ne peut souffrir les justes corrections et
« réprimandes, et se jette incontinent avec violence dans
« les calomnies : nous voici aux mains, où j'ai toujours
« cru qu'il en fallait venir. » Et parce que je l'avais prié de se conserver, au sujet d'un accident qui lui était arrivé :
« Je vous assure, me dit-il, que je le ferai, quand ce ne
« serait que pour me trouver dans le combat que je prévois
« qu'il nous faudra avoir ; et j'espère qu'avec l'aide de Dieu
« nous les vaincrons. » Voilà les sentiments de ce bon prélat. On n'en attend pas d'autres de vous, Monseigneur, qui annoncez et faites annoncer en votre diocèse les opinions communes de l'Église, et qui, sans doute, serez bien aise de requérir que notre Saint-Père fasse faire le même partout, pour réprimer ces opinions nouvelles qui symbolisent tant avec les erreurs de Calvin. Il y va certes de la gloire de Dieu, du repos de l'Église, et, j'ose dire, de celui de l'État. Ce que nous voyons plus clairement à Paris qu'on ne peut se l'imaginer ailleurs. Sans cela, Monseigneur, je n'eusse eu garde de vous importuner d'un si long discours. Je supplie très humblement votre bonté de me le pardonner, puisque c'est elle qui m'a fait prendre cette confiance, etc. »

Entre les autres évêques auxquels M. Vincent écrivit sur

1. Alain de Solminihac.

ce sujet, il y en eut deux¹ qui lui firent une réponse commune, par laquelle ils lui exposaient quelques raisons pour lesquelles ils n'avaient pas jugé devoir signer cette lettre; c'est pourquoi il leur écrivit celle qui suit², dans laquelle on peut voir des marques bien expresses de son esprit et de son zèle :

« Messieurs,

« J'ai reçu avec le respect que je dois à votre vertu et à votre dignité la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la fin du mois de mai, pour réponse aux miennes sur le sujet des questions du temps. J'y vois beaucoup de pensées dignes du rang que vous tenez dans l'Église, et qui semblent vous faire incliner à tenir le parti du silence dans les contentions présentes. Mais je ne laisserai pas de prendre la liberté de vous représenter quelques raisons qui pourront peut-être vous porter à d'autres sentiments; et je vous supplie, Messieurs, prosterné en esprit à vos pieds, de l'avoir agréable.

« Et premièrement, vous témoignez appréhender que le jugement qu'on désire de Sa Sainteté ne soit pas reçu avec la soumission et obéissance que tous les chrétiens doivent

1. Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, et François Caulet, évêque de Pamiers. Ils voulaient qu'on temporisât et que le Pape défendît de discuter.

Pavillon (Nicolas) était né en 1597. Saint Vincent, sous la direction duquel il s'était mis, l'employa pour les assemblées de charité et dans les Conférences ecclésiastiques. Il fut nommé évêque d'Alet en 1637. Il inclina peu à peu vers le parti janséniste et finit par y adhérer avec scandale. Alors Vincent était mort, et il n'eut pas la douleur de voir la chute d'un homme qu'il avait longtemps aimé. Pavillon mourut en 1677. — Caulet (François-Etienne de), né en 1610, fut d'abord abbé de Saint-Volusien de Foix, puis évêque de Pamiers en 1645. Il combattit d'abord Saint-Cyran, puis, comme Pavillon, l'évêque d'Alet, son ami, il se laissa entraîner dans le parti janséniste. Il montra du courage en résistant à Louis XIV dans l'affaire de la Régale; malheureusement, il était en même temps en rébellion contre le pape au sujet des nouvelles doctrines. Il mourut en 1680.

2. Juin 1651.

à la voix du souverain Pasteur, et que l'esprit de Dieu ne trouve pas assez de docilité dans les cœurs pour y opérer une vraie réunion. Je vous représenterais volontiers que quand les hérésies de Luther et de Calvin, par exemple, ont commencé à paraître, si on avait attendu de les condamner jusqu'à ce que leurs sectateurs eussent paru disposés à se soumettre et à se réunir, ces hérésies seraient encore au nombre des choses indifférentes à suivre ou à laisser, et elles auraient infecté plus de personnes qu'elles n'ont fait. Si donc ces opinions, dont nous voyons les effets pernicieux dans les consciences, sont de cette nature, nous attendrons en vain que ceux qui les sèment s'accordent avec les défenseurs de la doctrine de l'Église. Car c'est ce qu'il ne faut point espérer, et ce qui ne sera jamais; et de différer d'en obtenir la condamnation du Saint-Siège, c'est leur donner temps de répandre leur venin. Et c'est aussi dérober à plusieurs personnes de condition et de grande piété le mérite de l'obéissance qu'ils ont protesté de rendre aux décrets du Saint-Père aussitôt qu'ils les verront. Ils ne désirent que savoir la vérité; et, en attendant l'effet de ce désir, ils demeurent toujours de bonne foi dans ce parti, qu'ils grossissent et fortifient par ce moyen, s'y étant attachés par l'apparence du bien et de la réformation qu'ils prêchent, qui est la peau de brebis dont les véritables loups se sont toujours couverts pour abuser et séduire les âmes.

« Secondement, vous dites, Messieurs, que la chaleur des deux partis à soutenir chacun son opinion laisse peu d'espérance d'une parfaite réunion, à laquelle néanmoins il faudrait butter. Cela m'oblige de vous remontrer qu'il n'y a de réunion à faire dans la diversité et contrariété des sentiments en matière de foi et de religion, qu'en se rapportant à un tiers, qui ne peut être que le Pape, au défaut des conciles; et celui qui ne se veut point réunir en cette manière n'est point capable d'aucune réunion, laquelle hors de là n'est point à désirer : car les lois ne se doivent jamais

réconcilier avec les crimes, non plus que le mensonge s'accorder avec la vérité.

« Troisièmement, cette uniformité que vous désirez entre les prélats serait bien à souhaiter, pourvu que ce fût sans préjudice de la foi; car il ne faut point d'union dans le mal et dans l'erreur. Mais quand cette union se devrait faire, ce serait à la moindre partie de revenir à la plus grande, et au membre de se réunir au chef, qui est ce qu'on propose, y en ayant au moins de six parts les cinq qui ont offert de se tenir à ce qu'en dira le Pape, au défaut du concile, qui ne se peut assembler à cause des guerres. Et quand après cela il resterait de la division, et si vous voulez, du schisme, il s'en faudrait prendre à ceux qui ne veulent point de juge, ni se rendre à la pluralité des évêques, auxquels ils ne défèrent non plus qu'au Pape.

« Et de là se forme une quatrième raison qui sert de réponse à ce qu'il vous plaît de me dire, Messieurs, que l'un et l'autre parti croit que la raison et la vérité sont de son côté; ce que j'avoue. Mais vous savez bien que tous les hérétiques en ont dit autant, et que cela ne les a pas pourtant garantis de la condamnation et des anathèmes dont ils ont été frappés par les papes et les conciles. On n'a point trouvé que la réunion avec eux fût un moyen de guérir le mal; au contraire, on y a appliqué le fer et le feu, et quelquefois trop tard, comme il pourrait arriver ici. Il est vrai qu'un parti en accuse l'autre; mais il y a cette différence que l'un demande des juges, et que l'autre n'en veut point, qui est un mauvais signe. Il ne veut point de remède, dis-je, de la part du Pape, parce qu'il sait qu'il est possible; et fait semblant de demander celui du concile, parce qu'il le croit impossible en l'état présent des choses; et s'il pensait qu'il fût possible, il le rejeterait de même qu'il rejette l'autre. Et ce ne sera point, à mon avis, un sujet de risée aux libertins et hérétiques, non plus que de scandale aux bons, de voir les évêques divisés: car, outre que le nombre

de ceux qui n'auront pas voulu souscrire aux lettres écrites au Pape sur ce sujet sera très petit, ce n'est pas chose extraordinaire dans les anciens conciles qu'ils n'aient pas tous été d'un même sentiment; et c'est ce qui montre aussi le besoin qu'il y a que le Pape en connaisse, puisque, comme vicaire de Jésus-Christ, il est le chef de toute l'Église, et par conséquent le supérieur des évêques.

« Cinquièmement, on ne voit point que la guerre, pour être allumée presque par toute la chrétienté, empêche que le Pape ne juge avec toutes les conditions et formalités nécessaires, et prescrites par le concile de Trente, du choix desquelles il se rapporte pleinement à Sa Sainteté, laquelle plusieurs saints et anciens prélats, même étant assemblés, ont ordinairement consultée et réclamée dans les doutes de la foi, comme on voit chez les saints Pères et dans les Annales ecclésiastiques. Or, de prévoir qu'on n'acquiescera pas à son jugement, tant s'en faut que cela se doive présumer ou craindre, que plutôt c'est un moyen de discerner par là les vrais enfants de l'Église d'avec les opiniâtres.

« Quant au remède que vous proposez, Messieurs, de défendre étroitement à l'un et à l'autre parti de dogmatiser, je vous supplie très humblement de considérer qu'il a été déjà essayé inutilement, et que cela n'a servi qu'à donner pied à l'erreur. Car voyant qu'elle était traitée de pair avec la vérité, elle a pris ce temps pour se provigner; et on n'a que trop tardé à la déraciner, vu que cette doctrine n'est pas seulement dans la théorie, mais que, consistant aussi dans la pratique, les consciences ne peuvent plus supporter le trouble et l'inquiétude qui naît de ce doute, lequel se forme dans le cœur de chacun, savoir, si Jésus-Christ est mort pour lui, ou non, et autres semblables. Il s'est trouvé ici des personnes, lesquelles entendant que d'autres disaient à des moribonds, pour les consoler, qu'ils eussent confiance en la bonté de Notre-Seigneur, qui était mort pour eux, di-

saient aux maiades qu'ils ne se fissent pas à cela, parce que Notre-Seigneur n'était pas mort pour tous.

« Permettez-moi aussi, Messieurs, d'ajouter à ces considérations que ceux qui font profession de la nouveauté, voyant qu'on craint leurs menaces, les augmentent, et se préparent à une forte rébellion; il se servent de votre silence pour un puissant argument en leur faveur, et même se vantent, par un imprimé qu'ils publient, que vous êtes de leur opinion. Et au contraire, ceux qui se tiennent dans la simplicité de l'ancienne créance, s'affaiblissent et se découragent, voyant qu'ils ne sont pas universellement soutenus. Et ne seriez-vous pas un jour bien marris, Messieurs, que votre nom eût servi, quoique contre vos intentions, qui sont toutes saintes, à confirmer les uns dans leur opiniâtreté, et à ébranler les autres dans leur créance?

« De remettre la chose à un concile universel, quel moyen d'en convoquer un pendant ces guerres? Il se passa environ quarante ans depuis que Luther et Calvin commencèrent à troubler l'Église jusqu'à la tenue du concile de Trente. Suivant cela, il n'y a de plus prompt remède que celui de recourir au Pape, auquel le concile de Trente même nous renvoie en sa dernière session, au chapitre dernier, dont je vous envoie un extrait.

« Derechef, Messieurs, il ne faut point craindre que le Pape ne soit obéi, comme il est bien juste, quand il aura prononcé : car outre que cette raison de craindre la désobéissance aurait lieu en toutes les hérésies, lesquelles par conséquent il faudrait laisser régner impunément, nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine des deux prétendus chefs de l'Église, qui était sortie de la même boutique : elle a été condamnée par le Pape, on a obéi à son jugement, et il ne se parle plus de cette nouvelle opinion.

« Certes, Messieurs, toutes ces raisons et plusieurs

autres que vous savez mieux que moi, qui voudrais les apprendre de vous, que je révère comme mes pères et comme les docteurs de l'Église, ont fait qu'il reste à présent peu de prélats en France qui n'aient signé la lettre qui vous avait été ci-devant proposée. »

Ces lettres de M. Vincent, aussi bien que toute sa conduite en cette affaire, font assez connaître que le seul motif de la gloire de Dieu et du salut des âmes le portait à s'y employer. En quoi il y a sujet d'admirer comme il a su si bien accorder un zèle très ardent pour tout ce qui regardait le service de Notre-Seigneur et de son Église, avec une humilité très profonde et un singulier respect pour la dignité sacrée des évêques. Car si d'un côté la charité le presse de parler et de leur proposer les sentiments que Dieu lui inspirait en cette occasion, l'humilité et le respect le portent en même temps à se prosterner en esprit à leurs pieds, les suppliant de lui pardonner cette liberté, et leur protestant encore plus de cœur que de bouche qu'il les révère comme ses pères et comme les docteurs de l'Église, desquels il s'estimerait heureux d'apprendre les choses qu'il ose leur représenter. C'est ainsi qu'il en a toujours usé, et par ce procédé également humble et charitable, il a trouvé grâce, et devant Dieu qui a béni en cela ses bons desseins, et devant les évêques qui ont approuvé la sincérité de son zèle, lequel ne tendait qu'à seconder le leur : il se conformait en cela à l'exemple de plusieurs saints personnages, qui, bien que dans un état de vie retirée, n'ont pas laissé de recourir en semblables rencontres aux prélats de l'Église, leur donnant avis des hérésies naissantes qu'ils découvriraient, afin d'en arrêter le cours.

Pendant que M. Vincent travaillait de la sorte, les jansénistes ayant été avertis qu'on voulait s'adresser au Souverain Pontife, pour avoir son jugement touchant la doctrine du livre de Jansénius, firent tout ce qu'ils purent pour traverser ce dessein et en empêcher l'effet.

Ils firent pour ce sujet courir un écrit en forme de lettre circulaire, qu'ils envoyèrent à tous les évêques du royaume, afin de les détourner de signer la lettre projetée pour le Pape : ce qui n'empêcha pas qu'en fort peu de temps elle ne se trouvât signée de plus de quatre-vingts prélats, tant archevêques qu'évêques.

Voyant donc que ce coup leur avait manqué, ils eurent recours au sieur de N.¹, docteur en théologie, lequel était déjà allé à Rome, et lui mandèrent de faire tout son possible pour détourner le pape de prononcer sur cette consultation des évêques. Outre cela, craignant qu'il n'eût pas assez de force pour conjurer cet orage qui menaçait le livre de Jansénius et tous ses sectateurs, ils envoyèrent en diligence trois de leurs docteurs pour le soutenir, et pour faire avec lui tous leurs efforts afin d'empêcher, ou du moins retarder, autant qu'ils pourraient, le jugement du Pape sur cette matière.

Cette députation des jansénistes ayant été divulguée, M. Vincent jugea qu'il était très important que quelques docteurs orthodoxes et bien intentionnés allassent aussi à Rome pour défendre la vérité contre toutes les entreprises et tous les artifices de ses ennemis. Et par une conduite toute spéciale de la divine Providence, qui veille incessamment sur son Eglise, il s'en trouva trois de la faculté de Sorbonne, qui, soit de leur propre mouvement, soit par l'induction de quelques-uns de leurs amis, formèrent le dessein d'entreprendre de compagnie ce voyage pour le service de la religion catholique. Ces trois furent MM. Hallier, Joisel et Lagault; le premier fut depuis fait évêque de Cavaillon par notre Saint Père le pape Innocent X, qui voulut par cette dignité reconnaître ses travaux et ses mérites envers l'Eglise².

1. Gorin, plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Amour.

2. Hallier (François), né à Chartres, était docteur et professeur de Sorbonne. Nommé évêque de Cavaillon en 1656, il y mourut le 22 juillet 1659, à l'âge de soixante-quatre ans.

M. Vincent ressentit une grande joie lorsqu'il apprit la résolution de ces trois messieurs. Comme il les connaissait particulièrement, il les encouragea, autant qu'il le put, dans une si bonne entreprise, et leur offrit tous les services qu'il leur pourrait rendre, soit avant leur départ, soit après leur arrivée à Rome.

Ce n'est pas ici le lieu de déclarer tout ce que ces messieurs ont fait pour le service de l'Eglise et pour la défense de la vérité pendant leur séjour à Rome. Ils en informaient de temps en temps M. Vincent, et réciproquement ils recevaient de lui divers avis de ce qu'ils avaient à faire au lieu où ils étaient pour le bien de la religion. Il suffira de rapporter ici une lettre qu'il écrivit à M. Hallier, en l'année 1652, le 20 décembre, sur ce sujet :

« Je rends grâces à Dieu, lui dit-il, des heureux progrès qu'il donne à vos conduites de delà ; je vous remercie très humblement de la bonté que vous avez de m'en consoler. Je vous assure, Monsieur, que je ne reçois point de joie plus grande que celle que vos lettres m'apportent, et que je ne prie point Dieu avec plus de tendresse pour chose du monde que je fais pour vous et pour votre affaire. Aussi sa divine bonté me donne-t-elle une bonne espérance que bientôt elle rendra la paix à son Eglise, et qu'à la faveur de vos poursuites, la vérité sera reconnue, et votre zèle exalté devant Dieu et devant les hommes : c'est ce que nous continuerons à lui demander. Faites-nous part, s'il vous plaît, de vos chères nouvelles, etc. »

Il semble par cette lettre que M. Vincent avait quelque pressentiment de deux choses qui devaient arriver : l'une est la condamnation de la doctrine du livre de Jansénius contenue dans les cinq propositions, qui fut envoyée de Rome quelques mois après ; l'autre est la promotion de M. Hallier à la dignité épiscopale, dont il a été déjà parlé.

Or, pour ce qui regarde la condamnation des cinq pro-

positions¹, le lecteur catholique aura la satisfaction de voir ici deux lettres qui furent écrites de Rome à M. Vincent sur ce sujet, et dont les originaux sont en la maison de Saint-Lazare, à Paris. La première est de M. Hallier, en ces termes :

« Lundi dernier, je n'eus loisir que de vous écrire un mot, comme la Constitution rendue contre Jansénius était très avantageuse pour la défense de la religion catholique et la condamnation de l'erreur. Messieurs les jansénistes partent de cette ville aujourd'hui, pour aller par Lorette, ayant depuis quinze jours fait habiller leurs estafiers ; ils ont promis au Pape d'obéir ponctuellement. J'ai des sujets de m'en défier ; car ils ont dit à tous leurs affidés qu'ils n'étaient point condamnés ; que leur sens, qui est le même que celui de Jansénius, subsistait toujours. Je sais qu'ils se rendront ridicules en disant cela, Jansénius étant condamné, et les propositions comme tirées de Jansénius, et même le sens donné à la cinquième proposition par les jansénistes étant expressément et spécifiquement condamné, et leurs sens étant tous exclus comme impertinents, par une condamnation absolue : néanmoins cela témoigne de l'endurcissement en l'erreur, qui pourra bien trouver des sectateurs, aussi bien par-delà qu'en ce pays-ci. C'est pourquoi il faut travailler à désabuser les ignorants, et poursuivre puissamment la publication de la bulle et la vérification dans les parlements, dans les diocèses, dans la Faculté, auprès du roi et de MM. le chancelier et le garde des sceaux, des évêques et des docteurs.

« J'ai crainte que M. de Saint-Amour ne s'en aille en poste, et ne rapporte les choses tout d'une autre façon

1. Ce sont les cinq propositions extraites du livre de Jansénius et dénoncées par le docteur Cornet comme le résumé des doctrines hérétiques contenues dans l'*Augustinus*. — Nicolas Cornet, né à Amiens, le 12 octobre 1592, docteur et syndic de la faculté de théologie, était ami de saint Vincent de Paul. Il mourut le 18 avril 1663. Bossuet, qui l'avait eu pour maître, prononça son oraison funèbre.

qu'elles ne se sont passées, disant qu'ils n'ont pas été entendus suffisamment. A quoi on a reparti plusieurs fois, premièrement, qu'il n'a tenu qu'à eux, ayant eu la liberté d'informer de voix et par écrit les cardinaux de la congrégation et les consultants un an durant ; secondement, ayant eu communication de nos écrits, comme eux-mêmes l'avouent par la harangue qu'ils ont faite devant le Pape ; troisièmement, qu'il était inutile de les entendre et nous aussi, ne s'agissant que d'une doctrine prise du livre de Jansénius, que le Pape a fait examiner soigneusement, et étant d'autant plus inutile de les entendre qu'ils n'allèguent autres moyens pour se défendre que ceux qui sont couchés dedans Jansénius ; quatrièmement, que ce n'est pas la coutume, quand on condamne un livre, de recevoir autre lumière que celle qui vient du livre même, et des personnes savantes en la matière traitée dans le livre ; cinquièmement, qu'on a offert aux docteurs jansénistes, devant Nosseigneurs les cardinaux, deux, trois, quatre, cinq audiences, tant qu'il serait besoin, ce qu'ils ont refusé ; sixièmement, que toutes les fois qu'ils ont donné des écrits, ils ont été hors du sujet, ne tâchant d'obtenir autre chose que retarder, et en retardant empêcher la prononciation du Pape contre leurs hérésies, afin de les semer tout à loisir. — Pour ce qui est des moyens par lesquels ils veulent éluder la bulle, il ne faut que les lire pour les condamner. Ils sont venus exprès pour défendre les propositions présentées au Pape par Nosseigneurs les évêques, et empêcher qu'elles ne fussent condamnées ; ils en ont voulu empêcher la censure à la Faculté, quoiqu'elle fût plus douce ; ils ont écrit trois apologies pour Jansénius ; ils ont interprété les propositions au sens dudit auteur, et les propositions ne peuvent avoir autre sens que celui de Jansénius, si l'on ne corrompt la signification des paroles auxquelles elles sont conçues. Le Pape les condamne toutes d'hérésie, et n'en peut souffrir aucune interprétation ; et partant elles sont

condamnées au sens qu'ils voulaient leur donner, et qu'ils avaient présenté au Pape : *Ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus*.

« Vous savez que M. le Nonce a un bref pour Sa Majesté, que le Pape prie de tenir la main à l'exécution de sa bulle, dont vous voyez l'importance. Il y a aussi un bref pour MM. les évêques. Nous avons été priés de demeurer ici jusqu'à ce qu'on ait reçu des nouvelles comme on se comportera en la réception de cette bulle, l'intention étant ici de condamner les apologies pour Jansénius, le livre de la Grâce victorieuse, la Théologie familière et autres, dès lors qu'on verra la réception de la bulle. Vous verrez par la lecture d'icelle qu'on retranche toutes les clauses ordinaires du style, pour ne point préjudicier à nos prétentions. Ce procédé plein de bonté nous oblige à correspondre par une obéissance respectueuse, et nous devons faire nos efforts pour ce sujet ; et comme les jansénistes l'empêcheront de toutes leurs forces, il faut avoir soin de travailler pour rendre leurs efforts inutiles. Il faudra informer la reine du soin, de la diligence, du travail et de la bonté que Sa Sainteté a témoigné en cette cause, et lui représenter le devoir de sa conscience, son honneur, et la sûreté de l'État du roi son fils ; toutes lesquelles choses se rencontrent en cette occasion. Nous avons été en doute de lui écrire sur ce que M. l'ambassadeur nous a dit qu'il n'en écrivait rien, se remettant à ce que nous en écrivions. Nous avons aussi quelque pensée d'en écrire à Son Eminence. A la fin nous avons résolu de n'en rien faire, de crainte que l'on jugeât que tout notre dessein n'était que d'intérêt, duquel nous sommes très éloignés : mais nous croyons qu'il sera meilleur que d'autres les en instruisent, comme vous le jugerez à propos.

« De Rome, ce 16 juin 1653.

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« HALLIER. »

La seconde lettre est de M. Lagault, écrite à Rome, le 15 juin 1653, comme il suit :

« Monsieur, je n'eus pas le loisir, par ma dernière, de vous écrire amplement comme l'affaire a été terminée contre les jansénistes, parce que la bulle ne fut affichée que le soir où le courrier partit. Je ne puis mieux vous en faire le récit qu'en disant avec saint Paul : *Regi sæculorum immortalis, invisibilis, soli Deo, honor et gloria* ¹; parce que Dieu seul a opéré si visiblement dans cette affaire, que c'est à lui qu'il la faut attribuer tout entière. Le Pape lui-même l'a bien reconnu, et a dit plusieurs fois qu'il n'a jamais senti un pareil contentement que celui qu'il prenait dans les congrégations, où il a demeuré quelquefois jusqu'à cinq heures sans se lasser; et il y eût demeuré jusqu'à huit et à neuf, sans la compassion qu'il portait aux théologiens, qui ne pouvaient demeurer davantage sur leurs pieds. De plus, il entendait toutes choses avec une telle facilité, qu'il conférait le soir même avec M^{sr} le cardinal Chigi, secrétaire d'État, de tout ce qui s'était dit. La main de Dieu s'est encore bien fait paraître, en ce qu'il y a eu de très grandes difficultés à surmonter, et que le Pape a été sollicité de toutes sortes de personnes pour laisser cette affaire indécise. Il y en avait plusieurs de considération, qui tâchaient de le détourner, sous prétexte qu'il intéressait notablement sa santé. Je ne sais s'il n'y avait point encore quelque puissante brigade qui venait de vos quartiers; le temps nous en apprendra davantage. Néanmoins il est toujours demeuré si ferme en sa résolution, que depuis qu'il l'a entreprise, il n'a pas vacillé un moment; mais il a toujours témoigné que cette affaire étant pour le bien de l'Église, il la voulait achever; et il l'avait tellement à cœur, que lorsque ses parents l'allaient

1. Au Roi immortel des siècles, invisible, seul Dieu, honneur et gloire. (I Tim., 1.)

voir pour le divertir, il les en entretenait continuellement.

« Il n'a rien omis de ce qui était nécessaire pour lever tout prétexte de plainte. Après vingt-cinq congrégations et plus, tenues par MM. les cardinaux, il en a tenu devant lui dix, de plus de quatre heures entières; ensuite il a bien voulu entendre ces MM. les jansénistes, puisqu'ils le souhaitaient, quoiqu'il n'y fût en aucune façon obligé, particulièrement ayant refusé d'être ouïs devant MM. les cardinaux. Mais ils débutèrent si mal devant lui, qu'il ne leur a pas accordé la seconde, laquelle ils ne demandaient que pour traîner, et voulaient tenir, disaient-ils, jusqu'à vingt-cinq audiences. Ils ne dirent jamais un mot de ce dont il s'agissait : ils s'amusèrent à invectiver contre les jésuites et à prouver qu'ils étaient auteurs de plus de cinquante hérésies. Le Pape, voyant leur dessein, s'est enfin résolu à passer outre. Ils n'ont aucun sujet néanmoins de se plaindre de lui : car nous n'avons encore eu qu'une seule audience de lui, et eux depuis qu'ils sont à Rome en ont eu plus de huit ou neuf; depuis la décision ils en ont encore eu une de plus d'une heure, où ils ont protesté d'obéir. A vous dire franchement, néanmoins je doute que tous le fassent. Ils s'en retournent promptement en France, nonobstant les chaleurs; il y a très grand sujet de craindre que ce ne soit pour empêcher l'effet de la bulle.

« Cependant nous demeurons ici l'été par ordre des cardinaux, qui nous ont dit qu'il était à propos que nous demeurassions ici jusqu'à ce qu'on eût nouvelle de France comme la bulle aurait été reçue, afin de suppléer à ce qui y pourrait manquer, quoique je ne croie pas qu'on y puisse trouver rien à redire. M. Hallier m'a dit qu'il vous envoyait un exemplaire de la bulle; c'est pourquoi je ne vous en envoie pas. J'ai voulu vous mander ces choses au long, afin que vous preniez la peine de désabuser plusieurs personnes qui probablement seront prévenues de quantité de faussetés.

« J'oubliais de vous dire qu'on a déjà voulu prendre avan-

tage ici de ce que la bulle ne parut plus. deux heures et demie après qu'elle eut été affichée, et même par ordre du Pape. Vous saurez, Monsieur, que cela fut fait à dessein : le Pape la fit afficher manuscrite, et ne voulut permettre qu'on en distribuât aucun exemplaire, parce qu'il voulait en envoyer aux couronnes et aux nonces avant que les particuliers en envoyassent : de sorte qu'il fit tenir des sbires pour empêcher qu'on l'a transcrivît; et la nuit étant venue, il la fit lever, selon la coutume, afin d'aller affirmer et prouver qu'elle a été affichée. Dès ce jour-là même, elle a été envoyée en France avec un bref particulier au roi, et un autre à MM. les évêques. Le Pape a envoyé un courrier exprès en Pologne pour la porter plus promptement, le pays étant plus éloigné. J'espère dans quelque temps d'ici pouvoir envoyer quelque relation plus expresse de ce qui s'est passé.

« Je vous conjure, Monsieur, de continuer de remercier Dieu d'avoir préservé l'Eglise de France de tomber de nouveau dans le calvinisme, et de ne point oublier aussi dans vos saints Sacrifices celui qui est de tout son cœur, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« LAGAULT.

« Depuis la présente écrite, cejourd'hui 16, nous avons été remercier Sa Sainteté, qui nous a donné audience de plus de deux heures et demie, et nous a dit que nous avons pu savoir toutes les choses qu'il avait faites devant que de venir à cette décision; comme il avait fait prier Dieu et en public et en particulier; toutes les congrégations qu'il avait fait tenir pour la discussion. De plus il nous a confirmé ce que je vous ai déjà écrit dans la présente, le plaisir singulier qu'il avait pris à cette discussion, et l'assistance particulière et sensible qu'il avait reçue du Saint-Esprit en cette rencontre; qu'il ne s'était avancé aucune chose de théologie qu'il n'ait très facilement entendue et retenue. De plus,

il nous a rendu toutes les raisons de sa bulle, point par point, et dit en outre qu'un matin, s'étant recommandé à Dieu, il avait fait venir un de ses secrétaires, et qu'il la lui avait dictée en une matinée. Il nous a dit que nos messieurs, que je n'ose plus appeler jansénistes, — car je veux croire qu'il n'y en aura plus, — l'avaient été remercier de sa déclaration, et lui avaient promis de s'y soumettre entièrement, et en étaient venus jusqu'aux larmes. Dieu veuille qu'ils gardent leurs bonnes résolutions ! Il nous ajouta de plus que leur harangue, quand ils eurent audience publique, ne fut qu'une terrible invective contre les jésuites, — ce sont ses propres termes, — et que tout ce qu'ils avaient dit n'avait point été à propos. »

Aussitôt que la Constitution de Notre Saint-Père le pape Innocent X eut été apportée en France, M. Vincent pensa en lui-même au moyen de tirer le fruit qu'on espérait de sa publication, qui était la réduction et réunion des esprits qui s'étaient laissé surprendre au faux éclat de cette nouvelle doctrine. Il s'avisa d'aller rendre visite aux supérieurs de quelques maisons religieuses, et à quelques docteurs et autres personnes considérables, qui avaient témoigné plus de zèle en cette affaire, afin de les conjurer de contribuer tout ce qu'ils pourraient de leur côté pour la réconciliation du parti vaincu. Il leur dit que pour cela il estimait qu'il fallait se contenir et se modérer dans les témoignages publics de leur joie, et ne rien avancer en leurs sermons, ni en leurs entretiens et conversations, qui pût tourner à la confusion de ceux qui avaient soutenu la doctrine condamnée de Jansénius, de peur de les aigrir davantage au lieu de les gagner; que le plus expédient était de les prévenir d'honneur et d'amitié dans cette conjoncture, qui, étant humiliante pour eux, pourrait néanmoins les aider à revenir quand ils se verraient traités avec respect et charité. Il les assura que de sa part il agirait de la sorte à leur égard.

Des paroles il passa aux effets, et s'en alla au Port-Royal visiter ces messieurs qui s'y retiraient d'ordinaire, et les congratuler de ce qu'il avait appris qu'ils se soumettaient à la décision du Pape, comme en effet ils le témoignèrent au commencement, du moins en apparence. Il s'entretint ensuite avec eux pendant plusieurs heures, et leur parla fort confidemment avec de grands témoignages d'estime et d'affection. Il alla voir ensuite quelques autres personnes de condition des plus notables de ce parti, et qui promirent toute soumission au Saint-Siège apostolique, en ce qui concernait la doctrine condamnée.

Mais toutes ces sollicitations charitables de M. Vincent n'eurent pas l'effet qu'on espérait, et les œuvres ne répondirent pas aux bonnes paroles qu'on lui avait données. Plusieurs parmi les sectateurs de Jansénius furent touchés d'abord, et conçurent en effet un désir de se soumettre au jugement du chef de l'Église; mais le déguisement et les prétextes dont les principaux chefs de ce parti coloraient leur obstination à soutenir cette doctrine condamnée furent tels, qu'ils prévalurent en beaucoup d'esprits contre tous les avertissements extérieurs et tous les mouvements intérieurs qui les portaient à reconnaître et confesser la vérité.

Nonobstant cela, lorsque la nouvelle Constitution de Notre Saint Père le pape Alexandre VII, par laquelle il confirmait et expliquait celle d'Innocent X, eut été publiée, sur la fin de l'année 1656, M. Vincent, pressé de son zèle ordinaire, retourna encore sur ses mêmes pas; il renouvela les mêmes visites et les mêmes instances envers les plus considérables de ce parti, qui ne témoignèrent pas pour cela plus de soumission pour cette seconde Constitution que pour la première. De sorte que ce fidèle serviteur de Dieu, voyant bien qu'il n'y avait rien à gagner sur des esprits si mal disposés, tourna ses pensées et ses soins pour travailler à la conservation de ceux en qui la foi était demeurée saine et

entière, et pour les prémunir contre la contagion de ces nouvelles erreurs.

Il employa ses premiers soins, selon que l'ordre de la charité le requérait, pour maintenir ceux de sa Congrégation dans la pureté de la foi et de la doctrine de l'Église. A cet effet, il leur parla plusieurs fois dans leurs assemblées de communauté, pour les convier à reconnaître combien ils étaient obligés à la divine bonté de les avoir préservés de ces nouveautés, qui étaient capables de corrompre et de perdre leur Congrégation. Il leur recommanda de prier Dieu pour la paix de l'Église, pour l'extirpation de ces nouvelles erreurs, et pour la conversion de ceux qui en étaient infectés. Il leur défendit de lire les livres des jansénistes, ni de soutenir directement ni indirectement leur doctrine, ni aucune des opinions qui la pouvaient favoriser¹. Et après cela, s'il en rencontrait quelqu'un que l'on reconnût y adhérer en quelque manière que ce fût, il le retranchait aussitôt comme un membre gangrené, de peur qu'il ne vînt à infecter et corrompre le reste du corps².

Ayant ainsi pourvu à la conservation et sûreté des siens, il étendit ses soins pour procurer le même bien en plusieurs communautés religieuses, qu'il préserva par ses conseils et par ses charitables entremises de la contagion de ces nouvelles erreurs, et particulièrement plusieurs monastères de

1. Il écrivait à Get, Missionnaire à Marseille, le 22 septembre 1656 : « J'ai consenti qu'on vous porte les discours de M. Godeau sur le Pontifical, mais non pas l'autre livre que vous me demandez de la fabrique de Port-Royal, parce qu'à tous ceux qui sortent de cette boutique, on dit qu'il y a toujours quelque chose à redire. Je vous dis ceci, Monsieur, pour que vous ne chargiez plus de faire venir des livres pour qui que ce soit d'une telle source, qui, n'étant pas nette, donne sujet de craindre qu'il y ait quelque danger à boire dans les ruisseaux qui en proviennent. »

2. *Summar.*, n° 21 et 22, p. 53. — Sur l'*Orthodoxie de la Mission après Vincent*, voyez aux Pièces justificatives, n° VI.

religieuses, qui doivent, après Dieu, leur conservation à son zèle et à sa charité¹.

Il suffira de joindre à tout ce qui a été dit un exemple de cette même charité, qui embrassait volontiers toutes les occasions qui se présentaient pour procurer ce même bien, non seulement dans les communautés, mais aussi à l'égard des personnes particulières : il leur tendait les bras avec une affection toute cordiale, soit pour les retenir et conserver dans les sentiments orthodoxes lorsqu'il les y trouvait, soit aussi pour les relever de l'erreur lorsqu'elles y étaient tombées, et qu'elles témoignaient quelque disposition d'en sortir.

Il y avait un docteur de la Faculté de la maison de Sorbonne² qui se trouvait engagé dans le jansénisme, non seulement par l'attache qu'il avait à cette nouvelle doctrine, mais encore plus par quelques liaisons particulières avec des personnes de condition et d'autorité qui étaient de ce parti³. La constitution d'Innocent X l'avait assez fortement touché ; et si elle ne l'avait entièrement converti, au moins il se trouvait grandement ébranlé. C'est pourquoi, dans les doutes et perplexités qui agitaient son esprit, il s'avisa de faire une retraite à Saint-Lazare. Là, après avoir beaucoup écouté toutes les pensées qui lui venaient en l'esprit sur ce sujet, il déclara enfin à M. Vincent qu'il était dans le dessein de quitter ces opinions de Jansénius, pourvu

1. On a vu (ci-dessus, p. 411) la vigilance de saint Vincent sur ce point à l'égard des Filles de la Visitation. Plusieurs autres communautés lui renvoyèrent l'honneur de leur fidélité aux doctrines du Saint-Siège. La Congrégation de Prémontré, en particulier, par l'organe de son abbé, témoigna au procès de canonisation qu'il avait été l'instigateur des décrets portés par le chapitre de l'ordre, en conformité avec les Constitutions pontificales.

2. Jean des Lions, docteur de Sorbonne et doyen de Senlis.

3. Il était lié, en particulier, avec Arnaud et avec le duc et la duchesse de Liancourt.

que le Pape le voulût éclaircir de quelques doutes qui lui restaient. Il les exposa dans une lettre qu'il écrivit à Sa Sainteté, et M. Vincent lui en procura une réponse fort favorable, qui le disposait suavement à renoncer à cette doctrine condamnée. Mais au lieu de suivre promptement et sans hésiter cette semonce paternelle et ces mouvements intérieurs que Dieu lui donnait, il eut trop d'égard aux respects humains, et il préféra la gloire des hommes à celle qu'il devait rendre à Dieu. Cela n'empêcha pas que M. Vincent ne lui fit de nouvelles instances, et ne le pressât de se déclarer : à quoi il ne répondit autre chose, sinon qu'il ne pouvait se résoudre à désavouer une doctrine qu'il semblait que Dieu approuvait par les miracles qu'on disait s'être faits au Port-Royal. Sur cela, M. Vincent lui écrivit la lettre suivante, et lui envoya les papiers dont elle parle ¹.

« Je vous envoie la nouvelle Constitution de Notre Saint Père le Pape, qui confirme celle d'Innocent X et des autres Papes qui ont condamné les opinions nouvelles de Jansénius. Je crois, Monsieur, que vous la trouverez telle qu'il ne vous restera plus de lieu de douter, après l'acceptation et publication qu'en ont faites nosseigneurs les prélats tant de fois assemblés sur ce sujet, et depuis peu, nosseigneurs de l'Assemblée du clergé; et dont ils ont fait imprimer une relation que je vous envoie aussi; et enfin après la censure de Sorbonne, et la lettre qui vous a été écrite par ordre de Sa Sainteté.

« J'espère qu'à ce coup, Monseigneur, vous donnerez la gloire à Dieu, et à son Église l'édification, que chacun attend de vous en cette occasion. Car d'attendre davantage, il est à craindre que l'esprit malin, qui emploie tant de souplesse pour éluder la vérité, ne vous mette imperceptiblement en tel état, que vous n'aurez plus tant de force de

1. Le 2 avril 1657.

le faire, pour ne vous être pas prévalu de la grâce ¹, depuis un si long temps qu'il y a qu'elle vous sollicite par des moyens si suaves et si puissants, que je n'ai pas ouï dire que Dieu en ait employé de tels à l'égard de qui que ce soit de ce côté-là.

« De dire, Monsieur, que les miracles que fait la sainte Épine au Port-Royal semblent approuver la doctrine qui se professe en ce lieu-là, vous savez celle de saint Thomas, qui est que jamais Dieu n'a confirmé les erreurs par des miracles, fondé sur ce que la vérité ne peut autoriser le mensonge, ni la lumière les ténèbres. Or qui ne voit que les propositions soutenues par ce parti sont des erreurs, puisqu'elles sont condamnées? Si donc Dieu fait des miracles, ce n'est point pour autoriser ces opinions, qui portent à faux, mais pour en tirer sa gloire en quelque autre manière.

« D'attendre que Dieu envoie un ange pour vous éclairer davantage, il ne le fera pas; il vous renvoie à l'Église, et l'Église assemblée à Trente vous renvoie au Saint-Siège, au sujet dont il est question; ainsi qu'il paraît par le dernier chapitre de ce concile.

« D'attendre que le même saint Augustin revienne s'expliquer lui-même, Notre-Seigneur nous dit que si l'on ne croit pas aux Écritures, on croira encore moins à ce que les morts ressuscités nous diront. Et s'il était possible que ce saint revînt, il se soumettrait encore, comme il a fait autrefois, au Souverain Pontife.

« D'attendre le jugement de quelque Faculté de théolo-

1. Dans le temps que M. Vincent écrivit cette lettre, on donna au public, par son conseil, un écrit intitulé : *Défense de la vérité catholique touchant les miracles*, par lequel on répondit de telle sorte aux fausses conséquences que l'on voulait tirer des miracles prétendus du Port-Royal, et l'on fit voir si clairement qu'ils ne favorisaient en rien les erreurs des jansénistes, qu'ils ne trouvèrent aucun lieu d'y répondre. (Note d'Abelly.)

gie fameuse, qui décide encore ces questions, où est-elle? On n'en connaît point dans l'état du Christianisme une plus savante que celle de Sorbonne, dont vous êtes un très digne membre.

« D'attendre, d'un autre côté, qu'un grand docteur et très homme de bien vous marque ce que vous avez à faire, où en trouverez-vous un en qui ces deux qualités se rencontrent mieux qu'en celui à qui je parle?

« Il me semble, Monsieur, que j'entends que vous me dites que vous estimez ne vous devoir pas déclarer si tôt, afin d'amener avec vous quelque personne de condition. Cela est bon; mais il est à craindre que, pensant sauver du naufrage ces personnes-là, ils ne vous entraînent et noient avec eux ¹. Je vous dis ceci avec douleur, d'autant que leur salut m'est aussi cher que le mien; et je donnerais volontiers mille viés, si je les avais, pour eux. Il semble que votre exemple les fera bien plutôt revenir que tout ce que vous leur pourriez dire. Tout cela donc posé, au nom de Dieu, Monsieur, ne différez plus cette action, qui doit être tant agréable à sa divine bonté; il y va de votre propre salut, et vous avez plus de sujet de craindre pour vous-même que pour la plupart de ceux qui trempent dans ces erreurs, parce que vous en avez reçu, et pas eux, un éclaircissement particulier de la part de Notre Saint-Père. Quel déplaisir auriez-vous, Monsieur, si, remettant plus longtemps à vous déclarer, on venait à vous y contraindre ainsi que la résolution en a été prise par Nosseigneurs les prélats? C'est pourquoi je vous supplie derechef, au nom de Notre-Seigneur, de vous hâter, et de ne pas trouver mauvais que le plus ignorant et le plus abominable des hommes vous parle de la sorte, puisque ce qu'il vous dit est raison-

1. C'est ce qui arriva. Des Lions voulait retirer le duc et la duchesse de Liancourt du parti janséniste; c'est lui qui s'y perdit avec eux.

nable. Si les bêtes ont parlé et les méchants prophétisé, je puis dire aussi la vérité, quoique je sois bête et méchant. Plaise à Dieu vous parler lui-même efficacement, en vous faisant connaître le bien que vous ferez ! car, outre que vous vous mettez en l'état où Dieu vous demande, il y a sujet d'espérer qu'à votre imitation, une bonne partie de ces Messieurs-là reviendront de leurs égarements ; et, au contraire, vous pourrez être cause qu'ils y demeureront, si vous retardez ce dessein. Et je doute même que vous l'exécutiez jamais : ce qui me serait une affliction mortelle, à cause que, vous estimant et vous affectionnant au point que je fais, et ayant eu l'honneur de vous servir en la qualité que j'ai fait, je ne pourrais, sans une extrême douleur, vous voir sortir de l'Église. J'espère que Notre-Seigneur ne permettra pas ce malheur, comme je l'en prie bien souvent, qui suis en son amour, etc. »

Par la réponse que ce docteur fit à cette lettre, il donna derechef quelque espérance de son retour ; il ne tenait plus, comme il semblait, qu'à trouver le temps et la manière convenables pour exécuter ce dessein, et, comme il disait, pour en ramener aussi plusieurs autres avec lui. M. Vincent dressa même un projet de ce qu'il avait à faire et à dire. Mais ce docteur fit tant de façons, que tous ses bons desseins furent sans effet, en sorte qu'il demeura toujours dans ses premières erreurs, nonobstant tous les efforts de la charité de M. Vincent pour l'en retirer.

Mais finissons ce chapitre par une réponse, digne de son zèle, qu'il fit à un homme d'honneur et de mérite. Celui-ci était préoccupé d'une grande estime non tant pour les savants d'entre les jansénistes que pour quelques personnes riches qui les appuyaient : il voyait les grandes aumônes qu'elles faisaient, et cela le tenait comme en suspens, n'osant pas en son cœur condamner des personnes qu'il croyait si charitables et vertueuses.

Cet homme donc, qui d'ailleurs était lié d'amitié avec M. Vincent, l'étant un jour venu voir, lui demanda s'il n'y avait pas moyen d'apporter quelque tempérament à la chaleur avec laquelle on pressait ces Messieurs du Port-Royal : « Quoi, lui dit-il, les veut-on pousser à bout ? Ne vaudrait-il pas mieux faire un accommodement de gré à gré ? Ils y sont disposés, si on les traite avec plus de modération ; et il n'y a personne plus propre que vous pour adoucir l'aigreur qui est de part et d'autre, et pour faire une bonne réunion. »

A quoi M. Vincent répondit : « Monsieur, lorsqu'un différend est jugé, il n'y a point d'autre accord à faire que de suivre le jugement qui en a été rendu. Avant que ces Messieurs fussent condamnés, ils ont fait tous leurs efforts afin que le mensonge prévalût sur la vérité, et ils ont voulu emporter le dessus avec tant d'ardeur, qu'à peine osait-on leur résister ; ils ne voulaient pour lors entendre à aucune composition. Depuis même que le Saint-Siège a décidé les questions à leur désavantage, ils ont donné divers sens aux Constitutions pour en éluder l'effet. Et quoique d'ailleurs ils aient fait semblant de se soumettre sincèrement au Père commun des fidèles, et de recevoir les Constitutions dans le véritable sens auquel il a condamné les propositions de Jansénius, néanmoins les écrivains de leur parti qui ont soutenu ces opinions, et qui ont fait des livres et des apologies pour les défendre, n'ont pas encore dit ni écrit un mot qui paraisse pour les désavouer. Quelle union donc pouvons-nous faire avec eux, s'ils n'ont une véritable et sincère intention de se soumettre ? Quelle modération peut-on apporter à ce que l'Église a décidé ? Ce sont des matières de foi qui ne peuvent souffrir d'altération, ni recevoir de composition, et par conséquent nous ne pouvons pas les ajuster aux sentiments de ces Messieurs-là ; mais c'est à eux à soumettre les lumières de leur esprit et à se réunir à

nous par une même créance et par une vraie et sincère soumission au chef de l'Église. Sans cela, Monsieur, il n'y a rien à faire qu'à prier Dieu pour leur conversion. »

Voilà un petit crayon de la fermeté avec laquelle M. Vincent s'est toujours opposé à tous ceux qui soutenaient la doctrine de Jansénius. Depuis qu'elle a été condamnée par l'Église, il s'est toujours ouvertement déclaré sur ce sujet ; et il estimait que tout véritable catholique devait se comporter de la sorte, et que c'était un très grand mal de dissimuler ou tergiverser, et encore plus de se tenir dans une espèce d'indifférence et de neutralité, quand il s'agissait de la foi et de la religion. Car quoiqu'il fût toujours d'avis qu'on devait agir avec modération et même avec charité envers ceux qui adhéraient à cette doctrine condamnée, pour procurer, s'il se pouvait, leur conversion, il voulait néanmoins qu'on y joignît une grande fermeté. Il tenait qu'une nouvelle hérésie était un mal qu'il ne fallait ni flatter ni plâtrer, en quelque personne que ce fût ; que, comme il n'était pas permis de juger témérairement d'aucun, c'était aussi un autre mal encore plus dangereux de vouloir, par une fausse charité ou autre motif encore plus vicieux, bien juger de ceux qu'on devait tenir pour hérétiques ou suspects d'hérésie ; et qu'il y avait non seulement témérité, mais injustice et même impiété, à ne vouloir pas condamner ceux que l'Église condamne, et encore plus à les soutenir et à vouloir juger l'Église même, ou condamner les jugements qu'elle porte par la bouche de son Chef et de ses prélats.

Or, quoique M. Vincent se soit porté avec un tel zèle contre le jansénisme et qu'il ait fait tous ses efforts pour le détruire, il savait néanmoins fort bien distinguer les erreurs condamnées d'avec la morale relâchée qu'il ne pouvait approuver. Il l'a témoigné ouvertement en diverses occa-

sions¹, ayant toujours recommandé aux siens de s'attacher fortement à la morale vraiment chrétienne, qui est enseignée dans l'Évangile et dans les écrits des saints Pères et des docteurs de l'Église, louant grandement les prélats et la Sorbonne qui ont condamné ce relâchement aussi bien que les erreurs de Jansénius, et recevant avec une égale joie ce que le Saint-Siège apostolique avait prononcé sur l'un et sur l'autre².

CHAPITRE DERNIER

Les emplois de M. Vincent pour le service du roi dans les conseils de Sa Majesté et ailleurs, pendant le temps de la régence de la reine-mère.

Nous pouvons bien mettre ici, entre les grandes œuvres de M. Vincent, ses emplois dans le conseil du roi pour les affaires ecclésiastiques, et les services qu'il a rendus à Sa Majesté; car, outre l'importance des affaires qui lui ont été confiées et dont il s'est toujours très dignement acquitté, c'est dans ces occasions qu'il a particulièrement fait paraître

1. Voy. *Supplément aux Lettres de saint Vincent*, p. 114.

2. La conduite de saint Vincent contre le jansénisme lui a mérité les injures des ennemis de l'Église et les éloges des défenseurs de la vérité.

Le janséniste Gerberon l'a appelé « un des plus dangereux ennemis qu'eussent les disciples de saint Augustin ». — Jamais injure n'a été mieux méritée, a-t-on dit, car nul n'a plus efficacement agi que Vincent contre le jansénisme.

En revanche, au procès de canonisation, un docteur de Sorbonne, Grandin, ne craignit pas de dire : « Comme Dieu a suscité saint Ignace et sa Compagnie contre Luther et Calvin, il a suscité Vincent et sa Congrégation contre le jansénisme. » (*Summar.*, n° 21, p. 54.) — Et Rohrbacher, dans son *Histoire universelle de l'Église catholique*, après avoir cité les lettres contre le jansénisme mentionnées plus haut, ajoutait : « Ces lettres de Vincent de Paul sont un monument historique de son génie et de son zèle, non plus seulement comme père des orphelins et des pauvres, mais comme Père de l'Église. » (Liv. LXXXVII; 2^e édit., t. XXV, p. 475.)

quelle était la force de son esprit et l'éminence de sa vertu. En quoi il mérite d'être d'autant plus estimé que c'est chose plus rare de trouver en un même sujet ce qu'on a vu et admiré en lui dans ses emplois; à savoir, un accès favorable auprès des souverains, et un parfait dégage ment de tous les intérêts du siècle; une prudence politique et une simplicité chrétienne; une grande vigilance et activité dans les occupations extérieures, et une récollection intérieure et union intime avec Dieu; le maniement de diverses affaires très importantes, et une droiture de cœur inaltérable; un flux et reflux continu el de toutes sortes de personnes qui l'abordaient, et une constante égalité d'esprit, accompagnée d'une douceur et affabilité toute singulière envers tous; enfin un entendement capable des plus importants emplois pour le service de son prince, et une volonté toute pénétrée des sentiments d'une solide et parfaite dévotion envers Dieu.

C'est ce qui a été reconnu avec étonnement par tous ceux qui ont observé de plus près la conduite de M. Vincent, dont nous rapporterons quelques exemples en ce chapitre. Quoiqu'il ait été très réservé en ses paroles touchant les choses qui concernaient le service de Sa Majesté, tenant cette maxime, qui a autrefois été enseignée par un ange, que *Sacramentum regis abscondere bonum est*¹, on en a eu néanmoins connaissance par d'autres voies qui ont donné moyen de connaître quelque partie des vertueuses conduites de ce grand serviteur de Dieu dans ces occasions importantes où la Providence l'avait engagé. Et comme tout ce qu'il y a fait a été un ouvrage de la grâce divine, nous le pouvons bien déclarer et publier avec honneur, puisque, comme a dit ce même Esprit céleste, *opera Dei revelare et confiteri honorificum est*².

1. Il est bon de ne pas dévoiler les secrets du roi. (Job., xii.)

2. Il est louable de faire connaître et de célébrer les œuvres de Dieu. (*Ibid.*)

SECTION PREMIÈRE

PREMIÈRE ENTRÉE DE M. VINCENT DANS LE CONSEIL DU ROI
POUR LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES

Après le décès du roi Louis XIII, d'heureuse et triomphante mémoire, arrivé en l'année 1643, la reine-mère se voyant chargée de la conduite de cette grande monarchie pendant la minorité du roi son fils reconnu que, pour attirer la protection de Dieu sur une personne qui lui était si chère et sur tout son État, elle devait, avant toute autre chose, mettre un bon ordre dans les affaires qui concernaient la religion, et faire en sorte que Dieu régnât dans le cœur, de tous ses sujets, afin que par ce moyen l'autorité royale y fût mieux affermie. Elle établit à cet effet un conseil pour les affaires ecclésiastiques, et particulièrement pour la disposition des bénéfices qui étaient à la nomination de Sa Majesté; et ayant une connaissance particulière de la vertu et des autres excellentes qualités de M. Vincent, elle désira qu'il fût du nombre de ceux qui devaient composer ce conseil.

Il ne se peut dire combien cet humble serviteur de Dieu fut surpris et étonné, lorsqu'on lui apporta cette nouvelle, ni quels efforts il fit pour persuader la reine de le dispenser de cet emploi, qui lui était d'autant plus insupportable qu'il paraissait plus honorable et plus éclatant devant les yeux des hommes. Mais Sa Majesté persista en sa première résolution, et fit savoir à M. Vincent qu'elle désirait absolument qu'il rendit ce service à Dieu et au roi son fils. Alors l'humilité du serviteur de Dieu fit place à l'obéissance, et il crut que cette déclaration de l'intention de la reine lui était une signification de la volonté de Dieu : c'est pourquoi renonçant à tous ses propres sentiments, il s'offrit à Dieu pour faire en cela tout ce qui lui serait le plus agréable.

Dès lors il prévît fort bien les grandes tempêtes et les violentes secousses auxquelles il allait s'exposer sur cette mer orageuse de la cour, et sa propre expérience lui fit assez connaître qu'en soutenant les intérêts de la justice et de la piété, il recevrait beaucoup de contradictions et de persécutions de la part du monde; cependant il crut qu'il ne pouvait mieux faire que de s'abandonner à la divine Providence, dans la résolution de s'acquitter saintement de la charge qui lui était imposée, et de garder une fidélité inviolable à Dieu et au roi, quoi qu'il lui en dût arriver ¹.

Pour éviter néanmoins la perte du temps qui lui était si cher et qu'il employait si dignement, comme aussi pour prévenir plusieurs autres inconvénients, il résolut de n'aller jamais à la cour s'il n'y était appelé ou s'il n'y était obligé par quelque nécessité urgente et indispensable; ce qu'il supplia la reine d'agréer, et ce qu'il a toujours depuis inviolablement observé. Il a bien fait voir toutefois que ce n'était pas par défaut d'affection au service de Sa Majesté qu'il désirait se comporter de la sorte, et que, s'il n'accomplissait pas tous les devoirs d'un courtisan, il savait fort bien s'acquitter de ceux d'un fidèle serviteur, se tenant toujours dans la disposition de rendre une prompte obéissance à Sa Majesté lorsqu'elle lui commanderait de l'aller trouver.

Cette résolution servait beaucoup à M. Vincent; car, la reine lui faisant l'honneur de prendre ses avis, plusieurs personnes de grande qualité qui venaient réclamer sa faveur et sa recommandation l'eussent obligé par leurs instances d'aller et venir sans cesse pour leurs affaires, s'il ne s'en fût excusé sur cette maxime qu'il avait de n'aller jamais à la

1. Au témoignage de Louis de Chandénier, le cardinal de la Rochefoucauld avait fait à Vincent un devoir, au nom de Dieu et des intérêts de l'Église de France, de rester au Conseil de conscience. (*Summar.* p. 125.)

cour sinon lorsqu'il y était mandé, comme aussi sur sa profession, à laquelle il n'était pas convenable de se mêler des affaires séculières.

SECTION II

RÉSOLUTIONS QUI FURENT PRISES PAR LES AVIS DE M. VINCENT TOUCHANT LES MATIÈRES BÉNÉFICIALES

M. Vincent, ayant eu entrée dans le conseil en la manière que nous venons de dire, crut qu'il devait avant toute autre chose porter la reine et Messieurs du conseil à prendre quelques résolutions qui serviraient comme de règle pour la disposition des bénéfices dont la nomination appartenait à Sa Majesté.

Les principales de ces résolutions furent les suivantes :

La première, que la reine n'accorderait aucune pension sur les évêchés ou archevêchés, sinon au seul cas permis par le Droit, qui est lorsque le titulaire, après un long temps de service, se démettrait volontairement de son évêché pour infirmité, vieillesse ou autres raisons pertinentes.

Secondement, que la reine n'ordonnerait aucune expédition de brevets pour les abbayes, sinon pour ceux qui, outre toutes les autres qualités requises, auraient dix-huit ans accomplis, seize pour les prieurés et les chanoines des églises cathédrales, et quatorze pour les collégiales.

Troisièmement, que l'on n'accorderait aucun brevet afin d'obtenir des dévolus, que l'on n'eût vu auparavant des pièces justificatives des choses qu'on voudrait alléguer pour les obtenir, et des certificats suffisants de la vie, des mœurs et capacité de ceux qui les demanderaient ; et que, en cas qu'ils n'eussent pas les qualités requises, on en choisirait quelques autres en qui elles se rencontreraient, avec les moyens de poursuivre les dévolus¹.

1. Dévolus. Voir ci-après, p. 589.

Quatrièmement, qu'on n'accorderait aucune coadjutorerie ni réserve pour les abbayes commendataires ¹.

Cinquièmement, qu'on ne ferait expédier aucun brevet d'évêché par mort ou autrement, sinon pour ceux qui seraient prêtres au moins un an auparavant.

Sixièmement, qu'on n'accorderait aucune coadjutorerie des abbayes de filles, sinon avec connaissance et certitude que la règle fût observée en ces abbayes, et que les religieuses qui seraient proposées pour être coadjutrices auraient l'âge de vingt-trois ans et cinq ans de profession.]

Or, comme c'est peu de prendre de bonnes résolutions si on ne les observe, M. Vincent fit tout ce qu'il put afin que celles qui avaient été prises fussent exactement gardées. C'est pourquoi il en ravivait souvent la mémoire; et lorsqu'il voyait qu'on se relâchait quelque peu de cette exactitude, il les faisait renouveler de temps en temps. Il s'appliquait autant qu'il lui était possible à remédier, par l'observation de ces réglemens, aux abus qui se pouvaient glisser en la disposition des bénéfices et en l'administration des biens ecclésiastiques : il le faisait avec une liberté pleine de respect, se plaignant lorsqu'il voyait que les considérations purement humaines l'emportaient sur celles qui regardaient le service de Dieu et le bien de l'Église.

Ce n'est pas qu'il n'estimât chose très louable de considérer particulièrement les personnes ecclésiastiques de condition et de courage pour les charges de l'Église et même pour les prélatures, lorsque la naissance et les autres qualités ne leur servaient point de prétexte pour la vanité, et que d'ailleurs ils avaient la suffisance, la vertu et les autres dispositions convenables; il alléguait à ce propos ce que disait un ancien, qu'il valait mieux que cinquante cerfs fussent conduits par un lion, que cinquante lions par un

1 Abbayes commendataires. Voir ci-après, p. 599.

cerf. Mais il gémissait devant Dieu quand il voyait que les intérêts temporels prévalaient sur les spirituels, au préjudice du service de Dieu et au désavantage de son Église. Néanmoins, après avoir fait ce qu'il croyait être de son devoir, il commettait le reste à la Providence divine et demeurait en paix.

SECTION III

L'ÉQUITÉ ET LA VIGILANCE AVEC LAQUELLE M. VINCENT SE COMPORTAIT DANS LES AFFAIRES BÉNÉFICIALES

M. le cardinal Mazarin, ayant été établi par la reine chef du conseil des affaires ecclésiastiques, donnait son temps pour y vaquer, autant que ses autres affaires le lui pouvaient permettre. Lorsque, tenant le conseil, il demandait les avis touchant la disposition des bénéfices, M. Vincent disait avec respect et avec liberté tout ensemble ses sentiments, en la vue de Dieu, touchant la capacité ou l'incapacité, le mérite ou le démérite des personnes qui étaient proposées. Mais comme il n'y avait point de jour réglé pour tenir ce conseil, et que cela dépendait de la volonté et du loisir de ce premier ministre, lequel en était souvent empêché par d'autres grands emplois¹, il arrivait que Son Éminence disposait alors, sous le bon plaisir de la reine, des abbayes et même des évêchés qui venaient à vaquer, lorsqu'il le jugeait expédient pour le service du roi, et qu'il n'y

1. Une autre raison est que Mazarin et Vincent traitaient les affaires, particulièrement pour les nominations aux prélatures, d'après des vues et par des principes fort différents : « Mazarin et Vincent de Paul avaient des maximes si opposées qu'on eût été tenté de croire qu'ils avaient étudié deux Évangiles différents. Mazarin regardait comme les amis de Dieu ceux qui étaient les siens, et il croyait que quand on pouvait le servir on pouvait servir l'Église. Vincent jugeait de l'arbre par les fruits; il prenait pour règle des vraies qualités d'un évêque, celles qui sont prescrites par saint Paul et par les Conciles; et quoiqu'il eût de justes

trouvait aucune difficulté qu'il crût avoir besoin d'être résolue dans le conseil. Cela n'empêchait pas, toutefois, qu'il ne restât une grande quantité d'autres bénéfices moindres, soit réguliers ou séculiers, dont il fallait disposer, de résignations et permutations à examiner, et d'autres affaires différentes à régler, pour empêcher les abus et mettre toutes choses en bon ordre. M. Vincent, qui en était particulièrement chargé, en rapportait à chaque conseil un très grand nombre.

Or, dans la disposition de ces bénéfices, il jugeait qu'il était raisonnable d'avoir égard aux ecclésiastiques de la maison du roi et de la reine, et même aux aumôniers des armées qui avaient bien servi, pour les faire pourvoir préférentiellement aux autres, lorsqu'ils se trouvaient avoir les qualités requises. Il estimait que les officiers de Leurs Majestés, qui vivaient sans reproche et se conservaient en leur intégrité parmi la corruption de la cour, méritaient d'être particulièrement considérés. Mais tous n'étaient pas tels qu'ils devaient être, et même il s'en trouvait plusieurs qui, étant déjà pourvus de bons bénéfices, ne laissaient pas d'en demander et d'en poursuivre d'autres; en sorte qu'il arrivait souvent que les plus incapables avaient plusieurs pensions et bénéfices, et que ceux qui le méritaient davantage en étaient privés. Pour remédier à ces désordres, M. Vincent avait fait une liste de tous les aumôniers, confesseurs, chapelains, clercs, chantres et autres officiers ec-

égards pour la naissance; qu'il ne doutât point qu'un homme de qualité ne pût, quand il a de la vertu, faire plus de bien qu'un autre, il était bien éloigné de croire que ce fût le seul mérite nécessaire à un prélat, et qu'on ait tout ce qu'il faut pour gouverner le troupeau de Jésus-Christ, quand on est fils ou parent d'un homme qui prend des villes ou qui gagne des batailles.» (Collet, *Vie de saint Vincent*, l. IV; t. 1^{er}, p. 366. — On entrevoit pour quels motifs Mazarin désirait peu la convocation du Conseil des affaires ecclésiastiques et l'examen en commun des promotions à faire dans la prélature.

clésiastiques de la maison, chapelle et musique de Leurs Majestés; il y avait remarqué ceux qui étaient suffisamment pourvus, et les autres qui ne l'étaient pas; et il veillait et faisait tout ce qui dépendait de lui afin que l'abondance des uns ne préjudiciât point à l'indigence des autres.

Le roi ayant droit de pourvoir aux cures de Normandie, qui sont en patronage-lay, lorsque les patrons sont mineurs, à raison de la garde noble qui en appartient à Sa Majesté, M. Vincent se tenait fort sur ses gardes pour n'être point surpris par ceux qui venaient demander ces bénéfices, lorsqu'ils vquaient par résignation ou par mort. Il faisait toujours en sorte qu'ils fussent donnés aux plus capables, parce qu'il était entièrement persuadé que ceux à qui il appartient de nommer aux bénéfices qui ont charge d'âmes sont responsables devant Dieu, non seulement de tous les maux que font les pasteurs indignes auxquels ils les donnent, mais même de tous les biens que ne font pas ceux qui en sont moins dignes, et auxquels ils donnent les bénéfices à l'exclusion des plus dignes.

Il y avait en ce temps-là plusieurs gentilshommes, estropiés à la guerre, qui pressaient extraordinairement pour avoir des pensions sur des bénéfices, pour récompense des services qu'ils disaient avoir rendus au roi. M. Vincent les recommandait volontiers à la reine et à M. le cardinal, pour leur faire obtenir quelque récompense; mais ils ne pouvait consentir que ce fût sur des biens ecclésiastiques, parce qu'ils n'avaient jamais vécu et n'étaient guère disposés à vivre ecclésiastiquement, comme doivent faire ceux qui ont de telles pensions.

Ainsi, ce fidèle conseiller avait, d'un côté, les yeux ouverts pour prendre garde qu'on n'usât d'aucune surprise dans les affaires bénéficiales, au préjudice du service de Dieu et de l'honneur de l'Église; et de l'autre, il tenait en main la balance pour garder, autant qu'il dépendait de lui,

une juste équité en la distribution de ces biens ecclésiastiques, que les saints Pères appellent le patrimoine des pauvres et le prix du rachat des péchés.

SECTION IV

SON ZÈLE CONTRE LES ABUS QUI SE COMMETTAIENT EN LA RECHERCHE DES BÉNÉFICES

Il faut confesser que nous sommes en un siècle où on pourrait avec beaucoup de raison renouveler la plainte que saint Bernard faisait contre les abus qui se commettaient de son temps en la recherche des bénéfices. Où trouvera-t-on quelqu'un, — disait ce saint Père, — qui recherche les charges et dignités ecclésiastiques, ou plutôt qui soit recherché pour y être mis, par la seule et sincère intention de s'offrir à Dieu pour le servir dans une vraie sainteté de cœur et de corps, et pour travailler avec plus de ferveur à son propre salut et à celui des autres, en vaquant à la prière et au ministère de la prédication? Au contraire, ne voit-on pas que c'est l'ambition et le désir de paraître, ou bien l'affection immodérée de s'enrichir, qui fait employer toutes sortes d'artifices, et se servir quelquefois de moyens illicites et même honteux pour se procurer l'entrée dans le patrimoine de Jésus-Christ, et qui porte les pères et mères à rechercher des bénéfices pour leurs enfants, dès leur plus tendre jeunesse, et quelquefois même avant qu'ils soient nés? Enfin on n'épargne ni les sollicitations ni les importunités, quand il est question d'avoir des bénéfices, jusqu'à ce qu'on ait obtenu ce qu'on demande; et souvent ceux qui en reçoivent davantage sont les moins reconnaissants, et quelquefois les plus ingrats.

M. Vincent a vu de son temps ces mêmes abus et désordres, et d'autres encore plus grands, dont son cœur était vivement touché. Néanmoins, à l'imitation de ce grand

saint, il ne s'est pas contenté de gémir devant Dieu; mais il a fait tous ses efforts pour les empêcher, et s'y est toujours opposé constamment. Il n'eut aucun égard aux respects humains, et ne se mit point en peine du ressentiment qu'en auraient les personnes puissantes qui s'y trouveraient intéressées, ni du préjudice qui en pourrait arriver à lui ou aux siens, les intérêts de l'honneur de Dieu lui étant incomparablement plus chers que tout le reste.

Surtout il ne pouvait dissimuler le déplaisir qu'il ressentait, en voyant l'ardeur avec laquelle plusieurs désiraient aveuglément, et faisaient tous leurs efforts pour s'élever à l'épiscopat, employant à cet effet toutes les sollicitations imaginables, donnant des abbayes de grand revenu, et avec cela se chargeant de grosses pensions pour parvenir à cette dignité. Ce fidèle serviteur de Dieu, qui, d'ailleurs, était fort réservé en ses paroles, ne se put empêcher de dire un jour à quelque personne de confiance, qu'il craignait grandement que ce damnable trafic n'attirât la malédiction de Dieu sur ce royaume.

Un aumônier du roi, qui d'ailleurs était fort homme de bien, était sollicité par ses parents de représenter ses longs services, et de se faire recommander pour être nommé à quelque évêché; il se sentit porté à le faire, se persuadant que s'il ne parlait ou faisait parler pour lui, il serait mis en oubli et ne s'avancerait jamais. Néanmoins, voyant que cela était contraire à l'humilité et à la modestie convenables à un ecclésiastique, et qu'il était bien plus assuré pour son salut de s'abandonner à la providence de Dieu, il se trouva dans une grande perplexité d'esprit. Sur cela, il écrivit à M. Vincent, le priant de lui mander ce qu'il devait faire. A quoi ce grand serviteur de Dieu répondit en ces termes :

« Monsieur, j'ai reçu votre lettre avec tous le respect que je vous dois, et avec toute l'estime et la reconnaissance que mérite la grâce que Dieu a mise en votre aimable cœur.

Comme il n'y a que Dieu seul qui, dans l'inclination naturelle que les hommes ont de s'élever, ait pu vous donner les vues et les mouvements que vous avez ressentis de faire le contraire, il vous donnera aussi la force de les mettre en exécution, et d'accomplir en cela ce qui lui est le plus agréable.

« En cela, Monsieur, vous suivrez la règle de l'Église, qui ne permet pas qu'on se pousse soi-même aux dignités ecclésiastiques, et particulièrement à la prélature; et vous imitez le Fils de Dieu, qui, étant prêtre éternel, n'est pas néanmoins venu exercer cet office par lui-même; mais il a attendu que son Père l'ait envoyé, quoiqu'il fût attendu depuis si longtemps comme le Désiré de toutes les nations. Vous donnerez une grande édification au siècle présent, où par malheur il se trouve peu de personnes qui ne passent par-dessus cette règle et cet exemple; vous aurez la consolation, Monsieur, s'il plaît à Dieu de vous appeler à ce divin emploi, d'avoir une vocation certaine, parce que vous ne vous y serez pas introduit par des moyens humains; vous y serez secouru de spéciales grâces de Dieu, qui sont attachées à une légitime vocation, et qui vous feront porter des fruits d'une vie apostolique, digne de la bienheureuse éternité, ainsi que l'expérience le fait voir dans les prélats qui n'ont fait aucune avance pour se faire évêques : Dieu les bénit manifestement en leurs personnes et en leurs conduites. Enfin, Monsieur, vous n'aurez point de regret à l'heure de la mort de vous être chargé vous-même du poids d'un diocèse, qui pour lors paraît insupportable.

« Certes, je ne puis écrire ceci qu'avec action de grâces à Dieu de vous avoir éloigné de la recherche dangereuse d'un tel fardeau, et donné la disposition de n'aller pas seulement au-devant; c'est une grâce qui ne se peut assez priser ni chérir, etc. »

Or, comme ce n'était pas seulement en la recherche des

prélatures, mais aussi presque de toutes sortes de bénéfices, qu'on se portait avec empressement, et même que, pour en avoir, souvent on ne faisait pas difficulté de commettre diverses simonies et confidences, M. Vincent employait une vigilance extraordinaire pour empêcher ce mal. Quand il en découvrait quelque chose, il avertissait, premièrement, avec charité ceux qui le voulaient commettre; et s'ils ne désistaient point, il les refusait absolument. Mais comme il savait bien que la malice des hommes est artificieuse pour se cacher et se couvrir de divers prétextes, il se donnait soigneusement garde des déguisements dont on se sert pour couvrir ce malheureux commerce; et lorsqu'il ne voyait pas bien clair dans les permutations, démissions et autres traités touchant les bénéfices, il faisait renvoyer ceux qui y prétendaient, jusqu'à ce qu'on en eût un éclaircissement plus assuré. Outre cela, il tenait aussi la main afin qu'il ne se commît aucun abus dans les pensions, et qu'elles ne fussent point excessives, ni trop onéreuses aux bénéfices sur lesquels elles étaient imposées.

Il y avait encore un autre mal qui se commettait en la recherche des bénéfices, et auquel il s'est efforcé de remédier autant qu'il lui a été possible. Plusieurs désirant ardemment de s'enrichir du bien d'Église, et n'en pouvant avoir par des voies droites, en prenaient d'obliques; ils jetaient des dévolus¹ sur les bénéfices, pour donner de la crainte, par leurs chicanes et par leur crédit, à ceux qui en étaient les possesseurs légitimes, et pour les obliger à se rédimmer de leur injuste vexation par quelque composition; de telle sorte que s'ils ne pouvaient leur ôter le titre du

1. Le Dévolu était la demande d'un bénéfice fondée sur l'incapacité de la personne qui en était alors pourvue, ou sur quelque défaut dans ses titres. A cause de la négligence du collateur inférieur, le droit de conférer le bénéfice appartenait après un certain temps au supérieur, *par dévolution*.

bénéfice, ils tâchaient d'en tirer au moins quelque pension.

Ces écumeurs du bien d'Église, pour rendre leurs poursuites moins odieuses, emploient ordinairement des prétextes spécieux, qui semblent bons en apparence, quoiqu'ils soient le plus souvent supposés. M. Vincent, pour n'y être pas trompé et pour couper la racine à ce mal, obligeait ceux qui s'adressaient au conseil touchant ces dévolus, avant que de leur en accorder les brevets qu'ils demandaient, de justifier et prouver les causes et raisons sur lesquelles ils prétendaient se fonder ; ce que plusieurs ne pouvant faire suffisamment, il en faisait son rapport au conseil, donnait à connaître qu'il n'y avait pas lieu d'accorder leurs demandes et les faisait renvoyer. Par ce moyen, il a étouffé une infinité de procès dès leur naissance, et a rédimé de plusieurs vexations injustes un grand nombre de vertueux ecclésiastiques, et même quantité de bons pasteurs, qui sans ce charitable protecteur eussent été souvent obligés d'abandonner leurs ouailles, et d'aller employer les mois et quelquefois les années entières à solliciter des procès devant divers tribunaux, pour se défendre des violences qu'on leur voulait faire.

Quoique le temporel des bénéfices ne soit pas si considérable que le spirituel, il ne doit pas pourtant être négligé, puisque c'est un bien offert à Dieu, dont les bénéficiers, qui en sont les dispensateurs et économes, sont obligés de prendre un soin particulier. Néanmoins plusieurs abbayes de grand revenu étaient possédées en commende¹ par des personnes puissantes, qui pour l'ordinaire se contentaient d'en retirer les fruits, sans se mettre en peine d'entretenir les bâtiments et d'y faire les réparations nécessaires, et il

1. Commende. Provision d'un bénéfice régulier accordé à un séculier avec dispense de la régularité. Le terme de *commende* (en latin *commenda, id est tutela, protectio*) était synonyme de dépôt.

arrivait que les édifices et même les églises se trouvaient quelquefois en danger de tomber en ruine. M. Vincent voyant ce désordre, et voulant y apporter quelque remède, fit en sorte qu'on écrivit de la part du roi aux procureurs généraux des parlements, à ce qu'ils eussent à se rendre partie contre ces abbés, et à les contraindre, par saisie de leurs revenus, aux réparations nécessaires.

SECTION V

EXEMPLE REMARQUABLE SUR CE SUJET

Entre plusieurs exemples qui pourraient être ici rapportés du zèle que M. Vincent a fait paraître pour procurer que les bénéfices et particulièrement les prélatures ne fussent conférées qu'à ceux qu'on en pouvait juger dignes, et dont il y avait lieu d'espérer qu'ils s'acquitteraient dignement de leur charge, nous en produirons seulement un. On y verra quelle était la vertu et la disposition de l'esprit de ce grand serviteur de Dieu.

La cour étant il y a plusieurs années hors de Paris, M. le cardinal Mazarin écrivit à M. Vincent la lettre suivante : « Monsieur, ces lignes sont pour vous dire que M. N. ayant dépêché ici pour demander à la reine pour monsieur son fils l'évêché de N., qui vaque depuis quelques jours, elle le lui a accordé d'autant plus volontiers qu'il a les qualités requises pour en être pourvu; et Sa Majesté a été bien aise de rencontrer une occasion si favorable de reconnaître en la personne du fils les services du père, et le zèle qu'il a pour le bien de l'État. La reine m'a promis de vous en écrire elle-même, et je l'ai fait par avance, afin que vous preniez la peine de le voir, et que vous lui donniez les instructions et les lumières que vous jugerez lui être nécessaires pour se bien acquitter de cette fonction, etc. »

M. Vincent, ayant reçu cette lettre, se trouva en peïn : car d'un côté il avait un très grand respect pour tout ce qui venait de la part de Sa Majesté et de son premier ministre ; et de l'autre, il savait fort bien que cet ecclésiastique à qui on donnait l'évêché n'avait pas les qualités requises pour en soutenir dignement la charge ; d'ailleurs le diocèse dont il était question était un des plus grands de la province, et ayant été négligé par les évêques précédents, avait besoin d'un pasteur qui voulût résider et travailler ; ce qu'on ne pouvait pas espérer de celui qu'on y voulait mettre. Que fera donc ce fidèle et zélé serviteur de Dieu, pour essayer de détourner ce coup ? Car de s'adresser à la reine et à M. le cardinal, il était trop tard, le brevet étant expédié ; et d'ailleurs la cour avait pour lors un besoin particulier des services du père ; encore faut-il qu'il fasse pourtant quelque effort pour empêcher un dessein si préjudiciable au bien de ce pauvre diocèse et au salut du père et du fils. Comme ceux-ci l'honoraient de leur amitié, il crut qu'à cette occasion importante il leur devait rendre un office de charité d'autant plus pur et désintéressé, qu'en voulant essayer de leur rendre un véritable et fidèle service, il se mettait en danger de perdre leur affection. Pour cet effet, il alla trouver le père chez lui. Il lui représenta tout ce qui manquait à son fils pour le bon gouvernement d'un diocèse, et combien il était important de ne le point exposer aux suites très funestes d'une indigne promotion, pour ne pas attirer sur sa propre personne et sur toute sa famille l'indignation de Dieu ; enfin il n'oublia rien de tout ce qu'il jugea propre pour divertir ce père de la résolution qu'il avait prise ; il prévint même ses objections, répondant par avance à tout ce que l'amour paternel pouvait dire sur ce sujet. Ce bon seigneur l'écouta fort attentivement, et lui témoigna qu'il agréait sa remontrance charitable, et même l'en remercia, lui disant qu'il y penserait.

Quelques jours après, M. Vincent étant retourné chez

lui pour quelque autre affaire, il le reçut avec ces paroles : « O Monsieur ! ô Monsieur Vincent ! que vous m'avez fait passer de mauvaises nuits ! » Ensuite il se mit à lui représenter l'état de sa maison et de ses affaires, son âge avancé, le nombre de ses enfants, et l'obligation qu'il avait de les pourvoir avant que de mourir, pour ne pas les laisser dans l'incommodité ; que son fils aurait avec lui de bons ecclésiastiques, qui étant vertueux et savants pourraient l'aider à remplir sa charge, et que pour ces raisons il estimait ne devoir pas perdre l'occasion de son établissement.

M. Vincent, qui lui avait déjà remontré tout ce qui se pouvait dire contre ces considérations humaines, ne lui en parla plus, laissant la conduite et l'événement de cette affaire à la divine Providence. Mais peu de temps après Dieu fit bien voir que ce dessein ne lui était pas agréable : il retira de ce monde ce nouvel évêque aussitôt qu'il eut été élevé à cette dignité, ne laissant au père que le regret de n'avoir pas suivi le salutaire conseil qui lui avait été donné par M. Vincent ¹.

SECTION VI

SON AFFECTION TRÈS GRANDE POUR LE SERVICE DES PRÉLATS
DE L'ÉGLISE

M. Vincent a toujours témoigné un respect singulier pour la dignité des évêques, en la personne desquels il reconnaissait et honorait la puissance et la majesté de Jésus-Christ. Il a toujours fait une profession particulière de leur obéir et de les servir en toutes sortes de rencontres, autant qu'il lui était possible. Principalement depuis qu'il fut employé dans les conseils du roi, il em-

1. Voir aux Pièces justificatives, ci-après, n° VII, *Saint Vincent et le choix des évêques au Conseil de conscience.*

brassait avec ardeur les occasions qui s'en présentaient, n'attendant pas d'être recherché ou prié de leur part; mais les prévenant, et recommandant de son propre mouvement leurs intérêts à la reine, à M. le cardinal, à M. le chancelier et aux autres personnes d'autorité, avec plus d'affection que les siens propres.

Il s'employa de tout son pouvoir pour ménager quelque accommodement entre MM. de Rieux et Cupif, tous deux évêques de Léon en Bretagne¹. Le premier ayant été tiré de son siège durant le règne de Louis XIII, de glorieuse mémoire, et poursuivant son rétablissement, prétendait en faire sortir le second; celui-ci de son côté y ayant été mis par l'autorité des deux puissances, spirituelle et temporelle, voulait s'y maintenir : ce qui causait une fâcheuse division dans le diocèse, et beaucoup de bruit dans l'Église. Enfin, après diverses contestations, M. de Rieux fut rétabli, et M. Cupif fut nommé à l'évêché de Dol; de quoi ils demeurèrent tous deux satisfaits, et par ce moyen le trouble cessa.

Il a aussi contribué beaucoup à la translation du siège épiscopal de Maillezais en la ville de la Rochelle, qui avait autrefois servi de boulevard à l'hérésie, de refuge aux ennemis de l'État et de sujet au feu roi pour immortaliser sa piété, son courage et sa puissance, lorsqu'il réduisit à son obéissance cette ville rebelle. On eut dès lors la pensée d'en faire une ville épiscopale, pour y faire reflourir la religion catholique avec autant de majesté et de justice que les

1. René de Rieux, évêque de Saint-Pol de Léon, s'était compromis dans des affaires politiques; il passa à l'étranger, où il demeura longtemps sans l'agrément du roi. On lui fit son procès, et il fut déposé, le 31 mai 1635, par quatre évêques, que le Saint-Siège avait commis à cet effet. Après une longue vacance du siège, Robert Cupif prit sa place, en 1639, établi par l'autorité des deux puissances. Ce fut l'origine des contestations qui s'élevèrent lorsque, plus tard, René de Rieux voulut reprendre le gouvernement de son diocèse; elles se terminèrent comme il est dit, en 1648.

hérétiques séditieux avaient tâché de la flétrir avec ignominie et impiété. Mais l'exécution de ce louable dessein avait été réservée, par l'ordre de la divine Providence, pour la régence de la reine qui, par l'avis de M. Vincent, choisit M. Jacques Raoul, alors évêque de Saintes, pour être le première évêque de la Rochelle. M. de Béthune, évêque de Maillezais¹, fut fait archevêque de Bordeaux en suite du consentement qu'il donna à cette translation; M. de Bassompierre fut nommé à l'évêché de Saintes²; et pour fonder quelques chanoines dans l'église cathédrale de la Rochelle, il fut ordonné que les bénéfices simples dépendants du chapitre régulier de Maillezais, qui viendraient à vaquer, seraient unis à celui de la Rochelle.

Le zèle de M. Vincent pour le service de MM. les prélats s'est encore signalé particulièrement lorsqu'ils ont eu besoin de l'autorité du roi et de la protection de M. le chancelier contre les hérétiques; il réclamait souvent l'une et l'autre, pour faire défendre leurs assemblées et leurs prêches hors des lieux pour lesquels ils avaient obtenu permission. Il a fait aussi ses efforts pour remédier à l'abus qui était en usage parmi quelques-uns de ces pauvres hérétiques, lesquels, pour épouser des filles catholiques, faisaient semblant de se convertir, et après leur mariage retournaient au prêche comme auparavant, faisant assez paraître qu'ils n'avaient aucune foi, ni divine, ni humaine. Comme il s'en trouvait d'autres qui achetaient des

1. Maillezais. Ce diocèse était, ainsi que celui de Luçon, un démembrement du diocèse de Poitiers. — Henri de Béthune en était évêque depuis 1630; il fut nommé archevêque de Bordeaux en 1646, prit possession de ce siège en 1648, et mourut en 1680.

2. Louis de Bassompierre fut nommé évêque de Saintes en 1648. Il témoigna pendant tout son épiscopat une vive affection aux enfants de saint Vincent établis à Saintes, et à sa mort il les fit ses héritiers. C'est à Paris qu'il mourut, en 1676; il y fut enterré dans l'église de Saint-Lazare.

charges considérables deux et trois fois plus qu'elles ne valaient en plusieurs villes de ce royaume, et qui ensuite faisaient tous leurs efforts pour s'y faire recevoir à quelque prix que ce fût, nonobstant les édits contraires, M. Vincent ne manquait pas d'en porter ses plaintes à la reine et à M. le chancelier, pour empêcher qu'ils ne fussent reçus. Il faisait aussi souvent écrire de la part du roi aux intendants des provinces, pour arrêter les fréquentes et diverses entreprises des hérétiques, et il recommandait autant qu'il pouvait le bon droit des catholiques dans les procès et différends qu'ils avaient avec eux.

Ce serait chose ennuyeuse au lecteur, si on rapportait ici en détail tous ces services et tous les autres bons offices que les prélats ont reçus de ce saint prêtre en toutes sortes d'occasions. Il suffira de dire qu'il ne s'en est présenté aucune qu'il n'ait embrassée de grand cœur, et en laquelle il ne se soit employé de tout son pouvoir, soit pour soutenir leurs légitimes intérêts et appuyer leurs justes prétentions, soit pour leur procurer la protection des puissances contre les injustes vexations qui leur étaient faites, soit enfin pour leur donner des conseils salutaires lorsqu'il en était requis de leur part, ou qu'il le jugeait nécessaire pour le bien de leurs diocèses ; en quoi néanmoins il était fort circonspect et grandement réservé, son extrême humilité et le grand respect qu'il portait à leur dignité lui fermant souvent la bouche, et l'empêchant de produire ses sentiments, desquels il se défiait toujours beaucoup. Il se persuadait d'ailleurs qu'ils avaient des lumières plus pures et plus étendues que les siennes, qu'il estimait fort petites et bornées. Il est vrai qu'en certaines occasions, l'affection qu'il avait pour leur service l'emportait sur son humilité : nous en rapporterons seulement ici un exemple, par lequel nous finirons cette section.

Ce grand serviteur de Dieu regardait avec peine et dou-

leur un abus qui s'introduisait dans l'Église de France, par le mauvais usage qu'on faisait des appellations comme d'abus, lesquelles n'ont été introduites que pour maintenir en sa vigueur l'observance des canons et de la discipline ecclésiastique, et pour empêcher le relâchement qui s'y pourrait glisser ; elles produisaient néanmoins un effet tout contraire, par la mauvaise disposition et par les injustes prétentions de plusieurs, qui ne s'en servaient le plus souvent que pour se maintenir dans leurs dérèglements et fomenter leurs vices, tâchant ainsi d'énervier l'autorité légitime des prélats, pour faire régner l'impunité dans l'état ecclésiastique. M. Vincent donc, connaissant les pernicious effets de ce désordre, en gémissait souvent devant Dieu, et recherchait les moyens d'y apporter quelque remède. Mais voyant que le mal était trop enraciné pour le pouvoir entièrement ôter, il s'est pour le moins efforcé de le diminuer, par les salutaires avis qu'il a donnés en diverses occasions à plusieurs évêques.

Il leur représentait qu'un moyen de prévenir le mauvais usage qu'on faisait des appellations comme d'abus était d'établir un bon ordre dans leurs cours ecclésiastiques, et d'y mettre des officiaux vertueux et capables, qui fussent versés en la connaissance du droit canonique et civil, entendus et expérimentés en l'exercice des charges de judicature, irréprochables en leurs mœurs, inflexibles dans les actions de justice, et fort exacts à observer les formalités qui se pratiquent en ce royaume.

Il en écrivit particulièrement une fois à quelque prélat, qui lui avait demandé son avis sur ce sujet. Et pour lui faire encore mieux connaître combien il importait qu'un homme constitué en cette charge fût capable de l'exercer, il ajouta dans sa lettre ce qui suit : « Je portai un jour à feu M. Molé, qui a été procureur général et premier président, les plaintes de quelques prélats qui avaient été fort malmenés par le parlement, pour avoir voulu remédier

aux désordres de quelques prêtres, et qui, se voyant ainsi empêchés, avaient témoigné, les larmes aux yeux, qu'ils étaient résolus de laisser aller les choses à l'abandon. Ce sage magistrat me dit qu'il était vrai que lorsque les évêques ou les officiaux manquaient aux formalités qui leur étaient prescrites pour l'administration de la justice ecclésiastique, la cour était exacte à corriger leurs abus ; mais que quand ils observaient bien les formalités, elle n'entreprenait rien contre leur procédé. Sur quoi il me donna cet exemple. « Nous savons, me dit-il, que M. l'official de Paris est habile en sa charge, et qu'il n'y a rien à redire en ses jugements ; c'est pourquoy, lorsqu'on nous apporte des appels comme d'abus des sentences par lui rendues, nous n'en recevons aucun ; et nous en userions de même à l'égard de tous les autres s'ils se comportaient de la même façon. »

SECTION VII

DIVERS SERVICES IMPORTANTS RENDUS PAR M. VINCENT A PLUSIEURS ORDRES RELIGIEUX

L'estime et l'affection que M. Vincent avait pour l'état religieux le portaient à rendre très volontiers service aux personnes qui en faisaient profession, et particulièrement lorsqu'il s'agissait de rétablir ou de maintenir le bon ordre dans leurs maisons. C'est à quoi il s'est toujours employé avec zèle, ménageant soigneusement toutes les occasions qui s'en présentaient dans les conseils du roi et ailleurs ; en sorte qu'on peut dire sans exagération que de tous les Ordres religieux qui sont en France, il n'y en a pas un qui n'ait ressenti quelque effet de sa charité, soit dans quelqu'un des membres en particulier, soit pour les besoins qu'ils ont eus de la protection et des bienfaits du roi qu'il a tâché de leur procurer, et par divers autres services qu'il s'est efforcé de leur rendre. Il a, de tout son pouvoir, appuyé particulière-

ment les réformes de Saint-Maur, de Saint-Bernard, de Saint-Antoine, des chanoines réguliers de Saint-Augustin, de Prémontré, de Grandmont, etc. ¹.

Nous rapporterons ici seulement quelques exemples sur ce sujet, passant sous silence un grand nombre d'autres qu'il est plus expédient de taire que de divulguer, pour ne pas renouveler la mémoire de divers désordres, qu'il faut plutôt ensevelir dans un éternel oubli.

Un abbé régulier de grande vertu poursuivait la réforme de son Ordre contre les empêchements qu'y apportaient plusieurs personnes d'autorité, lesquelles avaient même porté un prince à s'employer contre cette réforme. Ayant

1. François de Maïda, supérieur général des *Minimes*, accordait à Vincent, en 1621, des lettres d'association et de participation aux prières et bonnes œuvres de son ordre, en considération de sa piété et des services que dès lors il avait rendus aux enfants de Saint-François de Paule.

On a vu plus haut (liv. I^{er}, ch. xxxii) comment il aida le commandeur de Sillery dans la réforme des maisons et des terres de l'*ordre de Malte*.

Jean de Montenas, abbé de *Sainte-Geneviève*, et les chanoines de sa Congrégation; Henri de la Marche, abbé de *Grandmont*, Arnould Simon et Jean Charton, abbés de Bonfay et de Rangeval, de l'*ordre de Prémontré*, reconnaissent, dans leurs lettres des 28 mai, 24 juin et 29 septembre 1706, que leurs ordres lui doivent, entre autres services, le rétablissement de la discipline.

Dans la réforme de l'ordre des *chanoines réguliers de Chancelade*, ce fut Vincent surtout qui soutint Alain de Solminihac, alors leur abbé et supérieur. (Lettre de saint Vincent du 30 juillet 1647.)

Au rapport de dom Simon Bougis (11 avril 1706), il aida son ami dom Grégoire Tarrisse à réformer l'*ordre de Saint-Benoit* et la *Congrégation de Saint-Maur*.

Il fut surtout le conseil et le guide de Charles Frémont, le réformateur de *Grandmont* (voir ci-après, p. 601).

On conçoit que le cardinal de la Rochefoucauld, chargé par le Saint-Siège de la réforme des ordres religieux en France, ait fait à Vincent une obligation de demeurer au Conseil de conscience, où il pouvait lui rendre de très grands services. Il l'appelait *son bras droit*; et quand il parlait de lui et de dom Grégoire Tarrisse, il disait : *Mes deux saints*.

reçu toutes sortes d'assistances et de secours de la part de M. Vincent, il lui en écrivit, en l'année 1644, une lettre de remerciement, en laquelle il lui parle en ces termes : « Il est bien nécessaire que Dieu vous donne une force extraordinaire pour un si grand ouvrage, à vous, dis-je, qui défendez la cause de Dieu contre la puissance du monde. Nous ne pouvons que prier Dieu et nous remettre à sa Providence et à votre zèle, Monsieur, qui êtes notre unique refuge en terre et le seul support de notre Ordre désolé. »

Un religieux non réformé s'étant fait élire abbé d'une abbaye fort considérable qui était chef d'Ordre, en laquelle par conséquent il était très important de mettre la réforme, demandait au roi la confirmation de son élection. M. Vincent étant bien informé des nullités de cette élection s'employa autant qu'il fut en lui pour faire procéder à une nouvelle élection, et pour procurer qu'on élût un abbé réformé. Sur quoi il écrivit à un prélat en ces termes : « Il y a un an ou environ que je me donnai l'honneur de vous écrire au sujet de l'élection de N. pour abbé de N., afin qu'il vous plût de prendre la peine de venir jusqu'à Paris pour informer la reine des qualités du personnage et des besoins de l'abbaye; mais à cause de quelque incommodité qui vous en empêcha, vous eûtes la bonté de me marquer par une lettre les justes raisons qu'on avait d'empêcher que cette élection n'eût son effet. La chose a traîné depuis, sur l'opposition de deux religieux électeurs appelés à l'élection un jour plus tard qu'elle ne s'est faite. Cette opposition vient d'être vidée au parlement, par surprise, au gré dudit élu, qui en est d'autant plus échauffé à la poursuite de sa confirmation, pressant grandement l'expédition de son brevet. Et parce qu'il est porté par beaucoup de personnes puissantes, il y a sujet de craindre qu'il ne l'emporte, ce qui fait que votre présence est fort à désirer ici pour en dire un mot à la reine et donner poids aux raisons qu'on a d'empêcher ce mal. Je sais que Sa Majesté, qui vous estime

beaucoup, l'aura fort agréable, et M. le garde des sceaux a trouvé bon que je vous supplie, comme je fais très humblement, de venir au plus tôt, pour l'amour de Dieu. Je prends cette confiance, sachant combien ses intérêts vous sont à cœur. Peut-être que de ce moment, ainsi que vous m'avez fait l'honneur de me mander, dépend la réforme de cette maison et de celles de sa filiation; et que Notre-Seigneur veut que le mérite d'un succès si désirable vous soit imputé, comme à l'un des prélats du royaume qui a le plus de zèle pour la gloire de son Église, etc. »

M. Vincent fit aussi tout son possible pour introduire la réforme et pour en appuyer les commencements dans un Ordre qui en avait grand besoin. Voici en quels termes il en écrivit au général ¹ en lui envoyant une lettre du roi :

« Mon révérendissime Père,

« La raison pour laquelle Sa Majesté écrit à votre révérence est que cela fut ainsi résolu dans le conseil des affaires ecclésiastiques, lorsqu'ayant vaqué un prieuré de votre Ordre au diocèse de N. ², on considéra un de vos bons religieux, nommé le Père N. ³, pour une pension, à condition d'y rétablir l'ancienne régularité, ainsi qu'il a fait en quelque autre de vos maisons; cette pension passerait de lui à ses successeurs en l'observance de cette règle : de quoi ayant fait rapport à la reine, Sa Majesté en témoigna une grande joie et recommanda de tenir la main à l'expédition. Il y a sujet d'espérer, mon révérend Père, que le bon Dieu se servira de vous pour relever un Ordre si saint que le vôtre, qui a été très célèbre en l'Église et à bénédiction à ce royaume, puisque, sous votre gouvernement, il commence à reprendre la même odeur qu'il a répandue en sa façon de

1. Georges de Barri, supérieur général de l'ordre de Grandmont. (Lettre du 24 janvier 1652.)

2. Lodève.

3. Le Père Frémont.

vie, de laquelle les gens de bien souhaitent le rétablissement. Le roi y veut contribuer; et il semble que c'est le dessein de Dieu, en tant qu'il vous a donné ce bon religieux comme un instrument fort propre duquel votre révérence peut se servir, ce qu'elle fera très utilement si elle a agréable de lui donner son grand vicariat pour régir les maisons de N. N. N^{ts}, avec pouvoir d'y recevoir des novices et des profès selon l'ancienne observance, le tout sous votre autorité et sainte conduite. Je ne doute pas que votre révérence ne réponde aux intentions de Sa Majesté en chose si raisonnable, qui tend à la gloire de Dieu et à la manutention d'un corps dont vous êtes le chef et sur lequel Notre-Seigneur influera par vous et par vos ministres son esprit religieux pour y régner dans les siècles à venir, et par ce moyen rendre votre personne et votre zèle recommandables à la postérité, outre le mérite que votre révérence en aura devant Dieu, etc. ² »

Une abbaye très considérable avait été donnée à un jeune prince qui était sous la conduite et administration de madame sa mère. M. Vincent écrivit à cette princesse pour la porter à consentir qu'on mît la réforme en cette abbaye, qui en avait un grand besoin. Voici en quels termes il lui parle :

« Madame,

« Je prends la confiance d'écrire à Votre Altesse pour lui renouveler les offres de mon obéissance avec toute l'humilité et la soumission qui me sont possibles, et pour accompagner ce bon religieux qui va la trouver, pour avoir l'honneur de lui faire la révérence, et lui dire la disposition où se trouve l'abbaye de N. de recevoir la réforme, avec les moyens les plus propres pour y parvenir. Il est de bonne

1. Les maisons d'Époisses, de Thiers et de Lodève. — Cette lettre eut son effet : la réforme de Frémont s'introduisit non seulement dans ces trois prieurés, mais encore dans plusieurs autres maisons.

2. *Proc. Inform.*, fol. 1337 et suiv.

réputation et de très honnête famille. J'espère, Madame, que Votre Altesse aura la bonté de l'entendre; premièrement, parce que je sais le grand zèle qu'elle a pour la gloire de Dieu, laquelle elle porte si avant, que de n'épargner pas même les personnes qui ont l'honneur de lui appartenir; secondement, parce qu'en ce faisant, Votre Altesse sera cause que Jésus-Christ sera désormais davantage honoré et servi en cette maison-là : il ne le peut être en l'état où elle est réduite, ainsi que ce porteur lui fera connaître; troisièmement, à cause que feu M^{sr} l'évêque de N. désirait avec tant d'ardeur l'introduction de la réforme en la même maison, qu'il m'en écrivit plusieurs fois; et j'estime que cela se fût fait sans les empêchements qu'y apporta un des principaux religieux de l'abbaye, lequel avait grand crédit parmi les autres; mais il est mort depuis ce temps-là, et peut-être, Madame, que Dieu a permis ce retardement, pour réserver à M. l'abbé, votre fils, et à Votre Altesse, le mérite d'une œuvre si grande. »

M. Vincent s'employait pour procurer non seulement la réforme, mais aussi la paix et la réunion des maisons religieuses, s'affligeant grandement des différends et divisions qu'il y voyait survenir, et faisant tout son possible pour y remédier. Or, il agissait toujours avec grande prudence et circonspection, lorsqu'il s'appliquait à ces œuvres de charité, et qu'il s'efforçait de réunir les esprits divisés. Pour n'être pas surpris par ceux de l'un ou de l'autre parti qui venaient lui parler, il procurait que quelques personnes de vertu et d'autorité se transportassent sur les lieux de la part du roi, pour prendre connaissance de la vérité, en écoutant les raisons qu'on alléguait de part et d'autre, afin que sur leur rapport on pût prendre les moyens les plus convenables et les plus assurés pour y rétablir la paix, comme il a fait en quantité de rencontres. Il procurait même que quelques grands prélats assistassent à leurs

chapitres généraux, quand il en voyait quelque nécessité, tant pour empêcher par leur prudence et autorité l'emportement de quelques religieux auteurs du trouble, que pour maintenir un chacun dans la liberté des suffrages, et toute l'assemblée dans la facilité de régler les choses nécessaires pour le bien de l'ordre. Puis, Sa Majesté étant informée, par le rapport de ces prélats, que les élections et délibérations faites en ces chapitres étaient bonnes et canoniques, il en appuyait l'exécution, et n'écoutait plus les plaintes que les esprits remuants pouvaient faire contre.

Il s'est aussi plusieurs fois entremis lui-même pour accommoder amiablement les divisions et brouilleries de quelques maisons religieuses, en étant prié par les supérieurs; et il a reçu en divers temps des lettres de Rome, de la part des généraux de trois ou quatre Ordres différents, qui l'ont affectueusement remercié de toutes les assistances qu'il avait rendues à leurs Ordres, et de ses entremises envers Sa Majesté pour leur procurer sa protection, le reconnaissant comme leur ange tutélaire, etc.

Il déplorait grandement la ruine d'un certain Ordre, qu'il voyait dans une telle désolation, qu'il n'y avait presque aucun moyen d'y remédier : et un religieux d'un autre Ordre, où il n'était pas content, lui ayant demandé son avis par lettre sur le dessein qu'il avait de passer dans cet Ordre désolé, voici la réponse qu'il lui fit : « Je ne voudrais conseiller à personne d'entrer dans l'Ordre prétendu de N., et encore moins à un religieux, docteur et professeur en théologie, et grand prédicateur, tel que vous êtes, parce que c'est un désordre et non pas un Ordre; un corps qui n'a point de consistance ni de vrai chef, et où les membres vivent sans aucune dépendance ou liaison. Je trouvai un jour M. le garde des sceaux en sa bibliothèque, lequel me dit qu'il était en la recherche de l'origine et du progrès de cet Ordre en France, et qu'il n'en trouvait aucun vestige. En

un mot, ce n'est qu'une chimère de religion, qui sert de retraite aux religieux libertins et discoles, lesquels, pour secouer le joug de l'obéissance, s'enrôlent en cette religion imaginaire, et vivent dans le dérèglement. C'est pourquoi j'estime que telles personnes ne sont point en sûreté de conscience, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous préserve d'une telle légèreté. »

Cette lettre désabusa ce pauvre religieux tenté, et lui ayant ouvert les yeux pour connaître le précipice où il s'aurait jeté, le fit rentrer en lui-même, et prendre résolution de persévérer en sa religion.

Un autre religieux très célèbre et dedans et dehors son Ordre, tant pour sa vertu que pour avoir prêché dans les premières chaires du royaume, représenta un jour à M. Vincent ses longs travaux, l'austérité de sa règle, la diminution de ses forces, et la crainte qu'il avait de ne pouvoir continuer longtemps ses services à l'Église. En même temps il lui proposa un moyen qui lui était venu en la pensée, par lequel il lui semblait qu'il pourrait se mettre en état de travailler encore utilement : c'était d'être fait suffragant de l'archevêché de Reims, parce que la dignité d'évêque le dispensant du jeûne et des autres austérités de son Ordre, cela lui conserverait ses forces pour prêcher et agir avec plus de vigueur et de fruit. Sur quoi il pria M. Vincent de lui mander son avis; et au cas qu'il approuvât cette pensée, de l'aider à le faire nommer par le roi pour cette suffragance, se promettant pour cela d'être appuyé de la recommandation de quelques autres personnes de crédit. M. Vincent s'aperçut aussitôt que la pensée de ce bon religieux n'était qu'une tentation : ce qu'il lui montra bien clairement par la réponse qu'il fit à sa lettre. Après lui avoir témoigné l'estime et l'affection très particulière qu'il avait pour sa personne et pour son Ordre, et l'avoir congratulé des talents qu'il avait reçus de Dieu pour prêcher, et de l'édification qu'il avait

donnée jusqu'alors à tout son Ordre, il ajouta ce qui suit :

« Je ne doute point que votre révérence ne fit merveille dans la prélature, si elle y était appelée de Dieu ; mais ayant fait voir qu'il vous voulait en la charge où vous êtes, par le bon succès qu'il a donné à vos emplois et à vos conduites, il n'y a pas d'apparence qu'il vous en veuille tirer. Car si sa Providence vous appelait à l'épiscopat, elle ne s'adresserait pas à vous pour vous le faire rechercher ; elle inspirerait plutôt à ceux en qui réside le pouvoir de nommer aux charges et dignités ecclésiastiques, de vous choisir pour celle-là, sans que vous en fissiez aucune avance ; et alors votre vocation serait pure et assurée. Mais de vous produire vous-même, il semble qu'il y aurait quelque chose à redire, et que vous n'auriez pas sujet d'espérer les bénédictions de Dieu dans un tel changement, qui ne peut être désiré ni poursuivi par une âme véritablement humble comme la vôtre.

« Et puis, mon révérend Père, quel tort feriez-vous à votre saint Ordre, de le priver d'une de ses principales colonnes, qui le soutient, et qui l'accrédite par sa doctrine et par ses exemples ! Si vous ouvriez cette porte, vous donneriez sujet à d'autres d'en sortir après vous, ou pour le moins de se dégoûter des exercices de la pénitence. Ils ne manqueraient pas de prétexte pour les adoucir et diminuer, au préjudice de la règle : car la nature se lasse des austérités ; et si on la consulte, elle dira que c'est trop ; qu'il se faut épargner pour vivre longtemps, et pour servir Dieu davantage. Au lieu que Notre-Seigneur dit : « Qui aime son âme, la perdra ; et celui qui la hait, la sauvera. » Vous savez mieux que moi tout ce qui se peut dire sur cela, et je n'entreprendrais pas de vous en écrire ma pensée, si vous ne me l'aviez ordonné. Mais peut-être que vous ne prenez pas garde à la couronne qui vous attend : ô Dieu ! qu'elle sera belle ! Vous avez déjà tant fait, mon révérend Père, pour l'emporter heureusement ; et peut-être ne vous

reste-t-il plus que peu de chose à faire. Il faut la persévérance dans le chemin étroit où vous êtes entré, lequel conduit à la vie. Vous avez déjà surmonté les plus grandes difficultés. Vous devez donc prendre courage, et espérer que Dieu vous fera la grâce de vaincre les moindres.

« Si vous m'en croyez, vous cesserez pour un temps les travaux de la prédication, afin de rétablir votre santé. Vous êtes pour rendre encore beaucoup de services à Dieu et à votre religion, qui est une des plus saintes et des plus édifiantes qui soient en l'Église de Jésus-Christ, etc. »

Enfin, la charité de M. Vincent étendait ses soins aussi bien sur le temporel que sur le spirituel des communautés religieuses ; et il s'est plusieurs fois employé pour procurer que diverses maisons religieuses et autres communautés et hôpitaux pussent recevoir avec facilité les rentes qu'ils avaient sur les domaines du roi, et dont ils avaient bien de la peine à se faire payer durant le mauvais temps des guerres ; il se rendait à cet effet leur solliciteur envers la reine et M. le cardinal, pour faire donner ordre qu'ils fussent satisfaits. Il procura aussi que les hôpitaux des frontières du royaume fussent mis en sauvegarde particulière contre les entreprises des gens de guerre, et que plusieurs autres fussent maintenus en la jouissance des dons, grâces et privilèges qui leur avaient été accordés.

SECTION VIII

AUTRES OFFICES DE CHARITÉ RENDUS PAR M. VINCENT A DIVERS
ABBAYES ET MONASTÈRES DE FILLES

Saint Cyprien disait avec grande raison que plus l'honneur et la gloire de l'état des vierges consacrées à Dieu est sublime, plus aussi doit être grand le soin qu'il faut prendre pour le maintenir en sa perfection. Le déchet en est

d'autant plus facile et fréquent, que le sexe est plus fragile, et que la constance dans le bien est plus difficile et plus rare, même parmi les hommes. C'est ce qui a excité M. Vincent à étendre particulièrement la charité qu'il avait pour l'état religieux sur les abbayes et monastères des filles, soit pour y conserver le bon ordre, s'il y était déjà établi, soit pour le rétablir, s'il ne s'y trouvait pas.

Il s'est toujours principalement employé autant qu'il a pu pour maintenir le droit d'élection dans les abbayes où il était en usage, et s'est fortement opposé aux prétentions de certaines religieuses, qui, ne pouvant espérer de parvenir à la dignité d'abbesse par voie d'élection, parce qu'elles n'en avaient ni la capacité ni le mérite, s'efforçaient d'y monter en s'appuyant sur l'autorité du roi et le crédit de leurs parents. Il s'est comporté de même à l'égard de celles qui, ayant été élues par la communauté pour trois ans, selon l'usage de leurs monastères, tâchaient d'obtenir des brevets du roi pour se perpétuer dans la charge. — Un jour, un prélat fort vertueux avait procuré l'élection d'une fort bonne religieuse pour la conduite d'une abbaye de son diocèse, et poursuivant la confirmation du roi, il voulut persuader à M. Vincent que la perpétuité des supérieures était plus avantageuse que la triennialité. Mais outre que ce sage prêtre n'approuvait en aucune façon les innovations qui se faisaient contre un usage canoniquement établi dans les communautés religieuses, il remontra avec respect et humilité, au prélat, que les élections triennales étaient pour beaucoup de raisons plus à souhaiter que les perpétuelles à l'égard des filles qui ont moins de fermeté dans le bien, et qui peuvent plus facilement se méconnaître dans les grandes charges, quand elles s'y voient une fois établies pour toute leur vie.

Lorsque les abbayes des filles qui étaient à la nomination du roi venaient à vaquer, les brigues et sollicitations étaient ordinairement grandes et fortes pour des filles de

naissance et de condition ; les parents ne se contentant pas de s'agrandir dans le monde, mais portant encore leur ambition jusque dans les lieux saints, et pour cet effet faisant tous leurs efforts afin de procurer que leurs filles ou leurs sœurs commandent dans les cloîtres. On livrait souvent à ce sujet d'étranges assauts à M. Vincent ; mais lui, connaissant que le bon ou le mauvais ordre des religieuses venait pour l'ordinaire de celles qui en étaient supérieures, mettait tous les respects humains sous les pieds, et il tenait ferme pour faire en sorte qu'on nommât pour abbesses celles que l'on savait être les plus capables, les plus éprouvées et les plus exactes aux observances régulières.

Un seigneur qui avait, dans une abbaye vacante, une fille, nièce de la défunte abbesse, le vint trouver un jour à Saint-Lazare, pour se plaindre de ce qu'il empêchait que cette fille ne succédât à sa tante, comme cette tante avait succédé à l'autre tante. La patience de M. Vincent provoquant encore davantage sa colère et son ressentiment, il le chargea de reproches et d'injures ; il y ajouta des menaces, criant et faisant un très grand bruit, comme ferait un homme à qui on enlèverait son bien ; et cela pendant une heure ou davantage. Il lui était avis que cette abbaye était comme un bien héréditaire en sa maison, et qu'on lui faisait grand tort de la lui ôter. Aussi le mari, la femme et toute la famille avaient-ils de tout temps coutume d'aller plusieurs fois l'année en cette abbaye, comme à une maison de plaisance, et d'y demeurer et vivre aux dépens de la communauté, qui en était notablement incommodée ; ce qui faisait gémir et murmurer toutes les religieuses. Celles-ci, voyant l'abbesse morte, s'opposèrent à la nomination de cette nièce et firent grande instance pour avoir une autre supérieure. M. Vincent, qui était très bien informé des qualités de cette prétendante, répondit au père, fort doucement et respectueusement, qu'elle était encore trop jeune, et qu'il était obligé en conscience de

conseiller à la reine qu'entre les religieuses de divers monastères pour lesquelles on demandait cette abbaye, elle eût agréable de choisir la plus capable et celle qui y serait la plus propre. Après cette réponse, il laissa parler ce seigneur dans tous ses emportements et décharger sur lui l'amertume de sa colère, avec une patience incroyable; et puis l'ayant accompagné à la porte, il témoigna être fort aise d'avoir été chargé d'injures et couvert d'opprobres pour soutenir les intérêts de Notre-Seigneur.

Il s'est trouvé souvent quantité d'abbeses qui, conservant quelque attache pour leurs parents, et ayant quelques sœur, nièce ou cousine religieuses, les demandaient pour leurs coadjutrices, sous prétexte d'âge ou d'infirmité. Mais M. Vincent, qui se défiait toujours de la chair et du sang, ne fut jamais d'avis qu'on accordât ces coadjutoreries sans grande nécessité : en quoi il se montrait inébranlable. Sa raison était, que la vacance des abbayes arrivant par mort, on avait la liberté de choisir des filles vertueuses et capables pour y maintenir le bon ordre, s'il y était, ou s'il n'y était pas pour l'y établir.

Lorsque quelque abbesse avait résigné son abbaye, et qu'on rapportait des certificats de la suffisance et des bonnes mœurs de celle au profit de laquelle la résignation avait été faite, il ne s'en rapportait pas toujours à ce que contenaient ces certificats, parce que, selon son sentiment, il y a beaucoup de personnes dont le témoignage ne peut pas faire grande foi en ces sortes d'affaires. C'est pourquoi il prenait du temps pour s'informer avec plus de certitude des qualités de la personne; et lorsqu'il apprenait que le choix en était bon et qu'il serait avantageux à l'abbaye, il faisait admettre la résignation; sinon, il la rejetait.

Comme il arrivait quelquefois du désordre en plusieurs monastères des filles, tant par les troubles et divisions des religieuses, que par d'autres abus qui s'y glissaient, il s'em-

ployait avec grand zèle pour y remédier. Il faisait en sorte qu'on envoyât des personnes de vertu et d'expérience, qui fussent autorisées du roi, soit pour apaiser le différend, ou pour établir la clôture, si elle n'y était point, et pourvoir aux autres besoins; et il faisait écrire de la part de Leurs Majestés aux supérieurs des mêmes Ordres et aux évêques des lieux pour y tenir la main.

Une abbaye de filles se trouvant en une grande division, à laquelle le supérieur ordinaire n'avait pu mettre ordre, quoiqu'il s'y fût employé de tout son pouvoir, M. Vincent fut convié d'y travailler. Il fit en sorte qu'on y envoyât pour visiteur un abbé du même Ordre, fort sage et fort zélé. Celui-ci ayant découvert la source du mal lui écrivit qu'il était irrémédiable, si on ne donnait à ces filles un autre confesseur, qui eût une grâce et une adresse particulières pour disposer les esprits à la paix et les y maintenir; ce qui obligea M. Vincent de prier un ecclésiastique de condition et de vertu, et très expert en la direction des religieuses, de se donner à Dieu pour aller passer quelque temps en cette abbaye. Celui-ci le fit avec grande bénédiction, ayant peu à peu réuni les cœurs, et remis en bon état toutes les parties de la communauté.

Il s'est trouvé des monastères de filles où l'esprit malin avait fait glisser des maximes pernicieuses et des pratiques damnables, sous prétexte de quelques fausses révélations faites à leurs supérieurs. Ceux-ci avaient l'imagination troublée par les illusions de l'ange de ténèbres : ils prétendaient que Dieu leur avait fait connaître des voies extraordinaires pour conduire les âmes à la perfection, et même pour réformer l'Église, et ils annonçaient beaucoup d'erreurs qui avaient grand rapport à celles des illuminés¹. M. Vincent, en ayant eu avis, procura qu'on envoyât des

1. Voy. Collet, *Vie de saint Vincent*, t. 1^{er}, p. 395.

personnes doctes et vertueuses pour visiter ces maisons, et pour prendre connaissance de ces abus et illusions diaboliques qui avaient déjà surpris quantité de personnes de toute condition et de tout sexe. Par ce moyen, le mal ayant été découvert, il a plu à Dieu d'en arrêter le cours.

SECTION IX

DIVERSES AUTRES AFFAIRES DE PIÉTÉ AUXQUELLES M. VINCENT
S'EST EMPLOYÉ DANS LE CONSEIL DU ROI

Le zèle de M. Vincent pour tout ce qui concernait les intérêts du service et de l'honneur de Dieu le tenait dans une attention continuelle sur toutes les occasions qui se présentaient pour en procurer l'avancement, et pour détourner ce qui pouvait y apporter quelque obstacle. C'est à quoi il employait le crédit que sa vertu lui avait acquis dans le conseil de Sa Majesté; estimant cette journée-là heureuse, en laquelle il avait pu empêcher quelque mal, ou procurer quelque bien.

Il a fait entre autres choses tout ce qu'il a pu pendant la guerre, pour apporter quelque remède aux désordres que les soldats commettaient de tous côtés, et particulièrement aux profanations des églises, et aux vexations injustes des personnes consacrées à Dieu. Voyant bien qu'il était impossible d'empêcher tout ce mal, au moins il s'efforçait de le diminuer; et quand il ne pouvait autre chose, il recourait à Dieu par la prière et par la pénitence, pour implorer le secours de sa grâce et de sa miséricorde, tant en faveur de ceux qui souffraient ce mal, que des autres qui le commettaient.

Il y avait un autre désordre fort pernicieux aux bonnes mœurs : c'était que certains comédiens représentaient sur le théâtre des choses non seulement indécentes, mais aussi

scandaleuses, et qui ne se pouvaient dire, ni entendre, ni voir, sans une grande offense de Dieu. M. Vincent en ayant été averti, et reconnaissant les pernicious effets que cette licence pouvait produire, fit en sorte par ses remontrances que cela leur fût absolument défendu.

Les troubles de l'État et les diverses entreprises contre le service du roi avaient obligé Sa Majesté de s'assurer de diverses personnes couvertes¹ ou suspectes, et de les retenir dans la Bastille. Quoique les choses nécessaires ne leur manquassent point, néanmoins il ne se pratiquait presque aucun exercice de piété parmi elles, n'y ayant personne pour les y exciter et pour les y aider. M. Vincent l'ayant su, fit agréer qu'un vertueux ecclésiastique de la Conférence qui se tient à Saint-Lazare allât visiter ces prisonniers et leur faire quelques exhortations. Par ce moyen, les prières du soir et du matin furent introduites parmi eux, avec plusieurs autres pratiques chrétiennes, au grand bien et profit spirituel de leurs âmes.

Pendant que le démon, ennemi de la paix, allumait de tous côtés la guerre et la discorde en ce royaume, et jetait en tous les lieux des semences de désobéissance et de rébellion contre le service du roi, il incitait aussi plusieurs esprits à se révolter contre Dieu, et à faire diverses entreprises contre la religion. Entre autres, il s'en trouva qui tâchaient de renouveler les maximes et erreurs damnables des Illuminés. M. Vincent ayant découvert ce mal, qui commençait à se répandre en divers endroits de la France, et particulièrement à Paris et en quelques lieux du diocèse de Bazas, procura par ses soins et par son zèle qu'on y apportât un si prompt remède, que ce monstre fut étouffé dans son berceau, avant qu'il pût faire un plus grand dégât dans l'Église.

1. Dissimulées.

La liberté que chacun se donnait pendant les troubles de ce royaume, de parler comme bon lui semblait des choses qui concernaient la religion, aussi bien que de celles qui regardaient l'État, ouvrit la porte à une autre licence encore plus pernicieuse : celle d'écrire et de publier toutes sortes de libelles, même contre la foi et les bonnes mœurs. M. Vincent l'ayant représenté au conseil fit en sorte que cette licence fût réprimée, l'ordre ayant été donné de chercher et de saisir les mauvais livres, avec défense aux imprimeurs et libraires d'en imprimer ou débiter.

Ce saint homme s'est aussi employé avec grande affection pour coopérer en toutes les manières qu'il a pu, soit par ses remontrances et sages conseils, soit par ses sollicitations et entremises, afin que la pratique damnable des duels fût entièrement abolie : ce qui a été enfin heureusement exécuté par la piété de la reine, et par le zèle et l'autorité du roi. Celui-ci dès son plus bas âge, comme un Hercule chrétien, a eu la force et le bonheur d'étouffer ce dragon, que les rois ses prédécesseurs n'avaient pu terrasser avec tous les foudres des lois et des ordonnances qu'ils avaient lancés contre ce monstre. Dieu avait voulu réserver la gloire de cette défaite à notre grand monarque, et signaler les premières années de son règne par un exploit héroïque, qui a sauvé la vie du corps et de l'âme à un million de gentilshommes français, et empêché la ruine et le dernier malheur d'une infinité de très nobles familles : elles lui seront éternellement redevables de leur bonheur et de leur salut.

M. Vincent a fait aussi ses efforts pour déraciner les blasphèmes, ayant à cet effet procuré qu'on renouvelât les ordonnances faites contre ce détestable crime; il a même proposé divers moyens pour l'exterminer entièrement : et quoiqu'il n'en ait pas vu l'effet tel qu'il souhaitait, il ne laisse pas d'en avoir le mérite. Il faut espérer que Dieu exaucera quelque jour les ardentés prières qu'il lui a

offertes pour ce sujet, et qu'il inspirera à notre incomparable monarque ¹ d'employer les moyens les plus efficaces, et même, s'il le juge expédient, le fer et le feu, à l'imitation de saint Louis son aïeul, pour purifier son État de cette gangrène infernale qui le corrompt et infecte en plusieurs de ses parties, même des plus considérables et des plus nobles.

SECTION X

M. VINCENT A TOUJOURS GARDÉ UNE FIDÉLITÉ INVIOLE
 AU ROI, ET UNE AFFECTION CONSTANTE POUR SON SERVICE
 MÊME PENDANT LES TEMPS LES PLUS PÉRILLEUX
 ET LES PLUS DIFFICILES.

Il ne suffit pas de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu; mais, suivant la doctrine de l'Évangile, il faut aussi rendre à César ce qui appartient à César. La même loi divine qui oblige d'adorer Dieu, de lui obéir et de l'aimer par-dessus toutes choses, oblige aussi d'honorer et de respecter les rois, comme les images de sa souveraine Majesté sur la terre, de leur rendre avec affection le service qui leur est dû et de leur garder une inviolable fidélité. Les princes chrétiens ont cet avantage par-dessus les autres monarques qui ne croient point en Jésus-Christ, que leurs sujets sont attachés à leur service, non seulement par la force de leurs ordonnances, ou par la crainte de leur souverain pouvoir, ou par la considération des faveurs et récompenses qu'ils peuvent espérer de leur libéralité; mais par des liens encore bien plus forts et plus nobles, qui sont l'autorité de la loi divine et les principes de leur religion. Comme ils ne peuvent manquer à ce qu'ils doivent à leurs rois sans contrevenir aux volontés de Dieu, aussi l'obéis-

1. Louis XIV.

sance, l'affection et la fidélité qu'ils leur rendent ne se terminent pas à leurs seules personnes : elles vont jusqu'à Dieu, qui se tient honoré, obéi et aimé en la personne de ceux qu'il a établis ses lieutenants pour le gouvernement temporel de ses peuples. D'où il s'ensuit qu'entre les sujets d'un prince chrétien, ceux-là sont les plus fidèles, les plus soumis et les plus attachés à son service, qui sont les plus vertueux et les plus unis à Dieu par la grâce et par la charité ; et qu'au contraire, on ne doit pas attendre de ceux qui manquent à ce qu'ils doivent à Dieu une fidélité bien constante, ni une affection bien sincère pour le service de leur prince.

Cela présupposé, il ne sera pas difficile d'inférer de ce qui a été dit, tant en ce chapitre que dans tous les autres de ce second livre et même du premier, que M. Vincent ayant toujours été très fidèle à toutes les volontés de Dieu, et très zélé pour son honneur et pour sa gloire, a par conséquent gardé une fidélité inviolable au roi et une affection toute singulière au bien de son service ; car le second dépend du premier, et la mesure de l'affection et de la fidélité qu'on a pour son prince se doit prendre de celle qu'on a pour Dieu.

Mais outre cette considération générale qui est très forte, nous en pouvons produire ici d'autres preuves plus particulières et non moins convaincantes, en rapportant de quelle manière ce saint homme s'est comporté, quand il a été question de se déclarer serviteur du roi durant les temps les plus difficiles et les plus périlleux, et d'exposer ses biens, sa vie et toute sa Compagnie pour témoigner son zèle et sa fidélité au service de Sa Majesté.

La mémoire n'est encore que trop récente de l'état déplorable où se trouva la France durant les années 1649, 1652, etc. Il y a sujet de dire qu'en ce temps-là Dieu permit par un secret jugement que ce funeste puits de l'abîme, dont il est parlé dans les saintes Lettres, fût entr'ouvert et

qu'il s'en exhalât sur tout ce royaume comme une noire fumée, qui remplit les esprits des Français de ténèbres si obscures, que plusieurs d'entre eux semblaient avoir perdu le discernement de ce qu'ils étaient obligés de rendre à leur souverain. Quoique dans le cœur ils retinssent toujours l'affection qu'ils lui devaient, leurs actions néanmoins démentaient leurs intentions; et en même temps qu'ils pensaient travailler et combattre pour le service du roi, ils employaient leurs armes et leurs efforts pour déprimer son autorité, pour perdre ses plus fidèles serviteurs, et pour porter la désolation et la ruine en tous les endroits de son royaume.

Or, comme une étoile brille durant la nuit avec une clarté plus vive quand elle se trouve environnée de nuages, qui ne servent qu'à rehausser l'éclat de sa lumière; de même l'on peut dire que tous ces troubles de la France ont fourni à M. Vincent une occasion de faire mieux paraître quelle était la perfection de sa fidélité envers le roi, et la constance de son zèle pour son service. Il est vrai que pendant ce déplorable temps, la confusion était si grande en divers lieux, que la plupart des meilleurs Français et des plus attachés aux intérêts de leur prince ne pensaient pouvoir faire autre chose que de se tenir dans le silence et de gémir; ils savaient que tout ce qu'ils eussent essayé de dire ou de faire pour apaiser les esprits mal disposés n'eût servi qu'à les aigrir davantage, et peut-être à les porter à d'autres extrémités plus fâcheuses, que la prudence leur suggérait d'éviter. Mais M. Vincent, quoique d'ailleurs très prudent et très circonspect, ne put se contenir dans une telle conjoncture; et le zèle qu'il avait pour le service de son prince ne lui permettant pas de garder le silence, il se déclara hautement serviteur du roi, et fit profession ouverte de vouloir obéir à tous les ordres qui viendraient de la part de Sa Majesté.

Non content de se comporter de la sorte en son parti-

culier, il tâcha de porter les autres en toutes les rencontres à faire de même. Comme sa voix ne pouvait être entendue dans les lieux où il n'était pas présent, il y fit par ses lettres ce qu'il ne pouvait par ses paroles, écrivant à diverses personnes sur ce sujet; et particulièrement à plusieurs évêques, comme il a été dit dans le premier livre, pour leur persuader de demeurer en leurs diocèses, et d'y employer leur autorité, afin de contenir les peuples en l'obéissance du roi. Il donna encore des preuves plus signalées de sa fidélité et de son zèle pour le service du roi, mettant sous les pieds tous ses propres intérêts et ceux de sa Compagnie, quand il fut question d'aller trouver Leurs Majestés à Saint-Germain-en-Laye, après leur sortie de Paris, pour leur faire offre de ses services : il laissa pour lors comme en proie à la passion de ses ennemis sa maison de Saint-Lazare et tous ses chers enfants, qui à l'exemple de leur père, souffrirent avec patience et même avec joie de se voir dépouillés de leurs biens, et maltraités pour un tel sujet.

Il a fait voir encore plus clairement jusqu'où pouvait aller cette fidélité et cette affection pour le service de Leurs Majestés. Il avait eu la pensée de leur donner un conseil qu'il estimait salutaire, et en quelque façon nécessaire dans la disposition où se trouvaient alors les affaires de l'État; mais il avait grand sujet de craindre qu'il ne fût pas favorablement reçu de ceux qui tenaient en main les rênes du gouvernement, et que cela ne fût suivi de quelque refroidissement à son égard. Il aima mieux cependant s'exposer au danger de tomber dans cet inconvénient qui est si redouté de plusieurs, et d'encourir même la disgrâce de Leurs Majestés, que de manquer à faire une chose qu'il croyait pouvoir être utile à leur service. Il est vrai que la reine, connaissant la sincérité de son cœur, reçut en bonne part ses avis; et M. le cardinal Mazarin lui donna une audience favorable, sachant bien qu'il n'avait autre pré-

tention que de rendre un fidèle service à Leurs Majestés. Quoique pour lors son conseil ne fût pas suivi, cela ne diminua en rien, mais plutôt augmenta la créance qu'on avait toujours eue de sa fidélité et de son affection, voyant qu'en cette occasion, après avoir tout abandonné pour le service de son prince, il avait eu le courage de s'exposer même à souffrir quelque diminution de sa bienveillance, qui lui était plus chère que tout le reste, plutôt que de manquer de donner un conseil qu'il jugeait lui être utile.

SECTION XI

M. VINCENT A SERVI LE ROI AVEC UN ENTIER DÉGAGEMENT DE TOUT INTÉRÊT

Nous ne prétendons pas ici donner aucun blâme à ceux qui servent fidèlement le roi, dans l'espérance que Sa Majesté agréant leurs services les récompensera de ses faveurs. Au contraire, nous disons qu'il ne serait pas juste ni raisonnable de censurer un tel procédé; car il est expédient pour le bien de l'État que, comme les lois établissent des châtimens contre les rebelles et réfractaires aux volontés du souverain, aussi sa libéralité déploie ses grâces et ses récompenses envers ceux qui lui rendent un fidèle service; et que, comme la crainte de la punition sert de frein pour retenir les sujets discoles dans les termes de leur devoir, de même l'espérance de la récompense serve aux bons d'un aiguillon plus puissant à faire des actions dignes des faveurs de leur prince.

Or, quoiqu'il soit permis et même louable de servir fidèlement son prince dans la vue des récompenses qu'on espère de sa libéralité, on ne peut nier toutefois que ce ne soit une disposition bien plus excellente, plus noble et plus parfaite, de n'avoir d'autre vue ni prétention en servant

son roi que le bien de son service. Il est plus louable encore, pour se porter plus constamment à s'acquitter de ses devoirs, de regarder en la personne du roi celle de Dieu même, et de le servir avec toute l'affection et la fidélité possible, dans la seule vue que ce service est agréable à Dieu; en sorte que la principale, et même l'unique prétention, en servant le roi, soit de plaire à Dieu et d'accomplir ce qu'on sait être conforme aux ordres de sa volonté.

Mais n'aurions-nous pas sujet de faire ici l'exclamation que fait le Sage, parlant de celui qui ne laisse point aller son cœur après l'or, et qui ne met point ses espérances dans les richesses : *Quis est hic, et laudabimus eum* ¹? Qui est ce personnage admirable qui a emporté une telle victoire sur la plus indomptable de toutes les passions? Et où est-ce que nous le pourrions rencontrer, afin que nous lui donnions les louanges que sa vertu mérite? Or le voici heureusement trouvé; et nonobstant la corruption du siècle, la France a eu le bonheur de produire en nos jours un si rare chef-d'œuvre de vertu en la personne de Vincent de Paul, duquel on peut bien dire avec vérité que son cœur ne s'est point laissé aller après l'or, et qu'il n'a point mis son espérance et son affection dans les richesses.

Car, quoiqu'il fût auprès de la source d'où découlent ordinairement les plus riches trésors et les plus magnifiques récompenses, il en a néanmoins détourné ses yeux et son cœur; et il n'a jamais eu d'autre vue ni d'autres prétentions, en servant fidèlement le roi, que le bien de son service, et la gloire qui en pouvait revenir à Dieu. C'est ce seul motif qui l'a porté à accepter les charges et les emplois qui lui ont été confiés; c'est le lien qui l'a retenu inviolablement attaché au service de Leurs Majestés dans

1. Eccli., xxxi.

les temps les plus difficiles; c'est cette intention de rendre gloire à Dieu, en servant fidèlement son prince, qui lui a inspiré la force, la constance et la persévérance en ce service, parmi toutes les contradictions, calomnies et persécutions qu'il a souffertes, et au milieu des périls auxquels il s'est exposé pour ce sujet.

Et premièrement, lorsque la reine-mère, au commencement de sa régence, lui fit l'honneur de l'appeler dans le conseil des affaires ecclésiastiques, ce furent seuls l'obéissance qu'il crut que Dieu voulait qu'il rendit aux ordres de Sa Majesté, et le zèle qu'il avait de procurer le bien de la religion et l'avancement de la gloire de Dieu qui le firent résoudre d'accepter cet emploi. Il ne se laissa arrêter ni par l'extrême répugnance que son humilité y ressentait, ni par tout ce qu'il prévoyait qui pourrait lui arriver de contraire à l'affection du repos et au désir qu'il avait d'achever sa vie en paix et en tranquillité dans l'âge où il se trouvait.

Il avait dans cet emploi des occasions favorables pour procurer l'avantage temporel de sa Congrégation, s'il eût voulu s'en servir, ainsi qu'il le pouvait licitement faire. Il semblait même y être en quelque façon obligé par la charité qu'il devait avoir pour les siens. La distribution de quantité de bénéfices passait par ses mains, et il ne lui eût pas été difficile d'en obtenir quelques-uns pour les unir aux maisons de sa Congrégation; celle-ci étant encore naissante, et assez peu accommodée de biens temporels, pour ne pas dire pauvre et incommodée, avait par conséquent grand besoin de secours pour s'affermir et s'étendre, et même pour pouvoir soutenir au service de Dieu et de l'Église les emplois qu'elle a entrepris de faire gratuitement. Néanmoins, il n'a point voulu se servir de ce moyen, et il n'a jamais demandé ni recherché directement ni indirectement quelque bénéfice que ce fût pour aucune

des maisons de sa Congrégation¹. Si l'on en a uni à quelques-uns de ses séminaires, cela n'a été fait qu'à l'instance prière de ceux mêmes qui en étaient les possesseurs, ou qui avaient droit de les conférer, et qui ont souvent employé autant de sollicitations envers lui pour l'obliger à les accepter, que d'autres en eussent fait pour les rechercher. Son dessein, en les acceptant, n'était pas d'enrichir sa maison, ni de mettre les siens à leur aise, mais d'en employer fidèlement les revenus à instruire et former ceux qui étaient appelés au ministère de l'Église.

L'un de ses plus intimes amis le vint trouver un jour, et lui offrit une très grosse somme d'argent — on a su qu'elle allait à cent mille livres — de la part de quelques personnes, à condition qu'il s'emploierait dans le conseil pour procurer qu'on reçût leurs propositions, et qu'on leur accordât l'exécution de quelques avis qu'ils avaient présentés. Ces propositions semblaient fort raisonnables et n'étaient nullement à la charge du peuple, mais pouvaient en quelque façon préjudicier aux intérêts du clergé. Ce saint homme, levant les yeux au ciel, ne fit autre réponse, sinon : « Dieu m'en garde : j'aimerais mieux mourir que de dire une seule parole pour ce sujet. »

Secondement, comme il n'a jamais recherché aucun profit temporel dans le service qu'il rendait à Leurs Majestés, il ne s'est non plus mis en peine de se procurer la faveur des

1. C'est, au rapport du ministre Le Pelletier, le témoignage que rendait Le Tellier : « En qualité de conseiller d'État, disait ce dernier, j'ai été à portée d'avoir un grand commerce avec M. Vincent. Il a fait plus de bonnes œuvres en France pour la religion et pour l'Église que personne que j'aie connu ; mais j'ai particulièrement remarqué qu'au Conseil de conscience, où il était le principal agent, il ne fut jamais question, ni de ses intérêts, ni de ceux de sa Congrégation, ni de ceux des maisons ecclésiastiques qu'il avait établies. » (*Summar.*, n° 42, p. 124.)

personnes puissantes dans les occasions où il les pouvait obliger.

Ce n'est pas qu'il eût une vertu sauvage et farouche, comme quelques-uns qui se font gloire de choquer les plus grands : au contraire, il les traitait toujours avec un singulier respect ; il s'efforçait en toutes rencontres de contenter jusqu'aux plus petits, à cette condition toutefois, que Dieu fût le premier content et satisfait. En sorte que, s'il voyait que ce qu'on désirait de lui fût selon l'ordre de la volonté de Dieu, il l'accordait facilement et de bonne grâce ; mais s'il jugeait ne le pouvoir faire sans manquer à Dieu, il n'y avait aucun respect humain, ni aucune crainte de disgrâce ou malveillance de qui que ce fût, qui le pût fléchir. Il n'avait aucun égard à la puissance de ceux qu'il refusait ; il ne s'étonnait point de leurs menaces ; il ne se mettait en aucune peine des dommages ou des persécutions qui lui en pouvaient arriver ; mais il regardait uniquement Dieu, auquel seul il désirait plaire, et auquel seul il craignait de déplaire.

Troisièmement, il a fait paraître son dégage ment de tout intérêt, non seulement en ne recherchant point ses avantages, mais encore plus en souffrant volontiers les pertes qui, comme nous avons dit, lui sont arrivées en servant fidèlement Leurs Majestés.

En quoi il y a une circonstance remarquable et très digne d'être ici rapportée : c'est que toutes ces grandes pertes qu'il a faites pendant la guerre, et tous les mauvais traitements qu'il a reçus, ne lui sont arrivés que par la mauvaise volonté de quelques personnes, en haine de ce qu'on le voyait très fidèle et très affectionné au service du roi. On ne lui en a pourtant point ouï faire aucune plainte ; il n'en a jamais demandé aucune récompense ni aucun dédommagement ; et ce qui est plus étonnant, c'est que, par une adresse d'une charité vraiment désintéressée, il a

quelquefois détourné adroitement les effets de la bonne volonté de la reine envers lui, pour les faire découler sur les autres, lorsqu'il pensait le pouvoir faire sans blesser l'ordre de la justice ou de la charité.

Certes, il faut avouer que c'est là servir son roi avec un entier dégageement de tout propre intérêt, et que M. Vincent a pratiqué cette héroïque vertu d'une manière d'autant plus admirable qu'elle est aujourd'hui plus rare dans les cours des princes.

SECTION XII

QUE M. VINCENT S'EST TOUJOURS CONDUIT
AVEC GRANDE PRUDENCE ET CIRCONSPÉCTION DANS LES AFFAIRES
QUI REGARDAIENT LE SERVICE DU ROI

Les affaires qui concernent le bien d'un État et le service d'un souverain sont de telle conséquence, que le maniement et la conduite n'en doivent être confiés qu'à des personnes non seulement fidèles et bien affectionnées, mais aussi prudentes et discrètes, d'un esprit mûr, d'un jugement solide et d'une expérience proportionnée à la grandeur des choses qui leur sont commises. Or, s'il est certain que tous ceux qui font profession de piété n'ont pas ces qualités naturelles, l'on ne peut pas nier aussi que parmi les personnes vertueuses il ne s'en trouve qui, les ayant reçues de Dieu, et les joignant à d'autres encore meilleures, ne soient capables d'en faire un très bon usage, et de les employer utilement pour le service de leur prince et pour le bien de son État. De sorte que ce serait une imprudence de recevoir et suivre indifféremment en toutes sortes d'affaires les avis de ceux qu'on estime vertueux, s'imaginant qu'ils ne sauraient être que bons et salutaires; mais aussi ce serait une témérité, accompagnée de quelque injustice, de rejeter ou de tenir suspects les conseils d'un homme de bien, à cause

qu'il fait une particulière profession de piété, comme si la piété ne pouvait subsister avec la prudence, et que ce fût chose incompatible de rendre un service agréable à Dieu et de servir utilement son roi.

Ils s'en trouve néanmoins qui se persuadent, et tâchent de persuader aux autres, qu'un homme qui s'adonne aux exercices de piété et qui s'est dévoué au service de Dieu — car c'est proprement ce que signifie le nom de *dévo*t, qu'ils décrivent si fort — n'est point propre pour le service d'un prince, ni pour la conduite de ses affaires; que l'affection qu'il a pour le ciel l'empêche d'apporter l'attention nécessaire à ce qui se passe sur la terre; que la dévotion est ordinairement accompagnée d'un zèle, sinon indiscret, au moins qui n'est pas assez considéré; que celui qui est dévot ne prévoit pas la suite des affaires qu'il conseille d'entreprendre, les croyant utiles, parce qu'elles lui paraissent bonnes; ce qui n'empêche pas qu'elles ne soient le plus souvent fort préjudiciables au service du prince et au bien de son État. Et de cette sorte ils rendent la piété tellement suspecte, que, selon leurs avis, il ne faut pas moins se donner de garde dans la cour d'un prince, d'un homme vertueux et dévot, que d'un espion déguisé, ou d'un pensionnaire de quelque prince étranger et ennemi.

Ceux toutefois qui veulent paraître les moins passionnés avouent qu'un homme vertueux peut avoir une vraie et sincère affection pour le service de son prince, lui garder une fidélité inviolable, et même le servir dans un entier dégage-ment de tout propre intérêt. Mais ils ne veulent pas reconnaître ni confesser que la dévotion se trouve avec la discrétion et prudence requise dans les affaires importantes, ni que les règles de la piété puissent s'accorder avec les maximes de la politique.

Certes, s'il en était de la sorte, comme ils le veulent faire croire, il faudrait avouer que la condition des rois et des princes souverains serait bien misérable : ils se verraient

réduits à une si fâcheuse nécessité que d'être obligés de bannir de leur cour les hommes les plus vertueux, ou bien de s'en donner continuellement de garde, comme de personnes qui leur seraient suspectes et dont les meilleurs avis pourraient être préjudiciables au bien de leur État. Et s'il est vrai, comme nous avons déjà dit, que ceux qui sont plus unis à Dieu par la vertu et par la charité, ont une affection plus sincère et une fidélité plus constante pour le service de leur prince, quelle peine serait-ce à un souverain de voir que ce qui devrait lui donner plus de confiance en l'affection et en la fidélité de quelques-uns de ses sujets, ce serait cela même qui l'obligerait à les exclure de son service; et qu'il serait par conséquent dans la nécessité, et de commettre la conduite de ses plus importantes affaires à ceux auxquels il aurait moins sujet de se fier, et de se servir de leur conseil.

Mais il ne serait pas difficile de faire voir la fausseté de cette persuasion par les exemples de plusieurs grands princes, qui ont appelé dans leurs conseils et employé dans la conduite de leurs affaires avec un succès fort avantageux divers personnages aussi recommandables pour leur vertu que pour leur expérience et leur sagesse : ils en ont toujours reçu des avis fort salutaires et un service très fidèle et très utile au bien de leurs États. Et, pour ne pas nous étendre hors de notre sujet, il suffira d'en produire un qui sera d'autant plus convaincant que la mémoire en est plus récente : c'est celui du grand serviteur de Dieu, Vincent de Paul, qui a su joindre heureusement la piété avec la sagesse, le zèle avec la discrétion, et la science des saints avec l'expérience et la connaissance nécessaires pour servir utilement son prince.

Nous ferons ici seulement quelques remarques particulières sur diverses occasions et occurrences d'affaires, dans lesquelles il a fait paraître qu'il possédait en perfection ces excellentes qualités.

Il est certain qu'une des dispositions les plus nécessaires pour agir prudemment dans les affaires est d'avoir l'esprit libre et dégagé de toutes les affections et passions déréglées; car le trouble qu'elles excitent obscurcit l'entendement et l'empêche de voir l'état véritable des choses présentes, et de prévoir les suites de l'avenir¹. Or, toutes les personnes qui ont connu et fréquenté M. Vincent peuvent en témoigner; soit par grâce, soit par la force de son esprit, il semblait presque entièrement exempt de ces émotions et saillies désordonnées, qui ne sont que trop fréquentes dans la plupart des hommes; ou, s'il les ressentait, il avait acquis par sa vertu un tel empire sur lui-même et sur tous les mouvements de son âme, qu'il n'en paraissait rien au dehors, ni en ses gestes, ni en ses paroles, ni même en son visage, sur lequel on voyait reluire une sérénité presque toujours égale en toutes sortes d'accidents, même parmi les affronts et les injures les plus sensibles. Et tant s'en faut qu'on aperçût en lui aucune altération d'esprit dans les premiers mouvements que l'on ressent ordinairement en ces rencontres, qu'au contraire c'était alors qu'il paraissait plus modéré et plus présent à lui-même, et qu'il parlait et agissait avec plus de circonspection.

Il avait encore une autre disposition d'esprit qui ne contribuait pas moins à la prudente et sage conduite dont il usait en toutes occasions : c'était de ne jamais précipiter ses avis, et de ne rien déterminer trop promptement, surtout dans les affaires de conséquence, mais de donner à son esprit tout le temps et le loisir nécessaires pour en considérer attentivement les diverses circonstances, bien peser les raisons de part et d'autre, et prévoir les suites. Ce qui

1. Hos qui de rebus dubiis consilium capiunt, ab affectibus vacuos esse decet, nam haud facile animus verum pervidet, ubi illæ officiant. (Sallust., *In Catilin.*)

faisait que ses conseils étaient solides et assurés, et qu'on pouvait les suivre sans crainte de se tromper. Il tenait pour maxime ce qu'a dit un ancien : « Qu'il n'y a rien de plus pernicieux aux délibérations dans les grandes affaires que d'y procéder trop à la hâte, parce que cela empêchait de voir et encore plus de prévoir ce qui était requis pour donner ou pour recevoir un bon conseil ¹; et, qu'il fallait délibérer et prendre ses résolutions avec loisir, mais qu'il fallait exécuter avec diligence ce qu'on avait résolu ². »

Après qu'il avait mûrement considéré une affaire et balancé toutes les raisons qu'on lui proposait ou qui se présentaient à son esprit, et qu'ensuite il avait pris une résolution et donné un conseil, alors, quelque événement qui s'ensuivît, bien que contraire à ses desseins ou à ceux des autres, il ne s'en troublait point, mais demeurait en paix; il tenait cette maxime d'un ancien Père : « Que c'est le propre des sages de juger des choses, non par leur événement, mais par l'intention et le conseil avec lequel on les avait commencées; et que c'est une erreur de plusieurs de se persuader qu'une affaire aura été bien entreprise, lors seulement qu'elle aura réussi avec bonheur ³ ».

On a encore remarqué en la personne de M. Vincent une autre disposition, qui était une marque de sa prudence, et qui aussi contribuait beaucoup à la perfectionner : c'était la taciturnité ⁴, condition grandement requise dans le ma-

1. Constat nihil magnis consiliis tam inimicum esse, quam celebritatem. (Livius, lib. XXXI.) Omnia non properanti clara certa que sunt; festinatio improvida est et cæca. (Id., lib. XXII.)

2. Consulere quidem oportet lente, deliberata autem celeriter exequi. (Aristot., in *Ethicis*.)

3. Hi qui sapientes habentur non ab eventu, sed ab animi instituto et voluntate res ponderant. (Isidor., Ep. ccv, lib. III.) Error plurimorum est non rerum merita, sed eventum fortunæ spectare; ea que tantum judicare provisæ, quæ felicitas commendaverit. (Boet., lib. I *De Consolat.*, pros. IV)

4. C'est-à-dire discrétion.

niement des affaires importantes¹. On ne l'entendait jamais parler de ce qui s'était passé ou qui avait été résolu dans le conseil, sinon quand il était absolument nécessaire de le déclarer. Il tenait sous le sceau du silence non seulement les secrets qui lui étaient confiés, mais même toutes les autres choses qu'il ne jugeait point nécessaire de dire; et dans ses entretiens familiers, lors même qu'il revenait de la cour, il ne parlait pas plus des affaires qui s'y traitaient, que s'il fût retourné de la cellule d'un chartreux.

Or, bien qu'il procédât dans les affaires avec cette circonspection et cette prudence, il y gardait néanmoins une telle modération, que, bien qu'il parût ferme et constant en ses avis, il n'y était pas pourtant arrêté avec excès : il ne les soutenait point avec chaleur et ne faisait pas comme ceux qui se montrent toujours contraires aux meilleurs conseils des autres, parce qu'ils n'en sont pas les auteurs². Non seulement il cédait à l'extérieur au sentiment des personnes qui lui étaient supérieures; mais il y soumettait son esprit, quand il le pouvait faire sans blesser sa conscience; il ne blâmait jamais leurs sentiments, quels qu'ils fussent, ni ne s'en plaignait point; et, après avoir fait ce qu'il jugeait être de son devoir, il se tenait dans le respect et dans le silence, laissant à la Providence de Dieu l'événement des affaires.

Mais le principal fondement sur lequel il appuyait toute sa prudence était l'ordre de la volonté divine, laquelle lui était manifestée par sa loi et par son Évangile. Il tenait cette maxime inviolable de ne prendre jamais en quelque affaire que ce fût aucune résolution contraire à la volonté de Dieu, considérant cette volonté, suivant le sentiment d'un ancien Père, comme un assuré gouvernail pour se

1. Taciturnitas optimum atque tutissimum rerum administrandarum vinculum. (Valer. Max., lib. II, cap. XI.) Nec res magnæ sustineri possunt ab eo cui tacere grave est. (Curt., lib. IV.)

2. Consilii, quamvis egregii, quod ipsi non afferunt, semper inimici. (Tacit., lib. I, *Hist.*)

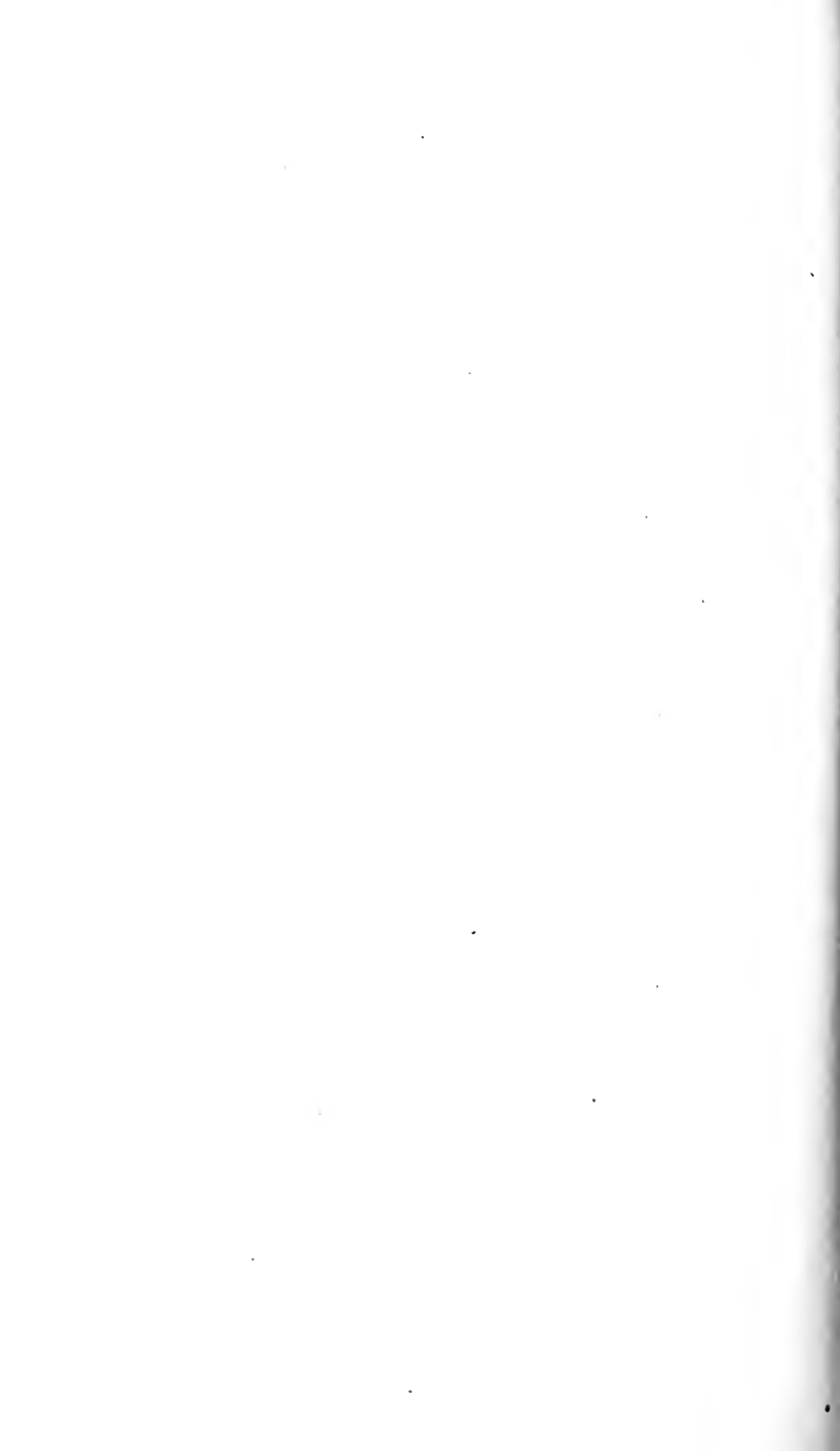
conduire heureusement dans les conseils qu'il lui fallait donner ou dans les résolutions qu'il lui fallait prendre ¹. Outre cela, il se conformait toujours, autant qu'il le pouvait et que la nature des affaires le lui permettait, aux maximes de l'Évangile de Jésus-Christ, dont il reconnaissait la parole comme la fontaine de toute véritable sagesse ²; et c'était à cette divine source qu'il puisait toutes les lumières dont son esprit était éclairé, et tous les salutaires avis qu'il donnait aux autres avec tant de bénédiction.

Nous pourrions ajouter à ces remarques divers exemples plus particuliers de cette rare et singulière prudence avec laquelle il s'est conduit dans les affaires les plus difficiles, et dans les rencontres les plus périlleuses; comme aussi de cette modération et circonspection merveilleuses avec lesquelles il s'est comporté dans les conseils; il ne dissimulait rien de ce que la fidélité l'obligeait de dire pour le bien du service de Leurs Majestés, et ne disait pourtant aucune chose qui pût en aucune façon blesser le respect et la soumission qu'il leur devait. Nous nous en abstenons toutefois, pour éviter beaucoup de redites ennuyeuses au lecteur; chacun d'ailleurs pourra en faire aisément l'application, et reconnaître, non seulement par ce qui a été rapporté en ce dernier chapitre, mais aussi en la plupart des chapitres précédents de ce second livre, et même de ceux du premier, que M. Vincent a été doué, et par la nature et par la grâce, d'une très grande prudence. Il s'en est servi comme d'un flambeau, pour s'éclairer et se conduire par des voies droites et assurées, parmi une si grande multitude et variété d'emplois et d'affaires où la Providence divine

1. Consiliorum gubernaculum tutissimum lex divina. (Cyprian. apud Lips., lib. III *Politic.*, cap. v.)

2. Fons sapientiæ verbum Dei. (Eccli., 1.)

l'a voulu engager. Il s'est toujours comporté avec une telle droiture, modération et sagesse, que pendant sa vie il a heureusement réussi en tout ce qu'il a entrepris et exécuté pour la gloire de Dieu et pour le service de ceux qui le représentent sur la terre; et qu'après sa mort, sa mémoire est demeurée en bénédiction parmi les hommes.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET NOTES

I

Saint Vincent donne les Règles aux Filles de la Charité.

(Voyez ci-dessus, page 452.)

Au mois d'août 1655, la Compagnie des Filles de la Charité étant complètement organisée, saint Vincent donna à la Communauté lecture publique du texte définitif des Règles. Ce fut une scène admirable de simplicité et de grandeur, digne pendant de celle qui a été racontée plus haut¹, dans laquelle Vincent distribua aux prêtres de la Mission le livre de leurs Constitutions.

La lecture achevée, en présence de toutes les sœurs présentes à la Conférence, Vincent reprit :

« Nous avons voulu, mes Filles, qu'il fût dit de vous ce qui a été dit de Notre-Seigneur, qu'il commença à faire et puis à enseigner. Ce que vous venez d'entendre, mes Filles, n'est-ce pas ce que vous faites depuis vingt-cinq ans? Y a-t-il quelque chose que vous n'avez pas fait? Non, par la miséricorde de Dieu; et vous l'avez fait avant qu'il vous fût commandé, au moins d'une manière expresse; car le feu pape me l'avait bien commandé; mais maintenant vous le ferez parce qu'il vous est enjoint.

« Quand Notre-Seigneur vint au monde apporter sa loi, il y avait longtemps que Dieu avait envoyé Moïse, auquel

1. Liv. 1^{er}, ch. XLVII; t. 1^{er}, p. 329

il avait donné une loi qui était la figure de celle de Jésus-Christ. Le peuple juif l'observa toujours; mais quand Notre-Seigneur donna la sienne, chacun s'y rangea, non que Notre-Seigneur ait détruit la première, car les mêmes commandements qui étaient en l'ancienne sont en la nouvelle, mais il la perfectionna.

« Or, mes Filles, voici des règles qui, par la miséricorde de Dieu, étant approuvées, vous font une confrérie de la Charité séparée de la confrérie des Dames, auxquelles vous étiez liées jusqu'à présent. Elles ne vous dégagent point de celle des Dames, auxquelles vous êtes toujours sujettes en tout ce qui concerne le service des pauvres malades; mais elles vous rendent différentes en votre manière de vie, de sorte que la confrérie que vous aviez avec les Dames n'est plus à votre égard que comme la loi de Moïse est à l'égard de celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et vous devez considérer ces règles comme vous étant données de la main de Dieu même, puisque c'est par l'ordre de Monseigneur l'archevêque de qui vous dépendez.

« Quelle consolation pour vous, mes Filles, de voir un tel effet de la conduite de Dieu sur vous! Rendez-lui grâces d'avoir observé ces règles, et aussi d'être obligées plus étroitement à les observer, puisqu'il a plu à sa divine bonté de vous en faire donner l'ordre, pour vous témoigner et vous assurer qu'il les agrée. Que votre première communion soit pour l'en remercier; et même que vos trois communions prochaines se fassent à cette intention, et aussi pour le remercier de la grâce singulière de votre vocation, et lui demander de nouvelles grâces pour travailler tout de nouveau pour sa gloire et pour l'accomplissement de son œuvre.

« Quand Moïse eut donné sa loi au peuple d'Israël et vu le désir qu'il avait de la suivre, il lui dit : Peuple, cette loi vous est donnée de Dieu; si vous l'observez, je vous promets de sa part mille bénédictions en toutes vos œuvres : bénédiction quand vous serez dans vos maisons, béné-

diction quand vous en sortirez; bénédiction en votre travail, bénédiction en votre repos; bénédiction en tout ce que vous ferez, bénédiction en ce que vous ne ferez pas; bref, toutes bénédictions abonderont sur vous et en vous. Si, au lieu de la garder, vous la méprisez, je vous promets tout le contraire de ce que je viens de vous dire : car vous aurez malédiction dans vos maisons, malédiction dehors; malédiction en ce que vous ferez, malédiction en ce que vous ne ferez pas; bref, toutes malédictions viendront en vous et sur vous.

« Ce que Moïse dit au peuple d'Israël, je vous le dis, mes Filles : voilà les règles qui vous sont envoyées de la part de Dieu. Que si vous les observez fidèlement, toutes bénédictions du ciel se répandront sur vous : vous aurez bénédiction dans le travail, bénédiction dans le repos; bénédiction en entrant, bénédiction en sortant; bénédiction en ce que vous ferez, bénédiction en ce que vous ne ferez pas, et tout sera rempli de bénédictions pour vous. Que si, — ce qu'à Dieu ne plaise! — il y en avait quelqu'une qui ne fût pas dans ce dessein, je lui dis ce que Moïse dit à ceux qui n'accompliraient pas la loi qu'il leur enseignait de la part de Dieu : Vous aurez malédiction dans la maison, malédiction dehors; malédiction en ce que vous ferez, malédiction en ce que vous ne ferez pas; bref, tout sera rempli de malédictions pour vous.

« Je vous ai dit autrefois, mes Filles, que celui qui entre dans un vaisseau pour faire un long voyage doit s'assujettir à toutes les lois de la navigation ; autrement il est en grand danger de périr. Il en est de même des personnes qui sont appelées à Dieu pour vivre en communauté : elles courent grand risque de se perdre, si elles n'en observent pas les règles. Par la miséricorde de Dieu, je crois qu'il n'y en a pas une parmi vous qui ne soit dans le dessein de les pratiquer. Mais cela est-il bien vrai, êtes-vous toutes dans cette disposition ?

« — Oui, mon Père.

« Quand Moïse donna la loi au peuple d'Israël, ce peuple était à genoux comme je vous vois à présent. J'espère que sa miséricorde infinie secondera vos désirs en vous donnant la grâce d'accomplir ce qu'il demande de vous. Mes Filles, ne vous donnez-vous pas de bon cœur à lui pour vivre dans l'observance des saintes règles qu'il a voulu vous être données ?

« — Oui, mon Père.

« Ne voulez-vous pas de tout votre cœur y vivre et y mourir ?

« — Oui, mon Père.

« Je prie la souveraine bonté de Dieu qu'il lui plaise, par son infinie miséricorde, de verser abondamment toutes sortes de grâces et bénédictions sur vous, à ce que vous puissiez accomplir parfaitement en toutes choses le bon plaisir de sa très sainte volonté dans la pratique de vos règles. Je prie la sainte Vierge de demander à son cher Fils pour nous tous qu'il nous donne les grâces nécessaires pour cela. Sainte Vierge, qui parlez pour ceux qui n'ont point de langue et ne peuvent parler, nous vous supplions, ces bonnes Filles et moi, d'assister cette petite Compagnie. Continuez et achevez une œuvre qui est la plus grande du monde. Je vous le demande pour les présentes et pour les absentes ; et à vous, mon Dieu, je fais cette demande par les mérites de votre Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ. Achevez l'œuvre que vous avez commencée ; continuez votre sainte protection sur cette petite Compagnie, et ne cessez de répandre sur elle les bénédictions dont il vous a plu la combler jusqu'à présent. Donnez, s'il vous plaît à toutes ces bonnes filles la grâce de la persévérance finale, sans laquelle elles ne pourront jamais jouir du mérite que j'espère, mon Dieu, que votre bonté donnera à celles qui seront fidèles à leur vocation. »

Alors plusieurs sœurs demandèrent pardon des fautes

qu'elles avaient commises contre les règles; après quoi le saint ajouta :

« Je prie Notre-Seigneur de tout mon cœur, mes Filles, qu'il vous pardonne tous les manquements que vous y avez faits. Et moi misérable qui ne garde point les miennes, je lui en demande pardon aussi, et à vous, mes Filles. Que de fautes j'ai faites à votre égard en ce qui concerne votre œuvre! Je vous prie de prier Dieu qu'il me pardonne. Et pour cela, je prierai Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il vous donne lui-même sa sainte bénédiction, et n'en prononcerai point les paroles aujourd'hui, parce que les fautes que j'ai faites à votre égard m'en rendent indigne. Je prie donc Notre-Seigneur que ce soit lui. »

Ici, le saint se prosterna et baisa la terre. A ces paroles et à cette vue, M^{lle} Le Gras et toutes les sœurs, vivement affligées de ce que leur Père se refusait à leur donner sa bénédiction, s'unirent pour la lui arracher par une sainte violence. Après avoir encore persisté dans son refus, Vincent dit enfin : « Vous le voulez, mes Filles. Priez donc Dieu qu'il ne regarde point à mon indignité ni aux péchés dont je suis coupable, mais que, me faisant miséricorde, il veuille verser ses saintes bénédictions sur vous en même temps que j'en prononcerai les paroles : *Benedictio Dei Patris*, etc. »

II

Sauf-Conduit et Ordonnance du roi en faveur des Missionnaires employés à secourir la Picardie et la Champagne.

(Voyez ci-dessus, page 517.)

Au retour sans doute de la visite qu'il fit lui-même en Picardie¹ et sur son rapport, Vincent de Paul obtint d'Anne d'Autriche une

1. Divers historiens constatent sa présence dans les villes de Noyon, de Chauny, etc. (Cf. Maynard, liv. VIII, art. II.)

ordonnance qui est à la fois un aveu du mal qui sévissait, et une sorte de brevet et de sauf-conduit pour lui et pour ses prêtres¹.

Sa Majesté étant bien informée que les habitants de la plupart des villages de ses frontières de Picardie et de Champagne sont réduits à la mendicité et à une entière misère, pour avoir été exposés aux pillages et hostilités des ennemis et aux passages et logements de toutes les armées ; que plusieurs églises ont été pillées et dépouillées de leurs ornements, et que, pour substenter et nourrir les pauvres et réparer les églises, plusieurs personnes de sa bonne ville de Paris font de grandes et abondantes aumônes, qui sont fort utilement employées par les prêtres de la Mission de M. Vincent et autres personnes charitables envoyées sur les lieux où il y a eu le plus de ruines et le plus de mal, en sorte qu'un grand nombre de ces pauvres gens a été soulagé dans la nécessité et maladie ;

Mais qu'en ce faisant les gens de guerre, passant ou séjournant dans les lieux où lesdits Missionnaires se sont trouvés, ont pris et détrossé les ornements d'église et les provisions de vivres, d'habits et d'autres choses qui étaient destinées pour les pauvres, en sorte que s'ils n'ont sûreté de la part de Sa Majesté, il leur serait impossible de continuer une œuvre si charitable et si importante à la gloire de Dieu et au soulagement des sujets de Sa Majesté ;

Désirant y contribuer de tout ce qui peut être en son pouvoir, Sa Majesté, de l'avis de la reine régente, défend très expressément aux gouverneurs et ses lieutenants généraux en ses provinces et armées, maréchaux et maîtres de camp, colonels, capitaines, et autres officiers commandant ses troupes, tant de cheval que de pied, Français et étrangers, de quelque nation qu'elles soient, de loger ni souffrir qu'il soit logé aucuns gens de guerre dans les villages des-

1. Tiré par M. Feillet du recueil Cangé, *Ordonnances militaires*, VI, XXVIII.

dites frontières de Picardie et de Champagne, pour lesquels lesdits prêtres de la Mission leur demanderont sauvegarde pour assister les pauvres et les malades, et y faire la distribution des provisions qu'ils y porteront, en sorte qu'ils y soient en pleine et entière liberté d'y exercer la charité, en la manière et à ceux que bon leur semblera;

Défend en outre Sa Majesté à tous les gens de guerre de prendre aucune chose aux prêtres de la Mission et aux personnes employées avec eux ou par eux, à peine de la vie. les prenant en sa protection et sauvegarde spéciale, en enjoignant très expressément à tous les baillis, sénéchaux, juges, prévôts des maréchaux et autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution et publication de la présente, et de poursuivre les contrevenants, en sorte que la punition en serve d'exemple.

III

Prêtres et Frères de la Mission employés à secourir les provinces ravagées de la Picardie et de la Champagne.

(Voyez ci-dessus, page 517.)

Vincent paraît avoir voulu juger par lui-même de l'étendue de la misère de ces provinces, car divers historiens constatent sa présence (vers 1651) dans les villes de Noyon, de Chauny et dans tout ce diocèse. M. Maynard ajoute :

« Ce qu'on désirerait connaître aussi, ce seraient les noms des prêtres et des frères qui furent employés à cette œuvre admirable : noms des ministres du roi de la charité; qui mériteraient dans l'histoire une mention plus honorable que tant de ministres politiques nés pour le malheur des peuples.

« Malgré l'humble discrétion de nos mémoires et du premier historien de Vincent de Paul, quelques-uns ont échappé à l'oubli où ils voulaient s'enfermer pour n'être connus que de Dieu. Nous avons déjà prononcé le nom de *Des-*

champs ¹, l'ensevelisseur des morts de Rethel, qui devait assister plus tard un martyr de la même charité ². Citons encore *Donat-Cruoly*, qui « passait des rivières, marchait « nu-pieds, faisait des courses périlleuses au milieu des « troupes », étonnait amis et ennemis par son intrépidité. Apprenant un jour que des gens de guerre viennent d'enlever à de pauvres paysans leurs bestiaux, c'est-à-dire leur unique ressource, il vole après eux, les joint dans un bois, leur fait lâcher prise, enlève leur butin et le ramène à ses maîtres. C'est Vincent lui-même qui nous l'apprend dans une de ses lettres où nous trouvons ordinairement les particularités les plus glorieuses à lui-même et aux siens, parce que l'humble saint ne se doutait guère qu'elles passeraient sous les yeux de la postérité.

« Nous savons encore qu'*Alméras* ³ fut envoyé, comme inspecteur et intendant, en 1653 et 1654, dans la ville de Laon et aux lieux circonvoisins, où il se conduisit comme tous ses confrères. Il y tomba malade, et ne voulut pas que le Frère qui l'accompagnait se détournât pour lui du service des pauvres.

« La déposition déjà citée de *Claude Daubensard*, au procès de canonisation, nous révèle deux autres noms de Missionnaires. Daubensard « déclare avoir vu à Saint-« Quentin, en 1653, M. *Le Soudier*, Missionnaire, et le « frère *Jean Parre*, qui y sont restés plus de deux ans avec « un autre prêtre de la même Congrégation, nommé, « croit-il, *Bourdaise* (c'est le Missionnaire de Madagascar!), « et un autre Frère dont il ne se rappelle pas le nom ⁴, les-

1. Voy. ci-dessus, page 523.

2. *Jean David*, qui succomba en servant les malades et en ensevelissant les morts à Étampes. — Voy. ci-dessus, t. 1^{er}, page 283.

3. *La Vie et les Vertus de M. René Alméras*, etc.; Paris, in-8, 1839, page 23, et lettre à Ozenne, en Pologne, du 6 mars 1654.

4. Peut-être le frère *Jean Proust*, employé dans les diocèses de Reims et de Noyon. (Lettre à Ozenne du 6 mars 1653.)

« quels prêtres ont prêché la doctrine chrétienne et visité
 « les pauvres de la ville et des villages, où les Frères ont
 « distribué l'aumône en argent, vêtements, instruments de
 « travail, ce qui faisait appeler M. Vincent le père des
 « pauvres ¹. »

Les lettres de saint Vincent de Paul nomment encore les Missionnaires *Emmery, Berthe, Champion, Musnier*, comme employés en Champagne et en Picardie, puis les frères *Paschal* et *d'Hauteville*, qui tombèrent malades au service des pauvres ².

« Voilà que nous connaissons encore les noms de deux de nos Frères. Le procès de canonisation nomme de plus *Jean Du Bourdieu*, qui fut consul à Alger, *Nicolas Chateuille* ou *Chateuille*, et toujours frère *Mathieu*, inévitable dans toutes les entreprises hasardeuses de la Charité.

« Frère *Mathieu*, nous l'avons vu, eut un digne émule dans le frère *Jean Parre*, dont Vincent lisait les lettres dans l'assemblée des Dames. A Reims et à Saint-Quentin, Jean Parre réunit les Dames les plus considérables en assemblée régulière, sur le modèle de l'assemblée de Paris, et les mit sous la direction d'un bon prêtre ³. Vincent l'apprit par M^{me} Talon, mère de l'avocat général, qui se plut à raconter dans l'assemblée des Dames de Paris tous les exploits de ce bon Frère. A ce récit l'une d'entre elles

1. *Summ.*, p. 176.

2. Lettres des 19 décembre 1651, 31 août 1652, 17 décembre 1653, 28 juillet 1656, et 30 novembre 1658.

3. La Confrérie de Reims, en particulier, réussit à merveille, comme on en peut juger par la lettre suivante : « Les Dames de Reims se sont liées pour quantité de bonnes œuvres, et s'assemblent toutes les semaines pour prévoir les biens qu'elles peuvent faire et en prendre les moyens. Or, elles ont entrepris les soins des pauvres enfants, et avec cette bénédiction, qu'en moins de huit mois elles en ont mis près de cent vingt en métier, sans parler des filles, dont elles en ont aussi placé plusieurs. » (Lettre du 12 avril 1656, à Coglée, que le saint engage à en faire autant à Sedan).

s'écria : « Si les Frères de la Mission font tant de bien, que « ne feront pas les Prêtres? » L'humble Vincent en eut une complaisance telle, qu'il crut devoir s'en accuser dans sa prochaine conférence¹. » (Maynard, *Saint Vincent de Paul*, liv. VIII, ch. III.)

IV

**Réponse d'Abelly à un libelle anonyme publié contre la
« Vie de saint Vincent de Paul ».**

(Voyez ci-dessus, page 533.)

Les Jansénistes ressentirent une vive irritation de ce qui avait été écrit par Abelly dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, des sentiments du saint et de ses luttes énergiques contre la nouvelle hérésie. Prenant occasion de ce qu'Abelly lui-même avait retranché plusieurs citations des paroles de saint Vincent dans une édition abrégée qu'il donna en 1667, ils contestèrent l'authenticité des récits de la première édition. Le pieux et courageux évêque y fit la réponse suivante, que nous reproduisons presque intégralement à cause de son intérêt et aussi parce qu'elle ne se trouve que difficilement. Il y en a eu deux éditions, in-4 et in-12 (1668).

*La vraie Défense des sentiments du vénérable serviteur de
de Dieu Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur
général des prêtres de la Mission. Touchant quelques
opinions de feu M. l'abbé de Saint-Cyran. Contre
les discours injurieux d'un libelle anonyme faussement
intitulé : Défense de feu M. Vincent de Paul.*

Par M. Louis ABELLY, (ancien) évêque de Rodez.

A peine la seconde édition du livre de la Vie de M. Vincent était-elle achevée, qu'il a paru un libelle assez ample sous le titre de : *Défense de M. Vincent de Paul*, etc., *contre les faux discours du livre de sa Vie*. Mais l'auteur ni l'imprimeur ne l'ont osé marquer de leur nom. Aussi est-ce un enfant qui doit faire rougir son père des discours

1. Conf. du 9 juin 1656; — *Summ.*, page 173.

injurieux et des suppositions calomnieuses qu'il contient. Cet auteur m'accuse d'avoir écrit des faussetés dans le livre de la Vie de M. Vincent, et sous prétexte de défendre ce grand serviteur de Dieu, il ne pense qu'à flétrir sa mémoire.

Le chapitre XII du deuxième livre de sa Vie a été le principal objet des emportements de cet anonyme; et parce que je rapporte fidèlement dans ce chapitre ce que M. Vincent a dit et fait contre les erreurs du temps, et ce qu'il a témoigné des mauvais sentiments de feu M. l'abbé de Saint-Cyran, l'anonyme m'impute à imposture et à calomnie ce que j'ai écrit sur ce sujet.

J'aurais méprisé toutes ces injures, dont il a rempli son libelle, si je n'y avais trouvé la réputation de M. Vincent plus engagée que la mienne. Mais j'ai cru être obligé de soutenir l'honneur de ce grand serviteur de Dieu, et par un même moyen de défendre les vérités de la foi, qu'il a toujours professées avec tant de constance, et que cet auteur s'efforce malicieusement de détruire.

C'est ce que j'entreprends de faire par cet écrit, après que j'aurai rapporté un extrait de ce XII^e chapitre, que l'auteur du libelle attaque avec tant de chaleur, afin que le lecteur, connaissant plus clairement les faits dont il s'agit, puisse porter un jugement assuré, et sans doute avantageux à la cause que je soutiens.

Suit l'extrait du chapitre XII, depuis le commencement jusqu'à ces mots : Dieu par un secret jugement le retira bientôt après de cette vie. (Ci-dessus, p. 532 à 542).

SECTION PREMIÈRE

QUE TOUT CE QUE L'AUTEUR ANONYME A ECRIT DANS SON LIBELLE N'A PAS BESOIN DE RÉPONSE, VU QU'IL SE DÉTRUIT PAR LUI-MÊME.

Il est évident que cet auteur n'a entrepris son ouvrage que pour justifier M. l'abbé de Saint-Cyran, et pour

défendre ceux de son parti. Il emploie toute son industrie pour prouver que M. Vincent n'en a jamais parlé dans les termes rapportés au chapitre que j'ai marqué; il fait un perpétuel éloge de cet abbé; il y appelle à témoins quantité de personnes illustres, dont il dresse les dépositions comme il lui plaît; il ne tâche qu'à détruire la réputation de M. Vincent, sous prétexte de la défendre, et s'estimant un auteur irréprochable, quoiqu'il n'ose se montrer, il veut qu'on le croie absolument sur parole. Il n'épargne pas les injures quand il tombe sur mon sujet; il n'y a guère de pages dans son libelle où il ne me traite de faussaire, de calomniateur ou d'imposteur, en m'accusant d'avoir avancé des faussetés, des calomnies et des impostures; il me reproche d'avoir renoncé à la conscience et à l'honneur, aussi bien qu'à la vérité et à la raison; tout cela néanmoins, comme il le proteste, sans dessein de m'offenser; il a, dit-il, assez d'autres moyens de satisfaire sa passion, s'il le voulait. — Enfin, pour conclusion de ses emportements, il fait des invectives contre l'abbé de Prières¹, et contre M. Chamillard, parce qu'ils ont dit des vérités peu favorables à l'abbé de Saint-Cyran, et pour comble d'un si digne ouvrage, il décharge sa bile contre M. Desmarets, en le traitant d'une manière qui n'a rien d'un homme qui dit avoir attendu quatre années pour calmer ses passions, et mettre son esprit en état d'écrire avec modération. Il n'est pas nécessaire que je me mette en peine de lui répartir pour ces messieurs : leur vertu est trop connue et leur réputation trop établie pour pouvoir être blessée par un si faible auteur, qui se cache en leur disant des injures.

Je ne prétends pas aussi répondre à celles dont il me charge, ni à tout ce que, dans la suite, lui ou les écrivains masqués de son parti pourront vomir contre moi; ils auront beau satisfaire à leur aise la passion qui les aveugle,

1. Dom Jouand, abbé de Prières.

et tâcher de me noircir s'ils peuvent par leurs libelles, je n'ai qu'à leur dire ce que j'écris par avance, qu'ils ne feront en cela que ce que les hérétiques ont coutume de faire quand les bonnes raisons leur manquent, et que je souffrirai ce que les évêques catholiques ont d'ordinaire souffert lorsqu'ils ont écrit ou parlé pour la défense des vérités de la foi.

Je laisse donc à part tous mes intérêts, mais pour ce qui touche les choses que M. Vincent a dites de M. l'abbé de Saint-Cyran, et ce qu'il a fait contre les erreurs du jansénisme, il n'est pas juste d'en laisser douter au public, sur les faux discours de cet auteur. Je puis avec raison lui dire ce que Tertullien reprochait à l'hérétique Marcion, qui, comme lui, avait fait un livre sans nom. « Quel cas peut-on faire d'un ouvrage qui n'ose marcher la tête levée? quelle créance lui doit-on? quelle assurance en peut-on prendre puisqu'il a honte de dire le nom et les qualités de son auteur? » L'anonyme, aussi bien que Marcion, en se cachant, fait assez voir la honte qu'il a de ses emportements et la crainte d'être convaincu des faussetés qu'il m'impute. La foi humaine, aussi bien que la divine, n'est fondée que sur la persuasion qu'on a que celui qui a parlé ou écrit mérite qu'on lui donne créance. Il faut donc le connaître pour en juger; et comment le faire, s'il se cache? Se peut-on fier à un inconnu, à un homme sans nom, et peut-être sans honneur et sans conscience? Quand l'accusé se présente hardiment au juge, et que son délateur s'enfuit et n'ose pas soutenir en public ce qu'il a dit en secret, qui des deux mérite condamnation? Notre-Seigneur l'a décidé: « Celui, dit Jésus-Christ, qui est du parti de la vérité, ne craint pas de paraître au jour, mais l'ouvrier de mensonge cherche les ténèbres pour se cacher. »

Cette considération seule suffit pour détruire tout ce que l'anonyme a osé dire dans son libelle. Qu'il déclame tant qu'il voudra contre moi, qu'il me fasse passer, s'il peut,

pour le dernier de tous les hommes, je ne m'en tiendrai pas offensé, car j'aurai l'honneur d'avoir quelque part au traitement du divin Maître que je sers, et, après tout, j'aurai toujours cet avantage de ne m'être ni déguisé ni caché : j'ai mis mon nom au front de mon livre, je m'en suis déclaré l'auteur, et je me suis obligé de soutenir que je n'ai rien écrit qui ne soit véritable.

L'anonyme, en effet, m'accuse d'avoir avancé des faussetés, des calomnies, des impostures; et en même temps il se cache. Il fuit la lumière et il n'ose paraître, il se contente de produire un écrit plein d'injures et d'invectives, qu'il a fait imprimer à la dérobée en quelque lieu souterrain, contre les ordonnances du roi, sans marque d'auteur ni de libraire : et il s'imaginera qu'on doit croire sur sa parole tout ce que la passion lui a fait vomir sur le papier, et que son témoignage suffira pour me convaincre.

SECTION II

QUE CE N'EST NI IMPOSTURE, NI CALOMNIE, MAIS UNE VÉRITÉ CERTAINE QUE M. VINCENT A DIT CE QUI EST ÉCRIT DANS L'EXTRAIT.

Quoique selon les règles du droit je ne sois pas obligé de me justifier des calomnies que m'impose un calomniateur inconnu, qui n'ose pas se présenter pour m'être confronté; quoiqu'il mérite plutôt une punition qu'une réponse, je veux néanmoins donner une satisfaction entière au public, et faire voir que je n'ai rien écrit des paroles ni des actions de M. Vincent qui ne soit dans la vérité. J'en ai eu des preuves aussi certaines que je les pouvais désirer, et je proteste que je ne les ai rapportées par aucune aversion particulière contre M. l'abbé de Saint-Cyran. Je n'ai jamais eu rien à démêler avec lui. Et tant s'en faut que j'aie eu dessein de le noircir par aucune médisance; qu'au contraire, me voyant obligé pour de bonnes raisons de rapporter ce

que j'ai mis de la vie de M. Vincent, j'ai ménagé autant que j'ai pu son honneur, et celui de sa famille, qui est considérable dans la ville de Bayonne, et pour cela je n'ai pas voulu le marquer, ni par nom propre, ni par celui de son abbaye, mais par le simple titre d'abbé, assez commun dans le monde, et par la qualité de compatriote de M. Vincent, que l'anonyme a trouvée si générale. qu'il s'est plaint qu'elle ne le faisait pas assez connaître. J'ai même supprimé beaucoup de choses dont j'étais bien informé et qui eussent encore donné plus de peine à ses amis. Si donc l'anonyme a déclaré par son écrit que celui dont je n'avais point exprimé le nom est l'abbé de Saint-Cyran, il faut que ceux qui prennent intérêt à sa mémoire attribuent à cet auteur la cause du déplaisir qu'ils pourront recevoir de ce que je suis obligé d'écrire, non seulement pour montrer que je ne suis ni calomniateur ni imposteur, mais aussi pour soutenir l'honneur de M. Vincent et défendre la vérité catholique contre les déguisements et artifices malicieux de cet écrivain.

Je pourrais produire pour une première preuve de ce que j'ai avancé l'étroite obligation qu'a un historien de dire la vérité, en sorte qu'il pécherait contre la foi publique si, par malice ou par négligence, il écrivait quelque chose qui lui fût contraire. Ceux qui prennent soin de laisser à la postérité ce qui s'est passé de leur temps sont comme les dépositaires d'un bien qui appartient au public, et ils commettraient une espèce de péculat s'ils manquaient à la fidélité qu'ils lui doivent. C'est pour cette raison que l'on donne créance à ceux qui font l'histoire de leur siècle; que l'on produit leur témoignage pour preuve certaine de ce qu'ils rapportent; et que parmi les doctes on traiterait de ridicule un homme qui ne voudrait pas croire un ancien historien, parce qu'il n'aurait pas apporté des preuves certaines de ce qu'il a dit. Si donc l'on donne croyance même aux historiens profanes qui ont vécu dans le paganisme, si

l'on est persuadé de ce qui s'est passé parmi les Grecs et les Romains parce que Plutarque et Tite-Live l'ont mis par écrit, pourquoi l'anonyme ne veut-il pas qu'on traite de la même façon un historien catholique, qui écrit sincèrement ce qu'il sait? Quel sujet a-t-il de me reprocher que j'ai voulu engager ma conscience et me rendre coupable devant Dieu et devant les hommes d'un péché d'autant plus grand qu'il serait plus difficile à réparer.

Les juges les plus difficiles reçoivent comme véritable le serment d'un homme, et croient pouvoir fonder leurs sentences et leurs arrêts sur ce serment, parce qu'il oblige de dire la vérité. Si donc cette obligation de dire la vérité suffit, pour faire croire ce que l'on déclare, dans les affaires particulières, pourquoi ne croira-t-on pas ce que je rapporte dans un ouvrage que j'ai donné au public, puisque je n'ai pas moins d'obligation de dire la vérité que si je m'y étais engagé par serment?

Cependant l'anonyme veut que l'on croie sur sa parole que tout ce que j'ai dit de l'abbé de Saint-Cyran est supposé; que les jésuites, ses ennemis, m'ont fait avancer ces calomnies, et que je leur ai prêté ma plume pour noircir la réputation de cet abbé; que j'ai été l'instrument de leur vengeance et qu'ils m'ont fourni les mémoires dont j'ai composé la vie de M. Vincent; que ce livre n'a été fait que pour relever l'estime de leur Compagnie et couvrir de honte leurs envieux; qu'ils ont eux-mêmes forgé les lettres que j'ai rapportées comme écrites par M. Vincent; et mille autres extravagances dont il a grossi son libelle.

En vérité, je ne puis assez m'étonner de la témérité, pour ne pas dire de l'impudence, de cet écrivain, qui assure et répète avec tant de hardiesse ce qu'il sait bien n'être pas vrai, et dont il ne pouvait pas ignorer qu'il m'est facile de lui faire voir la fausseté. Qu'y a-t-il de plus extravagant que de dire qu'en écrivant la vie de l'instituteur et du premier supérieur général d'une congrégation remplie de

personnes de capacité et de vertu, j'ai, en leur présence et à leurs yeux supposé tant de choses importantes; que les jésuites m'aient fourni le recueil des discours que M. Vincent faisait dans les assemblées secrètes de sa congrégation; qu'ils aient fabriqué les lettres que M. Vincent a écrites à plusieurs des siens et les réponses qu'il en a reçues, et une infinité de particularités qui se sont passées dans leurs maisons; que toutes ces choses aient été inventées et supposées par les jésuites, et néanmoins que MM. de la Mission n'en aient fait aucune plainte; qu'ils aient approuvé toutes ces faussetés; qu'ils aient envoyé le livre qui les contient en toutes leurs maisons; qu'ils en aient fait présent à leurs amis : cette considération seule ne devrait-elle pas suffire pour convaincre l'anonyme, si la furieuse passion qui l'aveugle ne l'eût empêché de voir jusqu'où allaient ses emportemens.

Mais pour n'arrêter davantage le lecteur, je lui dirai sincèrement comme les choses se sont passées. Quelques années après la mort de M. Vincent, MM. de la Mission, portés de l'affection qu'ils conservent pour un si digne fondateur, et sollicités par beaucoup de personnes de qualité, qui honoraient particulièrement sa mémoire, se résolurent de donner au public l'histoire de sa vie; ils crurent qu'elle serait non seulement utile à leur congrégation, mais encore qu'elle pourrait contribuer à l'édification de toute l'Eglise, et la suite fera voir sans doute qu'ils ne se sont pas trompés.

Ils eussent bien pu travailler dignement eux-mêmes à cet ouvrage : leur Compagnie ne manquait pas de personnes très capables pour y bien réussir; mais l'humilité que M. Vincent leur a donnée en partage leur fit choisir une plume hors de leur congrégation. Ils jetèrent les yeux sur moi; peut-être parce que j'avais eu le bonheur de connaître et de fréquenter M. Vincent pendant un grand nombre d'années. Quoi qu'il en soit, ce dessein me fut proposé de

leur part, et aussitôt que je l'eus accepté ils m'envoyèrent tous les mémoires qu'ils avaient recueillis chez eux-mêmes ou qu'ils avaient tirés de personnes très dignes de foi. Pour me faciliter ce travail, un des leurs mit en ordre tous ces mémoires, et les disposa de telle façon qu'en vérité je puis dire n'avoir fait autre chose que transcrire ce qu'ils m'ont donné, parce qu'en beaucoup de lieux je ne pouvais m'exprimer plus nettement, et surtout en ceux où je rapporte les paroles qu'a dites M. Vincent, où je n'ai rien changé ni ajouté, comme je puis le protester et le confirmer, s'il est nécessaire, par serment, et principalement en tout ce que j'ai mis au chapitre XII^e du deuxième livre. Pour ce qui est des lettres de M. Vincent, je n'ai fait autre chose qu'insérer dans mon livre les copies dont les originaux sont entre les mains de MM. de la Mission. Et non content d'avoir agi de la sorte, avant que de rien mettre sous la presse, j'ai toujours envoyé mes cahiers à Saint-Lazare, afin que ces Messieurs pussent les revoir; ils ont bien voulu prendre cette peine, et même ils se sont donné le soin de l'impression et d'en corriger les épreuves. S'il y a quelque faute à m'imputer, c'est d'avoir donné des louanges trop basses à M. Vincent, comme l'écrivain me le reproche, et de n'avoir pas assez dignement relevé le mérite d'un si grand homme.

Voilà de quelle sorte cette affaire s'est conduite. Ceux de la Mission qui s'en sont mêlés sont encore pleins de vie; que l'on s'informe d'eux si j'ai dit ce qui n'est pas. Mais pour épargner aux lecteurs la peine d'aller à Saint-Lazare, voici le certificat que M. le supérieur général a bien voulu me donner des vérités que je viens d'écrire :

« Nous, supérieur général de la congrégation de la Mission, certifions que les principaux et plus importants mémoires sur lesquels M^{gr} messire Louis Abelly, ancien évêque de Rodez, a composé, à notre prière, la vie de feu M. Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur

général de notre congrégation, lui ont été fournis par ceux de notre dite congrégation à qui nous avons donné charge de les recueillir; que ledit seigneur évêque nous a communiqué tous les cahiers manuscrits de son ouvrage, qui ensuite a été imprimé par nos soins en l'année 1664; que les paroles de M. Vincent qui y sont rapportées sont conformes auxdits mémoires, et que nous avons les originaux des lettres qui sont insérées dans ce même livre.

« En foi de quoi nous avons signé le présent certificat, et fait sceller de notre sceau, à Saint-Lazare-lez-Paris, le 20^e jour d'août 1668.

« *Signé* : ALMÉRAS. »

(Lieu du sceau.)

Qui peut après cela s'étonner assez de la témérité de l'anonyme et de l'insolence de son libelle? Soutiendra-t-il encore que les principaux de la Mission ont improuvé mes emportements? Dira-t-il que les jésuites ont été les inventeurs de tout ce qui est dans la Vie de M. Vincent; qu'ils m'en ont fourni les mémoires, etc.? Certainement il faut avoir perdu non seulement l'honneur et la conscience, mais aussi la raison et le bon sens, pour avancer des faussetés si extravagantes et si absurdes.

SECTION III

RÉPONSE AUX FAUX RAISONNEMENTS DE L'ANONYME CONTRE CE QUI A ÉTÉ RAPPORTÉ DANS LE CHAPITRE PRÉCÉDENT.

Quoique le témoignage de MM. de la Mission soit une solide conviction de la mauvaise foi de l'auteur anonyme, et une preuve certaine des paroles qu'a dites M. Vincent telles que je les ai rapportées, néanmoins, pour éclairer davantage la vérité, j'ai cru qu'il fallait répondre aux raisonnements captieux dont il la combat, et dissiper les nuages dont il tâche de l'obscurcir.

L'anonyme prétend que M. Vincent n'a jamais parlé de

M. de Saint-Cyran dans les termes que j'ai marqués, parce qu'il lui avait, dit-il, d'extrêmes obligations. Il est vrai qu'il en fait une assez grande légende, et, si on le veut croire, M. Vincent n'a rien entrepris, n'a rien exécuté que par les soins et par les conseils de cet abbé; c'est de lui que la congrégation de la Mission a reçu son commencement; c'est lui qui a empêché qu'elle n'ait été étouffée dès sa naissance; c'est par son crédit que le prieuré de Saint-Lazare lui a été conservé; dont M. Vincent, comme dit l'anonyme, fut lui rendre hommage tête nue et à genoux. — Voilà certainement de grands offices, s'ils sont véritables. M. Vincent n'a pas manqué de reconnaissance de son côté : il a rendu à M. de Saint-Cyran de sensibles témoignages d'affection en diverses rencontres de sa vie, principalement durant sa prison; il fut visiter son neveu d'abord qu'il en apprit la nouvelle; il ne voulut rien déposer contre lui qui lui pût nuire. Enfin, à la mort de M. de Saint-Cyran, il lui alla donner de l'eau bénite et assista à son enterrement.

Voilà en peu de mots ce que l'anonyme écrit avec un long flux de paroles, d'où il conclut que M. Vincent, ayant reçu tant de bienfaits de M. de Saint-Cyran, et lui ayant rendu tant de marques d'affection, il n'y a pas d'apparence qu'il ait parlé contre lui comme on le fait parler dans sa Vie. Je n'examine point ici la vérité de tout ce qu'en dit l'anonyme, parce qu'il veut qu'on le croie sur sa parole; et je ne lui demande pas même d'où il en a tiré les mémoires. Ce n'est pas qu'il n'y ait assez de sujets d'en douter et d'en tenir la plupart pour supposés; mais je veux agir avec lui comme si tout était certain. Est-ce, en vérité, bien raisonner que de dire : M. de Saint-Cyran a rendu de bons offices à M. Vincent, donc M. Vincent n'a pas rapporté ce qu'il a ouï-dire à M. de Saint-Cyran lorsqu'il l'a jugé nécessaire pour le bien de la religion? M. Vincent a témoigné de l'affection à M. de Saint-Cyran lorsqu'il a pensé pouvoir le retirer de son égarement, donc il n'en a point parlé

depuis sa mort, pour empêcher le progrès de ses erreurs et en détourner ceux que le nom de cet abbé y engageait?

Tout ce qu'il pouvait conclure, selon les règles du monde, était que M. Vincent avait eu tort de ternir de la sorte la mémoire de son ami, et que j'avais mal ménagé la réputation de celui dont j'écrivais la vie; mais j'éclaircirai si bien ces deux points dans le chapitre suivant qu'il n'y aura pas sujet de faire ce reproche ni à M. Vincent ni à moi.

Il faut néanmoins dire ici qu'il y a grande différence entre l'amitié qu'on a contractée avec quelqu'un et la charité qu'on a pour lui. Il est vrai que M. Vincent a toujours eu une vraie charité pour M. de Saint-Cyran, puisqu'il n'en a jamais manqué pour ses plus grands ennemis; il est vrai qu'il lui en a donné des preuves en quantité de rencontres, par ses charitables remontrances; mais il n'est pas vrai qu'il ait conservé une liaison d'amitié avec lui depuis qu'il eut reconnu les mauvaises dispositions de son esprit. M. de Saint-Cyran l'a avoué lui-même, lorsque étant interrogé par M. Lescot dans sa prison, touchant la liaison qu'il avait eue avec M. Vincent, il répondit que, « quoiqu'il vît souvent ledit sieur Vincent lorsqu'il logeait au collège des Bons-Enfants, il le voyait néanmoins plus rarement depuis qu'il s'était retiré à Saint-Lazare; et que, particulièrement depuis trois ou quatre ans, il n'y avait pas grande communication ni familiarité entre eux. »

L'anonyme pouvait donc bien dire que M. Vincent a toujours conservé une vraie charité pour M. de Saint-Cyran; qu'elle lui a fait faire ce qu'il a pu pour le tirer de ses erreurs, et qu'elle l'a porté à couvrir ses défauts pendant qu'ils étaient secrets ou qu'il avait espérance d'y apporter remède; que M. Vincent s'est contenté de lui en faire quelque correction particulière, espérant que Dieu toucherait son cœur; et qu'enfin, étant mort dans la communion extérieure de l'Église, il lui a rendu extérieu-

rement les devoirs que se rendent les chrétiens, laissant à Dieu le jugement des dispositions intérieures dans lesquelles il a fini sa vie.

Mais tout cela conclut-il que, lorsque M. Vincent a vu qu'on voulait abuser du nom et de la réputation d'un mort pour autoriser des erreurs, il n'ait pas dû découvrir ce qu'il savait de ses sentiments? Et la fidélité qu'il devait à l'Église de Jésus-Christ ne l'obligeait-elle pas de vaincre tous les respects humains qui le conviaient de demeurer dans le silence?

Je ne dis rien des extrêmes louanges de M. de Saint-Cyran, dont l'anonyme a rempli tout son libelle, ni des dispositions de plusieurs personnes illustres, qu'il dresse à plaisir en sa faveur. Je ne fais pas ici une invective contre cet abbé, je ne contredis point les éloges qu'il lui veut donner; mais il ne s'ensuit pas de là que M. Vincent n'ait pas parlé de lui dans les termes que j'ai rapportés. Tertullien et Origène n'ont pas manqué de personnes qui leur ont donné diverses louanges : ils en ont reçu même de quelques-uns des saints Pères. Mais ces louanges ont-elles empêché que ce que les historiens ont dit de leurs mauvais sentiments ne soit véritable? Combien se trouve-t-il de criminels condamnés sur la déposition de trois ou quatre témoins, qui pourraient produire un grand nombre de personnes qui leur auraient vu faire de très bonnes actions? Tout le bien que l'on dirait d'eux les rendrait-ils moins coupables de tout le mal qu'ils auraient fait?

Mais il y a une chose qu'il faut mettre au jour avec d'autant plus de soin que l'écrivain anonyme tâche avec plus d'artifice de l'obscurcir, pour en dérober la vérité au public. C'est touchant une lettre de M. de Saint-Cyran écrite à M. Vincent. Elle est tout entière dans l'information faite contre lui; et comme je n'en ai donné qu'un extrait, il est important de l'examiner plus au long. M. l'abbé de Saint-Cyran se plaint dans cette lettre de

quatre choses, dont il dit que M. Vincent lui vint faire une fraternelle admonition ; et parce qu'il n'explique pas ce que c'est, et que M. Vincent ne s'en est point aussi ouvert, l'anonyme prend occasion de faire une glose à cette lettre, mais véritablement on en peut dire, selon le mot vulgaire, qu'elle est plus obscure que le texte. Il mêle et confond ensemble les paroles de cette lettre avec celles que M. Vincent a dites en beaucoup d'autres occasions ; il prétend que c'est sur cette lettre que j'appuie les hérésies horribles que je reproche à M. de Saint-Cyran ; et pour combattre ses propres imaginations, il veut prouver que les quatre points de la lettre n'ont rien de commun avec les quatre effroyables erreurs. Là-dessus il fait un long discours, qui n'a pour but que d'embarrasser le lecteur, parce qu'il ne lui est pas avantageux de parler plus clairement.

J'ai rapporté simplement les choses que M. Vincent a dit avoir ouïes de la bouche de M. de Saint-Cyran ; j'ai mis ensuite un extrait de cette lettre, pour montrer que cet abbé continuait dans ses mauvaises dispositions, et non pas pour servir de preuve aux discours qu'il avait tenus : pourquoi donc les joindre ensemble, et prétendre inférer des termes ambigus de cette lettre que ce que M. Vincent a dit de l'abbé de Saint-Cyran n'est pas véritable ?

Il est vrai que je n'ai fait et donné qu'une partie de cette lettre, pour ne pas grossir mon livre d'un discours inutile, qui n'eût fait qu'ennuyer le lecteur ; mais s'il plaît à l'anonyme de voir la pièce tout entière, il en trouvera la copie à Saint-Lazare et l'original au collège de Clermont. Qu'il y fasse, si bon lui semble, de nouvelles gloses : mais qu'elles soient mieux raisonnées que les premières, s'il veut qu'on y donne quelque créance.

Je n'avais rien ajouté à l'extrait de cette lettre, touchant ce qu'il fallait entendre par ces quatre choses, parce que les mémoires de MM. de la Mission n'en parlaient point ; et je ne voulais rien avancer de mon chef. Mais l'anonyme

se donne bien plus de liberté, et sur sa parole, sans autre preuve, il assure que M. Vincent les a déclarées dans un interrogatoire en cette sorte : « La première était qu'il avait ouï dire à M. de Saint-Cyran que les huguenots ne s'étaient pas bien défendus; la seconde qu'il lui avait semblé qu'il n'approuvait pas les vœux; la troisième qu'en improuvant la facilité avec laquelle on reçoit souvent et on absout les plus grands pécheurs, il avait pensé qu'il condamnait l'Église ». Pour la quatrième, l'anonyme dit qu'il n'a pu s'en souvenir; mais il pouvait bien se l'imaginer ou la forger à plaisir comme les autres.

J'ai raison de parler de la sorte, car les discours de l'anonyme ne sont que des contes inventés contre toute apparence de vérité. Les procès-verbaux de M. Lescot, non plus que ceux de M. de Laubardemont, touchant M. de Saint-Cyran, ne parlent en aucune façon de l'interrogatoire de M. Vincent, quoiqu'on y trouve ceux de quinze ou seize témoins. Pour ce qui est des quatre points de la lettre, voici ce que répondit M. de Saint-Cyran à M. Lescot, — mais les réponses ne s'accordent guère avec ce que l'écrivain fait répondre à M. Vincent :

« Interrogé si M. Vincent ne lui a point fait quelques remontrances et donné quelques avis charitables touchant les choses qui le concernaient,

« A dit que ledit sieur Vincent venant dire adieu à lui, répondant, lorsqu'il était sur le point d'aller en son abbaye, lui parla de quatre choses : la première est que ledit sieur Vincent dit à lui, répondant, qu'autrefois il lui avait dit que la pénitence remise à la fin de la vie, et étant en maladie, n'était pas assurée. La seconde que lui, répondant, lui avait dit aussi qu'il voulait donner audit sieur Vincent quelques avis touchant la direction de la Compagnie dont il était le supérieur. Les deux autres, à ce qu'il dit, sont encore moindres; et dit ne s'en souvenir. »

Voilà quelle fut la réponse de M. de Saint-Cyran, qui ne

ressemble guère à celle de M. Vincent que rapporte l'anonyme. Sur quoi, avec plus de raison qu'il ne me le reproche, je pourrais lui dire que *non erant convenientia testimonia eorum*.

La différence qui se trouve entre ces deux dépositions fait assez juger que celle qu'il attribue à M. Vincent n'est point vraie, et que s'il eût rendu une telle réponse, M. Lescot n'eût pas manqué d'interroger M. de Saint-Cyran sur les quatre points déposés par M. Vincent; et comme il ne s'en voit rien dans tout son procès-verbal, c'est une marque évidente que l'interrogatoire de M. Vincent est absolument supposé.

Mais quand bien même cette déposition serait véritable, l'anonyme peut-il en tirer une conséquence avantageuse à son dessein? Peut-il dire avec raison : M. Vincent a déclaré les quatre points dont il avait averti M. de Saint-Cyran, donc il n'est pas vrai que M. Vincent ait dit qu'en d'autres occasions cet abbé lui a tenu les autres discours qui sont rapportés dans sa Vie? Il faudrait certes avoir renoncé à la raison pour raisonner de la sorte.

Enfin, pour éluder la vérité des paroles de M. Vincent, l'anonyme fait une autre objection : il écrit que M. Chamillard accuse M. l'abbé de Saint-Cyran d'avoir dit à M. l'abbé de Prières que l'Église était corrompue il y a six cents ans, et que je fais dire au même abbé de Saint-Cyran, parlant à M. Vincent, que depuis cinq ou six cents ans il n'y a plus d'Église. Sur quoi l'écrivain masqué fait un raisonnement digne de lui : Il n'y a, dit-il, d'apparence de se persuader que M. de Saint-Cyran ait soutenu des erreurs toutes contraires, car s'il a dit à l'abbé de Prières que l'Église était corrompue il y a six cents ans, elle était donc encore, mais corrompue et infectée, comme les saints Pères s'en sont plaints plusieurs fois, disant que, dans leur siècle, elle n'avait rien qui fût sain et entier depuis la plante des pieds jusqu'à la tête.

Ce n'est pas ici que je veux combattre cette mauvaise doctrine que l'anonyme attribue faussement aux saints Pères, et qui sert comme de fondement aux nouvelles erreurs dont les écrits des jansénistes sont remplis. Il eût parlé plus véritablement s'il eût dit qu'elle est tirée des livres de Calvin et de la confession de foi des calvinistes. C'est peut-être pour ce sujet que l'abbé de Saint-Cyran a dit de cet hérésiarque que ses sentiments étaient bons, mais qu'il les avait mal exprimés.

Je laisse néanmoins à part cette controverse; et je réponds à l'anonyme que, selon la foi orthodoxe que nous professons, ces deux propositions : L'Église est corrompue depuis six cents ans; et : Il n'y a plus d'Église depuis six cents ans, ne sont point deux propositions contraires. Si l'Église était corrompue elle ne serait plus Église; on ne pourrait lui en donner le titre, non plus qu'aux assemblées des hérétiques, parce qu'elle n'aurait plus les marques de l'Église de Jésus-Christ, parce que, selon la doctrine des apôtres, l'Église est sainte, elle est sans tache, elle est conduite par l'esprit de vérité que le Sauveur lui a donné pour demeurer toujours avec elle. Si donc l'abbé de Saint-Cyran a dit en quelque rencontre que l'Église était corrompue, il a bien pu dire en une autre qu'il n'y avait plus d'Église, puisque ces deux propositions ne signifient que la même chose.

SECTION IV

QUE M. VINCENT A ÉTÉ PORTÉ PAR DE GRANDES RAISONS A DÉCLARER CE QU'IL AVAIT OÛI DIRE A M. DE SAINT-CYRAN.

Tous ceux qui ont connu M. Vincent peuvent rendre témoignage de sa grande retenue en paroles, surtout quand il était obligé de parler des actions d'autrui. Il était si éloigné du vice de la médisance, qu'il semblait quelquefois tomber dans l'autre extrémité, disant toujours du bien de toutes sortes de personnes, même de ses plus grands en-

nemis. Ce n'était pas néanmoins par un esprit de flatterie : il l'avait trop en horreur ; c'était par un mouvement de très pure charité, qui le portait à penser et à parler toujours bien des autres, pourvu que ce fût sans blesser la vérité ou la justice. Mais lorsqu'il était forcé de découvrir les défauts de quelqu'un, il ne le pouvait sans se faire grande violence, et jamais il n'en parlait s'il n'était réduit à ne pouvoir garder le silence sans manquer à ce qu'il devait à Dieu.

On peut juger de là que lorsqu'il a parlé de M. de Saint-Cyran dans les termes que j'ai rapportés, il ne l'a pas fait par légèreté, ni par emportement, ni par aversion pour cet abbé ; ce que dit l'anonyme justifie assez le contraire. De sorte qu'il ne l'a pu faire s'il n'y a été contraint par de très grandes et très importantes raisons.

Cette conduite n'est pas sans exemple. L'histoire de l'Eglise en fournit une qui vient fort à propos à notre sujet : c'est celle d'un saint évêque d'Alexandrie, nommé Denis, qui a rendu de signalés services à l'Eglise en s'opposant avec grand zèle aux hérétiques de son temps. Ce prélat était intime ami d'Origène, dont il avait été disciple ; il estimait fort sa doctrine et les excellentes qualités de son esprit. Néanmoins, dès qu'il connut qu'Origène dogmatisait contre la foi, et que les livres qu'il composait étaient remplis d'erreurs contraires aux vérités catholiques, il se sépara de lui et renonça à son amitié ; et même il se rendit partie contre cet ami qui lui était si cher, il l'accusa d'hérésie et fit tout ce qu'il put pour procurer la condamnation de ses écrits, étant persuadé que la fidélité qu'il devait à Dieu l'obligeait de passer par-dessus tous les respects humains et de renoncer à tous les sentiments d'affection et de reconnaissance qu'il avait pour Origène.

L'application de cet exemple est facile. M. Vincent s'est conduit de même dans une occasion presque pareille : il a mis sous les pieds toutes les considérations humaines qui le pouvaient divertir de son devoir, et, pour le dire en un

mot, il a préféré Jésus-Christ à celui que l'anonyme veut faire passer pour l'un de ses meilleurs amis.

Mais pour faire encore mieux connaître les raisons qui ont obligé M. Vincent d'agir de la sorte, il est nécessaire de déclarer plus en particulier le juste sujet qu'il a eu de croire que M. de Saint-Cyran avait grande part aux erreurs de Jansénius. Voici de quelle façon cela est venu à sa connaissance :

Avant que Jansénius fût évêque d'Ypres, il alla demeurer quelque temps dans la ville de Bayonne, y étant convié par M. de Saint-Cyran, alors chanoine de l'église cathédrale, qui le fit pourvoir de la principauté du collège, pour avoir le moyen de travailler plus commodément ensemble. Il y a plusieurs bourgeois de la ville de Bayonne qui se peuvent encore souvenir d'avoir vu dans cette charge M. Janssen, car c'est ainsi qu'ils le nommaient. Ce fut en ce lieu-là que ces deux personnes lièrent une étroite amitié qu'ils ont toujours depuis entretenue; leurs lettres réciproques, qui ont été imprimées, et dont les originaux se conservent à Paris au collège de Clermont, sont des marques évidentes de la mutuelle correspondance qu'ils avaient ensemble.

La préface du livre de Jansénius, qui renferme un abrégé de sa vie, marque nettement que son séjour à Bayonne fut principalement pour s'appliquer à la lecture des œuvres de saint Augustin, et pour conférer de sa doctrine avec quelque personne capable. Il paraît de là que ce fut en ce lieu que, de concert avec M. de Saint-Cyran, fut formé le dessein du livre qui porte pour titre : *Augustinus*. Ce fut là que ces deux amis firent ensemble le recueil de tous les passages de ce docteur, qu'ils ont si mal entendus, et qui se trouvent si mal expliqués dans ce gros volume. Ils prétendaient par là réformer la doctrine de toute l'Eglise, qui, dans leur sentiment, était tout à fait corrompue par les fausses opinions des scolastiques, principalement dans les matières de la grâce.

Toutes ces choses étaient alors tenues fort secrètes entre eux, et l'on n'a rien vu de ce digne ouvrage qu'après la mort de l'évêque d'Ypres, à qui l'abbé de Saint-Cyran n'a pas longtemps survécu. M. Vincent, qui ne connaissait rien de tous leurs desseins, ne savait à quoi attribuer les étranges maximes que M. de Saint-Cyran lui débitait en diverses rencontres. Sa charité lui faisait prendre les discours de cet abbé plutôt pour des saillies indiscrètes d'un esprit qui se donnait trop de liberté, que pour des projets d'une hérésie concertée; de sorte que pendant la vie de M. de Saint-Cyran, quoique tous ses entretiens lui fussent fort suspects, il ne perdait pas l'espérance de le ramener au chemin de la vérité.

Mais, lorsqu'après la mort de celui-ci M. Vincent vit le livre de Jansénius paraître, et commencer de mettre la division dans les écoles, dans les communautés et dans les familles; lorsqu'il connut quels étaient les dogmes pernicieux que ce livre établissait, dont quelques-uns avaient un entier rapport aux discours que M. de Saint-Cyran lui avait tenus, alors il s'aperçut clairement de ce qu'il avait ignoré; et, sachant ce qui s'était passé à Bayonne entre Jansénius et M. de Saint-Cyran, il fut entièrement persuadé que ce mauvais livre ne lui appartenait pas moins qu'à celui qui en était estimé l'auteur. Il connut que tout ce que M. de Saint-Cyran lui avait dit de l'état corrompu de l'Église, au préjudice du concile de Trente, et en faveur de la doctrine de Calvin, n'était que pour préparer à bien recevoir les nouveaux dogmes, qui ont un tel rapport à ceux de cet hérésiarque que la plupart des articles du Catéchisme de la grâce, qui est un abrégé du livre de Jansénius, furent mis en forme de thèses par le professeur calviniste de Groningue, et soutenus publiquement par ses disciples, il y a quelques années, comme étant parfaitement conformes à la doctrine de Calvin.

M. Vincent voyant ces pernicieuses opinions se répandre

partout, et commencer d'infecter quelque partie de l'Eglise, crut qu'il devait de tout son pouvoir s'opposer à un si grand mal. Et comme l'on se servait du nom et de la réputation de M. de Saint-Cyran pour les autoriser parmi le monde, il jugea qu'il n'était plus temps de garder le silence et qu'il fallait découvrir ce qu'il avait jusqu'alors tenu secret; qu'il était nécessaire de mettre en évidence les fondements sur lesquels on avait commencé à bâtir cette nouvelle Babylone, et de montrer combien pernicieux étaient les principes de cette nouvelle doctrine, que l'on voulait débiter sous le nom de saint Augustin. Il avait appris de saint Thomas que lorsqu'il s'agit de la perte des âmes et de la ruine de la foi, il n'y avait aucune obligation au secret, aucune liaison d'amitié, ni aucune considération humaine qui dût empêcher de découvrir ceux qui autorisaient ou favorisaient l'erreur.

Il savait que saint François de Sales enseigne qu'il faut crier au loup quand on s'aperçoit qu'il tâche d'entrer dans la bergerie; et que ce n'est point une médisance, bien moins une calomnie, mais un devoir de charité de faire voir les vrais défauts de ceux qui se couvrent du manteau de la vertu pour séduire et surprendre les moins avisés.

C'est pourquoi dans toutes les rencontres où il pensait que cela pouvait être utile, il ne manquait point de rapporter ce que l'abbé de Saint-Cyran lui avait dit; il l'a déclaré à plusieurs personnes, ou pour les prémunir contre les erreurs, ou pour les en désabuser. Et, quoi qu'en dise l'anonyme, il n'a pu ignorer tout ce que M. Vincent a déclaré pendant sa vie; il n'en parlait point en secret; il voulait bien que ceux qui l'entendaient de sa bouche en fissent rapport aux autres, pour la même fin qui l'obligeait d'en parler. Ainsi c'est à tort que cet écrivain me reproche de n'en avoir rien écrit pendant que M. Vincent vivait, car, outre que ce n'est pas la coutume d'écrire la vie des hommes

avant qu'elle soit consommée, il n'était pas nécessaire de publier par écrit ce que M. Vincent disait lui-même si haut en toutes sortes d'occasions.

SECTION V

QUE LES MÊMES RAISONS QU'AVAIT M. VINCENT DE DIRE CE QU'IL SAVAIT DE M. DE SAINT-CYRAN M'ONT OBLIGÉ DE L'ÉCRIRE.

J'ai déjà protesté, et je le proteste encore, que ce n'est ni préoccupation, ni passion qui m'a fait rapporter ce que M. Vincent a dit de M. l'abbé de Saint-Cyran. Je n'ai point eu dessein de faire tort à sa mémoire; je ne l'ai pas même nommé. Et, bien loin de le calomnier, j'ai supprimé quantité de choses dont j'étais fort bien informé, qui eussent donné beaucoup plus de peine à ses amis. Et j'aurais gardé un profond silence à son égard si j'avais pu le faire sans manquer à mon devoir. Mais puisque j'écrivais une histoire, je ne pouvais me dispenser de rendre témoignage d'une vérité qui était non seulement utile, mais même nécessaire au bien de la religion; et donnant au public la vie d'un personnage de si grande piété, je ne devais pas oublier ce qui honorait le plus sa mémoire et qui faisait le mieux éclater ses excellentes vertus.

Les historiens de l'Église ont toujours été fort soigneux de remarquer le commencement et les progrès des hérésies. Ils ont rapporté avec fidélité toutes les fausses opinions de ceux qui en étaient les premiers auteurs; ils n'ont pas même épargné les saints lorsque, comme hommes, ils ont eu des sentiments contraires à la vérité, quoiqu'ils les aient soumis à l'autorité de l'Église. On sait ce qu'on a écrit de saint Cyprien touchant ce qu'il tenait du baptême des hérétiques; on sait ce que les annales saintes rapportent de l'hérésie des Millenaires, où tant de grands hommes se sont vus enveloppés. Ainsi M. Vincent s'étant trouvé dans un

siècle où Dieu a permis qu'il se soit élevé une nouvelle hérésie, ayant signalé son zèle pour en empêcher le progrès, et pour ce sujet ayant déclaré ce qu'il savait des mauvais desseins de l'un de ses premiers auteurs, pouvais-je passer toutes ces choses sous silence sans me rendre prévaricateur? et ceux de qui j'en avais reçu les mémoires n'eussent-ils pas eu sujet de se plaindre si j'eusse supprimé une partie si considérable des plus belles actions de ce fidèle serviteur de Dieu?

De toutes les vertus qui ont rendu les saints plus recommandables, le zèle qu'ils ont eu pour la défense de la foi a été toujours particulièrement remarqué. Il s'en trouve même à qui l'Eglise n'a donné un rang illustre dans les Martyrologes que parce qu'ils se sont opposés courageusement aux hérésies : la mémoire du reste de leurs saintes actions s'étant perdue, et leurs autres vertus n'ayant été connues que de Dieu.

M. Vincent s'étant donc signalé par ce zèle comme tous ceux qui l'ont fréquenté le savent, pouvais-je sans faire tort à sa mémoire oublier ce qu'il a dit et ce qu'il a fait contre la nouvelle hérésie? Devais-je ne rien écrire de sa vigueur à défendre la foi catholique contre les artifices et les entreprises de ceux qui la voulaient corrompre?

Au reste il ne s'agissait pas seulement d'honorer la mémoire de M. Vincent, il était important de le proposer pour exemple et d'exciter ceux qui liraient sa vie à imiter ses vertus. La fermeté dans la foi était celle qu'il recommandait davantage : il disait souvent que les personnes qui avaient un pur amour pour Jésus-Christ et pour son Eglise devaient l'employer vivement pour la défense de la vraie foi; et que, pour combattre les nouvelles erreurs, si pernicieuses par leur venin subtil et caché, il fallait se déclarer ouvertement sur ce sujet; que c'était manquer au devoir d'un chrétien que d'avoir honte de confesser Jésus-Christ et de se déclarer soumis à l'ordre qu'il a établi dans son Eglise. Il improu-

vait fort la prudence politique de quelques gens qui tâchaient de se maintenir avec les jansénistes aussi bien qu'avec les catholiques; il blâmait l'indifférence des autres qui affectaient une certaine neutralité; enfin il disait avec beaucoup de raison que si dans la naissance des hérésies les orthodoxes se déclaraient hautement, la vérité catholique aurait toujours le dessus. Oûi, sans doute, ces petits monstres d'erreurs seraient étouffés dans leur berceau, et les hérétiques, qui dans le commencement sont toujours en fort petit nombre, auraient honte de se produire.

Ce serviteur de Dieu n'a pas manqué de faire ce qu'il enseignait; et, voyant le jansénisme s'accroître, il s'est déclaré ouvertement, il a excité les autres à faire de même, il a parlé avec une vigueur accompagnée de prudence il a fait connaître les desseins des novateurs, il a découvert la racine du mal : il n'a enfin rien oublié de ce qu'on pouvait attendre d'un vrai serviteur de Jésus-Christ, dans une occasion si importante pour son Eglise. Pouvais-je après cela dérober aux catholiques une des plus belles parties de la vie de M. Vincent? pouvais-je les priver d'un si rare exemple en ces temps si périlleux? et n'aurais-je pas commis une extrême infidélité de supprimer des choses si utiles à la religion? On y trouve de quoi éviter les surprises de ceux qui tâchent de séduire, sous prétexte de réformation de mœurs et de doctrine; on y voit avec quel zèle il faut s'opposer à leurs mauvais desseins; avec quel courage on doit soutenir les difficultés qui se trouvent dans cette guerre. Car c'est une véritable guerre : « Oû, comme dit l'Apôtre, nous n'avons pas à combattre seulement la chair et le sang, mais où il s'agit de repousser les attaques des puissances infernales et où il faut résister à la malice des démons, qui semblent déchainés aujourd'hui sur la terre, pour faire un dernier effort contre l'Eglise de Jésus-Christ. »

SECTION VI

EXAMEN DE CE QU'A DIT L'ANONYME TOUCHANT LES LETTRES
QUE M. VINCENT A ÉCRITES POUR LA CONDAMNATION DU
LIVRE DE JANSÉNIUS.

Cet écrivain masqué n'a pu si bien dissimuler ce qu'il était qu'il ne l'ait fait paraître en divers endroits de son libelle, surtout au chapitre xv. Il y parle avec tant d'amertume de ce qu'a fait M. Vincent pour la condamnation de la doctrine de Jansénius, qu'on voit bien que cela lui tient fort à cœur; et il a mieux aimé passer pour un vrai janséniste que de ne pas témoigner son ressentiment, en déchargeant sa bile sur tous ceux qu'il croit avoir eu part à cette condamnation.

Mais parce qu'il tire le plus grand sujet de sa plainte des lettres écrites par M. Vincent à quelques-uns de Messeigneurs les évêques, j'en mettrai un extrait fidèle à la fin de ce petit ouvrage, pour épargner au lecteur la peine de les aller chercher et pour l'aider à mieux entendre la vérité de ce qu'il faut dire pour répondre aux discours injurieux de l'anonyme.

Après un long exorde où il me fait de sérieuses remontrances. il s'étend, à son ordinaire, sur les lieux communs. Il entre dans son sujet par un discours injurieux aux docteurs de Sorbonne, osant bien dire que leur Faculté a témoigné que les propositions condamnées n'étaient point dans le livre de Jansénius.

Il faut avouer qu'il n'appartient qu'aux jansénistes de mentir avec cette assurance, et d'avoir la hardiesse, pour ne point dire l'effronterie, d'avancer et de soutenir des choses qui sont notoirement fausses. Pour apprendre les sentiments de cette Faculté, il ne faut que lire le décret qu'elle fit sur ce sujet le 2^e jour de mai 1661, par lequel elle obligea tous ceux de son corps de condamner de cœur et de

bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansénius, contenues dans son livre intitulé : *Augustinus*, que les papes et les évêques ont condamnées ; et de signer le formulaire que Messieurs de l'assemblée du clergé avaient dressé avant même que le pape Alexandre VII eût envoyé la Constitution sur ce sujet. Il ne manquait plus à l'anonyme, pour donner un dernier accomplissement à son imposture, que de citer ce décret pour preuve de ce qu'il avait dit.

Il continue ensuite dans la même résolution de produire des faussetés. Il soutient que j'attribue des lettres à M. Vincent qui ne sont point de son style, mais de celui des jésuites, c'est-à-dire que ce sont des lettres supposées que les jésuites ont fabriquées, et que j'attribue faussement à M. Vincent. En vérité, cet auteur et les autres écrivains de son parti ennuiet et dégoûtent bien les lecteurs de leurs importunes redites : il y a quelque temps qu'ils furent avertis par une lettre qu'on était las et ennuyé de lire dans tous leurs libelles l'histoire du pape Honorius, qui s'y trouve rapportée en tant de façons. Ils avaient fait quelque usage de cet avertissement, ayant demeuré assez longtemps sans parler de ce pape. Mais il serait bon que l'auteur de cette lettre leur donnât un pareil avis sur le sujet des jésuites, car jamais on ne vit tant dire et redire les mêmes choses. Il n'y a guère de page dans l'anonyme où il ne parle contre ces religieux ; et, si on le veut croire, je n'ai fait la vie de M. Vincent que sur leurs mémoires ; les lettres que j'ai rapportées sont de leur style ; je n'ai travaillé à cet ouvrage que pour relever l'honneur de leur Compagnie et pour noircir la réputation de M. de Saint-Cyran. Et si l'on s'en rapporte à ce que les autres écrivains jansénistes répètent à tous propos dans leurs libelles, les jésuites sont les auteurs de toutes les bulles des papes qui ont condamné les erreurs du livre de Jansénius, ils ont dicté les mandemens des évêques qui en ont ordonné l'exécution, ils ont

dressé les déclarations du roi et minuté les arrêts du Conseil et du Parlement qui ont appuyé de leur autorité ces bulles et ces mandemens. Je ne sais s'ils ne diront point à la fin que les jésuites ont suscité les Cosaques contre le roi de Pologne et qu'ils fournissent des soldats au grand visir pour continuer le siège de la ville de Candie et pour faire la guerre aux Vénitiens. Ceux dont l'imagination est blessée pensent voir sans cesse les objets qui ont fait impression sur leurs sens, et pour les guérir il faut employer des moyens qui soient propres pour désabuser leurs mêmes sens. Si l'anonyme est frappé de cette maladie sur le sujet des jésuites, qu'il aille à Saint-Lazare, il y trouvera le remède; on lui fera voir les originaux de ces lettres de M. Vincent, et on lui apprendra qu'il ne les a faites que par le mouvement du zèle qu'il avait pour l'Église de Dieu, et non par l'impulsion des jésuites.

Mais ce n'est pas assez à l'anonyme d'avoir imposé à la Sorbonne, et d'avoir déclamé contre les jésuites : il ne peut s'empêcher de s'emporter contre plus de quatre-vingts archevêques et évêques qui consultèrent le pape Innocent X touchant les cinq propositions du livre de Jansénius¹. Il dit insolemment que ce que ces prélats ont fait est une action la plus irrégulière et la plus insoutenable du monde. Il lui donne le nom de cabale, d'intrigue, de conspiration; il ajoute, avec une extrême audace, que ces prélats, ayant écrit au pape sur ce sujet, avaient rabaissé l'épiscopat et l'avaient rendu méprisable. Et pour mettre comme le sceau à ses emportemens calomnieux, il dit que les plus célèbres prélats de ce temps avaient été obligés de faire leurs plaintes et de témoigner leurs sentiments sur le sujet de cette lettre. Enfin, il conclut son chapitre par les éloges d'un mauvais

1. Il s'agit de la lettre des évêques au pape, rédigée à l'instigation de Vincent, et dont il se fit le zélé propagateur auprès des prélats de tous les diocèses de France. (Voy. ci-dessus, page 547.)

procédé tenu à l'égard de quelques pauvres Hibernois, qui fut depuis condamné par la Sorbonne. Il a jugé toutefois que ce récit serait fort propre pour laisser le lecteur bien persuadé que tout ce qu'il avait faussement et insolemment avancé contre ces illustres prélats était vrai.

Ces discours, si téméraires et si injurieux à l'épiscopat, se réfutent assez d'eux-mêmes, sans qu'il soit nécessaire d'y répondre. Mais de peur que l'anonyme ne tire avantage de mon silence, je veux lui faire voir son ignorance et sa mauvaise foi, laissant à ses supérieurs de réprimer son insolence et de châtier l'injure qu'il fait à toute l'Eglise.

Il dit avec une audace criminelle que cette consultation que firent les évêques est une action la plus irrégulière et la plus insoutenable du monde; et il a si bonne opinion de lui-même qu'il pense que chacun le croira, parce qu'il l'a dit. Mais les délibérations du clergé de France, qui sont dans les journaux des assemblées générales de 1654 et de 1661, nous font bien voir le contraire, puisqu'elles nous montrent que cette pratique de consulter le pape, dans les matières de la foi qui sont en contestation, est conforme à l'ancien usage des Eglises d'Orient et d'Occident. Les évêques d'Afrique reconnaissent, dans une lettre qu'ils écrivent au pape Damase, que par les anciens canons il est ordonné que dans les matières importantes de la religion il fallait avoir recours au siège apostolique avant que de rien déterminer. Suivant cette règle, saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, consulta le pape Célestin pour savoir de quelle sorte il devait agir contre l'hérétique Nestorius. Possessor, évêque d'Afrique, consulta pareillement le pape Hormisdas, touchant la doctrine d'un livre de Faustus, évêque de Riez. On voit de plus, dans l'histoire de l'Eglise, un grand nombre d'autres prélats qui ont pratiqué la même chose, et il ne se lit nulle part qu'on leur ait reproché qu'en ce point ils eussent fait une action la plus irrégulière et la plus insoutenable du monde.

L'anonyme blâme ces prélats d'avoir rendu l'épiscopat méprisable par cette consultation. Mais son ignorance ou sa passion l'aveugle si fort qu'il n'a pas considéré que les plus grands et les plus saints prélats de l'Eglise, particulièrement ceux de France, ont pratiqué souvent ce qu'il improuve, sans que personne se soit avisé jusques ici de leur remontrer qu'ils aient rendu l'épiscopat méprisable.

Le saint archevêque de Vienne, Alcime Avite, écrit au pape Hormisdas pour le consulter sur quelques erreurs des Grecs, qui commençaient de se répandre en France; et il n'a point pour cela rendu son épiscopat méprisable.

Saint Victrice, archevêque de Rouen, et saint Exupère, archevêque de Toulouse, consultèrent Innocent I^{er} sur le sujet des erreurs de Vigilantius; et on n'a fait aucune plainte qu'ils aient en cela rendu l'épiscopat méprisable.

Enfin, pour ne pas ennuyer le lecteur par un grand nombre d'autres exemples dont le droit canonique est rempli, je lui dirai seulement qu'en l'année 862 tous les évêques de France en députèrent deux de leur corps vers le pape Nicolas I^{er} pour le consulter sur diverses choses; et il n'est pas croyable que tous ces prélats eussent conspiré ensemble pour rendre l'épiscopat méprisable.

Peut-être que l'anonyme répondra que tous ces bons évêques du temps passé n'y entendaient rien, et que lui et les jansénistes sont les seuls qui ont un vrai zèle pour empêcher l'avilissement de l'épiscopat. Ils l'ont certainement bien témoigné dans leurs Apologies, dans leurs Dialogues et dans tous leurs écrits satiriques, où ils n'ont pas épargné les médisances et les calomnies pour diffamer les prélats qui ont condamné leurs falsifications sacrilèges, et où ils se sont portés à un tel excès d'insolence que de menacer d'un pareil traitement tous ceux qui oseraient faire ou dire quelque chose contre leur version de Mons, ou contre leurs autres desseins. Mais l'anonyme n'était pas content d'avoir fait des avances si téméraires et si insolentes : il y fallait

encore ajouter que les plus célèbres prélats de ce temps avaient été obligés de faire leurs plaintes et de témoigner leur ressentiment sur le sujet de cette consultation.

Je ne sais pas qui sont ces prélats qu'il appelle les plus célèbres de l'Eglise, s'ils sont du Malabar ou du Calicut ou de quelque autre pays inconnu : car pour ce qui est de l'Europe, et particulièrement de la France, il n'y en a pas un qui consentit d'être mis de ce nombre et qui, après l'approbation générale que tous les archevêques et évêques de ce royaume ont donnée à cette consultation, voulut avouer cet écrivain de ce qu'il a dit. Mais on a tenu de suite plusieurs assemblées, à l'occasion de la réponse que le pape fit à cette consultation, et sur le sujet de la consultation qu'il envoya, par laquelle il condamna les cinq propositions tirées du livre de Jansénius.

La première fut le 15 juillet 1653. Il y en eut une autre en mars 1654; une troisième qui fut générale en l'année 1656, et une quatrième, aussi générale, en l'année 1661.

En chacune de ces assemblées il ne s'est jamais trouvé moins de quarante archevêques ou évêques, et on peut dire qu'on y a vu les plus célèbres prélats de France, qui, ayant été députés de toutes les provinces de ce royaume, ont parlé au nom de toute l'Eglise gallicane.

Cependant il ne se trouve aucun des actes de ces assemblées qui soit chargé de ces prétendues plaintes contre cette consultation. Au contraire, les archevêques et les évêques de France en parlent avec éloge dans la lettre qu'ils écrivirent au pape Innocent X, pour la réception de sa bulle : ils disent qu'elle est conforme à ce que les anciens Pères ont pratiqué en pareilles occasions; et que, de même qu'Innocent I^{er} condamna autrefois l'hérésie de Pélagius, sur la relation qui lui en fut envoyée par les évêques d'Afrique, Innocent X avait aussi condamné une hérésie tout à fait opposée à celle de Pélagius, sur la consultation que les évêques de France lui ont présentée.

Je ne sais si après un témoignage si certain l'anonyme aura le front de soutenir encore que les plus célèbres prélats de ce temps ont fait leurs plaintes et témoigné leurs ressentiments sur le sujet de cette consultation.

(Ici suit la réfutation par Abelly de plusieurs propos injurieux de l'auteur du libelle, soit contre saint Vincent de Paul, soit contre Abelly lui-même. Tout cela nous paraît sans intérêt pour l'histoire ¹.)

Enfin, le mémoire se terminait par un second extrait du chapitre XII du second livre de la *Vie de saint Vincent*, contenant les lettres écrites par le saint à plusieurs prélats sur le livre de Jansénius. Abelly les avait publiés dans la

1. Voici pourtant un fragment de ce qui concernait personnellement Abelly :

« Mais comment passer sous silence les emportements de bile que l'auteur anonyme lance contre les paroles de M. Vincent, que j'ai tirées d'une lettre qu'il avait écrite à quelqu'un de sa Compagnie, où il lui recommandait d'étudier les controverses pour pouvoir utilement travailler dans les Missions à la conversion des hérétiques. Il est vrai que j'ai commis une faute qu'on ne pardonne point selon les Règles de Port-Royal. J'ai nommé le livre d'un Jésuite : j'ai dit que M. Vincent conseillait de lire l'*Abrégé des Controverses* de Bécán, pour s'aider à se souvenir de ce qu'on aurait appris dans les autres auteurs qui ont traité ces matières plus à fond. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la bile de l'anonyme; le nom de Bécán lui est insupportable; je crois que celui de Belzébuth ne lui ferait pas tant d'horreur. Le livre de ce Jésuite n'est, à ce qu'il dit, que le sujet de la risée des hérétiques et du mépris des catholiques. Et pour le rendre plus méprisable, il ajoute qu'il ressemble en tout à celui que je donnais au public il y a quinze ou seize ans, sous le titre de *Medulla theologica*; et selon son jugement, ce sont deux ouvrages fort semblables, de même méthode, de même style, de même force, de même profondeur. Il devait y ajouter de même longueur, largeur et hauteur pour leur donner toutes leurs dimensions.

« Il avait sans doute vu quelque part ces deux livres reliés de même façon; c'est ce qui lui a fait croire que le reste était pareil; mais je lui suis plus obligé qu'il ne pense de m'avoir mis en parallèle avec cet excellent religieux, qui a toujours eu un grand zèle pour la défense de la foi contre les hérétiques. »

première édition de son livre : ce sont celles qui se trouvent citées ci-dessus, de la page 548 à la page 558.)

V

Sermon de saint Vincent de Paul sur la Grâce.

(Voyez page 547.)

L'action, énergique et persévérante de saint Vincent contre le jansénisme s'explique par la conviction qu'il s'était acquise dans l'oraison et par l'étude, de la fausseté des nouvelles doctrines.

On conserve un discours sur la Grâce, écrit de sa main et probablement composé pour l'instruction des Missionnaires ou des membres de la Conférence de Saint-Lazare. Nous en donnons l'analyse et les citations telles que les a publiées M. l'abbé Maynard, qui a eu le manuscrit à sa disposition ¹ :

Vincent trace d'abord le plan de son discours :

- 1° Importance de se bien instruire sur le différend qui est aujourd'hui en l'Église sur le sujet de la Grâce;
- 2° En quoi consiste ce différend;
- 3° Raisons de la créance de l'Église;
- 4° Raisons des adversaires;
- 5° Moyens de se confirmer et persévérer dans l'ancienne créance.

Et il reprend chacun des points de cette division.

1° Motifs de s'instruire du sujet proposé, à savoir : le danger d'être entraîné autrement dans l'erreur, et l'intérêt du salut.

2° « En quoi consiste ce différend, qui est de savoir si Dieu donne aux hommes, je dis à tous, tant fidèles qu'infi-

1. Liv. V, ch. III. — Nous devons communication de ce discours à l'obligeance de M. Laverdet. Il remplit neuf pages et demie, in-folio, à mi-marge, format d'agenda. (Note de M. l'abbé Maynard).

dèles, des aides que nous appelons grâces, pour se sauver, et que les hommes peuvent abuser de ces grâces pour les rejeter; et que ceux des opinions nouvelles tiennent le contraire, qu'il n'y a pas de grâces suffisantes données à tous, mais seulement d'efficaces qui ne sont données qu'à quelques-uns, et que ceux à qui elles sont données n'en peuvent abuser en les rejetant. »

Et pour mieux faire entendre cela, le saint trace l'histoire des questions de la grâce depuis Pélage jusqu'à Baïus et à Jansénius, dont les opinions, dit-il, « ont été autorisées par l'abbé de Saint-Cyran et son parti ».

3^o Il prouve ensuite la croyance de l'Église par l'Écriture, les Conciles, les Pères, et enfin par la raison : « Et certes, s'écrie le charitable prêtre, je ne sais comment Dieu étant une bonté infinie qui ouvre tous les jours les bras pour embrasser les pécheurs, *Expandi manus meas quotidie...*, aurait le cœur de refuser des grâces à tous ceux qui les lui demanderaient, et se laisserait surmonter par la bonté de David, qui était empressé de trouver quelqu'un de la maison de son ennemi pour lui faire miséricorde. »

Il ajoute que si Dieu refusait ses grâces à quelques hommes, il n'aurait plus le droit de commander, ni de punir, par conséquent, plus d'enfer; que si l'homme n'agissait que par nécessité, il n'y aurait plus de mérite : « Quel mérite, demande-t-il, à un forçat de saluer le général des galères? Un gentilhomme libre de la province lui fera plus d'honneur en le saluant que dix mille forçats. » Plus de mérite, par conséquent, plus de récompense, plus de paradis. En attendant, et sur cette terre, plus de bonnes œuvres. « Et de là vient, en effet, que l'un des auteurs de ces belles opinions (Saint-Cyran), dès qu'il entra là-dedans, il quitta le jeûne et l'abstinence, et ne célébra la sainte messe qu'il disait auparavant tous les jours; et que son autre lui-même (Arnauld) n'a jamais fait aucuns actes de vertu aux yeux de ceux qui l'ont fréquenté.

Après cette condamnation si péremptoire, dans une bouche si charitable, des deux apôtres du jansénisme en France, le saint réfute les objections des sectaires et engage ses auditeurs à se confirmer et à persévérer dans la croyance de l'Église.

VI

Le Jansénisme. — Orthodoxie de la Congrégation de la Mission après Vincent de Paul.

(Voyez page 569.)

Vincent transmet son zèle à ses successeurs. Jolly ¹, après lui troisième supérieur général, avait coutume de dire : « Je veux que les miens marchent par le chemin battu et qu'ils s'éloignent de toute nouveauté. » Au moyen d'une vigilance continuelle et d'éliminations prudentes, la Compagnie se maintint pure de l'erreur pendant tout le dix-septième siècle, alors que tant d'autres familles religieuses étaient plus ou moins infectées.

Quand, au commencement du siècle suivant, le jansénisme prit une recrudescence nouvelle avec le *Cas de conscience* et le *Problème ecclésiastique*, foudroyés en 1713, avec le livre de Quesnel, par la constitution *Unigenitus*, Dieu lui donna pour supérieur général Jean Bonnet ², qui

1. Edme Jolly, originaire du diocèse de Meaux (1622), accompagna à Rome comme gentilhomme l'ambassadeur de France, marquis de Mareuil (1641-42). Il se consacra au service de Dieu dans la Congrégation de la Mission en 1646. Saint Vincent de Paul avait prédit qu'Edme Jolly deviendrait un jour supérieur général; la prédiction se réalisa à la mort de René Alméras, successeur de Vincent. Élu supérieur général le 2 janvier 1673, Edme Jolly mourut le 26 mars 1697. C'était un homme d'une grande sagesse et fortement attaché aux maximes de saint Vincent de Paul. L'une de ses principales recommandations était celle-ci : « Formez bien les jeunes gens, parce qu'un séminariste lâche et tiède ne sera jamais un bon Missionnaire. Le vice de la première formation corrompt toute la suite de la vie. »

2. Jean Bonnet naquit à Fontainebleau, le 29 mars 1664, et fut reçu dans la Congrégation de la Mission en 1681. Après Edme Jolly, ce furent Nicolas Pierron, en 1697, et François Watel, en 1703, qui

la préserva à jamais de la contagion. Le 1^{er} août 1724, Bonnet réunit en la maison de Saint-Lazare une assemblée générale de la Congrégation. Des décrets solennels y furent portés contre tous les récalcitrants, contre tous les opposants à la Bulle, et ils furent aussitôt mis à exécution. Les rebelles furent expulsés sans égard, ni aux grades, ni à l'âge, ni au talent, ni à la science, ni même à la colère de quelques puissants personnages, fauteurs des mauvaises doctrines et de leurs adhérents. La Compagnie fut ainsi purgée de la zizanie semée dans son sein, en quelques diocèses, pendant le sommeil ou à la connivence des pasteurs.

Auparavant déjà, elle avait été relativement admirable de fidélité; désormais, à peine en citerait-on une autre en France qui ait également prouvé sa soumission au Saint-Siège. C'est un témoignage que lui rendirent tous les gens de bien, que lui rendirent à leur façon les réfractaires, en l'honorant de leurs injures en elle-même et dans la personne de Bonnet, son supérieur général. — Maynard, liv. V, ch. iv.

VII

Saint Vincent de Paul et le choix des évêques au Conseil de conscience.

(Voyez ci-dessus, page 593.)

Fléchier écrivait, en 1705, à Clément XI en sollicitant la béatification de Vincent de Paul : « Appelé au conseil de conscience, Vincent contribua à donner de dignes évêques

furent élus supérieurs généraux de la Mission. Jean Bonnet succéda à ce dernier en 1711. Plein de douceur, de tact et de courage, il se montra dès le début un missionnaire d'élite. Chargé de la conduite des deux familles de saint Vincent de Paul, il fut toujours supérieur vigilant pour conserver la pureté de la foi et la ferveur de la discipline parmi les enfants de saint Vincent. Il eut le bonheur de célébrer, avant de mourir, la béatification du vénéré fondateur de la Compagnie. Épuisé de travaux, il rendit son âme à Dieu après un long généralat, le 3 septembre 1735.

à l'Église, faisant choisir des hommes d'une vertu apostolique; l'on peut dire que le clergé de France lui doit en grande partie l'éclat dont il brille aujourd'hui. »

Fénelon, l'année suivante, écrivait de son côté, au même Souverain Pontife : « Dans l'homme de Dieu brillaient un incroyable discernement des esprits et une fermeté singulière. N'ayant égard ni à la faveur, ni à la haine des grands, il ne consulta que l'intérêt de l'Église, lorsque dans le conseil de conscience, par l'ordre de la reine Anne d'Autriche, mère du roi, il disait son avis sur le choix des évêques. Si les autres conseillers de la reine eussent adhéré plus constamment à cet homme, à qui l'avenir semblait dévoilé, on eût écarté bien loin de la charge épiscopale certains hommes qui ensuite ont excité de grands troubles ¹. »

Tel était aussi l'avis de Victor Méliand, ancien évêque d'Alet, qui parle en termes semblables de l'invincible fermeté et force d'âme par laquelle l'homme de Dieu, sans se laisser ni séduire par les prières, ni effrayer par les menaces, refusait son suffrage, dans la promotion aux prélatures et aux bénéfices, à tous ceux dont l'indignité lui était connue, quels que fussent leur ordre, leur grade et leur dignité ².

Le siècle rendit sur ce point à Vincent de Paul le même témoignage que l'Église. « C'est l'estime publique, déposa le président de Lamoignon, qui porta la reine-mère à l'appeler dans son conseil de conscience; mais cet honneur ne l'empêcha pas de vivre comme il avait toujours vécu. Dans

1. *Œuvres*, t. XXV; *Corresp.*, t. III, page 104.

2. *Recueil de Lettres à Clément XI*, Rome, 1709, in-folio. — Victor Méliand était le fils de l'avocat général de ce nom, le neveu, par conséquent, de M^{me} de Traversay, une des dames les plus zélées de l'Assemblée. Enfant, le futur évêque avait eu souvent l'occasion de voir Vincent de Paul, et il avait dès lors conçu pour lui le plus religieux respect. Quand il se fut démis de son siège, c'est à Saint-Lazare qu'il se retira pour se préparer à la mort.

les occasions difficiles, il parla avec une fermeté digne des apôtres; toutes les considérations humaines ne purent l'engager à dissimuler tant soit peu la vérité, et il ne se servit jamais de la confiance des grands que pour leur inspirer les sentiments qu'ils devaient avoir¹. »

1. *Summar.*, page 303.

TABLE DES MATIERES

LIVRE DEUXIÈME

LES ŒUVRES

Préface.	1
CHAPITRE PREMIER. — Des Missions de M. Vincent.	5
<i>Section première.</i> — De ses missions en général.	<i>Ibid.</i>
§ 1 ^{er} . — Paroles remarquables de M. Vincent touchant les missions.	8
§ 2. — Sentiments de M. Vincent touchant les vertus les plus nécessaires aux Missionnaires, et la manière de prêcher qu'ils devaient tenir.	11
§ 3. — L'ordre que M. Vincent observait et a voulu être observé par les siens dans les missions.	17
§ 4. — Avis que M. Vincent donnait à ses missionnaires touchant la manière d'agir avec les hérétiques dans les missions.	24
§ 5. — Des fruits en général qui ont été produits par les missions de M. Vincent et des siens.	29
<i>Section II.</i> — Relation des fruits plus considérables de quelques missions particulières faites en divers lieux de la France.	33
§ 1 ^{er} . — Au diocèse de Paris.	<i>Ibid.</i>
§ 2. — Au diocèse de Saintes.	36
§ 3. — Dans les diocèses de Mende et de Saint-Flour.	41
§ 4. — Dans les diocèses de Genève et de Marseille.	46
§ 5. — Dans les diocèses de Reims, de Toul et de Rouen.	52
§ 6. — En divers lieux de la Bretagne.	57
§ 7. — En divers lieux de la Bourgogne et de la Champagne.	60
§ 8. — En divers autres lieux de la France.	64

<i>Section III.</i> — Autres relations des fruits des missions faites en Italie.	72
§ 1 ^{er} . — En divers lieux aux environs de Rome.	<i>Ibid.</i>
§ 2. — Dans les évêchés de Viterbe, de Palestrine et autres lieux.	79
<i>Section IV.</i> — Des missions faites en l'État de Gênes.	89
<i>Section V.</i> — Des missions faites en l'île de Corse.	95
<i>Section VI.</i> — Des missions faites dans le Piémont.	105
<i>Section VII.</i> — De ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions de Barbarie.	118
§ 1 ^{er} . — Commencement des missions de Tunis et d'Alger, en Barbarie.	120
§ 2. — Principaux emplois des Missionnaires en Barbarie.	128
§ 3. — Persécution soufferte par le consul d'Alger.	131
§ 4. — Autres vexations souffertes par les Missionnaires en la ville de Tunis.	140
§ 5. — Récit fait par M. Vincent à sa communauté du martyre d'un jeune chrétien brûlé en la ville d'Alger pour la foi de Jésus-Christ.	143
§ 6. — Divers avis que M. Vincent a donnés aux Missionnaires de Barbarie touchant leur conduite et leur manière d'agir parmi les infidèles.	148
§ 7. — Les diverses peines et travaux des pauvres esclaves chrétiens en Barbarie, et les assistances et services qui leur sont rendus par les missionnaires.	152
§ 8. — Continuation du même sujet.	159
§ 9. — Assistances rendues aux pauvres esclaves de Biserte et de plusieurs autres lieux.	163
§ 10. — Conversion de quelques hérétiques et renégats, faites par les prêtres de la Congrégation de la Mission envoyés par M. Vincent en Barbarie.	170
§ 11. — Exemple remarquable de la constance de deux jeunes esclaves, l'un Français et l'autre Anglais.	173
§ 12. — Divers autres offices de charité exercés par les prêtres de la Congrégation de la Mission envoyés en Barbarie par M. Vincent pour y assister les pauvres esclaves chrétiens.	177

<i>Section VIII.</i> — Missions faites en Hibernie.	186
<i>Section IX.</i> — Des missions faites en l'île de Saint-Laurent, autrement dite de Madagascar.	200
§ 1 ^{er} . — Lettre de M. Vincent à M. Nacquart, prêtre de la Congrégation, sur le sujet de cette mission.	<i>Ibid.</i>
§ 2. — Départ de deux prêtres de la Congrégation de la Mission pour aller en l'île de Saint-Laurent, et ce qui s'est passé de plus remarquable jusqu'à leur arrivée.	205
§ 3. — Description de l'île de Madagascar et de ses habitants.	208
§ 4. — Arrivée des deux prêtres de la Congrégation de la Mission en l'île de Madagascar et leurs premiers emplois.	212
§ 5. — La mort de M. Gondrée, l'un des prêtres de la Congrégation de la Mission, et la suite des emplois de M. Nacquart qui était demeuré seul prêtre dans cette île.	215
§ 6. — Lettre de M. Bourdaise, prêtre de la Congrégation de la Mission, contenant la suite de ce qui s'est passé aux missions de Madagascar.	222
§ 7. — Lettre de M. Vincent à M. Bourdaise, auquel il envoya encore cinq missionnaires pour les secourir.	236
<i>Section X.</i> — Mission en Pologne.	243
<i>Section XI.</i> — Mission des îles Hébrides.	258
CHAP. II. — Des Exercices spirituels pour disposer à la réception des saints ordres.	273
<i>Section I^{re}.</i> — Le grand besoin qu'il y avait de travailler à la réformation de l'état ecclésiastique, lorsque les exercices des ordinands ont été commencés par M. Vincent.	<i>Ibid.</i>
<i>Section II.</i> — Quels ont été les premiers commencements des exercices des ordinands	276
<i>Section III.</i> — Sommaire de ce qui se fait en ces exercices, et des réglemens qui s'y observent.	281
<i>Section IV.</i> — Sentimens de M. Vincent touchant ces exercices des ordinands.	286
<i>Section V.</i> — Quelques exemples des fruits provenus de ces exercices en France.	300

Section VI. — Les mêmes exercices des ordinands ayant été pratiqués en Italie y ont aussi produit de très grands fruits.	305
CHAP. III. — Les Conférences spirituelles des ecclésiastiques.	315
Section I ^{re} . — Premier établissement de la conférence des ecclésiastiques à Saint-Lazare.	<i>Ibid.</i>
Section II. — Les progrès de cette compagnie et les fruits qui en ont résulté	324
Section III. — Diverses missions faites par les ecclésiastiques de la même compagnie en quelques hôpitaux et autres lieux de la ville de Paris.	328
Section IV. — Quelques fruits remarquables de deux missions faites par les ecclésiastiques de la même compagnie.	332
Section V. — La compagnie des ecclésiastiques qui s'assemblent à Saint-Lazare a donné commencement à plusieurs autres semblables compagnies qui ont été établies en divers diocèses.	339
CHAP. IV. — Les Retraites spirituelles.	345
Section I ^{re} . — Utilité des retraites spirituelles	<i>Ibid.</i>
Section II. — Zèle de M. Vincent pour procurer à toutes sortes de personnes le moyen de faire des retraites spirituelles.	349
Section III. — Paroles remarquables de M. Vincent touchant ces retraites spirituelles.	355
Section IV. — Sentiments de plusieurs autres personnes touchant ces mêmes retraites, et quelques exemples des fruits qu'elles ont produits.	364
CHAP. V. — Les Séminaires.	375
CHAP. VI. — Les Pensionnaires enfermés à Saint-Lazare.	392
CHAP. VII. — Les assistances et services rendus aux monastères des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie du diocèse de Paris, par M. Vincent, pendant le temps qu'il en a été supérieur et père spirituel.	402
CHAP. VIII. — Les Confréries de la Charité des paroisses	433
— Règlement de la Confrérie de la Charité.	440
CHAP. IX. — Institution des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades.	443

CHAP. X. — Les assemblées des Dames de la Charité de Paris.	463
CHAP. XI. — Les assistances que M. Vincent a rendues à diverses provinces ruinées par les guerres	483
<i>Section I^{re}</i> . — Assistance rendue à la Lorraine.	<i>Ibid.</i>
<i>Section II</i> . — Assistance rendue à la Picardie et à la Champagne.	509
<i>Section III</i> . — Effets très remarquables des assistances rendues à ces deux provinces.	518
CHAP. XII. — Ce que M. Vincent a fait pour l'extirpation des nouvelles erreurs du Jansénisme.	532
CHAP. XIII. — Les emplois de M. Vincent pour le service du roi dans les conseils de Sa Majesté et ailleurs, pendant le temps de la Régence de la reine-mère	577
<i>Section I^{re}</i> . — Première entrée de M. Vincent dans le conseil du roi pour les affaires ecclésiastiques.	579
<i>Section II</i> . — Résolutions qui furent prises par les avis de M. Vincent touchant les matières bénéficiales.	581
<i>Section III</i> . — L'équité et la vigilance avec laquelle M. Vincent se comportait dans les affaires bénéficiales.	583
<i>Section IV</i> . — Son zèle contre les abus qui se commettaient en la recherche des bénéfices.	586
<i>Section V</i> . — Exemple remarquable sur ce sujet	591
<i>Section VI</i> . — Son affection très grande pour le service des prélats de l'Église.	593
<i>Section VII</i> . — Divers services importants rendus par M. Vincent à plusieurs ordres religieux.	598
<i>Section VIII</i> . — Autres offices de charité rendus par M. Vincent à diverses abbayes et monastères de filles.	607
<i>Section IX</i> . — Diverses autres affaires de piété auxquelles M. Vincent s'est employé dans le conseil du roi.	612
<i>Section X</i> . — M. Vincent a toujours gardé une fidélité inviolable au roi, et une affection constante pour son service, même pendant les temps les plus périlleux et difficiles.	615
<i>Section XI</i> . — M. Vincent a servi le roi avec un entier dégagement de tout intérêt.	619
<i>Section XII</i> . — Que M. Vincent s'est toujours conduit avec une grande prudence et circonspection dans les affaires qui regardaient le service du roi.	624

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- I. — Saint Vincent donne les Règles aux Filles de la Charité. 633
- II. — Sauf-conduit du roi pour les Missionnaires employés en Picardie. 637
- III. — Notices sur les prêtres de la Mission employés en Picardie. 639
- IV. — *La Vraie défense des sentiments du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul*, etc. — Réponse d'Abelly à un libelle anonyme. 642
- V. — Sermon de saint Vincent de Paul sur la grâce. Analyse. 673
- VI. — Le Jansénisme. Orthodoxy de la Congrégation de la Mission après Vincent de Paul. 675
- VII. — Saint Vincent de Paul et le choix des évêques au conseil de conscience. 676

2



BX 4700 .V6 A52 1891

v.2 SMC

Abelly, Louis,

1604-1691.

La vie de S. Vincent de
Paul : fondateur de la
AZM-0728 (mcih)

